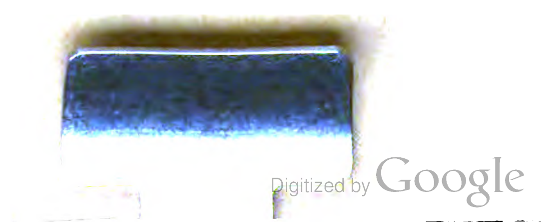



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ARLES HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

HONORÉ D'UNE MÉDAILLE D'ARGENT PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

ARLES HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. ÉMILE FASSIN

Avocat, Membre de la Commission archéologique

PAR P. BERTET

Libraire-Éditeur à Arles



(3e SÉRIE)

ARLES 1876-1877

1876 3e Série. N° 1

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET

**Contenant ce qui est arrivé
de plus remarquable, particulièrement
à ARLES et en PROVENCE
depuis
M.CCC.LXXII jusqu'en M CCCC.XIIII.**

COPIÉS ET ENRICHIS DE NOTES ET DE PIÈCES JUSTIFICATIVES, PAR MOI

Laurent BONNEMANT

PRÊTRE DE LA VILLE D'ARLES

l'an de grâce 1772, le 12 de juin

MÉMOIRES DE BERTRAND BOYSSET

E NON DE DIEU

AMEN

— Anno Domini M.III.LXX II die x mensis Febroarii, nascivit Maria Boyssete filia Bertrandi Boysseti ; et fecit eam baptisari Guillelmus de Manso laborator de Arelate, cum uxore suâ. Maria.

— Anno Domini M.III LXX IIII. et die XXV. mensis Novembris, nasquet Jacobus filius Bertrandi Boysset ; et fecit eum baptisari Ferrarius de Ripis, cum uxore suâ. Jacobus.

— Anno Domini M.CCC LXXV. die XXIX mensis Octobris, nascivit Guabriela filia Bertrandi Boysseti, et fecit eam baptisari Dominus Stephanus de Langlada, cum Domina Causida Pelardeta, de Arelate. Guabrieleta.

— L'an M.CCC.LXX VII. lo jorn XXIII de jonoier, ieu Bertrand Boysset pasiey per d'enfra l'Estanh del pont de Crau, per terra secca, que lo dig estanh si nonmava la Lona.

Item, eran an mi Raymon Berthomieu, e Joufre Chamba, e Guilhem Malet, e motos d'autres, quan pasen per la sobre dicho Lona, que era tota sequa, que non se vi de memoria d'home.

Item, lo rag que ven apres, era tot sec.

Item, l'Estanh de la lona e del rag sobre dig comense a secar per mieg avost passat.

Item, per l'Estanh de la sobre dicha lona passavan e passeron carretas per lo temps de vendemias, cargadas de rasins, e non cargadas.

Item, en l'estanh del Rag sobre dignon avie aygua a nenguna part.

Item, l'estanh de la lona sobre dicha, d'autramen apelat l'estanh del pont de Crau, avie d'aygua prop de la cabana dels pesquadous, un palm tant solamens fondal, e non tenie plus d'espassi de doas sesteyradas, vo entorn.

Item, d'aqui on era la cabana dels pes-

cadous de la lona, von era l'aygua davant, non es luen del pont de Crau mieja milha, de ves lo quap del pont, que si ten an Crau.

Item, fon samenada souda en lo rag e la lona, tant coma estet seca, per Bertran Roviera, e per Giraud d'Agut d'Arle.

— Anno Domini M.CCC.LXXVI. et die sabbati, XIII mensis septembris, Dominus noster papa Gregorius XI[us] exivit de Avinione pro eundo ad partes Romanas, et primò ivit Novis, et ibi remansit per totam diem (1).

Item, die lune, que fuit XXII mensis septembris, intravit Dominus noster papa Massiliam, veniendo de loco Beate Marie Magdalene.

Item, die jovis, que fuit II[a] mensis octobris, Dominus Noster papa Gregorius XI[us], intravit Galeam de Anconâ, post prandium, et in dicto portu dormivit illa nocte.

Item, die Sabbati, que fuit XVIII mensis Octobris, Dominus noster papa Gregorius XI[us] intravit in civitatem Janue hora vesperorum, et ibi stetit per X dies.

Item, die jovis, VI mensis Novembris, venit Dominus noster papa in portu Pisano.

Item, die veneris VII mensis Novembris, venit Dominus noster papa in loco de Livorna, et ibi erant cum eo XII Cardinales.

Item, mercurii die, XIX mensis Novembris, circa tertiam et quartam horam noctis, Dominus cardinalis Narbonensis migravit ad Dominum, cujus anima requiescat in pace. Amen (2).

Item, die martis, intravit Dominus noster papa Cornetum, que dies fuit II. decembris; et in dicto loco dicitur incipere Italia.

Item, anno à nativitate Domini M.III[c].LXXII die XVII mensis januarii, que fuit dies sabbati, Dominus noster papa Gregorius XI[us] intravit Romam, sed quod audivit missam in ecclesia sancti Pauli ; et ibi equitavit per mediam Romam, et venit ad ecclesiam sancti Petri, cum maximo honore.

Item, die Mercurii, XXI mensis januarii, qua die fuit festum sancte Agnetis virginis, Dominus noster papa celebravit missam in altari sancti Petri secretè ; et etiam fecit portare faciem Domini nostri Jhesu-Christi ad altare clausis ostiis.

Item, die lune, XXIII mensis febroarii, Dominus noster papa Gregorius XI[us] celebravit missam in altari sancti Petri, in pontificalibus, ad honorem Cathedre, que fuerat in die Dominica (1).

Item, die jovis, que fuit VII. die Madii, in quâ fuit festum Ascensionis Domini, Dominus noster papa celebravit in altari majori sancti Petri, et fuit demonstrata sancta Veronica, et dedit indulgenciam omnibus gentibus que erant ibi in tantâ copiâ, quod vix in eadem ecclesia recipi poterat ; fecitque et promulgavit processus contra Florentinos, sedendo pro tribunali, sicut in die jovis sancta.

— Anno pro suprà, et die Sabbati, XVI mensis Madii, Dominus noster papa Gregorius XI[us] exivit de palatio suo, quod est prope sanctum Petrum ; et ivit per mediam Romam, apud sanctam Mariam Majorem, et die Dominica sequenti, que fuit dies Pentecostes, dictus Dominus noster

(1) Iter ejus (Gregorii XI) italicum descripsit, qui præsens erat Petrus Amelii de Brenaco Electensis Diocesis, Episcopus Senogalliensis. Edidit illud Papirius Massonus ex veteri codice, qui nunc extat in Bibliothecâ Colbertinâ. Aliud eodem tempore conscripsit Bertrandus Boyssetus civis arelatensis, quod habetur in veteri codice manuscripto Bibliothecæ Regiæ..... (Baluze, Vit. Pap. Aven. To. I. not. p. 1196).

(2) Le nom de ce cardinal était Pierre de la Jugie. Il fit son testament le 15 dud. mois, à Livourne, se fit porter à Pise, et y fit deux codicils le 18 et y mourut le lendemain..... (Vit. Pap. Aven. To. 2. p. 780 et seqq.)

Au Tome I du même ouvrage, page 1133, Baluze fixe sa mort au 21 du même mois ; mais il remarque en même temps que les écrivains contemporains varient sur cette date, Pierre Amelii le faisant mourir le 21, Boninsegnius le 22, l'auteur de la 2[e] vie de Grégoire XI le 20, et enfin Bertrand Boysset, dont Baluze transcrit le texte, le 19 de novembre... (Ibid. pag. 1134).

(1) En 1377, le 22 février se trouvoit être le II[e] Dimanche du Carême, c'est pourquoi la fête de la Chaire de St Pierre fut renvoiée au lendemain.

papa celebravit ad altare Beate Marie Majoris ; et in dicto altari nullus est ausus cantare, sine licentia pape (1).

Item, die Martis sequenti, que fuit dies xix madii, Dominus noster papa ivit apud sanctum Johannem de Laterano ; et ibi, in altari sancti Johannis Lateranensis, celebravit missam dictus Dominus noster papa ; et rediit in prandio, apud sanctam Mariam Majorem ; et in dicto loco Beate Marie Majoris predictus Dominus noster papa fecit tria vel quatuor consistoria ; et etiam omnes mulieres Rome fecerunt in predicto loco Beate Marie Majoris Domino nostro pape, reverenciam.

Item. die jovis, xxviii mensis madii, Dominus noster papa Gregorius XI^us ivit apud sanctum Johannem Lateranensem : et, ibi, in honore festi sanctissimi Corporis Domini nostri Jhesu-Christi, celebravit missam in altari sancti Johannis Lateranensis ; et rediit apud sanctam Mariam Majorem, in prandio.

Item, anno quo suprà, et die sabbati, que fuit xxx madii, Dominus noster papa Gregorius undecimus recessit de Romà ; et ivit in unâ Abbadiâ, et ibi stetit per totam diem.

Item, die Dominicà, ultima et xxxi mensis madii, stetit Dominus noster papa in dicto loco.

Item, die Lune, primâ mensis junii, recessit de illâ Abbadiâ ; et venit in Valle Mutone ; et ibi stetit per totam diem.

Item, die Martis, secundâ junii, Dominus noster papa Gregorius undecimus intravit in civitatem, que vocatur Ananhia, de quâ fuit natus papa Bonifacius quondam (2) ; et in dictâ civitate stetit cum decem et octo cardinalibus, per quinque menses.

Item, die sabbati, vii mensis Novembris, intravit Dominus noster papa Gregorius XI^us in Romam, secundâ vice ; et illâ die fecit Dominum Guidonem de Pruinis, assignatorem Rome (1).

Item, dicto anno, fuerunt excommunicati et aggravati Florentini, ex parte Domini nostri pape Gregorii undesimi.

— Anno Domini M.CCC.LXXVIII et die sabbati, xxvii mensis Martii, circà duas horas noctis, Dominus noster papa Gregorius XI migravit ad Dominum et die Lune, xxix dicti mensis martii, fuit portatum corpus Domini pape predicti in choro sancti Petri Rome ; et ibi fuit factum officium solemne, et ibi fuerunt xvi cardinales.

Item, die Martis, xxx mensis martii, et anno quo suprà, fuit translatum corpus Domini nostri pape Gregorii undecimi de sancto Petro ad sanctam Mariam Novam ; et de dicto loco debet portari ad Casam Dei, cujus anima requiescat in pace. Amen.

(La suite à la prochaine livraison).

(1) Communitas Florentina contrà dictum Gregorium papam et Romanam Ecclesiam insurrexerat .. (Vide Baluz. Vit. Pap. Aven. To. I. p. 434.

(2) C'est Boniface VIII.

(1) Guido de Pruinis, miles quem fuisse patriâ Cadurcensem colligit Baluzius qui de illo multa dicit To. I. Vit. pap Aven. p. 1228 et alibi. *Assignatorem* dicit Boyssetus pro *Senatorem*.

MÉMOIRES

DES TROUBLES

ARRIVÉS EN LA VILLE D'ARLES

PENDANT LA LIGUE

DEPUIS 1588 JUSQUES EN 1596

(Extrait du livre de raison de JEAN GERTOUS apoticaire de lad. ville)

Nota. Que le 22 décembre 1588, Henry de Valois, Roy de France, ayant fait assembler les estats-généraux à Blois, après pleusieurs démonstrations et serments solennels qu'il fit pour asseurer chascun de

l'intention qu'il avoit d'exterminer l'Hérésie, fit massacrer Monseigneur le Duc de Guise dans sa chambre, à coups de poignal, par ses 45 gentilshommes, ensemble Monseigneur le cardinal de Guise ; et après les avoir fait brusler, et jetter la poudre au vent, qui fut cause d'une grande guerre par toute la France, non content de cela, fist prisonnier Monsieur de Joinville son fils, Monsieur le Cardinal de Bourbon, l'évesque de Lyon, et Monsieur de Nemours.

Le 13 de mars 1592, Dieu par sa grâce et providence, a permis que Nicolas de la Rivière fils à feu Richard, premier Consul de ceste ville, et pour avoir vouleu remplir sa bource trop injustement, et vendre la liberté de la ville au Duc de Savoye, pour tant de mille écus comptant qu'il en avoit receus, et voulant lui effectuer la promesse qu'il en avoit faite, a voulu led. jour mettre en garde les compagnies estrangères, qu'estoient cachées à la desvotion dud. de Savoye dans sainte Luce ; ce que les habitans ne voulant souffrir, se sont saisis des portes de la ville. Et led. de la Rivière, s'en voulant rendre mestre, s'en est allé à la porte de la Cavallerie, laquelle il voulloit saisir la première, pour plus amplement mettre dans lad. ville plus grande compagnie de gents à sa desvotion ; là où il fut receu selon ses mérites. Car, à son arrivée qu'il fit voulant lui massacrer les gents de la ville, et mesme ayant baillé quelques coups d'épée à Gaspard André et Louis Peyron, il fut tout aussitost atteint de pleusieurs coups de mousquetades, là où il se moureut, accompaigné de Monsieur de Rides, négociateur pour l'Altesse et Louys de Monde, environ les six heures du soir, jour du vendredy, auquel jour la lune avoit fait le matin. Dieu nous garde de nos ennemis, et nous conserve soubs son hobéissance et celle d'un Roy très-chrétien et catholique, François et non estranger, non hérétique. *Amen.*

Le lundy suivant, 16 dud. mois, Monsieur Pierre Biord, lieutenant de seneschal au siège d'Arles, après avoir fait plusieurs maux tant au général de la communauté de lad. ville pour avoir entièrement usurpé l'authorité qui de tout temps appartenoit à Messieurs les Consuls, lesquels il tenoit comme ses valets, que pour avoir entièrement ruiné l'estat de la noblesse, et avoir chassé et exhilé la pluspart des gentils-hommes et gents de bien, et fait pleusieurs prisonniers, soubs prétexte de les accuser de trayson, animant le peuple contre d'eulx, permettant le larrecin de leurs biens à ses favoris, et infinies meschancetez, qui se sont commises par son moyen, et soubs son authorité, durant trois années ; pendant lequel temps, combien qu'il fût chef de la justice dans lad. ville, il n'en rendoit point aux gents de bien, dont à l'occasion de quelque ravage que les ennemis du Languedoc firent au terroir de la Camargue, il alla quérir l'armée du Duc de Savoye, pour nous assister, et s'y opposer. Et peu de temps après, led. lieutenant fut fait prisonnier par led. Duc, accompaigné de cinq ou six de ses compaignons et favoris, et incontinent méné à Sallon et puis à Aix. Où estant, led. lieutenant fut mandé à Arles, après avoir entendu la mort desd. La Rivière et de Rides, accompagnié de Monsieur de Lamanon. pour veoir de le faire rentrer dans lad. ville, et la pouvoir tousjours tenir et conserver soubs la puissance dud. Duc de Savoye. Et ledit Lamanon estant venu à la porte de la Tour dù Pont de Crau, parler avec François du Port, Girard Chivallier et Jean Gros dit Boussicaud, les trois Consuls, compagnons dud. de la La Rivière, et faire que led. lieutenant réantrast dans lad. ville, lequel il avoit laissé tout seul à son mas, accompagnié d'un sien vallet seulement. Ce que plusieurs de ses ennemis ayant sceu, s'en estant led. Biord acquis bon nombre, l'allèrent treuver aud. mas, où il fust tué led. jour ; et puis en retour, led. de Lamanon, faché de l'evesnement d'un tel cas, le fist pourter à Miramas, où il fut enterré le lendemain.

L'an 1593 et le 8e d'avril, nos ennemys jurés, avec autres du Languedoc, ont saisy et gaigné le fort fait à Trinquetailles avec grande despence, pour la négligence des

capitaines, au grand détriment et ruine de toute la communauté de ceste ville, et poures mesnagers.

L'an susd. et le septiesme juin, la ville d'Arles a fait tresves avec Messieurs de Montmorancy et d'Espernon, à qualité qu'ils reconnoitroient pour gouverneur général establi pour l'estat et couronne de France de ce pays de Provence, led. sieur d'Espernon, fairont rendre La Motte aud. sieur de Montmorancy, ou à faute de ce, luy bailher le Baron, pour la battre, laquelle est aux mains de Monsieur de Saint-Roman soubs l'authorité de Monsieur de Joyeuse, dans vingt jours ; pendant lesquels lad. ville a baillé en hostages Mathieu Avignon, escuyer, François Constantin, Girard Chevalier, Simon Nicolay et Pierre de Boche, fils de Monsieur de Bouchon ; et led. de Montmorancy a promis rendre led. fort du Baron à lad. ville dans six jours, et en bailher bons hostages ; et moyennant ce, lad. ville prendra paisiblement sa récolte, et jouira du bénéfice de la tresve.

MÉMOIRE DE TRAHYSON

POUR SERVIR A LA POSTÉRITÉ

Le jour et feste Saint Mathias, 24e février 1594, le cappitaine Couque, La Touche, Rivareau, cappitaine David, sergeant Perrin, Jean Gellin, le cadet de Couque, cappitaine Meynier, Ouvrier, Le Ratelous, Rouquette, et autres, en nombre de cent cinquante ou environ, environ les dix heures du matin, se vindrent saisir de la maison de la ville et barriquer tout le Plan de la Cour ; là où ils tindrent environ trois heures, et tuèrent pleusieurs de ceux qui se vouloient opposer.

En ce temps, en la ville n'y avoit que deux Consuls, les bourgeois, savoir : Marc Gallon et Vincens Aubert, les autres deux Consuls de l'estat des nobles avoient esté mis hors de la ville ; et led. Gallon estoit prisonnier dans la maison dud. Couque, puis quatre jours, à dessein de lui faire rendre le fort de Pasque, lequel led. Gallon avoit à son obéissance, assis en Camargues.

Ledit consul Aubert, pour obvier ceste entreprise, assisté de Nicolas Jehan et beaucoup d'autres gents de bien, mesme du peuple qui s'esleva à l'instant, s'en alla faire un pas par toutes les portes de la ville, et prenant avec lui quantité de soldats, s'en va saisir les avenues de la maison de la ville et du Plan de la Cour, pour bloquer lesd. traistres de ce costé ; les ayant à la fin fait bloquer de toutes parts, lesquels voiant n'estre secourus de personne, eurent recours à parlementer ; à quoy Monsieur de Quiqueran de Beaujeu, gentilhomme de réputation, fut employé, ayant demeuré d'accord que led. consul Gallon serait relaxé, et qu'ils se retireroient le lendemain au fort du Baron où led. La Touche avoit commendement sur environ trente soldats.

Ayant iceux rendu led. Gallon, se retirèrent dans la maison de feu La Rivière, tenue en arrantement par led. La Touche, qui avoit seulement espousé la veufve d'icelluy La Rivière. Où estans, ayant led. Aubert sceu que son fils avoit esté tué d'une arquebusade dans la gorge par les soldats dud. La Touche, il jura qu'il les fairoit tous pendre. Aiant fait amener un canon tirant environ vingt livres de balle, au devant la maison dud. La Touche, duquel luy en fist tirer sept coups, ce qui les forcea à se sauver sur les tuillisses, excepté ceux qui furent tués ou blessés, l'un desquels fut led. La Touche qui fut blessé d'une mousquetade à la cuisse ; et les autres se rendirent aux Consuls et furent faits prisonniers.

En ceste journée fut tué, tant d'une part que d'autre, environ vingt hommes, et vingt-cinq blessés à la mort, et encore pleusieurs autres blessés.

De quinze ou seize prisonniers qu'il y avoit, y en eust qui confessèrent vouloir faire créer Consuls le dimanche ensuivant, 27 dud. mois, sçavoir lesd. La Touche et Couques pour gentilshommes, et Bruni et Christol Pillier, pour bourgeois. Mais Dieu, duquel despend tout, empes-

cha leurs mauvais desseins, et donna la force aux habitans de vaincre les ennemis du repos des gents de bien ; en aïant rendu grâces à Dieu, et fait une belle procession générale, led. jour, dimanche 27 février, jour destiné pour faire lesd. Consuls.

Aussy le mercredi, 23 dud. mois de février, veille de saint Mathias, led. Couque, de son authorité, fit tirer tous les canons et doubles canons contre Trinquetailles sur les six à sept heures du soir, comme s'il fust esté le gouverneur de la ville.

Le lundi, dernier février, fut crié à trois briefs jours environ trente desd. complices, et puis condamnés à estre pendus.

Lesd. prisonniers ayant récusé tous les avocats de ce siège, Messieurs les Consuls firent venir sept avocats de la ville d'Avignon, le 10 mars suivant.

Le 12 dud. mois de mars, jour de saint Grégoire, La Touche, Estienne Alloard dit le Ratelous, Avon sergent, François Maynier et Rouquette, ont esté pendus à la place du Plan de la Cour, où assistèrent deux cens mousquetaires, ayant la teste dud. La Touche esté mise sur la maison du Roy ; et le cappitaine David et six ou sept de ses compagnes, au nombre desquels estoit le nommé Ouvrier, furent condamnés à la galère perpétuelle. Led. Couque et autres absents, condamnés à estre pendus.

Le dimanche quinziesme octobre 1595, par mandement de Monsieur le Vicelégat d'Avignon, Monsieur André Aube de Roquemartine, prévost de la Sainte Esglise dud. Arles, fit faire prières générales pour le Roy, et fit faire une belle procession, maugra les Consuls de lhors, qu'estoient Jean de Bindray, escuyer, Nicolas Jehan et Jean Mondon, bourgeois, ayant reigné eux trois environ dix-neuf mois; et fait le soir feu de joye, au-devant lad. esglise.

Le lendemain, 16 dud. mois, tous les gens de marque, qu'estoient du Conseil, s'assemblèrent et feurent treuver lesd. Consuls pour les persuader à tenir conseil auquel ils ont conclu qu'on crieroit et proclameroit par toute la ville : *Vive Henry de Bourbon quatriesme, Roy de France et de Navarre*. Et fut fait feu de joye en public, et tous les canons tirèrent avec grande joye pour les gents de bien, et poures bannis de leurs maisons puis longues années.

Marseille.

Le 17 février 1596, par le vouloir de Dieu, la ville de Marseille fut réduite à l'obéissance du Roy, par le moyen de Pierre de Libertat, lequel led. jour environ les huit heures du matin, tua le consul Casaus au portal Réal, estant entre les deux portes, d'un coup d'estoc ; et tout incontinent cria : *Vive le Roy*, ayant à l'instant esté tiré sept à huict mousquetades par les soldats dud. tyran contre led. Libertat, sans que aucune l'offenceat, par la grâce de Dieu, ayant esté led. Libertat secouru dans un moment par Monsieur de Lamanon, qui conduisoit quantité de cavalerie, sous le commandement de Monseigneur le Duc de Guise, gouverneur dud. pays de Provence, lequel entra dans deux heures après, avec grande joye, criant : *Vive le Roy*, n'ayant esté tué ni blessé personne autre que ledit Casaus : car Louys d'Aix, viguier dud. Marseille, son compagnon, se sauva avec cinq galères du Roy d'Espagne, qu'estoient dans le port dud. Marseille.

—

Coppié sur autre coppie insérée dans le *Recueil des pièces concernant l'histoire des troubles arrivés en la ville d'Arles, pendant les guerres civiles du Royaume de France, despuis l'année 1574 jusqu'en 1596*. Pièce cottée *20*. Led. manuscrit actuellement au pouvoir de Monsieur de *Nicolay*, gentilhomme d'Arles.

20 avril 1769.

Bonnemant, prêtre.



Tablettes d'un curieux

LES BÉGUINES

Les Béguines étoient des filles dévotes qui, sans être liées par des vœux, vivaient en communauté et suivaient la règle du tiers-ordre de St-François. Elles habitaient en des lieux enclos par des murs, où chacune avait sa maison distincte ; mais elles mettaient leurs biens en commun. Leur habitation s'appelait un *Béguinage*. Elles étaient vêtues diversement, les unes de gris, les autres de couleur tannée, et il y avait parmi elles, dit le P. *Hélyot*, autant de statuts différents qu'il y avait de différentes formes d'habillement (1).

Les auteurs ne sont point d'accord sur l'origine de cette institution. L'opinion la plus vraisemblable est celle qui en attribue la fondation à un prêtre belge du nom de *Lambert Beggh*, en 1184. Le nom de *Béguines* s'expliquerait ainsi par celui de leur fondateur.

C'est probablement au XIII° siècle que cette institution, se propageant petit à petit, fit son apparition dans la ville d'Arles et les pays circonvoisins. J'ai déjà fait cette remarque, que notre ville ne fut jamais en retard pour accueillir et même appeler toute corporation religieuse de nouvelle création.

Cependant les seuls documents qui me soient connus ayant trait aux Béguines, sont tous du XV° siècle ; mais je ne saurais induire de mon ignorance personnelle aucun argument contre leur ancienneté.

Voici le peu que j'ai trouvé :

C'est d'abord un testament de l'année 1468, par lequel Bertrand Moustier lègue 3 gros aux sœurs Béguines d'Arles (1). Trois gros, au XV° siècle, ne contituaient qu'une bien modeste offrande ; mais on ne peut léguer que ce qu'on a ; c'était vraisemblablement l'obole du pauvre ; d'ailleurs les bonnes sœurs étaient généralement peu exigeantes et recevaient toutes choses d'un cœur également reconnaissant. Leur maison était, à cette époque, derrière l'église St-Martin, à côté du monastère de Ste-Claire.

Quelques années plus tard, la noble et fameuse dame de Porcellet, Madeleine Retronchin, veuve de Jean de Porcellet, dont le testament du 21 juin 1472 est presque un document historique, lègue « aux « pauvres femmes Béguines » une pension annuelle de 12 setiers de blé et 4 *barraux* de vin de Crau, « tant qu'elles vivront. » Cette constitution d'un viager — *tant qu'elles vivront* — indique bien clairement le caractère essentiellement instable et passager des institutions de Béguines.

Leur établissement subsistait cependant encore en 1490. Je vois que le 21 avril de cette année, les honorables dames *Bellete Gragerie* et *Catherine Richarde*, sœurs Béguines d'Arles, achetaient pardevant le notaire *Pierre Menhinati*, un mas sis en Crau, appartenant à Étienne et Trophime Bernard.

Ce document est le dernier témoin — à ma connaissance du moins — de leur passage dans notre ville. Il est permis de croire que l'exagération même de leurs pratiques de piété fit périr leur institution sous une sorte de défaveur, car leur nom est devenu, depuis bien longtemps, un terme de dérision et presque de mépris, dont on se sert pour qualifier les dévotes minutieuses et ridicules.

Émile FASSIN.

(1) *Hélyot*, Hist. des Ordres monastiques, tom. VIII, p. 1 et suiv.

(1) 23 juillet 1648, notaire *Raymundi*.



ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1644

— Le 8 février, la noblesse d'Arles, portant un drap rouge, en forme de chaperon de Consul, au haut d'une pique, ont été passer par mépris devant M. de Boche, qui était premier Consul, attendu que M. de Chiavary ne voulut pas accepter le chaperon de second Consul. Le lendemain, ils ont passé devant la maison de ville. Il y a eu émotion populaire, dans laquelle M. de Parade fut blessé d'un coup d'allebarde à la cuisse. Il a fallu l'arrivée de M. le gouverneur et de M. de Champigni, intendant, pour pacifier le tout.

— 23 mars. (Fos 279 et 291 du régistre de *Jean Dangières*). Transactions entre les communes d'Arles et de N.-D. de la Mer, et l'abbé de Valmagne, à raison de la Pinède ou Sylveréal.

— Le 1er septembre, on a commencé d'ouvrir la gabelle pour peser le bled et la farine, moyennant 4 deniers le quintal et 3 deniers l'eimine. Le 4 mai 1668, l'impôt fut porté à 4 sols le quintal de farine.

— Le 1er décembre, environ 80 gentilshommes d'Arles sont partis pour aller présenter requête à la Cour contre les gentilshommes de lettres, qui voulaient les précéder dans la charge de Consul.

1645

— En février 1645, M. de Parade, premier Consul, et autres, ont eu ajournement personnel pour comparaître devant le parlement d'Aix, où ils étaient actionnés par M. de Joncquières, à cause du bled qu'on avait sorti d'Arles sans la permission du roi.

— Le 12 mai, un sergent de la Cour est venu à Arles ajourner toutes les Confrairies d'Arles, tant de pénitents que autres. (Il en arriva de même en 1704).

— Le 3 juillet, il est arrivé un éléphant qui fut logé à la Monnaie.

— Le 31 août, il fut pris prisonnier un partisan, sur le pont d'Arles, qui fut conduit à Aix par 4 mousquetaires, où il fut pendu vers la St-Michel.

— Le 18 octobre, on commença le canal par-dessus la traille de Fourques, pour faire monter le sel.

— Le 13 novembre, il est parti 4 barques du port d'Arles, chargées de soldats, pour aller à Venise.

— 1645 (Not. *Escoffier*, fo 863). Aggrégation des Pénitents noirs à l'œuvre des esclaves, de la part des Trinitaires. — Et 1644, fo 233 (du 20 juillet 1645, notaires *Escoffier* et *Remuzat*).

— Transaction entre lesdits Pénitents et les Carmes (du 20 novembre 1645, not. *Remuzat*).

(La suite prochainement.)

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.
On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1876 3e Série. N° 2

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

RECUEIL

De plusieurs choses mémorables arrivées en la ville d'Arles durant les troubles de la Ligue, extraictes d'un livre de raison de LOUIS RAMETTE, dans lequel parmi les mémoires de ses affaires domestiques, il a inséré les choses susdites selon qu'elles sont arrivées de temps en temps

---

La description desquellès est faite avec un langage barbare entre le Provençal et le François, que nous avons réduit en meilleurs termes, sans toutefois rien altérer du sens.

—

Au feuillet 13 dudit livre et en la première posite est écrit :

Le 16 du mois de janvier 1588, veille de Saint Antoine, les Capucins ont jetté la première pierre du fondement de leur église, laquelle pierre a été prise au fossé de la porte de Marcanou, à main gauche sortant de ladite porte. A cette cérémonie ont assisté le seigneur Archevêque d'Arles avec son clergé, venus en procession, les sieurs viguier et consuls, nobles d'Allen et Louis d'Antonelle, sires Louis Borel et Jacques Romieu, et grande quantité de gentilshommes et bourgeois et peuple qui suivoit.

Au fol. 23 et quatrième posite :—le.... décembre 1588 s'est levée une émeute à raison des Bigarrats et disoit-on par bruit commun que du nombre des Bigarrats étoient les sieurs Baron de Calvisson, de Gageyron, Marc d'Icard, de Beaujeu, de Grille. Pour autant qu'ils avoient porté les armes pour le seigneur de la Valette, et l'avoient appuyé comme gouverneur de la province, ce qui fut cause qu'audit jour veille de Noël tout le peuple s'étoit presque levé résolu d'aller tuer ledit Marc d'Icard, pour ce qu'il étoit entré dans la ville, lequel avec son père eurent toutes les peines du monde à se sauver, et furent suivis jusques au Carton de la Furanne, et fut tué en ladite émotion un Guillaume Roiron, couturier, n'étant besoin de nommer ceux qui l'ont tué pour être coneus d'un chascun.

Au dos dud. mémoire est écrit : — Et étoient consuls alors les sieurs de Bouchon et Vigueri, Jean Espinaud et Richard Taulamesse.

Audit feuillet verso est écrit : — Et ledit jour, voyant le peuple levé et connaissant que s'il se faisoit quelque désordre, tel qui neseroit pas Bigarrat, si on présumoit qu'il eût de l'argent, seroit réputé Bigarrat, je suis allé à ma maison et ai donné à ma chambrière Françoise Bérarde pour me la garder la somme de 381 liv. 12 s. 6 d.

Il veut dire que le nom de Bigarrat étoit souvent un prétexte pour ceux qui ne recherchoient que d'envahir le bien des citoyens.

Au fol. 24 verso sur le milieu est écrit en forme de tiltre : — Rumeur.

Et puis en chef :—Le 6 de février 1589 tout

le peuple s'est levé pour tuer les Bigarrats, et entre autres se sont adressés à la maison de Monsieur le Juge, ayant brûlé presque la porte de son logis, dans lequel étant entrés y ont treuvé led. sieur Juge, lequel ils ont tué, et puis l'ont jetté d'une fenêtre en bas dans le bardat de la maison qu'estoit de Rouar.

Et au dos est écrit : — Et étoient consuls alors les sieurs de Bouchon et Viguerie, Jean d'Espinaud et Richard Taulamesse.

Au fol. 34 et sur le milieu en forme de tiltre est escript :—La Desfaite de Monsieur d'Estampes. Et en chef : — Le 4 d'octobre 1589, Monsieur d'Estampes étoit venu auprès de la ville de Tarascon avec 120 maitres à cheval et 50 arquibusiers aussi à cheval pour faire escorte au sieur de Feraud qui vouloit passer de deça vers Tarascon pour aller en Provence. Et ledit jour, Monsieur le comte de Carces est venu avec 300 chevaux, et ont tué les gens dudit seigneur d'Estampes qu'ils ont fait prisonnier avec le sieur d'Eyguière, frère du sieur de La Goy et plusieurs autres, et le sieur de Rouge se noya avec plusieurs autres.

Et au dos dudit mémoire est écrit :—Ledit sieur d'Estampes ayant été longtemps détenu prisonnier fut enfin relaxé ; et allant par la ville d'Aix luy fut dressé une querelle de la main après que sa rançon fut payée, et fut tué de plusieurs coups de poignard à la place des Prêcheurs le 12 de juillet 1590.

Audit feuillet verso, il y a tiltre : - Tarascon. Et puis en chef est écrit : —Le 7 d'octobre 1589, MM. les consuls de Tarascon et le peuple étoient en grande querelle les uns contre les autres, parce que les uns tenoient pour le seigneur de la Valette et le peuple tenoit pour Monsieur le comte de Carces, tellement que led. jour, environ les quatre heures après midy, le consul Clémans et ses compagnons et les sieurs juge et viguier et plusieurs autres ont fait entrer le sieur de Péraud avec quinze cens arquibusiers et 300 chevaux dans la ville de Tarascon. Le peuple voyant cela s'en est presque tout sorti, les uns par la porte, les autres sautèrent par les murailles, en façon que lad. ville de Tarascon est maintenant à Monsieur le Maréchal d'Ampville et tient pour les Huguenots.

Au fol. 36 et dernière posite : — Le 18 de novembre 1589, Monsieur de Vins avoit assiégé la ville de Grasse qui tenoit pour le seigneur de la Valette. Lequel sieur de Vins appoinctant un canon contre ladite ville, reçut un arquebusade venant de ladite ville qui le tua. Dieu luy fasse paix et à tous les autres.

Et à la marge est écrit : — Monsieur de Vins.

Au fol. 42, XI et dernière posite est écrit : — Le 20 de juing 1590, MM. les consuls de cette ville ont pris la maison de Mallavisade pour y faire battre la monnoye qui fut commencée le 26 d'aoust audict an, étant consuls pour lors les sieurs de Beaujeu et de Ballarin, et les sires Nicolas Jean et Julien Mandrin.

Au fol. 44 à la seconde posite est écrit en forme de tiltre : — Rimour.

Et en chef : — Le lendemain de Saint-Pierre, qu'estoit le second jour d'aoust 1590, s'est levée grande émotion tendant à faire sortir les Bigarrats, et des Bigarrats étoient tous les plus grands de la ville. Et en premier lieu on s'est adressé à la maison de Monsieur de Beynes et constrainct de sortir le bénéficié de Bibion et le sire Jastineu et le sire Tony Icard et Seynequery et le procureur Couteau et le sieur Sommeyres, et saisi de plusieurs autres ; et ont tué les deux Chartroux et Belles-Flottes et Leve, et espérant d'en faire sortir davantage si Dieu n'y met la main, et moy voyant la misère et le danger que la ville court, j'en pleure de tristesse. Mais enfin j'ai pensé que ce tan a été et asteure ; et l'on verra qui vivra. Car enfin tout vient de Dieu et de l'ambition des grands.

Et au dos est écrit : — Estoient consuls alors Monsieur de Beaujeu, de Ballarin, Nicolas Jean et Julien Mandrin, bourgeois.

Au fol. 56 XI, et tout au commencement est escript :—Le 18 d'aoust 1591 a été découverte une trahison en Arles de laquelle estoient les sieurs de Beaujeu, de Cabanis, de Bouchon, de Parade le vieux, François Avignon, Roquemartine, François d'Anthonelle, Jean de Beaujeu et son

frère, Pierre Petit, Louis Tavernier, de Féraud, Jean Icard, Jean Bouchet et plusieurs autres : à sçavoir Guillaume d'Anthonelle et son frère le docteur, Antoine d'Anthonelle et le sieur d'Uzane le Long, le petit chanoine Icard. Et deux jours après ont été mis à la torture Bouchet, Louis Tavernier et François d'Anthonelle, lequel y fut tenu suspendu l'espace de trois heures, et par les prières qu'il fit avec sa sœur la capuchine et ceux qu voyoient ce tourment, Dieu a faict un miracle, et c'est que la corde de la question, quoiqu'aussi grosse qu'une tourtoirière, rompit et ledit d'Anthonelle tomba du haut de trois cannes, sans que par la grâce de Dieu, il se fit mal et n'a rien confessé de ce de quoy il étoit accusé, ce que voyants ceux qui estoient présens s'en sont allés touchés par ce miracle, et le tigre lieutenant lui vouloit faire encore donner les bottines et les œufs sans un cirurgien qui l'assura que ce faisant ledit d'Anthonelle mourroit, car de la grande chute qu'il venoit de faire il estoit presque mort. Quoy voyant ledit lieutenant l'a faict conduire dans une petite chambre le faisant garder par 4 soldats : le lieu où la question luy fut donnée était la tour appelée de St-Louis, bastie dans l'archevêché. Quant à moy, je pance que jamais homme vivant n'a veu ni verra le plus cruel ni le plus méchant homme, qu'est ce lieutenant Biord.

Et est cotté au dos : — Estoient Consuls alors les sieurs Nicolas de la Rivière et François Duport, Jean Boussicaud et Girard Chivalier.

Au fol. 57 XI°, et sur le milieu de la page il y a tiltre : - Ravage de Camargue. Et en chef est écrit : — Le 9 de septembre 1591, Monsieur de Montmorency et Monsieur de la Valette, le colonel des Corses et le sieur de Péraud, les sieurs de Gouvernet et de Gongomery et plusieurs autres princes et capitaines sont venus et ont passé à Tarascon, et assiégé Graveson, qu'enfin ils ont pris ; de là sont venus à Arles avec deux mille chevaux et quatre mille harquibusiers par Trébon et Camargue, et ont pris Trinquetaille, le Baron et la frégate du capitaine Fourès. Après ont ravagé tout le bestial de Camargues et s'en sont allés, y ayant parmi eux des fugitifs de cette ville ; les sieurs Baillif, d'Eyguières, de Mourélong, le fils du sieur de Meaille, les Procureurs Coutel et Rambaudy.

Au fol. 58 il y a tiltre : — Le duc de Savoye, et en chef est écrit : — Le 11 dud. mois de septembre aud. an 1591, les Consuls ont mandé quérir pour secours Monsieur le duc de Savoye, lequel est entré dans la ville avec tant seulement son bagage et son avant-garde, pouvant faire en tout deux cents gens d'armes, le restant de son armée a passé à la Rouquette avec six pièces de batterie pour aller battre le château du Baron que les Huguenots avoient pris avec la frégate du capitaine Fourès. Et dans trois jours led. Baron et La Mote se sont rendus, y étant morts dedans seulement quatre ou six souldarts. Et le capitaine Jean Bourthelemy a été blessé dans La Motte du premier coup de canon qui y a été tiré, luy ayant été l'un des bras emporté. Les assiégés étant sortis à bagues sauves, le tambour battant et la mesche allumée, s'étant retirés à St-Gilles.

Au fol. 59 il y a tiltre :— Le lieutenant, et en chef est escript : — Le second dud. mois d'octobre 1591, David a tué Goliath, c'est-à-dire que son Altesse de Savoye a faict prisonnier le sieur Pierre de Biord, lieutenant de la ville d'Arles, qu'il a fait sortir de lad. ville environ la minuit en compagnie de quatre de ses grands capitaines, à sçavoir Boussicaud le manchot, Romany, Bartouche, Lebre et encore Guillaume Huault conduits par le prévost de lad. Altesse, ayant fait porter toutes les procédures contre ceux que led. lieutenant avoit emprisonnés pour justifier leur innocence, comme je crois et confie qu'elle est en eux, puis dans la ville ont été faicts prisonniers les capitaines Jacques et d'Agan.

Et le 6 dud. mois et an, son Altesse a mené lesdits prisonniers à Aix pour preuver si led. lieutenant les avoit bien emprisonnés ou non ; les prisonniers estoient

les sieurs de Beaujeu et ses deux fils, de Bouchon, de Parado l'aîné, de Féraud, de Rocquemartine, François Avignon, d'Uzane, les deux d'Ubaye, le chanoine d'Icard, les deux Bibion frères, Jean Icard, de Cabanis, François d'Anthonelle et deux de ses cousins et plusieurs autres des noms desquels je ne me souviens pas ; Jacques et d'Agan ont été menés enchaînés par led. prévost de S. A. Ces deux derniers les plus grands satellites que led. lieutenant eut à sa compagnie.

(La suite à la prochaine livraison.)

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particuliérement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

NOVA CREATIO PAPE.

Noverint universi quod anno Domini M.CCC.LXXVIII. et die Sabbati XXVII mensis Martii, quasi ad duas horas noctis, sancte memorie Dominus Gregorius papa XI migravit ad Christum, in Romà. Quo defuncto, inceperunt multe murmurationes inter Romanos, mala in cordibus eorum cogitantes, prout facti experientia manifestavit posteà. Nam factâ novenâ pape defuncti, sicuti moris est, Romani petierunt à Dominis cardinalibus papam fieri Romanum vel Ytalicum, ut de cetero deberet Rome remanere, non tunc vi, sed rogando; promittentes eis tutè custodire conclavium, ipsosque Dominos cardinales conservare absque rumore, mediante juramento, licet falso. Quibus Domini cardinales acquiescentes, conclavium in palatio sancti Petri, tamquam simplices, licet dubitando semper, intraverunt, et dum fuerunt intra, credentes per viam Sancti Spiritus aliquem probum virum eligere in papam, ecce Romani, tamquam canes ad vomitum redeuntes, cum gladiis et fustibus, ac rancoribus, portas palatii violenter frangentes, et intrà penu sive cellarium intrantes, tantùm de illis bonis vinis, que ibidem erant, potaverunt, quod omnes, vel quasi inebriati fuerunt ; et ascendentes gradus conclavii cum furore, ad ostium conclavii pervenerunt, una voce clamantes et ululantes sicut porci : Romanum volumus papam, vel omnes moriemini. Quos dum cardinales audiverunt, et sentierunt quòd jam disrumpebant muros, pro intrando conclavium, subitò Archiepiscopus Baranum neapolitanum (1) in summun pontificem creaverunt, et elegerunt, nullas pro tunc faciendo sollempnitates, sed festinantes, non immeritò, ad suas cameras fugere, et fractâ januâ conclavii, intraverunt Romani desperati, ut dictum est, ululantes ad cardinales venientes, ut papam facerent Romanum, totum conclavium, et plures domos cardinalium propè sanctum Petrum dısrobantes, ipsosque cardinales capiendo, te violenter ducendo usque ad capellam, ubi ipsos, in presentiâ Romanorum, Dominum Cardinalem sancti Petri (2) opportuit in papam eligere, et ipsi tamquam pape, malegratibus eorum, reverenciam exhibere, licet dictus Dominus semper clamaret : Papa non sum, nec volo esse. Quibus non obstantibus, ipsi Romani eum in cathedrà et sede majestatis posuerunt ;

(1) Barthelemy Priguano, archevèque de Bari.

(2) François Thebaldeschi, archiprètre de St-Pierre, romain de naissance. Son titre était de Ste-Sabine ; on l'appeloit le cardinal de St-Pierre, à cause de l'archiprètré de cette église qu'il avoit.

In cryptis Vaticanis, in pariete :

FRANCISCUS DE THEBALDESCIS ROM. TT. S. SABINÆ PRESB. CARDIN. PRIOR ET CANONIC. HUJUS BASIL. IN QUA TRES CLERICOS BENEFICIATOS DE SUO AUXIT. OBIIT VI SEPTEMBRIS M.CCC.LXXVIII.

(Extrait des *Inscriptiones Romanæ infimi ævi Romæ extantes*. Édition de Rome, 1760. To. 1, p. CXCIX.



et ipsi reverentiam pape fieri consuetam exhibuerunt, et creditur, prout verum est, quod si in favore illo cardinales non reverenciam exhibuissent petitam, omnes sub ore gladii cecidissent. Quâ factâ, cardinales, meliùs quàm potuerunt, cum rochetis suis, de palatio exeuntes, alii pedes, alii eques ad diversa loca extrà Romam, de quibus inter ceteros fuit unus qui vocatur Dominus Jacobus de Ursinis (1), etiam illâ nocte aufugerunt, unde fuit adimpletum dictum prophete : Percutiam pastorem, et dispergentur oves. Sed, illo procurante qui neminem vult perire, in crastinum dictus Archiepiscopus Baranus per dictum Dominum cardinalem sancti Petri fuit repertus ; et fuit per eum, et per aliquos prelatos veste pontificali indutus ; qui noluit tamen officium Apostolatûs assumere nisi priùs venissent cardinales. Quibus auditis, venerunt aliqui, et ipsum in sede majestatis posuerunt, solempnitates in talibus fieri consuetas, que priùs omisse fuerant, faciendo ; sic quod nunc gaudeat papatu pacificè et quietè, et omnes cardinales sunt hic reversi, et fuerunt in missâ papali in sancto Petro, die veneris, IX mensis aprilis ; et die Sabbati in Ramis palmarum que est X dicti mensis aprilis, hora vesperorum fuit datum nomen pape, quod est Urbanus VI et dedit indulgenciam per totam septimanam.

— Anno Domini M.CCC.LXXIII die Dominicâ XVIII aprilis que fuit dies sancte Pasche, predictus papa Urbanus VI missam celebravit in altari sancti Petri ; et ibi fuit consecratus in presentiâ totius populi. Et posteà missâ dictâ, fuit coronatus in scalâ sancti Petri, extrà Ecclesiam suprà unum solerium, quod fuit ibi factum de novo, et in presentiâ totius populi. Istis factis, predictus papa recessit de sancto Petro cum XV cardinalibus et pluribus prelatis, et ivit captum possessionem sui episcopatûs apud sanctum Johannem de Laterano ; et illâ die venit in prandio in palatio suo, juxtà sanctum Petrum.

(1) Jacques des Ursins étoit Cardinal du titre de St-Georges au voile d'or.

— Siguent apres un an, fon mota granda devezion entre lo Colege, e lo papa Urban VI, e lo Colege sen salhi de Roma, et anet a Fondis ; et aqui n'elegiron un autre per papa, que fon Monssen Robert de Gineva, dig lo cardenal de Gineva ; e fon son titol papa Clémen VII (1).

Item, elegit que fon papa Clemen VII parti de Fondis e ven sen an los cardenals ad Avinhon, exeptat quatre, que remeron a Roma an lo papa permier elegit, Urban VI (2).

Item, papa Clemen, que fon elegit papa a Fondis per los cardenals, aprop que agron elegit papa Urban VI en Roma, visquet papa en la sieutat d'Avinhon, e lo non de papa tenc XVI ans et mori septamens.

Item, mort que fon Papa Clemen VII, lo san colege d'Avinhon elegiron per papa lo cardenal de la Luna, Quatalan, que es per son non apelat Monssen Peire de la Luna. Son titol fon papa Benezeg XIII (3). Et aquel a gouverna lo papat mot pau de temps a sa volontat, quar l'obediensa li fon ostade per cert temps et aprop li fon renduda.

— L'an M.CCC.LXXVII lo jorn X de mars, nasquet Jaumet filh de Bertrand Boysset ; e fes lo batejar monssen Honorat Holevier capelan, e madona Stevena Alba molher de Monssen Karles Alba, cavalher d'Arle.
Jaumet.

(1) Il fut élu le 20 septembre 1378. Boysset se trompe donc en mettant son élection un an après celle du pape Urbain VI. — De Urbani VI et Clementis VII electione vide *Vit. Papar. Aven.* Tom. 2 à N° CXC ad CCXVI inclus. pag. 813-928, et passim in to. 1 et *Hist. Eccles de Fleuri*, *de Sponde*, etc. .

2) Voici le nom de ces quatre cardinaux :
Pierre Corsini, dit le Cardinal de Florence.
François Thebaldeschi, dit le Cardinal de St-Pierre (Celui-ci étoit déjà mort, lorsque Clément VII fut élu.) *Vit. Pap. Aven.* To. 2, pag. 844. (Voyez l'épitaphe de ce cardinal dans une note précédente.)
Simon de Brossano, dit le Cardinal de Milan.
Jacques des Ursins, Cardinal du titre de St-Georges au voile d'or.

(3) Clément VII étoit mort le 16 septembre ; Benoit XIII lui succéda le 28 du même mois.

— L'an M.CCC.LXXVIII lo jorn XXV de novembre, nasquet Honorat filh de Bertrand Boysset; e fes lo batejar Johan de Vilamus, an Blanqueta sa molher. Honorat.

LA MALA NUEG DE MONPEYLIER.

— L'an M.CCC.LXXIX lo jorn XX d'octobre, les cieutadans et habitans del castel de Monpeylier ensult feron contra los officies del Rey; e per aquesta rason, per las opressions, e per las talhas fachas per los officies del Rey.

Item, meron mort lo Senesqual de Roergue, e lo cancelier del duc d'Anjo, el governador de Monpeylier, el gardian del petit sagel de Monpeylier el alcun altre que s'apelava Peyre de Banhols, e maistre Johan Perdeguier, e maistre Johan Perdeguier lo jove, governador de la gabela de la sal.

Item, moriron votre totz sels desus nommate C.E VII homes; e tots ensems morts que foron, las gens de Monpeilhier los meron en un pous la un sus l'autre; et en lo pous demoreron tro tant que y venc lo duc d'Anjo, frayre del Rey de Fransa, que los fes totz sebelir al luoc de Monpeylier, Coste Gaurenc.

NEVET EN ARLE.

Item, l'an M.CCC.LXXIX lo jorn XXVII de febrier, nevet en Arle, o en son terradou, tant fort que fon espesa tres pals, e plus; e davant que fosa leguada, foron passats XV jorns, e plus.

LA MARTELIERA DE MEYRANA.

L'an M.CCC.LXXX e lo jorn X de jul, fon comensada de bastir la Marteliera de Mayrana per Guilhem Portal peyrier e fes la bastir Bertran Boysset, Raymon Celesti, e sos nebots, Johan Jenselan, Guilhem Jourdan, Laurens Andrieu, e son frayre Johan Andrieu.

Item, fon acabada de bastir l'an que dessus, lo jorn XX del mes d'octobre.

Item, costet V cens XXVII florins, III gros, IIII deniers, an las portas, et an lo torn, et an la corda, que a mestier per aussar la porta.

Item, fon tesaurier d'aquela moneda, e gouvernador d'aquesta obra desus dicha Bertran Boysset.

Item, rendet conte, e fon quittat; e fes la carta Bernat Delpuy, notari, l'an desus dig, lo jorn redier de novembre; et la trais en forma publica.

— L'an M.CCC.LXXX e I lo jorn ters de desembre, nasquet Jauffret Boysset filh de Bertran Boysset; e fes lo batejar maistre Ugo d'Auron notari, e dona Jaumeta Cogorla. Jauffret.

L'an M.CCC.LXXXIII lo jorn XVI de Jonoyer, nasquet Phelipa filha de Bertran Boysset; e fes la batejar Monssen Johan Damian, canorgue de san Trofeme et sacrestan, e frayre Raymon Ueric Agostin del couvent d'Arle. Phelipa.

FERAGUT

— L'an M.CCC.LXXXIIII lo jorn XXIIII de jul, intret Feragut en la sieutat d'Arle; et en fon gitat en grand desonor, e mot granda justicia s'en enseguit dels tradidours, que y eron estat consens; car mots en moriron per justicia, tant nobles que foron talhadas las testas, capelans penduts e neguats, notaris neguats, e d'autres penduts assas a las rodas, forcas e fenestras. Descreure lo non de tots non ai que far.

L'ALBA.

— L'an M.CCC.LXXXIIII lo jorn ters de desembre, fon plantata l'alba que es davant lo portal de Santa Clara, d'enfra vila, vers solhel levant (1). Plantet la Bertrand Boysset.

(*La suite à la prochaine livraison*).

(1) C'est à présent la porte dite de la *Roquette*.



Notices biographiques

ALEXANDRE ET PAUL ARGOLI

Argoli ou Argolus était issu d'une famille illustre et féconde en personnages savants. On croit qu'elle est originaire d'Arles et que deux frères de ce nom suivirent Charles Ier dans le royaume de Naples et s'y établirent.

L'un, nommé *Alexandre*, fut fort estimé à la Cour de Rome ; le pape Paul III le nomma évêque de Terracina.

Paul Argoli fut religieux de l'Ordre de Saint François. Il mérita par son application à l'étude, et par son génie transcendant, la réputation d'un subtil philosophe et d'un théologien éclairé. Il mourut en 1591 dans une ville du royaume de Naples où il prêchait le Carême, à l'âge d'environ 31 ans. On regrette qu'il ait été enlevé à la fleur de son âge. Ses talents faisaient espérer des ouvrages savants.

(Dict. des Homm. ill. de Provence).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

1646

— Le 15 février, les Consuls d'Arles ont été à Tarascon pour aller rendre visite à un Cardinal (1) venant de Rome et se rendant auprès du roi à Paris.

(1) Le Cardinal Barberini.

— Le 24 dudit et le 25, il est parti du port d'Arles 4 barques pour aller à Venise, commandées par le marquis de Galleraude.

— Le 26 février, le moulin à vent près le jardin de Bourreau proche St-Lazare, placé par M. de Vanens, a commencé de tourner.

— Du 16 mars au 9 avril, les troupes du roi ont passé par Arles.

— Le 9 mai, les PP. Prêcheurs n'ayant point voulu porter la châsse de St-Trophime, comme de coutume, le Chapître a mis en ôtage leurs corps saints dans l'église Ste-Anne.

— Cette année est la première que les paluds d'Arles ont porté du bled ; il y a eu des épis qui ont porté de 80 à 120 grains.

— Le 29 juin, on a dit la première messe à l'église Ste-Marie de cette ville.

— Le 1er août, il est arrivé à Arles 800 cavaliers suisses ; ils ont été logés à la Charité. Ils sont repartis le 15.

— Le 7 septembre, il est parti du port d'Arles 12 barques chargées de soldats et de munitions de guerre, pour aller à Toulon auprès de M. le maréchal de la Milleraye, qui allait se ressaisir de la ville d'Orbitelle.

— Le 9 novembre, l'eau des pluies a rempli toutes les paluds desséchées ; elles ont rompu les douves des roubines du Vigueirat. Il y a eu accédit contre le sieur de Vanens.

— Le 19 dudit, il est arrivé à Trinquetaille 2 bateaux chargés de soldats ; il y a eu rumeur populaire, quelques personnes ont été blessées à mort.

— Le 23 décembre, M. François de Gri-

gnen, archevêque d'Arles, a fait son entrée pontificale dans la ville.

1647

Consuls : ***Claude d'Eyguières.***
Jean Chaze.
Louis Bouchet.

— Au mois de février, les eaux des paluds venaient jusques au mas du sieur Chalamont, près la porte de la Roquette ; elles touchaient la fontaine de Crau.

— Au mois de mars, l'église paroissiale St-Vincent fut démolie.

— Le 17 mai, le sieur Arnaud, de Tarascon, frère du sieur Arnaud des Courtines, est venu à Arles avec la commission d'établir un siège à Tarascon ; mais y ayant eu opposition, il se retira.

— Conseil du 21 juillet 1647 (not. *Brunet*, secrétaire de la communauté, f° 342), par lequel il parait que l'on a traité avec le sieur *François Mesnier*, maître imprimeur de Marseille, pour exercer son état à Arles, qui n'a jamais eu d'imprimeur, et ce moyennant 150 liv. par an.

— 8 septembre. Il est parti d'Arles 12 barques chargées de soldats pour Toulon, et de là au siège de Pontblin et Portelongon.

— Prixfait de l'abbatement de l'église St-Georges, jadis paroissiale, donné par MM. de Boche, Roquemartine, Cays et autres acquéreurs d'icelle (du 14 octobre 1647, not. *Monier*). Elle fut démolie le 22 dudit.

— Le 5 novembre, il y eut une si grande inondation du Rhône, qu'on n'en avait pas vu encore de pareille. Elle fut marquée au mur de la maison de M. de Biord (1) près la porte *Rousset*.

(1) Aujourd'hui maison Edouard Teissier.

— Le 15 novembre, on a commencé à rehausser la chaussée du Plan du Bourg, depuis le four à chaux jusques à la Montcalde.

1648

Consuls : ***Joseph d'Arlatan de Beaumont.***
Honoré Roy.
***Raimond Escoffier*, notaire.**

— Le dernier janvier, un tonnerre a fait tomber la pointe du clocher de N. D. la Major.

— En 1648, on a commencé à démolir l'ancienne église de St-Julien ; on a ensuite creusé les fondements pour rebâtir à neuf ladite église qui a été achevée en 1689.

(La suite prochainement.)

Le **MUSÉE** paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an. . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la rédaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1876 3e Série. N° 3

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES

DE

BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

LO CANTAR DE LA REYNA JOHANNA

L'an M.CCC.LXXXIIII lo jorn IX de desembre, fon fag la cantar (1) de l'auta Dona prensessa Madama Johanna lo Reyna de Jherusalem e de Cecilia, d'enfra la gleisa de San Trofeme d'Arle ; loqual cantar fes

(1) Elle étoit morte dès le 22 mai 1382.

Remarques sur l'époque de la mort de la Reine Jeanne.

On fut encore longtemps en Provence, mais surtout à Arles, à se persuader la mort de la Reine Jeanne : et ce ne fut pas ici le dernier devoir funèbre qu'on y rendit à la mémoire de cette princesse infortunée. En voici la preuve tirée du journal de Jean Le Fèvre :

« M CCC IIII (xx) et V..... may..... le V jour..... Item « fu délibéré que on envoïe à Marseille messagés so- « lempnex, a segnefier la mort de la Royne Jehanne « et que il y ait sermon.

. . . .

« Octembre.... Mardi XVII jour.... ce jour fuit lecta « una littera bene dictata que ex parte senescalli pro- « vincie dirigitur illis de Arelato, per quam eis inti- « matur mors Regine Johanne, et indicit eis quod « faciant exequias pro eâ, et illis fuit missa.

. . . .

« Novembre..... Samedi, quart jour..... ce jour à « la requeste de ceuls d'Arles, Madame ordenna l'é- « vesque de Cisteron, pour aller à Arle faire les « exèques de la Royne Jehanne, et eust cent florins.

. . . .

« Vendredi, X jour..... ce jour vint Monsieur de « Cisteron qui le mardi précédent, avoit en Arle fait « le service pour la Royne Jehanne. »

D'autres actes de la même époque laissent entrevoir la même incertitude sur un fait qu'il étoit si important d'éclaircir, et qui en effet n'avoit eu que trop de réalité trois ans auparavant. D'où vient donc cela ? Peut-être que Charles de Duras, meurtrier de Jeanne, avait si bien pris ses mesures pour cacher son crime et son ingratitude, que le public n'en fut pleinement instruit que fort longtemps après : peut-être aussi les Provenceaux et particulièrement les habitans d'Arles, feignirent-ils de croire la Reyne Jeanne encore en vie, pour gagner du temps et chercher les moïens de se soustraire à la domination du duc d'Anjou qu'ils n'aimoient pas, et auquel en effet ils ne se soumirent qu'avec peine, et en vendant chèrement leur liberté, comme il paroit par le journal déjà cité.

Au reste Jeanne mourut le 22 mai 1382. L'auteur de la première vie de Clément VII rapporte la mort de cette princesse en ces termes : « Dicto etiam du- « rante tempore, præfata Johanna Regina immaniter « fertur interempta fuisse per ministros dicti Karoli, » eo sic fieri ordinante. Modus autem interemptionis « suæ variò extitit narratus. Hanc aliqui dixerunt ip- « sam strangulatam, aliqui sub unâ culcitrâ suppo- « sitam, ligatisque manibus et pedibus suffocatam « extitisse. » — Vid. Baluz. Vit. Pap. Aven. To. I, pag. 505 et 1257.

far la sieutat d'Arle, per la maniera que s'en seg : primo, un quadafals de fusta, que ac tres canas de long, e fon tot negre.

Item, fon brodat lo quadafals alviron de negre, am las armas de la dicha Reyna.

Item, desotz lo quadafals ac una tanc am la bandiera de la Reyna desus, et autre cause non.

Item, la bandiera fon mesa en aut, amb una lansa, fag que fon lo cantar.

Item, sus lo cadafals ac c. l. entorchas, e ccc. cires cremans.

Item, ac bel sermon, e solempna messa, an l'assoluction.

Item, si vestiron ben $\overset{\text{x x}}{\text{viii}}$ bons homes de negre.

Item, totas las campanas d'Arle soneron bels clas, la nueg que lendeman si fes lo cantar.

Item, e lendeman, al cantar, San Trofeme fes bels clas.

Item, ac al cantar grant pobol.

Item, fon ufer per los senhos iiii entorchas, e d'argen.

Item, per las Donas iiii entorchas, e d'argen.

Item, generalamen cascun ufrit una candela d'un patac et un patac en argen.

Item, la bandiera que es desus dicha, atrobares desus l'autar de San Trofeme, de ves las clastras.

Item, totas las gens de negre vestidas si segron la mita a un lags del cadafal, e l'autre mita à l'autre lags del cadafal.

Item, cascun porte las raubas negras ix jorns.

Item, fag que fon lo cantar, cascun si anet dinar a son ostal, que ben era hora, que mieg jorn era davan que fon fag, mas, sensa fauta, honorablamens fon fag.

Item, avant que lo contar si fes, y ac pron et assas debats ; quar los uns volien que on mantegues que Madama era viva, e los autres non.

Item, tantos si parlet, e non triget gaires per alcuns que senhos agueser ; com que sie, Dieus lo nos done bon.

Item, al cantar s'es fach una bandiera quayrada de las armas de la Prensesa et un penon de seda que meron en aut sus l'autar de San Tropheme (1).

Item, feron far cortinas negras an las armas de la Prensesa, a l'autar de San Trofeme.

Fon error d'escrieure, quar far si devie, e non si fes, si non la bandiera quayrada ; per que o ay canselat. L'avansa desus es tot ver.

— L'an m.ccc.lxxxv lo jorn xviii del mes d'avost, fes far la grand tina bolhodoira del maistre Bertrand Boysset ; e fes la maistre Jaumes Calancon fustier ; e costet xxxv florins e vii gros.

— L'an m.ccc.lxxxv lo vii del mes de desembre, si tenc un conselh general, von foron elegits los enbaysados que deven rendre oumage, al non de la sieutat d'Arle, a la Reyna Marie et al Rey Lois son filh.

HEC SUNT NOMINA CONSILIARIORUM, QUI HUIC GENERALI CONSILIO INTERFUERUNT

D. Jacobus Arbaudi, legum doctor.
Dominus Poncius Cayssii, in legibus licentiatus.
Guillelmus Raynaudi.
Johannes Rostagni.
Berengarius Monachi.
D. Rostagnus Amalrici, jurisperitus.
D. Bernardus Teysserii, in legibus baccalarius.
Dominus Johannes Palhade, jurisperitus.
Johannes Raynaudi.
Bernardus Quiquirani.
Johannes Adhemarii.
Johannes de Portaurosa, junior.
Raymundus Pellani.
Johannes de Ponte, notarius.
Gaufridus Johannis, junior.
Raymundus Boche.
Antonius Arquinbaudi.
Ferrarius de Alvernico.
Bernardus Romei.
Guillelmus Bastoni.
Isnardus de Aqueriâ.
Petrus de Clareto.

(1) Ceci est barré dans le Ms. que je transcris.

Nicolaus Avansati.
Bertrandus Matharoni.
Johannes de Villamuris.
Bernardus de Clareto.
Guilhelmus de Chinaco.
Pontius de Auronis.
Antonius Luciani.
Isnardus Jusberti.
Raymundus Jusberti.
Bertrandus de Alzeno.
Jacobus de Turre.
Raymundus de Angladâ.
Hugo Ricavi.
Guillelmus de Ucessiâ.
Jacobus de Rupemaurâ.
Petrus Isnardi.
Hugo Olivarii.
Johannes Guigonis.
Franciscus de Bruneto.
Raymundus Taloni.
Bertrandus Juvenis.
Stephanus Pocelli.
Guillelmus Dalmacii.
Guillelmus Cadaste.
Antonius Jacobi.
Raymundus Celesti.
Franciscus Isnardi.
Guillelmus Bordini.
Egidius de Granis.
Raymundus Montus.
Antonius Fresqueti.
Johannes Falhoni.
Bernardus Rohinha.
Jacobus de Urbanâ.
Pocnius Rodelli, notarius.
Stephanus de Aurelhaco.
Imbertus de Equabus.
Petrus de Pennis.
Rostagnus Boyci.
Imbertus Boyci.
Johannes Boyci.
Guilhelmus Veziani.
Johannes Blancardi.
Bertrandus Filioli.
Bertrandus Colomesii.
Guillelmus Relhani.
Franciscus de Iselhâ.
Johannes de Gileto.
Bertrandus Motteti.
Gaufridus de Ponte.
Gaufridus Nicolai.

Guillelmus Andree.
Petrus Ortholani.
Hugo Senhalacii.
Berengarius Palhade.
Hugo Tarasconis.
Matheus Benini.
Guinotus Bernardi.
Gaufridus Gervasii.
Nathalis Filose.
Rostagnus Arquinbaudi.
Bertrandus Laurencii.
Raymundus Bartholomei.
Mathivetus Grimaudi.
Gaufridus Johannis, de Vaqueriis.
Petrus de Manso.
Guillelmus Aymericii.
Bartholonicus Gautherii.
Durantus Cieute.
Stephanus Garnerii.
Rostagnus de Ponte.
Guillelmus Tavelle.
Johannes Beysserii.
Bertrandus Boysseti.
Rostagnus Isnardi.
Jacobus Gantelmi.
Alziassius Raynaudi.
Johannetus Raynaudi.
Johannes de Fossis.
Bertrandus de Podiogrosso.
Guillelmus Alziassii.
Rostagnus Giraudi.
Guillelmus Parade.
Poncius Johannis, notarius.
Guillelmus Bernardi.
Johannes Riperti.
Olivarius Massoti.
Matheus Servientis.
Petrus Petri, barberius.
Guillelmus Palhade.
Jacobus Gaufridi.
Jacobus Fabri.
Petrus Bossarelli.
Guilhelmus de Rippis.
Hugo Robini.
Johannes Beraudi.
Jacobus Olivarii.
Jacobus Imberti.
Guillelmus de Ulpilhaco.
Stephanus Ruffi.
Petrus Porrade.
Antonius Girardi.

Laurentius Primayrani.
Raymundus Ricardi.
Suffronus Michaelis.
Guillelmus Portalis.
Raymundus Reganholo, junior.
Jacobus de Libris.
Johannes de Rivo.
Johannes Raymundini.
Philippus Bolengaris.
Petrus Arquinbaudi.
Jacobus de Lunello.
Anthonius Mayolis.
Michael Martini.
Poncius Martini.
Bernardus de Podio, notarius.
Gauterius Garnerii.
Johannes Alamanni.
Guillelmus Stephani.
Magister Pascalis Faucenque, notarius.
Jacobus de Forcalquerio.
Jacobus Bertrandi, notarius.
Franciscus Passavant.
Hugo de Auronis, notarius.
Johannes de Liricio, notarius.
Raymundus de Urbana.
Rostagnus Girarmi.
Jacobus Folloni.
Petrus Fulconis.
Jacobns Nasoni.
Guillelmus Agrene, notarius.
Rostagnus Barrati.
Stephanus Barrati, notarius.
Guillelmus Patarrandi.
Bernardus Bonaudi.
Anthonius Fresqueti.
Bertrandus Chambressoni.
Rostagnus Rodelli, notarius.
Guillelmus Bertrandi.
Jacobus Calaconi.
Guillelmus Borelli.
Andreas Maurelli.
Stephanus Gayraudi.
Petrus Gayraudi, notarius.
Laurentius Andree.
Berengarius Celesti.
Anthonius Pedagerii, notarius.
Petrus Clareti.
Petrus Duranti.
Bernardus Pomarede, notarius.
Jacobus Girardi.
Hugo Chaberti.
Jacobus Isnardi, notarius.
Hugo Olivarii.
Anthonius Olivarii, notarius.
Johannes Benedicti, junior.
Ludovicus Seguini, notarius.
Johannes de Gredolis.
Pontius Torbe.
Johannes Maurelli.
Petrus Casadei, notarius.

Et plures alii, usque ad numerum ccccc. quorum nomina hic, causâ brevitatis, scribere sunt omissa.

(La suite à la prochaine livraison).

RECUEIL

DE PLUSIEURS CHOSES MÉMORABLES ARRIVÉES EN LA VILLE D'ARLES DURANT LES TROUBLES DE LA LIGUE, EXTRAICTES D'UN LIVRE DE RAISON DE LOUIS RAMETTE, DANS LEQUEL PARMI LES MÉMOIRES DE SES AFFAIRES DOMESTIQUES, IL A INSÉRÉ LES CHOSES SUSDITES SELON QU'ELLES SONT ARRIVÉES DE TEMPS EN TEMPS

La description desquelles est faite avec un langage barbare entre le Provençal et le François, que nous avons réduit en meilleurs termes, sans toutefois rien altérer du sens.

(Suite)

Au fol. 62, à la dernière posite, y a tiltre : — Monsieur de la Valette. Et en chef est escript : — Le 12 de février 1592, Monsieur de La Valette avoit assiégé un village appelé Roquebrune, proche de Fréjus, et voulant appointer un canon contre led. village, luy fut tiré une mousquetade qui luy passa la tête ; et ayant été porté à Fréjus, au bout de 4 heures il est mort : autant en puisse-t-il arriver à tous les autres qui désirent la guerre.

Au fol. 64 y a tiltre : — Le consul de La Rivière. Et en chef est escript : — Le 13 de mars 1592, jour de dimanche, sur le vespre, le sieur consul de La Rivière voulant

faire entrer en garde la compagnie de Monédier et celle du sieur de Rides (composées d'étrangers et pour la pluspart d'Espagnols logés és maisons de St-Jean et de Ste-Luce) avec ceux de la ville, soudain se leva une rumeur et esmotion populère, voyant que led. Consul nous avoit vendu à S. A. de Savoye et chascun se retira à son corps de garde. Quoy voyant led. consul de la Rivière et que l'esmeute étoit grande, s'en est allé à la porte de la Cavallerie accompagné dud. sieur de Rides, favory de S. A., où estant arrivé s'est adressé à quelqu'un à qui il a demandé que vouloit dire que le monde prenoit ainsi les armes, luy ayant été répondu, parce qu'on nous a dict qne les soldats étrangers vouloient entrer en garde avec ceux de la ville ; et alors led. consul de la Rivière a répondu: Comment ! me voulès-vous donner la loy ? Et soudain a mis la main à l'épée et a voulu charger ceux-là. Mais il a été si rudement chargé luy-même, et le sieur de Rides aussi, qu'ils ont été tués tous deux. Et le sieur de Monde a été blessé d'une mousquetade, dont il est mort vingt-quatre heures après, ayant été ensevely le dimanche suivant. Ceux qui s'en estoient fuis et refugiés sont entrés led. jour de dimanche à sçavoir, les sieurs de Beaujeu, de Ventabren, de Sabathier, Monsieur le Viguier, les sieurs Vigueris, Avignon, Ballarin, de Rocquemartine, les deux d'Ubaye, de Cabanis, d'Anthonelle, et plusieurs autres gentils-hommes et bourgeois qui avoient été chassés de leurs maisons par le ladre lieutenant Biord et ses satellites.

Et au dos est escript : — Et étoient consuls alors les sieurs Nicolas de la Rivière et du Port, Jean Bourel et Girard Chivalier, bourgeois.

Au revers dud. feuillet y a tiltre : — Le lieutenant Biord, et puis en chef : — Le 16 dud. jour de mars 1592, ce bougre de lieutenant ayant entendu que l'on avoit tué le sieur consul de la Rivière, il se délibère de venir d'Aix jusques en cette ville accompagné du sieur de Lamanon, lequel sieur de Lamanon s'en vint jusques au Pont de Crau, là où les sieurs Consuls luy sont allés parler, et le lieutenant estoit demeuré en son mas de Crau accompagné de quelques-uns. Et pendant que led. sieur de Lamanon et les Consuls parloient ensemble, quelques-uns sont allés au mas du lieutenant où ils l'ont tué. Mais je suis bien marry quand il est mort de cette mort, car il méritoit une plus grande punition que celle-là. Mais Dieu l'a voulu ainsi pour luy. Ceux qui l'ont tué sont le sieur de Rocquemartine et le capitaine Couque. Je ne suis pas estonné de Rocquemartine, car le lieutenant l'avoit emprisonné dans les tours de la Cavallerie qui estoient toutes pleines de chaux dont il faillit à mourir ; mais je suis estonné du capitaine Couque ; car le lieutenant l'avoit faict, et puis led. Couque l'a défaict.

Au fol. 67 est escript : — Le 7 de juillet 1592, s'est levée une groupade ou tempeste qui venoit du Languedoc, et a passé jusques au-dessus de la ville d'Arles, où estant il s'est fait un tonnerre extraordinaire sur le couvent de l'Observance, duquel ont été tués deux novices religieux qui sonnaient pour le temps. Un autre a été jetté des degrés en bas. De là ce tonnerre est entré dans l'église et a frappé d'une pierre un qui disoit la passion de N. S. et l'a presque estropié. De là il est passé au mestre-autel et a cassé une fiolle au-dessus du tabernacle ou custode où l'on tient le S. Sacrement. Puis a passé en Crau vers le mas du sieur lieutenant Biord, où il a tué son rentier, qui estoit au milieu de son aire. Ce rentier s'appellait Métra.

Au fol. 11, à la seconde posite, il y a tiltre : — Rimour. Et en chef : — Le 31 dud. mois de juillet 1592, veille de St-Pierre, s'est levée une querelle, environ les 7 à 8 heures du soir, entre le sieur de Rocquemartine et capitaine Jean d'Arnaud, capitaine L'Eime et un nommé François qui servoit le sieur de Rocquemartine et le sire Jean d'Aix. Et le sieur de Rocquemartine s'est sauvé bien blessé hors de la ville, hors de laquelle se sont treuvés les sieurs consuls de Porcellet et Henri de Giraud, les sieurs de Cabanis, de Gageron, de Nicolay et plusieurs autres qu'on n'a

voulu laissé entrer. Puis le lendemain matin on a mis hors la ville Monsieur le Viguier et son fils, François et Honoré d'Anthonelle, frères écuyers et plusieurs autres.

Et au dos est escript : — Estoient consuls alors les sieurs de Porcellet, de Giraud, Jean Imbert dit de Crau et François Constantin.

Au fol. 74 et seconde'posite y a tiltre : — Rimour. Et puis en chef : — La veille St Vincent qu'estoit le 19 du mois de janvier de l'année 1593, s'est levée une rumeur sur ce qu'il y eut bruit que quelqu'un avoit dict qu'il falloit tuer le consul Jean de Crau dit Imbert et capitaine La Touche. Quoy entendu par les Consuls, seroient allés au Bourg et faict prisonniers Honoré Bandeye, Pierre Gallon et Remond Chartroux, tous trois pescheurs : à l'occasion de quoy tous les pescheurs se sont mis en armes et sont allés treuver le sieur de Ventabren, et ont faict sortir lesdicts trois qui estoient en prison et puis sont allés à la garde, où le capitaine Couque et Chaze sont venus, et led. Couque s'adressant à Blaise Chartroux luy a dit : Blaise, souviens-toy de ce que tu as fait à mon frère, car tu le payeras bien ; puis, s'adressant à Robert Vacherin, luy a dit : Je vois icy des personnes que je n'avois pas accoutumé de voir. Et ce disant, a tiré son pistolet contre dud. Vacherin, et soudain tous ceux qui estoient à la garde se sont mis à crier, tue, tue, et luy ont tiré trois arquebusades sans l'avoir tué. Mais incontinent led. Couque s'est mis en fuite, et a été blessé d'un coup de baton ferrat au deffaut de la cuirasse, puis on a saisi Casset qui s'étoit sauvé dans le corps de garde, on luy a baillé 7 ou 8 coups de hallebarde dont il eût été assument mort sans son cuirasse, je ne sçay encore s'il en échapera. Estoient consuls les sieurs de Porcellet et de Giraud, Jean de Crau et François Constantin. Les consuls gentilshommes n'étoient pas dans la ville parce que les deux consuls bourgeois les avoient fait mettre dehors.

Au fol. 76 : — Le 15 de mars 1593, s'est levée une Rimour tout au devant de l'église de St-Trophime où l'on a blessé à mort le valet du capitaine Couque, et la nuit arrivée, on a mis dehors les étrangers, sçavoir : Monsieur le général Micheau et le sieur de Brenguier, tous deux de Tarascon, et le lendemain ont bouté ou mis le capitaine Couque.

Au fol. 77 en tiltre : — Prinse du Fort de Trinquetaille. Et en chef : — Le 8 du mois d'avril 1593, jour de jeudy, environ huit heures du matin, les Huguenots sont entrés dans le fort de Trinquetaille ; un nommé capitaine Compan de la ville de Montpellier, ayant été le premier qui a mis le petard, et le capitaine Icardet, son fils, et le Destrech sont entrés d'un autre côté. Là, a été tué le sergent Martin et Jaumet de Corne, et un autre soldat Marseille et plusieurs autres; le reste a été fait prisonnier ; et le lendemain nos gens de la ville ont voulu faire sortie, et ont été tués trois hommes et blessés le capitaine Mandon, Estienne Cavailler et plusieurs autres. Led. Cavailler est mort au bout de 4 jours. Six jours après l'ennemi est allé boucler les Saintes-Maries et le fort de Silvereal. Dans les Saintes-Maries commandoit le capitaine La Touche-le-Vieux, et à Silvereal le capitaine Jean Mandrin, et estoient consuls alors en cette ville les sieurs Balthezar de Ventabren, Charles de Picquet, Marc Gallon et Vincent Aubert, et quand led. fort fut pris, j'étois à Sommeyre avec plusieurs autres de cette ville. Et quelques jours après, ayant bouclé les Saintes Maries, le capitaine Mandrin voulut faire une sortie, et ceux d'Ayguemortes le prindrent prisonnier et luy firent payer de rançon 3,000 écus d'or, lesquels écus valoient alors 12 francs. Et tout incontinent est escript en chef au même feuillet verso :

Le 17 dud. mois d'avril 1593, que j'étois de garde, plusieurs ouirent frapper au-dessus dudict corps de garde de la Rouquette, de quoy le lendemain on avertit M. le Consul parce qu'on se doutoit qu'il n'y eut quelque mine, et le lendemain les sieurs consuls ont fait creuser dans led. corps de garde et aussi par dehors n'ayant été rien trouvé, et le lendemain 18 dud.

mois, Jean d'Icard en se promenant au Plan de la Cour où étoit le sieur consul de Ventabren, fit quelque mine aud. sieur consul, lequel mit la main à l'épée pour le frapper, mais il était armé d'une cotte maille et soudain fut mis hors de la ville ; lequel Icard venant le long du chemin qui va à la Rouquette fut par moy apperçu du Ballouard, ce qui me fit descendre jusques à la Cauquière pour luy faire signe qu'il se gardat bien de passer au devant du Ballouard, car il y avoit dix ou douze arquibusiers qui l'attendoient pour le tuer. Ce que je fis et il me crut, et passa à travers du jardin de Couque, là, où quelques-uns le suivirent et le tuèrent au dessous du jardin de Fulcran de l'Hoste, et fut porté le même jour à St-Honorat pour y être enseveli. Dieu aye pitié de son âme ; car il étoit un des plus séditieux de la ville, et étoient consuls alors les sieurs de Ventabren et Charles de Picquet, Marc Gallon et Vincent Aubert.

Au fol. 78, à la seconde posite est escript : — Le dernier du mois de may 1593, les sieurs consuls de cette ville ont fait trêve avec le seigneur d'Espernon pour 20 jours. Ayant été convenu que dans led. temps les consuls feront rendre le château de la Motte au seigneur de Montmorency pour l'effectuation de quoy luy ont donné en otage les sieurs Avignon, Mathieu de Roches, Jean d'Espinaud, Simon Nicolas, François Constantin et le sire Jean Chivallier.

Au fol. 79, tout au commencement est escript : — Le dernier de juin 1593, MM. les consuls de cette ville voyant que les capitaines La Touche et Couque ne vouloient pas rendre le Baron, ils firent assembler le conseil où fut délibéré et conclu qu'on saisiroit leur père et mère, femmes et enfants et qu'on les emprisonneroit jusqu'à ce qu'ils eussent rendu led. château, ensuite de quoy les père, mère et femme dud. capitaine Couque ont été mis en prison, et le lendemain on est allé quérir le père du capitaine La Touche aux Saintes-Maries, ayant passé proche du Baron. Ce que voyant ceux du Baron, voyant qu'on emmenait le père du capitaine La Touche, luy ont crié : « l'on emmène votre père » ; soudain est sorti le capitaine Couque avec 8 chevaux bien armés, luy faisant le neuvième avec 25 arquibusiers et donnant sur eux, ont tué M. de Brunet et le Bourmian et un fils du docteur Chabert et un de Tarascon, et les autres se sont sauvés. Et le lendemain, premier de juillet, s'en sont allés par la Camargue, faisant des prisonniers tout autant qu'ils ont peu, parmi lesquels estoient le fils du sire Anthoine Ollivier et le fils du sire Taulemesse, Pierre Conte, Girard du Garçon, le sieur Nicolay, Verdellet et plusieurs autres. Quoy voyant les consuls ont mis dehors la ville maître Brunis, notaire, Jean Rousset, Jean Blanc, Bonnet, qui se retira à Aix, le Procureur et plusieurs autres que je connois de vue mais non pas de nom. Et étoient consuls pour lors les sieurs Balthezar de Ventabren, Charles de Picquet, Marc Gallon et Vincent Aubert.

(La suite à la prochaine livraison.)

Notices biographiques

POITEVIN (Guillaume)

Naquit à Arles dans le siècle dernier, et se distingua par son talent pour la musique. Il embrassa l'état ecclésiastique ; il fut prêtre bénéficier et maître de musique de l'église métropolitaine d'Aix. Il a eu la gloire de former des élèves qui se sont fait un nom dans la France par leurs talents et par leurs succès. De ce nombre, sont Campra, Gilles, Cabassol, Étienne, Pellegrin et plusieurs autres. Mais ce qui fait l'éloge le plus parfait de Poitevin, c'est son éminente piété, qu'il tâcha d'inspirer à ses élèves. Il se démit de sa place en faveur de Gilles, comme nous l'avons dit, et il mourut le 7 janvier 1706, dans les sentiments qu'il avait conservés pendant toute sa vie.

Nous avons de lui quatre messes fort estimées. On a conservé l'habitude d'en

chanter une le jour anniversaire de sa mort, dans la métropole d'Aix.

(Extrait des Mémoires du P. *Bougerel.*)

Dict. des Homm. ill. de Provence.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1649

Consuls : *Jacques de Grille.*
Charles de Romieu.
Honoré Bruni.
Pierre Maestral.

— 8 janvier (not. *Gaspard Brunet ou Daugières*). Rémission aux Jésuites de la maison du Vieux Collège, la commune recevant la maison par eux acquise du marquis de Calvisson. On trouve dans cet acte l'inscription qui est sur la porte du collège. Il est dit que les Jésuites ne pourront abattre les colonnes du Vieux Collège, mais qu'ils laisseront le passage libre pour ceux qui voudront les aller voir.

— Le vieux collège fut vendu en la même année (même notaire) le 10 août, par les Jésuites à M. Naufari Brun, bénéficier, lequel fesant creuser une citerne, trouva le 5 juin 1651, à 8 pans dans la terre et sous un gros pilier de marbre, la statue de Diane (Vénus d'Arles). Les Consuls la firent emporter dans la maison de ville (Gagnon, f° 868 v°).

— Not. *Escoffier* f° 244. Statuts de la Confrérie St-Joseph des maîtres menuisiers.

1650

Consuls : *André Aube de Roquemartine.*
Gaspard de Varadier de St-Andiol
François Roi.
Claude Bœuf.

— L'an 1650, on a creusé les fondements de l'église des Carmes deschaussés, proche la Roquette. On a commencé de la bâtir en 1674, et le 12 mars 1676 elle a été achevée de couvrir.

1651

Consuls : *Trophime de Quiqueran Ventabren.*
François de Biord.
Antoine Romani.
Pierre Chevalier.

— Transaction entre MM. les Consuls et le sieur Brun, prêtre, au sujet des monuments trouvés dans l'emplacement du Théâtre, notamment la Vénus. (14 décembre 1651, not. *Daugières* ou *Gaspard Brunet*). Voir ci-devant *anno* 1649.

1652

Consuls : *Louis Varadier.*
Jacques de l'Estang-Parade.
André Thomassi.
Honoré Véran, notaire.

— Le sieur Pâris dit dans ses notes que le 28 mai, il est tombé à neuf heures du matin deux arcades de la place (place des portefaix) qui ont tué deux jardinières et blessé deux autres personnes.

— Le 1er juin, le duc de Mercœur a fait son entrée dans Arles en sa qualité de gouverneur de Provence. Le 6, les Tarasconais ne voulant pas le reconnaître, il entra deux régiments de guerre dans Tarascon. Le duc de Mercœur donna ordre aux Consuls d'Arles d'envoyer le canon dit *le Royal*, de fonte, couvert de fleurs de lys, la couleuvrine de fonte et une frégate bien armée pour aller battre le château de Tarascon, qui se rendit le 26.

— D'après le froid du 26 décembre, qui gela le Rhône, pendant 12 jours, les gens et bétail y ont passé dessus.

1653

— Le 2 novembre 1653, M. le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, et la dame *Mansiny* (*sic*) son épouse, ont fait leur entrée dans Arles.

(La suite prochainement.)

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.



1876 3e Série. N° 4

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

LO REY LOIS NOVEL REY.

L'an M.CCC.LXXXV lo jorn X de desembre, lo Rey Lois prens la possession de la sieutat d'Arle. Et avie lo Rey VIIII ans (1), sens plus, quant de la sobredicha sieutat fon senhor ; e son fraire, lo prinse, n'avie III.

ÉCLIPSI DEL SOLHEL.

L'an M.CCC.LXXXV lo jorn permier de jonoyer, fon éclipsi del solhel, de l'ora de prima entro l'ora de mieja tersia, que si cantava la Mesa majer ; et era la festa da mieou ; et aytant quant duret l'eclipsi, fon nueg (1).

(1) Boysset se trompe ici ; Louis II n'avait que 7 ans, lorsqu'il succéda à son père Louis Ier, mort le 20 de septembre 1384. Voici la preuve qu'en donne Baluze, *Vit. Papar. Aven.* To. I, pag. 1323 : « *Natus enim erat Tolosæ anno* M.CCC.LXX.VII. *die septimâ mensis octobris, ut in Pontificali suo, quod servatur in monasterio Gellonensi, adnotatum reliquit Joannes de Cardalhaco patriarcha Alexandrinus, qui eum baptizavit. De ejus ortu agit Frossarius vol. 2, cap. 6. ubi ait patrem ejus magna tum lætitiæ signa dedisse.* »

(1) La chronologie des éclipses peut donner occasion de juger de la confiance qu'on doit avoir pour les dates d'un historien. Est-il exact sur les dates des éclipses? Il y a lieu de présumer qu'il l'est également sur toutes les autres. C'est d'après ce principe que j'ai voulu vérifier les dates des éclipses dont parle Boysset ; et partout je l'ai trouvé exact. En voici la preuve tirée de l'*Art de vérifier les dates*, édit. de 1770, pag. 79. Il ne sera pas hors de propos de remarquer auparavant que tous les temps sont déterminés au méridien de Paris :

An 1385 (1386 de la Nativité), le 1er janvier :
☼ à 10 m. Eur. Afr. As. à l'O. Cent. 52-39. (41) 57. T.
— 1389, le 4 novembre :
● à 4. et d. m. gr. 13. d. 3. qu.
— 1403, le 2 août :
● à 10 et d. s.
— 1409, le 15 avril :
☼ à 1. et d. s. Eur. Afr. As. à l'O. cent. 41-49. 46. A.
— 1410, le 21 mars (1409 de l'Incarnation) :
● à o. m.

Explication des abréviations précédentes :

☼ Signifie Éclipse de soleil.
● Éclipse totale de lune.
M. : — Matin.
S. : — Soir.
Le chiffre qui précède M. et S. : — l'heure du jour.
D. précédé de la conjonction et · — demi.
Qu. : — quart.
Centr. : — Centrale.
Eur. : — Europe.
Afr. : — Afrique.

NEU.

L'an M.CCC.LXXXVI lo jorn des del mes de febrier, nevet; et ac tres palms d'espes ; e ponhet en lenguar, des jorns.

UNA FENNA QUE NON AVIE BRASES.

L'an M.CCC.LXXXVII e lo jorn VII de juin, vi yeu Bertran Boysset una fenna, ad Avinhon, que non avie mans ni brases, ni jamais non n'ac mingua.

Item, fasie an los pes tot com s'en sec : permieramens, lavava sos pes la un an l'autre, e los eisugava amb un drap line, aysins propriamens come si fossan mans.

Item, prenie una petita agulha de cordurar, e de fil, e passava lo fil per lo cas de l'agulha, e pueis cordurava aysins propriamens com an las mans, si las agues.

Item, prenie una filosa amb un fus, e filava noblamens an los pes.

Item, fasie un capelet de flos an de fil, an que liava las flos alviron dal capelet an los pes.

Item, jugava an dos datz, o an quatre, sus un taulier pausat en terra.

Item, prenie un qualise de fusta amb un pe, et an l'autre prenie una mieyseraba plena d'aigua, e rensava d'aquela aigua lo qualise, e tornava pueis mais d'aigua en aquel qualise, e bevie aytant que ly plasie ; e la resta que sobrava, tornava en la mieyseraba.

Item, jugava an quada pe amb una viroladori mot noblamens, que an las mans miels non si pogra far.

Item, jugava an la pilhota plus noblamens.

Item, ordie un seng de seda plus noblamens, an los pes.

Item, sachas que an quada pe non avie que una quavilha, et aquela era deforas. Viron far tot aquestas quavas à la sobredicha fenna, mi present, Berenguie Selesti, Peyre Maurel, Peyre Julian d'Arle, e motos d'autres parts; en la fustaria vielha d'Avinhon, l'an e lo jorn que dessus.

ESTELAS CASENT.

L'an M.CCC.LXXXVII lo jorn XX de jonoier, esgual l'ora d'*Ave Maria,* vi yeu Bertran Boysset, XXVIII estelas caser del cel en terra, totas enseins, e totas en un aise, portant cascuna aprop si grand coa de fuoc. Era an mi, présent G. Robier, Pascalet Celesti, e Peyre Borgarel ; e siam en l'estant de Mayrana tots ensems, quant las viem caser totas las XXVIII estelas flamegant ensems.

L'an M.CCC.LXXXVIII lo jorn XXVIII del mes de mars, nasquet Jaufret Boysset, filh de mi Bertran Boysset, e fes lo batejar Johan de Ginas de Valensa, e Guilhem Grimau d'Arle. Jaufret.

L'an M.CCC.LXXXVIIII lo jorn redier d'abril, nasquet Jaumet filh de Bertran Boysset; e fes lo batejar Bertran d'Alzen, de la conta de Foas et Berthomieva Rebelina molher de Guilhem Grimau. Jaumet.

CORONATION DEL REY LOIS.

L'an M.CCC.LXXXIX lo jorn XXV d'octobre, venc Monssen Karle, Rey de Fransa en Avinhon, per far coronar lo Rey Lois de Jherusalem e de Sesilia.

Item, cantet la mesa papa Clemen VII e dicha la mesa, lo coronet en la gleisa de Nostra-Dona de Doms.

Item, dis l'avangeli lo Rey de Fransa, e fon present lo Rey d'Armenia, Monssen Felip frayre del Rey de Fransa, el duc d'Orléans, e motos d'autres grans senhos. e grans mestres, e barons.

ECLIPSI DE LUNA.

L'an M. e tres sens LXXXVIII lo quart jorn de novembre, fon eclipsi de luna, que era plena, e velhava tota nueg ; e acomenset l'eclipsi à l'ora de matinas, e duret entro jorn, que fon l'alba clara; e la luna fon tota negra, tant com duret l'eclipsi, nenguna claritat non donava ; e après, pasat

---

As. : — Asie.

Les chiffres qui sont à la fin d'une éclipse de soleil désignent les latitudes par lesquelles l'éclipse a été centrale.

A : — Éclipse annulaire.

T : — totale.

O. : — Ouest ou Occident,

Le chiffre renfermé entre deux crochets signifie toujours, sans exception, la latitude par laquelle l'éclipse a dû être centrale à midi.



l'eclipsi, remas clara conta davant, e lusit mot noblamens (1).

LA QUANTARELA.

L'an M.CCC.LXXXVIIII lo jorn permier de desembre, vi yeu Bertrand Boysset, et Estève d'Aurelhac, e Peyre de la Royera, que eran an my, los traucs de la Cantarela, que son prop de san Kabric, gitar o rajar aigua en Trebons, que venie d'Autavez ; laqual aquela aigua era de neus e de plueia, e non de Rose.

Item, sachas que lo Rose era petit, e la Robina de la Quantarela gitava en Rose.

Item, los traucs davant digs gitavan en Trebons ben de tres palms d'aut, e plus.

Item, lo pas de Berbegal corie vers Peluca de tot son aut, per rason de las neus e de las plueias, que davant fachas avie.

GRANDA NEBLA.

L'an M.CCC.LXXXVIIII lo jorn XVI de desembre, fon nebla tant granda, que de L. canas l'un non podie veser l'autre davant se. E aquela nebla acomenset davant solhel levat, e duret entro solhel colquat.

Item, la nueg siguent stet clar e seren, ainsi ben com jamays fes.

JO. DE BETISAC CREMAT.

L'an M.CCC.LXXXVIIII lo jorn X de jonoier, lo Rey de Fransa son corps propi fes cremar a Mestre Johan de Betizac a Tholosa, car dis que era erege.

Item, sapias que lo Rey volie que Johan de Betizac perdes la testa, per mots malfachs que avie fags.

Item, Johan de Betizac ausi que la testa devie perdre, respondet al Rey que el avie agut d'una juzieva dos enfans, e que el era erege e la justicia pertenie a l'Enqueredor, e non al Rey.

Item, lo Rey auzi aquestas paraulas del davant dig Johan de Betizac, a comandet vistas las presens que fos artz e cremat ; et aynsins fon fag, lo Rey de Fransa present.

LO REY DE FRANSA A VILANOVA.

L'an M.CCC.LXXXXIX lo jorn d'avant lo re-

(1) Voir la note précédente.

dier de jonoier, vi yeu Bertran Boysset, Monssen Karle de Fransa Rey, a Vilanova prop d'Avinhon, que era dimergue ; que parti d'aqui, e s'en retornet à Paris an totas sas gens.

L'an M CCC.LXXXXX lo jorn XXI d'avost, nasquet Trofemet filh de Bertran Boysset, e fes lo batejar Monssen Johan d'Alzen, deguan de Vilanova, e protonotari del papa, e dotor, e la molher de Miquel Martin, abotiquari. Trofemet.

ACORDI ENTRE ARLE E MARSELHA.

L'an M.CCC.LXXXXXI lo jorn XXX del mes de may, fon fag bon acordi entre la sieutat d'Arle, d'una part, e la sieutat de Marselha, d'autra part, sus alcuns debats e contestations de franquesias e libertat de non paguar denguna reva, ne gabella, ne indiction, quals que siey, per los sieutadans et abitans de cascuna d'aquelas dichas sieutats. E prent la nota de l'acordi mestre Antoni Olevier, notari d'Arle.

TALHAT LO PLANTIER.

L'an M.CCC.LXXXXXII lo jorn XI de may, fon talhat lo plantier de mi Bertran Boysset, loqual es pausat en lo plan del Borc, etc.

HUGET BOYSSET.

L'an M.CCC.LXXXXXIII lo jorn XXIII d'abril, de matin, que era digous (1), nasquet Huget filh de Bertran Boysset ; e fes lo batejar Monssen Hugo de Ginas dotor en decretz, et Esteve Sermenha de la Sieutat de Valensa, laquala es en l'Empery. Huget.

LO SETI DAVAN LO BAUS.

L'an M.CCC.LXXXXXIII a des de juin, pauset e mes lo seti Monssen l'amiral de Fransa (2) davans lo Baus : quar Monssen Raymon de Torena tenie lo luoc dessus dig ; e fazie guerra en Provensa sensa rason, e mots mals en lo pays fes.

(1) Le 23 d'avril de l'an 1393 était un mercredi et non un jeudi.

(2) Jean de Vienne, amiral de France depuis le 27 décembre 1373. Il mourut le 26 septembre 1396. (Hist. des Gr. offic. de la Cour. To. II. p. 793).

Item, aqui demoret lo seti asas de tems, et apres fon levat, et après fon pausat, etc.

PENDUT UN HOME A TRENQUATALHAS.

L'an M.CCC.LXXXXIII lo jorn XXIIII de desembre, fon pendut un home,per son non apelat Pons Laurens, que demorava en lo luoc de Pelisana, a Trenquatalhas, sus una torada de terra, on foron plantadas las forcas de la fusta, que eron d'olme ; laqual torada o autura es a l'eysir de Trenquatalhas, aysins com on va a sant Giles, a man semestra, o dou solhel levant.

Item, sus aquela autura o torada, forcas mais vistas non foron, ni home pendut.

Item, demoret l'home sus las forcas un an ; et apres fon despendut, e sevelit de nueg en lo sementeri de sant Peyre de Trenquatalhas, de licencia de l'Arsivesque d'Arle.

Item, las forquas demoreron sus aquela plasa plantados, tro tant que tomberon per pesas, o que lo pe fon porrit.

QUANT FON FAG LO GAST.

L'an M. e tres sens LXXXXIIII lo jorn XII de may, fes lo gast la sieutat d'Arle e lo castel de Tarascon al terador del Baus,tant a blatz, quant á vinhas, quant ad albres ; et aqui davan lo Baus demoreron tres jorns totas las gens, tant tro que lo gast fon fag a tota lur volontat ; et aprop s'en torneron cascun a son luoc.

GALIOTA DE BREGANSONS.

L'an M.CCC.LXXXXIIII lo jorn IIII d'avost, fon una galiota armada de Bregansons al Gras del Rose, e prenron XIIII homes pesquados d'Arle, an tota lur rauba ; et après s'en aneron à l'ila de Martegue ; e quant foron lay, las gens de l'ila salhiron sus la galiota ; et ausiron hi IIII homes,e prenron tots los autres, que foron en nombre, los vieus XVIII homes ; e prenron la fusta.

Item, sachas que dels des-e-vuegs, que prenron vieus, en penderon des-e-sept, l'Escrivan layseron anar, quar pendet tots los autres.

BREGANSONS NEGATS.

L'an M.CCC.LXXXXV lo jorn V d'abril, venc una galiota de Bregansons d'enfra lo Rose d'Arle ; et aqui raubava tot home, que trobar e prenre pogues, o barqua.

Item, sachas que la gent d'Arle, quant o saup, armeron doas fustas, et aneron ferir sus aquela galiota, armadas per tal maniera que hi negueron vint-sieis homes, e vuegs homes que prenron vieus, que naderon a terra. La galiota s'en intret en mar, et aqui si perdet de tot.

Item, los homes que prenron vieus, meneron ad Arle, et aqui demoreron per l'espasi de dos mes ; et après los en layseron anar.

(La suite à la prochaine livraison.)

RECUEIL

DE PLUSIEURS CHOSES MÉMORABLES ARRIVÉES EN LA VILLE D'ARLES DURANT LES TROUBLES DE LA LIGUE, EXTRAICTES D'UN LIVRE DE RAISON DE LOUIS RAMETTE, DANS LEQUEL PARMI LES MÉMOIRES DE SES AFFAIRES DOMESTIQUES, IL A INSÉRÉ LES CHOSES SUSDITES SELON QU'ELLES SONT ARRIVÉES DE TEMPS EN TEMPS

La description desquelles est faite avec un langage barbare entre le Provençal et le François, que nous avons réduit en meilleurs termes, sans toutefois rien altérer du sens.

(Suite)

Au fol. 82 à la 3e posite y a tiltre :— Antoine Icard le traistre. Et en chef : — Le 19 d'aoust 1593 le traistre Antoine Icard et quatre autres de Sallon étoient allés à la tour de Parade pour attendre des marchands. De quoy estant advertis les frégataires de cette ville qui estoient au trou de Femme Morte y sont allés, et les ont tous cinq tués. Et le lendemain MM. les Consuls ont mandé quérir la teste dud. Antoine Icard et l'ont faicte mettre à la maison du Roy. Je vous assure que les faicts de Dieu sont grands ; car led. Icard depuis sa trahison qu'il avoit faite contre cette pauvre ville, il avoit fait la guerre environ 25 ans

et jamais il n'avoit seu prendre fin ; mais Dieu est juste juge ; car il punit un chacun selon ses mérites, ayant permis qu'il soit venu misérablement mourir en sa ville. Je prie Dieu que ainsi soit de tous ceux qui se banderont contre leur patrie.

Au fol. 84 tout au commencement est escript : — Le 18 du mois de septembre 1593 s'est levée une rumeur et on a mis dans la ville tous ceux que le consul de Picquet avoit mis dehors et plusieurs autres. Et estoient consuls alors les sieurs de Ventabren et de Picquet, Vincent Aubert et Marc Gallon.

Au fol. 85, la première posite dit d'abord : — Le 5 d'octobre 1593 s'est levée une rumeur où l'on a tüé un des mousquetaires du sieur consul de Ventabren et ont blessé à la mort le sieur de Brunet son lieutenant et aussi le jeune Camaret et son frère. Et le 7 dud. mois led. sieur de Ventabren est sorty de la ville avec beaucoup de ses amis et s'en est allé à Avignon craignant qu'on ne le tuât.

Au même feuillet verso et à la dernière posite est écrit : — Le 28 d'octobre 1593 que le sieur consul de Ventabren est sorty de la ville pour s'en aller à Avignon, le sieur consul Picquet s'en est allé à Montmajour avec plusieurs de cette ville et se sont saisis dud. Montmajour. Et estoient avec eux les sieurs de Viguery et Gabriel de la Vabre et plusieurs autres de cette ville et ont mis dehors ceux qui estoient dans led. Montmajour, et le frère du consul de Picquet qui les commandoit. Et quelques jours après Rondellet de Tarascon y est entré avec une troupe de soldats étant envoyé par le seigneur d'Espernon.

Au fol. 86 tout au commencement : — Le 2 du mois de novembre 1593 s'est levade une rimour dans la ville, pour ce que le capitaine Couque étoit entré dans la ville et au bout de 2 heures l'ont fait sortir pource qu'il étoit de ceux là qui se treuvèrent au meurtre du sieur de Brunet quand il fut tué au Baron avec le Boumian et le fils du docteur Chabert. Et le 5 dud. mois le susd. est entré dans lad. ville avec ses compagnons.

Au fol. 87 à la 3• posite : — Le dernier du mois de novembre 1593 que monsieur d'Espernon étoit allé treuver monsieur de Montmorency pour consulter quelque méchanceté, toute la noblesse de Provence luy a tourné le dos, voyant qu'il ne voulait point tenir pour un Roy ; et luy ont tué beaucoup de ses garçons qui venoient dans les villes et surtout dans Tholon, où led. d'Espernon avoit faict une citadelle. Et quand led. Pernon est venu du Languedoc pour entrer à Tarascon, les habitants de la ville luy ont dict qu'ils ne le cognoissoient point et qu'il se retirât. Et dès lors lui ont mandé à Beaucaire toute son argenterie, ensemble ses gens qui étoient dans ladicte ville et luy ont aussi mandé les otages de cette ville d'Arles, lesquels étoient MM. de Bouchon, Avignon, Nicolay, François Constantin, Jean Espinaud et Girard Chivallier.

Au fol. 88 dernière posite y a tiltre : — Montmajour. Et en chef : — Le 4 de décembre 1593 monsieur le consul Aubert avec des soldats de cette ville sont allés assiéger Montmajour dans la tour duquel M. le consul de Picquet étoit avec La Vabre, et Jacques le beau fils de Retier et le Rousseau et plusieurs autres de cette ville, et Rondelet tenoit tout le reste de Montmajour, ayant nos gens demeuré devant 2 jours, après lesquels Rondelet s'est rendu ensemble le consul Picquet et la Vabre et s'en sont allés à Tarascon.

Au fol. 89 et dernière posite y a tiltre : — Fort. Et en chef : — Le 24 de décembre 1593 M. le Maréchal d'Anville est venu faire un fort à l'islon de la Chassaigne et un autre vers Fourques, pour empêcher que les frégates de cette ville ne montassent plus haut, et pour les faire retirer de l'endroit de la porte de la Cavallerie.

Au fol. 90 et dernière posite y a écrit : — Le dernier du mois de janvier 1594 les frégataires de cette ville sont allés prendre la frégate de Beaucaire auprès du fort de l'islon de la Chassaigne et l'ont emmenée en cette ville.

Au fol. 91 la première posite : — Le premier du mois de février 1594 les frégataires de cette ville sont allés prendre audessus du fort de l'islon de la Chassaigne

une barque qui portoit au fort de Trinquetaille de farine et de vin pour la provision dud. fort, et l'ont emmenée en cette ville, en dépit de quoy ceux de Trinquetaille sont allés par toute la Camargue ravager tout le bestail.

Au même feuillet 91 verso et en la première posite est écrit en tiltre: — Rimour. Et en chef : — Le 21 de février 1594 s'est levée une rumeur de soldats contre MM. les consuls de cette ville d'Arles, pource qu'ils les avoient cassés et ne les avoient pas payés pour ce qu'ils n'avoient point d'argent; car ils étoient réduits à une si extrême nécessité qu'ils ne treuvoient pas un écu à prêter à cause de la réduction des monnoyes. Mais les soldats ne se fussent pas levés si ce n'eût été l'impulsion des capitaines La Touche et Couque et plusieurs autres de leurs adhérants. Lesquels soldats se sont assemblés chez le capitaine La Touche et Couque d'où ils sont allés à la maison de ville, où ils ont assiégé les consuls, en leur disant que s'ils ne les payoient qu'ils les tueroient. Voyant l'inconvénient qui arriveroit si les consuls étoient tués, quelques gens de biens sont allés appeller les deux prédicateurs de la ville pour traicter l'accomodement qui fut faict sous les conditions que les consuls payeroient les soldats et rendroient le fort qu'ils tenoient, ce que MM. les consuls leur ont accordé. Et tout aussitôt le capitaine La Touche a pris prisonnier le consul Vincent Aubert et le capitaine Couque a pris le consul Marc Gallon et les ont menés tous deux prisonniers en leurs maisons jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le fort. En exécution de quoy le lendemain 22 dud. mois lesdits capitaines ont mené le sieur consul Aubert au fort de Pasques pour le faire rendre. A quoy celuy qui commandoit dedans a répondu qu'il ne le cognoissoit point et que quand on luy emméneroit son capitaine scavoir M. le consul Gallon qu'il le rendroit entre ses mains et non à autre. Ce qu'entendant ils s'en sont retournés. Et le lendemain 23 dud. mois 1594 qui fut le premier jour de Carême, ils ont mené M. le consul Gallon accompagné de 100 soldats audict fort pour le faire rendre ; et quand on le présenta au devant, ils se mirent à crier : Et bien, capitaine Carrière, ne voulès-vous pas rendre le fort? Voicy M. le consul Gallon, votre capitaine. A quoy Carrière a répondu : Laissès-moi venir mon capitaine, ou bien baillès-lui son large comme il l'avoit auparavant, et je luy rendrait le fort. Ce qu'ils n'ont point voulu faire, mais l'ont ramené en Arles et remis en la maison du capitaine Couque gardé de dix à douze soldats. Quant à moy, j'ai opinion que Dieu les a voulu punir de cette façon, pource qu'ils avoient faict chasser leurs deux collègues de la ville, scavoir les sieurs de Ventabren et de Picquet, et au contraire ils mirent dans la ville les capitaines La Touche et Couque et beaucoup de leurs gens qui étoient fugitifs avec eux au Baron et ce sont ceux-là mêmes qui du depuis les ont fait prisonniers et souffrir plus de mal. Voilà pourquoy le proverbe des vieilles gens est bon et véritable qui dit que qui dépand un pandu, à la fin le voudroit veoir pandu. Dieu nous soit à notre aide et nous veuille tous mettre de bon accord, car autre que Dieu ne le peut faire.

Au même feuillet, et tout de suite, y a tiltre : — Rimour. Et en chef : — Le 24 de février 1594, qu'estoit le jour de saint Mathias, s'est levée une rumeur de vers le cartier de la Majour et de la Cavallerie de quantité de monde qui disoient qu'il vouloient avoir MM. les consuls et qu'il n'étoit pas permis que les capitaines La Touche et Couque les tinsent prisonniers en leurs maisons, mais que s'ils avoient mal faict qu'il les falloit mettre dans la maison du Roy. Quoy entendu par lesdits capitaines La Touche et Couque se sont armés avec plusieurs de ses gens et se sont allés saisir de la maison de ville où ils se sont bien retranchés ; mais rien ne leur a valu, car soudain les cartiers de la Majour et de la Cavallerie sont venus et les ont assiégés de toutes parts et leur ont enlevé M. le consul Aubert, lesquels La Touche et Couque se voyant ainsi pressés ont faict un peu ferme et ont tué sergent Ugues et un autre de qui je ne sçay pas le nom, puis se sont retirés à la maison du capitaine

La Touche, où ils ont beaucoup combattu. Et d'aussitôt les deux consuls se sont réunis et ont crié : Vive Libertat, et sont venus à lad. maison, où ils ont mené un canon pour battre lad. maison. Lequel canon a tiré sept coups et avait été mis dans la maison du sieur de Sabathier. Ceux qui estoient dedans lad. maison estoient les capitaines La Touche et Couque, son frère, Louis Bonnet, lou Ratheloux, le capitaine David, capitaine Bœuf, capitaine Meynier, le Cadet de la Treille de Tarascon et plusieurs autres, là où ils ont beaucoup combattu et ont tué le fils du consul Aubert et Jean de la Croix d'Or et Chabrille et beaucoup d'autres et Blase, et enfin ceux de dehors sont entrés dans lad. maison, où ils ont treuvé que le canon avoit emporté la tête du laquay du capitaine La Touche, et l'avait party par le milieu. Et ont tué Louis Bonnet, le capitaine Bœuf et plusieurs autres, et ont pris pour prisonniers le capitaine La Touche lequel étoit blessé à la cuisse d'une mousquetade, et le frère du capitaine Couque et plusieurs autres. Et ont tué Denis Brunet, le corps duquel ont mis au mitan du Plan de la Cour où il a demeuré tout le jour. Et le capitaine Couque a sauté les murailles de la ville à l'endroit du Ballouard de Digne, derrière la maison de M. l'Archidiacre. Lequel soudain qui a été en bas de lad. muraille, il a été suivi de Thomas le Jardinier qui luy a donné un coup de forcas au devant de l'estomac, mais il ne l'a pas trop endommagé, et Couque luy a donné un coup de pierre et luy a ôté son forcas et puis a passé vers le Plan du Bourg et s'en est allé à Istres et de là à Berre.

Ceux qui ont été pandus ont été le capitaine Nicolas La Touche, le capitaine Meynier, sergent Avon, sergent Rouquete, sergent François, et le capitaine le Rateloux, lequel eut mieux faict de faire son métier et faire de pains courts que de se faire capitaine et puis être pandu.

Au dos de la précédente posite est écrit : — Records de ceux qui sont morts du côté des capitaines La Touche et Couque et premièrement le capitaine Bœuf, Louis Bonnet, Guillermin et deux autres qui sont morts dans la maison, que le canon a tué ; et les autres qui sont morts en prison, sont Denis Brunet, Blanchon, le Panard de l'Escu de France, Remond Rivarel et le capitaine David, lequel eut liberté de mourir à sa maison, et tous ceux qui moururent dans la prison furent le lendemain exposés au milieu du Plan de la Cour pour exemple afin qu'au temps avenir on se souvienne de ne se bander contre les consuls.

(*La fin à la prochaine livraison*).

Notices biographiques

ANIBERT (Louis-Mathieu)

Naquit à Trinquetaille-lez-Arles, le 12 octobre 1742. Son père étant mort peu de temps après sa naissance, sa mère se chargea du soin de son éducation. Sa tendresse pour lui l'empêcha toujours de l'éloigner d'elle ; mais elle lui procura d'ailleurs tous les secours que lui permettait sa fortune.

Les talents que le jeune Anibert avait reçus de la nature, se développèrent de bonne heure. Il devint en peu de temps bon musicien : il lisait très-bien la musique et exécutait aussi bien la difficulté.

Son maître, qui était italien, lui ayant fait naître le désir d'apprendre sa langue, il parvint bientôt à l'entendre et à la parler correctement.

Il cultiva de même la poésie dès sa première jeunesse, et il faisait alors des vers qui, sans être corrects et châtiés, étaient naturels, coulants et faciles. Parvenu à un âge plus mûr, il s'essaya d'abord dans le genre critique. Il composa ensuite, en 1770, un poëme héroï-comique, où l'on trouve d'excellents morceaux, mais un ton libertin et trop semblable à celui de la *Pucelle*. En 1773, il fit à la sollicitation de ses amis, une comédie intitulée *l'Inconséquent* ou *la fête du Waux-hall* ; et en 1780, une autre comédie, ayant pour titre *Jocrisse le Blanc*. Ces pièces sont restées manus-

crites : il y a du sel, de l'esprit, mais elles ne peuvent avoir qu'un intérêt local et dépendant de l'à-propos. Ajoutons que M. Anibert n'a jamais fait de satires anonymes, qu'il a toujours eu la franchise de s'avouer l'auteur des plaisanteries qu'il se permettait, et que n'ayant attaqué que de légers ridicules, il a toujours conservé l'affection et l'estime de ses concitoyens. Les principaux ouvrages imprimés qui lui ont acquis une réputation littéraire, sont ses *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne République d'Arles, pour servir à l'Histoire générale de Provence* (*2 vol in-12*), et son *Mémoire* sur l'ancienneté de cette ville.

Le premier de ces ouvrages est le fruit de beaucoup de recherches, et la combinaison d'une infinité de chartes et de monuments qu'il a fallu rapprocher et comparer avec l'attention la plus scrupuleuse pour en déterrer des vérités qui avaient jusqu'à présent échappé à tous ceux qui ont écrit sur l'histoire d'Arles et de Provence. L'auteur s'est efforcé de racheter l'aridité de ces discussions purement critiques, en ne laissant rien échapper de ce qui peut faire connaître le génie du temps et le caractère des anciens Arlésiens, en saisissant tous les moyens de comparaison entre les siècles qu'il parcourt et le nôtre. Réduit à sacrifier une élégance et des prestiges d'imagination dont ces sortes de matières sont peu susceptibles, l'auteur y supplée par l'exactitude des faits et la justesse des raisonnements ; mérite plus solide que brillant, et qui sans doute contribuera beaucoup à la décision de la dispute littéraire qui s'est élevée entre M. *Papon*, moderne historien de Provence, et l'auteur de ces *Mémoires*, sur les points fondamentaux du système de ce dernier.

Le second ouvrage de M. *Anibert* fait honneur à son jugement, à sa sagacité et et à son érudition. Ce jeune écrivain, dont les premières productions, soit manuscrites, soit imprimées, en faisaient attendre d'autres, qui auraient augmenté sa réputation, travaillait quelque temps avant sa mort à de nouveaux *Mémoires sur l'Histoire d'Arles, depuis sa fondation jusqu'au temps de la République* ; il avait fini le premier volume de cet ouvrage, qui devait en avoir deux, lorsque la mort le surprit au milieu de ses veilles. Il mourut le 19 novembre 1782, à l'âge de 40 ans.

Abbé Paul.

Dict. des Homm. ill.
de Provence.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1654

Au mois de mars 1654, MM. les Consuls ont fait abattre une grosse tour qu'on appelait la *Tour du Fabre* ou autrement la *Tour du Valat*, qui était devant la maison du sieur de Grille. Elle avait 16 cannes de haut. (La platte forme est aujourd'hui la place Jouvène, devant la maison de M. de Leautaud.)

— Le 4 août, il fut posé la première pierre des fondements de l'église des Jésuites. Elle fut bénite par M. de Grignan, notre archevêque, qui y dit la messe le 19 février 1662.

1655

— Au mois de mars 1655, les Consuls ont fait ouvrir un arc des Arènes, venant droit à la porte de Laure, pour donner une issue pour la commodité du public.

— La foire de Beaucaire n'a pas eu lieu à cause qu'il n'y eut aucune barque de mer, par rapport au mauvais temps, et à cause du différend des fermiers du domaine.

— Le 25 août, il a été fait la première procession générale, à laquelle on a porté la châsse faite nouvellement de St Genès, enfant d'Arles. Depuis lors, on célèbre cette fête dans St-Trophime.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1876 3e Série. N° 5

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

RECUEIL

DE PLUSIEURS CHOSES MÉMORABLES ARRIVÉES EN LA VILLE D'ARLES DURANT LES TROUBLES DE LA LIGUE, EXTRAICTES D'UN LIVRE DE RAISON DE LOUIS RAMETTE, DANS LEQUEL PARMI LES MÉMOIRES DE SES AFFAIRES DOMESTIQUES, IL A INSÉRÉ LES CHOSES SUSDITES SELON QU'ELLES SONT ARRIVÉES DE TEMPS EN TEMPS

La description desquelles est faits avec un langage barbare entre le Provençal et le François, que nous avons réduit en meilleurs termes, sans toutefois rien altérer du sens.

—

(Suite et fin)

Au fol. 94 et en la troisième posite y a tiltre : — Rimour et justice. Et puis en chef : — Le 12 dud. mois de mars 1594, ont été pandus, sçavoir : le premier, le capitaine Nicolas La Touche et le capitaine Meynier, le sergent Avon, le sergent François André, le Rateloux, Louis Roquete, et ceux qui sont restés dans la prison et puis qui n'ont pas été pandus sont le capitaine David, qui mourut de ses blessures 8 jours après que les autres furent pandus, le sergent Louis le Baussenc, Laurans Giraud dit Couque, Pierre Roubaud, Hugues Ouvrier, Micheau Bernabeau, ceux-la ont été condamnés en galère pour toute leur vie, et avenant le cas qu'ils sortissent hors des gallères et fussent pris, ils sont condamnés à être pandus. Et les autres qui se sont sauvés hors la ville comme le capitaine Anthoine Giraud dict Couque et maistre Bruny, Christol d'Autrics, le cadet de la Treille, l'Eyme de Janete, Jean Janet, Pierre Bouisson dit lou Pastissier, Jean Delon, Jean Casset ..... Raynaud et plusieurs autres, ils ont été condamnés que si dans quinze jours ils ne se rendent en prison, ils sont condamnés à être pandus. Ceux qui ont été condamnés à être pandus, sont condamnés en 3,000 écus d'amende envers la ville pour la rebellion, et 600 écus envers le sieur consul Aubert pour ce qu'ils luy avoient tué son fils, et 150 écus envers les héritiers de ceux qui furent tués tenants le party des Consuls, et envers les autres qui sont demeurés blessés 50 écus pour homme.

Au fol. 102 et seconde posite y a tiltre : — Rimour. Et en chef : — Le 14 du mois de novembre 1594 s'est levée une rumeur, sçavoir : entre ceux qui étoient condamnés à être pandus, lesquels étoient venus du Baron et étoient Jean Casset courporal, Jean Mantène.

Au fol. 105 XI, tout au commencement y a tiltre : — Prinse de Salon par M. le comte de Carces. Et en chef : — Le 26 de février 1595, M. le comte de Carces a pris la ville de Salon par intelligence environ 8 heures de jour, et M. de St-Roman est dans le chateau qui tient encore bon. Et 8 jours après, M. de Pernon est venu pour donner secours à M. de St-Roman, et bat

la ville avec six pièces de canon, n'ayant rien sçu faire. Et le 25 d'avril, M. de Lesdiguières est venu pour avitailler lad. ville, ce qu'il a fait, et le seigneur de Pernon s'en est allé ayant laissé dans Saint Laurans dud. Salon 250 hommes, et dans les Cordelliers autant, et 10 jours après le sieur de Saint-Roman s'est sauvé.

Au fol. 107 et quatrième posite : — Le 18 d'avril 1595, le temps a été si extrêmement froid autant que si c'eut été au cœur de l'hyver, ayant gelé et tombé de la neige environ un tour de hauteur.

Au fol. 112, en tiltre : — Trophemon Sommeyre. Et en chef : — Le 4 du mois d'octobre 1595, mon beau-frère Trophemon Sommeyre a été tué vers le fort de Pequays étant dans la frégate du capitaine Mandrin, et a été ensevely dans la ville des Saintes-Maries.

A la troisième posite dudit feuillet, y a tiltre : — Crido de Roy. Et en chef : — Le 18 dud. mois d'octobre 1595, les Consuls de cette ville ont fait crier : *Vive le Roy*, et étoient Consuls alors les sieurs Jean Mindray, Nicolas Jean, bourgeois, Jean Mandon, bourgeois. Et trois jours après, tous ceux qui étoient fugitifs de cette dicte ville, sont rentrés à sçavoir : M. de Vers, seigneur des Baux, M. le Viguier et son fils, M. de Grille et son fils, plus les trois frères de M. de St-Andiol, plus les deux fils de M. le juge, les sieurs de Cabanis, François d'Anthonelle, Honoré d'Anthonelle son frère, le capitaine Jean et Marc d'Icard père et fils, le sieur docteur de Sabathier, et le sieur thrésorier son frère, et le sieur chanoine son autre frère, le sieur Guillaume d'Anthonelle, consul, lequel les autres consuls ses collègues avoient mis dehors, son frère, le sieur de Picquet et son frère, les sieurs de Imbert, de Sommeyre, de Ballarin, Viguery, le sieur de Beaujeu, le jeune, plus.....

(Au livre de raison de Ramette y a un grand espace blanc, dans lequel sans doute, il faisoit état de mettre les noms de plus grand nombre d'exilés qui retournèrent dans la ville).

Au fol. 113 à la seconde posite, y a ce tiltre : — Le fort de Trinquetaille et le fort de *la Ponche*. Et en chef ; — Le 8 du mois de novembre 1595, MM. les Consuls de cette ville, avec l'assistance de M. des Baux dict des Vers, et des sieurs d'Eyguières et Sabathier, de sire Louis Bourel et de sire Jacques Romieu, et de Nicolas de la Rivière leur tuteur, lesquels Consuls ne pouvoient rien résoudre, ni faire, ni mander, sans que les six hommes susdicts y fussent présants, ont assemblé un conseil pour mander au seigneur d'Espernon pour le supplier de leur rendre Trinquetailles pour la razer, luy ayant mandé le capitaine Estève Icard (père de Marc) et deux autres de ceux qui avoient été mis hors la ville. Lesquels arrivés aud. seigneur. obtinrent ce qu'ils désiroient qui leur fut accordé, à condition que l'on s'accorderoit avec le sieur baron de Calvisson qui tenoit la place, et estant venus de retour en cette ville, lesdits sieurs Consuls avec l'assistance de MM. leurs tuteurs, ont mandé quérir led. sieur baron de Calvisson, qui seroit passé deçà vers la Roquette, ayant été d'accord avec luy lequel a promis et dit qu'il étoit enfant de la ville et qu'il feroit tout ce que le Conseil ordonneroit à condition que led. Conseil luy répondroit de ses pièces et de toute la munition de guerre qu'il avoit dans Trinquetaille. Ce que MM. du Conseil luy ont accordé. Et d'abord il a offert à la ville le fort de la Ponche et le fort de Trinquetaille. Et trois jours après on a razé Trinquetaille, ensemble le fort de la Ponche.

Au fol. 114 et à la troisième posite est escript : — Le 27 de novembre 1595, tout le Conseil fut résolu de faire d'autres Consuls, veu qu'il n'y en avoit que deux et nomément qu'ils avoient demeuré Consuls dix-huit mois. Et étoient Consuls le sieur Jean de Byndray premier, et Jean Mondon dernier, et le Consul Nicolas Jean étoit mort trois jours avant qu'on fit lesdicts Consuls. Et ayant assemblé le Conseil où se trouvèrent quatre-vingt ou cent conseillers, ceux qui ont barreté pour consuls ont été M de Vers, sieur des Baux, avec le sieur de Chamtercier pour premier, étant sorty led. sieur de Chamtercier. Pour second, les sieurs de Sabathier et de

Feraud, et est sorty le sieur de Sabathier. Et pour bourgeois, barreta le sire Louis Bourel avec le sire Jacques Romieu, et sortit led. sire Jacques Romieu pour consul troisième. Et pour quatrième et dernier, sire Anthoine Ollivier avec le sire Jean Montfort, et sortit led. sire Jean Montfort pour dernier Consul et demeurèrent d'être faicts jusques à trois heures après-midy ; puis allèrent à St-Trophime où fut chanté un *Te Deum laudamus* rendant grâces à Dieu.

Au fol. 117, posite seconde, y a tiltre : — Marseille. Et puis en chef : — Le 16 de février 1596. Marseille a été délivrée de deux tirans qui luy commandoient au dedans. Le premier, étoit le consul Cazault, et l'autre étoit le viguier nommé Louis d'Aix. Et celuy qui après Dieu a délivré la ville, a été un de ses grands meurtriers lequel luy donna un coup de pistolet en entrant dans la porte Royale, lequel s'appelle Pierre de Libertat. Et ce jour même, le seigneur duc de Guise est entré dans la ville, en laquelle il ne s'est fait autre meurtre que celuy du Consul Cazault, et un autre d'un sien satellite qui fut tué avec luy, nommé le capitaine Maigre, et le viguier se sauva avec les gallères d'Espagne qui étoient dans le port. Et les deux fils de Cazault se sont sauvés dans la forteresse de Notre-Dame de la Garde, et 6 jours après ses soldats les ont mis dehors, et ont rendu la place aud. seigneur de Guise.

Au fol. 118 y a tiltre : — Le Fort de Silvéréal. Et en chef : — Le 19 dud. mois de mars 1596, MM. les Consuls de cette ville ont fait crier et délivrer à démolir le fort de Silvéreal, lequel a été délivré à un terraillon nommé ..... pour le prix de 279 écus et le doibt razer pour tout ledit mois, et étoient Consuls alors M. de Saintarcier et Richard de Sabathier, le sire Jacques Romieu et le sire Jean Montfort.

Fin desdictes choses mémorables extraictes dudict livre de raison, couvert de parchemin, contenant le nombre de 133 feuillets.

Rebatu.

—

Extrait mot à mot et suivant l'ortographe de la copie écrite et signée de la propre main de M. de Rebatu, par moy

J. Carlevan.

Notices biographiques

GILLES ROUBIN

—

Gilles Roubin, de l'académie d'Arles (1), était originaire du Pont-St-Esprit. Il donna aux armes les premières années de sa jeunesse ; il fut lieutenant, puis capitaine dans le régiment de Guise. Il se distingua dans les guerres d'Italie dès l'année 1658, et sut attirer l'attention du dernier duc de Guise, qui le commandait.

Cette profession est l'école où son esprit commença de se former à ces pensées vives et heureuses, à ces tours aisés et naturels qui règnent dans ses ouvrages.

---

(1) Je ne sais à quelle source l'abbé *Paul*, professeur d'éloquence au collège d'Arles, et collaborateur au *Dictionnaire de la Provence*, avait puisé ses renseignements, lorsque, dans la Notice biographique qu'il en publia dans ce dictionnaire, il l'appelait *Auby de Roubin*, et le gratifiait du titre inusité de *Maire de Trinquetaille, faubourg d'Arles*. Il n'aurait point commis cette double erreur s'il s'était donné la peine de lire les *Œuvres mêlées* de celui dont il esquissait la biographie. Dans le *Privilége du Roi*, qui termine le volume, il aurait trouvé les véritables dénominations :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, etc... Notre cher et bien-aimé Joseph Roubin, fils de défunt noble *Gilles Roubin*, de l'Académie Royale d'Arles, nous ayant fait exposer qu'il désireroit faire imprimer un livre intitulé : *Les Œuvres mêlées*, composé par ledit défunt *Roubin*, de l'Académie d'Arles, son père, etc..., nous lui avons permis et accordé... de faire imprimer ledit livre... etc... »

D'autre part, l'*Avertissement* qui se trouve en tête du volume, et qui est vraisemblablement de *Joseph Roubin*, le fils de notre poëte, nous fournit des détails précieux qu'on ne saurait demander à meilleure source et que l'abbé *Paul* aurait dû ne pas négliger. Nous ne faisons que les reproduire à peu près textuellement dans cette Notice biographique. E. F.

De retour en sa province, il fut nommé à une place vacante dans l'Académie d'Arles, quoiqu'il fît son séjour ordinaire au Pont St-Esprit, et que les statuts de cette Académie n'admissent à cet honneur que les originaires et habitants d'Arles. Cette considération n'empêcha pas qu'il ne fut nommé par cette ville et par cette Académie pour présenter au roi l'estampe du fameux obélisque, « qui semblait n'avoir été si longtemps caché sous terre, que pour y attendre le temps d'être élevé et consacré à la mémoire de *Louis-le-Grand*, » comme Roubin l'a dit dans un sonnet sur l'Obélisque.

A son arrivée à Paris, averti qu'il devait opter de parler à genoux, au nom de la ville, ou debout, au nom de l'Académie, il se crut obligé de choisir de parler au nom de la ville, qui avait plus de part à sa députation ; et malgré le désavantage de cette situation pour l'orateur, son discours fut accompagné des applaudissements et des félicitations de toute la cour. Le roi même lui témoigna qu'il en était content ; et, pour le lui marquer encore mieux, il anoblit et sa personne et sa postérité.

Quelques années après, attaqué par le traitant des Iles et Ilots, *Gilles Roubin* composa, pour demander sa décharge, le fameux *Placet au Roi*, qui commence par ce vers :

« **Favorable autrefois aux chansons de ma muse,** »

et que toute la France a su par cœur.

Il fut présenté par le duc de St-Aignan et accueilli par le Roi de la façon la plus obligeante.

Roubin poursuivit et obtint l'aggrégation de son Académie à l'Académie Française, qu'il eut l'honneur de complimenter là-dessus, et qui lui donna séance, voix et part aux médailles dans ses assemblées.

Plusieurs grands du royaume lui accordèrent leur amitié, autant pour les qualités de son cœur que pour les talents de son esprit, car il ne valait pas moins par l'un que par l'autre.

Il vécut jusqu'au-delà de 80 ans, et jusqu'aux derniers jours de sa vie, il composa des pièces fugitives, de petits vers qui, dans les conjonctures, marquaient également et la facilité de son génie et la fermeté de son esprit. Il mourut à Toulouse, où il était venu pour suivre l'impression de ses œuvres.

Les poésies de M. de Roubin sont peu connues aujourd'hui ; l'unique édition qui en ait été faite (1) est devenue rare ; nous ne résistons pas au plaisir de lui faire quelques emprunts.

Le *Placet au Roi* sur les îles est encore célèbre aujourd'hui ; on le trouve cité dans tous les cours de littérature. Les morceaux suivants le sont moins ; on les lira sans doute avec intérêt, comme expression du goût et de la manière de notre ancienne académie :

PLACET AU ROY

SUR LES ISLES

Favorable autrefois aux chansons de ma muse,
Grand Roi, tu daignas m'écouter,
Et ce doux souvenir, dont mon âme est confuse,
M'enhardit encore à chanter.

Tu sçais que par mes soins et mes ardentes veilles,
Cet obélisque si vanté
De ton règne fameux consacra les merveilles
A toute la postérité.

Qu'ayant gravé ton nom au temple de mémoire,
Tu tiras le mien de l'oubli,
En versant dans mon sein un rayon de ta gloire
Dont tout mon sang fut anobli.

Mais tu me fis grand tort m'accordant cette grâce ;
Je n'en suis que plus malheureux ;
Car être gentilhomme, et porter la besace,
Il n'est rien de si douloureux.

Ce vain titre d'honneur que j'eus tort de poursuivre
Ne garantit pas de la faim.
Je sçai qu'après la mort, la gloire nous fait vivre ;
Mais en ce monde, il faut du pain.

Je n'avais qu'un domaine au rivage du Rhône
Qui m'en donnait pour subsister ;
On veut m'en dépouiller, et me mettre à l'aumône,
Si je n'ai de quoi l'acheter.

---

(1) Par les soins de *Joseph Roubin*, son fils, comme on a pu le voir par la note précédente.



J'ai donc tout mon recours à ta bonté suprême ;
Mais si l'on me met en procès,
Pourvu que ton grand cœur en décide lui-même,
J'en dois peu craindre le succès.

Qu'est-ce en effet pour toi, grand monarque des Gau-
Qu'un tas de sable et de gravier ? [les,
Que faire de mon isle ? Il n'y croît que des saules,
Et tu n'aimes que le laurier.

Également puissant, dans la paix, dans la guerre ;
Comblé de gloire et de bonheur,
Maître d'un grand État, quelques arpens de terre
Te rendront-ils plus grand seigneur ?

Laisse m'en donc jouir, la faveur n'est pas grande,
Ne me refuse pas ce bien :
C'est tout ce qu'aujourd'hui mon placet te demande ;
Grand Roi, ne me demande rien.

PLAINTE AU ROI

Grand Roi, quand St-Aignan m'en donna sa parole,
Je crus mon isle en sûreté ;
Mais je ne le crois plus, et chacun me console,
Après m'avoir félicité.

Je ne m'abuse plus d'un espoir inutile ;
Car, grand monarque, je sçai bien
Que tu ne songes plus qu'à sauver la grande isle
Et comptes la mienne pour rien.

Mais si de tes désirs, à mes vœux favorable,
Je n'ai pu recevoir l'effet,
Daigne au moins réparer d'une main charitable
Le tort que ta bonté m'a fait.

Quand ce duc, qui jouit de la gloire immortelle,
M'assura de ce bien promis,
Il se fit un plaisir d'en prôner la nouvelle
Et de l'écrire à mes amis.

Ceux-ci pour moi d'abord affectent de paroître
Pleins d'un zèle un peu trop pressé :
Je vis de mille endroits venir lettre sur lettre
Dont je me serais bien passé.

J'en ai dans le bureau supputé la légende,
Qui se monte à deux cens et plus ;
Chaque lettre à cinq sols, la somme est assez grande ;
En voilà pour vingt bons écus.

Mais quand je fus encor t'offrir notre obélisque,
Les frais en furent bien plus grands :
Car j'y tombai malade avecque tant de risque,
Qu'il m'en a coûté huit cents francs.

Bien plus, devant paroître aux yeux d'un si grand
J'eus besoin de faire un habit ; [prince,
Mais ma bourse pour lors se trouvant un peu mince,
Il le fallut prendre à crédit.

Or m'ayant de ces frais attiré la dépense,
M'y laisseras-tu succomber ?
Répond-moi, grand monarque, en bonne conscience,
Sur qui devroit-elle tomber ?

PLACET AU ROI

Roi, le plus généreux des Rois,
Permettez qu'encore une fois
J'implore ici votre assistance :
Je n'ai plus dans mes maux que cet expédient,
Quoique dans vos États une sage ordonnance
Ne souffre plus de mendiant.

Vous croyez m'avoir fait un don ;
Mais je vous demande pardon :
J'en voudrois perdre la mémoire ;
Puis qu'hormis ce placet, dont on fit tant de bruit,
Et qui vous ayant plû, m'acquit un peu de gloire,
Je n'en eus jamais d'autre fruit.

J'avois lieu de m'en réjouir ;
Mais lors que je crus en jouir,
Mon espérance y fut trompée ;
Et j'étais sur le point d'en recevoir l'effet,
Lorsque de St-Aignan la mort précipitée
Me déroba votre bienfait.

Si la Parque, après le trépas,
Des choses qu'on fait ici-bas
Ne nous débarrassoit la tête,
Je verrais mon cher duc, touché de mes ennuis,
Revenir près de vous appuyer ma requête,
S'il sçavoit l'état où je suis.

Chaque mois d'avril débiteur
D'un enragé de collecteur,
Je suis à ma dernière maille.
Ah ! si vous me prêtiez tous les ans cent écus,
Ils reviendroient à vous, en vous payant ma taille
Vous ne perdriez rien là-dessus.

Je sçai bien qu'un tas d'ennemis,
Qui vous seront bientôt soumis,
Ont cru d'épuiser votre bourse ;
Mais, grand Roi, je vous le promets,
Vous avez dans nos cœurs une telle ressource,
Qu'on ne l'épuisera jamais.

Trois cens livres de pension
Ne sont que la prétention
D'une grenouille du Parnasse.
Ah ! si j'ose le dire avec sincérité,
De vos augustes mains c'est bien moins une grâce,
Qu'une petite charité.

Cependant par un tel secours,
Vous pouvez terminer le cours
Du mal qui s'obstine à me suivre ;

Et si de vos bontés je le puis obtenir,
Vous aurez ce plaisir que de m'avoir fait vivre,
Et moi celui de vous bénir.

PLACET AU ROI

Pour demander à Sa Majesté une lettre de cachet pour l'exécution de la grâce qu'Elle avait eu la bonté d'accorder à l'Auteur.

Veux-tu laisser toujours ton ouvrage imparfait ?
Monarque incomparable, achève ton bienfait,
Et rends en ma faveur ta parole efficace.
Le don que tu m'as fait me devrait réjouir;
Mais ce n'est pas assez d'accorder une grâce,
Si l'on n'obtient jamais le bonheur d'en jouir.

Après tout ce qu'a dit là-dessus le Mercure,
Veux-tu laisser convaincre un auteur d'imposture,
Qui tes faits immortels fait partout retentir ?
La moindre fausseté décrédite une histoire.
Ainsi pour ton honneur, garde-le de mentir :
C'est moins mon intérêt que celui de ta gloire.

Je sçai que St-Aignan, cet ami généreux,
S'empresse à soulager mon destin rigoureux ;
Mais je crains de trouver son aide un peu tardive,
Tel que ces malheureux, à qui pour leurs péchés
Nous voyons quelquefois que la grâce n'arrive
Qu'après le coup mortel qui les a dépêchés.

Rousseau, qu'on nomme ici le Pirate du Rhône,
Lui qui pour s'enrichir nous veut mettre à l'aumône,
Prêt à fondre sur nous, nous va tous accabler ;
Et déjà près du fleuve, où sa troupe s'assemble,
L'insulaire effrayé ne cesse de trembler,
Dès qu'il voit remuer une feuille de tremble.

Pour moi je crains toujours que sergens et recors
Ne me viennent tirer le bout du juste-au-corps,
Ou faire quelque insulte à ma tapisserie.
J'ai beau me récrier sur le siècle indulgent,
Le traitant intraitable entend peu raillerie ;
Il veut voir de la cire ou toucher de l'argent.

Ne crois pas néanmoins qu'à ce point je m'abuse
Jusqu'à prétendre ici que pour fruit de ma Muse,
Tu doives m'accorder des trésors inouïs.
Je ne suis pas si vain de me l'oser permettre ;
Grand Roi, de ta bonté je ne veux qu'un louis,
Que Croissi m'envoyra dans le pli d'une lettre.

MADRIGAL

Lecteurs, qui parcourez dans ce recueil de vers
Les titres des sujets divers
Sur lesquels, bien ou mal, tant de pièces sont faites,
N'êtes-vous pas surpris, dites-le franchement,
D'y voir tant de placets sur diverses requêtes
Sans y voir un remercîment ?

AUTRE

Ingrates Nymphes du Permesse,
En vain auprès de vous j'ai passé ma jeunesse,
Votre faveur n'est bonne à rien :
Mes vers ont le bonheur de plaire,
On dit de moi beaucoup de bien,
Mais personne ne m'en veut faire.

LETTRE A M. DE ***

Sur une fluxion dont il était attaqué.

De quelle fluxion la rigueur inhumaine
A mis ta pauvre langue en si mauvais état ?
Quel démon a commis cet horrible attentat,
D'oser en son palais attaquer cette reine ?
Dans le siège de la raison,
Quel astre malfaisant a versé le poison
De sa malignité secrète ?
Et par quel étrange malheur,
Faut-il qu'une si sage tête
Fasse voir aujourd'hui tant de mauvaise humeur ?

Accourez, filles de mémoire,
Au secours du plus cher de tous vos nourrissons :
De mon illustre ami, dont les doctes chansons
Ont fait en mille lieux révérer votre gloire.
Toi, grand et divin Apollon,
Porte-lui promptement de ton sacré vallon
Quelque herbe à désenfler la tumeur de sa joue,
Et par un excès de bonté,
Si tu veux à jamais que ma langue te loue,
Remets la sienne en liberté.....

LETTRE A Mme DE ***

En lui envoyant un présent de boudins.

Vous m'avez comblé de tant de bienfaits et vous m'avez fait tant de grâces, qu'il est bien juste qu'une fois en ma vie, je songe à vous faire quelque présent. Jusques ici, Madame, je n'en avois pu trouver une occasion, et renfermant dans mon cœur toute ma reconnaissance, je ne vous avois sacrifié mes vœux qu'en secret ; mais enfin aujourd'hui, je veux les publier et je suis assuré qu'on ne l'a jamais fait d'une manière plus éclatante et qui ait fait plus de bruit dans notre voisinage. La victime que je viens de vous immoler n'est pas une de ces illustres victimes, que le rayon de vos yeux consument à petit feu sur les autels de l'Amour. Celle-ci paroît véritablement plus matérielle ;

mais avec tout cela, Madame, je puis dire sans vanité, sans en exagérer le prix, que depuis Abel jusques à Abraham on n'en a jamais immolé de pareilles au Dieu des vivants dans toute l'ancienne loi. J'en ai séparé le cœur et le sang de tout ce qui paraissait immonde ; ce qui n'est pas sans mystère : Le premier vous marquera que le mien vous est entièrement dévoué, et l'autre que je verserais de bon cœur tout celui qui coule dans mes veines, s'il fallait vous rendre quelque service. Au reste, j'en ai examiné curieusement les entrailles, pour voir si j'en pourrais tirer quelque bon augure ; mais je suis trop malheureux pour y rien trouver qui pût m'être favorable, et tout ce que j'y ai pu reconnaître d'avantageux ne regarde que la bourse de ma servante.

Peut-être direz-vous que je suis un badin,
Et vous me trouverez un fort plaisant robin,
De tant exagérer le prix de mon offrande :
Car enfin le présent qu'aujourd'hui je vous mande,
N'est, à parler français, qu'un présent de boudin.

J'avoue, Madame, que c'est un mets bien grossier pour une personne aussi délicate que vous ; j'ose pourtant me flatter que vous ne le rebuterez pas. Souvent dans les présents qu'on nous fait, on estime plus la manière de donner que tout ce qu'on donne ; outre que j'ose dire sans vanité qu'on n'en trouvera guère chez les revendeuses qui soit assaisonné comme celui-ci.

MADRIGAL

L'auteur étant à Paris, et la fille de son hôte étant allée depuis quelques jours à la campagne, il lui écrivit ceci :

Votre père gronde toujours
Et nous voilà tous deux sur le point de nous battre.
Il soutient que chez lui j'ai vécu trente jours,
Mais je n'en dois que vingt et quatre.
En voici la raison : la voulez-vous savoir ?
C'est que je ne crois pas, Sylvie,
Qu'on ait droit de compter dans les jours de ma vie
Les six que j'ai passés sans l'honneur de vous voir.

ÉPIGRAMME

L'autre jour le pauvre Coignard
Voyant près de son lit paraître
Un voleur armé d'un poignard
Entré, dit-on, par la fenêtre,
Tira d'abord de sous ses draps
Un sac de vieux louis, qu'il prit entre ses bras,
L'unique et seul objet de son idolâtrie.
Accablé de frayeur dans ce cas affligeant :
De grâce, lui dit-il, tuez-moi, je vous prie,
Mais ne m'ôtez pas mon argent !

MADRIGAL

Cher ami, me voilà sur le bord du trépas ;
Et quand je ne compterais pas
Les dix ans que tu me retranches,
La mort de dix enfants me prépare à mourir.
Dès qu'un arbre a perdu ses rameaux et ses branches,
Le tronc n'est pas loin de périr.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

1656

— Le 30 mars, jour du Vendredi-Saint, contestation entre les Consuls et le lieutenant de la Sénéchaussée pour la préséance dans la cérémonie de l'adoration de la Croix. Par arrêt du Parlement la préséance fut accordée au Lieutenant.

— Le 3 août, il a été monté au clocher de St-Trophime quatre grosses poutres de chêne pour soutenir le clocher.

— Le 20 décembre les Consuls ont fait bâtir une tour proche de la mer, qu'on nomme la tour St-Genest.

1657

— Le 25 août la procession générale en l'honneur de St Genest a passé dans les Arènes. Le chapitre s'est arrêté devant la maison de St Genest. La musique a chanté l'hymne et l'antienne du Saint.

1658

— Les Consuls créés le 25 mars n'ont pas voulu faire visite au grand vicaire, l'archevêque se trouvant à Paris.

— M. Melchior de Forbin-Turriès, pre-

mier Consul, est mort dans cette année de son Consulat.

1659

— En juillet, les Consuls ont donné le prix fait du pavé du chemin le long du pont de Crau depuis les moulins à eau jusqu'à St-Lazare. Il a été achevé au mois de novembre.

— 13 décembre. Grand froid qui a duré huit jours ; les glaces ont emporté le pont et fait beaucoup de dommages aux chaussées.

1660

— 13 janvier. (n° 16 des *Privilèges*). Réception du Roi Louis XIV dans la ville d'Arles : « Le roi entra à 3 heures : il était dans un carrosse couvert de velours noir dans lequel étaient aussi le duc d'Anjou, son frère, la reine et la nourrice du roi. Le premier Consul lui présenta les clefs d'argent et le dais de toile d'argent aux armes royales ; le roi ne descendit pas de carrosse. Le Roi fut logé chez M. de Boche, la Reine à l'archevêché, le duc d'Anjou chez M. de Cays, le cardinal Mazarin au grand prieuré. La princesse d'Orléans qui arriva le lendemain fut logée chez M. de Beaumont. Le 16 le Roi est parti pour Aix. »

— 5 mars. Publication de l'arrêt du Parlement qui chasse les Juifs de la ville d'Arles et même de la France.

— Le 17 mars, le Roi, le prince de Conti et le cardinal Mazarin sont retournés à Arles où ils ont resté jusqu'au 19 qu'ils ont été trouver la Reine à Avignon.

— Au mois de mars, le chanoine Roubaud, prieur de St-Pierre des Aliscamps aux Mouleyrès, a fait restaurer cette église et y a joint une chapelle qu'il a ornée d'un rétable en l'honneur de N.-D. de Lorette.

— Le même mois, les Consuls, en vertu d'un arrêt, ont fait hommage à l'archevêque, ce qu'ils n'avaient pas fait depuis trois ans.

— Gelée extraordinaire depuis le 1er novembre jusqu'au 9 janvier 1661.

1661

— Le 12 avril, grande procession générale. On bénit l'église de la Charité. 140 pauvres, hommes, femmes et enfants, assistent à cette procession qui les conduit dans la maison de la Charité.

— Le 17 juillet on apporta à Arles la dépouille mortelle de M. le grand prieur de Forbin ; on l'enterra à St-Jean.

1662

— Le 20 février, en pratiquant un affouillement près du lieu dit *la Ponche* à Trinquetaille, on a découvert une caisse de plomb d'une longueur environ de 8 pans 1/2 dans laquelle on a trouvé quelques ossements ; il n'y avait aucune épitaphe. On estime que c'était le cercueil de quelque grand personnage. (Voir les Mémoires de MM. *Pâris*, contemporains).

— Sur la fin de février, ensuite d'un arrêt, M. de St-Véran a fait achever la construction des moulins à eau près de la Roquette. Ils furent finis le 15 avril.

— Le 27 août, M. l'archevêque d'Arles est arrivé en cette ville, décoré du cordon bleu et de l'ordre du St-Esprit. Il était resté deux ans à Paris, où depuis un an et demi il avait perdu la vue.

— Le 13 octobre, les consuls on fait pratiquer une fouille vis-à-vis les colonnes d'Hercule, au vieux collège où jadis était le temple de Diane (le théâtre). On en a retiré une colonne en marbre blanc jaspé qui apparaissait sur une longueur d'un pan et demi dans une cave voisine (1).

(La suite prochainement.)

(1) C'est celle d'Orphante Escanie I. cc. 434. fol. 296.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la rédaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.



1876 3e Série. N° 6

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles.

—

A Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614)

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre XXIII

D'un oyseau prodigieux pris ez îles d'Arles. Du goût des oiseaux. Tourterelles d'été. Des poissons en général.

Ores pour reprendre noz premières erres, je dis qu'il me reste à parler de plusieurs autres espèces de gibier, que les festins plus somptueux et les tables ordinaires ont mis en réputation. Je leur puis mieux accommoder les noms du pays que du latin. Mais parce qu'elles ne sont nécessaires, et leur dénombremant ne peut être qu'ennuyeux au liseur, j'en abstiendray. Une chose diray-je volontiers : aussi le vaut-elle bien : c'est un des plus grans et monstrueux oyseaux qu'on saroit voir. Ce m'est hors de moyen de vous en tirer ici le corsage au naturel, mais bien son bec et ses pattes seules, que celui qui le prit avoit réservées pour môntre à la postérité, ayant salé le reste par loupins. Aux étangs d'Arles un certain villageois faisant le métier de chasseur à la harquebuse, l'avoit faussé de deux balles, et le voyant lever au devant de lui encore tout trémoussant, se résout de le courre à force, pour l'attaindre, comme il feit, et le trouvant couché à terre jà demy mort, il l'acheva par plusieurs coups réitérez. C'étoit merveille de voir cet oyseau deffandre sa liberté avec tant de furie et de vigueur, haletant les derniers abois de la vie : ores du bec, ores de ses larges pattes, il mettoit ce chasseur en désordre : ores de tout le corps il se jettoit sur lui : en fin comme forcé par sa destinée, les longs efforts commençans à lui anéantir les forces, il s'abandonne et demeure roide mort sur le champ. Sa patte étoit comme celle d'une oye, et d'assiette avoit bien une main ouverte. Ceux qui avoient pris la peine d'ouvrir son bec disoient qu'un pavois de navire large de deux pieds et demy en quarré y feut demeuré dedans tout à l'aise. Je ne crains point d'être trop importun, si à ce que dessus j'adjoute le jugement qu'on fait parmy cette multiplicité et beauté des oyseaux, et à quelle espèce l'on deffère le prix pour l'excellance du goût. La variété des têtes et celle des opinions marchent partout d'un pas égal. Plusieurs confessent avec moi, que les tourterelles d'été doivent tenir le premier rang. A tout le seul millet, qu'on leur verse devant pour les saouler, elles prenent graisse en peu de temps. Et n'est ja besoin de les garder longuemant mortes, pour les atandrir : mais avant que de les égorger, il est bon de les tenir séparées des autres l'espace de qua-

tre heures, à ce qu'elles ayent le loisir de décharger leur gave, qui se trouvant pleine de millet, fait perdre l'appétit à ceux qui s'attandent à la vuider. On les couche à la broche lardées seulemant de bon fenoüil. Aucuns les ayant vuidées peu avant que de les tuer, leur font manger tout leur saoul de l'anis confit au sucre, pour en après savourer la chair, le sucre et l'anis tout ensemble; mais selon mon goût l'anis compete mieux aux médecines qu'aux sauces. Ce que j'ai dit des oiseaux n'est pas grand cas. Ce que j'ai à dire des poissons est encore moins, parce qu'étant couverts de l'obscurité de leur élémant, ils ne se laissent attraper si librement aux paresseuses mains des hommes.

Chapitre XXIV

Le Tourbot appellé Rhomb. La sole. Le thum, etc. Des écrevisses de mer appellées Langoustes, Huitres, Moules, etc. Tellines et autres races de coquilles.

Je traitteray sommairemant des poissons, répondans mieux au goût des personnes plus honorables, ou au pis aller des moins mécaniques, ou de ceux auxquels l'indigeance sert d'excuse très légitime. Le tourbot, que nous appellons rhomb, porte la palme outre tous ceux que la marée nous fournit. Nulle autre province selon ma recerche et n'en déplaise à aucune, n'est si bien pourveüe de ce poisson, que la nôtre : La sole d'un pied et quart de long, tenant le premier rang d'honneur après le rhomb, est chèremant vendue à un carolus, ou un sou tournois. Quelle autre mer est si abondante en thums, pelamides, pagres et écrevices de mers? Je sais, qu'autrefois au port de Marseille on a fait en un seul jour une pèche de huit mil thums. Ces quatre espèces de marée, qui seroient fort esquises ez autres provinces, nous vienent au rouge; voire mêmes ez moindres villages, et hameaux on n'en fait aucun état. Excepté des écrevices de mer, dites de notre vulgaire Langoustes, qui selon l'humeur de quelques uns sont de la troisième classe. On prend des huîtres en moyenne quantité, et celle des moules est excessive. Bien que ceux-cy soient prisez en proû de lieux, si est-ce qu'on n'oseroit les presanter à noz tables, où ce seroit pour raison de leur bouillon, qu'on dit être propre pour ramollir le ventre. Les tellines foisonent d'une manière incroyable : comme fait toute race de coquilles. Je puis dire de les connoître toutes à l'œil, mais leurs noms latins me sont inconneuz. La pénurie des écrivains et leurs opinions si variantes en sont en partie la cause. Parmi celles, que je me puis ramantevoir d'avoir veu, les unes sont faites en rond comme une balle, les autres sont de figure triangulaire ou quadrangulaire, frangées tout par tout, et artistemant barbillonées, les autres sont pyramidales, demy-rondes goderonnées en elles-mèmes faisans la neufvième partie d'un cercle, aboutissantes en pointe en guise d'une pomme de pin : les autres sont voutées rapportans à tout l'assamblage de leurs petites laines bigarrées, le test d'une tortue, d'autres sont cochées plus larges et plattes d'assiete, canelées jusques aux bords : d'autres sont cambrées et tournées contremont, pour retenir leur saumeure comme dedans un petit vase. Il y en a des vertes, des jaunes, des rouges, des noires comme jayet. Où est la langue qui pourroit servir de pinceau a la nature, et representer la multiplicité des jeux dont elle s'égaye? Avec cela. on ne prise rien toutes ces engeances de coquilles, non plus que plusieurs autres telles droleries. Les vagues de la mer les déchargent au rivage, pour le proffit et commodité des hommes et ingratz qu'ils sont, ils ne daignent de les cueillir. Les femmes mèmes le plus souvent ne tiennent conte de les regarder : elles ne sont, que pour amuser les gueux, ou les petits enfants.

(*La suite à la prochaine livraison*).

MÉMOIRES

DE

BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particuliérement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

LE PRINSE D'AURENGA DESCONFIT (1).

L'an M.CCC.LXXXXV lo jorn III del mes de febrier, Guilhem Guasier an cinq sens homes d'armas vengron sus lo pays de Valentines, e de la gleisa.

Item, sachas que lo conte de Valentines, e l'avesque de Valensa, e lo prinse d'Aurengua e motos d'autres quavaliers, e grans senhos feron grant ajust de gens d'armas, per ferir sus Ghuilhem Guasier, e sas gens.

Item, fag que fon l'ajust de las gens per los senhos desus normats, aneron ferir sus Guilhem Guasier e sas gens, per aquelos penre et desconfir.

Item, sachas que la fortuna fon contre els, e fon per Guilhem Guasier e sas gens; quar sachas que lo prinse d'Aurengua e lo conte de Valentines, e l'avesque de Valensa foron preses en totas lur gens ad aquela jornada.

Item, sachas que lo foron desconfits ad aquela jornada IX cens homes d'armas, mountats et armats, e motos personies apresonats, e mota noblesa, d'aur, d'argent, perlas, eseptat arneys e cavals, per las gens de Guilhem Guasier, e per el.

(1) DÉFAITE DU PRINCE D'ORENGE : Cet événement est rapporté par tous les historiens du règne de Charles VI, mais avec quelques différences. Boysset est le seul qui désigne la date du jour où il se passa ; il donne aussi pour chef aux compagnies qui vinrent sur le pays du comte de Valentinois et de l'Église, un Guillaume Guasier, qui n'est pas d'ailleurs connu : Jean Juvénal des Ursins l'appelle Amaury de Sévérac, et l'Anonyme de St-Denis, Arnaud de l'Estrac. (*Hist. de Charles VI*, par J. Juv. des Ursins, édit. de Godefroy, pag. 116. — *Hist. de Charles VI*, par un religieux de St-Denis, pag. 321-324, édit. de Lelaboureur). On peut concilier ces auteurs, en disant qu'Amaury de Sévérac, qui portoit un nom plus illustre par sa naissance, étoit chef de toute la troupe, mais qu'Arnaud de l'Estrac et Guillaume Guasier, ou l'un d'eux, la commandoient le jour de l'action, comme plus expérimentés dans le métier de la guerre. (J. Juvénal des Ursins remarque expressément que Sévérac était alors jeune... Ibid.) Elle se passa près du château de Mazans dans le Valentinois. (Chorier, *Hist. du Dauphiné*, tom. II, pag. 394, et J. Juv. des Ursins, et l'Anonyme de St-Denys, *ubi suprà*). Ces compagnies mandées en Italie à la suite d'Enguerrand VII, sire de Coucy, que Louis duc d'Orléans avoit envoïé pour appaiser une sédition qui s'étoit elevée dans la ville d'Ast, laquelle foisoit partie de la dot de Valenti .e de Milan, sa femme, revenoient en France en fort mauvais équipage, l'expédition finie : elles avaient entre autres à traverser le pays du comte de Valentinois et le comtat Venayssin, pour se rendre auprès de Bernard VII comte d'Armagnac, qui les avoit engagées pour une autre expédition. Comme elles manquoient de tout, et qu'elles abordoient un païs peu abondant, la situation facheuse où elles se trouvoient leur inspira un ton de modération qui ne leur étoit pas ordinaire. Elles demandèrent des secours de toute espèce, et offrirent de les payer ; mais Louis II comte de Valentinois, qui avoit eu à se plaindre d'elles à leur premier passage, leur répondit avec une fierté et une dureté qui les obligea de se mettre en deffense. Jean de Poitiers, évêque de Valence, son cousin, Jean Ier de Chalon, prince d'Orange, son voisin, et plusieurs autres seigneurs du pays qui avoient sans doute les mêmes sujets de plaintes, se réunirent avec lui ; et tous ensemble au nombre de 3,000 hommes, ils marchèrent contre les étrangers comme contre des gens à qui ils n'avoient qu'à se montrer pour leur faire mettre bas les armes. Le peu d'ordre avec lequel ils se présentèrent, redonna le courage aux gens des compagnies qui s'étoient retranchés. On peut voir chez les écrivains cités le détail de l'action ; il suffit de dire ici que les Dauphinois prirent l'épouvante dès le premier abord, qu'ils furent presque tous ou taillés en pièces ou faits prisonniers ; que les principaux chefs furent obligés de païer une rançon considérable ; que le reste en fut quitte pour laisser armes et chevaux, et donner un marc d'argent chacun ; et que les compagnies eurent tant de dépouilles que ne pouvant les emporter toutes, elles en revendirent la plus grande partie sur les lieux, à très bas prix, après quoi elles se retirèrent où elles étoient appelées.

APPELLATIO AD SANCTUM PAPAM (1).

L'an M.CCC.LXXXXVI lo jorn vueg de febrier, fon apelat per l'estudi e per las communitats de Paris, per alcun greuge que lur fazie lo papa, fon apelat de papa Benezet al papa cy devenidor.

Item, sachas que la letra o la carta fon pausada sus la porta del Portal de Vilanova, que es al cap del pont d'Avinhon; et aqui demoret lonc tems; e qui legir la volie, e sabie, la podie legir a tota sa volontat.

LA FENNA QUE NON AVIE BRAS.

L'an M.CCC.LXXXXVI a XII jorn del mes de may, venc en la sieutat d'Arle aquela fenna, que non avie mingua de bras, ni jamays non los ac; e fasie an los pes tot quant si conten, en l'an davant escrig: M.CCC.LXXXVII lo VII de juin vi yeu, etc. (2).

ARREST PER LO REY DE FRANSA.

L'an M.CCC.LXXXXVI lo jorn XX de may, fon fag arrest per lo Rey de Fransa, que nenguns vieures non degues salhir del Rialme, per intrar en la sieutat d'Avinhon.

Item, duret aquest arrest tro l'uchen jorn de juin.

TEMPESTA.

L'an que dessus, lo jorn XXVI de may, fon tempesta, esgual vespras, en Arle, vo en son terador, que tomberon peyras an plueias, amb ourage, e fes gran dam ad alcunas vinhas del Gualegue, oc e de Crau.

Item, tombet tot lo cuber, an las antenas, e lo rodet, e las palmas del molin torrier, que tenie Rogon, que era de Pons Amoros, o de sa nora, loqual es pausat en Aliscamps, que lo tombet lo demoni, en presence de motas gens.

PLUEIA.

L'an M.CCC.XXXXVI lo jorn redier de may, aprop vespras, plo[illegible] d'una grevor que parti deves solelh colquant; e tomberon peyras aysi grosas coma un peze; e duret lo quart d'una ora.

(1) Voyez Fleury. *Hist. Eccl.* liv. 99, n° XIV.

(2) Voir ci-devant, page 26.

TEMPESTA.

L'an que desus, e lo jorn des de jul, tombet tempesta en terra d'Arle, e fes gran dam als aigrases.

SAN JAUMES DE SANTA CROS.

Item, l'an LXXXXVI lo jorn XXIIII de jul, que fon la vegelia de san Jaumes, facha que fon l'esmage de san Jaumes, fon pausada mot honorablamens en la gleisa de santa Cros d'Arle, la sobre dicha esmage.

DOS ENFANS NATS D'UNA SAUMA.

L'an M.CCC.LXXXVI lo jorn VI de setembre, nasqueron dos enfans mascles d'una bestia asina apelada sauma aysins formatz coma si fosan natz d'una donna; e nasqueron en lo castel de Monpeylier.

Item, fon mandat al papa en Avinhon, se sy batejaran, o non: per loqual fon gran debat mas non pertant papa Benezet o comes al quardénal de Sant Angel (1), per son nom apelat Monssen Peyre Blau, que degues conoyser de dreg se sy batejaran, o non.

Item, siguent apres, per lo sobredig Quardenal fon conegut e declarat que los dos enfans se batejesan; et aysins fon fag, que batejas foron.

L'an M.CCC.LXXXXVI lo jorn VII desembre, els abitans de la Sieutat d'Arle feron tregua e vengron en accort en las gens d'armas de Monssen R. de Torena; e fag

(1) *Pierre Blavi*, dit aussi *Blain*, François, diacre du titre de St-Ange, puis prêtre du titre de St-Jean et de St-Paul, créé cardinal le 21 décembre 1396, mourut à Avignon, le 12 décembre 1409, et fut inhumé dans l'église de St André de la même ville, où l'on voit son épitaphe en 30 vers, qui le nomme Blavi. (Voyez le Dictionnaire de Moréri, édit. de 1759, art. *Blain*, et à la liste des cardinaux de Benoit XIII (Pierre de Lune).

Si, comme il est dit, le cardinal de Blavi ne fut honoré de ce rang que le 21 décembre 1396, Boysset lui donne ici cette qualité par anticipation, ou *Blavi* ne donna sa décision qu'après avoir été nommé cardinal.

Il est plus probable que Boysset n'a écrit ce fait qu'après la promotion du cardinal.



que fon l'accort, Madama Maria mayre del Rey Lois nostre senhor lo conferme, l'an el jorn que desus.

Item, sachas que non si poirie estimar lo dam que fazien las sobredigs gens d'armas en lo terador; quar tot anava a distrucion, se non si fosa fag lo dig acort.

GROS ROSE.

L'an M.CCC.LXXXXVI lo jorn XIIII de novembre, que fon dimarts, fon gran diluvi d'aygua de Rose e de palun; e fon tant gran que l'aygua venc entro las grazas de l'esqualier de l'ostal dels Eres de Reymon Selesti; e neguet Monlonc, la Capa, Camarguas-Major, las sals totas de Pequais, e de la Verneda.

Item, l'aygua crec del deluns al sera entro al dimars, a l'ora de tersia, XI palms d'aut.

Item, motos dams fes en motos luocs, que non si poirie stimar; per que tot home estie avizat, si mays lo cas semblant vesie, que non a gardes de salvar sas causas al plustost que poirie; car sus aquela ora non a sens, ni nenbrausa, ni leser de salvar: ho pasat si soy, yeu Bertran Boysset, per que mi en creses; qar grand dam reccupi sus aquela ora; quar salvar non o pogui per la gran creysensa que avie l'aygua.

Item, en mon ostal ac d'aygua tant que cubrie lo sieis esqualons dels escaliers.

Item, venc l'aygua entro los becs tocant de la luna, laqual ay facha en la branqua de Luysiera de la Cort, que es justa l'alba de mon ostal.

Item, l'aygua passava de l'olme de Reganhola avan, per la quariera de mestre Pons Palhade, jusque lo portal de Chaynieva (1), dos palms d'aut per lo plus aut.

DOS ENFANS QUE SI TENON.

L'an M.CCC.LXXXXVI lo jorn ters de jonoier, nasqueron dos enfans, que si tenien, que non avien au dos que una esquina, e IIII quambas, e IIII bras, e dos ventres e doas testas; e l'a un mascle, e l'autre femel; e nasqueron en un castel, que es prop de la sieutat de Montalban, tres leguas, en sa diosese. Fon present sen Bernat de Roqua de la diosese de Sarlat; e vi los sobredigs enfans de sos propis uels.

(La suite à la prochaine livraison.)

(1) On l'appelle encore aujourd'hui le *portail de Ginève.*

Notices biographiques

Jean-Baptiste COYE.

—

Coye (Jean-Baptiste), est né à Mouriès, le 6 juin 1711, de Pierre Coye, cultivateur, et de Catherine Bonnet, son épouse.

Si Coye n'est pas né à Arles, il y est venu très-jeune, sans qu'on sache si c'était pour son éducation seulement, ou, ce qui paraît plus probable, pour une succession échue à ses parents.

Nous savons d'une manière précise, par un passage de sa remarquable *Épître à M. de Morand*, l'époque où sa famille est venue habiter Arles. Coye avait douze ans; c'était, comme il le dit, le beau jour de *St-Charles*, ce qui nous fixe au 4 novembre 1723.

Ce que Coye nous apprend, dans la même épître, au sujet de ses études, nous prouve que, sous la direction de ses parents, l'enfant n'avait pas été au-delà de ce qu'enseignent les instituteurs primaires :

Nascu dins un hameou deis counfins de la FrançQ,
Jamaï lou preceptour n'a coundui moun eufanço.
Admiran lou Francès, ignouran lou Latin,
Sabe que ce qu'enseigno un simple ignourantin.

On retrouve le même regret dans sa brillante épître au dominicain Tinellis de Castellet, où le poète s'écrie :

O Mouriès! ma paouro patrio!
Sies la caouso que sieou durbé!...

Coye s'est donc fait de lui-même; il a été son propre précepteur; et cette circonstance nous explique en grande partie les fruits tardifs de sa muse.

Si Coye ne doit qu'à lui seul les connaissances étendues qu'il possédait dans l'histoire sacrée et profane, il n'en a que plus de mérite à nos yeux; car, il faut préma-

turément le reconnaître, quoique Coye ignorât le grec et le latin, et qu'il ne sût, ainsi qu'il le dit avec un orgueil mal déguisé, que ce qu'enseignait, *de son temps*, un frère ignorantin, il n'était étranger à aucune des beautés poétiques et littéraires de ces deux langues anciennes.

Coye n'est point entré dans la carrière poétique d'un pas timide et à un âge où le jugement peut faire quelquefois défaut sur le mérite d'une production. Coye avait 30 ans lorsqu'il publia ses premiers vers; son esprit était formé, son âme ardente, et son intelligence, éclairée sur tous les écueils.

C'est en 1741 ou 1742 qu'a paru la comédie intitulée : *Lou Novy para*. Cette pièce, pleine d'intérêt et de mouvement, place l'auteur au premier rang des poètes de son époque. On ne peut lui reprocher qu'un hors-d'œuvre d'esprit au 3e acte, scène IV, où Griffou passe en revue, avec son voisin [illegible]du, tous les auteurs anciens et contem[illegible]s qui ont traité le côté pénal du [illegible] de rapt. Coye a voulu rire un peu du Palais ; il n'est pas le premier et ne sera pas le dernier...

Quoi qu'il en soit, et malgré cette scène qui pèche par la pesanteur autant que par sa longueur, le *Novy para* n'en restera pas moins le chef-d'œuvre de Coye.

Nous donnons la seconde place au poème héroï-comique que Coye a intitulé le *Délire*. Ce titre convient au désordre apparent qui règne dans cette production. C'est là qu'il fait, au début, une description vraiment poétique de l'enfer, et qu'à la fin, par un ravissant effort de sa verve brûlante, il évoque avec l'habileté du talent toutes les illustrations arlésiennes. Jusques là le *Délire*, comme touche poétique, serait supérieur à tout ce que Coye a produit, s'il ne terminait par des plaisanteries, que nous trouvons de peu de bon goût, à l'adresse de son médecin et de son apothicaire, et qui déparent tout-à-fait une œuvre qu'un tel oubli nous paraît avoir fait descendre au second rang.

L'*Épître* au R. P. Tinellis de Castelet, révèle une grande connaissance de l'antiquité et un vrai talent poétique.

L'Ode sur la prise de Mahon rappelle toute la richesse et l'énergie de la langue des Trouvères.

Les épîtres de Coye au docteur *Gros*, au *R. P. Gouget*, accusent une souplesse, un esprit et une facilité admirables, en même temps qu'elles dépeignent le plus excellent cœur.

Nous n'en dirons pas autant d'une épigramme de Coye sur les vers de l'avocat Vidalon ; malgré les licences de la langue Provençale, cette épigramme ne trouvera grâce devant aucun lecteur. Coye a fait, d'ailleurs, un assez grand nombre de pièces que les hardiesses de l'idiome provençal peuvent, pour quelques-uns, tolérer jusqu'à un certain point, mais que l'honnêteté publique repousse avec raison. Ce sont entr'autres, son *Envoi à André Michel*, et surtout son *Ode à la dévote*, où il a égalé Piron dans les pensées comme dans son langage d'une rutilante lubricité.

Mais, quelque blâmables que fussent pour la forme et pour le fond les œuvres libres de Coye, il ne s'est jamais établi d'opinion qui tendît à représenter cet auteur comme un libertin. Coye n'était qu'un débauché d'esprit ; s'il a, dans sa vie, heurté quelques douloureuses épines, cela n'implique pas; ses sentiments moraux et religieux se retrouvent dans presque toutes ses productions ; ils brillent d'un éclat tout particulier dans son poème du *Délire;* on les rencontre dans les chants provençaux qu'il fit pour les Jubilés de 1752 et 1776 ; on le voit dans les rapports qu'il a eus avec le dominicain de *Castellet*, avec *Yvan*, prieur de Fourques, *Plauche*, curé de Ferrières, le savant Jésuite *Amiot* et autres.

Coye n'était pas seulement un homme aux sentiments honnêtes dans la grande signification de ce mot, mais un ami dévoué. Son épître au docteur Gros, dont nous avons déjà parlé, met à découvert les sentiments du plus noble cœur. L'abbé *Bonnemant*, son contemporain, a laissé sur notre poète cette note : « Il est d'un caractère gai, aimant la bonne chère et les « plaisirs, d'un commerce aimable, porté « à rendre service, grand parleur et honnête homme. »

Si dans l'homme nous recherchons le citoyen, nous ne trouvons pas dans Coye des sentiments qui honorent moins son caractère. Venu à Arles avant l'âge de 15 ans, il en a fait sa patrie adoptive. Il n'a jamais parlé d'Arles qu'avec bonheur, témoin ces vers que nous rencontrons dans son épître à M. de Morand déjà citée, et où il s'adresse ainsi à sa muse :

Digou que satisfa de soun affectioun,
Brûle de ye marqua moun inclinatioun.
Muso, digou surtout que l'eimablo jouinesso
M'accordo uno amitié qu'approcho la tendresso,
E qu'emé leis vivens intimamen uni,
Saraï jusqu'à la mort soun veritable ami.
Bel Arle! s'ou village aï près moun ourigino,
Parmi teis habitans aï si ben près racino
Et de tant do favours sieou talamen frappa,
Que lou fleuvo Léthé leis esfaçayé pas....

Nous venons d'analyser ce que Coye a fait, et nous avons pu voir dans quel cadre le poète avait circonscrit son activité.

Le genre sérieux convenait à son génie, nous l'avons vu dans le *Délire;* le genre comique allait à sa verve, nous l'avons vu dans le *Novy para;* les bonnes traditions de la littérature classique se retrouvent dans toutes ses épîtres, et notamment dans celles à Morand. Par tous ces côtés, Coye constate un progrès, et ce n'est pas sans cause que la popularité de son nom est un juste hommage rendu à l'auteur du *Novy para.*

Poète du XVIIIe siècle, spirituel, souvent élégant, toujours facile, Coye, à une exception près, ne s'associe point au mouvement général de l'idée, ne remue rien pour changer la couche sociale et la présenter à un soleil fécondant et nouveau, ne sent pas ce qui s'agite et va bientôt trembler après lui... Coye, il faut le dire, n'est pas le trouvère chantant l'amour, son Dieu, sa dame, comme Cercamons, Marcabrus, Bernard de Ventadour, chantant les Croisades et leurs merveilles comme Girard de Borneil, Raimbaud de Vaqueiras, Pierre Cardinal, Bertrand de Born, Pierre Vidal, Gancelme Faydit; Coye n'est pas le trouvère passionné, prenant un intérêt brûlant aux guerres des empereurs d'Allemagne contre l'indépendance et la nationalité italiennes, à la lutte contre les rois de France et d'Angleterre, à la croisade contre les Albigeois... Son génie n'a pas cette trempe vive et aciérée qui élargit la voie politique qui resserre, quand elle n'étouffe pas les aspirations de l'humanité. Coye est le poète du clocher, du chez soi, de la petite société savante à laquelle il veut plaire avant tout; c'est le côté étroit de Coye.....

Mais n'en querellons pas trop le poète. Ne lui faisons pas mauvaise guerre sur un terrain qu'il ne s'est pas choisi. Prenons-le dans son siècle, dans son époque, dans les travaux qu'il a exécutés; recherchons ses défauts, si l'on veut, mais distinguons son mérite.

On se tromperait donc si les réflexions qui précèdent avaient fait naître la pensée d'un blâme sérieux à l'adresse de Coye. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de n'avoir pas bondi hors de la sphère locale et de ne pas s'être placé à l'horizon [illegible] grandes choses de son temps comm[illegible], [illegible] son siècle.

Si, pour résumer notre pensée sur la poésie provençale, nous rappelons son originalité, sa vigueur, sa beauté, son influence dans les XIe et XIIe siècles : si, en reconnaissant sa décadence à dater du XIIIe siècle, nous constatons péniblement non sa mort mais son sommeil jusqu'au XVe siècle inclusivement, nous ressaisissons depuis le XVIe siècle son sceptre radieux, et ceux qui le portent avec une noble fierté et un juste orgueil pour la Provence, c'est, entr'autres, pendant le XVIIe siècle, Belland de la Bellandière, duquel nous avons déjà dit qu'il « tressa à la muse méridionale une couronne immortelle »; — C'est, au XVIIe siècle, François Toussaint Gras, de Marseille, duquel l'histoire des hommes illustres de la Provence rapporte que « il fit revivre la poésie provençale et fut le troubadour de notre siècle »; — C'est, dans le XVIIIe siècle, Jean-Baptiste Coye qui, avec ceux que nous venons de nommer, fut le précurseur de cette noble et éclatante pléiade de poètes provençaux qui jettent, au moment où je parle, un lustre si beau sur leur pays...

Dans un intérêt bibliographique, il nous

convient de rappeler que la première édition des œuvres de Coye date de 1742. C'est celle qui se trouve jointe aux manuscrits de l'abbé Bonnemant. Elle ne renferme que quatre pièces, qui sont : l'*Épître à Morand*, le *Novi para*, le *Délire* et l'*Épître à Castellet*.

L'abbé Bonnemant donne ensuite, écrites de sa main, la *Lettre à Plauche*, curé de Ferrières, l'*Ode sur la prise de Mahon* et l'*Épître au docteur Gros*, ce qui prouverait que les poésies de Coye couraient la société avant d'être imprimées.

Plusieurs pièces détachées ont été éditées par Gaspard Mesnier, en 1750.

L'édition de 1829 est la plus complète.

De graves infirmités venaient d'altérer soudainement la santé de Coye vers le commencement de l'année 1770. Célibataire, sans famille autre que celle de ses amis, qui était nombreuse, il retourna ses regards vers le ciel natal et se fit transporter à Mouriés où il mourut dans la maison paternelle, le 16 février 1771, à l'âge de 60 ans.

—

Extrait de la Biographie publiée en tête de l'édition des *Œuvres de Coye*, donnée en 1854, par notre regretté *Frédéric Billot*.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1662

— Le 7 décembre on a chanté à St-Antoine la première messe dans l'église nouvellement bâtie, laquelle avait été commencée en 1648.

— En cette même année, les Consuls ont fait faire le conduit pour jeter les eaux pluviales des fossés dans le Rhône, hors la porte de la Roquette.

1663

— Le 30 mars le cardinal d'Este, revenant de Paris, s'arrête à Arles. Les Consuls lui font le présent d'usage : fruits confits, vins et flambeaux (I.cc. 435. fol. 56.)

— Construction du tribunal à Trinquetaille adossé à l'ancienne tour seigneuriale (qui a été démolie en 1868) I.BB. 31 fol. 281 et 1 cc. 435 fol. 112.

1664

— Pendant le mois de février, il est arrivé à Arles grande quantité de troupes allant à Toulon.

— Le 17 mai M. le légat du pape est arrivé à Arles venant de Marseille et se rendant à Paris. On lui a fait la même réception qu'au Roi.

— Le 9 novembre M. l'archevêque ayant reçu en présent de M. de Chisy, légat du pape, des reliques de St Hyacinthe, martyr, il fut fait une procession générale où elles furent exposées à la vénération des fidèles, et déposées ensuite à St-Trophime.

— La peste étant à Toulon et à Aix, les Consuls d'Arles font refuser l'entrée de la ville à ceux qui viennent de ces endroits. Le Languedoc refuse de communiquer avec la Provence.

1665

— Le 3e jour de janvier, les glaces amoncelées du côté de la Cappe ont bouché ce bras du Rhône, les eaux du fleuve se sont jetées du côté du Plan du Bourg.

— Le 12 mars, le tonnerre a ébranlé la Tour de Montmajour jusques dans ses fondements et y a fait une grande brèche au sommet ; il a mis le feu à une écurie dépendante de ce monastère.

— Le 17 juin, on a fondu la seconde cloche de St-Trophime, et le 19 on l'a mise en place ; elle pèse 43 quintaux 75 livres.

— Le 20 octobre, on a commencé de démolir la vieille maison de ville pour la rebâtir à neuf.

— Le 15 novembre, on a embarqué 4 de nos plus gros canons de bronze pour les porter à Marseille pour le service du Roi.

— Le 26 décembre, on a posé la première pierre de la nouvelle maison de ville.

(La suite prochainement.)

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.
On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la rédaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1876 3e Série. N° 7

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

LO REY D'ARAGON.

L'an M.CCC.LXXXXVII lo jorn XXVIIII del mes de mars que fon dijous, intret en Arles lo Rey d'Aragon, per son non apelat lo Rey Martin, e venc an VII gualeias armadas; et aribet a Trenquatalhas, et aqui pres tera; et an lo port s'en paset en Arle; et al pe del trapon, que es a l'intrar d'Arle, fon la profession de san Trofeme, e las gens de la vila, que lo reseuperon an grant onor.

Item, aqui lo Rey s'ajenolhet, e baiset la cros; et apres si surgi, et anet a san Trofeme, lo paly estendut desus lo Rey.

Item, quant foron a l'intrar de la gleysa de san Trofeme, lo y fon Monssen Johan de Rocachoart arsivesque d'Arle, parat e revesti, an sa mitra sus la testa, loqual fes reverensia al Rey; et après lo reseup an grant honor, e s'en intreron tots ensems en la gleysa, l'arsivesque anet dereyre lo paly, en tro l'autar major; et aqui lo Rey auzit mesa. Lo cap de san Trofeme era sus l'autar, e l'arca era uberta.

Item, dicha la mesa lo Rey si retornet, an lo paly estendut sus la testa, entro lo port del Rose; et an lo port paset à Trenquatalhas, e de Trenquatalhas montet sus gualeia, et aqui si dinet.

Item, si dinet an luy lo Quardenal de Pampalona (1) e l'arsivesque d'Arle, l'avesque de Malhorquas (2), l'avesque..... (3), e Monssen Johan d'Alzen protonotari del Papa, e motos d'autres senhos.

Item, dinat que fon lo Rey, foron aparelhat IIII lahuts, et un quaraton atendat, on montet lo Rey, et s'en monteron ad Avinhon.

Item, siguent dos jorns apres, s'en monteron tres galeias ad Avinhon, et aqui demoreron tant com lo Rey demoret ad Avinhon; las autres quatre gualeias ad Arle resteron.

Item, siguent apres a VI jorn d'abril, un autra gualeia del sobredig Rey venc en Arle, et aqui demoret tro tant que lo Rey fon vengut d'Avinhon.

Item, sachas que mot granda enfermetat avie, et ac en tota la gent de las sobredichas gualeias, quan vengron en Arle; que

(1) *Martin Salva*, espagnol, évêque de Pampelune, cardinal-prêtre du titre de St Laurent in *Lucinâ*. *Fleuri* (Hist. Eccl. liv. 98, n° 51) l'appelle *Martin de Salva*, et dit qu'il fut fait cardinal le 21 juillet 1389.

(2) *Louis de Prades*, élu évêque de Majorque, l'an 1388. (Dictionn. Eccles. du P. Richard. Suppl. p. 470).

(3) Le nom de cet évêque est en blanc.

los hospitals e motos ostals de la vila d'Arle en foron plens, e motos en moriron davant que las gualeias d'Arle partissan.

Item, l'an M.CCC.LXXXXVII donet papa Benezet al Rey d'Aragon la Rosa a mieja quarema (1), en Avinhon, que volie plus de MMMM frans, que fon lo permier jorn d'abril.

Item, donet a dinar lo davant dig Rey a tots los cardenals en Avinhon, en l'horst dels Agostins, lo jorn XII d'abril, que fon dijous.

L'an que desus, lo jorn disapte, que fon XII jorn del mes de may, parti lo Rey d'Aragon d'Avinhon, e venc dormir an sas gualeias, que eran en lo Rose de Forquas davant lo castel de Forquas; car d'Arle si eran mudadas las gualeias en lo Rose de Forquas; e venc an luy lo cardenal de Vivies (2), lo cardenal de Papalona, lo cardenal..... (3), e motos d'autres clergues, e lays, an luy.

Item, lo cardenal de Papalona dormi en las gualeias; Vivies dormi en Arle, en l'ostal de Bertran Filhol, lo cardenal..... (4) dormi a l'archivesquat, en la quambra de l'arsivesque.

Item, lo dimergue siguen, parti lo Rey de Forquas, an des gualeias, e tres gualiotas; e tiret s'en en son pays, per lo dig Rose de Forquas.

UN POL A IIII QUAMBAS.

L'an que desus, lo jorn XIII de juin, vi yeu Bertran Boysset un pol blanc, que avie a la part drecha tres quambas, e tres pes; et a la part senestra una quamba, e un pe. Et aquel pol era de la molher de Juannet de Posquieras.

Item, viron aquel pol blanc motas gens, laqual lur non serie trop greu d'escrieure.

PORT MUDAT.

L'an que desus, lo jorn VI de jul, fon mudat lo port al portal de Monpeylier, per despieg de Monssen Johan de Rocachoart arsivesque d'Arle, per alcunas estorcions, laqual prétendien gens que fasie far als ufficies sieus a Trenquatalhas a motas gens, que pasavan per aquel luoc; laqual causa non fon ver.

Item, sachas que lo fes mudar lo port sobredig Johan Rostan, Johan de Villemus, messer Bernat Teysere, Bernat Romieu, Steve d'Aurelhac, Guilhem Raynaut, per alcunas demandas laqual fasie far l'arsivesque d'Arle als davant nomat, et a pluros d'autres.

PORT NOVEL.

L'an M.CCC.LXXXXVII lo jorn XXIIII de jul, fon acomensat de bastir lo portal nov del port novel, davant l'ostal d'Antoni Liunat que es entre lo portal de Monpeylier e lo portal de Palhada; e foron mestres sus l'obra Johan lo maistre thesaurier de Provensa, e Johan de Portaurosa; et aquel portal fon mays fag per voler, que non fon per dever.

LO SETI DAVAN PERTUS.

L'an M.CCC.LXXXXVII lo jorn XXX de jul, fon mes lo seti per Monssen Georgi Merle senesqual de Provensa, e per la comunitat de Provensa, davant lo quastel de Pertus; e devant aquel adreyeron engiens e bombardas mots; mas en espesial, y avie une bombarda que pesava LXXX quintals, e jitava una peyra que pesava tres quintals.

Item, demoreron davant des e vuegs jorns, e renderon si a vida salva.

REYMON DE TORENA.

L'an M.CCC.LXXXXVII, lo jorn permier de setembre, Arle e Tarascon asouderon XI vingt lansas, per vendemiar las vinhas d'Arle e de Tarascon.

Item, vendemie permier Tarascon, e vendemian lur vinhas, las gens d'armas de Monssen Reymond de Torena, que eran per nombre sept vingt lansas, feriron sus las gens de las vinhas. E los gens los viron venir, e relieron sy per tal manhera, qu'els los suferteron, e meron per

(1) C'est-à-dire le IVe dimanche de Carême.

(2) Le cardinal de Viviers était *Jean de Brogni*, qui fut dans la suite archevêque d'Arles.

(3) Le nom est en blanc.

(4) En blanc.

terra los permies d'aquelos de Monssen Reymon de Torena.

Item, las gens d'armas d'Arle et de Tarascon que eran al cap de las vinhas, sus la vengnda del Baus, auriron la bruda, e tireron la, e feriron per tal manhera sus aquels de Monssen Reymon, qu'els en retengron, e n'apresoneron XLVII et aquelos meneron a Tarascon.

Item, en moriron sus la plasa XXII.

Item, en layseron anar, sus la fe d'aquelos de Monssen Reymon, XXXII lansas ; e los cavals resteron.

Item, vendemiet Arle apres ; et avordoneron que tot cap d'ostal salhies en Crau an los gens d'armas, qui pogues a caval, qui non a pe, an son armes ; et aysins fon fag. E yeu jure vos Dieus e m'arma que nobla causa era de veser ; e per tal o tengron, tro que fon fag vendemia.

GORDINOT DESCONFIT

Item, l'an que desus, lo jorn XV de setembre, paset un capitani de Monssen Reymon de Torena, que si normava Gordinot, a Codolet ; e menava en sa companhia IIIIXX e X lansas armats et montats, per anar ferir sus lo seti de Pertus.

Item, saup o lo governador del Venaysin, e mandet Monssen Reymon de Mondragon, que vengues an sas gens d'armas, e calminet d'Arle an totas las gens sievas, que eran per defensa del pays, e vengron de mantenens, et aneron ferir desus Gordinot e sa companhia, e desconfiron los tots, que non escapet home que non fos o mort o pres.

MORTALITAT.

L'an M.CCC.LXXXXVII fon granda mortalitat per tot lo mond.

Item, en Arle acomenset la Pasqua, que fon lo vint-dos d'abril, e duret tro lan LXXXXVIII del mes de jonoier.

Item, moriron las gens de bossas lo plus, alcuns de carboncles ; e moriron y grans gens, plus enfans e gens joves, que autres gens.

LA TORADA DE SANT HAPOLITE.

L'an M.CCC.LXXXXVII lo jorn segond de febrier, fon facha una garida, que avie VII quanas d'aut, an verdesqua desus, an grant fossat tot en torn, a sant Hapolyte. Et aqui establiron guarnizon, que guardava la nueg e lo jorn, per tal que las vinhas de Crau si obressan plus segur, et an mens de peril de las gens de Reymon de Torena.

AURA, E FREJOR.

L'an que desus, lo jorn IIII de mars, fon trasque for mal tems d'aura, an gran frejor, quascuna nueg, gilant fort e ferm ; e duret sensa fin penre, tro XXX jorn del dig mes de mars, que refinet la fortuna del vent ; mas la frejor gilant duret tro XIII d'abril.

KARLES ALBA.

L'an M.CCC.LXXXXVIII lo jorn XVII d'abril, Monssen Karles Alba quavalier de Provensa jite e condus CXL homes d'armas de Monssen Reymon de Torena, per licentia de Monssen Jorgi Merle senesqual de Provensa, foras de Provensa ; losquals CXL homes salhiron per lo port d'Arle e intreron en Camargues, e tireron tro lo port de Consouda ; et al port de Consouda paseron en lo Rialme de Fransa.

Item, apres Karles Alba, pasats que foron los CXL lansas, s'en retornet en Arle, an sas gens, lo jorn XVIII abril ; e d'Arle parti lo jorn XIX d'abril, e s'en retornet en Provensa, per lo camin de Trebons ; e per aqui vengron en Arle.

ASECIAT LO PAPA BENEZET (1).

L'an M.CCC.LXXXXVIII lo jorn XV de setembre, salhiron trasque tots los cardenals d'Avinhon, eseptat dos o tres, que remaron an papa Benezet ; e tantost ly fon ostada l'obediensa (2).

(1) Vid. Baluze, *Vit. Pap. Aven.* To. 2, p. 1107 et seqq.

(2) La soustraction d'obédience fut publiée à Villeneuve-lez-Avignon, le 1er septembre, par Robert Cordelier, docteur en droit, et Tristan de Bosc, prévôt de l'église d'Arras. commissaire député par le Roi de France..... (Baluz. ibid. 1122.)

Item, fes lo davant dig papa provesir lo palays de gens d'armas, e d'artilharia, e de vieures asas.

Item, fon tantost lo palays d'Avinhon asetiat, lo papa d'enfra stant, per gens d'armas per lo colegi asoudadas, e per las gens d'enfra la vila d'Avinhon, laqual mantenien lo colegi, et anavan contra lo papa.

Item, meron fuoc en lo lenhier del papa, que era justa la tore de Trulhas, e duret lo fuoc tres jorns e quatre nuegs.

Item, aprop xx jorns (1), salhiron del palays tres cardenals que mantenien lo papa, e foron preses per Monssen Bosicaut, frayre que es del manéchal de Fransa; e los dos cardenals transmes al castel de Borbon, que es prop de Tarascon; lo un avie non Panpalona ; l'autre Monssen Bonifacy (2), lo ters remas a Vilanova que s'apelava..... (3), e foron lur talhadas las raubas jusqu'als ginols.

Item, lendeman segent, XL dels milhos homes e plus notables que fosan as gages del colegi e de la sieutat, se meron a minar lo palays, et acomenseron la mina d'empala la gleysa de Nostra-Dama-de-Doms ; e facha que fon la mina, los XL homes davant digs per la mina intreron d'enfra lo palays; e si la intreron, si la remaron per personies, quar tots foron preses per aquelos qu'eron d'enfra lo palays per papa Benezet.

Item, a prop los cardenals tots retorneron d'entra la sieutat d'Avinhon ; e retornats que foron, vengron embaysados del Rey d'Aragon al colegi et al papa, ad Avinhon, per acordar la causa. Vertat es que lo colegi per sa part, e lo papa per la sieva partida, elegiron embaysados per anar al Rey de Fransa, ensems an los embaysados del Rey d'Aragon davant digs; e partiron d'Avinhon a xxv de desembre, per anar à Paris (6).

Item, feron tregua tro que fosan tornatz los davant digs embaysados de la sieutat d'Avinhon ; mas l'obediensa non ey torneron.

Item, aprop dos jorns, l'ostal de Saut, vo Agout d'Agout, e non de tots, amaset gens d'armas, ccccc cridant : Viva lo papa Benezet; e coret jusqu'a la porta d'Avinhon, et al pont de Sorgua ; et en menet moto pilhage, tant de gens quant d'aver ; et apres coret tot lo Venaysin.

Item, los amics del papa feron grand armada de galeyas e de gens d'armas, per anar contra la sieutat d'Avinhon, per mantenir papa Benezet : et partiron d'Aragon lo jorn permier desembre, l'an que dessus, e foron davant la sieutat d'Arle, a des de jonoier, vieures prenent, e tot quant volien, en Arle la sieutat davant dicha comma verais amics.

Item, partiron las galeyas d'Arle lo jorn

(1) Ce fut le 24 du mois d'octobre.

(2) Boniface Amanati, de Pistoye, créé cardinal du titre de St-Adrien en 1397, mort en 1399. Voïez Baluze, *ubi subrà*, p. 1124 et 1129, et Moreri, dict. to. 3, p. 209.

(3) Le nom est en blanc. Baluze (ibid., p. 1124) l'appelle *De Boyll*. Il n'y a aucun cardinal de ce nom dans la liste qu'on trouve dans le 3e volume de Moréry. — *P. S.* Ayant vu par hazard le nom de baptême de ce cardinal de Boyll, dans le to. Ier, *Vit. Pap. Aven.*, p. 1384, où Baluze l'appelle *Gaufredus Boilius*, j'ai de nouveau consulté le 3e volume du dictionnaire de Morery, et j'y ai lu à la page 209 ce qui suit : « Geofroi de Rouil, espagnol, référendaire apos« tolique, diacre cardinal du titre de *Sainte Marie in* « *Aquiro*, créé en 1397 et mort en 1402. » Il est visible que c'est du cardinal de Boyll que parle ici Morery, qui a estropié son nom de famille.

(6) Les ambassadeurs du Roy d'Aragon étaient : « Raymundus Abbas monasterii de Rivipullo, nobilis Geraldus Alamanni de Cervilione, miles, Petrus Marini ord. fr. minorum. provinciæ Aragoniæ minister, magister in Theologia, et Petrus Cacalin legum doctor. » Baluz. ibid., p. 1127. — Les noms des ambassadeurs du pape et du sacré collége, ne se trouvent ni dans Sponde, ni dans Fleuri, ni dans le P. Daniel. Baluze (*Vit. Pap. Aven*, to. Ier, p. 1151, *et alibi passim*) remarque que ceux du sacré collége furent les cardinaux Gui de Malesec, Amédée de Saluces et Pierre de Thury. J. Juvénal des Ursins (*Hist. de Charl. VI*, édit de Paris, 1653, p. 137) ne nomme que les deux derniers, qu'il dit estre venus à Paris *en grandes pompes et estats.... et disoient maux infinis de Bénédict.*

xiv de jonoier, per anar ves Avinhon ; et eran fustas tan pauquas tan grosas xviii gualeias, e d'autres fustas petitas vuegs.

Item, las galeias xviii e las fustas autres viii non pogron montar se non tro Lansac, eseptat doas gualeotas petitas, que monteron à Tarascon ; car Rose era trop petit, per que montar non la pogron.

Item, lo colegi e la cieutat d'Avinhon sentent o saben la venguda de las galeias, feron encastelar lo pont d'Avinhon e las cosieras del bary de la part d'enfra la vila, clausa de fusta tot al torn d'Avinhon ; e d'una arcada a l'autre, grosa cadena, que fusta non la pogues pasar ; et asouderon gens d'armas et albalesties, per la vila gardar.

Item, stant las gualeyas aqui on desus es dig, lo camarlenc del papa fon mandat per embaysador a l'amiral et al capitany de las gualeias, per veser de metre la causa en acord, e fon mandat lo dig Monssen lo camarlenc per lo colegi, e per la sieutat d'Avinhon (1).

Item, las gualeias, e las gualeotas, e las autres fustas davant dichas partiron de Lansac lo jorn xv de febrier, mas non totas ensemble mas coras doas, quoras tres, quoras una, e s'en retorneron en lur pays, eseptat iiii grosas gualeias, et una gualiota, que remaron per atendre la resposta del tractamen davant dig.

Item, remas Monssen Antoni de la Luna nebot del papa Benezet, an xxx de son parentat, et agron sal condug del colegi ; et aneron a Vilanova, et aqui volgron saber si pogran intrar ad Avinhon per parlar an lo papa, d'enfra palays.

Item, fon mandat per lo conseilh d'Avinhon a Monssen Antoni, que el, e sa companhia, e tot home que quatalan fos, si gardesan ben d'anar e d'intrar d'enfra ad Avinhon, sos pena de mort. Et ausent aytals paraulas Monssen Antoni e sa companhia demoreron a Vilanova ben e plan.

(1) François de Conzié, successivement évêque de Grenoble, archevêque d'Arles, de Toulouse et enfin de Narbonne, étoit Camerlingue du St-Siége et le fut encore longues années.

Item, las quatre gualeyas, e la gualeota que remaron, aysins com davant es dig, partiron d'Arle al ters jorns de mars, l'an davant scrig ; e non atenderon Monssen Antoni de la Luna, ni la resposta, ni sa companhia ; an s'en tireron en lur pays tot drech.

(La suite à la prochaine livraison.)

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

—

A Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles — 1614)

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre XXV

Des murènes, Dorades, Loups, etc. Poulpes, Sardines. Du Haran, Carpes, Barbeaux, Brochets, Anguilles.

Pour le jourd'huy on ne fait aucun état à Marseille des lamproyes de mer, jadis appelées murènes, que le goût des anciens avoit mis en vogue. Les dorades et les loups que pour néant on va quétant en plusieurs provinces, nous font soulever le cœur et l'affluance en diminue le prix. Les muniers, congrés, rayes, poulpes, maquereaux, merlans, seiches, écrevices et rougez, qui sont de la race des pageaux, et toute telle pécherie n'étant d'aucun travail, nous est familière et ordinaire : ce pourquoi elle est vilipandée. Aucuns m'ont voulu louer une certaine engeance de poulpes, pour la senteur du musc, qu'ils raportent à leur dire : il ne m'est encores arrivé d'en faire l'essay. La plus grande vogue, qu'on baille aux sardines ez ports de mer est qu'elles servent de provision pour les galères. Je sais d'autre marée, qu'on jette au loin à même instant

qu'elle est tirée, qu'on aurait garde de laisser perdre ailleurs. Commant en pouvons-nous parler sans avoir mal au cœur, veu que nous la refuyons, et ne pouvons la garder avec patience. Nous sommes voiremant privez d'une seule espèce de poisson très-commun à ceux de Roüan, et à ceux qui sont habituez ez lieux voisins du flux et reflux de la mer de Ponant, à savoir du haran : si toutefois le haran est cela mêmes que les Latins nommaient *Halecula*. Les uns tienent que nous en avons voyremant l'espèce, mais non la quantité : prenans leur pied sur un autre poisson qui lui ressamble tout à fait Si j'advoüe que nous n'en avons point pour tout, que sera-ce pour cela ? en pleurerons-nous ? veu qu'il n'est si chétif et vile mercenaire, qui ne grondât contre son maitre, s'il le pensoit nourrir de telle viande. Aussi ne leur devons-nous envier non plus ce poisson, que l'inconstance de la mer mêmes. Je ne doute pas que le *cyprin* appelé carpe ne soit en plus grande réputation, pour raison du goût, ou du prix en ces contrées là que le haran, mais parce que ce poisson est très-excellant en la rivière du Rône, s'engraissant merveilleusemant dedans ses riches et fécondes eaux, il est à si vil prix, que j'ay honte de le dire. Le quintal, que nous disons, pesans cent livres, ne se vend, que quatorze Carolus, ou si vous voulez douze sols tournois valans notre florin. Les carpes néantmoins à part soi, sont grandes et grosses, si que les unes poisent bien sovant vint livres pièce. Au prix des carpes, nous pouvons nous admirer d'avantage, que l'abondance et la fécondité des barbeaux et des loups de rivière, des brochez de sept pieds et des anguilles de trois coudées de long, et au dos large de quatre grans pouces ? Car hors des grosses anguilles, qu'on met cuire à la broche, et les têtes de brochez, qu'on void maintefois aussi grosses que celle d'un mouton, esquelles est adhérante je ne sai quelle graisse très-délicate autour des os, aucun voire mêmes des plus frians, ne fait point de cas de tout le reste és tables ordinaires. Le prix des anguilles, excédans une certaine grandeur, est de cinq carolus pièce : celui d'un grand brochet est de huit. Je n'ignore pas, que le prix courant d'un brochet de trois coudées de long à Paris, est de cinquante sous.

(La suite à la prochaine livraison).

CANSOUN NOUVELLO

SUR LEIS DÉSASTRES

QUE LA VILLO D'ARLE ET SON TERRAIRE

AN EYSSUGA PER L'INNOUNDATIOUN DOU ROSE

EN L'ANNADO 1755.

Sur l'air : *Or, écoutez petits et grands.*

Lo premié decembre au matin
Mille sept cens cinquante-cin
Jamai s'es vis taou escoufestre :
Dou Rose fuguerian pas mestre,
Crebé per dessus Tarascoun
Et ravagé tout lo Tresboun.

Lo Plan dou Bourg fugué fort mau
Emé leis baissos de la Crau
Leis terros per tout samenados
Fugueroun d'abord innoundados
Encaro aquo noun sarié ren
Se noun fuguesse mor de gen.

Leis pastres emé leis pastrilloums
Courrien coumo de lebretoums,
D'un cousta, d'autre, à l'avunturo,
Heuroux quau gagnavo l'hauturo
Leis peresous, leis négligens
Agueroun d'aigo jusqu'ei dens.

Leis gens deis mas dins lo dangié
Gagnavoum vite l'escalié,
Maugra lo tem a la malisso,
Escalavoun sus la toulisso,
Enveloupa dins seis manteous,
Tachavoun d'escapa la peou.

Aqueleis qu'éroun escarta
Fugueroun leis premies nega ;
Quauqueis-uns su d'aubré mounteroun
Et piei de feblesso toumbéroun,
Ayan peri de fré et de fan,
A fauto d'un mouceou de pan.

Manqué pa de gens dins de mas
Que sarien ista dins lo cas
D'estre espuisa per la famino,
Faouto de pan vo de farino,
S'arien d'un moumen négligea
De yé pourta dequé mangea.

Dins aqueou jour plen de tourmen
Per ordre dou gouvernamen,
Jour déplourable et de remarquo
Leis esquifou coumo leis barquo,
Vougavoun sensa perdre tem
Per recata bestios et gen.

Vesian leis fedos, leis moutouns,
Dins l'aigo faire lo ploungeoun,
Leis asé fasien la culbuto,
Leis miòus, leis biòus eroun en buto,
Où tourren que leis empourté,
E qu'à la fin leis estouffé.

Dins Arle lo pople estouna,
Vo per mies dire counsterna,
Poussavo de cris jusqueis astres
En vesen aqueleis désastres,
Ce que fagué encaro mau
L'aigo qu'intré dins leis houstans.

Quauqueis-uns que n'eroun pas poou
Pataflou toumberoun au sooù,
N'iagué d'autre que resisteroun,
Pareque leis apountireroun,
Leis gens per deslougea d'abor,
Deis fenestrous venien abor.

Touto la Rouqueto nadé
E la Cavalarié bugué,
Leis graniés et leis crottos plenos
Renouvelleroun nosteis penos,
Vesen que l'aigo avié mescla
L'oly, lo vin emaî lo bla.

De Montmajour a Pourtagneou,
Leis homes venien per bateou
De Tarascoun jusqu'à l'Ourado,
De Fourchoun à la Genouillado,
De la mar ôu pont de Chamé
Poudien ana que per barqué.

Lo pont de Crau s'abasimé,
L'aqueduc où cousta toumbé,
Moun Dieou! la tristo matinado,
De veiré maï de cent arcado,
Bastido despiéi dous cens ans,
Renversado dins un instan.

Quand vengué lo troisièmo jour
L'allarmo, leis cris et leis plour,
Dins la Camarguo redoubleroun:
Leis levados pertout creberoun,
Qué malhur per lo minagié
De veire tout dins lou dangié!

La dougo de la Pouncho au sooù
Nous fagué trambla de la poou,
Leis capouchins à Triaquataillo
Dins la piauch quitteroun la paillo,
Eroun pas noumbré suffisen
Per counfessa leis pénitens.

Leis campanos per tout a bran,
Les mouinés émé leis capelans,
Per calma Dieou dins sa coulero
Exhourtavoun a la priéro,
Per proun de benedictioun,
De jeûné, de proucessioun.

FIN.

Notices biographiques

Julien CLÉMENT

Clément (Julien) naquit à Arles où il apprit les lettres humaines, ainsi que les premiers éléments de la chirurgie. Il était encore fort jeune quand il vint à Paris; mais comme la vivacité de l'âge augmentait le goût et l'ardeur qu'il avait pour sa profession, il n'en fut que plus empressé à trouver un maître qui pût l'en instruire. L'occasion se présenta; il se mit au service de Jacques Lefèvre, célèbre accoucheur, qui l'ayant instruit dans l'art des accouchements, lui donna sa fille en mariage. Ses talents et son mérite lui procurèrent des applaudissements lorsqu'il fut reçu à la maîtrise. Il s'adonna dès lors à la pratique et s'acquit une telle réputation que M. Fagon le demanda pour accoucher Madame la Dauphine. Il n'en fallut pas davantage pour accréditer *Clément*. Les dames de la Cour, les princesses ne voulurent point d'autre accoucheur. Son nom passa même dans les pays étrangers. Il fit trois fois le voyage de Madrid en 1713 et en 1720, pour aider la Reine d'Espagne

dans son travail ; et ces voyages lui valurent des récompenses dignes de la grandeur des personnes à qui il avait été utile.

Louis XIV avait honoré les talents de cet accoucheur dès l'an 1711. Il lui fit expédier des lettres d'anoblissement avec cette clause expresse, qu'il ne pourrait abandonner la pratique de son art, ni se refuser aux conseils et aux secours que les femmes attendaient de lui dans les douleurs de l'enfantement. *Clément* obéit aux ordres du Roi ; ils faisaient également l'éloge de sa dextérité et la preuve de son mérite. L'exercice de sa profession l'occupa encore pendant plusieurs années ; mais son grand âge et ses infirmités l'ayant enfin obligé à vivre dans le repos, il prit le parti de la retraite, ne pensa qu'à se préparer à la mort, et mourut enfin le 7 octobre 1729, à l'âge de 80 ans. Ce fut à l'école de cet accoucheur, que Nicolas Puzos apprit l'art qui lui a fait tant d'honneur.

On assure que *Julien Clément* fut employé dans toutes les couches de Madame de la Vallière. Comme elle souhaitait le plus grand secret, à la première qu'elle fit en 1663, elle demanda *Clément* qui dès lors avait de la réputation. On le conduisit avec le plus grand mystère dans une maison, où cette dame avait le visage voilé d'une coiffe, et où l'on prétend que le Roi était enveloppé dans les rideaux du lit qui le cachaient aux yeux des spectateurs. L'accouchement fut heureux, et il naquit à Paris, le 27 décembre 1663, un garçon qui fut nommé Louis de Bourbon, et qui mourut le 15 juillet 1668, sans avoir été légitimé.

Extrait d'un auteur moderne.

(Dict. des Homm. ill de Provence.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1666

— Me Paris, notaire, dit être descendu le 15 février de cette année, dans un ancien conduit ou aqueduc antique qui a été découvert en creusant les fondements de la maison de ville, lequel aqueduc va tirant de long en long de la rue venant des arcs de l'archevêché, tirant droit à la rue devant St-Jean ; cet aqueduc, qui a 3 pans et demi de hauteur pour 2 pans et demi de largeur, était sous terre à environ une canne et demie de profondeur.

— Au commencement du mois de mars, en creusant pour établir les fondements d'une grande montée en lanterne, on a découvert deux caves souterraines, une joignant l'autre, tirant droit à l'église des Jésuites, bâtie sur le rocher, y ayant des arcs pour communiquer de l'une à l'autre ; on estime cela être des bains des anciens Romains ; il y a une corniche à l'extrémité de l'arc, ayant de hauteur environ 2 cannes pour une de large. On en voit la même à la maison du vitrier contre le palais qui suit à la maison du sieur Granier, procureur, qui en a la semblable.

— Le dernier avril, M. le Grand Prieur d'Arpajon a fait son entrée dans la maison de St-Jean.

— Le 1er juillet 1666, Mre Charles Agneau, prêtre de l'Oratoire, fonde l'OEuvre du Mont-de-Piété dans la ville d'Arles.

1667

— Le 7 janvier, on a commencé de faire une petite porte à l'église St-Trophime du côté de l'archevêché. Il a été trouvé un trou par lequel on descendait dessous ladite église. Il y avait été pratiqué des soupiraux, qui avaient été bouchés en pavant l'église supérieure. Celle de dessous avait trois nefs.

— Le 26 avril, M. Pierre de Castillon de Beynes fut mis en possession de sa charge de Sénéchal à Arles.

— Le 8 mai, arrêt du Parlement de Provence, sur le droit de glane à Arles. (Voir *anno* 1671).

(La suite prochainement.)

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.



1876 3e Série. N° 8

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES

DE

BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé
de plus remarquable, particulièrement
à ARLES et en PROVENCE
depuis
M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

GROS ROSE.

L'an M.CCC LXXXXVIII lo jorn XII d'octobre, que fon digous (1) fon gran deluvi, e fes gran dam sensa comparasion, mas menre fon que aquela que fon dos ans davant, quatre detz o lo ters d'un palm. L'autre deluvi que dig ay, atrobarez scrig en la XXIII carta d'aquest libre (2). E dic vos que lo dam que fes lo permier deluvi, loqual es asay scrig, fon assi gran com aquest, et aquest com l'autre (3) ; car non est l'home al mond, sal Dieus, que estimar pogue lo dam que quascun fes.

MORT DE L'ARSIVESQUE D'ARLE.

L'an M.CCC.LXXXXVIII a XIII de desembre, mori Monssen Johan de Rochachoart, arsivesque d'Arle, e mori en lo luoc de Vilanova prop d'Avinhon, e dormi ad Chartroses de Vilanova.

Item, mort que fon, Madama Maria, mayre del Rey Lois, pres tota la despuelha, laqual atrobet en l'arsivesquat d'Arle ; laqual despuelha valie plus de XV M. florins, et aquo pres tot de fag, coma parenta que era del sobredig arsivesque.

Item, fes metre la bandiera del Rey Lois desus una tore de l'arsivesquat d'Arle ; et aqui demoret tant tro que lo vent l'a tota brisada.

TESTA TALHADA EN ARLE.

L'an M.CCC.LXXXXVIII lo jorn XXVI de febrier, fes talhar la testa en Arle, en la plasa del Cestier, a Gaubert de Lernel, Monssen lo prinse de Tarenta frayre del Rey Lois nostre senhor ; Madama Maria mayre del Rey e del prinse en la sieutat d'Arle era present.

Item, facha que fon la justicia, la Reyna el prinse s'en salhiron d'Arle, et aneron dormir a Salon.

Item, lo jorn sigent aneron dormir ad Ays, et aqui demoreron VI jorns ; e partiron d'aqui, et aneron a Marselha ; et aqui demoreron tro que lo prinse s'en anet a Napol.

LO PRINSE DE TARANTA A NAPOL.

L'an M.CCC.LXXXXVIIII lo jorn VI de may, lo prinse de Taranta parti de Marselha, e

(1) L'an 1398, le 12 octobre étoit un samedi et non un jeudi.

(2) Voyez ci-devant, page 45.

(3) Ceci contredit ce qui est écrit quelques lignes plus haut : apparemment que Boysset, réflexions faites, ajouta ceci après coup.

montet sus nau per anar a Napol a son frayre lo Rey Lois ; e portet li denies e blatz. La Reyna sa mayre demoret a Marselha jusque à Tot sans.

TEMPESTA.

L'an M.CCC.LXXXXVIIII lo jorn XVIIII de juin, tombet tempesta de peiras am plueia, amb aurage, trasque fort ; e las peiras eran grosas coma un huou de galina, e de plus grosas ; e tombet sus l'ora de vespras, e fes mot grant damage, car tot lo plan del Borc, tant vinhas, quant blatz, quant horts, ni vergies, mes tot a bas, coma si an flagels, vo amb escosos, vo an bastons fos estat fag.

Item, tota la Capa, tant coma dura, mes a bas, e o destrutz, que fuelha ni fruch non n'y remas.

Item, lo labor de Gimels, e lo labor dels heres de Rostan Boic, e tota la Sacrestana, entro lo Medier, tot o mes a bas et o destrus.

Item, lo claus de Santa Clara e de Trabustol, tot o mes a bas et o destrus.

Item, tota la costiera de Forchons, e las vinhas de justa lo pont de Crau, tot o destrus.

Item, tota la Crau segui, e dam y fes, mas petit fon ; al tot fes dam, mas non tant gran.

LO REY LOIS, E LO PRINSE DE TARANTA, EN PROVENSA.

L'an M.CCC.LXXXXVIIII e lo jorn XII del mes d'aost, venc lo Rey Lois de Napol, e Monssen Karle son fraire, Prinse de Taranta ; e desempareron lo Rialme tot, quar si rebeleron en contra lo Rey Lois nostre senhor.

Item, lo Duc de Venosa ostet al prinse de Taranta, de mantenent que fon en Napol vengut, XIIIIM escutz, e mais lo colar que al col portava, e plus d'autres bonas cavas e nobles, et an tot aquo perdut. Lo prinse ac gran gauc quan fon en Provensa, e lo Rey Lois ausi ; et ariberon a Yeras.

Item, quant lo Rey Lois fon en Provensa, el fon reculhit an grant honor : e de mantenen receup sos homages de Marselha, d'Arle, d'Ays, de Tarascon, e d'autres pais.

Item, mes pas en Provensa, car guerra y avie durat plus de XVIII ans ; e pas facha, lo Rey Lois de Provensa parti, e cavalquet an son fraire lo prinse, en Fransa, al Rey son coin et a ses oncles.

LO REY LOIS EN PROVENSA.

L'an M.CCCC, lo jorn VIII de setembre, retorne lo Rey Lois de Fransa, et intret en Provensa, e demoret en lo castel de Tarascon sieis jorns ; et a sieisens jorns pasats, parti de Tarascon et intret en la cieutat d'Arle ; et aqui demoret IIII jorns, et aprop quavalquet a Marselha, per avansar IIII gualeias, e doas naus, an lo conte de las Marchas, et an tota sa companhia, per anar al secours de las gens que son dedins Caltelnou de Napol, que son dal Rey Lois.

Item, partiron de Marselha las gualeias, e las naus, el conte, e sa companhia, lo jorn XXIII de setembre, l'an que dessus.

Item, partidas que foron las naus, e las gualeias, lo Rey de Marselha parti, e tiret ad Ays, et aqui demoret VIII jors. D'Ays parti, et anet dormir a san Romieg : lo jorn siguent anet dinar, e dormir a Tarascon ; et a Tarascon demoret XV jorns.

Item, demorant lo Rey en Tarascon los XV jorns, fes acomensar d'escubrir la plasa, per bastir un castel, lo jorn VIIII d'octobre, l'an que davant, en lo luoc que son paire per tems pasat l'avie fag bastir ; on si bastira tro que sie de tot acomply. Loqual castel es deves la partida de Belcaire, sus un roquas, e tenc si an Gernegue, et es prop de Rose.

Item, aprop los XV jorns pasats, lo Rey parti de Tarascon, e retornet en Arle, e desendet en l'ostal de l'arsivesquat : et aqui demoret IIII jorns et aprop retornet a Tarascon.

Item, layset en Arle un senhor quavalier, apelat Monssen Leonet, et un autre escudier, apelat Monssen de Belvar, e d'autres asas, per far adobar l'ostal de l'arsivesquat d'Arle, per tal que quant vengra à sa festa, que prenra sa molher, e fora venguda d'Aragon, que plus onorablamens la pogues resebre, luy, e sas gens, e servir.

Item, tota la cort de l'intrar de l'ostal de l'arsivesquat d'Arle, fon enfustada, et atendada de velos de naus, e d'autres fustas mot noblamens.

Item, desots alviron fon encortinada e parada de draps nobles e bels, on era estoriat tota l'Apocalipse. En non es homs que pogues escrieure ni retraire la valor, la beutat, la noblesa d'aquelos draps, de qui l'ostal de l'arsivesquat era parat, tant aval quant amont; car tots los tinels, cambras, e coredos, e capela era trasque noblamens parat.

Item, l'an M.CCCC, lo jorn XVI de Novembre, Monssen Karle, prinse de Tarenta, e fraire del Rey Lois, parti de Tarascon, et anet ad encontre a sa sore molher que deu eser de son fraire lo Rey Lois. Laqual novia o Regina novela que deu eser, es nesa del Rey d'Aragon, apelat davant que fos Rey, lo duc de Monblan. Laqual filha o Regina si fay apelar per son non, Madama Violant (1).

Item, quant lo prinse la fon a Perpinhan, mot fon noble, e que fes bel veser l'aculhament que feron la un a l'autre; e d'aqui partiron aprop tres jorns, e s'en vengron ves la sieutat d'Arle lo Blanc.

Item, Monssen Reymon de Saut tractet, e fes que venc a compliment lo matremoni davant dig: e demoret en Cataluenha, o en lo camin, XIII mes, et tant tro que la Reyna fon en Arle, e lo Rey l'ac presa per molher.

L'an M.CCCC lo jorn XXIIII de novembre, lo Rey Lois parti de la sieutat d'Arle, a mieia nueg, desemulat de vestir, si, e VIII autres, vestits tots de piguet, coma vaylets; e cavalquet a Monpeylier, per veser la Regina sa molher que deu eser; et a Monpeylier intret a X horas del jorn siguent, que fon digous, que fon XXV jorn de novembre. Loqual jorn intret la Regina davant dicha a Monpeylier, e quant lo Rey Lois l'ac vista seladamens, que a nengun non si fes conoyser si non a son fraire lo prinse de Taranta, que an la Reyna anava, tantost s'en retornet en la sieutat d'Arle, tant de nueg quant de jorn; e fon en Arle retornat lo jorn XXVI de novembre, a l'ora de vespras, que fon divenres, per laqual s'en feron per cavaliers, e per escudiers, e per autres gens, motas solas e pron de trufas.

Item, tant a Monpeylier quant per tots los autres luocs, que la dicha Regina paset, motas onors ly foron fachas, e motos dons e presens donats.

L'an M.CCCC, a XXVII de novembre, fon acomensat de bastir lo castel nou de Tarascon, per lo Rey Lois segon, nostre senhor.

L'an M.CCCC, lo jorn permier de desembre, la Regina davant dicha intret en Arle, e fon reseupuda an grant honor; et intret per lo portal de la Cavalaria.

Item, davant que la Reyna intres en Arle la sieutat, la Reina deysendet d'un mul que cavalcava; e si retrac en una maison, que a deforas la vila; et aqui las damairelas l'adoberon mot honorablamens.

Item, quant fon parada et encoronada coma Regina, lo prinse de Taranta fraire del Rey Lois, el conte de Pradas del regne d'Aragon, e paren de la dicha Regina novela, la prenron cascun per una man, e la meneron tot a pe faire la reverencia a las reliquias que li avien aportadas de fora la sieutat an mot granda profecion; et y fon per far l'ufici l'avesque de Marselha, revesti coma avesque, loqual si fay apelar Monssen Guilhen lo Tort (1).

Item, facha que la Regino ac la reverencia a las santas relequias, lo prinse et conte davant digs la retorneron areire, justa l'ostal o l'avien parada; et aqui la monteron sur un corsier parat mot noblamens, e s'en intreron en la sieutat d'Arle an mot granda honor; lo pobol que y fon, era sensa nombre.

Item, tantost coma fon montada sus son corsier, ly fon mes desus la teste un bel

(1) Elle était fille de *Jean*, roi d'Aragon, et d'Yoland de Bar..... *Ruffi*. Hist. des Comtes de Provence.

(1) Guillaume Le Tort tint le siége de Marseille, depuis la fin de l'an 1396, jusques vers le mois de novembre 1403.

paly de drap d'aur ; loqual paly era parat alviron de las armas del Rey Lois, e de la Reyna novela, e de las armas de la sieutat d'Arle : quar Arle lo davant dig paly avie pagat, e lo doneron à la Reyna novela.

Item, portet lo paly los quatre sendigues, e Monssen Guilhen Royera quavalier d'Arle, e ..... (1), en tro que fon davant la gleisa de san Trofeme.

Item, destret la Regina davant dicha Monssen lo prinse de Taranta fraïre del Rey Lois, deves la part senestra ; e lo conte de Pradas parent de l'avant dicha Regina, deves la part destra ; an tots dos a pe, tro quant foron a palais.

Item, quant la Regina fon davant san Trofeme, lo prinse, el conte davant digs la dessenderon, e la meneron a l'autar de san Trofeme ; et aqui fes reverensia a Dieus, et al corps sans San Trofeme ; e facha que l'ac s'en retorneron tots a pe, e s'en intreron dedins lo palais.

Item, l'an e lo jorn davant escrigs, lo prinse, e lo conte, e la Reyna novela, e tots los autres intreron dedins palais, et atroberon sus en cambra de parament la Regina vielha Madama Maria maire del Rey Lois, e la contesa de Velin (2), e la marquesa de Canilhac (3) e mot d'autras noblas Donas am luy e d'autres gens mots.

Item, la Regina novela vi sa mayra Madama la Regina vielha, e li fes mot granda reverensia, e Madama la Regina vielha la reseup an mot granda honor, e van sy enbrasar, e baisar ; et aprop fes mot bel aculhament a tots los autres, que an la Regina novela eran venguts.

Item, las carieras partent del portal de la Quavalaria avant en tro palays, eran totas atendadas de draps, per honor de la Regina novela ; quar de per aquel portal intret, coma davant es scrig.

Item, l'an M.CCCC, lo jorn segon de desembre, lo Rey Lois esposet Madama Violant sa molher, la Regina novela, en la gleisa de san Trofeme d'Arle ; e los donet lo cardenal d'Albana (1), lo camarlenc del papa présent ; e motos avesques, e prelas, e contes, e grand senhos presens aqui foron.

Item, donats que foron, lo Rey e la Regina novela, e la vielha, els autres senhors s'en intreron d'enfra palais ; et aqui li foron presentats per los enbaysados d'Avinhon, de Marselha, d'Ays, de Tarascon, e dels autres luocs de Provensa, e per los sindegues d'Arle, mot granda quantitat de vaysela d'argen, tant blanqua quant daurada, e frans florins, et escuts asas ; don lo rey Lois o reseup an mot granda honor, e lur ograsi mot grandamens a tots.

Item, aprop lo Rey Lois e sa molher, e la mayre els autres grands senhors s'en monteron sus a palais, e aqui demoreron tro tant que fon tot aparelhat per dinar ; mas tant fon granda la legor, que dinar e sopar fon tot ensems ; quar tres oras de nueg era quant si dineron, et aquel jorn fon digous. De la noblesa tant de gens quant de viandas, d'aquo non cal parla, car tant granda fon la noblessa de tot, que gens non o poirie escrieure, ni o sabrie ni poirie contar ; de vestimens rials, de quavaliers, e d'escudiers fon nobla causa de veser et d'ausir.

(1) Le nom est en blanc. — *Syndici* : *N. Jean Rostagni*, *N. Ant. de Benivenco*, *D. Bern. Teysserii*, jurisp., *Raymundus Boche*, *b.*

(2) Alix de Baux, dame de Baux, comtesse d'Avelin, etc..., fille unique et héritière de Raymond de Baux, comte d'Avelin, etc... et de..... Sur cette princesse, morte en 1426, voyez Nostradamus, *Hist. de Prov.*, p. 572 ; Bouche, *Hist. de Prov.*, to. 2, p. 449 ; l'*État de la Prov.*, par l'abb. Robert, to. I[er], p. 359, et le *Nobiliaire de la ville d'Arles*, art. de Baux, p .... et celui du *Comtat*, to. IV, p. 360.

(3) Catherine Dauphine, fille de Béraud I[er], comte de Clairmont, dauphin d'Auvergne, et de Marie de Villemur, sa femme, fut mariée en l'année 1366 avec marquis de Beaufort, seigneur de Canillac et vicomte de la Mothe, fils de Guillaume I[er], comte de Beaufort, frère du pape Clément VII et de Guarine de Canillac, sa seconde femme... *Hist. Généal. de la maison d'Auvergne*, par M. Baluze, to. I[er], p. 191, 196, et *Vit. pap. Aven*, to. I[er], p. 832.

(1) Nicolas de Brancacio, napolitain, archevêque de Cosence, cardinal prêtre du titre de St-Marc et évêque d'Albano en 1378, mort en 1412. (*Diction. de Moreri*, to. 3, à la liste des cardinaux créés par Clément VII. Robert de Genève).

Item, lo Rey non poc aver la Regina sa molher, ni conoyser carnalamens, que foron pasats VIII jorns ; et al noven la conoe a tota sa volontat : don n'agron tots gran gauc.

Item, lo Rey e las Reginas, e lo prinse de Taranta, e totas lur gens, aprop XIIII jorns que la festa fon facha, partiron de la sieutat d'Arle, et aneron à Tarascon et aqui demoreron tro lo XV jorns de febrier, que lo Rey e las Reginas, el prinse partiron de Tarascon, e s'en monteron en Fransa.

Item, lo jorn que lo Rey Lois de Tarascon volc partir fes negar lo senhor d'Aurions, per son non apelat Jaume d'Aurion; et aprop que fon neguat, lo Rey lo fes de l'aygua gitar, e de mantanent sebelir.

Item, James de Pradas, conte de Pradas, quant parti d'Arle la sieutat, que a pres conge del Rey Lois, e de la Regina, s'en tiret ad Avinhon; an licentia del colegi, e dels sindegues d'Avinhon, intret d'enfra palays, e parlet an lo papa per l'espasi de V oras. E lo matin parti d'Avinhon, e s'en tiret e cavalquet ves Paris per parlar au lo Rey de Fransa : e parla que ac an lo Rey, retornet en Aragon, o en son pays.

(*La suite prochainement*).

NOËL DE L'ANNÉE 1540

M.CCCCC.XL

NOË SUR LE CHANT : *L'oseroit-je dire, le mal et martire, que je endure tant ?*

—

Pescheurs je veuls dire
Le mal et martire
Que je endure a tor.
O peuple fidelle *(Bis)*
Entens ma querelle
Pour ton reconfort.

Adam, premier homme,
Manja de la pomme
Qui le fist moryr.
Et m'a faict desçandre, *(Bis)*
Au virginal vantre,
Pour te secourir.

Estant né sur terre,
Où je devoys estre
De tous bien venu,
Herodes me chasse, *(Bis)*
De mort me menasse,
De nul secouru.

Enfans fist occire,
En très-grand martyre,
Ce malheureux roy.
En une aultre terre, *(Bis)*
Je fus à grand erre
Porté en désarroy.

Quand j'eus atteint le âge
De douze ans, le sage
Je rendis confus;
Puis de ma parolle *(Bis)*
Et de fait consolle
Mes enfans eslus.

De la loy des prestres
Tenans la miénne estre,
Ronces et chardons
Tost me firent prandre, *(Bis)*
Et en croix estandre
Entre deux larrons.

O pêcheurs fidelles,
Sur cette novelle
Prens ton reconfort.
Donnée est ta grâce, *(Bis)*
Car ma mort efface
Ton péché très-hort.

FIN

(Mss. fonds Véran, Mélanges, Archiv. d'Arles).

Variétés

DEVISES ET INSCRIPTIONS

Devise ou inscription placée sur l'arbre de la Liberté dressé à la place St-Esprit

(1794)

Si mon ombre vous nuit,
Fuyez, cruels despotes:
Je ne porte de fruit
Que pour les sans-culottes.

Devise de celui de la Monnaie.

S'il faut croire Moyse,
Un arbre nous damna ;
S'il faut croire l'Église,
Un arbre nous sauva.
Celui-ci, sans mystère,
Devient en ce moment
Le bonheur de la terre
Et l'effroi des tyrans,

Devise de celui sur le Quai.

La patrie et la gloire animent chaque état :
On est tout à la fois citoyen et soldat.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

1668

— Depuis le milieu de janvier jusqu'au 1er février, il a été fait une grande levée de gens de guerre, tant de cavalerie que d'infanterie. M. d'Antonelle en a levé une compagnie, ainsi que MM. de Millaud, de Romieu, de Forbin, de Meyran et Reynaud.

1669

— Le 20 décembre et jours suivants, froid rigoureux. On a passé sur le Rhône à pied et avec du bétail.

1670

— Le 10 août, le comte de Grignan a fait son entrée à Arles, en qualité de Lieutenant du Roi en Provence.

1671

— 29 mai (not. *Honoré Véran*). Transaction entre la Communauté d'Arles et les Recteurs de la Charité, au sujet du droit de glane, dans laquelle il est rappelé, entr'autres, un arrêt du parlement du 3 mai 1667 sur le même objet, et une délibération du Conseil de la ville d'Arles de cette même année 1671, qui réduit le droit de glane des grains au tiers du tiers.

1673

— Le 25 juin, on commença à travailler au nouveau bâtiment de l'Hôtel de ville, suivant le dessin de La Balfinière, d'Avignon. On avait travaillé jusqu'à la première corniche ; mais son travail n'ayant pas plu, les Consuls ont fait démolir ce qui avait été fait, pour suivre le dessin de M. de Mansard, grand architecte. Le sieur *Peytret*, d'Arles, fut chargé de diriger les travaux qui furent faits par *Dedieu, Paulet* et autres, originaires d'Arles.

INSCRIPTION DANS L'INTÉRIEUR DU VESTIBULE SUR LA PORTE DU MIDI :

Anno Domini M.DC.LXXIII. Ludovico magno feliciter regnante, et gloriosè ad Rhe-

rum Mosamque triumphante, Jac. de Grille, Joa. Autran, Gasp. Brunet, Joa. Bap. Jehan Coss. has ædes publicis civium habendis comitiis extruebant, quod innumerarum fortissimi principis victoriarum, suæque ipsorum erga rempublicam curæ ac vigilantia monimentum esse voluerunt.

Cette inscription est de M. de Vordier, prédicateur distingué.

1674

Consuls : *Jean-Baptiste de Forbin de Turriers.*
André de Pazier.
Elzéar Vachier.
André-Barthélemy Lanau.

— 30 octobre et dernier novembre (not. *Véran*, f°s 586 et 661). MM. les Consuls donnent à prixfait à *Jean Dedieu*, maître sculpteur, originaire et habitant d'Arles, toutes les sculptures extérieures de la Maison Commune que l'on construisait, telles que les portraits des rois d'Arles, les armes de la ville, les trophées, etc...

INSCRIPTION DANS L'INTÉRIEUR DU VESTIBULE DE L'HÔTEL DE VILLE SUR LA PORTE DU NORD :

Assurgente Ludovici Magni gloriâ suprà depressas Germanorum aquilas, surrexit harum ædium superior pars, curis ac vigilantia Joan. Bapt. de Forbin, Andr. Pazier, Elzéar Vachier, Andr. Bartholom. Lanaud. Coss. Anno Domini M.DC.LXXIV.

Cette inscription est du Père *Fatoud*, jésuite.

— Dans la nuit du 15 au 16 novembre 1674, suivant la remarque dudit Me *Véran*, notaire, au f° 642 de son régistre, il y eut une inondation très-importante du fleuve du Rhône, dont le narrateur donne le détail.

1675

Consuls : *Pierre de Sabatier de l'Armellière.*
Pierre Deloste, écuyer.
Claude Beuf.
Gérard Beuf.

— Les Consuls de cette année firent placer dans le vestibule de l'Hôtel de ville, en face du graud escalier, la statue en pied de Louis XIV, faite par *Jean Dedieu*, sculpteur d'Arles, sur le piédestal de laquelle se trouvait cette inscription :

Imperatoriam Luboviei Magni majestatem Arelas Martia, suis ut in comitiis, tanquam presens numen susciperet, iconicum ejus simulachrum in hac basilica publicè coli senatus consulto, sanxit, Coss... etc.

Anno Domini M.DC.LXXV.

Cette inscription est de M. *Deloste*, médecin.

1676

Consuls : *Pierre de Sabatier l'Armellière.*
Pierre Deloste, avocat.
Claude Beuf.
Gérard Beuf.

— Le 26 mars, l'obélisque fut élevé sur son piédestal en une demie heure, par un homme de Martigues qui en avait pris le prixfait.

1677

Consuls : *Pierre de Chateauneuf de Mollégès.*
Honoré Gros de Boussicaud.
Jacques Borel, apothicaire.
Claude Alivon, marchand.

— 23 mars (notaire *Louis Tartais*, f° 82). Transaction entre la Commune d'Arles et

Germain Daignac, maître fondeur de Nismes, qui avait fait à la Commune 100 poids de deux livres, 200 d'une livre, 200 de demi-livre et 200 d'un quart de livre, le tout en *lethon*, marqués des armoiries de la ville en relief, au prix de 16 sols la livre, à charge de prendre les vieux poids à 8 sols la livre.

1678

Consuls : ***François de Mandon du Cozau.***
François Francony.
Raymond Trouchet.
Balthazar Desvignes, **notaire.**

— 6 mai (not. *Tartais*, f° 121). Bail par les Consuls de l'islon St-Pierre, devant le tènement de Beaujeu, et de l'islon St-Jean, vis à vis le Mas-Thibert et en amont du premier billot dudit mas, tous les deux nouvellement formés.

— 17 mai (même notaire, f° 132). Permission donnée par les Consuls, comme seigneurs de Trinquetaille, aux marguilliers de l'église paroissiale dudit lieu, de bâtir deux chapelles au nord de ladite église, construite depuis environ deux ans, à charge de ne faire aucun dommage aux aqueducs souterrains qui passent au-dessous du sol de l'église, mais d'y bâtir des arcs en forme de *rascasse*.

— 4 août (même notaire, f° 169). Plainte des Consuls, tant contre le commis au bureau du port des lettres et paquets d'Arles, que contre le fermier général des postes du royaume, au sujet des surtaxes qu'ils exigeaient du port des lettres, qui ne pouvaient être taxées que conformément aux tarif donné par le Roi le 11 avril 1676. Les Consuls exposent dans cette plainte, qu'il y a eu arrêt du Conseil quant à ce en faveur de la Commune, le 16 juillet 1678 ; que nonobstant cet arrêt, les mêmes surtaxes sont perçues, quoiqu'il n'y ait pas de poste établie entre Arles, Aix et Marseille, et que le directeur de la poste se contente de les faire aller prendre par le messager du Carrosse qui va un jour l'autre non à Aix. Les Consuls font sommation au directeur d'établir la poste d'Arles à Aix et Marseille.

— 1er septembre (peut-être not. *Tartais*, f° 242). Les Consuls donnent à prixfait le recurement de la roubine du Salin, depuis son commencement qui est proche la cabane des gardes jusqu'au clos d'Amphise, au prix de 14 sols la canne, contenant 1447 cannes 4 pans.

— 26 septembre (f° 310). Bail à loyer du Jeu de paume, situé sur la paroisse de N.-D. la Major, au loyer de 222 livres 14 sols. — Il s'y jouoit aussi la comédie.

(La suite prochainement.)

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1876 3e Série. N° 9

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

—

A Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614)

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre XXVI

De l'Alose, Lamproyes, Eturgeon. Paule Jove. Le Silevre de Pline n'est pas l'Eturgeon. Le langage Provençal approchant du Latin. Le Monde et la Nature se changent avec le Temps. Admirable fécondité de la Mer. Le prix des Eturgeons. Des Aloses et Lamproyes.

L'alose, la lamproye et l'éturgeon couvrent par leur excellance tout l'honneur et la bonté de leurs compagnons noüans dedans les rivières et en la mer mêmes. La recerche des noms propres de ces trois espèces a fait jadis suer le front à beaucoup de gens doctes. Paule Jove, personage très-gentil, soutient par ses ratiocinations que l'éturgeon n'est pas le loup des Anciens, ni le torsion, ni la hicque, et si je ne me méprans, il l'appelle vrayomant le silevre : mais c'est par hazard ou à tâtons qu'il le dit. Au demeurant, l'éturgeon ne peut être ce silevre de Pline, lequel pour être poisson de rapine, va dévorant les autres et fait du dégast par tout où il noüe. Car l'éturgeon n'est pas malfaisant et quant il le voudroit être (veu qu'il n'a point de dentz) il ne pourroit seulement faire noyer les chevaux a mesure qu'ils nagent en la rivière. On tient le silevre du tout semblable au porc marin. L'éturgeon à beaucoup près n'est point tel, parce qu'il a la hure fort large, le museau camard et cambré à outrance. Puisqu'ainsi va, le philosopher là-dessus est pour néant, et ne sert de dire, qu'il faut que le silèvre soit l'éturgeon, eu égard qu'on ne void aujourd'hui point de silèvre et que l'éturgeon a été coneu à l'antiquité. Tant s'en faut, que la chose étant ainsi, nous pourrions dire d'avoir recouvré l'éturgeon pour le silevre perdu. Telle n'étant mon opinion, je n'ay de quoi m'alambiquer la cervelle après la recerche du vray mot latin de l'éturgeon : aussi cuidé-je, qu'on ne le sarait trouver. Je ne priseray pas moins le labeur de quiconque m'en baillera la vraye cognoissance. A ce propos une autre raison milite pour moi, qui est, que toutes les langues du monde, servans a nous expliquer au besoin, aucune n'aproche, ou n'a mieux retenu les termes propres de cet anciene et magestueuse diction romaine, que celle du peuple d'Arles : car nous avons encores

les motz tous entiers appropriez à la navigation, ou au labourage Nous disons une carene, sentines, antenes, proüe, poupe, étrou, un ram, naviger, et ensuite beaucoup d'autres ; sauf les formes des vaisseaux, qu'on peut avoir altéré, comme l'on a fait l'usage et l'art mémes de la navigation : d'autant que les anciens usoient tout autremant des avirons et avoient une vogue plus libre, où nous l'avons plus contrainte et pressée. Ceux d'Arles nomment encores en Latin tout l'attirail apartenant à l'agriculture comme ils font les plantes, les animaux et les oyseaux. En outre, la marée, au moins celle qui nous est la plus coneüe retient de memes ces motz Latins. Nous disons, une dorade, un rhomb, une sole, un loup, une langouste, une pelamide, des tellines, un thum, des huîtres, du mot *Ostrea*, en changeant deux lettres, nous les nommons osties : comme faisans un diminutif du pagre, nous disons un pageau. Quant est de ceux qu'on pèche ez eaux douces hors de trois préalleguez l'éturgeon, l'alose et la lamproye, dont notre vulgaire se sert, ils ont tous parmy nous leurs noms latins. A tant si quelcun veut soutenir, que ces trois espèces aussi bien, que leurs noms, ont été ignorées du Pline, je souscriray volontiers à son opinion. Il y a quatorze cens ans du siècle de Pline : il est certain que dès lors on a découvert des îles neuves. Il s'en est fait d'autres et d'autres encores se sont agrandies : l'on a veu paraître des nouveaux feux et courre les eaux autrefois dormantes. La nature mêmes de toutes choses s'est comme altérée, et le monde en général a pris une autre face. Vous semble-il donc, que le décours des années n'ait peu causer encores plus de mutation ? Je sais qu'au moyen du mélinge ou des abuz, que les jardiniers font en matière des semances, la terre produit des nouvelles plantes comme des nouvelles pommes, naissans avec leur pépin, faisans aujourd'huy une race à part soy. L'Aphrique n'apporte-elle pas toujours quelque chose de nouveau ? Voire : car les concours des diverses semances, la température de l'air et les astres œuvrent à cela. La mer est-elle plus stérile, ou moins féconde que l'Aphrique ? Non voiremant, car en la propagation des animaux elle est si orgueilleuse et abondante, que non seulemant elle enfante autant de races de poissons, comme la terre des racines, mais elle porte en son large sein autant d'outils ou d'instrumans animez que nous en pouvons excogiter pour noz usages. Cela donques me suffira, pour justifier qu'après le siècle de Pline notre mer a produit ou fait premièremant voir, ou reçeu en ses flotz ces trois races de poissons, venans du goulphe Atlantique. Que si quelcun m'en peut bailler des indices véritables ez écrits du même Pline, j'en porteray plus d'étonemant que d'envie. Cela de vray ne me fera jamais guères de trouble en la cervelle : tant parce que j'estime y avoir employé assez de labeur ; d'ailleurs, que le sujet, à ce que je vois n'en vaut la recerche. Quant l'éturgeon se vend en détail et par pièces, son prix est d'un sou la livre ; à l'acheter en gros ou tout entier il vaut un écu d'or. Le prix des aloses et des lamproyes suit la saison, et leur grandeur, parce qu'on les vend entières.

(*La suite à la prochaine livraison*).

MÉMOIRES

DE

BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

LO PERDON DE ROMA.

L'an M.CCCC, fon lo perdon de Roma, e duret tot l'an complit : e motas gens d'Arle e d'autres pays l'aneron, sensa nombre.

FRAYRE VINCENS EN ARLE.

L'an que desus, lo jorn x de febrier, venc un fraire predicador en Arle, per son non apelat frayre Vincens (1), e prediquet a l'arsivesquat tres sermons generals, e motos sermons autres ad predicados d'Arle, tant coma demoret en Arle. E prediquet si autamens e si noblamens que yeu crese que despueis que los Apostols morts foron, e per la fama que las gens en dizien, non fon vist ni auzit home si autamens prediquant, coma aquel davant dig.

Item, los juzieus a tots los sermons quel dig en Arle, foron presens, per ausir los, que eser y volc.

EMBAYSADOS AL REY LOIS.

L'an M.CCCC, lo jorn XV de mars, vengron a Marselha dos filhs del duc de Venosa, de las partidas de Napol mandats per lo davant dig duc de Venosa, paire d'aquels davant digs. en las partidas de Fransa al Rey Lois, per enbaysadors; laqual un d'aquelos dos era conte, e l'autre avesque.

QUASTELNOU DE NAPOL RENDUT.

L'an M.CCCC, lo jorn XX de mars, Castelnou de Napol fon rendut a Monssen Lanselot, per Guilhem Requier, castelan d'aquel castel per lo Rey Lois, e rende lo amb aquestos patis : permieramen que luy e tota sa companhia fosan preses a vida salva ; e tot quant era dedins lo castel, fos lur ; e que Monssen Lanselot los degues far portar jusqu'à Jenoa, a sos despens, sals e segurs, an tota lur defarda.

Item, que per los gageges que lur eran degus, Monssen Lanselot donet o danar fes al davant dig Guilhem Requier, quatorge mil ducats d'aur et aysins fon fag.

Item, vengut que fon lo davant dig Guilhem Requier en Arle, conpret un ostal ; e conprat que l'ac, cavalquet en Angies al Rey ; e lo Rey Lois li fes gran festa, a luy, et a tota sa companhia ; e lur donet tres mil florins.

Item, donc mais lo Rey a Guilhen Requier, la veguarie de la sieutat d'Arle a un an ; e aquela tenc (1).

BARLAN QUAN SARAZIN.

L'an M.CCCC, lo jorn XVII de febrier, venc un gran quan sarazin per son non apelat Barlan ; e menava en sa companhia vueg mil homes d'armas en contra Damas, una mot granda e nobla vila e sieutat, laqual es otra mar, en las partidas de Barut ; laqual sieutat sy tenie per lo Soudan de Babylonia.

Item, lo davant scrig Barlan la davant dicha sieutat de Damas destrus et afoguet (2).

DIAGO DE BARAR (3).

L'an M.CCCC.I, lo jorn XXII d'octobre, un Espanhol, per son non apelat Diago de Barar, armet III naus sus l'auta mar, a robar ; e pres dos naus, e III lahuts et un veisieu de Genoa.

Item, los Genoveses tantost com saupron las novelas, armeron tres naus e IIII gualeias e deron casa al davant dig Monssen Diago de Barar.

---

(1) C'est de St-Vincens Ferrier que Boysset parle ici.

(1) *Anno 1401, d. 1 Augusti, nob. vir Berengarius de Pontevès, Dns Castri Raynardi, erat vicarius curiæ regie Arelatis... — Prot. Ant. Olivarii, notar. Die 10 septembris ejusd. anni et die 2 januarii sequent. nobilis Guillelmus Riquerii erat vicarius curiæ regiæ Arelatis... — Regest. Bern. de Podio, not. Arel. fol. 33 et fol. 142.*

(2) Ce Barlan n'est autre que le fameux Tamerlan. Ce prince naquit l'an 1335. à Kesch, capitale d'un petit État, dont Targai-Névian, son père, était émir ou prince. L'an 1370, sa valeur éprouvée en diverses rencontres lui mérita le trône impérial de Zagatai, où il fut élevé par le suffrage des émirs. Presque tout le cours de son règne fut un enchainement de victoires et de conquêtes. L'an 1400, sollicité par l'Empereur de Constantinople, il fit une irruption sur les terres de l'Empire Ottoman ; il passa ensuite en Syrie, dont il enleva les places et Damas en particulier, à Pharadge. sultan d'Égypte. Tamerlan mourut le 1er d'Avril 1409... — *L'art de vérifier les dates*, p. 407 et suiv.

(3) Tout ce qui suit, jusqu'à la fin des *Mémoires*, manque dans le manuscrit des Trinitarres,

Item, Monssen Diago si e sas naus salve d'enfra lo port de Tolon.

Item, los Genoveses asetieron d'enfra lo port de Tolon Monssen Diago de Barar, e sas naus ; et aqui tengron lo seti v semanas ; et an bonbardas, et an veratons grans damages feron la un a l'autre.

Item lo Rigen que era en Provensa per lo Rey Lois, pres la causa en sa man, et acorde o per aquesta manhera : permierament que Monssen Diago de Barar donet ad Genoveses doas naus de tres que n'avie.

Item, d'autra part tot comeron al Rey Lois, tot quant podien demandar l'una part a l'autra, e que lo Rey en déja conoiser ; o comeron al Rey Lois et a son conselh. Et aquest acordi fag, los Genoveses s'en retorneron.

JUSTICIA D'UN TRADIDOR.

L'an M.CCCC.I, e lo jorn VIII de novembre, fon pres Monssen Franses de Carys, e motos autres d'enfra la sieutat d'Avinhon, que lur fon alevat que devie trahir Avinhon.

Item, Monssen Frances de Carys perdet la testa ; e fon mes en IIII quartiers.

Item, la testa fon mesa sus un plat en la plasa davant la gleysa de San Deydier ; los IIII quartiers foron mes a IIII portals ; la choratilha fon mesa en un cabas ; el cabas fon mes al peyron de la justicia.

LO PRINSE DE TARANTA JURE LOS PRIVILEGS.

L'an que desus, lo jorn x de novembre, Monssen lo prinse de Taranta, frayre del Rey Lois, intret ad Avinhon ; e lo jorn sigent, intre al palays, e parlet an lo papa l'espasi de tres oras.

Item, léndeman, o lo jorn sigent, si dinet an lo papa.

Item, lo jorn apres, parti d'Avinhon, que plovie, et anet à Tarascon ; et aqui demoret tro lo jorn permier de desembre, que anet dormi en Arle ; e jure mantenir franquesas, e libertats, e contra aquelas non venir ; e juret com vice-Rey que era, lo jorn segon del dig mes de decembre, an que desus.

GRAN NEBLA.

L'an M.CCCC.I, lo jorn VI de desembre, fon grant ayganhol e nebla, que hom non podie veser l'un l'autre d'un trac de tecola ; e duret tot lo jorn.

GROS ROSE.

L'an que desus, e del dig mes de desembre lo jorn x, fon Rose gros, per tal maniera que neguet Monlonc, lo Baret, del plan del Borc la ters parti, de Tresbons una granda partida.

COMETA (1).

L'an M.CCCC.I, lo jorn ters de jonoyer, a l'intrar de la nueg, aparet una stela ves la partida del solhel colquant, et avie una coa longa partent de la stela, e tirava ves solelh levant ; et avie de lonc la coa doas cannas, quant al semblan que hom vesie.

Item, lo coa avie motos raisel ; et l'an M.CCCC.I, lo jorn XXI de mas, si vi de totas las oras del jorn, mas que fos l'aise clar ; e si lavava lo matin tro apres que lo solelh era colqua ; e dure en tro l'an M.CCCC.II, lo jorn permier d'abril.

L'an M.CCCC.I, lo jorn XXIII de mars, o la nueg siguent, esgual prim, s'en partiron doas stelas de sus de mieg del cel ; la una

(1) Les Comètes, autrefois la terreur du monde, ont cessé de l'épouvanter, depuis que Newton a découvert qu'elles étaient, comme les planètes, soumises aux lois de la pesanteur universelle, et qu'elles décrivaient autour du soleil des orbites plus ou moins allongées. Il est aujourd'hui démontré que le danger que nous courons de la part des Comètes est un infiniment petit du second ordre. Il résulte, en effet, des calculs de nos plus habiles astronomes, qu'une comète égale en masse à la terre, et qui en approcherait de treize mille lieues dans les circonstances les plus favorables à son action, augmentant le grand axe de l'orbite terrestre d'une quantité définie, allongerait seulement l'année de deux jours, dix heures seize minutes, variations trop peu considérables pour que leur effet fut nuisible. Mais si les suites de l'apparition de ces corps célestes sont actuellement fixées et reconnues, la détermination de leurs orbites, la théorie de leurs mouvements et la prédiction de leur retour, exerce encore sans succès la sagacité des astronomes.

s'en intret ; e l'autre tonbet ves terra si apertamens, coma una sageta quant part de l'aubaresta.

COMETA.

L'an M.CCCC.II, lo jorn XXIX de mars, o la nueg siguent, esgual mieia nueg, vo en torn, parti desus l'aise, deves soleth levant, e tire ves Ponent, un sinhal de fuoc, del gros d'un gros moton ; e quant fon al plus aut de l'aise, von en mieg del cel, lo davant dig sinhal donet granda clarita al torn de si ; et encontenent donada la clarita, lo cel sy ubri, el sinhal davant dig s'en intret ; et aprop l'intrament, l'aise restet tot clar e tot seren, sensa nielh ni enpachament.

(*La fin à la prochaine livraison*).

NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE DES DAMES D'ARLES (1)

II

CHANSON

EN L'HONNEUR DE L'ACADÉMIE

SUR L'AIR : *De haut en bas.*

Dans ce moulin
Des jeux est la troupe fidèle,
Dans ce moulin
Les ris en chassent le chagrin.
Sous une figure mortelle
Hébé (2) les rassemble autour d'elle
Dans ce moulin.

Près du moulin
Habite la divine Astrée (1)
Près du moulin.
Les vertus lui donnent la main,
Et les grâces, qui l'ont ornée,
Tiennent la raison enchaînée
Près du moulin.

Pour le moulin
Que ce jour fut digne de larmes,
Pour le moulin,
Qui vous arracha de son sein !
Mais, Eglé (2), calmez vos alarmes,
Vos yeux auront toujours des charmes
Pour le moulin.

A Madame de Chateaufort

Dans votre esprit
Prométhée a mis l'étincelle,
Dans votre esprit,
De ce feu qu'aux dieux il ravit ;
Et ce flambeau toujours fidèle
De la vertu peint le modèle,
Dans votre esprit.

A Madame de Mandon.

Pour dix couplets
Vous fourniriez ample matière,
Pour dix couplets,
Et je voudrais les avoir faits.
Figure, esprit, grâce, manière,
Et vous n'en êtes pas plus fière
Pour dix couplets.

A Madame de Perrin.

Du haut des cieux
Est-ce Minerve, est-ce Uranie ?
Du haut des cieux
Qui vient nous guider en ces lieux ?
Les talents, les arts l'ont suivie,
Et sa voix nous rend l'harmonie
Du haut des cieux.

---

(1) Voir *Musée*, 2e Série, page 281.
(2) Madame de Molin, chez qui se réunissait l'Académie ; de là ce nom de *moulin*, dont le poëte se sert pour désigner le lieu de réunion.

(1) Madame de Viguier.
(2) Madame de Lincel, que son mari retira de cette société.



A Madame de Faucon.

De votre cœur
Le ciel avec soin fit l'ouvrage ;
De votre cœur
Tirez, Doris, votre bonheur.
Mais apprenez-en mieux l'usage
Et laissez lire le langage
De votre cœur.

A Mademoiselle de Nicolay.

Vos jeunes ans
A qui Paris donna naissance,
Vos jeunes ans
Ont-ils besoin d'amusements ?
Que la vertu, que la prudence,
Règlent toujours d'intelligence,
Vos jeunes ans.

De nos meûniers
Toujours constants, toujours fidèles,
De nos meûniers
Que les cœurs soient toujours liés.
Qu'ils attendrissent les cruelles,
Et que rien n'altère le zèle
De nos meûniers.

Dans ma chanson,
Pour chanter vivement ma flamme,
Dans ma chanson,
Venez, divin Anacréon.
Rendez à l'objet qni m'enflamme
Le feu qui passe de mon âme
Dans ma chanson.

Dans mon moulin
Je cherche la simple nature ;
Dans mon moulin
Je ne reçois que le bon grain.
J'en bannis l'art et l'imposture,
Et je ne veux qu'une joie pure
Dans mon moulin.

(Guillaume de Nicolay. — 1757.)

Tiré des papiers de Guillaume de Nicolay, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ces papiers ont été réunis et mis en volume par notre précieux collectionneur M. *Louis Mège*, qui en a fait don à la bibliothèque de la ville.

E. F.

La Société Française d'Archéologie, dans son Congrès annuel de 1876, a décerné à notre publication une médaille d'argent. Cette flatteuse distinction, péniblement conquise par plus de trois années de recherches incessantes, de travaux souvent arides et des sacrifices pécuniaires relativement importants, nous est moins une récompense qu'un précieux encouragement pour l'avenir. Nous avons recueilli avec une attentive sollicitude les avis bienveillants et éclairés des éminents directeurs du Congrès, MM. Léon Palustre et J. de Laurière, et nous allons entrer hardiment dans la voie qu'ils nous ont conseillé de suivre, certains que notre publication y gagnera beaucoup en intérêt et en valeur historique. E. F.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

1679

Consuls : *Jean de Sabatier l'Armellière.*
Christophe Pillier, avocat.
Jean Jouvène.
Guillaume Borel, bourgeois.

— Grande inondation le 30 septembre.

— Vente de la seigneurie de Vaquières, par M. de Porcellet, marquis d'Ubaye, à M. Louis Roy (not. *Maurice Vincens*, f° 24). La famille Roy dit Vaquières, l'a revendue en 1829.



1680

Consuls : *De Varadier.*

De Griffeuille, avocat.

Grossy.

Jean Auphant.

1681

Consuls : Le marquis *de St-Andiol.*

Seignoret, avocat.

Vincent Quatrepoches.

Duboys, chirurgien.

— 25 mars. Élection des Consuls suivant l'usage.

1682

Consuls : Le marquis *du Touret-Roquemartine.*

Daugières, avocat.

André Thomassy, bourgeois.

Perrier, marchand.

1683

Consuls : *De Grille* le cadet *(Gaspard).*

Jean Couterat, avocat.

Antoine Isnard, bourgeois.

Antoine Artaud, marchand.

— M. de Grille, premier Consul, fut député auprès du Roi, pour lui offrir la statue de la Diane (Vénus) ancienne idole. M. de Grille reçut du Roi une chaine et une médaille d'or.

1684

Consuls : *De Grille.*

Capeau, avocat.

Restauran, apothicaire.

Baudran, marchand.

— L'an 1684, le sieur De Lenfant, commissaire du roi en Provence, a fait faire des fouilles, par ordre de Sa Majesté, dans l'emplacement de l'ancien théâtre pour trouver les bras de la Vénus, qui ne l'ont jamais été. (*Seguin*, part. Ire, f° 34) — Voyez 1651.

1687

— Le 22 janvier de cette année, il fit un si grand vent qu'il emporta entr'autres le couvent du monastère St-Césaire.

— Le dernier mars, le lendemain de Pâques, l'église paroissiale St-Isidore, tout près de la porte de la Cavalerie, à main gauche en sortant de la ville, a été supprimée et unie à la paroisse St-Julien.

— Le 29 mai, M. Bertrand de Meyran de Vachères, premier Consul, prit mal en portant le dais à la procession de la Fête-Dieu ; il mourut quinze jours après. On avait fait ce dais cette année ; mais il ne fut plus porté dudepuis à cause de sa pesanteur.

1689

— Le 9 mars, Mgr François de Grignan, archevêque d'Arles, est décédé à 4 h. 1/2 du soir, à Arles, dans son palais archiépiscopal, âgé de 86 ans. Il était archevêque depuis 1643. Le lendemain il fut embaumé, ses entrailles furent mises dans son tombeau en la chapelle St-Genest dans St-Trophime, qu'il avait fait construire en 1688. L'enterrement du corps eut lieu le 13 ; M. Pâris en donne les détails.

— Le 15 mars, par ordre du roi, il a été fait une levée d'hommes à Arles, au nombre de 34, qui ont été commandés par M. de Gromanille, leur capitaine.

1692

— En février, publications de divers édits du roi, portant création de grand nombre d'offices, experts, jurés, sapiteurs, arpenteurs, crieurs de vin, greffes ecclésiastiques, notaires apostoliques et autres, taxe sur les confréries de tous les métiers et d'un homme de milice de chaque confrérie.

— Le 3 avril, émotion populaire, sous prétexte de la cherté du bled qui se vendait 8 livres 15 sols le septier.

1693

— Le 28 avril, M. de Nicolay ayant acquis la charge de maire d'Arles, au prix de 37,000 livres, assista en cette qualité, à la procession de l'Ascension, le 30 avril.

— Le 20 mai, M. le marquis de Beon a été reçu à Arles en qualité de gouverneur de la ville et de son ressort.

1694

— Grande inondation du 24 novembre, qui entr'autres dégâts emporta le levadon de Moulin et celui nouvellement fait depuis un an de la Cavalerie.

— Cette année, il y eut contestation entre MM. les Consuls et M. de Nicolay, maire, à raison de la préséance.

1695

— Au milieu d'avril, le chapître a fait abattre et rebâtir les grandes fenêtres, le dôme du clocher, et changer les places du chœur de l'église St-Trophime. Il a été fait aussi 5 grands trellis de fer, changé le maître-autel en dessous du dôme à la romaine, fait deux tribunes et des degrés pour y parvenir, moyennant 15 à 16 mille livres.

— En 1696, continuant à réparer ladite église, on a abattu les deux arcs doubleaux tant du corps de l'église qu'aux côtés, on a fait de fenêtres et refait celles du chœur,et les autres tribuness de orgues et contre la chapelle des rois.

1696

— Les Consuls ont fait faire en cette année, le massif de pierre contre le trébuchet du pont du côté d'Arles ; ce travail a été achevé fin septembre.

— En cette année, M. de Nicolay a acheté la place de gouverneur de la ville.

(La suite prochainement.)

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1876 3e Série. No 10

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES

DE

BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particuliérement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

LO REY LOIS EN PROVENSA.

L'an M.CCCC.II, lo jorn VIII del mes de may, venc lo Rey Lois, e sa mayre, e sa molher madama Violant, de Fransa ; e vengron à Tharascon, et aqui demoreron jusque a XXII de may ; et a XXII de may intreron en la sieutat d'Arle ; e las gens d'aquela sieutat ly feron granda honor.

COMBAT DEL LEON AMB UN TAUR.

L'an que desus, lo jorn XXVII de may, lo Rey Lois fes conbatre lo Leon d'Arle amb un Taur, d'enfra la cort de l'Arsivesquat ; et y fon present madama Violant sa molher, e madama Maria Mayre del Rey, e madama de Corcin, e motas autres damas, e monssen Karle prinse de Taranta, frayre del Rey Lois, e mots autres senhors, quavaliers et escudiers, e tota autre gent que eser y volc, e y podie venir (1).

---

(1) Je ne sçais en quelle année on commença à nourrir un lion à Arles, et si celui dont Boysset marque la mort en 1405, fut le premier. Ce qu'il y a de sûr, est qu'en 1453, on était encore dans cet usage, comme il paroit par une quittance originale, que j'ai vue entre les mains de M. Bouquier, et dont voici la coppie :

« Anno Domini millesimo quadringentesimo quin-
« quagesimo tertio et die secundâ mensis decembris,
« sit notum cunctis tàm presentibus quàm succes-
« sivè futuris, quòd discretus vir Hugoninus Davidis
« carcerarius curie regie Arelatensis, confessus fuit
« habuisse et realiter recepisse à nobili viro Stephano
« de Angelo, presentis curie clavario regio, videlicet
« summam viginti florenorum, et hoc ratione et ex
« causâ nutrimenti leonis ; de quibus quidem vi-
« ginti florenis dictus Davidis dictum Dominum cla-
« varium regium quitavit per presentem appodixam,
« et hoc in presenciâ Stephani Berardi, et Jacobi
« Daumassii, ad premissa vocatorum ; que presens
« appodixa scripsi ego Franciscus Isnardi, de Arelate
« notarius, et curie regie scriba, de consensu pre-
« dictorum Domini Clavarii et Hugonini, et signo
« meo manuali signavi.

« ISNARDI. »

Ce François Isnard, après avoir été notaire à Arles, fut s'établir au Martigues, et y épousa, en 1486, Jaumete Chabert. Il vivoit encore en 1502.

Il paroit au reste, par cette quittance, que le lion était entretenu aux dépens de la Cour Royale, puisque c'étoit le clavaire de cette Cour, qui fournissoit à la dépense.

Le 30 décembre 1765.

BONNEMANT, prêtre.

Nota. Cette quittance a dû passer, avec les autres papiers dud. sieur Bouquier, dans la bibliothèque de M. le marquis de Méjanes, qui les a acquis de ses héritiers. (1770)

VIAGES DEL REY.

L'an M.CCCC.II, lo jorn permier de juin, las Reginas partiron d'Arle, e s'en retorneron a Tarascon. Lo Rey Lois s'en tiret a Lila, e lendeman cavalquet a Marselha et aprop a Tolon.

L'an que desus, lo jorn quatre de jul, lo Rey Lois intret a Barbentana en la vila et en lo castel; et aqui demoret an la Regina jove sa molher, et an sa mayre, et an son fraire, et an tota sas gens, tro lo vuchen jorn d'aost; et establit lo forn de la vila. E tiret s'en a la cieutat d'Arle, an tota sas gens; et aqui demoreron un grant tems; lo Rey per so, non era que non anes say e lay per sos fachs, mas tanto retornava an sals gens en la cieutat d'Arle.

COMBAT DEL LEON AMB UN MOTON.

L'an que desus, lo jorn des d'aost, lo Rey Lois fes combatre un moton an lo leon, d'enfra la torre von lo leon resta en la cieutat d'Arle; e fauc vos assaber de cert que lo moton fes fuge lo leon, et ly done motos cost am la testa, lai von joigne lo podie. Apres lo Rey fes ubrir la porta, e fes gitar fora lo moton, e lo fes portar a palais per lo noyrir, car tamben sy era portat. Eran y present las doas Reginas, mayre e molher, e lo prinse son fraire, e motos autres que sarie moto penne d'escrieure.

CROS A L'AUT DEL CEL.

L'an que dessus, e lo jorn II de novembre, sus l'ora de mieia nueg, fon vista una cros a lats de la torre del Leon, e de la part del solhel levant, si blanqua e clara coma la neu.

PAPA BENEZET.

L'an M.CCCC.II (1), lo jorn des de mars, que fon disate, salhi papa Benezet, sus l'ora d'*Ave Maria*, si segon, an raubas desemuladas; et anet dormir a l'ostal d'un barbier, coma un forestier, non fazen si conoyser que papa fos; e lo ben matin salhi d'Avinhon, que fon lo deluns venent, e salhi per lo portal del Limas, a caval, an monssen Frances de Paluns. E tantost disendet e montet sus una fusta, que fon presta et aparelhada, que era de Brenguier Bertomieu de Lila, loqual Brenguier y era present, an XIIII bons homes, e meneron la proa foras: et aneron aribar a Roquecolombier; et aqui fon prest lo cardenal de Pampalona, an d'autres gens, e monteron lo a caval, e meneron al Castel Raynar et aqui demoret un temps.

Item, lo Rey Lois era a San-Maximin; e lo papa ly mandet que foras era de preson, e qu'el lo trobarie a Castel-Reynar, e que tantost venir degues. E lo Rey tantost venc, e fon davant lo papa, l'an M.CCCC.II, lo jorn XV del mes de mars; mas davant lo Rey Lois ly avie tornat obediensa per tot son pais.

Item, aprop pauc de jorns, lei Venaysins ly vengron far reverencia, e reconoiser lo per senhor.

Item, aprop vengron los sendigues, e certs bons homes de la cieutat d'Avinhon faire ly la reverencia, e reconoiser lo per senhor, e lo papa los pres a merce.

Item, feron ad Avinhon granda festa, e crideron: viva papa Benezet. E gran fuoc feron aquela nueg, per honor del papa davant dig, per tota la vila (1).

SALA DE BERTRAN BOYSSET.

L'an M.CCCC.II, lo jorn XV de mars, fon bastida la sala de mi Bertran Boysset, laquala es davant lo portal de Santa Clara; e fon comensada l'an que desus, el jorn des d'aost pasat.

PAPA BENEZET A MARSELHA.

L'an M.CCCC.III e lo jorn ... d'abril, parti papa Benezet de Castel-Reynar, et anet dormir a Cavalhon; e d'aqui parti l'an que desus, e jorn ..... et anet dormir a l'Ila de

(1) A compter de l'Incarnation.

(1) Voyez Fleury, *Hist. Eccles.* L. 99, nº 40.

Venaysin ; et aqui demoret ...... e d'aqui parti, et anet a Carpentras, an mot nobla companhia ; et aprop anet a Pont de Sorguas, e d'aqui a Salon, et apres a Marselha.

Item, lo jorn vi de may, trames papa Benezet embaysados a Roma al Antipapa, per metre la santa gleiza en accort, si pot ; et era lo papa l'an e jorn que desus, a san Vitou de Marselha (1).

MATREMONI DE GAUFRON BOYSSET.

L'an M.CCCC.III, lo jorn xx de may, esposet Gaufron Boysset Jaumelhona Fabressa filha de Guilhen Fabre pesquador d'Arle, en santa mayre Gleyza ; e Gaufron Boysset ac aquel jorn, xv ans, un mes, e IIII jorns, aysins com es scrig en aquest libre, en la quarta XVIII e Jaumelhona ac des e vuegs ans ; e fon facha bela festa (2).

ECLIPSI.

L'an que desus M.CCCC.III, lo jorn II d'avost, vers la nueg siguent, fon eclipsi de la luna, esgual la mieia nueg.

OBEDIENSA AL PAPA BENEZET.

L'an M.CCCC.III, a quatre d'avost, fes cridar a Venisa lo Rey de Fransa l'obediensa del papa Benezet. Lo Rey d'Espanha la ly donet l'an que desus.

FILH DEL REY NOSTRE SENHOR.

L'an M.CCCC.III, lo jorn diluns, XXIIII de septembre, nasquet lo filh del Rey Lois en Angiers ; fon per son non apelat Lois, e fes lo batejar lo duc d'Orlian fraire del Rey de Fransa, e madama de Corsin.

PAPA BENEZET EN PROVENSA.

L'an que desus, e del mes d'octobre, parti papa Benezet de Marselha, et anet a Berra, e de Berra a Salon, e de Salon a Orgon, e d'Orgon a Tarascon ; e lo duc d'Orlians am nobla companhia venc a Belcaire, e passet Rose, e venc parlar am lo papa Benezet a Tarascon ; et aqui demoret am lo papa en tro lo xv de jonoier, que s'en retornet en Fransa an totas sas gens.

Item, lo papa parti de Tarascon lo jorn IIII de febrier, que parti de San Peyre, et anet se dinar a Mouries, e dormir a San Chamas ; e lo jorn VIIII parti d'aqui, et anet am una barqua armada per lo Martegue en tro Marinhana ; et aqui montet a caval, et anet sy dinar e dormir a las Penas ; e lo jorn siguent anet dinar e dormir a Marselha, et a San Vitour ; et aqui demoret un gran temps.

OSTALS FONDUS AD AVINHON.

L'an M.CCCC.III e del mes de desembre, de jonoier, et apres may siguent, foron fondus los ostals que eron entro lo grant e petit palays, e lo pont de Rose ; et apres acomenseron a bastir grans murs sus la Roqua de Nostra Donna de Doms, per laqual si puesque anar del grand palays al petit palays, et a la torre del pont, per tal que papa Benezet, e los autres apres ly venen puesquon intrar e salhir del palays a lur plaser.

Item, la roqua e la gleisa de Nostra Donna de Doms restaran d'enfra palais.

Nota. Lo mur davant dig fon fondut per despieg del davant dig papa Benezet, l'an M.CCCC.XI, per las gens de la sieutat d'Avinhon.

(La suite à la prochaine livraison).

(1) Ces ambassadeurs étaient Pierre Raban, évêque de St-Pons ; Pierre Zagarriga, évêque élu de Lérida ; Antoine, abbé de St-Fagon ; Bertrand Raoul, frère mineur, et François de Pano, chevalier.

(2) Ce feuillet XVIII correspond à la page 26 de ce volume.

PROVERBES ET DICTONS POPULAIRES

LA DEVALADO DE L'ARMELHERO

(La descente de l'Armellière)

C'était un plaisant farceur que le cadet des Sabatier de l'Armellière. Son esprit vif et enjoué le faisait rechercher dans toutes les sociétés, ses bons mots couraient les salons, ses bons tours en faisaient les délices; du reste, malicieux comme tous les contrefaits, il rachetait par son esprit ses imperfections physiques, et l'on oubliait volontiers la malignité de ses traits, en voyant qu'il ne s'épargnait pas lui-même pour l'amusement de son public. Il s'était fait, par vocation, le chevalier servant de toutes les belles, auprès desquelles il se prodiguait en galanteries et en bons offices. Il se laissa prendre à ce jeu, comme le papillon qui voltige un peu trop autour de la chandelle : il s'éprit un beau jour d'une passion profonde pour Mlle de Beynes, jusqu'à s'en rendre ridicule et à en devenir malheureux. Son humeur joviale disparut; s'étudiant constamment à faire oublier la disgrâce de sa personne (il était trop court de taille et trop long de jambes, large des épaules et un peu voûté, disaient de lui ses portraitistes les plus bienveillants) il devint très-chatouilleux en matière de plaisanterie, et ne souffrit plus qu'on se rît de lui; il cessa d'être amusant, mais se rendit tout à fait ridicule. Un jour, étant à cheval et se disposant à courir la bague pour conquérir la faveur de rubans roses et bleus qu'une main adorée devait décerner au vainqueur, il se retourna trop avidement pour rechercher un regard de Mlle de Beynes, et dans son empressement, il imprima à son cheval une impulsion trop subite, qui fit rouler à terre le cavalier. Un immense éclat de rire salua cette chûte; le cadet de l'Armellière se fâcha, provoqua les rieurs, tira l'épée, et une véritable rixe aurait pu s'en suivre, si Mlle de Beynes, avec beaucoup d'esprit et d'à-propos, n'avait interposé son autorité et apaisé la querelle. Les rieurs consentirent à convenir et reconnaître que le cadet de l'Armellière n'était pas tombé de cheval, qu'il en était *descendu*, ce qui n'est pas la même chose, et laissait sauf son amour-propre de cavalier.

Mais depuis lors — et il y a déjà plus de deux siècles — on appela cette manœuvre de cavalier, la *devalado* ou *descente* de l'Armellière. Le mot était joli, il est resté.

ÉMILE FASSIN.

LA VILLE ET CITÉ D'ARLES

PAR J. PEYTRET.

On rencontre encore quelques rares exemplaires d'une gravure qui offre, en dehors de tout mérite d'exécution, cet intérêt tout particulier que le peintre, le graveur et l'imprimeur, tous trois Arlésiens, ont concouru à reproduire le panorama de leur ville natale qu'on y voit représentée. Son histoire mérite d'être racontée.

Nous lisons dans le livre des Conseils de



la maison commune d'Arles, sous la date du 20 mars 1661 (1), ce qui suit :

« Jacques Peytret, maître peintre, ori-« ginaire de ceste ville d'Arles, a faict « graver sur une planche cuivre, un plan « prospectif de la ville qu'il a dédié a « messieurs les Consuls, par une inscrip-« tion mise au bas dud. plan. Toute la « ville en a veu les images qui en ont « esté tirées, il en a mesme donné à tous « les consrs ycy prnsts, et encore à mes-« sieurs les Consuls qui les ont distribuées « à beaucoup des personnes de la ville. « Et partant messieurs les Consuls deman-« dent au Conseil s'il trouveroit bon de « fré aud. Peytret quelque honneste gra-« tification pour un tel ommage qui est sy « louable pour la ville.

« Le Conseil a délibéré qu'il sera donné « aud. Peytret cent cinquante livres, pour « lesquelles il luy sera laxé mandat par « messieurs les Consuls, sur le trésorier « de la commune. »

La gravure porte la date de MDCLX. Les armes de la ville s'y voient dans le haut avec la légende : *La ville et cité d'Arles.*

Au bas et comprise dans l'encadrement, se lit l'inscription suivante :

« AMPLISSIMIS CLARISSIMISQ. CON-« SULIBUS ET INCLYTÆ CIVITATIS « ARELATENSIS GVBERNATORIBUS « D. HENRICO D'EYGVIÈRES, D. DE-« MEJANES, D. FRANCISCO BOREL. « J. V. D. D. JACOBO DE GRIFFE-« VILLE, D. PETRO RIAV. PATRIB. « PATRIÆ VIGILANTISSIMIS.

« Segoregiorum Regiæ, Annibalis re-« cessu famosæ, Caii Martii astris ccons-« picuæ, Julii Cæsaris triremibus illus-« trissimæ, Sextanorum coloniæ, Roma-« norum mamilariæ, Cæsareo amphithea-« tro decoratæ, Divi Trophimi prædica-« tione christianæ, Divi Genesii martirio, « miraculis, aliorumque sanctorum reli-« quiis venerandæ, cœmetorio gentili et « christiano eximiæ, Constantini turribus « insignitæ, Theodorici propugnaculis « munita Gallorumque prælio memorandæ, « Caroli Martelli et Caroli magni contra « Saracenos victoriis celebrandæ, trium « Ecclesiæ conciliorum sedis electæ, Regni « Arelatensis sponso subditæ, cæterisque « provinciæ comitibus fidelitate perpetua « spectandæ, pontis navalis statione mi-« randæ, Rhodani apud Salyos et Volcas « fluviorum maximi aquis irriguæ, blandæ « advenarum hospitiæ, duplicique portu « prædicandæ, Henrici magni et Ludovici « Justi mænibus aggeribusque nobilissi-« mæ, Gallulæ Romæ, Gallorum regi « Christianissimo Ludovico XIV victori « ac triumphatori perpetuo obsequentis-« simæ, sacræ majestatis hospitæ, et cus-« todis fiduciariæ tantique principis orbis « pacatori charissimæ.

« Jacobus Peitret civis et servus addic-« tissimus dedicat consecratque MDCLX. »

A la suite se lisent ces mots en plus petits caractères : *Urbanus Deyrolle arelatensis literas sculpsit.* — Enfin, à côté et un peu au-dessus de l'encadrement, est la signature de l'imprimeur : *I. Godion excudit.*

Si cette gravure honore la mémoire de Peitret, et le montre jaloux des gloires de la ville qui l'a vu naître, ajoutons qu'il nous a laissé d'autres œuvres plus importantes, et pour lesquelles lui sont acquises en retour la reconnaissance de ses concitoyens, et une réputation méritée.

(1) Archives de la ville, série BB, vol. 30, f. 906.

C'est en effet sous sa direction que, quelques années plus tard (1674), fut construit l'hôtel de ville actuel, d'après les plans et desseins d'Hardouin Mansard, et qu'on érigea l'obélisque sur la place ou on le voit actuellement (20 mars 1676).

M. GAUTIER DESCOTTES.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1697

— Le 28 avril, M. de Nicolay a fait son entrée à Arles par la porte de la Cavalerie, en sa qualité de gouverneur de la ville.

— Le 11 novembre, M. J. B. de Grignan, archevêque d'Arles, est décédé à Montpellier. Son corps fut mis dans une caisse de plomb et enterré le 22 janvier dans St-Trophime, à la chapelle St-Genest.

— La grande cloche de la grande horloge de la ville s'étant cassée, on en a fondu une nouvelle dans le mois de juillet de ladite année ; elle pèse 77 quintaux et quelques livres.

1698

— Le 7 octobre, M. de Mailly, archevêque d'Arles, a fait son entrée dans cette ville. Il fut nommé, le 13 juillet 1710, à l'archevêché de Rheims.

1701

— 2 mars. Grands préparatifs et dépense de plus de 30 mille livres, dans Arles, pour la réception projetée des princes, les ducs de Bourgogne et de Berry, attendus ce jour-là à Arles, venant d'accompagner le duc d'Anjou, leur frère, qu'ils avaient quitté à St-Jean de Lux, pour aller prendre possession du royaume d'Espagne. Cette réception n'eut pas lieu, parce que les princes, craignant la petite vérole, dont M. l'archevêque de Mailly était atteint, ainsi que plusieurs enfants, passèrent par Beaucaire et Tarascon, et furent dîner à Vauvert, chez M. de Grignan.

— Dans la nuit du 28 mai, on vola dans l'église N.-D. la Major, la châsse d'argent de St-Véran. Le sieur de Rey, fils du sieur François Rey, fut accusé de ce méfait, mis en prison et condamné à avoir la tête tranchée. Cependant, à forme d'amis, il fut absous par arrêt du Parlement, mais on le fit expatrier.

— La Reine d'Espagne arriva à Arles le .. octobre.

1702

— Le 3 décembre, à quatre heures du soir, le roi d'Espagne, fils de France, est arrivé à Arles ; il a logé à l'archevêché ; il est reparti d'Arles le 4, se rendant à Nismes par Fourques.

1703

— Le lundi de Pâques (9 avril) Mgr François de Mailly, archevêque d'Arles, posa la première pierre du nouveau monastère de Montmajour (Mss. d'Ant. Arnaud, p. 16).

1706

— Le 27 novembre, on a commencé d'abattre les murailles de la porte de Marché-Neuf, pour faire ensuite une nouvelle bâtisse et une plus grande porte.



1707

— La porte de Marché-Neuf fut achevée, on y grava l'inscription suivante :

Regente Ludovico Magno, restaurata consulibus F. de Grille, marquis d'Estoublon, F. Capeau, I. V. D. L. Begou. An. Fournier.

Anno M.D.CC.VII.

— Au mois de juillet, on répara tous les remparts de la ville, depuis la Roquette jusqu'à la porte de la Cavalerie, sous l'inspection de monsieur de Saxi d'Arles, gouverneur de Mont-Royal, chargé de la défense de la ville en cas d'attaque de la part du duc de Savoie. On reconstruisit les remparts de la porte de Marché-Neuf et on y construisit une demi-lune. On établit un pont à bateau sur le petit Rhône, devant le mas de Caseneuve, pour le passage des troupes.

1708

— Le 23 mars, les ornements de la porte de Marché-Neuf, représentant le roi à cheval, furent achevés. On y ajouta l'inscription suivante :

Reædificatam ornari cur. conss. Honnorat de Montfort, JJ. Pillier I. V. D. Andreas Richard, Petrus Peyras.

Anno M.D.CC.VIII.

— Les grandes inondations qui régnaient depuis plusieurs années, ayant laissé beaucoup d'eau dans les marais, la ville d'Arles se remplit de fiévreux ; il mourut cette année-là beaucoup de monde, surtout des gens âgés.

1709

— Le 6 janvier, froid excessif. On passait sur le Rhône en voitures et charrettes. Grande mortalité des orangers, oliviers, figuiers, etc. Grande disette de blé.

— Au mois d'octobre, M. de Mailly, archevêque d'Arles, fit fondre les châsses des saints de toutes les parroisses et couvents, il n'en resta plus qu'environ 16 ; on en employa le prix à acheter du blé ; la valeur des châsses fondues fut estimée de 36 à 40 mille livres. Le nombre des châsses était de 63.

1710

— Le 12 juillet, M. de Mailly, notre archevêque, fut nommé archevêque de Reims.

1711

— Le 5 avril, M. de Janson a été nommé archevêque d'Arles, à la prière et sollicitation de M. le cardinal de Janson, son oncle.

— Le 4 octobre, le roi d'Angleterre a passé à Arles incognito, sous le nom de chevalier de St-Georges. Il a logé chez Mme de Forbin. Il n'était accompagné que de deux milords et de quelques valets. Il est allé coucher le 5 à Nîmes.

1712

— Le 17 mars, arrivée à Arles de M. de Janson, notre archevêque. Il ne voulut pas qu'on lui fit une réception. On sonna seulement les cloches de St-Trophime, et on tira les boëtes de la ville.

— Le 20 juillet, on a délivré le travail du canol dit *des Lônes*, pour éviter le *gras*, afin que les barques puissent sans difficulté arriver à Marseille.

1714

— Le 2 novembre, arrivée à Arles de la



fille du duc de Parme, reine d'Espagne, qui avait été épousée par procuration. Elle fut logée à l'archevêché. Elle en partit le 5, pour aller coucher à Nismes. Elle avait à sa suite la princesse de Piombino, le seigneur Barbasse et le marquis Espinola. Le vice-légat d'Avignon vint lui faire visite, le prince d'Harcourt aussi.

1715

— Le 22 septembre, il a été prêté serment de fidélité au roi Louis XV, entre les mains de MM. les Conseillers au Parlement d'Aix, à ce député.

1718

— Construction de l'église en l'honneur de St-Genest dans les arènes. C'était auparavant une écurie appartenant à M. d'Antonelle St-Léger.

— Le 21 août, M. de Simiane, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, a été sacré à St-Trophime par M. de Janson, notre archevêque, présents les évêques de Cavaillon et d'Orange.

1719

— L'église de St-Genest, dans les arènes, ayant été rebâtie, on a commencé d'y dire la messe.

— En avril, M. l'archevêque fut en procession générale sur le Mouleyrès, et y exorcisa les pous qui détruisaient les blés, et les chenilles qui dévoraient les arbus de tout le terroir. On allait par curiosité voir arriver les insectes sur le Rhône, où M. l'archevêque les avait envoyés.

— En juillet, il y eut une telle quantité de sauterelles dans la Camargue et le Trébon et dans la ville, qu'elles obscurcissaient le soleil.

— Cette année, les Consuls, firent placer l'inscription suivante entre les deux colonnes du monument de la place :

***Hoc frustum antiqui Capitoli Arel. nobile monumentum vetustæ pene dirutum molo nova suffultum esse curarunt Coss.* Jos. Barras de la Penne ; Jos. Marcelin Charbonnier, I. V. D. ; Lud. Begou, Charolus Honorat.**

Anno Domini M.D.CC.XIX.

(La suite prochainement.)

Le **MUSÉE** paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1876 3e Série. N° 11

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

LES SECRETS DE NOS PÈRES

I

Quoi qu'il en coûte à mon amour-propre d'Arlésien, je suis forcé de confesser que notre ville perd de jour en jour une de ses gloires ; je veux parler de la réputation antique et universelle d'un des meilleurs produits de son industrie : le saucisson d'Arles.

Quand je parle d'*antique* réputation, je cède à un entraînement d'imagination, — je pourrais dire un préjugé — bien naturel chez les habitants d'une ville qui depuis longtemps met sa gloire en son antiquité et se complait à se faire titre de choses antiques ; mais je reconnais entre nous que la réputation de nos saucissons est moins ancienne que celle de nos monuments.

J'oserais affirmer qu'elle ne remonte guère à plus d'un siècle, et je pousserai la hardiesse jusqu'à déclarer que la fabrication de ce produit renommé n'est devenue une industrie locale que dans le courant du XVIIe siècle.

Des preuves, vite des preuves, si je ne veux être lapidé.

Les contrats de bail de *macel* (Grande Boucherie) au XVIe siècle, portent tous règlementation des industries de boucher et de *potagier* (aujourd'hui charcutier). On peut y lire l'énumération et le tarif des diverses qualités de viandes, leur désignation par quartiers et par morceaux, comme par exemple : *tête accomodée comme s'apartient*, *tête sans langue*, *langue seule*, *ventre et reboule*, *pied bien pelé*, *liame suffisant*, *fressure*, *leau*, *cœur*, *foie*, *besclin*, etc... ; on y voit une foule de prescriptions ou de défenses pour les *potagiers* ou *chaircutiers*, notamment l'interdiction de « vendre chers freches sinon que les achètent au mazel ny aussi faire socisses » ; mais il n'y est jamais parlé des saucissons.

Aurait-on oublié un article si important !

Pierre de Quiquéran de Beaujeu, mort évêque de Senez en 1550, à l'âge de 24 ans, prélat de robe courte, grand amateur de chasse et de bonne chère, et admirateur passionné de la ville d'Arles, son pays natal, nous a laissé, dans son *Éloge* de la Provence (1), une description enthousiaste

(1) *De Laudibus Provinciæ*. — *La Provence louée*, actuellement en cours de publication dans notre *Musée*, en est une traduction.



du pays d'Arles, de ses beautés naturelles, de ses richesses, de ses plaisirs, de ses mœurs et surtout de ses productions, tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel. Les plaisirs et les richesses de la table occupent une large place dans ce tableau séduisant, au bas duquel (n'était sa couleur surannée) on serait tenté parfois de chercher la signature de Brillat-Savarin. L'auteur célèbre notre vin et notre eau, notre huile, notre viande, notre pain, notre poisson et notre gibier, nos patés de venaison, jusques à nos confitures au sel, anchois, boutargues, caviar, etc..., et il ne dit rien des saucissons ! De toutes choses il nous livre les recettes, les procédés culinaires à préférer, de tout il a goûté, de tout il veut nous donner une appréciation savante et raisonnée... et pas un mot des saucissons !

Une dernière preuve et je m'arrête.

On sait que la commune d'Arles exigeait autrefois des fermiers de ses îlots une redevance en nature ou souquet en faveur des Consuls ; ces souquets étaient variés de façon à approvisionner la table de ces honorables magistrats aux grandes fêtes de l'année : c'étaient des poulets, des canards, des dindons, des agneaux, des moutons, des veaux, des bœufs même, du beurre, du riz, du poivre, des *saucissons*. Chaque île recevait le nom du souquet particulier auquel elle donnait lieu (1). Une île voisine des embouchures du Rhône s'appelait donc l'île des *saucissots* ; le souquet, en 1643, consistait en 2 livres de *saucissots*... de Marseille !

Des saucissons de *Marseille*, entendez bien, en 1643 !

(1) Voir notre *Musée*, 2e Série, page 265.

Je ne ferai pas cette injure au patriotisme de nos Consuls, de croire qu'ils préféraient les saucissons de Marseille aux saucissons d'Arles. Il n'y a évidemment qu'une seule explication possible : c'est que le véritable saucisson d'Arles n'avait pas encore vu le jour.

Ce bienheureux jour luisit enfin. Ce fut en l'an de grâce 1655. Un honorable *chaircutier* de notre ville, un sieur *Godart* — puisqu'il faut l'appeler par son nom qui mérite bien de passer à la postérité (1), — nous apporta la recette du *sosisol* de Bologne.

Avant tout, il faut être honnête. Rendons à César ce qui est à César ; c'est à la ville de Bologne que nous sommes redevables du vrai saucisson.

J.-Didier Véran, cet infatigable fureteur, qui a découvert et sauvé de l'oubli tant de documents précieux pour la ville d'Arles, a eu l'heureuse chance de rencontrer sous sa main la formule manuscrite apportée d'Italie par cet estimable Godart. C'est un document unique, original, daté et signé de la main de Godart lui-même, sur un vénérable chiffon de papier, qui porte au revers deux lignes d'écriture italienne avec le millésime de 1609. Aujourd'hui ce document est déposé aux Archives d'Arles, (*Mélanges*, fonds *J.-Didier Véran*) où notre honorable archiviste le conserve avec tout le soin qu'on doit à une pièce de cette importance ; je bénis le sort qui me réservait l'honneur de la tirer de l'oubli.

(1) Peut-être un descendant de l'opulente tribu du *Gondard*, bouchers, qui tinrent pendant deux siècles le haut du pavé dans la ville d'Arles. Il était de principe autrefois que les noms propres n'ont pas d'orthographe.

En voici la copie fidèle :

MANIÈRE DE FAIRE LES SAUCISSOLS DE BOULOGNE.

Pour faire le sosisol de Bologne,

24 livres de cher de porc megre sans point de peau ni de nerfs ;

12 livres de cher de beuf du fillet megre.

Battez le tout ensemble, puis en après prenez :

2 livres de sel que trisserez bien ;

4 onces de poivre ausy bien pillé et quelques grains entiers ;

1|2 Demi once de girofle, demi once de fleur de muscade ;

1|4 Un quart d'once de gingembre ;

2 Dragmes de Sandrac rouge, le tout bien pulvérisé.

Meslez avec la dicte cher, vous la batterez bien ensemble. En après, vous y mettrez un pot de malvoisie ou du vin blanc qui soit bon.

Si vous voulez, vous y metterez 3 grains de ressance, 6 grains d'ambre, en après 6 livres de gresse de porc de l'escquine du plus ferme que vous taillerez en quarrés comme cessi ☐ et meslerez bien le tout ensemble, puis vous remplirez le boyau qui doive estre de beuf sans aucuns nerfs, vous le remplirez bien pressé et qu'il ne reste point de vuide, puis le mettrez sécher à l'ombre.

Votre serviteur,

GODART.

4 juillet 1656.

Voilà la véritable formule, la seule recette authentique : « Vous y mettrez un pot de malvoisie, et du sandrac, et de la gresse de l'esquine.... »

MM. les charcutiers n'ont plus de ces attentions délicates pour nos palais : voilà pourquoi leurs produits sont en décadence.

Que dis-je ? De mauvais plaisants veulent nous persuader que ce qui a fait la fortune des saucissons d'Arles, c'est l'amalgame de viandes étranges qu'on y mélangeait ; il nous prêchent le retour à l'hippophagie, à la viande d'âne ou de mulet ! Jusqu'à présent, Dieu merci ! ils n'ont réussi qu'à soulever l'estomac et la réprobation des honnêtes gens, et le bon goût du public a fait justice de leur crédulité ou de leur imposture. J'aime à croire que ma découverte viendra porter le dernier coup à cet abominable préjugé.

E. F.

MÉMOIRES

DE

BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

ROSE GROS.

L'an que desus, lo jorn xxv de febrier, fon Rose Gros, que remplit tot Trebons, lo plan del Borc, la roupta, lo Baret, lo claus de Nadal Ponta.

LO REY ET LO PRINSE A TARASCON.

L'an M.CCCC.III, lo jorn XXVI de febrier, intret lo Rey Lois nostre senhor, e lo prinse de Taranta son fraire, en la sieutat de Tarascon, que vengron de Fransa.

LO CANTAR DEL PRINSE DE TARANTA.

L'an M.CCCC.IIII, lo jorn XVII de may, mori Monssen lo prinse de Taranta, fraire del Rey Lois nostre senhor, e per son non



apelat Monssen Karle, e mori en Angiers, e lai fon sevelit.

Item, fes la sieutat d'Arle lo cantar per l'arma e per l'onor de Monssen lo prinse, an bel cadafals, et ac y CLX entorchas sal los petits cires cremans, que n'y ac quatre sens.

Item, lo cadafals a de lonc IIII quannas, e fon tot blanc, e non negre.

Item, ac una pesa de tela negre tot en torn, alviron del cadafals, an las armas del prinse.

Item, desots ac una tanc daurada, brodada alviron de negre, an las armas del prinse.

Item, tot hom e tota donna ufri una candela de cira patacal, amb un patac.

Item, cantet la mesa Monssen l'abat d'Anhiana (1) e fes lo sermon ; e son introit fon : *Cecidit hodiè princeps in Israel*, etc.

Item, desots la cadafals sy aseteron los IIII sendigues (2) portant raubas negras, e Monssen (3) lo priour de San Gile el comandour de San Johan de Trenquatalhas, e Monssen (4) lo comandour del temple, e Monssen (5) Guigou Flota, quavalier, e Monssen de Lambesc, viguier d'Arle, et autres non.

Item, los quatre sendigues, e Monssen de San Gile, el viguier, quascun ufri una entorcha.

Item, l'Abadessa del Mostier am totas sas monjas vengron far l'asolucion, an granda profesion, a Sant Trofeme, desots lo cadafals.

Item, tots los ordes vengron a San Trofeme per far asolucion davant lo cadafals ; et après si aneron dinar.

(1) Philippe, abbé d'Aniane.

(2) Les syndics étaient : noble Rostang Isnard ; noble Jean Porcellet : Jean Palhade, licencié en droit, et Trophime Raynaud, bourgeois.

(3) Jean Flotte était Grand-Prieur de St-Gilles et Commandeur de Trinquetaille.

(4) Pierre de Gaubert était Commandeur du Temple.

(5) Guigue Flotte, seigneur de Courbons, était oncle du susdit Jean Flotte... *Hist. du Grand Prieuré de St-Gilles*, par M. Raybaud, ann. 1404.

Item, dicha la mesa, Monssen l'abat desusdig an los senhos quanorgues, els autres quapelans feron granda e bela et eselent asolucion davant lo cadafals, et apres cascun sy anet dinar.

Item, lo vespre davant, totas las campanas d'Arle generalamen soneron, e feron gran clases ; e lendeman que si fes lo cantar, las campanas de Son Trofeme soneron gran clases.

Item, fon fag lo cantar l'an M.CCCC.IIII, lo jorn VII de jul, et davant que fos fag l'ufici, ni lo sermon, foron sonadas IIII oras.

Item, fon dilus lo jorn que sy fes.

Item, ac al cantar gran pobol, e motas gens, et yeu Bertran Boysset y fon presen, et o vi tot aysins com es scrig en aques libre de ma man propi, et aysins aferma eser verai.

Item, la cieutat fes far una bandiera cayrada, et un penon de seda, am las armas del prinse, e la feron pausar en aut sus l'autar de San Tropheme.

Item, feron far doas cortinas negras am las armas del prinse, a l'autar de San Trofeme, e la brodadura del cadafals desus dig.

Item, la bandiera e lo penon fon pausat sus l'aut de la gleysa, l'an que desus, lo jorn VIII de jul.

Item, l'an M.CCCC.IIII, lo jorn XV de jul, fon pench lo destre que peis Guilhoton lo Penheygre ; e fes lo blan e negre (1).

MORT DEL PAPA BONIFACY.

L'an que desus, lo jorn permier d'octobre, mori lo papa de Roma, per son nou apelat papa Bonifacy, que nos apelan antipapa ; e tantost com fon mort, los Romans prenron los enbaysados que l'avie

(1) En marge du manuscrit se trouve l'addition suivante :

L'AN M.CCCC.IIII' E DEL MES D'AOST, FON FACHA TREGUA ENTRE CRESTIANS E SARAZINS, A CENT ANS, ESEPTAT AN LO REY DE FRANSA, E LO PAÏS DE PROVENSA, QUE NON VOLGRON FAR TREGUA NENGUNA AM LOS SARAZINS..... AQUEST AVIEI OBLIDAT, PER QUE ISI L'AI SCRIG.



trasmes papa Benezet ; et aquelos encarcerats meron a finansa ; et apres los Florentins de preson los enbaysados feron gitar.

PAPA DE ROMA ELEGIT.

Item, aprop tantost Monssen Lancelot, que per los ytaliens Rey Lanselot es apelat, venc et intre en Roma an x.m. quavals; e fes metre los quardenals de l'antipapa al conclau, et aneron elegir papa novel, qu'apelan antipapa, d'un que si apelava lo cardenal de Bolonhia (1).

Item, aprop pauc de jorns, aquel antipapa novel, per son non apelat Inocen VII, mandet als embaysados del papa Benezet, que eron en Florensa, que volgueson mandar a papa Benezet en Provensa, que si dolgues apropar de Roma (quar el si era apropera del per lo senblan) e prenran o eligiran un luoc on si poguesan atrobar ; e parlaran ensems, e viran si fos a plaser de Dieus que tots dos ensems pogueson la santa gleysa metre en pas ; mandant mais als sobredigs enbaysados que de Florensa non veulion partir, tro tant que ayon agut resposta de papa Benezet, et aysins fon fag com mandat.

PAPA BENEZET.

L'an que desus, lo jorn ters de desembre, papa Benezet agu lo mandat dels davant digs enbaysados, parti de San Vitour de Marselha, e s'en anet dormir ad Albanha ; et aqui deu partir, et anar de jorn en jorn, tro tant que siei a Nisa ; e qui se deu metre en aygua, et anar a Jenova demorar tro tant que aye resposta dal papa de Roma, si anara avant o s'en retornara ; s'en retornet.

ENBAYSADOS DESTROSATS.

Item, l'an que desus, e lo jorn IIII de desembre, l'avesque d'Avinhon (2) e los enbaysados d'Avinhon partiron de Marselha ; e quant foron entre Senas et Orgon, gens d'armas lur feriron desus, e los destroseron, e prenron la majer part, e n'ausiron un sus la plasa, e meneron los personies al castel de Cadenet.

Item, l'an que desus, lo jorn VI del dig mes de desembre, lo Rey Lois venc de Fransa ; e quant fon en Provensa ausi las novelas ; e tantost lendeman cavalquet ves Cadenet, an motas gens ausi, et aqui mes lo seti, e mande tantost totas las comunas de Provensa, e de Venaysin, per far lo seti plus fort ; e fon grand lo nombre de las gens, que y vengron d'Arle e del pays.

Item, après que fon lo jorn X de desembre, lo Rey Lois e sas gens prenron lo castel e tots los personies recobreron et agron los layrons, que d'enfra eran. De que lo Rey fes talhar la testa ad alcuns, e d'autres fes neguar e pendre, per tal que los autres que volrien far lo cas senblant, y prenre poguen eysemple.

LO CLOQUIE D'AVINHON.

L'an M.CCCC.IIII, lo jorn XII de jonoier, a la nueg, tombet lo cloquier de Nostra-Donna-de-Doms, et a tombar que fes, tombe sus de capèlas, et aquelas fondet.

LA FILHA DE REYMON ASTRI.

L'an que desus, el jorn permier de febrier, maridet la filha de sen Raymond Astri a... (1) de Laval, de Tarascon ; laqual filha per son non es apelada Cardona.

Item, aprop VIII jorns, yeu Bertran Boysset, e ma molher, e mon filh, e ma nora, e mon genre Jaume Astri, e mon felen Huguet Astri, menan la quareta a Tarascon, e anen a San Romieg dinar ; e de San Romieg parten e pasen ves Vallonga, et anen dormir a Eyguiera ; et aqui demoren lo dimars, el dimecres, el digous anen dormir en Arle.

(1) Cosme Meliorati, cardinal de Boulogne, fut élu pape le 17 octobre 1404, et prit le nom d'Innocent VII.

(2) Gilles de Bellamara étoit évêque d'Avignon depuis le mois d'août 1390.

(1) Le nom de baptême est en blanc.

LO REY DE TERANGLES A MARSELHA.

Item, l'an que desus, lo jorn VIII de febrier, intret lo Rey de Terangles (1), dig de Sesilia, en Marselha ; el Rey Lois, e sa molher Madama Violant i intret lo XI jorn del dig mes de febrier.

Item, lo Rey Lois e sa molher feron gran festa al Rey de Sesilia, tant com demoret à Marselha.

Item, parte de Marselha lo Rey de Sesilia, el Rey Lois, lo jorn XVI de febrier am V gualeias, e s'en tireron ves Nisa, a papa Benezet que los avie mandats querir.

Item, los Reys an dos prenron tera ad Antibol, e papa i venc ; et aqui y tengron lur conselh ensems ; e tengut que agron el conselh, lo papa tornet a Nisa, lo Rey de Sesilia s'en retornet ; el Rey Lois s'en venc a Tarascon, l'an que desus, lo jorn VI mars.

MONSSEN ARTAUD ARSIVESQUE D'ARLE.

L'an M.CCCC.IIII, intret en Arle lo jorn permier de mars que fon caramentran (2), Monssen l'arsivesque d'Arle, per son non apelat Monssen Artaud ; et aquel jorn, pres la posession de l'arsivesquat d'Arle ; per loqual y fon fag mot granda honor tant per las gens de la sieutat, quant per los senhos ecclesiastics.

Item, era aquel senhor avesque de Sestaron, quan fon fag arsivesque d'Arle.

LO REY LOIS EN FRANSA.

L'an M.CCCC.IIII, lo jorn XVIII de mars, parti lo Rey Lois e Madama Violant del castel de Tarascon ; et aneron se dinar al castel de Bolbon, e dormir. E lendeman, que fon divenres, s'en aneron dinar e dormir ad Avinhon ; e d'Avinhon partiron, e s'en aneron en Fransa.

MORT DEL LEON D'ARLE.

L'an M.CCCC.V, lo jorn ters d'abril, mori lo Leon d'Arle, loqual avie visqut, stant en Arle, XVIII ans e VI mes (1).

(La suite à la prochaine livraison).

(1) Martin d'Arragon, roi de Trinacrie ou de Sicile. Il étail fils de Martin, roi d'Arragen, et avoit épousé Marie, fille et héritière de Frédéric d'Arragon, dit *le Simple*, premier roi de Trinacrie, mort en 1368. (Fleuri, *Hist. Eccles.*, L. 97, n° 26, et L. 99, n° 13, et *Vit. Pap. Aven.*, To. I, p. 432).

(2) Le *Caramantran* est le dimanche de la Quinquagésime qui, en effet, l'an de l'Incarnation 1404, fut le 1er de mars.

NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE DES DAMES D'ARLES

III

L'ACADÉMIE HERMAPHRODITE

CHANSON

SUR L'AIR : *Du haut en bas.*

Dans un moulin
Fut un lycée hermaphrodite ;
Dans un moulin
On vit paroître un docte essaim.
Femmes d'esprit, hommes d'élite,
Qu'à jamais votre troupe habite
Dans un moulin !

Amphigouris (2)
Y préside d'un air d'emphase,
Amphigouris
Les persiffle d'un ton poli.
Mais le pédant perce la gaze ;
La Châteaufort tombe en extase
D'Amphigouris.

(1) Voyez ci-devant, pages 73-74.

(2) M. de Nicolay.

Du Chatelet (1)
Joint les grâces au pédantisme,
Du Châtelet
Raisonne comme un perroquet,
Sur l'amour, sur le neutonisme,
Qu'elle voit à travers le prisme
Du Chatelet.

Qu'il est gentil
Merveilleux marquis de Bredouille (2),
Qu'il est gentil
Par sa figure et son babil !
Langue, esprit, chez lui tout s'embrouille ;
Il a tout l'air d'une citrouille :
Qu'il est gentil !

Qu'il est savant !
C'est une merveilleuse tête,
Qu'il est savant !
Les livres ont tout son argent.
Il les range dans sa tablette
Et quelquefois les époussette,
Qu'il est savant !

Le bredouilleur
Veut passer pour homme de lettres,
Le bredouilleur
Ne sera jamais beau diseur.
Si près d'un sexe il fait tapage,
Près de l'autre il est doux et sage,
Le bredouilleur.

Cette Mandon (3)
Orne encor cette sinagogue ;
Cette Mandon
A de l'esprit comme un dindon.
Merveilleux est son pédagogue ;
C'en est assez pour mettre en vogue
Cette Mandon.

Cette Mandon
A pris du goût pour la lecture ;
Cette Mandon
Lit de gros livres et Fréron.
Elle brille par sa parure,
Par le plâtre et par la peinture,
Cette Mandon.

(1) Mme de Perrin.
(2) M. le marquis de Méjanes.
(3) Mme de Mandon.

La Châteaufort (1)
Orne ce groupe pédantesque ;
La Châteaufort
De bel esprit se pique fort.
En elle tout est pittoresque ;
Elle peint son minois à fresque,
La Châteaufort.

C'est la Moulin (2)
Que dans ces lieux je vois intrue,
C'est la Moulin ;
J'admire son heureux destin.
Pour compléter cette cohue,
A ces oisons il faut la grûe :
C'est la Moulin.

Ce Tinellis
Figure aussi dans cette école ;
Ce Tinellis
Sert les déités beaux-esprits.
Le caducée est son symbole,
De messager il fait le rôle,
Ce Tinellis.

Le Sacristain (3)
Dit des riens d'un pompeux langage ;
Le Sacristain
Chante en parlant comme au lutrin.
Faut-il qu'un si grand personnage
Soit portier de l'aréopage,
Le Sacristain !

Pour être admis,
Des muses pour être confrère,
Pour être admis,
Il faut tenir propos fleuris,
Persiffler, savoir la grammaire,
Ou vouloir Phébus pour beau-père,
Pour être admis.

(Janvier 1757.)

Trouvé dans les papiers de *Guillaume de Nicolay*.

(1) Mme de Châteaufort.
(2) Mme de Molin.
(3) M. l'abbé de Grille de Robiac.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1721

— 24 mars. Publication d'une ordonnance royale qui confirme les anciens Consuls jusqu'à nouvel ordre, attendu le mal de la peste dont la ville est affligée.

— En juillet, M. De Gleize Fourchon, premier Consul, meurt de la peste. Il est remplacé par M. de Sabatier de l'Armellière qui meurt de suite après.

— Mourut aussi de la peste M. de Graveson qui avait succédé à M. de Sabatier. M. de Picquet le remplaça.

— Dans le mois d'août, M. Grossy, deuxième Consul, mourut aussi. M. Jean-François Francony, avocat, le remplaça.

— MM. Brunet et Chartroux ayant été attaqués de la contagion, il fut pourvu à leur remplacement par MM. Guillaume Granier, procureur, et Charles Honorat, apothicaire (1).

(1) *Extraits de plusieurs testaments de cette année* :

— Du 20 juin 1721. — Testament reçu par le curé de N. D. la Principale....... laquelle nous ayant déclaré vouloir faire son testament et attendu que tous les notaires se sont absentés à cause de la maladie contagieuse qui règne en cette ville depuis quelque temps nous aurait requis de recevoir le sien... etc..... De quoi elle nous a requis acte que lui avons concédé ; fait et publié à la place du Plan de la Cour et au devant de la maison où elle habite présentement dans lad. parroisse.

— Du 21 juin 1721. — Testament reçu par le curé de la Major : ..... laquelle nous a déclaré qu'étant dans son lit malade attaquée de la maladie contagieuse, et voulant disposer de ses biens, elle n'a pas pu le faire jusqu'à présent, par l'impossibilité d'avoir un notaire, soit par la mort de l'un, que par l'absence ou refus des autres.......

— Du 16 juin 1721, Pascal Général atteint du mal contagieux, du haut degrés de sa maison ne pouvant descendre, m'a déclaré ses dernières volontés..... et le temps de contagion ne permettant pas d'avoir des témoins, je me suis soussigné avec mon clerc de parroisse.

— Extrait du registre tenu par F. Raphaël, capucin, aumônier de l'infirmerie de St-Roch : Louise Imbert étant atteinte du mal contagieux de l'infirmerie de St-Roch, ne pouvant pas avoir de notaire, me fit appeler pour me dire sa dernière volonté, laisse, etc..... 3 juillet 1721.

— Chatarine Dole, fille du feu Hauirias Doul, de la ville d'Arles de la parroisse de la Major, tysseur à toile, ne pouvant pas avoir de nottaire, me fait appeller pour me dire sa dernière volonté, elle donne son olivète et tout ce qui est dans sa maison à Marguerite Coye, de la paroisse de la Major.

Fait à St-Roch, le 23 juillet 1721.

En foy de quoy j'atteste et soubsigne.

Signé : F. Raphael, capucin, aumônier de St-Roch.

Dans le même cahier se trouvent les testaments reçus par Jean-François Sallony, prêtre Jésuite, étant aumônier de l'infirmerie des Quarantaines, de l'infirmerie de St-Roch.

On y trouve constamment ces mots : « Attendu « que les notaires ne reçoivent aucun testament et « qu'ils refusent de venir à l'infirmerie. »

— Du 21 septembre 1721. Ici il y a des témoins qui ont signé avec la testatrice et lui Mre Sallony recevant.

— Sur feuille volante :

« Anne Martine, fille de Trophime Martin, fait sa « tante Loyse Gaillarde, héritière de tous ses biens « et venant à décéder, fait héritier son oncle An-« thoine Gaillard, et laisse à Anne Blanque vingt « écus et à Catherine Pagette vingt écus, et elles « deux fairont dire un trentenaire chacun à N.-D. « de Grâces des Minimes. »

« Signés : Père Carbonnel, minime, intendant de l'infirmerie.

Frère Morel, aussi minime, aumônier des infirmeries. »

Statistique

—

DÉNOMBREMENT DES HABITANTS D'ARLES

25 juillet 1709

—

Hommes	6,230
Prêtres séculiers	254
Religieux	323
Femmes	5,869
Religieuses	381
Enfants	7,434
Total	20,491

Cette population se répartissait comme suit :

	Habitants.
Cité d'Arles	17,006
Bourg de Trinquetaille	1,189
Terroir d'Arles	1,517
Quartier de Fontvieille	779
Total	20,491

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1876 3e Série. N° 12

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

Dulcis amor patriæ.

Tablettes d'un curieux

St-Michel de l'Escale

L'église St-Michel *de l'Escale*, bâtie presque en entier dans les Arènes, a été démolie en 1827, dans les travaux exécutés pour dégager l'amphithéâtre romain des masures qui l'encombraient. La rue voisine en conserve encore le nom.

C'était un prieuré paroisse d'une respectable ancienneté ; il en est fait mention en divers titres de l'an 1221. M. H. Clair, en ses *Monuments d'Arles* (1), indique le IXe siècle comme date probable de sa fondation : « L'amphithéâtre, dit-il, fut converti en place de guerre dans le VIIIe ou IXe siècle, époque des invasions du Midi de la France par les Sarrasins... La chapelle de St-Michel, vainqueur du diable, eut pour objet de consacrer le souvenir de la défaite des Sarrasins, ou diables, comme les appellent les chroniques du temps, les mots de Sarrasin ou diable étant synonimes dans les anciens écrits. Lors du déblaiement de l'amphithéâtre, en 1826, on découvrit au pied d'un pilastre, en face de la croix, une inscription tracée au pinceau, dont il ne fut pas possible de déchiffrer le sens. Les caractères étaient ceux du Xe ou XIe siècle. Le mot *diable* y revenait souvent, ce qui ferait croire que l'inscription pouvait se rapporter aux Sarrasins et à la croix plantée après leur expulsion. »

(1) Pages 33-34. Note.

Louis Jacquemin (1) croit que l'hôpital de St-Michel, dont il est fait mention dans le testament de *Jacine*, épouse de Geffroi Bastonis, en 1224, était uni à cette église.

Je n'ai rien découvert qui me permette de vérifier ces deux assertions. Nous sommes pauvres de documents sur cette église, qui a eu cependant ses moments de faveur et de célébrité.

Voici le peu que j'en sais :

La veille des nones d'août 1234, *Guillelmette*, veuve de Guillaume Dardier, lui fit un legs de 15 sols.

Le 6 des Kalendes de mai 1238, Guillaume d'*Alest*, prieur de St-Michel de l'Escale, témoigna dans l'enquête sur les agissements de la Confrérie (2).

En 1390, le prieuré paroisse de St-Michel de l'Escale comprenait les églises en partie dévastées de St-Pierre, St-Jacques et St-Didier des Aliscamps. Je vois par un procès-verbal du notaire *Antoine Olivari*, que le 15 juin de cette année, un prêtre du nom de *Jean de Pomo* était mis en pos-

(1) Mémoire historique sur les hospices d'Arles, page 14.

(2) Voir *Musée*, 2e Série, page 235 : *Attestationes sacerdotum de enormitatibus confratrie quorumdam civium.*

session de ce prieuré, devenu vacant par le décès du titulaire *André Favoni*. Le nouveau prieur était conduit en cérémonie d'une église à l'autre ; à St-Pierre, il trouvait un ermite qui y avait établi sa résidence ; arrivé à l'église de St-Didier, dont il ne restait que des ruines, il s'assit sur un pan de mur en signe de prise de possession (1).

Assurément ces détails manquent d'importance ; il me semble cependant qu'il n'est point mauvais de les recueillir, comme derniers vestiges d'un monument aujourd'hui perdu. Cette considération me fera pardonner le peu de mérite de ceux qui suivent :

En 1425, *Raymond Maffredy* est prieur de St-Michel de l'Escale.

En 1507, le prieur s'appelait *André Brotini*.

En 1508 (le 11 novembre, notaire *Gavignery*) les revendeurs s'érigent en confrérie dans cette église.

En 1533, le roi François I[er] vient à Arles ; il va faire ses dévotions à l'église St-Michel et y laisse de riches offrandes.

S'il pouvait s'élever quelque doute sur la véritable cause de la dénomination de cette église, le procès-verbal de la visite pastorale qu'y fit l'archevêque *Jean Ferrer*, le 28 février 1534, lèverait toutes les incertitudes : « *Item ordonavit* (Dominus Archiepiscopus) *fieri unam catenam ut possit ascendi et descendi tutiùs, hinc ad tres menses, sub pœnâ excommunicationis et XX librarum.* » (Mgr l'Archevêque a ordonné de placer une chaîne afin qu'on puisse monter et descendre avec plus de sécurité, d'ici à trois mois, sous peine d'excommunication et d'une amende de 20 livres).

Pourquoi la nécessité de cette chaîne ? Pourquoi ce défaut de sécurité dont l'Archevêque se plaint ? C'est parce que l'église, construite en partie dans la galerie corinthienne de l'amphithéâtre, laquelle lui servait de transsept, dominait de la hauteur d'un étage les maisons voisines ; la porte était au niveau des arceaux du premier étage (1), et l'on ne pouvait y accéder ou plutôt y monter qu'au moyen d'escaliers en bois affectant la forme d'une échelle ; d'où vint le nom de St-Michel *de l'Escale* (2) C'est pour guider la main et servir de garde-fou qu'une chaîne fut placée, par ordre de l'Archevêque, le long de cette échelle ou escalier de bois.

J'ai déjà raconté (3) qu'en l'année 1337, lorsque l'armée de Charles-Quint envahit la Provence et lança ses éclaireurs jusques sous les murs de la ville d'Arles, l'église St-Pierre des Mouleyrès fut démolie, et les objets précieux qui s'y trouvaient, notamment l'inscription obituaire de Ste-Ursule, furent transportés à St-Michel de l'Escale. Nous connaissons cette inscription par une copie qui en fut prise ; mais la dalle funéraire est malheureusement détruite ou perdue.

En 1550, le prieur de St-Michel de l'Escale s'appelait *Jean Cartellier*.

En 1617, cette paroisse, ne possédant pas les revenus nécessaires, fut supprimée, et sa circonscription répartie entre les paroisses de St-Julien et de N.-D. la Major. L'église ne fut cependant pas entièrement enlevée au culte ; elle continua longtemps encore à subsister comme simple chapelle, desservie par une confrérie qui s'y réunissait.

Nous avons vu qu'elle n'a été démolie qu'en 1827, par décision de la Commission Archéologique, qui ne recula devant aucun sacrifice pour rendre aux Arènes d'Arles leur caractère primitif. *Louis Jacquemin*, dans ses *Monographies Arlésiennes*,

(1) Bonnemant, *Paroisses*, page 49. (Ms. à la Bibl. de la ville).

(1) Ce qui a fait dire à Pierre Véran qu'on y célébrait l'office divin au premier étage.

(2) C'était presque un usage dans notre ville de donner aux églises un surnom. Ainsi nous avions encore : St-Pierre *du verrou* (*de pessulo*) ; St-Georges *du fabregoulier* ; St-Pierre de *favabregoulo* ; St-Paul le *fougassier*, St-Paul le *mezelier* (lépreux) ; St-Paul du Mausolée (*de mauseolo*) ; St-Pierre le pêcheur (*lo pescador*) etc...

(3) *Musée*, 1[re] Série, page 195.



se montre bien sévère contre cette décision : « Où donc la Commission Archéogique de ce temps — écrit-il — elle dont la mission spéciale était de conserver ces restes vénérables, a-t-elle vu qu'elle eût le droit d'abattre ces vieux murs, et d'effacer ainsi sans remords ces deux trophées religieux (St-Michel et St-Genès) plantés par les chrétiens à cette place si longtemps théâtre et témoin de leur supplice ?... Pourquoi n'a-t-on pas étendu à ces édifices si pleins d'intérêt comme souvenirs historiques du pays, d'une apparence si simple et si modeste, mais si nobles et si grands par les scènes qu'ils rappelaient, une portion de cet amour dont on s'est trouvé pris pour les restes des quatre tours romanes, par exemple ?... Une de ces églises, celle de St-Michel de l'Escale, méritait plus de ménagements... Un administrateur dont nous voudrions n'avoir à dire que du bien... au lieu de conserver, avec cette sollicitude qu'on met à garder une relique précieuse, les restes de ce temple dont l'origine rappelait la fin des invasions arabes, fit déblayer l'arcade dans laquelle de fervents catholiques l'avaient édifié, sans penser que cette inutile profanation était une page de moins dans l'histoire de l'amphithéâtre, et que la longue existence de ce dernier n'était peut-être due qu'à la présence de ces chapelles qui, dans d'autres temps, l'avaient sauvé en le sanctifiant... (1) »

Il ne faut pas se laisser prendre à ces beaux élans d'indignation de Louis Jacquemin ; ils viennent plutôt de son tempérament frondeur que d'une conviction sincère. Profanée depuis longtemps et réduite à l'état de grenier, l'ancienne église St-Michel avait perdu tout caractère et toute valeur, même au point de vue religieux comme au point de vue historique. Sa destruction était commandée par l'intérêt immense du but que l'on poursuivait. Entre la restitution des Arènes d'Arles et la conservation de ce mince monument, l'hésitation n'était pas possible ; un membre de la Commission enleva tous les scrupules par un proverbe local heureusement appliqué : « On ne fait pas d'omelette sans casser quelques œufs. »

ÉMILE FASSIN.

(1) Monographie de l'Amphithéâtre, II, p. 340-341.

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

PAPA BENEZET A GENOA.

L'an M.CCCC e V, lo jorn V del mes de may, parti papa Benezet de Nisa an VIII gualeias, et anet a Genova (1) ben que davant venc a Savona ; et en Genova demoret un temps (2).

LO SENESQUAL DE PROVENSA EN NAPOL.

L'an que desus, lo jorn permier de juin, parti lo Senesqual de Provensa (3) am IIII naus, e paset en lo regne de Napol ; mene en sa companhia que homs d'armas, que d'archies, que servidos, IIM homes ; loqual senesqual e tota sa companhia lo mande

(1) Il arriva à Gênes le 26 du même mois.

(2) C'est-à-dire jusqu'au 8 d'octobre, qu'il se retira à Savone... *Annali d'Italia*, de Muratori, to. IX, p. 23. — Benoit vint en droiture de Nice à Gênes, et de Gênes il fut à Savone. Boysset parait se retracter cy-après de ce qu'il dit ici, que led. Benoit fut d'abord à Savone, ensuite à Gênes.

(3) Pierre d'Acigné, vicomte de Reillane, était sénéchal, et le fut pour le moins jusqu'en 1417, suivant l'abbé Robert (l'État et le Nobil. de la Prov., to. I[er], p. 108).

lo Rey Lois, per recobrar son pays, si poc.

GRANDA AURA.

L'an M.CCCC.V, lo jorn XXV de juin, que fon lo jorn siguent après San Johan Batista, fon fortuna tant granda d'aura, que a vida tot hom non ausy dire major, e fes mot gran dam als blads, que non eron devalatz, quar lo ters o lo quart del gran de l'espigue mes a bas ; et a los fruits, que eran sus las albres, la major partida mes a bas ; et a las vinhas fes gran dam dels aygrases.

Item, durc aquela fortuna tot lo jorn, sensa aver nengun remedi en tot lo jorn ; mais si refosava e si refoset, tro que solhel fon colquat ; et adon la fortuna pres fin.

LAS ARMAS DEL REY LOIS A L'ARSIVESQUAT.

L'an M.CCCC.V, lo jorn XXIIII d'avost, foron fachas las armas del Rey Lois sus la porta de l'arsivesquat, e d'enfra l'arsivesquat a motas parts. Et en aquel temps foron esfasadas las armas de l'emperador, laqualas eran penchas d'enfra l'arsivesquat en motas parts.

Item, fon presa a la man del Rey tota la temporalita de tota l'arsivesquat d'Arle, per lo procurador del Rey ; e pres la a XVI d'avost l'an que desus. Mas a XIIII d'avost, venc en Arle ; al XV tengron conselh en la gleisa de san Trofeme d'Arle ; al XVI jorn, prenron la temporalitat com desus es dig. Mas lo jorn ters del mes de setembre siguent, fon remesa la temporalitat a Monssen l'arsivesque d'Arle, e fag bon acordi amb el.

ANGLESES EN FRANSA.

L'an M.CCCC.V, e del mes d'avost, paseron los Angleses en Fransa, an motas gens d'armas, e feriron sus Franceses, e feron mot gran damage. Vertat es que los Franceses, o lo Rey de Fransa fes son amas de gens, e mandet en un luoc apelat Lorda mot gran nombre de gens, que si disie que eran, que uns que autres, los Franceses, L. milie.

CANTAR DE LA REGINA MAYRE.

L'an M.CCCC.V, e lo jorn XXI de setembre, fon fag lo cantar de madama Maria mayre del Rey Lois, noste senhor, en la sieutat d'Arle, ben que morta era l'an M.CCCC.IIII, lo jorn segon de juin ; e mori, e fon sebelida en Angies.

Item, fon fag un cadafals en la gleysa de san Trofeme d'Arle, que avie de lonc IIII quannas et ac desuts sens entorchas cremans, e IIII sens cires d'un quarteiron.

Item, desots a una tanc, anb un drap d'aur dessus, orlat tot alviron de negre, an las armas de Madama la Regina, e de son mari Monssen d'Ango.

Item, mas y a un autre drap d'aur desus aquel, que mes, o y fes metre Monssen l'arsivesque d'Arle e dis la mesa.

Item, dis lo sermon Monssen Steve de Langlada prebost d'Arle, e fon son introït : *Maria Johanna, Ultimo Capitulo*, etc.

Item, lo cadafals fon orlat alviron de drap negre, an las armas de Madama la Regina.

Item, desots s'y asseteron los ufficies del Rey, e los sendigues d'Arle (1).

Item, foron dichas lo jorn davant, vespras de morts ; e fes l'uffci Monssen l'Arsivesque d'Arle. Los clases foron tals, que totas las gleysas d'Arle soneron.

Item, los sendigues ufriron quasquun una entorcha, e tota l'autre gent, tant senhors, quant donas, e los enfans, una candela de sira d'un patac, et un patac en argent.

Item, los quatre ordres y foron, e feron quascun lur asolucion.

Item, las donas monjas de San Cezari y foron, e feron lur asolucion.

Item, los XX quapelans de San Trofeme y foron, e feron bela asolucion.

Item, los senhors quanorgues feron lur asolucion.

Item, la derniera asolucion que y fon facha, fes Monssen l'Arsivesque d'Arle ; e laquala fon facha an granda solennitat et an granda onor, quar per la persona del

(1) Les sindics de la ville d'Arles, en 1405, étaient nob. François Isnard, nob. Hugues Ricau ; de l'état des bourgeois, Antoine de Montfrin et Vincent Gautier.



Rey non si pogra plus far, sinon que hom fora vestit de raubas negras.

Item, aquel jorn fon San Matieu Apostol.

Item, l'Arsivesque d'Arle anet creysa la luminary, votra la soma davant dicha, de II entorchas.

Item, l'hospital de des entorchas, Monssen Pons Cays de vuegs entorchas ; e quascun d'aquelos en lur entorchas meron lurs armas.

JAUFRION BOYSSET.

L'an M.CCCC.V, lo jorn XXI de setembre, Jaufrion Boysset apres del mestier an Johan Abert.

DALFIN DE FRANSA.

L'an M.CCCC.V, lo jorn XXI de setembre, lo duc d'Orlians an bela companhia menet lo filh del Rey de Fransa, apelat Delfin de Viena, fora de Paris, et lo menava en un luoc sieu, on l'enfan plazer penre pogues; e tantost las novelos vengron al duc de Borgonhia, e monte a caval, e menet an s'y motas gens d'armas, e cavalquet tant tro que a conesgut lo duc d'Orlians e sa conpanhia, e de fach ostet al duc d'Orlians, et a sas gens, lo Delfin de Viena, que amenavan, e retorneron areyre, e lo menoron an granda onor dins la cieutat de Paris ; e tantost com fon dedins Paris, doneron gardas a l'enfan, tals que foron honorables, et asas forts a gardar lo.

Item, lo Rey Lois an motas gens d'armas, quant aquo fon fag,era prop de Lion, que s'en venie en Provensa, e tantost de Fransa ly fon mandat, e de present quant ac auzit las novelas, lo ben matin, lo Rey monte a quaval, an totas sas gens d'armas, e s'en retornet en Fransa.

PAPA BENEZET A NISA.

L'an M.CCCC.V, lo jorn VIII d'octobre, parti papa Benezet de Genova ; e s'en retornet a Savona la permiera ves ; et a Savona demoret un temps, e d'aqui parti : et anet s'en a Nisa, et aqui demoret.

GRAN GEL.

L'an M.CCCC.V, lo jorn XIII de desembre fon frejor tant fort, que lo Rose si pres del Trapont avan ves Tarascon ; et ac d'espes tant que fon meraveilha.

Item, si pres de l'alba soleta desa a las vinhas de Poselets, e mais plus aut ves Arle.

Item, davant lo muret vielh e lo muret nou, et apres desots, si meron glenas de gel motas sa una, e la autre, que eron del larg d'una yera, e de mais e de mens ; e l'una non tocava l'autre, mas quascuna si tenie per si, car lo gel tenie d'aut en aut del Rose ; tant era espes, que tro lo sol de Rose anava en mieg de Rose, al plus fondal. E duret aquel gel, davant que fos fondut ne desgalat, en tro lo jorn VII de jonoier.

PLUEIA TRISA.

L'an que desus, lo jorn quart del mes de jonoier, fai aytal plueia trisa com eiguanhol, tot lo jorn, en tro ci las vespras d'ordre ; et apres si mes un neblal tant grant, que hom non podie veser un home davant si, luen d'una tecola ; e duret en tro lendeman, a l'hora de tersia.

MESURAS DE FERRI.

L'an M.CCCC.V, e lo jorn VII de mars, foron presas totas las quannas dels meysterals d'Arle e portadas a la cort ; et apres per lo senhor viguier, Monssen Johan de Sazo, dotor en leys, e conselhier del Rey, fon comes ad Anthoni-Lucian Donzel, et a Bertrand Boysset, cieutadans de la comunitat d'Arle, que las quanas aquelas reconoiser degueson e mesurar, e veser si eran lials, o non ; et aysins fon fag, que reconegudas, e mesuradas e reguardados per aquelos desus deputatz foron ; et après relacion per alor facha a Monssen lo Viguier desus dig, que totas las quanas, generalamen parlan eran cortas, e foras de mesura lial.

Item, après la relacion facha per Anthoni Lucian e Bertrand Boysset desus digs, des jorns siguens, Monssen lo viguier desus dig mande querre una canna lial ad Avinhon ; et a la senblansa d'aquela n'en fes far una autre tota nova, majer d'aquela d'Avinhon lo quaranten ; e facha que fon, la balhet ad Anthoni Lu-

cian, et a Bertran Boysset desus digs, que aquela canna nova reconoiser degueson an la canna lial d'Avinhon e mesurar si la canna non era majer d'aquela d'Avinhon lo quaranten. Els davant digs Anthoni e Bertran la cana nova reconegron an la canna lial d'Avinhon, et atroberon la dicha canna, s'es mais ny mens, lo quaranten majer d'aquela quana d'Avinhon ; et aytal relacion feron a Monssen lo viguier : loqual fes far tres peirons o tres mesuras de ferri ; la un fon una cana de VIII palms de lonc (1), major lo quaranten que la cana d'Avinhon. Lo segon fon un destre de XVI palms de lonc (2) esteironats segon los palms de la canna ; et aquel destre es per destrar totas pocessions qual que sien, eseptat vinhas. Lo ters peiron fon un destre de XIII palms (3), et esteironat per forma de las mesuras desus, so es asaber del destre de XVI palms, e de la cana de VIII palms, per destrar vinhas, vo autres pocessions que las gens veuilhan metre a nonbre de cartayradas de vinhas (4) e fachas que foron las III mesuras davant dichas, Monssen lo viguier la fes plantar d'enfra lo palays de la cort rial d'Arle, so es asaber lo jorn XVI de mars, l'an M.CCCC e V.

(*La suite à la prochaine livraison*).

(1) Cette canne existe encore (1773), fichée à la muraille du palais, au-dessous des fenêtres de la salle d'audience.

(2) Celui-ci n'existe plus.

(3) Celui-ci existe encore, au-dessus de ladite canne (1773).

(4) ***Inscriptions gravées sur les deux mesures de fer, qui sont sous les fenêtres de la salle d'audience du palais.***

Inscription sur la première :

Aquest destre es de XIII palms de lonc per destrar vinhas : et aquel dessus es de XVI palms per destrar totas autras pocessions segon lo libr dels antitz. Et la mesura dessotz es la canna de VIII palms. Losquals palms dels II destros son fachs à la mesura del palm de la canna. Aquestas mesuras foren fachas par comandament de Mess. Jehan de Sazo, viguier d'Arle et del conseilh e sendigues so es assaber les nobles Frances Inart, Hugo Ricau, Anthoni de Monfrin et Vincen Gautier, borgeses d'Arle et fon comessa la causa ad Anthoni Lucian Donzel et a Bertran Boysset, borges, l'an mil CCCC e V, lo XVI jorn de mars.

Girardin Aloete, saralher.

Deo gracias.

Inscription sur la seconde :

Aquesta canna es facha e ordenada en l'an M.CCCC.V, lo XVI jorn del mes de mars, per los nobles egregi e eminent senhos Moss. Johan de Sazo, doctor en leys, conselhier reyal, viguier ; mess. Jaume Barralier, licên ; Rafael Gentil, bachalr en leys, jugis de la cort reyal d'Arle, e per lo conselh d'Arle laqual es major lo XL d'aquella d'Avinhon e reconeguda per certs deputats a so far per los dessus dich senhors e conselh.

S. Antoni Constans, clavari.

Sous cette seconde mesure de fer, il en est une troisième, sur laquelle sont gravés ces mots : L'aune de Paris, 1736.

CURIOSITÉS
DES LIVRES DE RAISON

PASSAGE DE LA PRINCESSE DE PARME 2e FEMME DE PHILIPE Ve ROY D'ESPAGNE

Le 2me de ce mois (novembre 1714), la Reine d'Espagne a passé par Arles avec sa suite, elle a logé à l'Archevêché. Mgr l'Arch. d'Arles l'a regalée magnifiquement, fait des illuminations avec de la cire blanche par dehors et par dedans son palais ; il a tenu jusques à 10 tables matin et soir durant 3 jours. Les Consuls ont été avec le Gouverneur présentés par M. des Granges, maître des cérémonies, à la porte du Marché-Neuf, et ont envoyé audevant d'elle des hommes avec des flambeaux pour l'éclairer sur son chemin, étant arrivée à une heure et demy de nuict. Elle a été receüe par la noblesse sous les armes commandée par M. de la Tour, Major de la ville, lequel a pris l'ordre de la Reine immédiatement pendant son séjour en cette ville, où j'ai eu l'hon-

neur, avec les 3 Consuls mes collègues, de lui baiser la main après la messe, le lendemain de son arrivée. On luy a fait les présans de ville doubles, et simples à la princesse Piombino sa Camerera maior, à M. de los Balbazes, de la maison des Spinola, Grand d'Espgne, qui l'a épousée à Mantoue au rom du Roy d'Espagne, et à M. de Granges, Maître des cérémonies. Le Vicelégat, de la maison Salviati, est venu d'Avignon la visiter et a receu aussy son présant simple, c'est-à-dire 12 boëtes de confitures, 12 bouteilles de vin et 12 paquets de bougies. J'ay eu l'honneur à ce passage, de donner à disner chez moy à M. le Comte de Grignan, Commandant en Provence, à M. le Marquis de Malebois, fils de M. Desmarres, Contrôleur Général des Finances et Lieutenant de Roy en Languedoc, M. l'Archevesque d'Arles, Messieurs les Évesques de Carcassonne et de Besiers, M. le prince d'Arcourt, Mme la Marquise de Simiane, et un grand nombre de noblesse de distinction, tant de Languedoc que de Provence. Le repas m'a couté 400 livres que j'ay payé sur le champ.

—

Extrait du livre de raison d'Étienne-Joseph de Meyran Lacetta, seigneur de Nans, marquis de Lagoy, p. 218 et 219.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1722

Consuls : *Joseph de Croze de Lincel.*
Claude Alivon.
Jean-Baptiste Jéhan.
Guillaume Trésorier.
Sous-Clavaire : *Jacques de Grille.*
Capitaine de la ville : *Jacques Ganteaume.*
Capitaine du Tampan : *Michel Jacquin.*

— Le 24 mars 1722 (notaire *Vaugier*), le Conseil de ville donna à prixfait à *Joseph Guibert*, maçon, la construction du mausolée érigé dans le cimetière des Champs-Élysées d'Arles, à la mémoire des Consuls morts de la peste.

On grava sur ce mausolée les inscriptions suivantes :

Peste Arelatem devastante, ad patriam liberandam armati loricâ charitatis sese hunc in abyssum lubenti animo dejecerunt nobilis Jacobus Gleise de Fourchon, Johannes Grossy, in supremâ curiâ causidicus. His duobus peste defunctis, in primum consulem electus est nobilis Honoratus de Sabatier, quo defuncto, electus est in ejus locum nobilis Ignatius Amat de Graveson, qui breviter etiam obiit. Et cum istis hìc sepulti sunt multi alii civitatis primati, quorum nomina hìc recensere hoc breve non sinit spatium, sed in nostris dipticis videbuntur. Sic suos habet Curtios Gallula Roma Arelas.

Anno 1721.

Inscription sur l'autre face :

Invalescente lue, à Rege fuere Consules designati nobilis Guillelmus de Piquet, marchio de Mejanes, Johannes Franciscus Francony, in supremâ curiâ causidicus, Guillelmus Granies, Carolus Honorat qui antè et per Consulatum publicis curis dediti peste percussi et recuperata salute, hoc monumentum prædecessorum memoriæ erexerunt, anno 1722. In sociorum suorum gloriam hæc scripsit nobilis Carolus Josephus, eques de Romieu, qui his infaustis temporibus patriæ periculis se etiam lubens devorerat. Hìc etiam jacent piæ memoriæ presbyteri arelatenses parrochi pastores boni, qui videntes gementem lupum, sicut mercenarii non fugerunt, sed ut peste languentes oves verbo et pane æternæ vitæ confortarent pro ovibus suis suas dederunt animas... Joan. cap. X. Eorum nomina hæc sunt DD. Elz. Maurin. Daniel Leblanc. Math. Richaud. Ant. Roman. Jos. Charbonier. Ludovicus Michel.

L'inscription ci-après fut mise dans le cloître des Minimes :

D. O. M.

Siste viator et mirare Religiosorum ordinum generosos athletas in hoc pestiferis destinato cænobio fervidæ charitatis ignes lucentes et ardentes, dignum Deo et angelis spec-

taculum, anno 1720 et 1721, dùm deflebat Arelas cives dilectos atroci lue contactos pro ovibus suis dabat animam suam Illustrissimus ac nobilissimus D. Dominus Jacobus de Forbin, de Janson, Pastor bonus tanto cælitus servato archipresule duce et pastore perentiuntur variorum ordinum religiosi milites e sacris predicatorum, augustinianorum, carmelitarum, SSmæ Trinitatis, minimorum, Societatis Jesu, Excalceatorum, et charitatis martires gloriosè coronati ad veros evolant Elizeos Campos, quorum piæ æternæque memoriæ perenne hoc monumentum positum est.

Anno Domini M.DCC.XXVI (1).

1723

— Les Consuls firent mettre l'inscription suivante sur le piédestal en plâtre de la Vénus d'Arles, qui est en montant le grand escalier de l'hôtel de ville :

Hunc veneris simulacrum cujus verum prototypum à civitate arelatense Ludovico magno datum in suarum ædium ornamentum posuerunt Consules nob. Fran. de Quiqueran de Ventabren, Guill. Fassin, in supremâ curiâ causidicus, Joan. Vaugier et J. Dan. Aymard.

— L'inscription suivante fut mise sur le cippe portant le torse de Mytras, que l'on avait pris alors pour Esculape :

Hoc Œgyptiacum Œsculapii simulacrum vetus antiquissimæ hujus urbis monumentum exteris visendum Consules

Anno Dom. M.DCC.XXIII (2).

(1) Je ne prendrai pas sur moi de garantir la fidélité de ce texte, qui n'a évidemment rien de cicéronien ; je ne puis garantir que la sincérité de la copie prise sur le manuscrit de J.-Did. Véran. — E. F.

(2) Ce texte est évidemment incomplet. J.-Did. Véran entendait mal le latin, la plupart de ses citations sont défectueuses.

Le Mithra fut trouvé en 1598, dans un jardin appartenant à M. de l'Hoste, près la porte de la Roquette, vers l'empiacement du Cirque.

M. de l'Hoste fit transporter la statue dans sa maison, vis-à-vis l'église Ste-Croix, qui fut possédée ensuite par son petit fils M. d'Olivier.

En 1718 ou 1719, M. d'Amat, de Graveson en fit l'acquisition. Mais ce dernier étant mort de la peste en 1721, les Consuls de l'année 1723 achetèrent de ses héritiers le marbre dont il s'agit. — J.-D. Véran.

1728

— Le 25 octobre, les Consuls reçurent notification d'un arrêt du Conseil d'État, portant révocation de tous les Conseillers de l'hôtel de ville, ordonnant que le Conseil s'assemblerait d'ores en avant le 28 octobre pour l'élection des Consuls, lesquels entreraient en charge le 1er janvier suivant, et réservant au roi la nomination du premier Consul.

1730

Nobles : Maurice de Montfort Faraman ; Jacques Grossy, avocat en la Cour ; Antoine Isnard, bourgeois, et Lange Terras, apothiquere, Consuls en l'année M.DCC.XXX.

Cette inscription était sur une pierre quarrée de Fontvieille, qui avait été placée pour première pierre des fondements de la glacière construite en 1730, sur le chemin touchant le grand cimetière. Cette glacière fut détruite en 1781, pour agrandir ce chemin. En 1825, on a trouvé cette pierre en détruisant le rocher sur laquelle elle était appuiée, afin de pouvoir planter des arbres dans ce chemin. Cette pierre était accompagnée d'une autre pierre semblable, portant les noms des Consuls de 1731.

— Par son testament du 12 juillet 1730, aux écritures de Me *Beuf*, le sieur Antoine Laugier, bourgeois d'Arles, a fondé l'Œuvre de la Convalescence des hommes et de l'école. (Enregistré à Arles, le 7 février 1731).

(La suite prochainement.)

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. N° 13

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

RELATION

DE

L'EXPÉDITION DE LA RACHE

PAR L'ESCADRE DU ROY

Commandée par M. Duchaffaut

Chef d'escadre

Le 26 juin, après avoir canonné et bombardé les forts et la ville de la Rache, le général détacha la nuit d'ensuite huit chaloupes pour aller mettre le feu à un vaisseau qui étoit dans ce port. Notre expédition s'exécuta si heureusement qu'après être entré dans la rivière et avoir mis le feu au bâtiment, au bord duquel nous montâmes sans nulle résistance, nous retournâmes dans nos vaisseaux avec un seul homme légèrement blessé. Mais quelle fut notre douleur une demi-heure après, de voir que ce que nous avions fait étoit inutile et que les Maures avoient éteint le feu! Il est certain que si la marée avoit répondu à la bonne volonté de nos gens, nous y eussions retourné sur le champ; mais alors, comme nous l'avions éprouvé la veille, il nous auroit été impossible de pouvoir passer sur la barre. Le lendemain, tous les officiers proposèrent au général d'y retourner en plein jour, ce qui se trouva d'accord avec le projet qu'il en avoit formé. En effet, le peu de résistance que nous avions trouvé la veille sembloit nous répondre d'un plein succès. Le général fit mettre flamme d'ordre. Quand les canots vinrent à bord, nous vîmes que l'on avoit conçu le même projet dans chaque vaisseau et que tout le monde avoit eu la même idée que nous. M. Duchaffaut fit ordonner aux commandants des bâtiments de l'escadre d'armer leurs chaloupes et canots et de les envoyer à son bord au premier signal qu'il en feroit. Il fit dire aussi aux capitaines des chebecs d'appareiller et d'aller mouiller le plus près de l'entrée du fort qu'il leur seroit possible. Nous nous mîmes aussi à travailler pour approcher d'avantage de la Rache; et aussitôt que nous fûmes à portée, nous commençâmes à tirer. Les frégates, galiotes à bombes et chebecs qui en avoient l'ordre en firent autant. Nous continuâmes ainsi à faire feu jusqu'à midi, et recommençâmes deux heures après.

A quatre heures, le général ayant donné ordre de faire le signal pour faire venir les chaloupes et canots armés à son bord, aussitôt elles s'y rendirent toutes; et quand



elles y furent assemblées, M. de Beauregard, capitaine de vaisseau en second sur celui de M. Duchaffaut, chargé de cette expédition, régla avant de partir l'ordre des divisions pous aller mettre le feu aux différents bâtiments qui étoient dans le port, et les chaloupes destinées à les soutenir.

Toutes choses étant ainsi arrangées,nous partîmes et nous mîmes en marche selon l'ordre dont on étoit convenu. Bientôt nous arrivâmes sur la barre et la passâmes en bon ordre sans nous appercevoir de la lame qui y régnoit ordinairement. Nous ne trouvâmes pas plus de difficultés de la part du château et des forts qui défendent l'entrée du port et sous lesquels nous étions obligés de passer à une demi-portée de pistolet. Aussitôt que nous fûmes en dedans, notre chaloupe et celles qui formoient l'avant-garde commencèrent à faire feu sur les Maures qui étoient cachés dans des roches qui bordent la mer, et nous avançâmes toujours sur le vaisseau dont nous étions déjà très-près. Dès que nous l'eûmes joint, nous l'abordâmes avec la chaloupe de la Therpsicore et montâmes à bord sans nulle résistance. Ceux qui étoient destinés à y mettre le feu descendirent à l'entrepont pendant que nous étions occupés à combattre contre une assez grande quantité de Maures qui étoient retranchés derrière des maisons, d'où ils faisoient feu sur nous.

La division destinée à aller mettre le feu à un grand chebec qui étoit de l'autre côté s'y rendit avec une grande partie des chaloupes et tachoit d'éloigner les Maures qui étaient sur des dunes de sable qui dominoient ce bâtiment. Le feu que nous venions de mettre au vaisseau où nous étions s'étoit allumé avec une telle violence que nous fûmes obligés de nous rembarquer avec précipitation et à peine eûmes-nous le temps de pousser au large que la flamme sortoit de tout côté et couvroit notre chaloupe. Dès que nous eûmes débordé, nous nous avançâmes du côté du grand chebec pour aller soutenir la division qui cherchoit à l'aborder. Les ennemis étoient en grand nombre de ce côté-là faisant un feu continuel sur nos chaloupes qui répondoient de même ; mais notre canot nous ayant joint, M. de Camiran qui le commandoit rendit compte à M. de Beauregard qu'en abordant un petit chebec auquel il devoit mettre le feu, lequel étoit amarré sur le bâtiment d'où nous venions et si près de terre qu'il ne falloit qu'une planche pour y descendre, il avoit eu neuf hommes de tués et plusieurs blessés ; ce qui l'avoit obligé de se retirer. Sur cela M. de Beauregard ordonna aux chaloupes qui étoient le plus près de nous de former une ligne et de nous avancer de front du côté du petit chebec, afin d'écarter la grande quantité de Maures qui s'y étoient ramassés et d'y mettre le feu. La force des courants et le peu de monde que nous avions fit que nous eûmes beaucoup de peine à exécuter cette manœuvre. Cependant nous en vinmes à bout et aussitôt nous nageâmes de ce côté, en faisant feu de nos pierriers et de notre mousquéterie. La division du grand chebec s'en étant emparé et y ayant mis le feu, se rendoit de notre côté, mais toutes les chaloupes à qui nous n'avions pu parler et qui ne pouvoient se douter de notre intention, voyant le bâtiment du côté où nous allions bien enflammé,crurent que nous nous rangions ainsi pour les laisser passer et soutenir leur sortie, et en conséquence donnèrent dans la passe. Quoique nous fussions quatre chaloupes rangées de front, ce qui faisoit huit pierriers qui tiroient continuel-

lement et une mousquêterie très bien servie, les Maures qui étoient par le travers du petit chebec ne se retiroient point; au contraire ils avançoient toujours et ils nous tuoient beaucoup de monde. Ceux qui étoient de l'autre côté de la rivière nous prenoient en arrière, ce qui nous incommodoit beaucoup, d'autant que nous ne pouvions tirer sur eux qu'avec les pierriers que nous avions de l'arrière de nos chaloupes, notre mousqueterie étant employée à faire face de l'autre bord. Nous restâmes encore un demi-quart d'heure à tâcher de nous rendre maîtres de ce bâtiment. On étoit occupé à couper les amarres qui étoient enflammées. Enfin voyant que nos efforts étoient inutiles, que le nombre des Maures augmentoit toujours et le nôtre diminuoit, ayant alors plus de la moitié de notre monde hors de combat, nous fûmes obligés d'abandonner prise et de sortir. Nous eûmes en même temps la douleur de voir que le grand chebec étoit rempli de Maures qui en éteignoient le feu. Plusieurs de nos chaloupes avoient déjà passé l'entrée, quelques autres ne pouvoient refouler la marée, étant déjà si faibles de monde qu'elles avoient bien de la peine à gouverner. Elles s'embarrassèrent les unes avec les autres en s'abordant. Pour notre canot, il étoit dans un tel état que les courants l'entraînoient; M. de Beauregard ne put se résoudre à l'abandonner et l'ayant approché nous lui donnâmes une remorque. Mais quand nous fûmes dans le cas de passer, nous vîmes que nous serions trop heureux si nous pouvions sortir seuls et il fallut prendre le parti de faire un trou au canot, après en avoir ôté le peu de monde qui y restoit. Voyant qu'il ne s'agissait plus de nous battre et qu'il falloit faire tous nos efforts pour refouler les courants et sortir, nous abandonnâmes la mousqueterie. Alors les officiers, gardes de la marine, soldats et matelots, quoique déjà tous blessés, nous nous mîmes sur les avirons qui étoient à moitié dégarnis. Ce fut alors que les Maures, voyant qu'ils ne craignoient plus rien, redoublèrent leur feu. La terre en étoit couverte de tous côtés de la passe et ils se mettoient à l'eau jusqu'à la ceinture pour nous tirer de plus près. Nous faisions des efforts incroyables sans pouvoir avancer. Notre monde diminuoit considérablement; presque tous ceux de nous qui restions un peu en état d'agir, avions un ou deux coups de fusil. Mais ce qui nous fit voir qu'il falloit vaincre la marée ou périr, ce fut de voir deux de nos chaloupes qui, étant hors d'état de résister aux courants, avoient été portées à terre où elles avoient échoué. Les Maures s'y étoient jetés comme des furieux et y avoient massacré les misérables blessés qui étoient bien éloignés de pouvoir se défendre. Ceux qui avoient pu se jeter à la mer l'avoient fait pour tâcher de gagner nos chaloupes, mais presque tous se noyèrent ou furent tués avant de pouvoir les joindre. Nous n'eussions pu résister au feu que les Maures faisoient sur nous des denx côtés de la passe qui est large de 30 toises au plus, si à mesure que les autres chaloupes se trouvoient trop faibles, le peu de monde qui restoit n'eut passé dans la nôtre, en abandonnant la leur. Cela ne fit cependant que retarder notre perte de quelque temps; car après avoir épuisé le reste du monde de quatre chaloupes et fait des efforts incroyables pour sortir, puisqu'il est vrai que ceux à qui il ne restoit qu'un bras l'employoïent à nager, nous fûmes obligés, voyant que la marée nous entraînoit dedans malgré nous et n'ayant plus que deux avirons d'armes, de prendre le parti de

nous retirer de dessous le feu des ennemis et de tâcher de nous placer de façon que le vaisseau qui étoit embrasé n'éclairât point l'endroit où nous étions, et d'attendre là le jusant. Nous comptions faire alors de nouvelles tentatives pour sortir. A cet effet, nous nous laissâmes enler dans le fond de la rivière et y mouillâmes. Mais à peine eûmes-nous le temps de chercher quelques armes et de charger nos pierriers pour nous défendre en cas que l'on vint nous attaquer, que nous aperçûmes deux de nos chaloupes que les Maures avoient prises, qui venoient à nous. Ils étoient 30 à 40 bien armés dans chacune. La situation où nous étions alors nous mettoit hors d'état de pouvoir nous opposer à de telles forces. Notre chaloupe était pleine de morts et de blessés ; il y avoit de l'arrière dix officiers tant de la nôtre que des autres, qui l'étoient de façon à ne pouvoir remuer. M. de Beauregard qui étoit de ce nombre, avoit deux balles dans les reins et une cuisse cassée. Enfin nous ne restions que cinq un peu en état de nous battre, dont quatre étoient blessés : moi, qui l'étois le moins, j'avois deux coups de fusil, l'un dans le cou et l'autre dans la joue sortant par la mâchoire. Cependant quoique nous vissions que notre résistance étoit vaine et notre perte certaine, nous osâmes entreprendre de nous défendre ; et nous aimâmes mieux périr les armes à la main que de tomber entre celles des Maures dont nous n'attendions aucun quartier. L'une des chaloupes Maures nous ayant joints, nous nous avançâmes pour nous opposer à l'abordage : mais au même instant la nôtre en fut couverte, et comme nous l'avions déjà prévu, nous fûmes accablés par le nombre ; des cinq que nous étions, trois augmentèrent le nombre des morts qui passoient les bords de la chaloupe. Je reçus un coup de sabre sur la tête et voyant que j'allois être pris vif, je me jettois à la mer d'où l'on me tira longtemps après presque noyé.

Les Maures, après s'être rendus maîtres de notre chaloupe, massacrèrent presque tous les blessés qui s'y trouvèrent ; ceux qui ont été sauvés doivent leur salut à ce qu'ils étoient au fond de la chaloupe, ce qui les préserva de la fureur des Maures. C'est ainsi que finit notre malheureuse expédition. J'ai eu beau questionner les gens échappés des différentes chaloupes, ils n'ont pu me dire ni le nom ni le nombre des officiers et des équipages de celles où ils étoient ; cela fait que je ne puis savoir au juste combien il y a eu de gens tués dans seize chaloupes qui avoient été détachées pour cette expédition. Il en a resté sept à la Rache et les neuf autres se sont rendues à leurs bâtiments presque entièrement désarmés. Savoir :

La chaloupe et le canot de *l'Utile* dont il ne reste plus que M. de Mauroille garde de la marine ayant deux coups de feu et un coup de sabre, neuf matelots et cinq soldats.

La chaloupe et le canot de *la Licorne* dont il reste huit matelots et un soldat.

Le canot de *l'Héroïne* dont il reste trois matelots et un soldat.

La chaloupe de *l'Ætna* dont il reste quatre matelots et deux bombardiers.

Tout ce monde excepté trois hommes a été considérablement blessé et plusieurs même s'en ressentiront toute leur vie. Il en est mort plusieurs depuis qu'ils sont à terre. M. le Magnein, lieutenant de vaisseau embarqué sur *l'Utile*, a été tué dans la route de la Rache à Maroc, ses blessures le mettant hors d'état de pouvoir suivre. On dit que le nombre des Maures tués

dans cette affaire monte à 2,000 hommes. Je n'ai pu le savoir positivement.

État des officiers tués à l'affaire de la Rache et de la manière dont ils ont péri.

De l'Utile.

M. de Beauregard, capitaine de vaisseau commandant toutes les chaloupes, fut blessé dans le courant de l'action de deux balles dans les reins et eut une cuisse cassée. M'étant approché de lui, il me demanda de lui donner à boire dans son chapeau et de chercher dans une de ses poches un morceau de gingembre ; mais à peine eus-je fini de lui donner ce petit secours que nous aperçûmes deux des chaloupes que les Maures avoient prises, qui venoient à nous ; je n'eus pas le temps de chercher une hâche d'armes pour m'opposer à l'abordage, que l'une d'elles nous ayant joints de l'arrière, je vis un Maure qui lui déchargea un coup de sabre sur la tête et la lui coupa.

M. de Camiran, lieutenant de vaisseau, commandant le canot, fut blessé de plusieurs coups de feu dans l'action ; il fut obligé de passer dans la chaloupe où il fut massacré quand elle fut prise.

M. de Le Magnein, lieutenant de vaisseau, fut blessé dans l'action : le lendemain, il fut conduit nu dans une petite tente à trois lieues de la Rache, où l'on nous avait tous mis ; mais les Maures croyant ses blessures mortelles lui coupèrent la tête à mi-chemin de la Rache à Maroc.

M. de la Salle St-Gol, enseigne de vaisseau, fut d'abord blessé et puis tué étant sur un aviron.

M. de Fougeroux, enseigne de vaisseau, reçut plusieurs blessures dans l'action et fut massacré dans la chaloupe.

M. de St-Malo, lieutenant d'infanterie au régiment de Royal-Comtois, fut blessé dans le canot et massacré dans la chaloupe.

M. de Ste-Hermine, garde de la marine, blessé dans l'action et massacré dans la chaloupe.

MM. de Beaupoil St-Aulaire et Gorin de Ponsas blessés dans le canot et massacrés à terre où l'on les avoit menés.

De la Therpsicore.

M. de Cohars, lieutenant de vaisseau, commandant la chaloupe, fut blessé de plusieurs coups de fusils dans l'action et massacré dans la chaloupe.

M. le Chevalier de Narbonne, enseigne de vaisseau, blessé et péri de même.

M. de Souzai, garde de la marine, blessé dans sa chaloupe et massacré dans celle de l'*Utile*.

M. de Gouariva, blessé dans l'action et massacré dans sa chaloupe.

M. de Balivière, volontaire, tué dans l'action.

M. de Carbonel, garde de la marine, reçut plusieurs blessures dans l'action, fut pris vif dans la chaloupe et eut la tête coupée dans la route de la Rache à Maroc, ses blessures le mettant hors d'état de suivre.

De la Licorne.

M. de Kergariou, lieutenant de vaisseau, commandant la chaloupe, fut tué dans l'action après avoir reçu plusieurs blessures.

M. de Saulcourt, enseigne de vaisseau, fut blessé dans l'action et massacré à terre où l'on l'avait porté.

M. de la Roussie, garde de la marine, tué dans l'action.

M. de Goussillon, garde de la marine, reçut plusieurs blessures dans l'action et fut massacré quand sa chaloupe fut prise.

De l'Héroïne.

M. de Vérissei, lieutenant de vaisseau, commandant la chaloupe, fut blessé à l'attaque du grand chebec et dans sa chaloupe et ensuite massacré quand elle fut prise.

M. de Piffon, lieutenant d'infanterie au régiment de Provence, blessé dans la chaloupe et ensuite tué dans celle du commandant où il avoit passé.

M. de Rozili, garde de la marine, blessé dans l'action et massacré quand la chaloupe fut prise.

De l'Ætna.

M. de Maillane, lieutenant de vaisseau, commandant la chaloupe, reçut d'abord trois coups de feu dans l'action et ayant ensuite passé dans celle du commandant, il y fut massacré quand elle fut prise.

M. de Savignon, enseigne de vaisseau, tué dans l'action.

Le roi de Maroc est extrêmement fâché qu'on ait ainsi massacré les officiers; il a même fait punir ceux qui y avoient trempé et dont il a eu connaissance.

Cette relation a été faite par M. le chevalier de Campredon, chevalier de St-Louis, et frère du marquis de Campredon. Dono dei, père de ma femme Émilie de Campredon. (*Note de M. J. Henri de Mandon*).

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

LO REY LOIS EN PROVENSA

L'an M.CCCC.VI, lo jorn VI d'abril, venc lo Rey Lois de Fransa à Tarascon; e de Tarascon en Arle; e d'Arle a Tarascon; e de Tarascon ad Ays; e d'Ays a Tolon, e per lo pays de la; et apres venc a Marselha; e de Marselha a Tarascon; e de Tarascon a San Romieg, et ad Orgon, et ad Ays; e d'Ays a Tarascon; et intre lo quart jorn del mes d'avost.

FORT TEMS D'AURA

L'an M.CCCC.VI, lo jorn VIII de may, fes mot granda aura, e tant granda que a las vinhas e blatz fes mot gran damage; e tant gran e major que yeu non dig ni ay scrig; e duret cinq jorns, sensa penre fin la fortuna del vent.

VALUR DEL FUN

L'an que desus, lo jorn IX del dig mes de may, valie dos florins d'aur gros la quaretada del fen, en Arle; e fon fort mala meison aquest an.

LA REINA EN TARASCON

L'an M.CCCC.VI, lo jorn V d'avost, intre la Regina Donna nostra en Tarascon que venc de Fransa.

LA RECLUSA

L'an M.CCCC.VI, lo jorn VIIII d'avost, intre Peyroneta en son reclusagi, et era de l'age de XXV ans. Lo reclusage et abitacion fon, et es justa o prop la portal de l'aura, don

prec a Dieus que y dont corage, que garda castetat; e la sieve arma sie saluda. Amen.

L'an M.CCCC.VIII el mes d'octobre, salhi foras e segui lo mond, la sobredicha Peyroneta.

GRAN FUOC A TARASCON

L'an que desus MCCCC.VI e lo jorn XI d'avost fon mes grant fuoc d'enfra lo luoc de Tarascon, e tant grand que remedy per nengun metre si poc, e cremet mot granda soma d'ostals, e motos bens sensa comparasion que si cremet. Lo Rey Lois, e sa molher Madama Violant, era d'enfra lo luoc de Tarascon davant lo fuoc, et apres lo fuoc, e cremant lo fuoc, que del castel non salhi, ni sas gens.

DIAGO DE BARAR A TARASCON.

L'an M.CCCC.VI, lo jorn XVII d'aost, venc del Rialme de Napol Monssen Diago de Barar, amb una gualeota; e pres terra ad Arle. E d'Arle parti a caval, et anet s'en a Tarascon al Rey Lois, portar novela que lo Rey Lancelot era mort (1).

LO SENESQUAL DE PROVENSA

L'an que desus, lo jorn segon de setembre, intret lo senesqual de Provensa en lo castel de Tarascon, loqual venc de las partidas de Napol; et anet la l'an M.CCCC.V a V del mes de may.

LO REY LOIS AD ENCONTTE DE LA REYNE D'ARAGON.

L'an M.CCCC.VI, lo Rei Lois an la Regina sa molher parti de Tarascon que fon digous (2), aprop dinar; et anet dormir al castel de Belcaire, e lendeman si mes en camin, e s'en tire ves la sieutat de Monpeilier, oly fon facha mot granda onor, a son intramen.

Item, parti de Monpeilier, et anet dormir a Besiers. Lendeman anet dormir a Narbona, e las gens de Narbona feron mot granda honor al Rey Lois, et a la Regina sa molher, Madama Violant a son, intramen.

Item, lo jorn d'apres que lo Rey Lois fon en Narbona, la Regina d'Aragon suegra del Rey Lois, e maire de sa molher, Madame Violant, intret in Narbona; e lo Rey Lois salhit ad encontre a la Regina davant dicha d'Aragon; e de present que se viron, si feron mot grant aculhamen; ensems s'en aneron ves Narbona. Vertat es que lo Rey Lois intret permier.

Item, quant foron a l'intrar de la vila, la Regina de Sesilia, molher del Rey Lois, e filha de la Regina d'Aragon davant dicha, venc ad encontre de sa mayre; e si feron mots grants aculhamens; et apres s'en aneron al luoc, on era asinhat per els deysendre; on si fes granda festa: de laquala festa plus non escricuray, quar nobla causa fon; e serie trop lonc, per que m'en leysarai.

KARLES ALBA

L'an que desus, e lo jorn VIIII de setembre, aribet en Provensa Monssen Karles Alba, e Monssen Johan..... losquals vengron de Taranta, portar novelas al Rey Lois.

(*La suite prochainement*).

(1) Cette nouvelle était sans fondement; voyez ci-après la mort de ce prince.

(2) Si Boysset a suivi ici l'ordre chronologique, comme il y a apparence, le roi Louis dut partir de Tarascon le 2 ou le 9 de septembre, parce que la lettre dominicale de l'année 1406 étant le C, il n'y a eu de jeudi entre le 2 septembre, date de l'article précédent, et le 9 du même mois, date du suivant, que ces deux jours-là même.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1731

NOBLES

Nicolas d'Icard de Pérignan.

Claude Alivon.

Michel Jacquin,

Joseph de Neyron,

Consuls en l'année M. DCC. XXXI.



(Inscription sur une pierre servant de fondement aux glacières du grand chemin du cimetière). — Voyez l'année 1730.

— Par son testament mystique du 1731, ouvert juridiquement le décembre 1737, déposé ledit jour aux minutes de Mᵉ Vaugier, Mᵐᵉ Marie de Grille de Robiac, veuve de N. Albe, marquis de Roquemartine, a fondé l'œuvre dite du *Cœur de Marie* ou *de la Providence*, pour l'éducation de jeunes demoiselles de la bourgeoisie.

1734

— Le 28 octobre 1734, le Conseil étant assemblé pour procéder à l'élection des nouveaux consuls, il fut lu une déclaration du roi portant défense de procéder à une nouvelle élection jusqu'à nouvel ordre, l'intention du roi étant que la ville achetât les charges de maire, consuls et autres.

— En cette année, la façade de l'église paroissiale de St-Lucien fut reconstruite.

1737

— Au Conseil tenu le 22 décembre 1737, on a donné lecture d'une déclaration du roi qui permet de faire les consuls par élection comme auparavant.

— Voyez à l'année 1731 pour la fondation de l'*Œuvre de la Providence*.

1738

— 15 août. Procession générale pour le vœu de Louis XIII, le jour de l'Assomption. M. Paris en donne le détail. Louis XV ayant voulu renouveler ce vœu, en écrivit à tous les évêques.

— Le 14 septembre, entrée magnifique à Arles de M. le duc de Villars, gouverneur de Provence. On lui donna, entr'autres, la course de chevaux sur la Lyce, et celle des taureaux au Marché, des bals, des festins, etc...

1740

— Un arrêt du Conseil, du mois de septembre 1740, porte un nouveau règlement conforme à celui de 1710, et réforme le précédent : le roi veut qu'à l'avenir il soit procédé a l'élection des nouveaux Consuls le 30 novembre, et que les Conseillers soient à vie.

1741

— Le 14 janvier, mort de Mgr Jacques de Forbin de Janson, à 9 heures 5 minutes du matin, dans son palais à Arles, à l'âge de 68 ans. (Voyez-en tout le détail dans les *Mémoires* de MM. Paris, manuscrit au pouvoir de Mᵉ Véran, notaire d'Arles.

— En la même année, M. de Bellefond, évêque de Bayonne, fut nommé à l'archevêché d'Arles, où il arriva vers la fin d'octobre 1741.

(La suite prochainement.)

Le **MUSÉE** parait le 1ᵉʳ et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. No 14

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

RELATION
DE
LA PESTE D'ARLES
EN 1720 ET 1721

La ville d'Arles en 1720 avait pour viguier *François de Grille*, chevalier, seigneur marquis d'Estoublon ;

Pour consuls, *Jacques de Gleize-Fourchon, Jean Grossi*, avocat ; *Pierre Brunet* et *Jean-François Chartroux*, bourgeois ;

Pour capitaine de la ville, *Jean-François d'Avignon*, chevalier, seigneur de Malijay ;

Pour capitaine du guet, *Jean Baudran*, bourgeois ;

Pour trésorier, *Gaspard Brunet*.

Au commencement de mai, la contagion se fit sentir dans Marseille par l'arrivée d'un vaisseau venant du Levant et chargé de marchandises pestiférées. Les échevins mirent beaucoup de lenteur à se convaincre de l'existence de ce fléau, et à le déclarer.

Le 3 juillet, les alléges de Marseille, chargées pour la foire de Beaucaire, passèrent librement à Arles, mais à leur retour elles furent arrêtées par ordre des consuls, qui savaient que la peste s'était manifestée dans Marseille.

Les consuls craignant la communication de ce terrible fléau dans la ville, firent assembler le conseil municipal, conformément à l'ordre de Pierre-Joseph-Hyacinthe, marquis de Caylus, chevalier de la Toison d'or, commandant en Provence, à l'effet de prendre les plus grands moyens pour s'en préserver.

D'après la proposition de Jacques d'Arlatan de Beaumont, commandant en cette ville, le conseil délibéra d'établir un bureau de santé. composé de soixante nobles et bourgeois. Ces notables ne furent pas plus tôt organisés qu'ils firent un règlement tendant à nommer des intendants de santé, à interdire tout commerce avec les Marseillais, à faire des provisions de farine, d'huile, du vinaigre, des légumes, du bois, etc. ; à établir des corps de garde dans la ville, en Crau et sur le Rhône ; à obliger les barques et les voitures à faire *quarantaine*, à promettre des pensions viagères aux veuves et enfants des médecins, chirurgiens et apothicaires, en cas de mort ; à nommer plusieurs *corbeaux* aux ordres d'un capitaine ; à arrêter les chariots pour transporter les cadavres ; à faire des habits de toile cirée pour les hommes de service ; à ramasser des drogues, du linge et autres objets.

Le couvent des Minimes, les maisons de Saint-Roch, de Saint-Lazare et de Saint-Genest hors la ville, furent destinés pour infirmeries, et le couvent des Carmes déchaussés, sur la Lice, pour servir d'hôpital aux convalescents.

Pendant ce temps dangereux, le marquis de Caylus arriva dans la maison de M. le prévôt de Grille, son ami, où les

consuls lui firent visite et l'informèrent en même temps des précautions qu'ils avaient prises pour empêcher la communication de ce fléau.

Au commencement de novembre 1720, un pourvoyeur de Tarascon apporta de Marseille diverses marchandises pestiférées de contrebande en Crau, dans la *tapie* de Claude Robert, dit *Poncet-Meron*, son associé. Ces marchandises procurèrent la contagion à *Marguerite Poncet*, tante de Robert, qui en fut victime le 26 du même mois, dans sa *tapie*.

Quelques jours après, le fermier du domaine de Constant, près de ce lieu, périt avec ses enfants; ils furent visités par les médecins d'office et on reconnut qu'ils étaient morts de la peste.

Robert se sentant malade profita de la nuit pour entrer dans la ville sans être aperçu par les sentinelles, et alla dans sa maison, située dans l'intérieur des *Arènes* (amphithéâtre) où il mourut avec sa femme, malgré les secours les plus prompts. Sa belle-mère et ses voisins, qui avaient communiqué avec lui, périrent à la fin du mois de décembre.

Ce commencement de calamité causa dans la ville la plus grande frayeur : plusieurs habitants furent à la campagne et ceux qui restèrent cessèrent de se fréquenter. Mgr l'archevêque Jacques de Forbin de Janson ordonna aux curés de son diocèse d'exhorter le peuple à avoir recours à la miséricorde de Dieu.

Le 6 janvier 1721, la ville fit un vœu général à saint François Régis, pour demander d'être délivrée de ce fléau; l'Archevêque permit de manger gras pendant le Carême.

Le 19 mars, le pape Clément XI mourut, après avoir envoyé en Provence plusieurs bâtiments chargés de blé pour les pauvres.

A la fin d'avril, il n'était mort que quarante-six personnes, tant dans la ville qu'aux infirmeries; on croyait être à la fin des ravages, mais au commencement du mois de mai la contagion devint plus forte.

Le 5 à dix heures du matin, le conseil de santé s'assembla sous la présidence des mêmes consuls, confirmés par le roi, à cause du fléau; ceux qui y assistèrent furent les intendants de santé, l'abbé *Elzéard Maurin*, le marquis de *Lagoy*, le baron de *Beaujeu*, *Ignace d'Amat de Graveson*, *Honoré de Sabatier de l'Armeillère*, *Guillaume de Piquet*, *Nicolas d'Icard de Pérignan*, *Jean-Baptiste-Joseph de Grille*, *François de Cays*, *François d'Olivier*, le commandeur de *Romieu*, *Elzéard Vacher* et *Guillaume Fassin*, avocats; *Mathieu Richaud* et *Antoine Isnard*, bourgeois: *Guillaume Granier*, procureur, et *Charles Honorat*, apothicaire. On y délibéra de prendre toutes les précautions pour arrêter les maux de la contagion.

Le 17 dudit mois de mai, le bureau de santé fit fermer les avenues de l'Amphithéâtre et de la rue *Trissemoute*, ainsi que les églises; on dit la messe sur les portes. Malgré tous les soins possibles la peste éclata rapidement, et enleva dans le courant de ce mois 130 personnes, ce qui porta la consternation dans tous les cœurs, au point que les consuls furent abandonnés par plusieurs notables qui se renfermèrent dans leurs maisons.

Le commandant d'*Arlatan* fit cerner la ville par des troupes réglées, avec défenses de passer la ligne prescrite, sous peine de la vie.

Les consuls achetèrent de *Guillaume Ganteaume*, bourgeois, une terre de son mas de *Grifeuille*, près des Champs-Élisées, au *Mouleirès*, pour servir de cimetière. On y planta au milieu une croix en pierre.

On fit un autre cimetière dans l'enclos de la Commanderie de Saint-Thomas, à Trinquetaille.

Pendant ce triste état, Mgr l'archevêque de Janson ne cessa d'aller dans la ville exhorter et confesser les malades. Honoré de Quiquéran de Beaujeu, évêque de Castres, sensible aux malheurs qui affligeaient cette ville, sa patrie, fit un mandement dans son diocèse pour implorer la miséricorde de Dieu.

Les mendiants se retirèrent à Trinquetaille où M. de Graveson en prit un soin tout particulier.

Le 4 juin 1721, à quatre heures de re-

levée, environ trois mille individus de tout sexe, réduits à la dernière extrémité, se joignirent avec les pestiférés en quarantaine, et se répandirent dans la ville sans daigner s'arrêter aux remontrances des consuls; ils enlevèrent les corbeilles de pain destinées aux malades, et forcèrent les barrières de Trinquetaille.

L'Archevêque, d'une piété sans exemple, prévoyant les événements d'une pareille révolte, sortit de son palais avec le chanoine *Lecamus*, son grand-vicaire, le commandant d'Arlatan, les consuls et plusieurs notables, pour faire le tour de la ville, dans le dessein d'arrêter les séditieux qui se portèrent à Trinquetaille, où le prélat s'attendait à les apaiser et à les dissiper; il y parvint par ses paroles touchantes, après avoir été toutefois repoussé par les plus audacieux, dont un osa lui jeter une pierre.

Les corbeaux profitèrent de ce moment de désordre pour piller les meubles et effets des propriétaires.

M. le commandant de Caylus ayant appris cette rébellion, se rendit dans cette ville le 9 juin; il se porta au Pont de Crau, où il fit fusiller trois chefs des révoltés. Cette exécution ne les arrêta pas; ils continuèrent à fréquenter les pestiférés, ce qui répandit des semences de peste dans la ville, qui produisirent les maux les plus grands. Le commandant jugea à propos de reculer la ligne jusqu'à la croix de Saint-Hippolyte, sur le chemin de Salon. M. l'intendant Lebret ne manqua pas d'informer le roi de l'état déplorable de la ville.

Le 11 du même mois de juin, *Dominique de Jossaud*, major du régiment de Noailles, fut nommé par le roi pour commander à Arles.

Le 23, il arriva, et de suite il établit une garde de miquelets sur la place du Marché; il assista aux bureaux de santé qui se tenaient sur le Plan de la Cour; il fit préparer le couvent des Récollets et la maison de Charité pour recevoir les malades pestiférés. Il reçut des secours de Nimes et de Beaucaire, et une somme de dix mille francs du cardinal-archevêque de Reims, Mgr de Mailly, pour les pauvres dont il avait été le père pendant qu'il occupait le siége de cette ville.

Dans ce mois de juin, la mort moissonna 3,530 personnes; les premières victimes notables furent le commandant d'*Arlatan*, de *Bouchet* de *Faucon*, major, les consuls de *Gleize* et *Grossi*. Ses collègues *Brunet* et *Chartroux* ne furent que malades; les autres victimes furent *Honoré de Sabatier*, successeur du premier consul, et *Ignace de Graveson*, qui le remplaça.

En 1721 la ville eut pour viguier le marquis de *Grille*;

Pour consuls, *Guillaume de Piquet*, chevalier; *François Franconi*, avocat; *Guillaume Granier*, procureur, et *Charles Honorat*, apothicaire, nommés par le roi à la fin de juin, en reconnaissance de leur dévouement à l'intérêt de la ville et au soulagement des malheureux;

Pour capitaines de la ville et du guet, et trésorier, les précédents.

Le 20 juillet 1721, procession générale à laquelle assistèrent les membres du bureau de santé, ayant un flambeau à la main; elle sortit par la porte du Marché neuf, en chantant les hymnes des Saints; la châsse de saint Roch fut mise en évidence dans les infirmeries, où les pestiférés se prosternèrent en terre pour témoigner à ce saint, leur patron, leur confiance et obtenir la cessation du fléau destructeur. Cette attendrissante cérémonie fut sans doute agréable à Dieu, car dès ce jour la contagion diminua ses ravages, après avoir enlevé dans le mois de juillet 4,025 personnes, parmi lesquelles on compte *Jean Baudran*, capitaine du guet; *Gaspard Brunet*, trésorier; *Marc-Antoine de Sabatier*, *Jean de Rouxtarques*, de *Cays*, d'*Icard*, d'*Antonelle de Saint-Léger*, de *Nicolaï*, de *Servane*, de *Bédarride* et autres notables. La plupart des médecins, chirurgiens, apothicaires, boulangers, fourgonniers, furent victimes ainsi que plusieurs domestiques du prélat, qui se retira dans la maison de l'archidiacre François

de Varadier de Saint-Andiol, et les consuls furent dans la maison du lieutenant de Faucher, au coin de la rue Calade, où ils restèrent jusqu'à la fin de la contagion. Les magistrats quittèrent le palais. On n'aurait pu parvenir à enlever ce grand nombre de victimes sans les secours des braves Marseillais et Toulonnais, entièrement dévoués au salut public.

Le bureau de santé se trouva réduit à douze membres, le commandant de *Jossaud*, les quatre consuls, le chevalier de *Romieu*, commissaire de la paroisse de Notre-Dame la Principale ; *Jean de Peint*, commissaire de Notre-Dame la Major ; *François d'Olivier*, commissaire de Sainte-Croix ; le chanoine de *Pazery*, commissaire de Saint-Martin ; *Joseph Guibert*, commissaire de Saint-Jullien ; *Guillaume Michel*, bourgeois, commissaire de Saint-Laurent, et *François Peilhe*, commissaire de Saint-Lucien. Ces commissaires accompagnaient les notables dans les maisons et se chargeaient de l'argent, bijoux, vaisselles et papiers, après les avoir inventoriés, et les remettaient au premier consul.

Le 4 août la quarantaine fut ordonnée dans la ville, avec défenses de sortir des maisons sans billets des commissaires, sous peine de mettre les contrevenants sur un cheval de bois, si mieux n'aimaient payer une amende en faveur de l'hôpital, et d'autres étaient fustigés par la ville, ou fusillés, suivant l'ordre du commandant de Caylus.

Pendant la quarantaine chaque commissaire, accompagné de ses aides et des pourvoyeurs, se portait le matin dans sa paroisse pour distribuer tout ce qui était nécessaire aux malheureux.

Le commandant de *Jossaud* et son neveu de *Fond château*, faisaient la ronde à cheval avec quatre fusilliers, pour faire observer la quarantaine avec rigueur. L'Archevêque, assisté de son aumônier, faisait la ronde à pied pour exhorter les malades à se soumettre avec résignation au Tout-Puissant.

(La fin à la prochaine livraison).

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

LO CAP DE SANT ESTEVE (1)

L'an M.CCCC.VI, lo jorn X de setembre, fon acomensat de far lo cap d'argen de sant Esteve, en Arle, en la botigua de mestre Peyre l'Argentier : laquala botigua o obrador es justa l'ostal d'Imbert Boic, que venc de novel a levar botigua, Trofeme Gautier.

LO LEON PRENÇ UN HOME (2)

L'an M.CCCC.VI, lo jorn VIII de novembre, lo leon d'Arles pren un home per la man an la gola, e lo tiret per lo cledat, dedins, entro l'eisela, per tal maniera que la man e lo bras entro lo code la remas. Del code entro l'eisela fon la car tota estrasada an las arpas.

Item, l'home enporteron a son ostal coma mort ; lo bras e la man esteron al leon ; e lo trameron anb un cabaset ; era la mort enprest.

TRES NAUS BRISADAS

L'an M.CCCC.VI, lo jorn XVII de desembre, lo Rey Lois fes quarguar tres naus de gens d'armas, e de cavals, per passar en lo Rialme de Napol, e quant foron foras de la Roqua de Marselha, dereyre San Vitour, las naus tres desus dichas per forsa de mal tems feriron a terra, e periron ; per laqual, gens, cavals, et arnets tot y si perdet ; don fon grant damage pres. L'enpresa, el pasage aquel si cesset lo tot en tot.

(1) Voir ci-après.
(2) Voyez ci-devant pages 73-74-83.

PISE

L'an M.CCCC.VI, lo mes de desembre, Pise se rendet a Florensa (1).

QUARTA DE LOS QUARDENALS DE ROMA

L'an M.CCCC.VI, lo jorn X de jonoier, vi yeu Bertran Boysset en Arle, una copia de quarta mandada per los quardenals de l'antipapa, e que manderon desa al Rei de Fransa, e las Universitats; laqual copia o la sustantia d'aquela contenie per aquesta forma en sustansia, car escrieure lo tot a plen serie trop lonc : com los quardenals de Roma ajan elegit un papa novel, per son non apelat papa Gregory XII, et aquel aian elegit an condicion quel deja resinhar, quoras que l'antipapa Benezet resinhe.

Item, que davant non deja far quardenals, vo sarie cas, per far que foson tant e tant.

Item que creat que sie, qu'el deja jurar ayso atendre.

Item que mande enbaysados al Rei dels Romans, a l'antipapa Benezet, et a son colegi, et al Rei de Fransa, an poder d'elegir e de penre luoc, que los senhors Rey é Papa etc., elegir volrien et on los dos papa venir degueson an lur colegi, per resinhar lo papat, e de novel elegir.

Item, elegit que siei lo luoc', que lo papa de Roma venir et anar y deja, e l'autre papa aprop ; e que dejan resinhar an dos ensems lo papat ; et après los dos colegi unir se dejan en un conclau, e de novel elegir un papa novel, e qu'aquel deja governar la santa Gleiza, et autre non.

Item, si l'antipapa Benezet resinhar non volc, que lo papa Gregory puesque far quardenals, et usar de son papat, coma verai papa.

NAUS ARMADAS

L'an M.CCCC.VII, lo jorn XII del mes de may, partiron tres naus de Tolon, carguadas de gens d'armas, per lo Rei Lois nostre senhor, Rei de Sesilia, ad anar a Taranta.

Item, l'an que desus M.CCCC.VII, e del mes d'avost, s'en retorneron las naus sobredichas.

MATREMONI DEL REY LANCELOT

L'an M.CCCC.VII, lo jorn XIII del mes de may, lo Rei Lancelot esposet per molher la prinsesa de Taranta, que per son non es apelada Madama... (1) veusa que fon de Reymondel del Baus.

LO LEON FES MAL A UN HOME

Item, l'an que desus, lo jorn X del mes d'octobre, lo leon d'Arles ostet la man a un home an la gola, et aquela manjet ; e si fera el ben lo bras, e plus, si non y fon ostat. L'home avie non Johan Envezat. Guari, e non mori d'aquela plagua ; amb una man visquet, et an dos bras. La man que lo leon manjet, fon la drecha (2).

(1) Boysset se trompe en plaçant cet événement au mois de décembre Léonard Aretin, dans une lettre qu'il écrivit à François, prince de Cortone, lui dit que quatre jours avant la mort d'Innocent VII, il présenta à ce pontife les députés des Florentins, qui lui apportaient la nouvelle de la conquête qu'ils venaient de faire de la ville de Pise. Or, Innocent étant mort le 6 de novembre 1406, il faut nécessairement que la reddition de cette ville sous l'obéissance de celle de Florence, soit arrivée avant le 2 du même mois. Il faut lire à ce sujet Muratori, qui nous donnera des détails intéressants sur cet événement, dont Boysset parle avec peu d'exactitude et trop de laconisme (Voir Muratori, *Annali d'Italia*, *Tomo nono*, *anno* 1405, pag. 23 et 24, et *anno* 1406, pag. 29 et 30. — *Hist. du Concile de Pise*, par Lenfant, tom. I, p. 161).

(1) Le nom est en blanc. Ladislas ou Lancelot, roi de Naples, épousa : 1° Constance de Clermont, fille de Mainfroy de Clermont, comte de Motica, amiral de Sicile, en 1390 ; il la répudia deux ans après ; — 2° Marie de Chypre, fille de Jacques Ier, roi de Chypre, en 1403 ; elle mourut le 4 septembre de l'année suivante ; — 3° Marie d'Enguyen, veuve de Raymond des Ursins, dit de Baux, prince de Tarente et duc d'Andrie, et fille de Jean d'Enguyen, comte de Liche, et de Sance de Baux. Ce troisième mariage fut en 1406.

Nota que Boysset le met en 1407.

Elle survécut à son mari..... *Hist. généal. de la Mais. de Fr.*, tom. I, p. 422.

(2) Voyez ci-devant, pages 73-74-86.

LO PAPA BENEZET EN YTALIA, ETC.

L'an M.CCCC.VII, lo jorn IIII d'aost, parti papa Benezet de San Vitour de Marselha per anar ves las partidas de Savona, on sy deu far l'union de la Santa Gleiza; et en Savona an dos los papas si deven atrobar per tot lo mes de setembre, venen an tot lur colegi.

Item, l'an que desus, lo jorn..... (1) de desembre, parti papa Benezet, et anet a Genova, et aqui pres festas. Aprop parti d'aqui et anet a Portaveire; quar l'antipapa de Roma non volc venir a Savona.

Item, de Portaveire parti, et anet a Luquas; e d'aqui deu venir l'antipapa, per far la santa union de la Gleiza. Lo papa aquel non volc venir; e papa Benezeg parti si d'aqui, et anet s'en a Perpinhan en Quataluenha, per mar.

CASTEL NOU DE TOLON

L'an M.CCCC.VII, lo jorn segon de jonoier, fon acomensa de bastir lo castel nou, que fais bastir lo Rei Lois a Tolon.

GROS ROSE

Item, l'an que desus, lo jorn v de febrier, fon Rose gros, que neguet Tresbons, lo plan del Borc, la Ropta, et Argensa, e son tenament plan, los autres non.

MORT DEL DUC D'ORLIANS

Item, l'an que desus CCCC.VII, lo jorn .. (2) fon mort d'enfra la sieutat de Paris lo duc d'Orlians, per son non apelat Lois a l'intrar de la nueg, en una cariera que si normava..... (3) que venie de l'ostal de la Regina de Fransa, que avie sopat anb ela, e s'en retornava a son ostal, per colquar an sas gens.

CONSIL A PISA

L'an M.CCCC.VIIII, so es asaber per tot lo mes d'abril, los dos colegi dels dos papas e los enbaysados de tots los Reis crestians del mond foron ensems a Pisa, per metre la santa crestiantat en union (1).

ECLIPSI DEL SOLHEL

Item, l'an que desus, lo jorn XIIII del mes d'aprilis, fon eclipsi del solhel, doas oras apres dinar; mas petit fon, que a pena o pot on ben conoisser (2).

JUSIEU BATEJA

L'an M.CCCC.VIIII, lo jorn v de may, si batejet un jusieu, filh que fon de mestre Gabranet meje fisician sa entra d'Arle, e de Regina filha que fon de mestre Bendich jusieu e meje fisician sa entra d'Arle, loqual era per son non apelat Bonet.

Item, lo Rei Lois lo fes batejar; vertat es que un quavalier per son non apelat Monssen.. .. lo tenc per luy.

Item, l'arsivesque d'Arle, Monssen Artau, lo batejet, la mitra tenent sus la testa; e lo non del filhol fon Lois Reymon.

Item, lo Rei fes far un cadafals; e sus lo cadafals, una tina, en luoc de font; et aqui fon batejat.

Item, batejat que fon, lo meneron a l'autar de San Trofeme d'Arle, vesti que fon, on ly conpliron sos ordes; conpli que fon, fes reverensia al Rey Lois, que era aqui present, e ly remersiet l'armona que facha ly avie, aprop sy mes dereyre lo Rei; et ausiron mesa, laquala fon dicha per un monje de San Peyre de Monmajour, que cantet aquel jorn mesa novela: lo Rei e l'arsivesque d'Arle, e pluros quavaliers, et autres gens y foron presens.

Item, dicha la mesa, lo filhol sy anet dinar a l'ostal del Rei. E. dinats que foron, Lois filhol del Reisobredig anet

(1) Le quantième est en blanc.

(2) Le quantième et le mois sont en blanc. Ce fut le 23 novembre.

(3) Le nom de cette rue est en blanc. Ce fut à la rue Barbete.

(1) Boysset raconte à son ordinaire, c'est-à-dire fort succinctement, ce qui se passa au Concile de Pise et l'expédition du roi Louis II, comte de Provence Voyez, pour plus de détails, ce que nous en dit Muratori dans ses Annales d'Italie (*Tomo nono, anno* 1409, pag. 39 et seqq.

(2) Voir ci-devant, page 25, note.



al perdon de San Peyre de Monmajour, an d'autres senhors del Rei loqual perdon general era en aquel tems (1).

(*La suite prochainement*).

LE MUSÉE D'ARLES

I

La ville d'Arles, qui comptait dans son sein tant de riches antiquités, tant de ruines précieuses, a laissé pendant longtemps ces richesses et ces ruines là où la main de la nature les avait déposées. Ce ne fut que vers la fin du dernier siècle que, sous l'instigation d'un savant archéologue, le P. Dumont, religieux Minime, l'on pensa à réunir dans une même enceinte toutes les antiquités dispersées sur le territoire d'Arles.

On destina d'abord à cet usage le petit enclos qui précédait l'entrée de l'église de Notre-Dame de Grâce. Quelques années plus tard, ces objets furent transportés au musée Sainte-Anne, où ils sont encore aujourd'hui.

Ce musée, dont l'entrée se trouve sur la place de la République, en face de l'église Saint-Trophime, fut cédé a la ville d'Arles par décret du 9 juillet 1805.

Malgré les nombreux objets dont se sont enrichis les musées de la capitale au détriment de celui d'Arles, celui-ci possède encore un grand nombre d'objets et monuments antiques : statues, amphores, bas-reliefs, médailles, monnaies, etc., provenant des fouilles faites dans le lit du Rhône, dans le théâtre ou dans le cirque. Plusieurs de ces antiques débris sont d'un très-grand intérêt pour l'histoire de notre ville. Malgré leur mutilation, ils attestent encore la richesse des monuments et la gloire artistique de l'époque à laquelle ils appartiennent.

Le musée d'Arles, riche en tombeaux, est très-pauvre en statues. Les cinq ou six monuments de la statuaire antique qui ont placé notre ville au premier rang parmi les villes d'antiquités, sont allés enrichir les galeries du Louvre. — Quelques plâtres grossiers ont remplacé pendant longtemps dans notre musée les belles statues romaines de Vénus, d'Apollon, de Pan et de Diane. Ces plâtres ont disparu. Nous ignorons ce qu'on en a fait, mais nous regrettons qu'on ait privé le musée de ces copies qui, du moins, rappelaient aux visiteurs les plus beaux titres que possédât notre ville à l'admiration du monde savant.

Une tête de femme, d'une incomparable beauté, saisit encore le regard. Elle fut découverte, en 1822, dans les ruines du théâtre romain. Le nez était brisé. Le sculpteur Pradier vint visiter ce chef-d'œuvre et renonça, dit-on, à le restaurer. Un petit autel votif, à côté duquel on trouva cette tête, a fait supposer qu'elle appartenait à une statue de Cybèle.

La tête de la statue d'Auguste fut découverte en 1835. Le torse avait été donné au musée de Paris en 1821 ; la tête nous est restée : elle fait face dans le musée à celle de Marcellus, fils d'Octavie.

La tête de Marcellus est délicieuse de fraîcheur, de jeunesse et de poésie.

Trois danseuses décapitées excitent l'admiration par la perfection des formes, la suavité des contours, la mollesse de la pose, la finesse des détails ; je renonce à vous les dépeindre. Les draperies, savamment fouillées, semblent flotter au vent, légères comme une gaze ou un tissu de dentelles. Elles laissent entrevoir un pied finement cambré, à la fois souple et nerveux. Ce sont la bien des danseuses. La langoureuse volupté qui les anime donne encore le mouvement et la vie à leurs corps mutilés. ¿Quel vandale a pu décapiter de si beaux corps de femmes ?

La statue de Mithra entourée par un

(1) Par ce qu'on lit ici, il paraît que dans ce temps-là l'indulgence de Montmajour n'était pas limitée, comme aujourd'hui, au seul jour de l'Invention de la Croix.

serpent et constellée des signes du zodiaque, fut découverte, en 1598, sur l'emplacement du cirque romain. Cette statue, également décapitée, remonte à une antiquité très-reculée. Son état de mutilation ne permet point d'apprécier sa valeur artistique.

Ces deux Silènes nonchalamment accoudés sur leurs outres, s'étalaient jadis à l'entrée du portique du théâtre romain. L'un d'eux, moins parfait, paraît être une copie de l'autre. Ils appartiennent aux meilleurs temps de la statuaire antique.

Le groupe de Médée égorgeant ses enfants n'a rien qui mérite de fixer notre attention. Il a été taillé dans une pierre grossière et révèle une époque de décadence artistique.

Les tombeaux, fort nombreux dans notre musée, peuvent se diviser en deux catégories : les tombeaux payens et les tombeaux chrétiens.

Citons, parmi les premiers, le sarcophage de Sextus Ælius Titalis, curieux à cause du contour arrondi des lettres onciales; puis celui des deux amies Cornelia Sédata et Cornelia Optata, qui voulurent être ensevelies côte à côte dans un tombeau sur lequel elles firent sculpter leur buste.

Le tombeau de Tit. Flavius, charpentier; celui que Terentius Museus fit construire à son épouse et à sa fille, enfin ceux d'Aturia, de Julia Amabilis, de Métellia Protis, sont remarquables à plus d'un titre.

Un bas-relief sépulcral reproduit toutes les péripéties d'une chasse à courre ; un autre nous représente Apollon entouré des neuf muses, un troisième, appartenant au tombeau de Julia Tyrannia, est orné de divers instruments de musique, parmi lesquels on peut reconnaître une lyre et son plectrum, et un orgue hydraulique. Le tombeau de Cornelia Jac est décoré de gracieuses guirlandes de fleurs.

Plusieurs des inscriptions qui ornent ces tombeaux sont d'une poésie charmante. Celle où Parthénope a gravé sa douleur vous arrache les larmes. D'autres expriment un vœu ou bien un témoignage de regret ou de reconnaissance.

Les tombeaux chrétiens, moins remarquables au point de vue de l'art, représentent tous des sujets à grand nombre de figures ou de personnages. Ce sont surtout de personnages bibliques ou des sujets empruntés au Nouveau-Testament. Le mysticisme chrétien leur a fourni bon nombre d'allégories. Ils proviennent pour la plupart de l'ancienne église des Aliscamps.

Emile MARTIN.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1742

—M. de Vintimille, archevêque de Paris, étant mort le 11 mars 1742, M. de Bellefons, archevêque d'Arles, fut nommé à sa place. Il partit d'Arles sur la fin de mars pour Paris, mais après deux ou trois mois, il y mourut de la petite vérole.

1743

— Il n'a point été élu de Consuls pour l'année 1743, ceux de 1742 ayant exercé leur charge jusqu'au 24 février 1744, le roi n'ayantpas permis qu'il fût procédé à l'élection de ceux de 1743, jusqu'à ce que la ville eût acheté la mairie et les autres charges consulaires.

— Le 3 juin, Charles d'Aiguières, grand-prieur de Toulouse, mourut dans Arles, sa patrie ; il y fut inhumé dans la chapelle de St-Jean de Jérusalem, dépendante du grand-prieuré de St-Gilles.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. N° 15

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

RELATION
DE
LA PESTE D'ARLES
EN 1720 ET 1721

(*Suite et fin*).

Le 21 août, les maisons furent parfumées, avec ordre de jeter tout ce qui était suspect.

Le 16, jour de la saint Roch, procession qui fut agréable à Dieu, puisque dès ce moment son juste courroux fut appaisé ; il ne mourut dans le courant de ce mois que 500 personnes.

Le 1er septembre, feux de romarin dans les rues; les médecins, chirurgiens et apothicaires furent mis en quarantaine.

Le 23, procession générale en l'honneur de sainte Rosalie et du bienheureux Jean-François Régis ; la châsse de saint Roch fut portée avec beaucoup de vénération ; la bénédiction du Très-Saint Sacrement fut donnée dans les infirmeries, la Charité et les Carmes déchaussés. Dieu permit enfin que la peste cessât entièrement, après la perte de 341 personnes dans le courant de septembre.

Cette ville n'avait jamais souffert une contagion si cruelle et si violente ; les hommes des siècles à venir auront de la peine à croire que de 23,178 individus il en périt dans la ville et les infirmeries huit mille cinq cent soixante-douze. . 8.572

Dans la campagne, seize cent trente-huit 1.638

Total, dix mille deux cent dix individus. 10.210

Parmi ce grand nombre de victimes, on compte 72 prêtres ou religieux, 1 commandant, 3 majors, 4 consuls, 35 conseillers municipaux, 11 nobles, 7 avocats et 17 bourgeois ; 35 médecins, chirurgiens ou pharmaciens, 12 capitaines de corbeaux, 75 commissaires ou aides et 63 corbeaux.

Le 18 septembre, le Conseil général, sous la présidence du commandant de Jossaud, délibéra, en présence des intendants de santé, de manifester par un acte authentique le bon état de la ville et de la campagne, afin de faire cesser parmi les étrangers les soupçons qu'ils pouvaient avoir sur la situation des habitants.

Le 20, le commandant de Jossaud alla passer sa quarantaine dans le domaine de la commanderie d'Argence, en Languedoc, d'où il se rendit à Montpellier, où le roi lui envoya le brevet de brigadier de ses armées, en récompense de ses importants services.

Le 21, les églises furent ouvertes : un *Te deum* en musique fut chanté dans l'église métropolitaine en action de grâce, au son des cloches à volées et au bruit de l'artillerie ; jamais plus grande joie dans la ville.

Le 26 septembre à cinq heures du matin,

l'entrée de la ville fut donnée à tous les habitants, au son des cloches à volées.

Le 5 janvier 1722, le Chapitre fit un service solennel pour le repos des âmes des prêtres et religieux victimes de la contagion.

Le 15, service funèbre pour les magistrats, commissaires et pour tous ceux qui avaient sacrifié leur vie au soulagement des malheureux, célébré dans l'église métropolitaine, en présence des consuls et d'un très-nombreux cortége.

Le lendemain, les consuls assistèrent à un autre service pour le repos de l'âme du cardinal François de Mailly, archevêque de Reims, décédé le 13 septembre 1721, dans le monastère de Saint-Thierri. Ce prélat avait été le père des pauvres et le protecteur de la ville pendant qu'il avait occupé le siége d'Arles.

Le 18, le marquis de Brancas, lieutenant-général et commandant en chef en Provence, se rendit au domaine d'Alivon, où les commissaires du bureau de santé furent le recevoir pour lui rendre compte de l'état et de la situation de la ville.

Outre les commissaires de santé, il y avait aux assemblées le commandeur Charles d'Ayguières, Nicolas d'Icard de Pérignan, Joachim-Guillaume de Nicolay, Jacques Lagnel, Jean Raybaud, Guillaume Fassin et Pierre Brunet, avocats ; Simon, docteur en médecine ; Jean Chartroux et autres notables.

Le 24, notaire Jean Vaugier, les consuls adjugèrent le prix fait de la construction d'une pyramide sépulcrale, près de l'ancienne chapelle de Saint-Bardulphe, aux Champs-Élysées (Mouleirès), à Joseph Guibert, architecte, pour le prix et somme de 305 livres. On grava sur les façades du levant et du couchant des inscriptions latines composées par le chevalier Romieu, pour servir de mémoire à la postérité. Ces inscriptions signifient :

« La peste dévastant la ville d'Arles, noble Jacques de Gleize de Fourchon, et « Jean Grossi, avocat en la Cour, armés « de la cuirasse de la charité, voulant délivrer la patrie, se précipitèrent de bon « cœur dans cet abîme, ainsi que nobles « Honoré de Sabatier et Ignace d'Amat de « Graveson, premiers consuls.

« Ainsi Arles, la Rome des Gaules, eut « aussi ses Curtius, l'an 1721.

« Ici reposent également grand nombre « de prêtres, de pieuse mémoire, la plupart curés de cette ville, qui, comme de « bons pasteurs, voyant venir le loup, « n'ont pas pris la fuite comme de vils « mercenaires, mais n'ont cessé de fournir « à leurs ouailles les secours de consolation, de les soutenir et fortifier par le « pain de la vie éternelle, et ont donné « leur vie pour leur troupeau. » — Saint Jean, ch. x.

La seconde : « La contagion augmentant, le roi nomma pour consuls noble « Guillaume de Piquet, Jean-François « Franconi, avocat en la Cour ; Guillaume « Granier, procureur, et Charles Honorat, « apothicaire, qui avant et pendant leur « consulat, s'étant toujours occupés du « salut public, furent eux-mêmes atteints « du fléau ; mais ayant eu le bonheur de « recouvrer la santé, ils ont élevé ce monument en mémoire de leurs prédécesseurs, l'an 1722. Ici reposent aussi « Elzéard Maurin, Antoine Leblanc, Mathieu Richaud, Joseph Charbonier, Antoine Roman et Louis Michel, prêtres « et curés de cette ville (1).

---

(1) Voici les inscriptions latines telles qu'elles furent gravées sur le monument :

1re

D. O. M.
Peste Arelatem devastante
Ad patriam liberandam
Armatì loricâ charitatis
Se hunc in abyssum
Lubenti animo dejecerunt
Præfectus
Nob. Jacobus d'Arlatan de Beaumont,
Consules
Nob. Jacobus Gleize de Fourchon, Jean Grossi I. V. D.
Nob. Honoratus de Sabatier
Nob. Ignatius de Graveson
Et alii civitatis primarii.
Sic suos habet Curtios
Gallica Roma Arelas
Anno M.D.CC.XXI.

MM. les consuls de Beaucaire étant venus à Arles pour féliciter les habitants sur l'extinction de la peste, les consuls de cette ville jugeant à propos de leur témoigner leur reconnaissance des nombreux secours qu'en avait reçus la communauté pendant l'épidémie, le conseil délibéra qu'ils iraient accompagnés du plus grand nombre d'habitants possible, et précédés des valets et trompettes de la ville, recevoir MM. de Beaucaire à la descente du bâteau, hors la porte de la Cavalerie, au bruit des boîtes; qu'ils seraient conduits de cette sorte à l'hôtel de ville; qu'on les nourrirait et défraierait, ainsi que leur suite; qu'ils seraient reconduits avec les mêmes honneurs à leur départ, et qu'on leur ferait présent de 12 boîtes de confiture, 12 bouteilles de vin et 12 paquets de bougie. — Repas, 499 livres 5 s.

Les consuls d'Arles furent à Beaucaire dans le mois de décembre avec seize députés, pour remercier leurs collègues, au nom de tous les habitants, de leurs bienfaits envers la communauté, dans le temps de la plus forte contagion. Ils furent très-bien accueillis et trouvèrent à la descente du bâteau MM. les consuls de Beaucaire à la tête du corps de ville, d'une compagnie bourgeoise sous les armes et d'un grand nombre d'habitants les plus distingués. Ils furent conduits au bruit des boîtes, violons, trompettes et tambourins, à l'hôtel de ville, suivis d'une foule d'habitants qui témoignaient leur joie de les voir délivrés de la peste. Ils descendirent à la salle de l'hôtel de ville, où MM. de Beaucaire leur renouvelèrent l'assurance de leur amitié pour Arles. On servit ensuite un souper des plus splendides et des mieux ordonnés, quoique le nombre des convives fut de 130 personnes. Chacun des consuls d'Arles fut logé chez un des consuls de Beaucaire, et les députés dans les maisons des gentilshommes et des bourgeois. Le lendemain matin on servit encore un déjeûner magnifique, toujours dans l'hôtel de ville, après quoi les consuls d'Arles furent reconduits jusqu'au bâteau de la même manière que le jour précédent, et l'on se sépara après des protestations réciproques d'une sincère et constante amitié. Le conseil, très-sensible aux honnêtetés de MM. de Beaucaire, délibéra d'en conserver éternellement le souvenir et de n'oublier aucune occasion de leur en marquer leur reconnaissance.

La ville de Nîmes ayant donné des secours considérables à celle d'Arles pendant la peste, soit en linges, soit en thériaque, soit en bouteilles, dépenses dont elle ne voulut jamais recevoir le remboursement, le conseil délibéra que deux de MM. les consuls, accompagnés de six députés, du trésorier et du secrétaire, se rendraient incessamment à Nîmes pour remercier leurs collègues au nom des habitants d'Arles, des services importants qu'ils avaient reçus.

Hic etiam jacent
Piæ memoriæ presbiteri, Arelatenses parrochi,
Pastores boni
Qui videntes venientem lupum
Sicut mercenarii non fugerunt,
Sed ut peste languentes oves
Verbo et pane æternæ vitæ confortarent
Pro ovibus suis
Suas dederunt animas. — Joan. cap. x.
Eorum nomina hæc sunt D. D. Elz. Maurin,
Daniel Leblanc, Math. Richaud, Ant. Roman,
Joseph Charbonier, Ludovicus Michel.

—

2me

D. O. M.
Invalescente luo,
A Rege fuere consules designati
Nob. Guillelmus de Piquet,
Joannes-Franciscus Francony, I. V. D.
Guillelmus Granier,
Carolus Honorat.
Qui antè et per consulatum
Indefessa labore
Publicis curis dediti,
Peste percussi et a Deo sanati
Hoc monumentum
Prædecessorum suorum memoriæ
Erexerunt
Anno M.D.CC.XXII.
In sociorum suorum gloriam
Hæc scripsit
Nob. Carolus Jos de Romieu
Qui his infaustis temporibus
Patriæ periculis
Se etiam lubens devoverat.

MM. les consuls exposèrent au conseil que la réception qu'on leur avait faite à Nîmes, jointe aux services importants que la communauté de cette ville avait rendus à celle d'Arles pendant l'épidémie, étaient des motifs assez forts pour témoigner de toutes les manières possibles à MM. de Nîmes, qui doivent arriver en cette ville au premier jour, toute la reconnaissance que l'on conservait à leurs bons procédés. Deux de MM. les consuls de Nîmes, accompagnés de six députés, étant arrivés le décembre sur les deux heures après-midi, ceux d'Arles firent sonner la cloche afin d'assembler le plus grand nombre d'habitants possible, pour les accompagner. Ils allèrent au-devant de MM. de Nîmes et les rencontrèrent dans le chemin qui va d'Arles au pont de Fourques, où après les compliments réciproques d'amitié, MM. de Nîmes furent conduits a l'hôtel de ville, accompagnés des principaux habitants d'Arles et précédés des tambours, violons, trompettes, valets et sergents de ville. Ils partirent le lendemain sur les trois heures et furent accompagnés de même jusqu'au pont de Fourques. au passage du bâteau, avec des témoignages réciproques d'amitié et de la plus étroite union.

Les repas se firent dans l'hôtel de ville; il y avait 72 personnes à chacun. Des boîtes furent tirées, ainsi qu'à l'arrivée de MM. de Nîmes, au port, à l'hôtel de ville et à leur départ.

En 1723, la ville fit faire des feux de joie et chanter le *Te Deum* pour la cessation du mal contagieux dans le royaume.

La figure de marbre antique qui est devant la porte de la salle du conseil, appelée *Panthéon* ou *Esculape,* y fut mise en cette année et fut achetée 24 livres 14 s.

MM. les consuls en chaperon, suivis des personnes qu'ils y avaient invitées, rendirent visite à M. de Jossaud, qui avait commandé dans Arles durant la peste, à cause des obligations infinies que lui avait cette ville, pour tous les soins qu'il s'était donnés dans ce temps déplorable, afin de chasser l'épidémie.

Le 7 août 1723, le roi érigea la terre de Méjanes, en Camargues, en marquisat, en faveur de Guillaume de Piquet et de ses enfants mâles, en récompense des importants services qu'il avait rendus à sa patrie pendant son consulat.

Cette relation est extraite d'un ouvrage en quatre volumes, imprimé et publié à Marseille en 1820, intitulé : *Pièces historiques sur la peste de 1720, 1721 et 1722, trouvées dans les archives de l'hôtel de ville, dans celles de la préfecture, au bureau de l'administration sanitaire et dans le cabinet des manuscrits de la bibliothèque de Marseille, publiées en 1820, à l'occasion de l'année séculaire de la peste.*

Cette même relation, copiée dans les manuscrits de l'hôtel de ville d'Arles, fut fournie à l'éditeur de cet ouvrage par les soins de M. de Perrin de Jonquières, alors maire d'Arles.

(*Note de Louis Mège*).

Notices biographiques

PHILIPPE D'AIGUIÈRES

Pieux et savant cordelier de l'illustre et ancienne famille d'Arles, appelée tantôt de *Aquaria*, tantôt de *Aqueriis*, nom qu'elle tirait du village d'*Aiguières*, qu'elle possédait depuis les temps les plus reculés et qui dès l'année 1190 avait donné un archevêque à sa patrie. Le P. Philippe naquit vers l'an 1272 ou 73, et entra jeune encore dans l'Ordre de Saint-François, qui était alors dans tout son lustre. Il s'y distingua par des talents et des vertus rares. Il excella surtout dans l'art difficile de conduire les âmes et de diriger les consciences. C'est sous sa conduite que saint Elzéar et sainte Delphine se formèrent à la piété et parvinrent à ce degré de sainteté qui les a fait placer sur les autels. L'on voit son nom dans presque toutes les pages de la vie de ces saints époux. Il conduisit beaucoup d'autres personnes de

marque de l'un et de l'autre sexe dans les voies de la perfection, lorsque craignant de négliger la sienne propre il prit le parti de quitter la Provence et d'aller à Assise, au couvent du Mont-Alverne, pour tâcher de se remplir l'esprit de son patriarche dont il croyait d'avoir dégénéré. Depuis six ans il ne s'y occupait que de son salut dans la pratique de la pénitence et de la contemplation, et comptait que c'était pour le reste de ses jours ; mais un ordre de son général, sollicité par la reine Sancie, l'obligea de se rendre à Naples pour prendre la direction du monastère de Sainte-Claire, que cette princesse venait d'y fonder, et dans lequel elle se fit religieuse après la mort du roi Robert, son mari.

Mais dès que Sancie eut terminé saintement sa vie dans ce couvent, en l'année 1345, l'autorité ne retenant plus Philippe, il revint à Assise et s'y livra avec plus d'ardeur que jamais à son attrait. Cependant il fallut, peu d'années après, céder de nouveau à la volonté de Dieu, qui se manifestait dans celle de ses supérieurs et aller redonner ses soins aux Clarisses de Naples, et en même temps ramener au devoir les filles pénitentes de la maison de Sainte-Marie-Égyptienne, que la même reine Sancie avait établie par le conseil du P. Philippe, dont le zèle et la charité ne se bornaient pas à diriger les âmes justes dans les voies de la perfection, mais qui avait encore un talent particulier de retirer du vice les femmes de mauvaise vie. Dans sa première station à Naples, il avait eu la consolation d'en voir un grand nombre prendre volontairement le parti de la retraite et de la pénitence, et s'enfermer pour le reste de leur vie. Après son départ, privées de ses fréquentes exhortations, elles commencèrent à se relâcher dans leur ferveur et à se dégoûter de la clôture, au point de se révolter pour rentrer dans le monde. La présence du P. Philippe calma les esprits et ramena la tranquillité. On persuade aisément la pénitence lorsqu'on la pratique soi-même au point que faisait ce saint directeur. Son avidité pour les souffrances et les humiliations était insatiable. Ce fut surtout pendant les trente dernières années de sa vie qu'il se montra un prodige de patience, Dieu l'ayant affligé d'une maladie qui lui faisait souffrir sans relâche les douleurs les plus aiguës, lesquelles lui causèrent enfin la mort, le 18 mai 1369, à l'âge de près de 100 ans. Il fut doué du don de prophétie et de celui des miracles, qui l'ont fait canoniser par la voix du peuple. Le martyrologe Franciscain lui donne le titre de Bienheureux, de même que les historiens de Provence.

La famille d'*Aiguières* a donné encore deux personnages illustres en sainteté, dans le XVI[e] siècle, dont Boverius a écrit la vie dans le second tome des annales de l'Ordre des Capucins. Nous nous contenterons d'en donner une courte notice, renvoyant pour le détail à cet auteur.

François et *Bertrand d'Aiguières* étaient frères, et fils de Nicolas d'Aiguières et de dame Félice de Baudo. Le premier reprit ou plutôt conserva le nom de François en prenant l'habit de capucin à Paris, en l'année 1580, étant alors page du roi Henri III qui le chérissait beaucoup.

Ce prince, à la sollicitation des parents du néophite, eut la complaisance de se porter au couvent des Capucins pour l'engager à en sortir et à rentrer à son service, lui disant qu'il en avait besoin. « Sire, répondit François, je suis le très-« humble et très-obéissant serviteur de « Votre Majesté ; elle a toute autorité sur « moi, mais elle voudra bien considérer « que je puis être plus utile a sa personne « et à la couronne par mes prières que « par mes actions. » Il se dit bien d'autres choses dans cette entrevue, après laquelle le roi dit aux seigneurs de sa suite : « J'é-« tais venu pour porter ce capucin à quit-« ter son habit, et peu s'en faut qu'il ne « m'ait persuadé à moi de le prendre. »

Après cette victoire glorieuse, le fervent novice ne tarda pas d'être attaqué d'une maladie mortelle. Les médecins déclarèrent qu'on ne pouvait lui sauver la vie sans le faire changer d'état, et voulurent engager les supérieurs à lui ôter l'habit

pour le rendre au siècle. Le F. François déclara qu'il ne saurait racheter ses jours à ce prix et que d'ailleurs Dieu lui ayant fait la grâce de lui révéler que sa mort était prochaine, il voulait avoir le bonheur de mourir religieux. Il décéda effectivement avant d'avoir terminé son noviciat, en l'année 1581, non 89, comme l'a cru Boverius. Sa tombe ayant été ouverte six ans après, on trouva son corps tout entier et sans corruption ; ce qui joint à sa sainte vie, a fait croire que le Seigneur l'avait placé dans sa gloire.

Bertrand d'Aiguières, frère cadet du précédent, naquit comme lui avec une inclination naturelle pour la piété et la vertu. Dès l'âge de 16 ans, pendant le cours de ses études, il commença à pratiquer la mortification. On a su qu'au lieu de coucher dans son lit il avait coutume de passer les nuits sur une caisse, n'ayant qu'une pierre pour chevet. Ses parents lui procurèrent alors un canonicat dans l'église métropolitaine, et lui firent prendre la tonsure, jugeant qu'il se destinait à l'état ecclésiastique : mais il n'avait point d'autre vue que d'entrer dans l'Ordre des Capucins, où son frère venait de mourir en odeur de sainteté. Un troisième frère qu'il avait destiné à perpétuer la famille étant mort dans ces circonstances, M. d'Aiguières tourna ses espérances vers Bertrand ; il lui fit quitter son bénéfice, et sans consulter son goût il l'envoya à Rome pour s'y former aux exercices et aux mœurs de la noblesse. Il y demeura deux ans entiers, après lesquels étant rappelé à Arles, ses actions et ses discours n'annonçaient rien moins qu'un jeune homme fait pour rester dans le monde : la grâce du Seigneur s'était emparée de son cœur, et les exercices de piété faisaient toutes ses délices. Chaque jour son inclination le ramenait au couvent des Capucins. Ses parents, pour le distraire, l'envoyèrent avec un équipage brillant servir dans l'armée que commandait le connétable de Montmorenci.

Le jeune d'*Aiguières*, quoique propre à tout, ne pût prendre du goût pour la profession des armes, et s'en revint, après la campagne, dans sa famille (qui, à l'occasion de la guerre civile, s'était retirée à Beaucaire) dans le dessein de suivre sa vocation à l'état religieux. Il partit un jour en effet furtivement pour Avignon, et alla se jeter dans le couvent des capucins de cette ville. Mais sa mère l'ayant suivi de près, elle le ramena presque par force, et sous prétexte de venir au moins demander à son père son congé et sa bénédiction, avec promesse de le laisser ensuite libre, s'il persistait. Ses supérieurs exigèrent de lui cette déférence. Une fois rendu à l'autorité paternelle, on oublia les promesses, et on ne pensa qu'à l'engager bientôt dans les liens du mariage. Le choix est déjà fait, les articles en sont dressés ; on lui arrache sa signature. Un jour que les parents des deux parties étaient assemblées, le notaire prêt à écrire l'acte, le magistrat présent pour l'autoriser, Bertrand est étonné de se voir presque déjà marié, contre son gré ; il demande un sursis de quelques heures pour réfléchir, et ne trouve point d'autre expédient que celui de la fuite. Il prend la route de Tarascon, ne sachant pas trop où il va. M. de Sabatier, archidiacre de l'église métropolitaine d'Arles, son ami, le rencontre à la sortie du pont, et le croyant marié, il lui en fait compliment. Bertrand lui fait confidence de son histoire et du dessein où il est d'aller se faire capucin de ce pas La chose mûrement examinée, le conseil de l'archidiacre porte de retourner à Beaucaire et dire à son père que ce n'est que le respect et la crainte qui l'ont fait paraître consentir à un établissement auquel il n'a jamais pensé ; que sa volonté a toujours été de quitter le monde et de servir Dieu dans l'Ordre des Capucins ; qu'il le suppliait de lui accorder sa bénédiction paternelle et de le laisser aller où la voix de Dieu l'appelle. Bertrand agrée ce conseil et va l'exécuter ponctuellement, et repart tout de suite laissant son père et sa mère dans la désolation et noyés de larmes,

Il arrive à la porte du couvent d'Avignon à pied, tout mouillé d'une rude pluie qu'il avait essuyée et dit tout joyeux au portier, qui était de sa connaissance : Mon Père, louez Dieu avec moi de m'avoir fait triompher, par sa grâce, de tous les obstacles qui s'opposaient à mon entrée en religion et à mon salut. C'était dans le mois de novembre 1591. Il reçut quelques jours après le saint habit avec le nom de *François*, que son frère avait porté. Dès son entrée en religion il fut un religieux accompli, qui pouvait même servir de modèle aux plus anciens. Trois mois seulement après l'émission de ses vœux, son Père-Maître ayant été nommé commissaire provincial, il le prit pour son compagnon et son secrétaire. Au commencement de sa quatrième année, il fut ordonné prêtre et choisi pour secrétaire du R. P. Silvestre de Mont-Léon, commissaire général en France. Arrivé à Paris, on le mit à un cours de théologie qui s'ouvrait, ayant très-bien fait sa philosophie dans le siècle.

Au sortir de là, il commença à exercer le ministère de la prédication avec le plus grand succès, et on se promettait des merveilles de ses travaux apostoliques. Mais à peine était-il entré dans la carrière qu'il la termina. Après avoir prêché à Bourges le carême de l'année 1597 il en partit pour se rendre à Paris au Chapitre cité pour les fêtes de la Pentecôte, auquel on l'avait député en qualité de discret. Étant tombé malade dans la route, il fut obligé de s'arrêter à Orléans et y mourut de la mort des justes, le 15 du mois d'avril de la même année 1597, précisément au temps qu'il avait prédit six ans auparavant, avec la réputation d'un des plus grands et des plus parfaits religieux de son Ordre, quoiqu'il n'y ait pas vécu sept ans accomplis, ayant réuni toutes les vertus de son grand-oncle et de son frère.

Art. du Père C...

(Dict. des Homm. ill. de Provence).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Par J.-Didier VÉRAN

—

1744

Le roi a nommé d'office les Consuls de 1744, qui sont :

MM. le marquis de *Lagoy*.
Pierre Simon, avocat,
Charles Raillon, bourgeois.
Trophime Firmin, notaire.

1745

Mêmes Consuls qu'en 1744.

1746

Mêmes Consuls qu'en 1744 et 1745.

— Le sieur Raillon, 3e Consul, mourut en cette année ; on lui fit le même enterrement que celui qu'on avait fait à M. Chartroux, mort dans son consulat.

— Le 30 novembre, Dom Philippe, Infant d'Espagne, beau-fils de notre roi, est arrivé à Arles avec le duc de Modène. — L'Infant fut logé à l'archevêché et le duc chez M. de Montblanc. Sa suite occupait 100 maisons à l'entour. Il resta à Arles jusqu'au 5 décembre, alla à la chasse au mas de M. l'abbé de St-Gilles, où il resta jusqu'au 10, et partit d'Arles le 11 pour St-Maximin avec 80,000 hommes (1) de troupes qui étaient à Arles. (*Mémoires* de M. Pâris).

— Il mourut cette année grande quantité d'enfants et même de grandes personnes de la petite vérole.

1747

— Le 8 septembre 1747, les nouveaux consuls ont été nommés par le roi.

— M... (2), nommé à l'archevêché d'Arles, arriva dans cette ville le 22 novembre, vers les neuf heures du soir.

---

(1) Le manuscrit dit bien quatre-vingt mille ; je crois que l'écrivain a laissé tomber de sa plume un zéro de trop.

(2) J.-J. Chapelle de Saint-Jean-de-Jumilhac.

1748

— Mêmes consuls qu'en 1747.

1749

— Mêmes consuls qu'en 1747.

— Par déclaration du roi du mois de juin ou de juillet, l'office de juge royal et celui de viguier furent supprimés.

1752

— Le 2 janvier, jour de dimanche, de six à sept heures du soir, grande révolte de la part des gens du peuple qui demandaient du blé, disant ne pouvoir travailler. On les apaisa, leur en promettant pour le lendemain. Vers les six heures du matin, ils s'attroupèrent au son de quatre tambours et d'un fifre au nombre de plus de 400 en armes. L'Archevêque et les consuls firent tout ce qui dépendit d'eux pour les apaiser, ce qui ne put avoir lieu. — Il intervint jugement en vertu duquel un des mutins fut pendu, huit condamnés aux galères et une femme fouettée (*Mémoires* de MM. Pâris) (1).

1755

— 1er décembre, une des plus fortes inondations qui soit arrivée à Arles (2).

1756

— M. Trophime Peyras décéda le 26 janvier 1756, septième année de son consulat. On lui fit les mêmes honneurs funèbres qu'au sieur Raillon.

1757

— Le Conseil, s'étant assemblé le 30 novembre 1757, élut les consuls de 1758.

1764

— Le 11 octobre, il fut délivré à la reine de France, sur sa demande, une partie du *fémur* des reliques de saint Roch, déposées dans l'églises des Trinitaires de cette ville.

1778

Les consuls font peindre des sujets historiques relatifs à la ville d'Arles dans les six médaillons qui ornent la grande salle de l'hôtel de ville (1).

1785

Vente aux enchères ecclésiastiques du couvent de la Miséricorde à M. de Perrin, le 12 juillet 1785 (2).

FIN DES ANNALES DE LA VILLE D'ARLES DE J.-DID. VÉRAN.

(1) Voir dans notre *Musée*, 2e série, page 1, la relation détaillée de cette émeute, par *Jean-Antoine Maurel*, maître de pension de cette ville d'Arles et témoin oculaire.

(2) Voir dans notre *Musée*, 2e série, page 159, la relation détaillée de cette inondation, arrivée à Arles le 1er décembre 1755, par M. *François-Xavier de Molin*, gentilhomme d'Arles, témoin oculaire.

(1) Voir dans notre *Musée*, 1re série, page 271, la description de ces *Sujets historiques*.

(2) Nous avons donné dans notre *Musée*, 1re série, page 41, la monographie de cette œuvre.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.

Six mois. . . . . 2 fr. 50.

Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.



1877 3e Série. No 16

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ARLES

Première Séance publique du 21 janvier 1877

PROCÈS-VERBAL

La Société archéologique a, suivant une récente décision, inauguré aujourd'hui, à quatre heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville, la série de ses séances publiques. M. Clair, président, M. Achille Gauttier-Descottes, vice-président, et M. Véran, secrétaire, ont pris place au bureau.

M. Clair, prenant la parole, a, dans une de ces gracieuses et sympathiques allocutions dont il a le secret, exposé le but de la réunion et remercié le public d'élite qui avait bien voulu répondre aux invitations qui lui avaient été adressées :

Messieurs,

Je ne vous ferai pas de discours ! Comme vous, j'ai hâte d'entendre les communications de mes honorables collègues, et si je prends la parole, c'est pour dire, en peu de mots, le but de notre société.

Nous n'avons pas l'ambition de nous porter héritiers de l'ancienne académie d'Arles, comme on l'a dit par erreur.

Le point de départ, ni les visées ne sont les mêmes.

L'académie d'Arles, composée d'hommes d'un talent incontesté, était cependant, au cours du temps, une société de bel esprit.

Ne parlant guères qu'en vers, recherchant l'épigramme et le madrigal, ses productions, sauf quelques travaux vraiment utiles, avaient généralement le parfum des roses de boudoir et les allures d'une galanterie chevaleresque dont l'élégance ne rachetait pas toujours l'insuffisance du fond.

Enfin on n'y atteignait que par la noblesse du berceau, condition bizarre mais souvent corrigée par les académiciens eux-mêmes.

Voici en quoi nous diffèrons.

Notre société se recrute dans tous les rangs de la population.

Nous ne sommes que des esprits modestes, enclins aux choses sérieuses de préférence aux fantaisies de la plus spirituelle imagination.

En effet, Messieurs, nous confèrerons avec vous de notre ville, — de son histoire, — considérée à des horizons jusqu'à présent négligés, — de son territoire, mine de richesses scientifiques autant que matérielles, — de vous même, car parler des ayeux c'est parler aussi de leurs descendants, ce que le patriotisme antique appelait la glorification du foyer national — *celebrare domestica facta.*

Et comme moyen d'émulation et d'attache à cette œuvre tout arlésienne, nous avons désiré nous entourer d'un auditoire d'élite dont chaque personnalité pouvait nous offrir un modèle à imiter, ou des conseils à recevoir et à suivre.

Et maintenant que vous nous connaissez, veuillez nous accorder l'appui de votre approbation et de votre critique, nous en serons encouragés et fiers.

M. Achille Gautier-Descottes a pris ensuite la parole pour entretenir la Société d'un nouvel et important ou-

vrage de M. Ernest Desjardins, en cours de publication, intitulé : *Géographie de la Gaule romaine*, et dans lequel, comme dans les précédents travaux du même auteur, notre pays occupe naturellement une large place. Son histoire, sa topographie y sont étudiées et décrites dans les plus grands détails, et il importe d'autant plus qu'une rigoureuse exactitude préside aux description, contenues dans cet ouvrage, qu'il paraît destiné, par l'autorité de l'écrivain et le luxe exceptionnel de l'édition, à une plus grande publicité et doit contribuer dans une plus large mesure à fixer l'opinion sur des points contestés de notre histoire.

Or, il est bien difficile que dans une étude aussi vaste l'auteur, préoccupé du plan général de son œuvre, quelque peu dominé peut-être par un système préconçu, n'y défaille sur quelques détails. De nombreuses causes ont profondément altéré l'ancienne géographie de notre contrée. Les vestiges qui en restent sont rares et sujets à discussion ; mais il est un élément d'appréciation indiscutable, c'est la disposition géologique du sol, et, quelle que soit la valeur des documents historiques sur lesquels une étude de restitution se fonde, ils ne sauraient prévaloir contre la nature.

Fort de ce principe, M. Gautier-Descottes, que ses longues et patientes recherches et sa profonde connaissance des lieux et des choses du pays mettent à même d'apprécier sûrement tout ce qui tient à la formation et à l'histoire de notre territoire, a pris à tâche de relever quelques erreurs fort importantes qu'une première lecture ne pouvait manquer de lui signaler et qu'il serait regrettable de voir s'accréditer. Il a démontré, entre autres choses : Comment un obstacle naturel insurmontable tel que le banc de poudingue de la Crau s'opposait à la direction donnée par M. Desjardins aux fosses mariennes qui ne pouvaient en aucune manière desservir directement ni Saint-Gabriel ni Saint-Rémy : Comment il serait difficile d'admettre qu'un bras navigable de la Durance ait pu desservir Salon d'une part et Saint-Rémy de l'autre : Comment enfin l'auteur avait confondu une branche de la Durance avec l'acqueduc antique conduisant à Arles les eaux de Saint-Rémy.

M. Fassin, poursuivant la tâche féconde qu'il s'est imposée de vulgariser nos archives locales et de reconstituer notre histoire intérieure, non plus seulement par des traditions et des légendes, mais au moyen de documents authentiques que le passé nous a légués, n'a eu qu'à puiser dans ses notes pour lire un mémoire plein d'intérêt sur l'ancienne église de Saint-Genès de la Colonne dont la commission archéologique a eu à s'occuper dans une précédente séance, à la suite d'une communication faite par l'un de ses membres.

Une série de documents et de faits classés suivant leur ordre chronologique, s'enchaînant presque les uns aux autres, et exposés avec ce style précis et élégant que connaissent les lecteurs du *Musée*, a permis de rétablir d'une manière presque complète l'histoire d'une de nos vieilles églises.

Mais le rôle d'historien a parfois ses revers, et des découvertes imprévues imposent souvent à son patriotisme de pénibles devoirs ; nos monuments ne sont pas tous taillés dans la pierre et le marbre, il en est d'autres d'un ordre plus modeste sans doute, mais qui n'ont pas moins contribué à porter au loin le nom de notre pays. Ai-je nommé le saucisson ? M. Fassin, pénétré de ses devoirs d'historien, a cru ne pouvoir plus, en présence de documents, hélas ! incontestables, s'associer aux traditions locales qui confondent dans la nuit des temps l'origine de nos saucissons et de nos arènes. Il a démontré, preuves en main, que ce noble produit de notre industrie locale n'avait point son principe dans le génie national, mais qu'il avait été importé de Bologne, en 1655, par le nommé Godard, dont le nom figure même au bas d'une recette retrouvée dans les papiers de Didier Véran, recette pleine d'utiles révélations sur le goût délicat de nos

pères et de sévères enseignements pour la génération actuelle.

M. Marc Gautier-Descottes a entrepris une série d'études fort intéressante et instructives sur les anciens peintres arlésiens, au moins par adoption, dont les œuvres décorent nos églises. Le nom de Finsonius devait se présenter le premier sous sa plume et la réunion a écouté avec le plus vif intérêt ses récits biographiques sur le grand peintre brugeois et la description de ses principales œuvres : la *Lapidation de St-Étienne* et *l'Annonciation*.

Nous espérons bien que cette notice très-exacte et très-complète ne sera que le prélude d'autres études destinées à vulgariser des œuvres devant lesquelles le public, trop peu renseigné, passe souvent indifférent.

Enfin M. Souchière, qui a commencé un catalogue raisonné des manuscrits déposés dans la bibliothèque communale, a bien voulu, ainsi qu'il l'avait déjà fait devant le congrès archéologique, donner lecture d'un nouvel extrait de son intéressant travail concernant les œuvres de Pierre Saxi, l'historien du pontificat arlésien. Cette étude consciencieuse et utile facilitera puissamment les recherches dans notre riche bibliothèque.

Après cette lecture, aucun membre de la société n'ayant demandé la parole, la séance a été levée.

Fait à Arles, le 21 janvier 1877.

Le secrétaire de la Société archéologique,

A. Véran.

GÉOGRAPHIE
HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE
DE
LA GAULE ROMAINE

Par Ernest DESJARDINS
de l'Institut

COMPTE-RENDU (1)

L'histoire ne serait qu'un recueil de noms et de faits, qu'une nomenclature aride, si elle n'était rattachée aux lieux où se sont passés les événements qu'elle rapporte.

Elle serait sans intérêt si un lien naturel et mystérieux ne fixait point l'homme au lieu qui l'a vu naître, si l'amour du pays natal ne portait pas l'homme à tirer gloire des faits qui se sont accomplis en son pays; si l'homme ne rattachait pas ces faits à sa personne, et s'il n'en conservait pas dès lors la tradition avec un soin jaloux.

Aussi l'étude des lieux où nous sommes nés, où se passe notre vie, l'étude de l'histoire locale est-elle une source de vives jouissances, et le désir de mettre ces jouissances en commun, de les faire partager par autrui, explique-t-il l'objet de nos réunions.

L'autorité des personnes qui *ont vu*, qui connaissent les moindres particularités du pays dont elles parlent, qui décrivent le monument qu'elles ont sous les yeux, qui peuvent relier le passé au présent et expliquer la tradition des faits matériels, est aussi précieuse qu'incontestable.

Évidemment votre seul mobile est la restitution de ce qui est vrai : vos observations ne peuvent donc pas se départir de l'esprit de bienveillance oratoire et polie dont vous êtes animés.

(1) Lu en séance publique de la *Société Archéologique d'Arles*, le 21 janvier 1877.

Ces réflexions, Messieurs, venaient à mon esprit, en parcourant le premier volume d'un ouvrage dû à M. Ernest Desjardins, et intitulé : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine.* (1)

Le savant auteur se propose de publier deux volumes, dont le premier sera consacré à la géographie historique et à l'étude de la formation et de l'organisation des provinces ; il fera connaître l'administration publique, civile et militaire, financière et religieuse de chacune d'elles, avec la hiérarchie des fonctions publiques ; il traitera de la division des provinces en cités ; en *pagi* ou cantons, avec l'organisation municipale, les corporations, le culte et l'état social, en indiquant les changements survenus dans ces provinces et dans ces cités pendant les quatre siècles qu'a duré la domination romaine dans les Gaules.

Dans le second volume, l'auteur se propose d'étudier en détail le réseau des voies romaines avec les modifications qu'elles ont subies aux différentes époques ; la topographie des cités, avec l'administration locale particulière à chacune d'elles ; celles des cantons qui ont été retrouvées ; les *vici* ou bourgades, les *castella* ou châteaux forts, les lieux historiques, les stations thermales, et les endroits célèbres par le culte des divinités topiques.

Le premier de ces volumes a seul paru. Il est édité avec un grand luxe par la maison Hachette, de Paris, et il ne contient pas moins de quinze cartes en couleur, d'une eau-forte et de vingt-trois figures intercalées dans le texte.

On peut juger de l'importance des sujets traités par les indications de la table des matières que nous rapportons ci-après :

« *Maritima*, sur les bords de l'étang de la Valduc.

« *Campi lapidei*, la Crau.

« Bouches du Rhône, état ancien et moderne.

« Apports du fleuve et augmentation permanente du delta.

« *Fossæ Marianæ.*

« Point de départ des Fosses Mariennes, vers *Ernaginum*, saint Gabriel ; et point d'arrivée, vers Fos. »

« *Stomalimne*, étang de l'Estomac.

« *Portus Fossarum Marianarum*, au pied de Fos. »

« Vraie direction des *Fossæ Marianæ ;*

« De la canalisation maritime chez les anciens. »

« Les anciens ont résolu le problème de l'ouverture des fleuves des mers intérieures à la navigation.

« *Heraclea*, saint Gilles.

« *Rhodanusia.*

« *Arelate*, Arles, port de mer accessible par les *Fossæ Marianæ.*

« Progrès de la terre sur la mer, depuis le IV[e] siècle. »

» Restitution topographique des anciens bras du Rhône.

« *Ostium Metapinum*, *insulæ Metina* et *Blascon*, *gradus Massilitanorum.* »

« *Os Hispaniense.*

« Discordance apparente des textes anciens sur le nombre des Bouches du Rhône : les anciens méandres du fleuve. »

Comme on le voit, il y a là toutes les indications d'un travail important.

Malheureusement, quoique les vestiges de l'antiquité gauloise et romaine existant encore sur le sol aient été de la part de l'auteur l'objet d'une étude longue et minutieuse, il ne lui a pas été possible de tout voir et d'être toujours bien renseigné.

Aussi admet-il :

— Que la Durance était navigable jusqu'à la hauteur de Meyrargues ;

— Que Pertuis était un port ;

— Que la Durance, retenue par des barrages naturels, formait une succession de bassins, et qu'à la hauteur de Mallemort s'en échappait une dérivation, qui suivait la vallée où passe aujourd'hui le canal de Craponne pour se diriger vers Lamanon et Salon ;

(1) *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, par Ernest Desjardins, de l'Institut. Tome I. Paris, Hachette. 1876.



— Que ce bras, disparu depuis longtemps, se bifurquait à ce dernier point, envoyait une partie de ses eaux vers le sud se confondre avec la Touloubre, tandis que l'autre côtoyant la Crau au nord gagnait les étangs d'Arles, dans le voisinage du Rhône.

C'est ce qu'on a appelé plus tard *le canal de Barbegal*, ajoute l'auteur.

Cette dérivation était désignée, dit-il, dans les Chartes du XII[e] siècle, sous le nom de *canal* ou d'*acqueduc :* elle avait dû être canalisée à l'époque romaine, comme en témoignent les débris de constructions qui se rencontrent sur plusieurs points de son parcours.

— Un second barrage, continue M. Desjardins, arrêtait autrefois les eaux à la hauteur d'Orgon, et apportait la fertilité dans la vallée de Saint-Remi, l'antique *Glanum*, dans la direction d'*Ernaginum*. Cette dérivation était certainement navigable et elle faisait communiquer par eau *Ernaginum* avec Arles et la mer d'une part, et avec la Durance de l'autre.

— On désigne dans le pays, dit encore l'auteur, sous le nom de *Loouruon*, tous les cours d'eau qui descendent de la pente septentrionale des Alpines pour se rendre dans cette vallée de Saint-Remy, et c'est en particulier sous le nom de *Lou Loouruon* qu'est connu le principal de ces ruisseaux. M. Desjardins identifie ce dernier avec le *Louirion*, et il y reconnait, suivant le géographe grec Strabon, la limite du territoire des *Salyas*, qui s'étendait jusqu'au *Louirion;* et jusqu'au Rhône.

Enfin M. Desjardins admet que la troisième branche de la Durance, celle qui traversait Châteaurenard, Graveson et Maillanne, pour tomber dans la plaine de Tarascon à Laurade, attirait toute la masse des eaux restant dans la rivière, et qu'aux temps anciens, le véritable confluent de la Durance et du Rhône était entre Tarascon et Arles, ainsi que l'attesterait l'inscription d'*Ernaginum*.

Il y a là autant d'erreurs que d'énonciations.

La Durance, qui est un véritable torrent, dont le lit encombré de graviers se compose de lônes variant de 1 à 2 mètres d'altitude de l'une à l'autre, offre une pente de 212 mètres dans les 70 derniers kilomètres de son cours. Elle a toujours été et elle est encore complètement innavigable. Ceci n'était pas ignoré des anciens, comme en font foi Tite-Live et Plutarque. (1)

— Pertuis a pû être un passage, mais non un port.

Portus voulait dire *bac*, *gué*, en grec πόρος; c'est ainsi que nous trouvons sur le Petit-Rhône : *Porteferrus*, *Portarnaud*, qui n'étaient que des passages.

La statistique des Bouches-du-Rhône (2) rapporte que Pertuis était,à l'époque de la domination romaine, un marché important et que les blés de la montagne y étaient apportés, que ces blés étaient l'objet d'un grand commerce avec les Marseillais. Pour justifier de cette prétention, elle cite un état des dommages que le comte de Forcalquier avait faits sur les terres et propriétés possédées à Pertuis par l'Abbaye de Montmajour ; et elle conclut des mots *portum* et *naves*, qu'il y avait à Pertuis un port et des *navires*.

« *in V° hoc anno abstulit nobis DCCCCLXX*
« *solidos et XX asinos oneratos vino*, *et tascam*
« *totius castri et* PORTUM *et duos* NAVES *va-*
« *lentes et emptas CXXX solidos*, *et* MERCATUM
« *et multones censuales.* »

C'est là une fausse interprétation : *Portum* veut dire le *droit de passage*, comme *mercatum*, *le droit de marché ;* les deux barques que le traducteur prend pour deux navires, sont les deux pontons d'un bac.

Quant à la production en blé de la montagne, qui aurait alimenté l'armée de Marius, la moindre réflexion éloigne cette idée. Les montagnes de la haute Provence étaient surtout des contrées pastorales, et

(1) Pluterque. *Vie d Annibal*, livre II. — Tite-Live. *Décade I*, livre 2.

(2) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tome II, page 236.

le canal construit par Marius, les *Fossæ Marianæ* n'avaient d'autre but que de mettre le camp en rapport avec Marseille, ville déjà opulente, et qui pouvait fournir aux troupes romaines les vivres et les blés que lui procurait le commerce. On ne peut expliquer l'existence du canal de Marius que par la nécessité où était ce consul d'assurer les communications sur le derrière et de n'être pas acculé à la mer.

— Au temps du soulèvement général des Alpes, lorsque la Crau était un golfe bas, que la Durance n'était que l'écoulement des eaux alpestres, une dérivation des eaux par la gorge de Lamanon aux lieux où passe aujourd'hui le canal de Craponne a pu se produire, quoique géologiquement ce ne soit pas certain, puisque les savants n'admettent pas que les cailloux de la Crau soient des débris des formations alpestres; mais historiquement la chose est impossible, puisque la vallée actuelle de la Durance était formée aux temps historiques, comme en témoignent les auteurs précités.

Quant à la dérivation de la Durance, qui après avoir traversé la gorge de Lamanon serait venue dans les étangs d'Arles, où elle aurait pris plus tard le nom de *Canal de Barbegal,* pas un de vous n'ignore que les eaux de la vallée d'Arles proviennent des torrents descendants dans la vallée des Baux, du versant méridional des Alpines, et des *laurons* de l'étang de Comte et de Joyeuse Garde, et que la vallée d'Arles est séparée de la Durance par toute la crau d'Eyguières. Enfin, le tracé de l'acqueduc romain d'Arles qui apportait par *Glanum*, *Ernaginum*, *Fons vetus* et *Barbegau* les eaux des laurons près d'Eygalières à Arles, ainsi que les débris de ses constructions est connu par toute la contrée.

Pour être juste, il faut dire que cette erreur est copiée de la Statistique des Bouches-du-Rhône (1), qui interprète d'une manière singulière une charte d'Alphonse I[er], roi d'Aragon, comte de Barcelone et marquis de Provence, du mois de mars 1167.

« *Præterea ego Ildefonsus, Rex Aragonis,*
« *Comes Barchinonie et marchio Provincie*
« *perpetuo dono laudo et concedo, sine omni*
« *retentione, Arelatis ecclesie et tibi R. ejus-*
« *dem ecclesie archiepiscopo, aqueductum et*
« *aquam fluminis Durentie ad deducendum*
« *et lectum ipsius aque a Durentia usque Sa-*
« *lonem et inde usquè ad mare, et hanc con-*
« *cessionem ego et mei semper firmam tene-*
« *bimus.* »

Par cette charte, porte la *Statistique*, Alphonse donne à l'église d'Arles l'acqueduc ou plutôt le canal qui conduisait les eaux de la Durance à Salon et de Salon à la mer.

C'est le *droit d'acqueduc*, le droit de conduire les eaux, que concédait le roi Alphonse, et non pas un *acqueduc*.

Le P. Papon (tome II, page 19, preuve 20) ne s'y est pas trompé ; en reproduisant cette charte, qu'il intitule *Permission au Seigneur Archevêque de prendre l'eau de la Durance et de la conduire à la mer en la faisant passer par Salon*, il ajoute : « Ce projet « de canal parait être le même qui a été « exécuté plusieurs siècles après. »

— Le prétendu *Louirion* n'a jamais existé, si ce n'est peut-être aux temps préhistoriques. Ce qui a pu donner lieu à cette erreur, c'est précisément que les eaux s'écoulant des marais de Mollègès, qui forment ce cours d'eau, sortent de *laurons*, qui est le nom provençal de *source*. C'est avec raison que M. Muller a interprété le mot Λουεριωνος par Luberon, montagne qui était en effet la limite du territoire salyen.

— Enfin la troisième branche de la Durance dont on peut encore mesurer le lit, qui n'a pas 50 mètres, n'a pas été le cours principal de cette rivière torrentielle ; s'il existait à *Ernaginum* une compagnie de marins de la Durance, ces marins n'avaient pas d'autre fonction que de transporter de la rive d'*Ernaginum* (St-Gabriel) à celle d'*Ugernum* (Beaucaire), au travers de la plaine toujours submergée par les eaux

(1) Tome II, page 177

du Rhône, de la Durance et de Mollégès, les voyageurs et les marchandises qui suivaient la voie tracée jusqu'à Ernaginum.

— M. Desjardins n'a pas été beaucoup plus heureux dans une autre partie de la géographie de nos côtes.

C'est ainsi qu'après avoir placé le camp de Marius en 102 avant J.-C., et dans la saison qui a précédé la bataille aux environs d'Aix, sur la rive gauche du Rhône au sud des marais des Chanoines et de l'étang de Meyranne, ensuite à Arles, il adopte l'opinion de MM. Gilles et Aurès, qui fixent la position de ce camp à *Ernaginum* (aujourd'hui St-Gabriel), et qu'il conclut de cette fixation que les *Fossæ Marianæ* ou le canal de navigation creusé et approfondi par Marius, a emprunté les étangs du Trébon au nord d'Arles, les marais de Capeau, d'Icard, les étangs des Trincanières, de Ligagneau, du Landre et du Galéjeon.

Ainsi donc, Marius aurait fait *spontanément* et non pas seulement dans l'année de son séjour, — parce que l'utilité du canal était immédiate —, une œuvre de 60 kilomètres de longueur, dans des terrains paludiens, en exposant son armée à toutes sortes de maladies, et il aurait traversé non pas des marais, mais en grande partie les poudingues de la Crau — et de tout ce travail, il ne resterait pas de traces?

C'est ainsi encore qu'il interprète les vers bien connus d'Ausone, qui vivait au IVe siècle :

Pande, Duplex Arelate, tuos, blanda hospita,
Portus . . . .

comme applicables à un port aux *Fossæ Marianæ*, à un port à Arles.

— Enfin, où M. Desjardins nous paraît être dans l'erreur la plus complète, c'est lorsqu'il prétend de par la science, que le Rhône dépose annuellement à ses embouchûres 21 millions de mètres cubes de matières minérales qui augmentent d'autant la superficie du Delta, et qu'il plaisante agréablement M. Lenthéric sur l'opinion émise par celui-ci que le territoire des Saintes-Maries existait à l'époque romaine. Nous avons combattu ces affirmations prétendues scientifiques, dans un Mémoire qu'il nous a été donné de lire devant vous, lors de la réunion du congrès archéologique : nous n'insisterons pas sur ce qui a trait à cette prétention.

Nous concluons donc, en faisant connaître les impressions produites par cet ouvrage qui serait d'une importance capitale.

Il est triste de voir de belles facultés employées à produire vite; de voir l'esprit de système prévaloir sur les faits.

Il est triste encore de penser que si des erreurs que nous jugeons considérables se rencontrent dans le texte de l'ouvrage cité, il peut en exister de semblables dans ce que nous ne connaissons pas.

Ces regrets disent tout, ils nous feront pardonner les justes critiques que nous venons de soumettre à votre appréciation.

A. Gautier Descottes.

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

PERDON DE MONMAJOUR.

L'an M.CCCC.VIIII, lo divenres, lo ters jorn del mes de may, fon lo perdon general de san Peyre de Montmajour ; en loqual perdon foron Romieus e vengron de tot lo mond plus de cens cinquanta milia crestians e crestianas e plus ; vous die per vertat, non tant solament per ausir, mas per veser.

Item, de vieures fon bon marquat : IIII denies lo pechie del milhor vin, e dos denies l'autre, de pan, carn, peis milhor

marquat, lo pasage de l'aigua per persona IIII denies.

Item, y venc lo Rei Lois an mot nobla companhia, a caval, per la Viscleda.

GENS D'ARMAS.

L'an M.CCCC.VIIII, e del mes de may e de juin, paseron mot granda enfenitat de gens d'armas en Pisa, per secos del colegi del duc de Milan (1) e dels Florentins, e per secos del Rey Lois, et anar contre Farsin Can (2), e lo Rei Lanselot.

(1) Jean-Marie Visconti, duc de Milan, mort en 1412 le 16 mai.

(2) Voir les *Annali d'Italia... da Muratori, tomo nono*, anno M.CCCC.IX, pages 39 et suiv. 42, 43. — La fréquente mention que font ces *Annali* de *Facin-Cane*, et le peu qu'en dit Boisset, m'ont donné lieu de faire des recherches sur ce fameux capitaine du XIVe siècle. Les voici :

Facin-Cane (1), de la maison de l'Escale ou de la Scala (2), qui a possédé plus de six-vingt ans la seigneurie de la ville de Vérone (3), avait pris naissance, selon quelques auteurs, à Santua, dans le Piémont, et selon d'autres, à Casal, capitale de Monferrat (4). Plusieurs villes du Milanez se retirèrent de l'obéissance de Jean-Marie Visconti, fils aîné de Jean Galéas (5) et son successeur dans le duché de Milan, portées à la révolte par les intrigues des principaux capitaines du feu duc, mécontents de la conduite de la duchesse Catherine Visconti, sa veuve, et mère et tutrice de son successeur. Ces villes furent bientôt la proie du plus fort et ne secouèrent le joug légitime que pour en subir un plus dur, qui leur fut imposé par ceux-là même qui les avaient entraînés dans la révolte. Facin-Cane, un de ces capitaines, que Muratori appelle (6) *I condottieri d'armi*, prit pour sa part Alexandrie de la Paille et (7) s'empara successivement de Pavie, de Verceil, de Tortone, de Varèse, de Cassano, du Lac-Majeur : *Ma*, remarque Muratori, *spiro con lui tanta grandezza, perchè manco senza prole* (8). Facin-Cane mourut le même jour que le duc Jean-Marie, de la maison duquel il avait toujours été l'ennemi déclaré, c'est-à-dire le 16 mai 1412. Il avait épousé Béatrix de Tende, qui, après sa mort, se remaria avec Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, qui venait de succéder à Jean-Marie.

(1) Daniel, *Hist. de France*, édit. de Griffet, tom. VI, pag. 416, et Lenfant, *Hist. du Concile de Pise*, liv. VII, n. 12.

(2) *Dictionn. de Moréry*, dern. édit., au mot *Escale*.

(3) *Annali d'Italia da Muratori*, tom. nono, p. 52.

(4) *L'art de vérifier les dates*, édit. de 1770, p. 837.

(5) Il était mort en 1403.

(6) *Ibid.*, p. 16.

(7) *Ibid.*, p. 52.

(8) *L'art de vérifier les dates*, p. 838.

Item, lo jorn quart de jul, montet sus galeias lo Rey Lois, per anar a Pisa et a Florensa, e per governar las gens d'armas. Montet a Tolon, menet V galeias, e doas naus totas armadas.

PAPA NOVEL.

L'an M.CCCC.VIIII, del mes de may, fon elegit per los dos colegis papa novel (1), per son titol apelat papa Alisandre Sinquen; e davant era apelat mestre Helias, frayre menour era e quardenal de Milan. Et elegit que fon, fes Gonfanon de la Gleiza lo Rei Lois segon; e lo Rei Lois reconioc tenir lo Rialme de Napol soto la Gleiza.

(La suite prochainement.)

(1) Voir *Annali d'Italia...* da Muratori, tomo nono, anno M.CCCC.IX, pag. 39 et seqq.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.

Six mois. . . . . 2 fr 50.

Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. BERTET, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie SEGUIN. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. BERTET ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile FASSIN.

Avignon, typ. FR. SEGUIN, rue Bouquerie, 13.



1877 3e Série. No 17

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ARLES

Première Séance publique du 21 janvier 1877

(Suite)

LA LAPIDATION DE St ÉTIENNE,

ET

LA SALUTATION ANGÉLIQUE

DE FINSONIUS.

Les séances du Congrès archéologique auxquelles nous assistions il y a quelques mois, ont fait revivre pour nous l'histoire de nos murs, de nos églises, et de nos édifices en général. Je voudrais aujourd'hui vous parler des œuvres d'art qu'ils renferment. Elles sont en petit nombre, il est vrai, quelques-unes même ont tellement souffert qu'on peut dire qu'elles ont vécu : toutes cependant se rattachent à l'histoire de notre pays, et elles méritent que nous leur consacrions un souvenir.

Parmi ces œuvres d'art, l'une des plus intéressantes est celle que nous a laissée Finsonius.

Flamand d'origine, ce peintre a joui en Provence d'une réputation méritée, de 1610 à 1630. Son histoire, qui ne s'appuie que sur quelques dates et traditions, a été, pour la première fois, écrite par M. Ph. Pointel, dans ses *Recherches sur la vie et les travaux de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*. Nous en reproduirons à la hâte les traits essentiels.

Né à Bruges, vers 1580, Finsonius quitta de bonne heure son pays natal pour venir à Rome ; il y reçut les leçons de Michel-Ange de Caravage, dont il fut plus tard fidèle à imiter le réalisme. La mort de celui-ci, survenue au bout de peu d'années, dispersa ses élèves : Finsonius débarqué à Marseille, choisit bientôt pour résidence la ville d'Aix, où brillaient alors de leur plus vif éclat le Parlement et l'aristocratie de Provence. Ce fût là qu'il peignit la plupart de ses œuvres ; d'abord peintre de scènes et tableaux religieux, notre auteur, dont la réputation n'avait fait que grandir, fut sollicité d'aborder le genre des portraits, dans lequel il se distingua. Enfin, à bout de ses commandes, et poussé par son infatigable ardeur, il vînt travailler à Arles.

Nous lisons, en effet, dans le Registre des délibérations du Conseil de la Maison commune d'Arles, sous la date du dimanche « 10e du mois de febvrier 1613 (1) » que « davantage, a par lesd. sieurs Consuls « esté représanté qu'il se présante un « peintre flamand fort galant homme et « du tout capable en son art, de quoy a ren- « du des preuves très-certaines dans Aix « et Marseille, pour faire le rétable qu'on

(1) *Archives de la ville d'Arles,* J BB, Reg. 22, fo 162.

« a entrepris de faire f. en l'esglise de St-
« Trophime, avec lequel ils voiront de
« traitter si le Conseil l'a agréable. »

« Lequel (conseil) désireux de faire sor-
« tir la résolution d'un rétable en effect a
« donné tout pouvoir auxd. sieurs Consuls
« de traitter avec led. peintre flamand au
« plus grand advantage de la ville que
« faire se pourra. »

L'église cathédrale de St-Trophime possède dans la *Lapidation de saint Étienne*, l'œuvre la plus vaste et la plus audacieuse de Finsonius.

Quand ce tableau frappe pour la première fois les regards, on éprouve une sorte de saisissement mêlé d'admiration ; on se sent en présence du pinceau d'un grand maître.

Dans le haut de la toile, est représenté porté par des nuages Dieu le Père, revêtu d'une robe de velours pourpre galonnée d'une riche bordure d'or : le Christ en robe bleue se tient debout à sa droite ; la Vierge Marie et les anges vêtus de brocart blanc miroitant, occupent et garnissent les côtés. Le peintre a ainsi reproduit la vision du saint, pendant qu'on le trainait au supplice hors des murs de Jérusalem.

La scène inférieure est celle du supplice. Saint Étienne y est représenté à genoux au milieu de ses bourreaux, qui lui portent les premiers coups ; leur teint hâlé contraste singulièrement avec la pâleur des traits du martyr. Le bourreau qui est à droite de la composition, est une académie pleine de vigueur et de vérité ; de l'autre côté, on voit la foule des lapidateurs ; enfin, au devant de ceux-ci et dans un angle du tableau, est assis le jeune Saül, aux pieds duquel, ainsi que nous l'apprennent les Actes des apôtres, les témoins de cette scène déposèrent leurs vêtements. Sur une cartouche, au bas de la toile, se lit la mention suivante : *Ludovicus Finsonius, Belga Burgensis, fecit anno* 1614.

Si maintenant nous poursuivons les détails, nous rencontrerons une étude vigoureusement traitée : C'est une vieille portant des pierres dans son tablier ; sa figure repoussante de laideur respire la fureur haineuse. On raconte, au sujet de ce personage, que Finsonius, pendant qu'il travaillait à la *Lapidation de saint Étienne*, eut besoin dans la maison où il logeait d'une aide pour changer un meuble de place ; il eut recours à la servante du logis ; il en reçut un refus si brutal, qu'irrité de cette façon d'agir, le peintre la plaça au milieu des personnes les plus acharnées à la mort du saint.

Nous avons parlé du mérite de l'œuvre : il faut cependant être vrai, et dire quelles critiques en ont été faites.

La conception manque d'ordonnance, la scène est confuse. Il n'y a pas de champ entre le saint martyr, les exécuteurs qui le lapident et la foule qui les environne. Le cavalier qui commande le supplice semble devoir écraser ceux qui l'entourent ; en un mot, les personnages paraissent tous être sur le même plan.

On pourrait encore dire que la partie supérieure du tableau écrase la scène inférieure, et que Dieu le Père y est rapidement brossé.

Il faut cependant bien considérer que l'œuvre de Finsonius était un *rétable*, et qu'elle était destinée à dominer le spectateur.

Il est des détails puérilement traités : que penser de l'idée de l'auteur qui nous représente une pierre reposant encore sur la tête du martyr, pour faire voir d'une façon incontestable quel genre de supplice lui est appliqué ?

Quoi qu'il en soit, notre peintre qui avait couvert la Provence de ses œuvres, pensa probablement ne devoir jamais rien créer d'aussi magistral, puisqu'il ne signa pas seulement cette toile de son nom, mais qu'il se donna la principale place en se peignant dans le personnage à cheval qui préside au supplice. On ne peut douter de la ressemblance, quand on compare la tête du cavalier à celle du portrait de notre peintre, fait et signé de sa propre main à Aix, en 1613. Nous ajouterons cependant ce détail, que la récente restauration de cette œuvre d'art nous a donné occasion de relever ; c'est que la tête dont nous venons de parler est simplement un carton rapporté sur la toile, et fondu dans le des-

sein : elle en remplaçait probablement une autre que l'auteur trouva moins originale.

L'histoire nous apprend la fin malheureuse de Finsonius, qui se baignant un jour dans les eaux du Rhône, s'y noya. Son chien impuissant à le sauver, se coucha près du cadavre de son maître que des bateliers venaient de retirer du fleuve : il le suivit au cimetière, et s'attachant à la terre qui recouvrait les restes de celui qui l'avait nourri et caressé, s'y laissa mourir de faim. La tradition veut que ce chien, compagnon fidèle du peintre, soit le même que celui qui figure sur la toile dont nous parlons.

Si comme on vient de le voir, ce qui s'attache à la personne des hommes distingués mérite d'être rappelé, quel intérêt ne présente pas un autographe? Nous devons déjà depuis quelques années à M. Antoine Robolly, ancien archiviste de la ville d'Arles, la communication du reçu donné par Finsonius au trésorier de la maison commune, des 1500 livres que coûta la *Lapidation de saint Étienne :* il est précédé du mandat de la même somme, délivré par les Consuls de la communauté. Nous les reproduisons ci-après l'un et l'autre: (*Archives anciennes*, *série* I CC, 11° *armoire*, 3° *rayon*, *Pièces justificatives du Compte de l'année* 1614, *n°* 46).

« Mons. le trésaurier, paiès et délivrés « au sieur Loys Finson, peintre de la « ville de Bruges en Flandre, la somme de « 1200 livres, pour reste complèment et « entier payement de la somme de 1500 li- « vres que Mgr l'archevesque de ceste « ville d'Arles, MM. du Chapitre de la « sainte église et MM. les Consuls tant de « l'année dernière que les sieurs ouvriers « de la dicte sainte église, ont accordée « aud. sieur Finson pour faire et despain- « dre le platfond du grand autel de lad. « sainte église, et faire à iceluy la repré- « sentation de la *Lapidation de monsieur* « *saint Étienne* avec toutes les figures né- « cessaires, soubs les qualités contenues « ou contralct de prix fait sur ce passé, « retenu par M° Daugières, notaire royal « et secrétaire de la maison commune de « lad. ville le 4° du mois de mars dernier « passé. Et lequel prix dud. rétable et pla- « fonds lad. ville paye de la pension an- « nuelle et perpétuelle de 300 livres que « la communauté de ceste d. ville faisait « aud. chapitre pour l'employer à l'orne- « ment dud. autel, suivant ce qu'est porté « par la transaction et accord passé entre « toutes les parties par devers led. M° « Daugières le 18 de février de l'année « 1609, et paye de 5 années finies aux fes- « tes de Noël de la susd. année dernière « 1613, et en rapportant le présent mande- « ment et quittance du sieur Finson en « lui donnant payement de la dite somme « de 1200 livres, icelle vous sera admise « en vos comptes... Faict aud. Arles, le 2 « de juing 1614,

« Vaaradier consul, Dedonis consul,
« Delafont consul, Jullian consul.

Je Lois Finson soubsiné confesse avoir reçeu de Pierre Espinaud bourgeois trésorier susd. la somme de 1200 livres contenue au présent mandement, dont le quicte à Arles le 3° de juing 1614.

Lois Finson.

Suis esté présent
Daugières.

Tout à côté de la *Lapidation de saint Étienne*, dont nous venons de retracer l'histoire, se trouve la *Salutation angélique* du même peintre.

C'était un des sujets favoris de Finsonius.

« Œuvre gracieuse, suave, perle de sa « pensée : c'est son inspiration la plus « sainte, la plus achevée, la plus douce au « cœur », dit M. Pointel, qui en donne la description suivante :

« L'ange à chevelure rousse et retrous- « sée est revêtu d'une longue robe blan- « che dont les plis cassés et miroitant « tombent sur ses pieds tout à fait à la ma- « nière gothique : les manches en sont « fort larges, et resserrées en haut par un « bracelet de diamants et d'or. A ses épau- « les sont de grandes ailes blanches. Il « bénit de sa main droite, et de la gauche

« tient un beau lis. Entre la Vierge et « l'ange est une table couverte d'un grand « tapis à fleurs, très riche, très lourd, ba« layant de ses franges le dallage de mar« bre ; sur un pupitre y repose le livre de « prières, et auprès, dans une verroterie « très légère, trempe une petite fleur rou« ge. La Vierge est de l'autre côté à ge« noux sur un coussin. Ses formes sont « suivant le gothique, allongées, étroites « et plates; les mains sont déliées et fines. « Sa robe, traînante, est rouge; le man« teau bleu est posé sur ses épaules, et sa « tête est enrubanée de voiles. A droite, « tombent les draperies vertes du balda« quin : la colombe sainte est en haut au « dessus de la table. »

Un cartouche au bas du tableau, porte la signature du peintre : le millésime est celui de 1614. C'est une réduction d'une plus grande toile, que Finsonius peignit pendant son séjour à Naples. L'original porte écrite en fort beaux caractères, sur le marchepied de la table, la mention : *Aloysius Finsonius, Belga Brugensis, fecit* 1612. Il est plus élevé, et se divise en deux parties : l'une, l'inférieure, dont la copie de St-Trophime est l'exacte reproduction ; l'autre, supérieure, représentant le Père Éternel, apparaissant au milieu d'un groupe d'anges et rappelant la facture de la partie correspondante dans la *Lapidation de saint Étienne.*

On rencontre encore à Arles une autre copie de la même œuvre : elle est dans l'église St-Julien de notre ville. Elle porte la signature de Finsonius ; le millésime ne peut plus s'y lire. Ses dimensions, plus grandes que celles de la copie de St-Trophime, font présumer que c'est la même dont l'histoire est consignée tout au long dans une délibération du Conseil de la maison commune d'Arles, que nous reproduisons ci-après : (*Archives anciennes, série* I. BB, *tome* 21, *f°* 573) :

« L'an mil six cent quatorze et le di« manche dix septième du moys d'aoust,

« Davantage a par lesd. sieurs Consuls « esté représenté que le sieur Loys Finson, « paintre qui a travaillé le rétable de St« Trophime, a laissé en ceste ville un ta« bleau de l'Annonciation Nre Dame « soubs la croyance qu'il avoit que les da« mes de Ste-Claire le prendroient pour le « prix de septante escus par elles accor« dés, et d'autant que lesd. dames avoient « comodité de fournir cette somme, lesd. « sieurs Consuls désirent savoir si la vol« lonté du Conseil seroit de retenir lad. « pin^re pour la mettre dans la salle de « cette maison commune, attendu que « c'est la représentation de la feste en la« quelle on s'y assemble plus solennelle« ment que de toute l'année pour l'eslec« tion des Consuls. «

Le dict Conseil, la dicte représentation « entendue, a déllibéré d'achepter la dicte « peinture à l'effet susd. et donne pour ce « faire tout pouvoir auxd. sieurs Consuls. »

Cette dernière copie allait disparaître, la couleur toute gercée tenait à peine, en plusieurs points la toile apparaissait nue : le péril était tel que M. le curé de St-Jullien dût confier ce tableau à un artiste modeste, et cependant habitué aux restaurations : ce qui nous permet de voir aujourd'hui ce chef-d'œuvre rendu à la vie.

Je n'ai parlé que de Finsonius, et encore d'une partie des œuvres qu'Arles doit à son pinceau : permettez-moi de m'en tenir là pour aujourd'hui. La société archéologique, qui est au début de ses séances publiques, me fournira certainement l'occasion de compléter mon travail, en vous parlant des autres œuvres d'art que renferment nos murs.

M. Gautier Descottes.

LE MUSÉE D'ARLES

II

Jupiter

On a de ce maître des dieux, dans le Musée d'Arles, une grande statue en mar-

bre de Carrare (1), et un petit autel en pierre. La statue fut trouvée, ainsi que plusieurs blocs de marbre, en 1614, près de Trinquetaille, dans la terre d'un meûnier nommé Raymond Leydet, et achetée trente-huit livres huit sous (2) par les Consuls, qui la firent placer dans une niche de la chambre dite de la *Police*, à l'Hôtel-de-Ville, où elle resta jusqu'en 1665 (3), que l'ancien fut abattu pour construire celui d'aujourd'hui. Elle fut alors donnée à l'Hôpital, d'où elle a été transportée au Musée, le 19 décembre 1785.

Sa proportion est de six pieds un pouce ; mais elle n'a plus ni sa première hauteur, ni ensemble, ni agrément, à cause de sa dégradation. Il lui manque la tête, le bras et l'épaule du côté droit, une portion du bras gauche, depuis le poignet jusqu'au dessus du coude, le bas des jambes et les pieds. Une draperie lui couvre la moitié inférieure du corps, et remonte, par derrière seulement, sur l'épaule gauche. De la main qui lui reste, Jupiter tient le foudre, qui a été conservé par son adhérence à la draperie sur le haut de la cuisse du même côté. A la main du bras droit élevé devait être une haste pure, c'est-à-dire, un long sceptre. La sculpture, sans être trop belle, offre cependant une grande vérité de nature, et de la fermeté de ciseau dans la touche de la poitrine, du bras et de la main. La draperie est bien entendue, mais un peu négligée dans l'exécution. Il semble que la tête fut découverte en même temps que le corps, quoique cela ne conste par aucun écrit ; autrement la figure, déjà mutilée en d'autres parties, n'aurait peut-être pas paru digne d'occuper une niche dans un lieu distingué ; et Rebatu, qui lui en a dessiné une de grand caractère, n'aurait guère été en état d'y si bien suppléer. Si cette tête a figuré à l'Hôtel-de-Ville, elle aura disparu lors de la démolition de ce bâtiment, ou depuis son transport à l'Hôpital. Le marbre lisse et coupé net dans le dessus du tronc, où son épaisseur le garantissait des cassures, fait croire que la tête, le cou, l'épaule droite et le bras correspondant étaient anciennement d'une pièce de rapport ; ce qui n'est pas très-rare.

L'empire du tonnerre passa quelquefois à plusieurs divinités, comme à Saturne, à Mars, à Vulcain, à Pallas ; mais ce ne fut qu'accidentellement et en sous-ordre. Le droit en appartenait par essence à Jupiter ; c'est donc lui-même que le foudre caractérise ici. Ce souverain de l'Olympe avait jusqu'à trois cents surnoms, *trecentum Joves* ; la disposition pacique du foudre, dans celui d'Arles, annonce un *Jupiter conservateur*, maître de retenir son tonnerre comme de le lancer. Les sons imposants dans les nues retentissent, les éclairs, la pluie et le beau temps, étaient spécialement en son pouvoir. On lui faisait des vœux afin qu'il ne se montrât jamais ni foudroyant ni vengeur ; et lorsqu'il s'annonçait mécontent par des coups enflammés, les Haruspices étaient appelés pour purifier la maison atteinte ; on avait recours aux livres dés foudres, aux interprétations, aux sacrifices expiatoires et l'on posait solennellement sur le lieu frappé, une pierre portant ces mots : FULGUR DIVUM CONDITUM, *La foudre divine est ici renfermée*. C'était un signe de respect et pour servir d'avertissement aux indévots. Personne n'aurait osé marcher sur ces pierres. On en voit plusieurs dans les cabinets d'antiques ; il y en a deux dans celui de l'Académie de Nîmes ; Ménard (1) les a publiées. Par une conséquence de cette maxime, la religion défendait de brûler, selon l'usage, le corps d'un homme tué

(1) Rebatu, *Ant. d'Arles*, p. 4, la dit à tort de marbre de Paros.

(2) *Mandements de la Trésorerie d'Arles*, année 1614, n. 1, et *Conseil de Ville* du 6 avril 1614.

(3) Rebatu la dit à l'Hôtel-de-Ville dans ses deux éditions de la *Diane d'Arles*, 1656 et 1659, et dans son manuscrit des *Antiquités d'Arles*, où jusqu'à sa mort en 166?, il aurait pu faire une note si la statue eût été déplacée de son temps.

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. VII, p. 247-249, n. 47, 48.

par le tonnerre et voulait qu'on l'enterrât. La moitié inférieure de cette figure est drapée, la supérieure est nue. Ce costume dit Porphyre dans Eusèbe (1), apprend aux mortels que Jupiter, caché pour eux, n'est visible qu'au plus haut du firmament.

La grandeur de cette statue la suppose anciennement adorée dans un temple, et les blocs de marbre découverts avec elle peuvent en avoir été les débris. Si Rebatu avait mieux senti l'intérêt, les ressources et les indices que donnent les plus petits détails, il nous aurait appris si elle fut trouvée dans les ruines, ou simplement dans la terre ; s'il y avait des restes de murs ou non ; si les blocs étaient fort grands, bruts, ou travaillés et comment. Puisqu'on n'en sait rien, Trinquetaille ne saurait se flatter d'avoir eu un temple de Jupiter, qui a pu être à l'orient du Rhône, aussi bien qu'à l'occident ; et alors on aura anciennement enterré la statue au loin, pour la mieux soustraire aux yeux des partisans plaintifs de l'idolâtrie en ruine.

L'Autel de Jupiter, ci-devant enchâssé dans le mur méridional du couvent des Minimes, fut mis dans le Musée en décembre 1785. Quoique exposé aux yeux du public, à une assez petite élévation, pendant près de deux siècles, il n'a été connu jusqu'à présent par aucun écrivain. Il a deux pieds de hauteur, dix pouces et demi de largeur et six d'épaisseur. La base et la corniche en sont détruites. On voit au sommet un petit renfoncement rond avec un bord relevé, où se faisaient les offrandes et les libations. Le derrière et les côtés sont lisses. Sur le devant est sculpté en bas-relief Jupiter nu, à l'exception d'un pan de chlamide sur la poitrine, tenant le foudre de la main droite et la haste pure de la main gauche. Le visage est tout brisé. Son aigle placé à ses pieds, ne s'aperçoit presque plus, tant il a souffert des mains chrétiennes, afin qu'il fut aussi méconnaissable que son maître.

Une inscription, ou dédicace, anciennement gravée au-dessus de ce Jupiter, nous aurait transmis son surnom, sans les injures du temps ou des hommes : il n'en reste que les lettres SEX. G...., initiales du nom de celui qui, par dévotion, ou par reconnaissance, avait fait faire ce petit monument pour servir à son culte domestique. L'entière nudité de Jupiter rappelait qu'il avait bien voulu se montrer quelquefois aux hommes, comme à Romulus dans la guerre Sabine (1), pour encourager les Romains, qui, en conséquence, lui bâtirent un temple, sur le lieu même, sous le nom de *Jupiter Stator*. Il est, avec cette même légende, au revers de plusieurs médailles d'Antonin Pie et d'autres empereurs, dans l'attitude de celui de l'autel d'Arles, qui, par cette ressemblance, sera un *Jupiter Stator*, c'est-à-dire, défenseur et gardien.

(Le Père Dumont, *Description des anciens monuments d'Arles*, p. 16 et suiv.).

MÉMOIRES

DE

BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé

de plus remarquable, particulièrement

à ARLES et en PROVENCE

depuis

M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

Item, lo papa ly remes los areyrages del tems passat. Aprop xxx jorns, lo Rei Lois parti de Pisa, e montet a caval an sas gens

(1) Euseb. *Præpar. Evang.* l. 3, 6, 9.

(1) Tit. Liv. l. I.

d'armas, e s'en tiret ves Roma per conquestar lo patrimoni de lâ Gleiza e metre papa Alisandre en Roma, et en la cadiera de san Peyre. Enfra pauc de jorns, en Roma intret lo Rei. Aprop VIIII mes papa Alisandre mori ; e de mantenen lo colegi elegiron papa novel lo Quardenal de Bolonha ; e fon per son titol apelat papa Joan XXIII, loqual lo Rei Lois lo mes en Roma an grand honor ; e senhoret Roma coma papa Johan (1).

GENOVA SI REBELA

L'an M.CCCC.VIIII, et del mes d'avost, Genova an tota la comuna si rebeleron (2) al Rei Lois de Fransa (3), loqual era lur senhor e meron mort lo luoctenent de governador (4) que y era per lo Rei de Fransa, e motos autres gens.

LO REI LOIS EN ARLE.

L'an que dessus CCCC.VIIII, lo jorn ters de desembre, venc lo Rei Lois en Arle, venent a lhora de Roma von laisa sas gens d'armas, e venc per anar a Paris, e de la tira, e tantot se montet a Paris.

LA LUNA.

Item, l'an M.CCCC.VIIII, lo jorn XX de mars, que fon lo digous-san, sus l'hora de prenson, fon vista la luna tota roja coma sang ; et aprop aquela color devenc negra ; et apres tornet la mitat clara e lusen, l'autre mitat vetada de negre, e sposcada de roje coma sang (5).

MATREMONI DEL FILH DEL REI LOIS (6)

L'an M.CCCC. e VIIII, lo jorn XXV de mars, si fes l'acordi del matremoni del filh de Lois nostre senhor Rei de Sesilia, per son non apelat Monssen Lois, an la filha de Monssen Johan duc de Borgonba, per son non apelada Madama Katherina de Borgonha (1).

LO REI LOIS EN PROVENSA.

L'an M.CCCC.X, lo jorn VIII d'abril, venc lo Rei Lois de Fransa et intret a Tarascon, et aqui demoret tres jorns.

Item, Madama la contesa de Velin, per son non apelada Madama Elyps, ly venc far la reverensia, e demoret en Arle la sieutat jusque al jorn que lo Rei parti.

Item, anet se dinar lo Rei a San-Martin palun-major; e dormir a Salon ; e de Salon parti, anet dormir ad Ays, d'Ays parti et anet a Marselha ; e d'aqui montet sus gualeia, e tiret s'en ves papa Alisandre sinquen (2), fon lo jorn que parti lo XX d'abril, l'an que dessus.

Item, parti de Marselha an XIII gualeias, e VIII naus, e feron lur via. Vertat es que las naus partiron plus tard de XXV jorns, quar noun avien lur carg de so que portar deviens, so es a saber sal, blatz, bescuechs, gens d'armas, e cavals ; avien en la major partida mas tot non.

Item, partiron cargadas ; e presas foron las V naus per los enemics.

GRELA.

L'an M.CCCC.X, lo jorn XXII d'abril, que fon la vegelia de San Georgy, parti Trofeme Reynaut e Johan Gueyrard d'Arle, per anar en lo Rialme de Napol, an lo Rei Lois ; et aquel jorn, esgual l'ora de vespras, si levet una greba de ves Ponent tant negra que meravelha fon ; e s'espandit ves Levant, an fortuna grant plueia, e grant forsa de peiras ; e fes mot grant dam en Camargua, en lo Plan del Borc, en Galinhan, en Crau, en lo Barret, et ves d'autras partidas, als vinhas, et als blatz,

(1) *Annali d'Italia*, ibid., anno M.CCCC.X, p. 45-46 et anno M.CCCC.XI, p. 47.

(2) *Annali d'Italia*, ibid., anno M.CCCC.IX, p. 42 et 43.

(3) Boysset donne mal à propos le nom de Louis au Roi de France ; c'était Charles VI qui régnait alors.

(4) Le sire de Choleton, chevalier françois (Daniel, *Hist. de France*).

(5) Boysset voudrait-il parler ici d'une éclipse de lune qui arriva le 21 mars 1409 de l'Incarnation, et 1410 de la Nativité, à minuit, dont il est fait mention dans *L'art de vérifier les dates* p. 79. — Voir les précédentes notes sur les éclipses.

(6) Cet article est apparemment transposé, le 25 de mars se trouvant alors le premier jour de l'année.

(1) Ce mariage n'eut pas lieu.

(2) *Annali d'Italia*... tomo nono, anno M.CCCC.X, loc. cit.

et a tota causa fruch portant. Quant fon a Marselha, lo Rei los fes tornar.

AVINHON CONTRA L'ANTIPAPA BENEZEG.

L'an M.CCCC.X, lo jorn permier del mes de may, la sieutat d'Avinhon si rebelet de l'antipapa Benezet, alias Peyre de la Luna; e reconegron per papa verai papa Alisandre sinquen ; et aquel jorn meron milia basinets d'enfra la sieutat, per far bona guera a los Quatalans qu'eran d'enfra palays (1).

Item, l'an que dessus, a VI jorns de setembre fon fonduda una arcada del pont d'Avinhon per los Quatalans, per despieg de sels d'Avinhon ; car fon minada per sels d'Avinhon; et fon aquel jorn disathe.

SANTA CROS D'ARLE.

L'an M.CCCC.XI, lo jorn permier d'abril, fon acabat de bastir l'arryeire an lo dessus, an tota la cura que l'y es davant la gleiza de Santa Cros d'Arle que costet tres sens florins.

LO REI LOIS EN FRANSA

L'an M.CCCC.XI, a XVI de desembre, parti lo Rei Lois del castel de Tarascon, e anet en Fransa, an bela e nobla conpanhia. Mas davan que partis, jitet los Quatalans foras del palais d'Avinhon (2), e los uns tireron en Aragon, an sal conduch del Rei, e bona conpanhia, e los autres lo Rei Lois retenc a son gageses.

Al mes de jun l'an sobredig eran venguts los Quatalans en Provensa et en Arle (3), per mandament de l'antipapa Peyre de la Luna per anar contra ad Avinhon e Venaysin; losquals Quatalans sy meron en terra, e monteron a caval per tirar en Venaysin, e foron pres e desconfits per los Provensals ; e los autres que remaron en las fustas, que eron XXII, s'en monteron per lo Rose ad Arle, per tirar s'en ad Avinhon ; mas la sieutat d'Arle mes una cadena a traves del Rose, que passar non lo pogron, e s'en retireron. Vertat es que lur gens y moreron, e mots dams feron, e guasteron las vinhas, ecremeron de mases e de cabanas asas; mas autres bels portamens non feron, e s'en torneron coma a vols gens e croias.

PLANTIER.

Item, l'an que dessus CCCC.XI, lo jorn des de desembre, fon plantat lo plantier que sy tenc an la terra de Rostan Selesti valat en mieg : loqual a de traves XXX malhols, e d'aut LXXXIIII, et a XX de desembre fon de tot levat.

LO MUR NOU FONDUT AD AVINHON

L'an M.CCCC.XI, e del mes de desembre, sels d'Avinhon fonderon lo mur nou de la Roqua de Nostra Donna d'Avinhon ; loqual avie fag papa Benezet, alias Peyre de la Luna (1).

(La suite à la prochaine livraison.)

(1) *Istoria della città d'Avignone, dal P. Fantoni*, t. I, lib. 3, cap. I, pag. 293 et seqq,

(2) *Istoria della città d'Avignone*, loc. cit.

(3) ...... Item, avens trobat que monta tota la despensa facha per l'estol de Mossen Peyre de Luna, quant venc davant Arle de l'an M.CCCC.XI, tant per fortiffication de la villa, arnes, artelharia, e gagis de gens, costat en tot : *Flor.* M.CCCC.LXXVII *S.* VI. *D.* VI. (*Comptes de trésoriers de l'an* 1400. Registre MS conservé dans les archives de l'Hôtel-de-Ville d'Arles).

(1) Voir ci-devant l'article intitulé : *Ostals fondus ad Avinhon.*

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.

Six mois. . . . . 2 fr. 50.

Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. BERTET, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie SEGUIN. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. BERTET ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile FASSIN.

Avignon, typ. FR. SEGUIN, rue Bouquerie, 13.



1877 3e Série. N° 18

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

LA PESTE A ARLES

EN 1720 et 1721.

NOTES LAISSÉES PAR JOACHIM GUILLAUME DE NICOLAY (1).

I

Le mois de juin de l'année 1720 on s'aperçut à Marseille de la peste.

On dissimula le mal pour tenir la foire de Beaucaire.

Le 30 juillet, le Parlement donna arrest par lequel il fut défendu aux gens de Marseille de sortir de leur terroir.

Dans le mois d'août suivant, la peste fut à Aix, on cacha le mal. J'y fus au milieu de septembre pour finir l'affaire de M. Silvy ; tout y estoit à l'ordinaire.

On ne le déclara que dans le mois d'octobre que le Parlement en sortit ; il fut à Saint-Remy, aussy bien que deux procureurs du pays, les trésoriers et autres officiers de la province.

A peu près dans ce temps là, M. le marquis de Cailus, lieutenant-général, arriva à Tarascon pour commander en Provence.

Il fit faire une ligne depuis la Roque jusques au Martigues. Cette dernière ville fut bientôt attaquée, et l'on retira la ligne en deçà.

Peu de jours après, il mourut à Saint-Remy des gens suspects ; on disputa quelque temps, mais enfin M. l'intendant en partit et M. le marquis de Cailus le fit bloquer tout autour de ses murailles. M. l'intendant fut à Barbentane.

Cependant M. de Cailus, qui ne faisait jamais maigre, voulut envoyer un muletier prendre du poisson à la barrière du Martigue. Il obligea *Claude Robert* de loger ce muletier à sa *tapie* dite de *Poncet-Meron*. Bientôt le muletier qui, avec le poisson, portait de la contrebande, infecta cette *tapie* et fut mourir à Tarascon.

Heureusement pour ces MM., ils coupèrent chemin au mal en faisant soixante jours de quarantaine. M. le marquis de Cailus fut à Frigolet où, dans la suite, ayant nombre de ses domestiques attaqués, il se sauva tout seul à Graveson, et la peste le talonnant, il se retira au Castelredon ; après avoir fait quarantaine, il retourna à Tarascon.

Venons à la peste d'Arles :

Dès le mois de juillet, les échevins de Marseille avaient écrit à nos consuls qu'ils n'étaient pas bien nets. On fit mine alors de se garder, mais cela ne dura pas. Enfin, au commencement d'aoust, on établit des gardes à la croix Saint-Hippolyte et au pont de Crau, et des capages aux portes.

Nos consuls, *MM. de Fourchon*, *Grossy*, *Brunet* et *Chartroux*, voyant la difficulté qu'ils avaient de se faire obéir, demandèrent à M. le marquis de Cailus de leur donner pour commandant *M. de Beaumont*, ancien capitaine au régiment de royal-

(1) Et extraites du volume intitulé : *Archives* de la maison et famille de Nicolay, d'Arles (Ms. de Louis Mège, à la Bibl. de la ville).

artillerie, qui nomma pour major *M. de Bouchet*, ancien capitaine d'Orléanois.

Cependant on envoya dans le mois de novembre *M. Simon*, le premier de nos médecins, visiter une vieille femme morte à la *tapie* de *Poncet Méron*, qui déclara qu'elle n'estoit pas suspecte et qu'on pouvait l'enterrer à l'ordinaire.

Le 15 décembre, *Claude Robert*, de cette même *tapie*, son gendre, entra malade dans la ville; il eut la précaution, pour paroître se bien porter, de descendre de son âne avant que d'estre à la porte de la ville; il y mourut le 17.

Dans ce temps là, quelques-uns de ses parents et de ses voisins ayant esté enlever de ses effets eurent le mal.

Les *Risaire* père et fils moururent aux Arênes le 23 du même mois; M. Compagnon, mandé, déclara qu'ils estoient morts de peste.

L'alarme fut dans la ville, tout le monde songea à s'aller établir à la campagne.

Jamais fêtes n'ont esté plus tumultueuses que celles de la Noël de cette année.

On mura les arênes, et l'on leur fit faire quarantaine; il n'y parut rien de tout ce temps là.

Nous fûmes quelques-uns nous offrir aux consuls pour leur aider, jusques à ce que le désordre nous contraignit de nous enfermer. J'avois pris le party de m'enfermer chez moi, Saint-Rémy estant attaqué avant Arles, et je faisois des provisions de toutes choses, même un four pour cuire le pain; je fis cimenter et approprier une vieille citerne que je remplis d'eau du Rhosne.

Nous eûmes de temps en temps quelques malades de ceux qui avoient communiqué. On avoit d'abord mis les quarantenaires à Saint-Roch; il en tomba quelques-uns malades, ils y moururent sur la paille. On prit ensuite la Galère pour les suspects, qui ne fut pas longtemps sans être infectée. On prépara avec plus de soin Saint-Lazare, qui fut prêt dans le mois de janvier. On purifia après Saint-Roch et l'on en fit une convalescence. Enfin, au commencement de mars, on prit le couvent des Carmes-Déchaussés pour servir de quarantaine de santé à ceux qui sortoient de convalescence. Il ne tombait plus de nouveaux malades. Il ne tint qu'aux consuls de fermer les infirmeries; mais, voulant que le mal leur fournit un prétexte pour être confirmés, ils voulurent faire lessiver le linge qui avait servi aux anciens malades. La blanchisseuse tomba; il fallut faire revenir le chirurgien, qui la suivit, et plusieurs autres.

A l'approche du 25 de mars, plusieurs personnes arrivèrent pour procéder à l'élection, mais le 24 on publia une lettre de cachet qui continuoit les consuls jusques à nouvel ordre. Ceux qui prétendoient au chaperon pour eux ou pour leurs amis se liguèrent contre les consuls; il n'y avoit plus de peste, on écrivit contre eux et à M. le marquis de Cailus, et à la cour, on leur fit perdre la confiance qui leur estoit si nécessaire. *M. Pitot*, médecin de Montpellier, qui estoit venu servir à nos infirmeries, avoit beau crier, tout le monde lui estoit contraire; on souleva même le peuple contre luy, disant qu'il empoisonnait les gens pour faire durer son emploi.

Déjà les hardes qu'on avait brûlées et de *Claude Robert*, près la porte de Laure, et des *Risaire* aux Arênes, avaient donné le mal à leur voisinage; desjà tous les enclos autour de la ville se peuploient de quarantenaires, et les infirmeries ne pouvoient plus que bien difficilement contenir tous nos malades.

Ce fut dans le mois de mai, le mal estant répandu dans presque toute la paroisse de la Major, qu'on ferma de nouveau les Arênes et quelque temps après toute la paroisse, de manière pourtant qu'on leur laissa la porte de Portagnel ouverte pour aller abreuver leurs bestiaux, et ils s'en servoient pour venir dans la ville par Marchéneuf.

Heureusement pour moy, estant intendant des infirmeries, la fatigue me fit tomber malade; l'alarme fut si grande dans ma maison qu'il me fallut songer à battre en retraite.

On remplit alors de malades le couvent des Minimes.

Enfin le premier de juin, je me renfermai chez moi et ma mère à la maison de feu *M. Avignon.*

M. le marquis de Cailus, sur la fin de mai, nous avoit bloqués au pont du Rhône et aux roubines du pont de Crau. Les paysans, voulant secouer ce joug, s'attroupoient tous les jours et donnoient bien de la peine à nos commandants.

Le 5 juin, ceux de la Major ayant franchi leurs barricades et s'étant unis avec ceux des autres paroisses, ils furent enlever le peu d'armes en état qu'avoient trois compagnies de milice, qu'on avoit barraquées au boulevard de l'Archevêché, et avec ce secours et des faulx manchées à l'envers, ils furent d'abord attaquer et forcer les miquelets qui gardoient Trinquetaille ; ils se ruèrent ensuite sur ceux de Crau, qui ne leur donnèrent pas plus de peine ; ils commirent bien des excès, enlevèrent les effets de cinq ou six particuliers de Trinquetaille et du sieur *Gagnon* en Crau, enfoncèrent les greniers où estoit la farine du Roy. Tout le païs se trouva ouvert. Plusieurs furent faire des cabanes à la campagne, mais une partie y porta le mal que la communication leur avait donné.

M. le marquis de Cailus, à la tête de tout ce qu'il avait pu ramasser de bonnes troupes, vint rétablir la ligne, mais il la recula jusques au rageirol du *Grava*, c'est-à-dire à une lieue et demie de la ville. Trinquetaille fut aussi fermé, et quelque temps après on contraignit ceux qui s'étaient retirés en Camargues depuis la sédition, de revenir prendre le mal à la ville.

Nous étions témoins, de nos maisons, de toutes les calamités publiques.

Bientôt les malades, ne trouvant plus de place aux infirmeries, mouraient à la porte sans aucun secours.

Un pourvoyeur nous apportait nos besoins, que je recevais moi seul par la fenêtre dans un cabas de palme attaché à une corde d'euffe. Tout le bas de la maison estoit fermé de manière qu'aucun n'en pouvait approcher. Je prenais les provisions du premier étage ; mais il n'estoit permis aux domestiques de se mettre aux fenêtres que du second. Je recevais la viande dans de l'eau chaude, les herbes et le fruit dans de l'eau froide, l'argent et les lettres dans le vinaigre. J'avais fait provision de bœuf salé qui nous servit fort, ne pouvant avoir alors que du mouton. Nous étions assez nombreuse compagnie, et nous avions la consolation d'avoir la messe tous les jours (*Nota* que je promis, pour avoir cette permission, qu'on ne danserait jamais dans cette salle basse et c'est à quoi j'exhorte mes successeurs). J'avais fait pour cela dresser un autel à la salle basse qui est sur la rue. Nous avions quantité de poules qui avec de la morue, du poisson salé et des légumes nous fournirent les moyens de faire maigre.

M. de Jossaud, colonel réformé, arriva à Arles le 23 juin pour y commander. Il y fit entrer avec lui un lieutenant, un sergent et vingt miquelets ; le tout fut dans huit jours réduit à deux soldats qui tinrent bon tout le temps. Ce commandant eut son valet de chambre malade ; son neveu et lui ne prirent aucun mal, quoiqu'ils s'exposassent fort.

Cependant quelque ordre qu'on voulut mettre, le mal augmentait toujours. La maison de la Charité ne fut pas plustôt en état de recevoir des malades, qu'elle fut remplie.

M. de Fourchon mourut ; *M. de Sabatier* ne fut que peu de jours à sa place ; *M. de Graveson* lui succéda, et quoique tombé malade après lui, il mourut pourtant avant. Les consuls, ne sachant que devenir, délibèrent de faire sortir pour leur aider les gens qui estoient renfermés. *M. de Jossaud* envoya des billets partout ; j'en fus exempt, apparemment parce qu'ils comptaient que j'avais bien servi mon temps. Il ne sortit que des bourgeois, les gentilshommes s'excusèrent. Ce fut de l'huile dans le feu ; la pluspart assistèrent à peine à un bureau.

Les bouchers et les boulangers estant morts, M. de Jossaud prit le parti de faire venir du pain et des moutons écorchés de Tarascon et de Beaucaire.

M. de Beaumont et *M. de Bouchet* moururent alors. Quoiqu'on eût nouvellement pris le couvent des PP. Récollets pour infirmerie, il restait encore plus de deux mille malades dans la ville. Faute de corbeaux (ils estaient réduits à cinq), on avait laissé arrérager sept ou huit cents morts dans la ville ; enfin il en arriva quantité de Toulon et d'Aix, aussi bien que des aumôniers, des médecins, des chirurgiens, et des infirmiers et infirmières.

M. Grossy mourut, *MM. Brunet* et *Chartroux* tombèrent malades. Le roi nomma à leur place *MM. de Piquet*, *Francony*, *Granier* et *Honorat*.

On fit le 20 juillet une procession de saint Roch. Depuis ce jour-là le mal diminua visiblement.

On commença le 4 d'aoust la quarantaine ; il tombait encore des malades, mais le mal ne paraissait pas avoir la même force.

On fit une seconde procession le jour de saint Roch ; enfin le 25 septembre on finit la quarantaine.

On commença de vendanger le 1er octobre ; la grande communication ne fit aucun mauvais effet. Nous n'avons eu aucune rechûte, Dieu merci.

Nous avons perdu à cette peste 9,400 ou 9,500 personnes, dont près de mille au-dessus de l'artisan, prêtres, gentilshommes, avocats, bourgeois, etc Ce qu'il y eut d'affreux, c'est qu'il en périt au moins 8,000 dans un mois et demi, depuis le 15 juin jusqu'à la fin de juillet.

Plusieurs personnes ont esté attaquées à la campagne, par la trop grande confiance qu'on y avait. Tous ceux qui ont esté renfermés dans la ville se sont garantis. Je ne conclus pas de là qu'on soit mieux à la ville qu'à la campagne ; on a certainement plus de chagrins et d'ennuis à la ville, mais la nécessité fait qu'on s'y garde mieux, pourvu qu'on puisse prendre sur soi de se renfermer assez tôt et d'en sortir assez tard. Il est plus difficile de se garantir dans nos campagnes, et par la communication qu'on ne saurait se dispenser d'avoir avec la ménagerie, et même par celle que l'on a avec ses voisins. Si l'on voulait ou pouvait se garder à la campagne comme l'on fait à la ville, l'on y trouverait l'utile et l'agréable.

(*La suite à la prochaine livraison*).

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Clarel*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

—

Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614.

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre XXVII

Des Saumons et Truites. Meletes, Ecrevices, Tanches, etc....

..... Je ne veux point obmettre une engeance de petitz poissons, qu'Aristote, Pline et quel autre que ce soit des anciens ont ignoré. Noz pêcheurs les appellent melètes et y en a de deux races, distinctes, seulement par la grosseur, non par la forme. Les petites n'ont pas plus de quatre pouces en longueur, et ont un demi doigt de large. Le goût n'en est point dès-agréable, et la pêche en dure toute l'année. Les autres plus grandes que celles-cy, les surpassent aucunemant, étans de la grosseur du pouce, et sont toutes d'une couleur argentine. La pêche n'en est point si commode, ny favorable ; parce qu'on n'y peut vacquer qu'en un tems bien calme et serain, la mer étant en bonace. Elles ont un goût très-excellant et qui par sa plaisante qualité, excite tellement l'appétit, qu'en la saison qu'on les apporte toutes fraiches à Arles on quitte dès aussitôt les meilleures viandes de chair et les mieux appareillées. Si la multitude ne me faisoit appréhender la confusion, je n'oublierois en ce traité les écrevices, les tanches, les rougetz, les perches noüans ez flotz de

noz eaux douces. Mais ce seroit entreprendre l'infini, que de vouloir attaindre avec les paroles à l'opulance infinie de la nature.

CHAPITRE XXVIII

Saleures de poisson. Anchois. Saleures des œufs de poisson. Boutargues, de quoi et commant faites. Cavial fait des œufs d'éturgeon. Les Grecs très frians du cavial.

Ensuite des discours précédans, j'estime que celui des confitures au sel, qu'on fait du poisson, ne sera icy mal inséré. D'entre toutes ces saleures, dont l'on l'accomode en notre pays, il y en a trois principales qui sont de ma connaissance. L'une est du corps du poisson même. Les autres deux sont des œufs tant seulement. Le poisson dont se fait la première est d'une race très petite, et à la relation de quelques uns, c'est celui que les anciens appelloient *Apüas* que nous disons Anchois. Le vray tems pour les confire au sel est au mois de May. Donques pour un préalable, on met force sel au fond d'un barril : après, on prend autant de bon fenouïl vert, et le jette-on dedans comme par littées ; puis les têtes ôtées de ces poissons, on les couche là dessus et les sau-poudre-on fort largemant ; on épand encores d'autre fenouïl et du poisson par dessus, pour en faire une autre littée, et ainsi en suite, jusques à tant, que le baril vienne à être plain. Bouché qu'il est bien soigneusemant, vous faites à tout un foret, un petit trou à son couvercle, à ce que par là on le puisse aœiller de la saumure, que vous allongerez toujours de peur que celle du dedans ne vienne à s'anéantir : car rien n'est si dommageable à toutes confitures au sel, que leur laisser endurer le soif : d'autant que par ce défaut, elles se chansissent en peu d'heure. Noz anciens souloient faire grande quantité de telle confiture : mais aujourd'hüy on nous en apporte d'Espagne en telle abondance, que noz gens aiment mieux trafiquer et profiter en autres denrées, qu'en celle là La première saleure qu'on fait des œufs de poisson se nomme en latin Oataricha. La diction est grecque sans doute : les nôtres corrompans le mot, l'appellent Boutargue. Peu d'écrivains latins ont parlé de cette matière et ceux qui y ont versé s'en sont mal acquittez : ayant pris ce mot de Oataricha pour des œufs seichez, d'autant que σοχιόνι en Grec signifie saleure, soit elle seiche, ou bouffie, il n'importe. Doncques pour cette raison nous appellerons Oataricha les œufs confits ou salez, et toute autre saleure. De mémes on pourra dire Oataricha ou Cavial, bien qu'on le fasse ores au seç, ores au liquide, selon l'humeur des confiseurs. Ores puisque l'usage a jà acquis à noz boutargues seules le mot de Oataricha, comme par excellence, et que le Cavial à part soi a retenu le sien propre et particulier, j'ay trouvé bon de faire un peu de mention de cette saleure. On met les œufs tirez des muges pris tout de frais, sur un aiz bien uni : après on les sau-poudre tout par tout du sel blanc bien délié et en mettant un aissellet par dessur chargé d'une lourde pierre, on les laisse évanter au soleil, jusques à ce qu'ils prennent une couleur fort noire ; et de ce pas on les serre en quelque lieu sec, pour réserve et provision de la maison. Certes le commun bruit est tel, et les plus expérimentez advouent n'y avoir rien qui ouvre mieux l'appétit de boire, que cette saleure. J'en ay fait l'essay en moi-mêmes. Car ayant un jour bonne envie de goûter de certaine viande, sentant mon estomac chargé d'humeurs, néantmoins assés robuste, j'en prins si largement, qu'une altération m'en demeura si grande qu'après avoir longtemps résisté, il me fallut à force d'eau modérer la violance de ce médicamant. Si vous usez du vin pour étancher cette soif, vous n'avancez rien : ou ce serait que vous prinssiez de quelque vin faible, ou fort trempé. La cause d'un effet si grand est toute évidante. Cette viande ouvre les poulmons trop chargez, et sans attirer l'humeur de guères loin, consume valeureusemant celui qu'elle rencontre. Les boutargues se font aussi des œufs de loup, mais elle ne sont pas si généreuses. L'autre confiture des œufs de poisson nommée Cavial, est venue des Grecs et se fait à

Arles en cette facon. On éparpille les œufs d'éturgeon sur des aisselets, où l'on les tourne toujours en les saü-poudrant de sel blanc bien délié, et de ce s'en fait une paste, que l'on broye à tout une petite pèle de bois, en la pressant à toute reste. Cette paste en après est exposée au soleil, où elle demeure à l'évant jusques a tant qu'elle change en noir sa couleur grisâtre. On la tourne derechef sur l'autre côté, afin que cet astre fasse le même effet. Cependant il convient avoir le soin de chasser les mouches : car pour peu qu'elles touches une saleure, elle se pourrit en moins d'un tourner de main. Au bout, l'on en fait des balles de la grosseur d'une pomme commune, et les met-on pour réserve dans un pot de terre tout neuf, et bien vitré, qu'on arrouse largement de bon huile. Ainsi on les sème dans quelque cabinet ou dépanse tempérée de chaleur et d'humidité. Noz gens ne sont guières frians d'une telle viande, au prix des Grecs, qui la dévorent : car les Flamans ne sont point si avides du beurre, les Normans de la bouïllie, les Espagnols de l'huile, les Allemans du vin, comme les Grecs en général sont goulus de ce Cavial, portans comme par délicatesse leurs gorges toujours ointes et parfumées de telle drogue.

(*A suivre*).

LE RHONE ET LES SALYES

D'APRÈS STRABON

—

Strabon connaissait *de visu* les rivages de la Méditerrannée. Né en Cappadoce, il vécut longtemps sur les bords de la Mer Noire, parcourut l'Archipel, visita l'Égypte, l'Italie, et d'après son ouvrage, il est facile de prouver qu'il fit un voyage sur les côtes de l'Espagne et de la Gaule, à Marseille notamment, où on ne put ou *ne voulut pas* répondre à ses questions sur la Bretagne.

Donc on ne saurait douter de son témoignage en ce qui concerne le Midi de la Gaule, le midi de la Province (Provence) peuplée en grande partie de Grecs comme lui.

Il ne donne pas le nombre des bouches du Rhône, mais il rappelle que tel auteur lui en donne deux, tel autre trois, tel autre encore cinq et même sept. Aucun de ces auteurs n'est dans le faux, car selon que les eaux du fleuve étaient hautes ou basses, le nombre des bouches semblait augmenter ou diminuer.

Il parle du Valcarès qui communiquait avec la mer et qui produisait des huîtres en quantité et d'excellents poissons pour la bouillabaisse ὀψοφα. Cependant, il a reconnu que cette communication du Valcarès à la mer n'est pas (ordinairement) une bouche du Rhône, car un amoncellement (ὄρος), une élévation le sépare de ce fleuve. Le mot grec est généralement traduit par montagne, colline, hauteurs, dans les Dictionnaires, mais il signifie seulement grand ou petit. Si un auteur a pris le débouché de Valcarès pour une bouche du Rhône, c'est que le Rhône débordant parfois dans le Valcarès, et noyant une partie de la Camargue, s'est jeté à la mer par cette communication.

Les indications de Strabon sont donc exactes, plus exactes qu'on ne pourrait l'attendre d'un homme qui ne fait que passer. Il sait que la plaine est basse, il sait que le brouillard est fréquent sur le littoral et gêne considérablement les navigateurs. On le voit quand il parle des Fosses de Marius :

« Marius voyant que l'embouchure du « fleuve s'engravait et devenait d'un accès « difficile, creusa au Rhône un lit (1) nou- « veau qu'il donna aux Marseillais comme « récompense de leur belle conduite dans « la guerre contre les Ambrons et les « Toygènes. Ce fut pour eux une source « de grandes richesses, car ils prélevaient « un tribut sur les navigateurs, soit à « l'entrée, soit à la sortie. Néanmoins, la « navigation y est encore difficile par suite « des crües, des dépôts, et du peu de hau-

---

(1) « Un lit qui reçut *la plus grande partie* des eaux du fleuve. »



« teur de la plaine. On n'y voit pas même « à une petite distance par un temps de « brouillard. Ce fut pour cette raison que « les Massaliotes élevèrent des *sémaphores* « (des *tours-signaux*) et prenant possession « du pays de toute manière (commerciale- « ment, politiquement, religieusement), « ils y construisirent un temple à (leur) « Diane Ephésienne, après s'être emparés « du pays dont les bouches (bras) du « Rhône font une île (1). »

Il me semble que voilà des affirmations précises : Marius a creusé un canal par où passait la plus grande partie des eaux du Rhône ; ce canal servait à la navigation. Des sémaphores élevés éclairaient au loin l'entrée de ce canal. Un temple fut construit dans le voisinage.

Rien de plus positif; mais voici encore une affirmation importante : les Massaliotes à qui ce canal fut donné en toute propriété, y trouvèrent une source de grandes richesses, car ils prélevèrent un tribut sur tous les navires qui remontaient le fleuve, ou qui descendant le fleuve gagnaient la pleine mer.

Si Strabon s'était trompé sur les Fosses de Marius, il n'aurait certainement pas eu l'autorité dont il a joui dès l'apparition de son ouvrage. De plus, il n'a pu se tromper, car il a vu des Marseillais à Marseille, à Rome, au Pirée, à Tyr, enfin sur tout le littoral de la Méditerranée. Il parlait la langue des Marseillais. Du reste, il retrouvait en eux un peuple parent. Que dire des divagations modernes qui bientôt placeront les fosses mariennes à Mouriès, dans les Alpines, et bientôt au sommet des Alpes, à côté de la tranchée d'Annibal ?

—

Strabon nous rapporte non-seulement le dire des auteurs anciens, mais encore la tradition des Marseillais eux-mêmes sur les Salyes.

Ce peuple, était appelé par les anciens auteurs grecs : Ligyens (Ligures). Mais des auteurs plus récents (par rapport à Strabon) *et mieux instruits*, lui donnent le nom de Celtoligiens. Ce peuple était donc, dans l'origine, Celte ou Gaulois. Il se mêla aux Ligures surtout dans la partie orientale (Antibes et Fréjus), comme il se mêla plus tard aux Grecs de Marseille et d'Aix.

Strabon est encore plus explicite, car il dit textuellement que les Salyes furent les premiers des nations gauloises qui furent vaincus par les Romains, dans la longue guerre soutenue par ceux-ci contre les Salyes et contre les Ligures qui leur fermaient la route d'Espagne par le littoral.

—

On pourrait étendre ces remarques à propos du texte de Strabon et les appuyer de l'autorité d'autres auteurs, notamment de la Table de Peutinger, où l'on trouve *le dessin du portique semi-circulaire ou de la colonnade qui ornait l'une des extrémités de la fosse de Marius.*

R.

(1) Après s'être emparés de la Camargue.

MÉMOIRES

DE

BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé

de plus remarquable, particulièrement

à ARLES et en PROVENCE

depuis

M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

GENOVESES.

L'an M.CCCC.XI, a IIII de janoyer, feron tregua los Genoveses an lo Rei Lois, jusque per tot lo mes de mars ; et estant la tregua, traseron d'Arle e de Provensa plus de LXXXM sestiers d'anona. Vertat es que pagueron al Rei Lois dos gros per quintals.

LA REGINA EN ARLE

Item, l'an que dessus, M.CCCC.XI, le jorn XX de mars, intret en Arle la Regina Madame Violant, an son fils Monssen Lois, et an sa nora, et sa filha ; e deysenderon a l'arsivesquat ; e lo senesqual vene an bela et an nobla conpanhia e demoret en Arle jusque l'avost venent.

Item, des a present, tres jorns apres, mandet enbaysados en Aragon, an la copia dels testamens dels senhors Reis d'Aragon pasats, per far fe dels drechs, losquals pertent aver en lo Rialme d'Aragon. Foron los enbaysados Monssen Johan Drogol, Monssen ..... (1) davant aquestos lo eran mandats pluros d'autres, que si devon luy atrobar.

AMAS DE GENS D'ARMAS EN FRANSA.

Item, l'an M.CCCC.XI e del mes de mars, fon fag amas de gens d'armas en lo Rialme de Fransa : lo duc d'Orlians, lo conte d'Armanhac, lo duc de Normandia, lo duc de Borbon, la Regina de Fransa, lo duc de Berry, tots aquestos, d'una part.

Item, l'autra partida fon lo duc de Borgonha, lo conte de Savoia, lo prinse de Pinhairol, Flandis, e mots d'autras comunas.

Item, lo Rei de Fransa e son conselh amaseron d'autre part pluros gens d'armas, per corre et destrure qual que fos d'aquestos doas partidas desus dichas ; fon fag cap della guerra per lo Rey de Fransa, lo Rei Lois, e lo Dalfin de Vienna.

Item, cascuna de las parts desus dichas ausiron l'amas e l'avordenensa del Rei de Fransa, retorneron s'en cascun an lur gens d'armas en lur pais, eseptat lo conte d'Amanhac, que stet sus la plasa. Com sy l'enperra, non sai plus a present.

RIMOR EN VALENSIA

L'an M.CCCC.XII. e del mes d'abril, fon rimor en Valensia en Quataiuenha, que moriron mots homs.

MORI ARGENSA BONAFACIA.

L'an M.CCCC.XII. a VII del mes d'abril, mori dona Argensa Bonafacya molher stada de Jaume Bonifacy sa entra ; fon sebelida a VIII d'abril, davant la cros de l'Orde de Sant Angostin ; laquala cros es entra la capela de Nostra Dona, e la capela.... (1), lasqualas capelas doas son a l'intrar de cor de la gleiza.

LA REGINA EN ARLE

L'an M.CCCC.XII. a sinq de juin, Madama la Regina, molher del Rei Lois, intre en Arle an sos enfans, e venc per Rose de Tarascon e deysendet al portal de Lamanon, e prenc ostal en la casa de Trofeme Reynaud ; aqui demoret tres jorns, et apres s'y mudet a l'arsivesquat, et aqui demoret jusque a XXV d'octobre.

CAP DE SANT ESTEVE.

L'an M.CCCC e XII. lo jorn VIII del mes de juin, fon aquabat lo cap de Sant Esteve ; loqual es d'aur e d'argent, an perlas, e peyras ; a tot ben obras (2).

COMETA.

L'an M.CCCC e XII. lo jorn VIIII de juin, a la nueg, salhi una stela de l'aise, e coret quasi L. pases, per comparasion ; gita fuoc mot grant, e plantet si ; en aprop un pauc fe lo semblan de corre, fuoc gitant ; aprop se plantet sy ; e plantada que fon tremolet fort ; e tremolant, demoret l'espasi del quart d'una hora, o del sinquent ; et aprop, fes un autre cop semblan dels autres, an fuoc, com davant ; et otra gite pluros bulugos de fuoc per l'aise ; e fag son cour, intre s'en.

(1) Le nom est en blanc.

(1) Le nom de cette chapelle est en blanc.

(2) Voyez ci-devant, page 108.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. BERTET, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie SEGUIN. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. BERTET ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile FASSIN.

Avignon, typ. FR. SEGUIN, rue Bouquerie, 13.



1877 3e Série. N° 19

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

LA PESTE A ARLES

EN 1720 et 1721.

NOTES LAISSÉES PAR JOACHIM GUILLAUME DE NICOLAY (1).

II

Ce n'est qu'au mois de décembre 1720 que les effets de la peste se firent sentir à Arles.

JUILLET 1721

— Le 24, *M. Laurens*, médecin, mort.

Mlle de Brunelly, morte, a institué pour son héritier M. de Piquet.

M. de Bédarride et une de ses sœurs morts.

M. Fauchier, marguillier de la Major, mort.

Mlle Peire, morte.

M. Fauchier le cadet, malade.

Nicolay a fait son testament et a institué mon fils son héritier.

M. Bou...... mort, en Crau.

Il est mort treize personnes à la Commanderie, au petit mas d'Avignon, à Manuscla, à l'Amérique, au petit Badon, au Vedeau.

M. Brunet, le trésorier, est mort.

— Le 25, *Mme de St-Estève*, morte.

Nicolay, mort. Il m'avait envoyé dire ce matin qu'il vouloit diminuer les légats qu'il avoit faits. Il est mort à 2 heures après midy. Dieu luy a fait la grâce de le recevoir ce matin avec beaucoup de présence d'esprit, qu'il a conservée jusques à la fin.

23 filles arrivées de Marseille ou d'ailleurs pour servir dans les infirmeries; on attend 35 corbeaux.

Nicolay s'est encore mis à la fenêtre ce matin pour demander à Piquet, si le testament estoit fait et pour luy recommander qu'il n'y manquât rien. J'ay fait sonner St-Trophime et la parroisse, j'ay envoyé 5 livres aux Minimes et 10 à l'Oratoire pour des messes.

Mlle Loys, morte.

Le *P. Brunis*, mort.

Le *P. Forisier*, mourant, a esté porté à une maison voisine de l'Oratoire ; le P. Garidel luy a administré les sacrements.

La femme et la fille de *Languedoc* mortes.

10 malades seulement tombés aujourd'huy dans toute la ville.

Jean Cibeau, mort depuis mercredy.

Plusieurs corbeaux se marient.

La servante d'*Icard*, maîtresse de Cornillon, épouse l'*Italien*, avec une serviette remplie de bijoux.

— Le 26, *M. Bernard Bèulaigue*, mort.

M. Tartais Carbounade, malade.

M. Grossy, attaqué avec deux charbons.

M. Granier mort et toute sa famille hors un fils.

M. Baudran, malade.

Laugière, attaquée.

La femme de *Carpentras*, morte ; luy et toute sa famille attaqués.

---

(1) Et extraites du volume intitulé : *Archives* de la maison et famille de Nicolay, d'Arles (Ms. de Louis Mège, à la Bibl. de la ville).



M. Charbonier, nouveau chanoine de la Major, malade.

Le *P. Vianis*, mort.

Le *P. Renaud*, échappé.

Le *F. Albert*, et un autre Frère Trinitaire, morts.

Le *P*...... professeur des Dominicains, mort.

Le *F. Marc*, malade.

— Le 27, *M. Jaisse*, malade, un bubon.

Les *PP. Laurens* et *Valériole*, dominicains, malades.

La servante de *Mlle Bernard*, portée il y a trois jours aux infirmeries.

Le fils de *Gantes*, attaqué.

Carpentras, le serrurier, porté le dernier de sa famille aux infirmeries.

On enlève une grande quantité de malades.

Le *P. Forisier*, mort hier au soir.

M. de Sabatier, mort.

Duval de l'archevêché, malade.

L'aînée de *Terrus*, aux Récollets.

On doit commencer la quarantaine de demain en huit.

La femme d'*Imbert*, attaquée.

Mlle de Piquet, malade.

— Le 28, une pensionnaire des Ursules, morte.

Curet, mort.

Toute la famille de *M. Vincent*, en danger.

M. Vallier, mort.

Mme de Challemont et *Mlle Chartroux*, mère, mortes.

M. Autheman, procureur, mort.

André, commandant, et *Hugues*, second consul de St-Remy, morts.

— Le 29, le *P. Valériole*, mort.

M. Grossy et *M. Baudran*, *Mlle Simon*, l'aînée, morts.

M. Francony, à la place de M. Grossy.

Peu de morts dans la ville.

25 corbeaux, 7 chirurgiens, 1 apothicaire, 2 infirmiers, plusieurs servants, 2 dominicains dans une barque venant de Toulon à l'embouchure du Rhosne.

Le chanoine *Boucicaut*, malade.

M. Barre à l'infirmerie des Récollets.

1 sergent, 9 soldats et 2 habitants de Trinquetaille, venus aux infirmeries.

— Le 30, *Mme Francony* belle-fille, attaquée.

Mlle de Piquet, morte.

M. Raspal, le chirurgien, mort, il y a quelque tems, la mère morte.

Pierre Vernette, malade depuis hier.

Un père Minime, mort en servant à St-Laurens,

Le chanoine *Charbonier*, mort.

Il est mort plusieurs enfants à *Négrin*, qui tient la table commune du Chapître.

M. Chevalier, le père, la mère et la fille, morts.

Le *F. Jacques* de l'Oratoire, réchutté.

— Le 31, *M. Jaisse*, mort; M. le doyen de la Major, rechutté mourant; M. le chanoine *Roman*......

Marthon d'Auran, en bonne santé avec son enfant.

Le cadet de *Loys*, mort.

Le cadet de *Fauchier* et sa maîtresse épousée, morts.

Pâris, chirurgien de M. l'Archevêque, aux infirmeries, bien.

L'avocat du Roy, les fiebvres tierces.

Le cadet de *Romieu*, une fluxion aux dents.

Le *P. Laurens*, dominicain, mort

Le *P. Miller*, attaqué.

Le Prieur de St-Lucien, attaqué.

La sœur de *Sabatier*, attaquée depuis hier.

L'*Ancien* et sa femme, morts.

Le gros *Jean*, malade ; sa femme et son fils, morts; sa fille, échappée

8 ou 9 malades par jour.

Soulier, le chapelier, mort.

AOUT 1721

— Le 1er, M. le chanoine *Boucicaut*, mort.

M.   , mort le dernier de sa famille.

Pierre Vernette mourante m'a envoyé dans un billet de M. Dubois, un louis de 75 livres ; elle m'avoit desja remis son crochet et quelque bague, le tout est dans un plat de vinaigre dans mon cabinet.

M. Barre, mort.

La servante de l'abbé *Pazery*, attaquée.

M. Audibert, curé de St-Sauveur, par lettre de cachet, à......

La petite *Gautière*, folle.

M. de Grossy, fiebvre, vomissement, grosseur sous le bras.

— Le 2, *Barthélémy Courbé*, je luy ay



donné 2 livres pour avoir arrosé le pré ; je luy avois donné 2 livres 10 sols l'autre fois.

M. le doyen de la Major, mort.

Mme de Sabatier, de la Visitation, morte.

Louise de M. de Nans aux infirmeries après les enfants de *Mesnier*.

Le maistre de l'hôpital, l'apothicaire et *M. Clary*, morts.

Le curé et la maîtresse de la Charité, attaqués.

M. Lange, doyen de la Major, l'abbé d'*Icard* et le *P. Périer*, recteur des Jésuites, malades.

— Le 3, *M. de Francony*, frénétique.

M. Surian, chanoine de la Major, *M. Barbarqux*, prieur de St-Laurens, *Mlle de Moreau*, morts ; sa fille attaquée.

Mme de Grossy à St-Césaire, un charbon à la ceinture et un bubon sous l'aisselle, grosse fiebvre.

M. Roman, chanoine, malade.

Marthon d'Auran, rechuttée à St-Roch, mal.

M. Moreau (*de Place*), attaqué.

Le nouveau major attaqué.

2 corbeaux voleurs, fusillés.

— Le 4, la quarantaine a commencé à 5 heures au matin par le son de toutes les cloches.

3 femmes en prison, trouvées dans les rues par la patrouille.

Le mas de *Boisverdun* attaqué ; il y est mort deux enfants, la servante et le meûnier.

Louise a eu grosse fiebvre, grand mal à la tête, grand froid et vomissement.

— Le 5, M. le chanoine *Roman*, mort.

M. Moreau (*de la Place*), mort.

Mlle Marion de Brunet, attaquée.

M. Granier, attaqué.

M. Loys (*de la Calade*) et sa fille, attaqués.

Le frère de *M. Germain*, attaqué.

Jules le coutelier, attaqué.

M. Sauret, attaqué.

Mlle Agrès, morte chez M. de Biord, de fiebvre maligne.

Louise, très-bien, a pourtant resté dans sa chambre.

M. Blanc, cabiscol.

L'abbé d'*Icard* a résigné à l'abbé de *Cays*.

— Le 6, *Mlle Marion Brunet*, morte.

Le nouveau major, mort.

M. de St-Léger fils, fort mal.

Louise, sortie de quarantaine.

Mme de Boisverdun, suivant la lettre de M. le chevalier de St-Andiol, a perdu deux fils ; le 3e est attaqué; ils sont campés dans le bois, le chevalier, Monsieur, Madame et la fille.

Le *P. Mœsclary*, jésuite, malade.

M. Brunet a reçu, il y a cinq ou six jours, des provisions de lieutenant garde-coste et *Fourchon*, de major.

Il est tombé 12 malades à l'archevêché; il en est mort 10.

M. Loys (*de la Calade*), mort.

— Le 7, *M. de St-Léger*, mort.

L'abbé d'*Icard*, frénétique.

Mme de Quiquéran, un bubon, donne son bien a M. de la Fossette.

Il est arrivé 4 parfumeurs, 1 médecin, 2 chirurgiens, 2 jésuites, l'un de la province de Lyon, l'autre de celle de Toulouse.

Un dominicain sert notre parroisse.

La *Lionnoise*, aux Minimes, une parolide.

— Le 8, *Mme Francony*, morte.

Daugieres, attaqué depuis hier au soir, a un bubon sous l'aisselle.

Mme de Quiquéran a un second bubon.

Laudun, aux infirmeries.

La fille de Bonette, un charbon depuis dimanche ; son fils, un bubon depuis aujourd'hui.

La servante de M. le sacristain, portée hier aux infirmeries, y mourut 2 heures après.

La servante de Mme de Cays, aux infirmeries.

Louise a fait un ver par la bouche.

— Le 9, *Louise*, des maux de cœur, a esté enfermée dans sa chambre.

M. l'abbé d'*Icard*, mort.

Martin, fils du procureur, malade.

Tout attaqué chez *Mlle de Flèche*.

Mlle Moreau (*de la Place*), malade.

Daugières, mort.

1 valet du mas des Tours, mort.

— Le 10, l'abbé d'*Icard* n'a pas pu (effectuer ?) sa résignation.

Imbert, malade.

On dit un enfant de *M. Eimard*, malade au mas des Tours.

Marseille revenue de son alarme.

Mme de Grossy, très-bien.

17 malades de Trinquetaille traversés en batteaux et mis aux infirmeries.

La Camargue très-mal.

Les deux jésuites étrangers tombés malades.

— Le 11, *M. de Grille*, baillif de Manosque.

M. Augarde, commandeur de Rebuty, à Narbonne.

M. Seignoret, un prieuré de 700.

M. Raillon, mort.

Imbert et son fils enlevés mourants.

La mère de *Gervais* cordonnier, enlevée sans peste.

La jeune *Fatière*, malade chez Chauderasse.

M. de Chiavary, cherchant une maison.

On dit le fils d'un rentier de M. de Lagoy, mort à un mas voisin du Château, et *Me de Lagoy*, rebutée et renvoyée très-promptement de Frigolet.

Chevalier le fils, mort le dernier de sa famille.

Un *Jean Clastre*, resté seul d'homme, a perdu son père, ses oncles et ses frères.

5 malades dans la ville.

— Le 12, *Mme de Quiquéran* et *M. Martin* dans le délire.

Imbert aux infirmeries, sa femme s'est allée servir.

8 malades dans la ville.

Le 3e garçon et la servante de Mme de Boisverdun, morts.

— Le 13, un des deux jésuites étrangers, mort.

Imbert, mort.

Bonnet le père, sa femme et sa fille, aux infirmeries.

Les trois enfants de *Mlle Murayre*, morts.

Martin et *Mme de Quiquéran*, mourants, *M. Martin* le père, attaqué.

Trinquetaille, 40 malades hier.

M. Aigier, attaqué.

— Le 14, *Bonnet* le fils, mort.

M. Martin, aux infirmeries.

Pierre Vernette, morte.

7 parfumeurs ont parfumé presque toute la paroisse St-Laurens.

Mlle Barbezier belle-fille, morte subitement à la Major, sa belle-mère et ses belles sœurs estoient mortes à leur maison, près la poissonnerie. Point de malades à Ste-Anne. Point depuis 5 jours à Ste-Croix.

— Le 15, *M. de Pérignan* a reçu une liste de 500 morts ou malades en Camargue.

On dit *Mme Batel* et *Thérèse Bibione* attaquées, chez M. de Vachères.

Marie a perdu ses enfants, est bien aux infirmeries.

François Moulin, parfumeur en chef.

La jeune de *Loys* restée seule de sa famille, portée aux infirmeries.

M. Augarde a envoyé son aumônier malade.

On dit un enfant de......

De Perrin, mort.

9 personnes mortes au mas de M. Peyras.

— Le 16, *M. Martin* fils, mort.

Le Roy rétabli d'une maladie où il a esté saigné et reçu l'émétique ; M. de Lavrillière en a écrit à M. l'Archevêque.

M. de Mailly envoye à Arles 10,500 livres : 4,000 liv. de son clergé, 2,500 liv. de la queste qu'il a fait faire et 4,000 liv. du sien.

M. Prat, mort il y a du tems et tous les enfants de *M. Autheman*, toute la famille de *Brocard*, périe.

3 morts à Frigolet.

M. de Cailus à Graveson.

La *Gazette de Hollande* parlant de la mort de notre consul, de la maladie des autres, et de ceux qui tenoient le registre des morts.

Guibert le père, sa belle-fille la jeune, morts ; une fille de Guibert l'architecte, aux infirmeries.

4 malades dans la ville ; 5 morts au mas de Vers, dont la fille aînée de *M. de Perrin*.

8 malades emmenés aux infirmeries et la Charité, dont M. le cadet de *Mandon* et un petit *Perrin* ; aux Minimes, le second âgé de 4 ans.

— Le 17, 2 enfants de *Trons*, morts depuis quelque tems sans suite.

10 malades emmenés hier de la Corrège outre ceux du mas de Vert.

M. de Piquet a recommandé au P. Carbonel le fils de M. de Perrin ; j'ay vu la lettre.

35 malades ou morts à Trinquetaille.

Le *Dévôt* mourut en saint.

9 morts aux infirmeries.

St-Roch demain sera transféré aux Minimes.

Les Récollets ne reçoivent plus de nouveaux malades.

M. Brunet ex-consul, *M. Simon* et deux étrangers portèrent hier le Saint à la procession.

3 malades.

— Le 18, le fils aîné de *M. de Perrin* à la Charité.

M. de Biord, un bubon et un charbon.

Un seul malade dans la ville.

Mme de Lagoy belle-fille a fait une fausse couche d'un garçon.

— Le 19, *M. de Biord*, mieux ; son bubon et son charbon poussant.

Le fils aîné de *M. de Perrin*, mort.

M. Martin père, mort.

Le fils de ..... charron, près Marcaneau mort subitement.

Point de mal au quartier du Baron.

Mme de Perrin a accouché heureusement au mas de Vers, le 7 aoust.

M. de Caïlus a perdu 5 ou 6 de ses domestiques et il en a autant de malades ; il est en quarantaine à Graveson, M. de Romieu et M. de Sabatier au bois de Caïs.

— Le 20, la peste à Graveson et à Noves; il est mort à ce dernier lieu 16 ou 17 personnes.

Un homme mort le 13 de peste à Tarascon.

M. de Cailus au Castelet.

Tout le monde campé au mas de Vers, hors *Mme de Perrin*.

Tout campé chez *M. Augarde*.

Point de malades dans la ville.

Mlle Deloste la bossue, morte depuis quelques jours.

La ligne devant estre éloignée en Crau, le mal continuant à Salon.

L'abbé de *Caïs*, malade à son mas.

M. de Graveson, qui estoit au Radeau, a passé le Galéjon et est allé à la Roque, près d'Istres.

On a tiré 100 convalescents ou quarantenaires des Récollets.

— Le 21, 2 malades dans la ville, une demoiselle de *Flèche* et le valet de *M. de Peint*.

M. de Biord fort mal, 6 charbons outre son bubon.

Mlle Loys, morte il y a 2 jours.

— Le 22, *M. de Biord*, mort.

3 malades dans la ville, un domestique de M. le sacristain, *Mlle de Flèche* et la servante de *M. Brun*, avocat.

Le sonneur de cloches de St-Trophime, mort, sa femme et son fils aussi malades, les cloches n'ont plus sonné depuis 5 heures du soir.

— Le 23, M. le sacristain fort malade.

Mme de Perrin, attaquée dans une chambre de la Charité.

— Le 24, le fils aîné du campanier, mort.

On a fait la visite de la Crau, on a trouvé grand nombre de convalescents, on a emmené 5 malades.

M. de Mandon, rechutté.

— Le 25, M. le sacristain, mort.

M. l'abbé *Lecamus*, sacristain, M. Perrinet, cabiscol, M. l'abbé de Caïs, chanoine.

Mlle morte non de peste.

— Le 26, *M. de Piquet* en Camargue, pour faire passer le Rhosne à des bestiaux.

Le P. Jésuite qui servoit à St-Antoine, mort.

Le *P. Masclarys* mal ; le P. recteur, moins bien.

Le prieur de St-Lucien, mal.

On dit *M. de Grossy*, mal.

Le fils aîné d'*Imbert*, malade avec bubons.

Le chef des parfumeurs d'Aix, arrivé.

— Le 27, on dit qu'on a voulu faire rétracter l'appel à M. le sacristain.

Pierrot mort avec tout ce qui estoit chez lui, hors sa femme et M. Hermitte.

La ville et Trinquetaille, bien.

On a 5 femmes.

— Le 28, le *P. Périer*, recteur des jésuites, mort.

M. de Vers, interdit pour avoir administré les sacrements à M. le sacristain.

M. le prémicier a résigné à M. l'abbé *Eimin*.

— Le 29, 5 malades dans la ville dont *Mlle Capeau* la tante ; la ville et la campagne d'ailleurs bien ; on a purgé les Récollets.

Mme l'abbesse de Ste-Claire, chez *M. Clarion*.

— Le 30, tout bien ; la nouvelle de Castellet fausse; M. de Cailus ne veut pas qûe les troupeaux passent en Crau.

— Le 31, on purge les Minimes. Environ 300 malades dans les infirmeries.

Le fils du nommé *Mérindol*, voyant passer le corps de son père qui estoit mort après sa mère et sa sœur et qui lui avoit laissé beaucoup d'argent, voulut tirer un coup de fusil en signe de réjouissance ; le fusil creva et luy emporta le poignet ; il s'est marié.

(La suite prochainement.)

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

—

Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614.

LIVRE DEUXIÈMÉ

—

Chapitre XXIX

—

Conclusions des discours précédans, et passage ez autres raretez de la Provence.

—

Chapitre XXX

—

Excellence des vins d'Arles. Quatre qualitez principales pour la générosité des vins. Terroir de la Crau. Malvoisie.

—

Puisque les jugements qui se font au moyen du goût ne sont seulemant subjets à être déceuz pour la variété des objetz qui le peuvent altérer, mais sont encores très captieux et difficiles à faire, parce que de tous les sentimants humains, celui-là se déguise le mieux. A peine oserais-je dire que selon mon advis, et de mes compatriotes, les vins d'Arles sont préférables à tous autres. Mais la nature mêmes du terroir et du climat me fourniront d'argument assez pressant, pour attester et soutenir cette proposition. Pourtant si je m'estime de savoir quelque chose (aussi bien ne suis-je pas un sectateur de Socrate si austère que je me veuille advoüer de ne savoir rien pour tout, saichant au moins que Dieu ne m'a fait naître une bête sans raison) je sais y avoir quatre qualitez principales, aydans à la générosité des vins : à sçavoir, la libre élection des complants des vignes : les œuvres non tant fréquantes ou sérieuses comme convenables : le terroir propice à fructifier et l'air favorable. Si aucune contrée jouit mieux à souhait de ces quatre, que celles d'Arles, je luy veux déférer l'honneur et bailler librement la palme pour l'excellence des vins. Il me souvient d'avoir cy-devant touché quelque mot du champ pierreux appelé la Crau, qui est entièremant des appartenances d'Arles. Cette campagne à trois mille loin de la ville est revêtue de très beaux vignobles, situez en lieu un peu haut élevé. Son terroir est sec et léger, pour être vrayemant père très-libéral des plantes adorantes, y parcroissans si heureusemant. Nous voyons en notre ville des vieillars ayant mieux de cent bonnes années sur leurs têtes. Par là pourra-on juger, n'y avoir gens au monde, qui nous devancent en abondance et en valeur de tous fruitz, comme nous dirons cy-après. Le discours de la Sphère ne nous saroit si bien informer de la constitution et température de notre ciel. Que l'élection des bonnes races de nous soit libre par tout, où nous savons le complant meilleur, cela est trop évidant : attendu, qu'on nous fait voir de jour à autre une telle variété de beaux raisins, qu'on n'en saroit quasi dire le nom ni le nombre : car

La vigne est différante
En autant de surnoms ;
Comme on void abondante
La Lybie en sablons.

Plusieurs personnes ont fait porter de Candie de crocettes de Malvoisie, et en ont fait édifier des vignes toutes entières, dont

ils retirent une liqueur, ne cédant en rien à celle de Candie mêmes. Il convient toutefois observer en passant, qu'on porte fort rarement de Malvoisie en ce pays, qui ne soit sophistiquée. Difficilemant peut-on recouvrer des vins de Thasse ou de Lesbe, pour être aujourd'hui ces îles demi perdues et redigées sous l'obéissance du Turc. Mais tout conté et rabattu, leur commodité est beaucoup moindre de pouvoir goûter des nôtres.

CHAPITRE XXXI

Culture des vignes de la Crau. Contre Columelle. Différance des vins de la Crau aux autres. La terre grasse et humide moins appropriée à faire des vins. Deux œuvres seules aux vignes de la Crau. Pourquoi les vins d'Arles sont incogneuz aux étrangers.

Au regard de la culture des vignes, nos gens y sont si orgueilleux, qu'ils ne daignent seulemant d'y appliquer aucun fumier, bien que la terre soit des plus maigres et légères. Saichans qu'au moyen du fumier le vin déchet grandement de sa valeur : mais n'usans que de la houë seule ne font pas grand état de se priver d'une grosse vendange, pour pouvoir rendre la liqueur du vin au dernier point de sa perfection. La nature, la fertilité et la beauté des fruitz milite pour eux, afin de pousser avant ce parangon de leur générosité. Columelle, par la comparaison qu'il a fait de ces lumelles d'Albanie, a voulu faire accroire que d'un même cep de vigne peut sortir du vin en abondance, doux, piquant et exquis. Cette opinion est généralement rembarrée par ceux de notre pays, fondez sur l'ancien proverbe, quoiqu'à ce propos assez insipide, par lequel toutes choses rares sont estimées précieuses. Columelle, s'il me semble, met plus de peine, qu'il ne doit, pour autoriser ce qui ne peut aucunemant subsister. La raison en est péremptoire. Plantez en un terroir chaud et sec des crocettes de quelle race de raisins que vous voudrez, pourveu qu'ils soient doux, et vous en rapporterez infailliblemant du vin très excellant. Transplantez en un terroir humide et argilleux de ce même complant, vous en retirerez voiremant beaucoup plus de vin, mais il sera moins délicat. Nous en voyons l'expériance tous les jours ès isles d'Arles, où les vignes se trouvent édifiées de mêmes races que celles de la Crau. Néantmoins, pour y être les terres grasses et trop fructifiantes, elles portent du vin à foison, mais il y a tant à dire a celui de la Crau, que si le barril de celui-là se vend communémant douze sous, celui-çi se vendra pour le moins un écu au soleil. J'estime, que tout le monde sait, que tant plus, que les vignes sont lavées de la pluye, comme la vendange en est mieux foisonante, d'autant perd-elle de sa force. L'essay à un chacun de nous en est faisable lorsqu'avec de l'eau nous allons corrigeans la force du vin. Il est donques très véritable que les vignes silez ez lieux humides et gras, rapportent des vins fades et grossiers, et ne sont ainsi bien pamprées et plantureuses, pour autre raison, sinon parce qu'elles attirent d'avantage d'humeur à soy. Par quoi on ne donne du fumier aux vignes sinon pour leur augmenter de nourriture et les échauffer, si elles se trouvent en un climat plus froid, à ce qu'elles puissent mieux satisfaire à leur port excédant tout autre. On ne les échalasse que pour leur faire emboire la pluye mieux à souhait. On ne les fousse souvent, que pour ce même effet, à ce que les mauvaises herbes croissans autour d'icelles ne consument la substance et la force de la terre. En outre il est très notoire, que l'humidité empire le goût du vin, car en ce que plusieurs des anciens ont écrit, que le complant de Montefiascon, jadis appelé *vitis aminea*, ne s'abâtardit jamais, si bien qu'en quelle part qu'il soit porté, il ne perd jamais rien de sa bonne liqueur, tant pour les raisons sus alléguées que pour plusieurs autres, qui nous restent à dire, j'ose soutenir cela ne pouvoir être : car les hommes, les animaux et tout ce qui se nourrit par l'attraction de quelque hu-

meur propre et particulière se change d'heure à heure par la seule diversité d'alimant. Les plantes mêmes ja havies et brûlées jusques au cœur par le hâle du soleil, reverdissent et reprennent leur vigueur à la première pluye qui les arrouse, et du fin pied jusques à la cime, se vont renouvellant en moins de rien. Nos gens très bien versez en tout ce que nous avons dit ci-dessus, mettent tout leur soin et industrie pour recueillir des bons vins; et se contentent néantmoins de donner en tout deux œuvres à leurs vignes qui sont le fousser et le tailler. Si est-ce chose très aisée à voir, que d'y aller si écharsemant et avec tant d'austérité, cela les envieillit avant le temps et les desseiche par trop. Mais ce point milite encore pour moi ; d'où l'on peut inférer quelle exquise valeur il faut que ce vin porte quant et soi, puisqu'il résiste à tant d'incommoditez. Les vins d'Arles sont inconeuz aux étrangers, pour craindre toute sorte de charroi. Ce n'est pas que nous soyons dépourveuz de fust très bon et épais de six doigts: mais avec cela, ils ne le peuvent randre maître de cette puissante liqueur. Et c'est ce que j'avais à dire quant au vin.

(*La suite à la prochaine livraison*).

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET

Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite)

LO REI D'ARAGON.

L'an M.CCCC.XII. del mes de juin, lo jorn de Sants Peyre e Pau, fon declara per Rei d'Aragon l'Infan del Rei d'Espanha, per son non apelat Monssen. .. (1).

BACHAS ACABAT.

L'an MIL.CCCC.XII. lo jorn XII de jul, fon acabat lo bachas que es comun entre mi Bertran Boysset et Urban Selesti ; e fon tarat lo jorn VIII d'abril.

EYSUCH.

L'an M.CCCC.XII. fon grant eysuch, que non ploc en terra d'Arle de l'avost de l'an davant, que tenian CCCC.XI, si non lo febrier que ploc un petit ; mas non fon ren. tro tant que fon del mes..... (2).

FILHA DEL REI LOIS.

L'an M.CCCC. E XII. a XII d'aost, nasquet la filha del Rei Lois, e nasquet en Arle, en lo palais de l'arsivesquat (3) ; et aquel jorn fon divenres, e tenian quatre jorns de la luna: et a VIII oras fon batejada, en la gleyza cathedral Sant Trofeme ; e fes la batejar lo filh del Rei Lois, apelat Monssen Lois, e senhor de Gusa, an sa sore Madama Maria, frayre e sore de la dicha filha ; e meron non á l'enfan, Violant ; et a y sens entorchas cremant, e mot pobol ; e los eclesiastics y foron an bela profesion, an nobla festa de campanas, e de menestriers.

(1) Le nom est en blanc. Mais nous savons d'ailleurs qu'il s'appeloit *Ferdinand*, fils de Jean, roi de Castille, et de Yolande, fille de Pierre II, roi d'Aragon.

(2) Le mois où il plut est en blanc

(3) A 9 heures du matin, le 12 août 1412, c'étoit le 5ᵉ jour de la lune, qui avoit été nouvelle le 7, à 0 h. 4 min. du soir.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. BERTET, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie SEGUIN. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. BERTET ; les communications concernant la rédaction doivent être adressées à M. Emile FASSIN.

Avignon, typ. FR. SEGUIN, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. No 20

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

LA PESTE A ARLES

EN 1720 et 1721.

NOTES LAISSÉES PAR JOACHIM GUILLAUME DE NICOLAY (1).

(Suite et fin).

SEPTEMBRE

— Le 1er septembre, Aix commence la quarantaine de santé, on a allumé des feux de romarin dans toute la ville.

— Le 2, *M. Augier*, mort ; un homme mort à la Major, subitement, de la grangrène à une plaie négligée.

— Le 3, on a trouvé un païsan mort depuis deux mois dans la maison de *M. Dubois*, le tanneur, qu'on croyait fermée ; il y estoit entré frénétique.

— Le 4, tout bien. On a commencé à parfumer Ste-Anne. St-Rémy hier a perdu personnes.

— Le 5, celui qui fut malade le dernier à Bramefan, mourut le 18 aoust. Il y est mort en tout six personnes.

Le *P. Augustin Doya*, grand carme, mort.

— Le 6. Si la ville continue à bien aller, on finira la quarantaine le 25 de ce mois. 220 malades aux infirmeries.

— Le 7, le portier de Marcaneau, un bubon : il communiquait.

— Le 8, Un malade dans la ville.

M. Gaffarel, mort.

— Le 9, la contagion dans le Gévaudan se répand du costé du Rouergue et de l'Auvergne. Il y a déjà dix bataillons pour garder les lignes. M. de y commande et quatre brigadiers en différents postes. M. de Plane Cane de Limouzin commandant au Sauvage.

— Le 10, *M. Tartais*, mort. On a défendu aux pourvoyeurs de sortir de la ville ; il n'y aura plus que deux commissaires par paroisse qui en ayent la permission.

Mme d'Eiminy, morte à son mas, non de peste.

— Le 11, on a publié la quarantaine jusques à nouvel ordre.

Mlle Dumarette, le *P. Masclary*, *Mlle de Murayre*, l'*abbé Brun*, encore aux Récollets, les trois premiers mal.

— 12, plusieurs amendes données à des gens qui sortoient.

— Le 13, les églises ouvertes à Marseille et tout le commerce rétabli depuis le mois passé.

M. le cardinal de Mailly, mort d'un cancer à son abbaye.

— Le 14, on dit deux malades venus de Camargue, l'un du mas de Bourdelon, l'autre d'un moulin de Trinquetaille ; il y avait eu un mort au mas de Bourdelon qu'on avait déclaré non suspect.

— Le 15, on dit 39,100 morts à Marseille, y compris 8,000 à la campagne.

(1) Et extraites du volume intitulé : *Archives* de la maison et famille de Nicolay, d'Arles (Ms. de Louis Mège, à la Bibl. de la ville).

— Le 16, *Mlle Dumarette*, morte ; on fait la visite pour découvrir les bubonistes cachés.

— Le 17, il y a 23 jours qu'il n'est tombé aucun malade dans la ville.

— Le 18, on dit Bédarride attaqué dans le Comtat et qu'il est mort dix ou douze personnes suspectes à Avignon.

— Le 19, on écrit du 10 de Paris que *M. le cardinal de Mailly* est mourant d'un accident d'apoplexie.

— Le 20, grand nombre de fiebvres dans tous les quartiers du terroir et dans les cabanes des quarantenaires.

— Le 21, il mourut le 18, dix-sept personnes à Avignon, cette ville a fait sa déclaration.

— Le 22, *M. Brun*, l'avocat, mort subitement. On luy a trouvé un emplâtre sous le bras en l'ouvrant, une glande grosse comme un œuf et plusieurs charbons dans la poitrine.

— Le 23, *Laroche*, le sculpteur, mort à la Charité, malade depuis près de deux mois.

— Le 24, le *P. Masclaris*, jésuite, mort cette nuit aux Récollets, malade depuis deux mois.

— Le 25, on a fait la procession de St Roch, toutes les cloches sonnant à volée, et tirant les boîtes et une grande quantité de coups de fusils. Il y a eu le soir des feux de joie et l'on a jeté des fusées.

— Le 26, à cinq heures au matin, les cloches ont annoncé la fin de la quarantaine ; grande communication.

M. Bourdelon, mort dans la nuit à son mas, près Bastière.

— Le 27, un homme d'un village appelé Marvejols, y ayant perdu toute sa famille, se glissa dans Montpellier déguisé en meûnier ; il a esté fusillé.

Les églises ouvertes à Aix depuis le 21.

— Le 28, on a commencé à Avignon une quarantaine. Il y estoit mort 90 personnes dispersées dans tous les quartiers de la ville. On dit que M. l'évêque de Toulon fut dire la messe le 2 à l'église du couvent des religieuses de la Visitation, qu'il leur donna la communion, et qu'il en mourut douze ; les autres effrayées voulurent sortir, une fut chez ses parents, elle y porta le mal, tout y a péri.

— Le 29, on ne donne point de passeports.

M. le Premicier, mort au mas de Moulin. Il avoit résigné, il y a un mois, à son neveu d'Eiminy; on n'a pas voulu admettre la résignation à Avignon parce qu'il a appelé.

— Le 30, M. d'Icard, malade : on dit que ce n'est qu'une simple tumeur.

OCTOBRE

— Le 1er octobre, on a commencé les vendanges et les capages.

On a reçu les 10,500 livres de feu M. de Reims.

M. l'archevêque d'Aix fut, le 26, à la barrière de Salon dire au commandant et aux consuls, de la part du Roy, qu'ils eussent à faire toutes choses pour rétablir la santé et qu'il avoit ordre de leur faire fournir de la viande et du bled ; il leur donna 200 livres.

M. le maréchal de Villars a écrit à nos consuls que M. le Régent avoit fait un don considérable à la Provence, et qu'il avoit écrit comme citoyen d'Arles, à M. de Caïlus et à M. l'Intendant pour que cette ville y eût part.

— Le 2, il tombe à St-Remy des malades tous les quatre ou cinq jours.

Les soldats de la ligne du poste de malades ; un mort.

On a pris le mas de Piquet pour infirmerie.

On dit que ce n'est que pour avoir mangé des champignons dits boulets.

— Le 3, la vendange se continue sans grand fracas.

La servante de M. Bœuf sortie pour aller prendre des raisins tombée malade.

Grand nombre de quarantenaires entrent tous les jours dans la ville.

— Le 4, la servante de M. Bœuf portée à la Charité ; *M. Bœuf* doit aller faire quarantaine hors la ville.

— Le 5, la servante morte, les uns disent de peste, les autres non ; grande foule à la promenade de la Lice.

— Le 6, on prépare St-Lazare pour les fiebvreux non suspects.

— 7, *M. le cadet Augarde*, mort après une longue maladie.

— Le 8, *Mlle de* , sœur à Mme Disnard, est tombée et morte à la Tour-du-Fabre ; visitée et ouverte, on n'y a rien trouvé et on a dit qu'estant sujette à des accidents d'apoplexie, il falloit qu'elle se fut tuée du coup.

— Le 9, à Montpellier, au lieu de donner des billets aux paysans qui sortent de la ville, on leur a marqué le bras au poignet

— Le 11, on dit que Orange, Carpentras et Monteux ont fait leur déclaration de peste.

— Le 13, un homme en Camargue avec un bubon.

— Le 17, deux bergers du mas de Bourgogne malades avec des tumeurs, conduits aux infirmeries.

— Le 22, j'ai été de capage à Marcaneau avec M. Terras, estant sorti seulement la veille pour faire quelques visites, le reste de la maison demeurant fermé.

— Le 25, *Mlle Murayre*, morte à la Charité.

M. Chartroux père, mort subitement, ce matin a esté visité et ouvert ; on a reconnu que c'estoit une apoplexie de sang.

— Le 26, donné à Anne la pourvoyeuse pour ce qui lui est dû : dix semaines à 1 liv. 5 s., douze livres dix sols.

— Le 30, *M. de Baumette* l'aîné, mort, enterré aux Carmes.

NOVEMBRE

— Le 4 novembre, on a enlevé presque tous les malades de la Charité, on les a mis à St-Lazare.

— Le 5, on a reçu la nouvelle de la mort de *M. de Romieu* arrivée le 29.

— Le 9, Arles commence sa quarantaine de santé.

— Le 15, on a commencé à donner le second parfum.

— Le 22, on a fini le second parfum dans la ville.

— Le 27, on a permis à tous ceux du Plan du Bourg, de la Crau et du Trébon en deçà des lignes de venir dans la ville et d'y faire porter leurs effets, tout estant parfumé dans ces quartiers.

DÉCEMBRE

— Le 1er décembre, permission aux gens de la Camargue de porter leurs effets dans la ville.

— Le 18, on a fait l'acte confirmatif de la santé de la ville et du terroir.

— Le 20, on a ouvert les églises à vespres.

FÉVRIER 1722

— Le 9 février, nous avons eu la permission de M. d'aller à toutes les barrières des villes de Provence.

— Le 14 au soir, il est arrivé deux gardes de M. de Brancars conduisant *MM. Bagne* et *Duprat* qui avoient esté à la barrière d'Aix. M. de Brancars fort fâché, nous a de nouveau consignés.

DÉCONSIGNATION DE LA PROVENCE

Le 3 décembre 1722, MM. de Fourques ont envoyé prendre nos consuls et ont fait publier en leur présence un arrest du conseil, du 19 novembre, qui permet le commerce entre les provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné, Avignon et Mende restant encore bloqués.

Dans le mois de décembre 1722, après la déconsignation de la Province, MM. les consuls de Beaucaire, suivis de quinze ou seize députés, vinrent voir M. l'Archevêque. Ils prévinrent nos consuls qui avoient résolu de les aller recevoir, pour leur témoigner combien nous étions sensibles aux bonnes manières qu'ils avaient eues lors de notre peste. On les régala le mieux que l'on put le soir à l'Hôtel-de-Ville.

Trois jours après, trois consuls et des députés au nombre de dix-huit furent à Beaucaire. Ces Messieurs s'étoient préparés à les recevoir : ils avoient mis une compagnie sous les armes, ils firent tirer les boîtes à leur arrivée, donnèrent à manger à cent personnes dans leur Hôtel-de-Ville ; mais ce qui fut le plus à priser dans cette fête, ce fut le concours du peu-

ple et la joye que témoignèrent tous MM. de Beaucaire. Ils y ont dépensé gayement au moins 2.000 livres.

On députa ensuite à Nismes pour le même sujet ; on surprit ces MM. qui ne laissèrent pas de faire tout ce qui dépendoit d'eux. Ils vinrent ici le 28 deux consuls, suivis de huit députés ; on fut les recevoir au chemin de Fourques, les boîtes tirèrent à leur entrée dans la ville, on les régala magnifiquement à l'Hôtel-de-Ville le soir et le matin ; ensuite on a prié à ces fêtes tous les gens d'Arles qui par occasion se sont trouvés à Beaucaire et à Nismes, et tous ceux de Nismes qui se sont trouvés à Arles. On les reconduisit ensuite jusques au pont de Fourques. La chère a esté entière.

(*Notes laissées par Joachim Guillaume de Nicolay.*)

NOS VANDALES

III (1)

La pièce de marbre sur laquelle était gravée l'épitaphe du bienheureux Louis Allemand, cardinal-archevêque d'Arles :

Omnia sunt hominum tenui pendentia filo.....

fut enlevée par les maçons qui furent chargés par M. J.-B. de Grignan de mettre l'intérieur du chœur de St-Trophime dans l'état où on le voit aujourd'hui (1767) ; ils la vendirent au célèbre M. Terrin, des mains duquel elle passa à celles de sa fille, qui la laissa avec son héritage à M. de Barrême de Manville.

Il y a quelques années que le frère sacristain des Jésuites cherchant de tous côtés des pièces de marbre pour en faire un autel à son église, M. de Manville lui donna celle-ci dont il ne connaissait pas le prix. Le frère Olivier (c'est ainsi que s'appelait ce religieux) fit transporter la pièce au chantier où on allait l'accommoder à l'usage auquel on la destinait, lorsque heureusement M. Charles de l'Hoste, chanoine de St-Trophime, s'arrêtant par curiosité, l'aperçut, et y lut l'inscription dont il connaît parfaitement les caractères. Il pria l'ouvrier de suspendre son travail, avertit le Chapître de la découverte qu'il venait de faire, et il fut unanimement délibéré de la racheter à quel prix que ce fut. Le frère sacristain fit le rétif, en parla au P. Recteur qui fit difficulté de son côté ; enfin, après bien des pourparlers, il fut conclu que la pièce de marbre, qui était fort épaisse, serait sciée à deux travers de doigt, pris du côté de l'épitaphe qui serait livrée au chapitre, et les Jésuites n'eurent pas honte de recevoir du sieur syndic du Chapître un écu de 6 livres pour le prix du morceau en question, qui resta, par la négligence des chanoines, près de dix ans dans un coin de la sacristie, par terre, d'où le 28 sept. 1759, il fut enfin tiré, et placé et enchâssé dans la muraille, vis-à-vis de la porte de l'église qui conduit au cloître, où on le voit à présent (1767).

(L'abbé L. Bonnemant, *Hist. de l'Église d'Arles*, t. IV, pag. 47).

(1) Voir *Musée*, 2e série, pages 105 et 215.

INVENTAIRE

DES RELIQUES DE SAINT ANTOINE

EN 1547

L'an 1547, le 25 janvier, fut fait l'inventaire des reliques de saint Antoine qui reposent dans l'église paroissiale St-Jullien de cette ville d'Arles, en présence des Consuls, du capitaine de la ville et des religieux de Montmajour ; l'acte en fut reçu par Me Louis Daugières, notaire royal ; voici les pièces qu'on y trouva :

Primo : Le chef dud. saint Antoine et deux dents du côté de la mandibule supérieure droite.

Une petite fossile du bras.

Autre petite fossile de la jambe incomplète.

Autre grosse fossile du bras incomplète.

Plus la grosse fossile de la jambe.
La grosse fossile de la cuisse.
L'os de la hanche.
Le dernier os de la nuque.
La première spondile de la nuque.
Une partie de l'os scapulaire.
Item. Un bout de l'os de la jambe.
Un os du talon.
Un os du gros orteil.
Autre petite pièce de l'os scapulaire.
Une pièce des os du pied.
Un os du talon.
Une pièce d'os qu'on n'a pu désigner.
Deux ampoules pleines d'os rompus.
Autre ampoule pleine de poussière desd. reliques.

Une petite ampoule où il y a certaines pièces qu'on n'a pu désigner, avec un petit os d'orteil.

Item. Un autre os d'orteil, qui est dans un petit saint Antoine d'argent..

Plus, d'autres os qui sont dans un saint Antoine aussi d'argent plus gros que l'autre.

Il y a autre inventaire desd. reliques fait en 1610, le 6 juillet, en présence du capitaine de la ville, ouvriers et autres témoins, notaire Jean Daugières (1).

(Extrait des manuscrits de *L.-M. Anibert*, Recueil A, aux Archives de la ville.

(1) Lire, au sujet de ces reliques :

1° *La Dissertation sur la translation du corps de saint Antoine dans la ville d'Arles, contre les Pères de Saint-Antoine de Vienne*, par Joseph Seguin, (l'auteur des *Antiquités d'Arles*, 1687), édité pour la première fois en 1856, par Seguin aîné d'Avignon ;

2° *L'Essai historique sur l'Abbaye de St-Antoine-en-Viennois*, par M. l'abbé Dassy. — Grenoble, 1844;

3° *La Notice historique sur les reliques de saint Antoine*, par M. Bosq, membre de la Commission archéologique d'Arles. — Arles, 1845 ;

4° *La Discussion sur les reliques de saint Antoine du Désert*, par M. l'abbé Dassy ;

5° *Le Supplément*, publié par M. Bosq en 1846, en réponse à M. l'abbé Dassy ;

6° *La Vérité sur les reliques de saint Antoine du Désert*, par M. l'abbé Dassy. — 1855 ;

7° La nouvelle réponse de M. Bosq dans un supplément du *Courrier des Bouches-du-Rhône* du 2 décembre 1855 ;

8° *L'Histoire de la sainte Église d'Arles*, par M. l'abbé Trichaud, tom IV, etc., etc.

NOTE

SUR
LE PONTIFICIUM ARELATENSE
DE P. SAXI
ET SUR L'EXEMPLAIRE QU'EN POSSÈDE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'ARLES

Pontificium arelatense seu historia primatum sanctæ arelatensis ecclesiæ cum indice rerum politicarum, authore PETRO SAXIO *sanctæ arelatensis ecclesiæ canonico, sacræ theologiæ doctore.*

C'est un exemplaire imprimé du *Pontificium arelatense* du chanoine Pierre Saxi; je lui donne une place dans mon catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Arles (1) à cause des nombreuses additions et annotations manuscrites que l'abbé *Bonnemant* y a insérées. Au nombre de ces additions, je dois mentionner la copie de quelques lettres de Peiresc et une note de M. le président *de St-Vincent*. On y a joint également un certain nombre de gravures qui n'appartiennent pas au corps de l'ouvrage et qui y ont été introduites par le relieur.

Le *Pontificium* du chanoine Saxi fut interdit par arrêt du parlement d'Aix. Il est aujourd'hui très-rare ; il a, dit-on, été payé en Allemagne jusqu'à 400 écus.]

Les opinions sont très-partagées sur le mérite de cet ouvrage.

Pitton dit, dans ses jugements sur les historiens de Provence, page 67, « que c'est un travail des plus achevés que cette histoire, et une pièce des mieux écrites, de laquelle on peut dire qu'il est sorti de grandes lumières pour ceux qui ont travaillé à l'histoire de Provence. » Ainsi s'exprimait M. *Fevret de Fontette* en 1768 dans la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France par Jacques Lelong*, prêtre de l'Oratoire, tome I n° 7,975, page 548.

(1) La présente note est extraite d'un *catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de la ville d'Arles* actuellement en préparation.



Honoré Bouche, dans la préface de son histoire de Provence, en porte le jugement suivant :

« Quoique le dessein de cet auteur ait » été d'écrire l'histoire ecclésiastique, la » vie et les actions des prélats de cette » ville, néanmoins, il y a fait entrer si à » propos et si judicieusement les affaires » temporelles de la province, qu'on peut » dire que son livre est un abrégé fort » raccourci de toute l'histoire ecclésiasti- » que et séculière de la Provence. Je n'ai » point trouvé d'auteur plus savant aux » antiquités géographiques et historiques » de cette province, ni plus judicieux à les » bien arranger. »

Mais il est à remarquer d'autre part que les historiens qui se sont occupés de la ville d'Arles ne partagent nullement ces appréciations flatteuses du Pontificium Arelatense. Anibert fait un reproche à son auteur de « ne sembler occupé qu'à nous transmettre les titres de l'ancienne grandeur temporelle des Prélats. L'histoire civile n'est pour lui qu'un accessoire trop indifférent pour approfondir les conjectures judicieuses qu'il forme quelques fois et qu'il contredit l'instant d'après. »

Cette appréciation est conforme à celle qu'en a portée *Peiresc* dans sa *vie de Gassendi* (liv. IV, chapitre 9).

Bonnemant dit que l'ouvrage de Saxi est plutôt une mauvaise histoire civile que des annales ecclésiastiques ; il reproche à l'auteur d'avoir adopté avec trop de confiance des traditions fondées sur des preuves peu solides et d'avoir avancé des faits ou fabuleux ou incertains. Il était a portée. dit-il, de consulter les titres originaux de son église, et il n'en a fait presque aucun usage...

Quant à M. l'abbé *Trichaud*, qui a publié dans ces derniers temps une histoire de la sainte église d'Arles, il s'est fait une opinion en quelque sorte éclectique ; il trouve que le style de Saxi est noble et magistral et accuse une étude approfondie des chefs-d'œuvre de l'antiquité latine ; les jeux de mots y sont assez fréquents, il est vrai, mais il faut savoir, dit-il, pardonner quelques imperfections dues au mauvais goût de ce siècle.

L'auteur du *Pontificium arelatense* était fils de *Claude Saxi*, et notaire d'Arles, de *Jeanne Barges* de Tarascon. Il était petit-fils d'*Hector Saxi*. aussi notaire à Arles originaire du bourg de Briogne au diocèse de Vintimille, dans la rivière de Gênes, qui fut le premier de sa famille qui vint s'établir à Arles, où il épousa *Jeanne Richery*. Pierre Saxi mourut à Arles en 1637 dans un âge peu avancé.

Fr. Souchière.

MÉMOIRES
DE
BERTRAND BOYSSET
Contenant ce qui est arrivé de plus remarquable, particulièrement à ARLES et en PROVENCE depuis M.CCC.LXXII jusqu'en M.CCCC.XIIII.

(Suite et fin).

LA REGINA EN FRANSA.

L'an M.CCCC E XII. lo jorn XXV del mes d'octobre, parti d'Arle la Regina Madama Violant, e s'en tiret en Fransa.

PORT D'ARLE MUDAT.

L'an M.CCCC.XII. lo jorn XXVI de novembre, fon mudat lo port d'Arle, en la plasa que es dig port nou, e fon ostat de la plasa que es dig port viel; per loquai fon granda entrication e debas de la Sieutat an lo Borc, avant que sy mudes, quar la Sieutat volie que demoresse al port viel, e lo Borc al port nou ; mas non obstant tals debats, al port nou sy mudet, per comandament dels senhos.

BARQUA DE BERTRAN COLDEMAR.

L'an M CCCC E XII. a XII jorn del mes de mars, fon facha la barqua de Bertran Coldemar, e carguet en Arle tantost CCCCC. sestiers d'ordy, CXXV balas de tela ; et o portet a Barselona; e parti d'Arle a XXV de mars siguent.

LERMINE VIGUIER D'ARLE.

L'an M.CCCC.XII. a XX de mars, Johan de Loct, president d'Ays, e lo mestre d'ostal

del Rei Lois, ameneron Lermine en Arle, per eser viguier d'Arle, contra franquesias e libertat : e de fag aquel desus meron en trebunal, non saben lo conselh d'Arle, ni los sendigues.

Item, sauput que la vila agron, la vila provesi per tal maniera que Lermine paset la vila al plustost qu'el poc ; e sy tardes, luy et d'autres foron tonbats, et agron bon conselh ; car si tost s'en foron anats foras de la sieutat, e non fon viguier.

GLEYZA DELS FRAIRES MENOUS.

L'an M.CCCC E XIII. e lo jorn XXV del mes de mars, fon comensat de bastir lo cap de la gleysa dels Fraires Menous de la sieutat d'Arle, e fon acabat l'an M.CCCC E XIIII.

FENNA PRESA PER FORSA.

L'an M.CCCC E XIII. lo jorn XIII del mes de mars, que fon dimars, al vespre, fon presa una fenna per forsa, justa son mary, en lo castel de Salon ; e fon menada o portada per sinq homes dins lo fort. Era dins lo fort Monssen lo protonotary, e sinq servidos sieus.

MORI LO REI LANSELOT.

L'an M.CCCC E XIIII. lo jorn quart del mes d'avost, mori Monssen Lanselot, que Rei de Napol sy fasie apelar (1), e non laiset enfans nengun, legitime ni bastar; mas que fes heres Madona Johanna, soro sieuna, de tot lo palais, ben que ren non n'y avie; mas que per forsa l'avie tengut e governat.

SEISON DE VIN

L'an M.CCCC.XIIII. e del mes d'aost, fon granda seison de vin en Arle, et en viron de ly, que los hermases veseron de rasins, e las gens non sabien que far, ni von metre lo fruc, tant en fon; e resteron plusiurs vinhas à vendemiar, per fauta de veysela ; e fon tal marcat, que lo baral sy donava per tres gros. E duret la vendemia jusque a calenas. Bona meison fon eytamen, e granda.

TORRE NOVA.

L'an M.CCCC E XIIII. a XV de setembre, fon acomensa de bastir la Torre nova del Pont de Crau ; e fon bastida en la plasa von era l'autra bastida davant aquesta.

REFOSAT D'AGOUT.

L'an M.CCCC E XIIII. lo jorn XI de desembre, que fon dimars, lo Rei Lois segon, nostre senhor, fes talhar la testa a Monsen Refosat d'Agout, quavalier, en lo luoc de Tarascon. Lo corps fon donat al senesqual de Provensa, e fes lo sebelir als Fraires Menous de Tarascon.

Item, Monssen Refosat desus dig avio comes tres mots grandas traisons contra son senhor, lo noble Rei Lois ; e per aquelas perdet la testa, ben quo sol per una perdre la devie ; quals foron, ni quals non, n'ay que far d'escrieure : mas com que sie, la testa perdet, com ay dig desus (1).

ESTATS DE PROVENSA.

L'an M.CCCC E XIIII. lo jorn XV del mes de jonoyer, que fon san Maur, intret lo Rei Lois en la sieutat d'Arle, e deysendet a l'arsivesquat; e aqui se tenc lo conselh general dels tres Estats de Provensa, loqual fon manda per lo davant dig Rei Lois (2). Et intreron en conselh a des a sept de jonoier, e fon tengut a tantos jorns, so es a saber a XXIII de jonoier ; et a XXV feron la relacion davant lo Rei Lois susdig, al plus

(1) Fleury marque sa mort au 6 du même mois (*Hist. eccles.* l. 100, n. 59). Voir ci-devant, page 109, la note qui est au bas de la page. L'ouvrage d'où je l'ai tirée met la mort de Lancelot au même jour que Boysset.

(1) *Memoriale* : *Anno Domini* M°CCCC°XIIIIto, *et die Martis*, XVIII *decembris*, *fuit excabassatus Dominus Reforciatus de Agouto in villâ Tarasconis*, *et in condaminâ*, *in quâ erat edificatum* lo Cadafauc. (Note qu'on lit dans le protocole de *Bernard Pangonis*, notaire, de ladite année, fo 48, vo. Boysset dit que Reforciat d'Agout fut décapité le 11 décembre, et Pangonis dit le 18 ; je ne sais lequel des deux a raison, l'un et l'autre jour tombant cette année 1414 un mardi.

(2) *Memoriale : Item*, *anno quo supra* (1414) *et die jovis*, XVII *januarii*, *fuit tentum consilium generale per Dominum nostrum Regem in civitate Arelatensi*, *cum Baronis*, *Burgensibus et Nobilibus Provincie ; in quo consilio fuerunt omnes impositiones revocate preter gabellam salis ; et fuit ordinatum quod Dominus noster Rex Ludovicus haberet a Baronis Provincie quatuor viginti milia florenorum auri ; et fuerunt hospitati in domo nostra nobilis Alziassius de Moreriis*, *Dominus de Pueypin*, *et Dominus de Pontis*, *et quidam Guilherminus*. (Note qu'on lit dans le protocole de *Bernard Pangonis*, notaire d'Arles, de ladite année, fo 48, verso).

aut tinel de l'arsivesquat d'Arle; e fes la resposta per tot lo conselh dels tres estats, Monsen l'avesque de Sestaron, loqual es Frayre Menour, e mestre en Teologia, e per son non apelat mestre..... (1); e doneron al Rei Loís, nostre senhor, C.M. florins, e la gabela de la sal a tres ans; e que lo Rei revoques la imposicion dèls blatz, d'holy e de la farina, et autre qual que fos.

Item, lo Rei Lois parti d'Arle an totas sas gens, lo jorn redier del dig mes de jonoyer, l'an M.CCCC E XIIII, e retornet a Tarascon.

LA REGINA A TARASCON

L'an M.CCCC E XIIII. a XVIII de febrier, e IIII oras apres mieg jorn, intret Madama la Regina Madama Violant, molher del Rei Lois à Tarascon, e menent an sy lo filh del Rei de Fransa lo plus jove, per son non apelat Monsen Karle de Fransa (1), e senhor del Contat del Pontils, genre del Rei Lois e de la Regina sobredicha. E venc per aygua, et aribet al portal Jarnegue, apelat de la Roqueta; e d'aqui s'en anet, e s'en montet al castel, an sas damairelas. Lo Rei Lois y venc ad encontra; e pres son genre per la man drecha; et s'intret an la profesion de Santa Marta, a la gleyza; aprop d'aqui partiron, e monteron s'en sus castel.

(Fin des Mémoires de Bertrand Boysset)

(1) Le nom de cet évêque est en blanc. — Il est fâcheux que Boysset ne nous dise pas le nom de l'évêque de Sisteron qui fut chargé de porter la parole, au nom des États de Provence, au roi Louis II, Dom Denys de Sainte Marthe ne pouvant nous être d'aucun secours pour le découvrir Voici ce qu'il dit (*Gall. Christ.* t. I, col. 496) de l'évêque qui siégeoit à Sisteron l'an 1414, époque de la tenue des États:

Post Artaudum nonnulli locum dant Nicolao, de cujus episcopatu nulla tamen vel levissima ostendi possunt vestigia; itaque veniendum ad Robertum de Furno. Is Creponæ in Arvernia natus, jam erat Sistaricensis episcopus anno 1400 ... *ab anno* 1404... *usque ad annum* 1414. *Magnum de ipso silentium in chartis; quo anno, ipso sedente, Sistaricenses canonici pacta fecerunt cum fratribus minoribus. Anno* 1415, *die* 14 *aprilis, Ludovicus II, Rex Siciliæ, comes Provinciæ, Roberto dedit confirmationem libertatum Jurii* ..

Le savant bénédictin nous paroit avoir donné ici dans deux erreurs: la première en fixant la fin de l'épiscopat d'Artaud à l'an 1400, quoiqu'il soit d'ailleurs constant qu'en 1405 ce prélat passa immédiatement du siége de Sisteron à celui d'Arles; la seconde, en ne voulant pas lui donner pour successeur Nicolas N., quoiqu'il paroisse par un acte du 4 octobre 1412 (notaire Pierre Bertrandi d'Arles), — dont voici la substance: « *Dominus Nicolaus Sistaricensis episcopus revocat nobilem Pontium Ysoardi vicarium suum generalem in temporalibus, et de novo instituit nobilem Bernardum Sacoti de civitate Barchinonie, secretarium Domine Regine Sicilie.* » — que led. jour et an il y avoit un évêque de Sisteron, dont le nom de baptême étoit Nicolas.

Mais la difficulté est à présent de sçavoir lequel des deux, de Robert ou de Nicolas, étoit sur ce siége en 1414. Je serois porté à croire que Nicolas succéda immédiatement à Artaud en 1405. Son peu de résidence à Sisteron, dont je viens de donner une preuve en donnant la substance d'un acte passé à Arles en sa présence, et d'autres raisons que j'ignore, auront été la cause du peu de mention qu'en font les Archives de l'évêché de Sisteron; et il aura eu pour successeur Robert du Four en 1412 ou 1413.

Il est vrai que Dom de Sainte Marthe, qui marque le lieu de la naissance de celui-ci, ne parle pas de son entrée dans l'Ordre des Frères Mineurs, mais aussi il ne dit rien de contraire; la convention passée entre les chanoines et les religieux de cet Ordre pourroit même, à la rigueur, passer pour une forte conjecture qui viendroit au secours de mon opinion.

BONNEMANT.

(1) C'est Charles VII, fils et successeur de Charles VI, roi de France.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit.

Un an . . . . 5 fr.

Six mois. . . . . 2 fr 50.

Colonies et étranger: le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. BERTET, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie SEGUIN. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. BERTET; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile FASSIN.

Avignon, typ. FR. SEGUIN, rue Bouquerie, 13.



1877 3e Série. N° 21

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

MÉMOIRES

DE DAMIAN NEQUE, PRESTRE

Contenant plusieurs faits remarquables arrivés en France, et particuliérement en la ville d'Arles, depuis l'année 1572 jusques en l'année 1580.

Mort de l'Admiral

L'an 1572 et le premier septembre, en Arles avons sceu pour vray la mort de Gaspard de Coligny, Grand Admiral de France, celuy qui avoit faict la guerre contre le Roy de France, tenant led. Admiral la partie des Huguenots, ayant presque traversé toute la France et passé par le Languedoc ; où auroit assiégé Lunel et Frontignan ; lequel Frontignan se seroit bien deffendu, ensemble Lunel et Aimargues ; auquel lieu d'Aimargues furent par un accident (voulant secourir led. lieu) plusieurs soldats catholiques gâstés du feu, lequel se mit dans leurs fourniments de pouldre, dans les fauces murailles, attendeu que la porte leur fut ouverte, estans venus la nuit pour fortifier led. lieu assiégé dud. Admiral ; et despuis ne pouvant led. Admiral avancer aucune chose, ayant les catholiques en queue, auroyt moyenné fere paix avec le Roy Charles neufviesme, laquelle paix luy seroit esté accordée ; et pendant icelle led. Admiral auroit conspiré une trahison contre la personne du Roy, et de tous les princes du sang ; laquelle ayant esté descouverte, il feut par le peuple de Paris, avec grand nombre de ses adérans, tué et traisné, puis pendu par les pieds aux murailles de la Rivière, et enfin son corps porté par arrest à Monfaucon.

Sur la façon qu'il fut pendu, on fit un quatrain :

> Cy gist, c'est mal entendu,
> Ce mot de *gist* est trop honneste :
> L'Admiral est icy pendu
> Par les pieds, à faute de teste.

—

Exécutions à mort ou persécutions des Hérétiques ou Rebelles au Roy.

Les villes de Lyon, Thoulouse et autres exécutèrent la volonté du Roy, qu'estoit fere justice de touts ceux quy se trouveroient de la faction dud. Admiral; ce quy ne fut point fait en Provence, quoyque le Roy l'eust mandé aussy à Monsieur Honoré de Sommerive, gouverneur général pour Sad. Majesté aud. pays ; ce que voyants les Huguenots firent confession de foy, et irent à la messe en Provence, et ceux du Languedoc se firent forts dans la Rochelle, Montauban, Nismes, Anduse, Sommières, Usez, Sauve, Aubenas, et autres lieux.

—

Mort du Comte de Tendes.

Aud. an 1572, et 12 octobre, s'est sçue en Arles la mort d'Honorat, Comte de Tendes,



fils du Comte Glaude de Savoye, Comte de Tendes, lequel mourut en Avignon.

—

Siège de Sommières

L'année 1573, en février, M. le Mareschal d'Ampville ayant mandement du Roy d'exterminer touts les rebelles, auroit assemblé une armée d'environ 15,000 hommes, laquelle il mena devant la ville de Sommières, avec 11 canons ; où, après y avoir fait pleusieurs bresches, et y vénans à l'assaut, y feurent tués pleusieurs catholiques, tant provenceaux, gascons que d'autres nations, jusques environ 1100 hommes ; entre lesquels fut M. de Candolle, beaufrère de M. le Mareschal, qui, s'en allant à la bresche, y receut une harquebusade dans la gorge, de laquelle il mourut ; et des enfants d'Arles y demeurarent Michel Damet dict le Gatté, Jehan Honorat, Jehan Chausseau, François Alexandre Chantre, et Gaspard de Sainct Sesary enseigne de la compaignie de capitaine Besaudin et pleusieurs autres.

Led. an et environ le 9 avril, lesd. rebelles au Roy qui estoieut dans led. Sommières, auroient parlementé, et prins composition avec led. Seigneur d'Ampville de rendre la ville, prouveu qu'il les laissast sortir avec leurs armes et bagages, et luy donnast deux compaignies pour les conduire au lieu où ils voudroient aller ; ce quy leur fut accordé, avec pasche que les capitènes quy estoient dans led. Sommières, ne porteroient jamais les armes contre la Majesté du Roy. Ce que promirent lesd. capitènes, sy bien qu'il sortit dud Sommières, environ 700 hommes, dont les capitènes estoient, un appelé Gremian et l'autre Senglat.

—

Prise du R Pausin par lesebelles

Durant led. siège de Sommières, les Huguenots et rebelles auroient prins une ville long la rivière du Rhosne venant de Lyon, appelée le Pausin, du costé du Languedoc ; et comme ceux dud. Sommières parlementoient pour se rendre, la ville de Lunel fut prise, aussy ensemble le port de Cadenet.

—

Siège de la Rochelle

Au mesme temps que la ville de Sommières estoit assiégée, la ville de la Rochelle, où M. de Monluc gouvernoit, fut assiégée par Monsieur, frère du Roy ; et M. d'Aumalle y fut tué.

Et en pareil temps aussy, M. le duc de Guise assiégea la ville de Sainct-Serre.

—

Monsieur faict Roy de Poloigne.

Après le siège de la Rochelle, seroit esté présenté à Monsieur, frère du Roy, le Royaume et couronne de Poloigne ; quy seroit esté cause qu'il seroit allé aud. royaume, et y auroit régné quelque temps. Durant lequel Charles neufviesme son frère, Roy de France, venant à décéder de maladie, l'on auroit mandé aud. Roy de Poloigne, lequel s'en vint en France à la desrobée, pour succéder à son dict frère, n'ayant autre moyen de sortir de Poloigne, à cause de la loy dud. pays qui abstrainct les Roys de n'en sortir jamais.

—

Conspiration contre la personne du Roy Charles

Pendant que Monsieur, frère du Roy, régnoit en Poloigne, fut descouverte une grande conspiration de pleusieurs grands seigneurs de France contre la personne sacrée du Roy Charles, entre lesquels y en avoit de ceux du sang, le tout selon le commun bruit.

—

Entrée du Roy Henri trois en France, etc.

L'an 1574, du mois d'aoust, le Roy de Poloigne serait entré en son Royaume de France. Et pendant qu'il séjournoit à Lyon, le Pausin et Livron furent assiégés par les catholiques ; et le comte de Carces pressa une armée volante en Provence,

pour aller assiéger Riex, quy s'estoit rebellé contre le Roy. Pendant lequel temps la princesse de Savoye seroit morte.

—

Le Maréchal d'Ampville soupçonné de fauteur des Hérétiques

M. le Maréchal d'Ampville, de retour de Turin, se seroit emparé du chasteau de Beaucaire et autres places ; quy auroit causé un murmure entre les catholiques qu'il se vouloit bander contre le Roy, pour ce qu'il vouloit fere fortifier Beaucaire, comme il apparut despuis, s'estant aidé des Huguenots après s'estre uny avec eux.

—

Reprinse du Pausin

Du mois d'octobre aud. an 1574, le Pausin fut prins par les catholiques, où ne fut treuvé aucun homme, si non que quelques femmes, s'estans tous les rebelles subtilement sauvés, ayant laissé la ville à l'abandon.

—

Prinse de Beaucaire

Sur la fin dud. mois d'octobre, la ville de Beaucaire fut prinse par le sieur Mareschal d'Ampville, y ayant faict entrer sertains soldats des Huguenots, et rebelles à la Majesté du Roy, par quoy beaucoup des habitans dud. Beaucaire s'en seroient venus retirer en Arles, Tarascon, et ailleurs dans le voisinage, soumis au Roy, abbandonnans ledict Beaucaire.

—

Construction de l'Hospital d'Arles.

L'an 1573 et le 24 fevrier, feste de sainct Mathias, a esté posée la première pierre de l'édifice de l'hospital d'Arles, près la porte de Marcanau. Pour le parachèvement duquel ont esté mises les impositions suivantes : sçavoir, sur la chair de la bouscherie, de douze livres, une aud. hospital, ayant à cest effect amoindry le poids d'une douziesme part de la livre ; et sur le vin, de douze pots quy se vendront tant à la taverne qu'à pot et à pinte, un à l'hospital, ayant à cest effect esté aussy amoindrie la mesure du vin ; et sur le bled que cuisent les fourniers ou bollangers, trois sols pour chasque cestier ; sur les porceaux que l'on tue tant en lad. ville pour vendre, que autrement, cinq sols ; et sur tous les bleds quy se vendront, ou autres grains, un patac provençal par cestier. On travaille encore aud. édiffice ceste année 1574.

Inscription gravée à la première pierre dud. édifice :

« Ceste pierre a esté la première posée pour le présent édifice de l'Hôtel-Dieu.

» 1573, et le 24 février feste de sainct Mathias. »

—

Entrée du Roy Henry 3 de France et de Poloigne, en Avignon.

L'an 1574 et le mercredy novembre, le Roy Henry 3, roy de France et de Poloigne, est entré en Avignon, accompagné du Roy de Navarre, et de Monsieur, son frère, délibérant, selon le commun bruict, tenir les estats généraux sur les affères du Languedoc en la ville neufve lez-Avignon.

—

Siège du port de Sainct-Gilles.

Le dernier novembre ditte année, les Huguenots ou autres de la suite de M. le mareschal d'Ampville ont assiégé le cappitene La Vachette, tenant pour le Roy le fort de sainct-Gilles, dans l'esglise, et au port dud. Sainct-Gilles, long le Rosne ; de sorte que la ville d'Arles luy a envoyé certains arquebusiers des habitans d'Arles pour garder led. port, à cause que les frégattes dud. Arles avoient reprins led. port ; et M. le consul de Renaud seigneur d'Allein seroit allé treuver le Roy en Avignon, pour avoir permission d'abbattre et desmolir led. port dud. Sainct-Gilles.

—

Despart du Roy et mort du cardinal de Lorraine.

L'an 1575 et le 10 du mois de janvier, le Roy est party d'Avignon pour s'en aller

en France pour se faire sacrer ; estant mort aud. Avignon, quelques jours avant son despart, M. le cardinal de Lorraine.

—

Prinse d'Aiguesmortes.

Le 12 janvier 1575, deux jours après le despart du Roy dud. Avignon, les rebelles se seroient jettés dans Aiguesmortes, et l'auraient surprinse, s'estant les troupes du Roy retirées dans certaines tours, avec délibération d'y tenir fort, attendant le secours. Lesquels rebelles auroient saisy lad. ville par l'intelligence du lieutenant de M. de Sarlebouc, gouverneur pour le Roy en lad. ville, estant pour lors à la suite du Roy led. sieur de Sarlebouc. Mais environ un jour et demy après, lesd. tours furent randues à l'obéissance de M. le maréchal d'Ampville.

—

Vauvert prins par les Reytres.

Sur la fin dud. mois de janvier, l'armée que M. le duc d'Uzès conduisoit pour le Roy, passant par Sainct-Gilles, et y ayant sesjourné quelques jours, alla à Vauvert, et le força d'abord ; et lad. armée estoit composée d'une partie de Reytres.

—

Trahison en Arles.

Au mesme temps et en caresme, l'on doubtait fort en la ville d'Arles de quelque entreprinse et trahison en faveur de M. le mareschal d'Ampville, et de telle façon que M. d'Allein et M. d'Usanne, consuls, assistés de M. de Beines et autres de lad. ville, estoient toutes les nuicts veillants sur les murailles et corps de garde pour se garder de lad. entreprinse, estants advertis par gens affidés, sans sçavoir quy estoient ceux quy la conduisoient.

—

Mombrun hérétique, en Provence, Arles

L'an 1575, du mois d'avril, M. de Mombrun, ennemy du Roy, est entré en Provence avec pleusieurs gens, en nombre de 1200 chevaux et 2000 hommes de pied ; et en ce mesme temps, l'on fesait fere des visites continuelles en Arles, pour le double de quelque entreprinse.

—

Gast faict par le Duc d'Usez

L'an 1575 et le 29 juing, M. le duc d'Usez, fesant la guerre pour le service du Roy Henry troisiesme, a commencé à fère le gast en Languedoc, et a faict mettre le feu aux bleds, et aux garbières de Nismes, Beaucairo, et autres lieux tenus par les rebelles.

—

Mombrun prisonnier et exécuté

L'an 1575 le 6 juillet, sont venus en Arles les nouvelles que M. de Mombrun quy portait les armes contre le Roy, avait esté faict prisonnier et beaucoup de ses gens meurtris en Daulphiné en une ville appellée Die. Et le mesme soir, MM. les consuls d'Arles ont faict crier que chascun fit incontinent feux de joye, et lendemain procession généralle, rendant grâces à Dieu de ce qu'avait esté faict, attendu que led. Mombrun fesoit beaucoup de maux, et avoit pleusieurs passages tant en Daulphiné Provence, que Comtat, au moyen desquels il exerçoit pleusieurs voleries, soubs le nom de la Religion. Fut ledict Mombrun prins par les gendarmes tant de M. de Gordes gouverneur en Daulphiné, de M. de Vins, que de M. le petit prince de Savoye, toutes assemblées pour l'avoir, attendu qu'il demandoit bataille contre led. sieur de Gordes, qu'il tenoit assiégé dans lad. ville de Die. Et a esté exécuté led. Mombrun, par après, dans la ville de Grenoble, le 29 juillet, ayant eu la teste tranchée.

—

Miracle d'un muet et sourd

L'an 1575, au mois de juing, fut faict un miracle près le Martigues, en un lieu dict Notre Dame de la Coronne, d'un pescaire de Marseille, âgé de 22 ans ou environ, lequel n'avait jamais ouy ny parlé ; et en cherchant des nids d'oiseaux, vit un cer-

tain homme tout blanc quy, luy mettant les doigts aux oreilles et sur la langue, le fit incontinent parler et ouyr.

—

Les Hérétiques demandent la paix à Arles

L'an susd. et le 24 juillet, les desputez des ennemis du Roy sont entrés en Arles, pour traicter de la paix ou tresves, estant pour lors en Arles M. le duc d'Usez, M. le comte de Carces, le collonel des Reytres, et celuy des Corses.

—

Le sieur de Goult mis en des route

Led. jour, vindrent les nouvelles en Arles de M. de Goult gentilhomme d'Arles et gouverneur dans Sommières, que sa compaignie avoit esté desfaite, excepté luy cinquiesme quy se seroient sauvés aud. Sommières.

—

Bataille de Lepanthe

L'an 1575, environ le commencement d'aoust, on eut les nouvelles en Arles que Dom Jehan d'Austrie, fils naturel du Roy d'Espaigne, avoit une armée de 90 gallères et 100 vaisseaux de guerre, dans lesquelles y avoit environ 30000 hommes de pied et 2000 chevaux, dont le bruict fut qu'il venoit ou contre Gênes ou contre Marseille. Mais despuis il donna contre le Turc ceste tant mémorable bataille de Lepanthe, en laquelle il fut victorieux de plus de 100000 Turcs.

—

Despart de l'armée du duc d'Usez

Audict an 1575, et au commencement d'aoust, l'armée de M. le duc d'Usez, qui estoit à Sainct-Gilles, est partie dud. lieu et est allée à Bezousse.

—

Le sieur de Ventabren prisonnier

Aud. temps, le prévost Pesoul auroit prins et saisy M. de Ventabren dans Sainct-Gilles dans l'esglise, et l'auroit mené dans les prisons d'Aix, desquelles il ne fut eslargi que longtemps après.

—

Monsieur, frère du Roy, rebelle

Sur la fin du mois de septembre, aud. an 1575, sont venues nouvelles en Arles que Monsieur, frère du Roy, estoit retiré vers les ennemys du Roy, voulant moyenner de faire entrer l'estranger en France.

(La suite au prochain nnméro).

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

—

Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614.

—

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre XXXII

—

De l'huyle sommairement.

—

Touchant à l'huyle, il n'y a pour tout point de lieu pour contester avec personne. Son usage est plus à souhaiter pour la nécessité que pour le plaisir. Jadis parmy nous celle d'Espagne était réputée la meilleure. Aujourd'hui toute la Provence est peuplée d'olivettes si grasses et si bien peignées, que nous ne devons céder ny envier l'honeur de cette liqueur à aucune province du monde. Le lustre et l'ornement des arbres qui enrichissent merveilleusement notre pays nous reste encores à dire.

—

Chapitre XXXIII

—

Des citrons. Trois races de citrons. Citrons inconeus aux anciens. Les citrons se con-

servent frais trois ans sur leurs arbres. Fleurs des citrons. La valériane. Allambic de Manard. En matière de distillation, celle de la putréfaction est merveilleuse.

—

Chapitre XXXIV

—

Des figues et prunes. Grenades d'Ières et de Souliers. Différance entre les grenades. Des pommes, pêches, presses, etc. Abricotz, cerises, poires, coins, jujubes, carrubies, etc. Meuriers, amandiers, etc. Entrée aux chapitres suivants, pour les raretez de Provence.

—

Chapitre XXXV

—

Du ris. Le ris engendre mauvais air, où il est semé. Peuples de Calicut grans mangeurs de ris. Le moyen de faire le ris. Son prix et son usage. Une sorte de viande au ris.

—

Chapitre XXXVI

—

Que le ris est nutritif et salubre au corps humain. Cette proposition prouvée par plusieurs raisons de médecine.

—

Chapitre XXXVII

—

Suite des raisons pour les bonnes qualitez du ris. Laitues, et leur qualité. Galien. L'homme est le chef-d'œuvre des créatures. Conclusion du discours du ris.

—

Chapitre XXXVIII

—

Du vermillon. La Crau d'Arles en raporte grande quantité. Deux races d'yeuse. De quel yeuse se produit la graine du vermillon et commant. Prix et revenu du vermillon à Arles.

. . . . Donques sur le mitam de la prime-vère cés arbres nains, arrousez de pluye, poussent le vermillon en ceste sorte. Premièrement au bas de cette plante ou le premier neud se sépare en deux branches comme font quasy tous les arbrisseaux, ne croissans en tige, ains multiplians par les rejets, là, dis-je, entre ces deux branches, au lieu du ject montant en la forcheure du cep croît je ne sais quoi de rond, de la couleur et grosseur d'un pois. C'est ce qu'on appelle la mère, parce que d'icelle naissent tous les autres grains. Chaque motte de terre a communément cinq mères. A l'entrée de l'été, voire mêmes au gros du chaud, ces mères s'entrouvrent par en haut et épandent des bandes de vermisseaux si druz et deliez qu'à peine les peut-on discerner avec la veüe. Cette nouvelle engeance sourd après en petites bestiales de couleur blanche qui prenent la route pour s'en monter ez cimes de cet arbuste ; et l'endroit où elles rencontrent la rameure ou les jettons de la forcheure de l'yeuse, là elles s'agraffent, et en leur accroissement devienent à la grosseur d'un grain de millet. A même qu'elles croissent plus gayement, leur couleur blanche se change en gris cendré ; alors, vous ne le prendriez plus pour des vers, ains de rechef pour des pois. Ainsi ces graines chargées de vermisseaux cramoisis, venues en leur parfaite maturité, sont cueillies en la saison.

La gousse ou la peau enserrant ce grain est si déliée, qu'en la transportant elle se froisse toute. Mais pour cela les marchands ne la rejettent point. Le vermillon dépouillé vaut un écu d'or la livre. Celui qui est encores avec tout son marc, un quart d'écu.

Cependant ces vermisseaux comme tous engourdis demeurent sans se remuer. Et le tems arrivé, on les amasse en un linge, pour les exposer au soleil ; de sorte qu'à mesure qu'ils en sont touchez, sentans la chaleur, vous les verriez grouiller dedans ce linge, cherchans à se dérober à la fuitte. Celui qui se trouve là commis à les garder ne bouge de la place ; ains en secouant le linge, les fait rentrer si avant, qu'il les

void tous périr devant soi. Pendant qu'on s'attand à cela, voire trois jours après, une odeur s'exhale si douce qu'elle surpasse la senteur du musc, de la civette, de l'ambre gris, voire de la fleur mêmes des citrons, dont nous avons parlé cy-devant. Si par mégarde quelques grains éludent la veüe, ou les mains de l'amasseur, ils épandent par l'air des bandes innumérables de petits moucherons ailez. On a observé que le revenu du vermillon cueilly cette année au terroir d'Arles a été évalué jusques à la somme de onze mil écus.

—

Chapitre XXXIX

—

De la manne. L'elæomelis de Dioscoride. Mie aérien de Galien et Pline. La Provence est riche en manne. La matière et la cause de la manne. Les hommes ne peuvent pénétrer guères avant ez secrets de la nature. Histoire d'un Roy de Naples.

—

Chapitre XL

—

Des capres. La façon de les ensemancer; commant ils poussent. Le moïen de les cueillir et confire au sel.

—

Chapitre XLI

—

Des bacilles. Bacilles marines peu différantes des franches. Fenouïl marin est la bacille. Commant on la tond et confit. Elle n'est le battis de Columelle.

—

Chapitre XLII

—

Du liège. Opinion erronée de Pline. Contre Jean Ruëlle, médecin, niant à l'exemple de Pline la propagation du liège en France et en Italie. Le liégier. Son gland et son écorce. Le liégier vieil est le meilleur, comment on l'écorse.

(*La suite prochainement*).

Peste de 1720 — 1721.

—

NAISSANCE DE LA PESTE A MARSEILLE

—

Le navire le *Grand St-Antoine*, capitaine Chataud, parti de Seyde, avec *patente brute*, le 31 janvier et ayant relâché à Tripoli le 3 avril, à Chypre le 18, à Livourne le 19 mai, arrive à Marseille le 25 du même mois, de l'année 1720, ayant perdu deux hommes dans la traversée, mais prouvant que c'était par suite de maladies ordinaires. Un matelot meurt le 27, et le chirurgien préposé à la visite du corps, déclare qu'il n'y a trouvé aucune apparence de peste. Cependant le navire est envoyé faire sa quarantaine à Pomègue, tandis que les marchandises sont envoyées au Lazaret.

Le 31 trois bâtiments arrivent avec *patente brute*; le 3 juin, rapport à la santé sur la situation de celui du capitaine Chataud : on décide que sa quarantaine sera complète. Un autre navire suspect arrive le 12, et on rend compte de la mort d'un homme à bord du capitaine Chataud, qui obtient néanmoins son entrée le 14, avec les précautions d'usage. Un mousse, deux portefaix, un commis, sont frappés du 25 au 26, sans que le chirurgien veuille reconnaître des signes de peste.

Pendant le reste du mois, une femme veuve, un tailleur et sa famille, sont atteints et succombent en peu de jours.

Deux femmes éprouvent le même sort le premier juillet, et ce jour-là, les intendants de la santé délibèrent de faire retirer tous les bâtiments venant avec *patente brute*, à la grande prise de l'île de Pomègue.

Nouveaux accidents éprouvés par trois portefaix, les 5, 7 et 9 : on cite aussi une famille entière, où la première personne atteinte est une jeune fille, qui exerçait le métier de tailleuse ; le chirurgien continue ses dénégations ; il émet ensuite des doutes et périt, ainsi que sa famille, victime de son incrédulité.

Cependant, un rapport fait le 8 juillet, par trois chirurgiens, commence à donner

des inquiétudes ; on prend des mesures plus sévères ; les maisons où il y a eu des morts sont murées, et les marchandises du capitaine Chataud sont transférées à Jarre.

Ces précautions et une sorte de calme rassurent les esprits jusqu'au 26, jour auquel on signale des malades rue de l'*Escalle* ; en vain des médecins s'obstinent encore à assurer qu'il n'y a aucune preuve de contagion ; les faits commençaient à parler ; les mesures prises par l'autorité se répandaient dans le public ; on savait que, dès le 9, l'administration sanitaire avait reconnu l'existence de la peste dans le Lazaret, et l'effroi se manifestait partout, de manière à accroître le mal des individus, et les anxiétés de l'administration.

Le 31 juillet, le Parlement rend un arrêt qui interdit sous peine de mort, toute communication avec Marseille.

Il paraît que la peste se répandit dans Marseille au moyen de marchandises, de hardes et de vêtements infectés, transportés clandestinement dans la ville, car on remarque que les portefaix, les tailleurs et les frippiers ont été les premiers atteints.

On évalue le nombre des victimes à Marseille et dans son terroir à 50,000 : savoir 40,000 pour la ville et 10,000 pour la campagne.

Le nombre des communautés affligées de la contagion fut de soixante-neuf, compris Frigolet, savoir : Marseille, Aix, Vitrolles, Rognac, Gignac, Meyrargue, Aubagne, la Penne d'Aubagne, le Puy St-Canadet, Lançon, Ste-Tulle, Apt, Corbières, Pertuis, St-Martin de Castillon, Gardanne, Caseneuve, Gaubert, le Cannet, St-Zacharie, Allauch, Bandol, le Martigues, St-Canat, Salon, Berre, Simiane lès-Aix, Venelle, Auriol, Nans, St-Remy, Arles, Orgon, Géménos, Mazaugues, Tarascon, Cornillon, Vaugine, Roquevaire, Roussillon, St-Savournin, Cucuron, Carry, Cassis, Ollioules, le Tholonet-d'Aix, Maillane, la Seyne, la Valette, le Revest-lès-Toulon, Les Pènes et Septêmes, Sué, Rustrel, Villar, Viguerie d'Apt, Forqualqueiret, la Garde-les-Toulon, Gareoult, Ste-Marguerite, Sixfours, Ste-Anastasie, le Puget, Neoules, Noves, Graveson, Besse, la Roque-Brussane, Toulon.

(*Tiré du même Recueil que les précédentes relations sur le même sujet*).

LANGUE ROMANE

Déclaration d'amour

1343

« Daymo quaya biens visage
« onz la doyt mot bien amer.

« A vos dame que nomes nouse anvoya « sete letre clousa o tant tamo come floretas roses a may e violeta quant sili « quiet an a tandant de vos dama alegemant cemant que vos faies aleya ors entrange contreia dousc dayme si vos presanta cuer e cors tota mentenca me sanes. Que amor delfet permessa vida defet. »

(J. Didier Véran. *Mélanges*, Ms. aux Archives d'Arles).

Notices biographiques

GEORGE (Jean).

George (Jean), natif d'Arles, et berger de profession, fut connu par sa baguette divinatoire. Il se vantait de découvrir, par le moyen de sa baguette, les trésors, les métaux, les bornes des champs, les sources d'eau, les larrons, les homicides, les adultères de l'un et de l'autre sexe. Le vulgaire se laissa souvent tromper par cet imposteur qui mourut sans fortune, environ l'an 178.....

Pierre Véran (*Dict. chronol., hist. et critiq.* — Ms. aux Archives de l'Hôtel de Ville d'Arles).

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit
Un an . . . . 5 fr.
Six mois . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.
Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.
On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12, ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la rédaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. N° 22

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

TABLETTES D'UN CURIEUX

—

LES MINIMES

—

Ce fut au milieu des troubles de la Ligue, vers la fin de l'année 1591, que les religieux Minimes vinrent fonder à Arles leur premier établissement.

Le P. Durand, leur provincial de Lyon, écrivit à l'archevêque d'Arles, Sylve de Ste-Croix, pour solliciter la faveur d'établir dans cette ville quelques-uns de ses religieux. L'archevêque, après s'être assuré de l'assentiment des consuls, fit une réponse favorable et proposa même au P. Durand de lui trouver un local propre à cet objet.

L'église et la maison prieurale de St-Genès, près Trinquetaille, tombaient en ruines, n'ayant ni portes, ni fenêtres, et étaient devenues « le réceptable des libertins et des débauchés. » Le prieur *Pierre Diodel*, qui retirait à peine un maigre casuel de dix écus par an, avait complétement délaissé cette église. L'archevêque, justement soucieux de la confier à de meilleures mains, en fit donation aux Minimes (5 septembre 1591). (1)

Ces religieux ne jouirent pas longtemps de leur acquisition. Ils étaient à peine installés, et les premières assises d'un nouveau couvent dont ils avaient desuite jeté les fondations émergeaient à peine du sol, que les soldats du duc d'Epernon, s'etant emparés de Trinquetaille, vinrent les expulser brutalement. Les religieux eurent une telle épouvante qu'ils coururent, dit-on, tout d'une haleine jusques à Avignon.

Plusieurs années s'écoulèrent. Le calme renaissait. Les Minimes, qui ne renonçaient pas au projet de s'établir dans Arles, firent des démarches pour y revenir.

Nous les retrouvons, en 1609, discutant avec nos consuls les conditions d'un traité pour la direction du collége ; l'absence du baron de Calvisson, premier consul, sert de motif ou de prétexte pour ajourner ce projet, qui est repris en 1612 et rejeté définitivement par le conseil de la Communauté. (2)

Une donation importante obtenue par les Minimes vint adoucir l'amertume de leur échec. Le 8 mai de cette même année, le chanoine *Melchior de Sanson Malcane*, prieur et chapelain de l'église rurale de la Madeleine, en la paroisse de la Major, leur fit donation de son prieuré, et même de la vigne et du jardin qui attenaient à la chapelle, pour y établir leur monastère.

Malheureusement des circonstances particulières et banales empêchèrent nos religieux d'en prendre possession immédiatement; et quand ils demandèrent aux consuls l'autorisatiou de revenir dans Arles, ils rencontrèrent au sein du Conseil

(1) Voir *Musée*, 1re série, page 259.

(2) C'est le nom que portait alors le Conseil municipal.

une vive opposition : *Laurent d'Arlatan* et *Trophime du Destret* s'écrièrent qu'on avait assez de mendiants !

Les Minimes parvinrent cependant à triompher de cette résistance. Le 1er janvier 1615, ils prirent possession en grande solennité de leur prieuré de la Madeleine; mais ne pouvant s'y loger et en attendant de se faire une installation suffisante, ils demeurèrent pendant quelques mois dans le couvent des Cordeliers.

Le Conseil, revenu en leur faveur, leur donna 4,000 livres pour les aider à se bâtir un couvent; ils jetèrent les yeux sur le local de la *Sabounière*, à la Roquette, (3) et ils en avaient à-peu-près conclu l'acquisition, quand une opposition aussi vive qu'inattendue vint entraver ce nouveau projet.

Cette fois, ce fut le chapitre de St-Trophime, ligué avec le curé de St-Laurent et les Augustins, qui voulut mettre obstacle à leur établissement en ce quartier. Les raisons données par leurs adversaires étaient que le voisinage des Minimes serait nuisible à leurs intérêts temporels, et complétement inutile au point de vue spirituel, attendu que la ville avait déjà trop de couvents. L'opposition, portée devant le tribunal de l'Officialité, traîna en longueur comme toutes les procédures de l'époque. Pendant ce temps, les opposants gagnaient à leur cause le clergé des autres paroisses et les autres communautés religieuses de la ville, et bientôt une ligue formidable se déclara contre les nouveaux venus.

La guerre s'engagea par des escarmouches. Ce furent d'abord des coups d'épingle, des embarras, des tracasseries contre l'ennemi commun ; puis la querelle s'envenima ; on en vint aux insinuations, aux railleries perfides, au dénigrement, aux insultes ; on ne négligea rien pour perdre dans l'esprit public ces *mendiants malencontreux et tard-venus*.

Tous les matins, de sales épigrammes étaient trouvées écrites au charbon sur les murs du prieuré de la Madeleine ; des projectiles orduriers souillaient la façade ; des dépôts nauséabonds en infectaient les abords. Bien plus, des couplets injurieux, des quolibets grossiers contre les Minimes étaient lancés dans le public, et l'on disait tout haut que les chanoines de la Major n'étaient point étrangers à ces manœuvres diaboliques. (4)

Ce déchaînement des gens d'église ne connut bientôt plus de bornes. Une nuit (celle du 1er au 2 août 1615, — le savant abbé *Bonnemant* en a conservé la date) le battant de l'unique cloche de la Madeleine fut dérobé...! Grand émoi du frère Jacques quand il fallut sonner les matines ; les bonnes gens du quartier, qui aimaient ce carillon matinal, en eurent l'esprit troublé ; l'évènement prit de l'importance; les prêtres de la Major furent accusés du méfait (5), les *Auturèns* s'indignèrent, puis s'ameutèrent, et vinrent à leur tour faire carillon devant la maison curiale de la Major. Les chanoines effrayés se barricadèrent ; leur domicile fut cerné, gardé à vue, criblé de tous les projectiles que l'indignation populaire put inventer ; durant quatre jours et quatre nuits de transes mortelles, les assiégés expièrent dans un jeûne forcé l'insolence de l'acte qu'à tort ou à raison on leur imputait.

Les Consuls intervinrent vainement à plusieurs reprises pour apaiser cette émeute, et n'obtinrent qu'à grand peine la levée du siége, le quatrième jour seulement.

Mais le beau zèle par trop bruyant dont s'étaient pris soudain les habitants de l'*Auture* en faveur de nos religieux n'arrangea guère les affaires de ces derniers ; il ne fit qu'échauffer davantage la passion

(3) Près du Rhône, au pied des remparts.

(4) Voyez L. Jacquemin, *Guide du Voyageur*, pages 398-400. — Abbé Bonnemant, *Mém. sur la Sainte Église d'Arles*; tom. IV, *verbo* Syive de Ste-Croix.

(5) « Non sans raison, » dit l'abbé Bonnemant. (Loc. cit.)



de leurs ennemis, qui accusèrent hautement les Minimes d'avoir fomenté cette sédition.

Découragés par tant de persécutions, ces religieux étaient sur le point d'abandonner la lutte et de quitter pour la seconde fois une ville si peu propice à leur établissement, quand il leur vint de Paris les nouvelles les plus rassurantes. Le P. De la Tour, arlésien de naissance et provincial de leur ordre, était allé porter jusqu'aux pieds du trône les doléances de sa communauté. Le roi l'avait reçu avec bienveillance, avait écouté ses plaintes et lui avait promis sa protection. En effet, des lettres-patentes de confirmation furent expédiées aux Minimes dans le mois de Juillet et parvinrent à Arles dans le mois d'août : elles leur donnaient pouvoir de s'établir dans cette ville, et même de choisir l'habitation qui leur conviendrait le mieux, à charge d'indemniser le propriétaire, et nonobstant toute opposition ou appellation quelconque.

Les Minimes triomphants notifièrent immédiatement ces lettres-patentes à l'Archevêque, qu'ils savaient peu disposé en leur faveur, et dans un langage soumis, mais d'une soumission douteuse et ironique, le prièrent de leur désigner luimême un logement.

L'Archevêque leur assigna l'église ruinée de St-Honorat des Aliscamps, en mettant cependant pour condition à cette faveur qu'ils ne viendraient point quêter en ville, pour ne pas porter préjudice aux autres ordres mendiants.

Les Minimes « pour lors jaloux de l'honneur de mendier, » dit l'abbé *Bonnemant*, ne voulurent pas accepter cette condition. Le Procureur du roi au siége d'Arles, M. *René de Barrême*, qui s'était constitué leur protecteur depuis l'arrivée des lettres-patentes, insista beaucoup en leur faveur; enfin l'Archevêque Gaspard du Laurens, fatigué de cette affaire, se résigna de mauvaise grâce et céda l'église sans conditions.

Mais, selon l'historiographe des Minimes, « Dieu réservait des tribulations nouvelles a ce troupeau de prédilection. » Quoique ruinée, déserte et dans un état d'abandon à peu près complet, l'église de St-Honorat leur fut vivement disputée. Elle avait été cédée, en 1403, à l'abbesse de St-Honorat de Tarascon, qui s'y faisait représenter par un vicaire. *Christophe Puech*, Cabiscol de N.-D. la Major, occupait cette charge depuis 1604 (6) ; tout son service consistait en une messe basse qu'il célébrait chaque dimanche, dans la chapelle de la Vierge, pour la confrérie des tailleurs, et qui lui rapportait douze écus par an. Mais, si minime que fût ce salaire, le Cabiscol n'était pas homme à céder la place sans condition, et il le fit bien voir par la suite.

Il déposa une protestation en bonne fortune entre les mains des Consuls, et l'abbesse de Tarascon fit de même. Les Consuls, fort embarrassés, ne voulant point, d'une part, désobliger l'Archevêque, mais influencés, d'autre part, contre les Minimes, voulurent en référer au Conseil général de la Cité, qu'ils assemblèrent le 4 octobre 1615.

La séance à la maison de ville fut solennelle. Le P. de la Fare, économe du couvent, vint y donner lecture des lettres-patentes du roi, homologuées au Parlement; puis l'avocat Daugières prit la parole. Dans une chaleureuse et brillante improvisation, l'orateur rappela à grands traits le passé de cette église de St-Honorat, si vénérée jadis de toute la chrétienté, pour son antique origine et ses saintes reliques ; il fit le tableau affligeant de son dépérissement actuel, de l'abandon à peu près complet dans lequel s'achevait sa ruine, et de la profanation et des scandales qui s'y commettaient tous les jours. Si les possesseurs actuels de cette église ne pouvaient apporter un remède à cette désolante situation, il fallait la confier en des mains plus soigneuses ou plus dignes. Les Minimes s'engageaient à réparer cette église, à veiller avec soin sur les précieux débris de l'antiquité qui s'y trouvaient encore, et enfin à rétablir dans le sanctuaire les pieuses pratiques d'autrefois et y célébrer tous les jours l'office divin : ils étaient en quelque sorte des envoyés providentiels

dont la divine mission se manifestait clairement par ces fortes épreuves auxquelles on reconnait les envoyés de Dieu.

L'orateur sut intéresser à sa cause les convictions religieuses et la conscience de ses auditeurs; il enleva tous les suffrages. Le conseil prit fait et cause pour les Minimes; l'archevêque leur confirma la cession de St-Honorat avec le prieuré, le jardin et le cimetière, et menaça d'excommunication quiconque les troublerait dans leur nouvel établissement.

Le Cabiscol réitéra ses protestations, tant en son nom qu'au nom des religieuses; mais il se désista quelques instants après, en présence de l'Archevêque, des consuls et du Procureur du roi. La peur d'être excommunié, et peut-être aussi la pension viagère de cent livres que les Minimes lui promirent et lui servirent jusqu'à sa mort triomphèrent de sa resistance. (7)

Seule l'abbesse de St-Honorat persista dans son opposition et plaida contre les Minimes; enfin, par transaction en date du 28 mai 1616, approuvée par le pape Paul V et homologuée par le parlement, les Minimes furent maintenus en possession de leur église.

Ce fut le 8 octobre 1615, jour de St-Luc, que ces religieux, partis processionnellement de leur prieuré de la Madeleine, et précédés de l'archevèque, des consuls en chaperon et du conseil de ville tout entier, firent leur entrée solennelle dans la basilique de St-Honorat. Les clés leur furent remises au bruit des cloches de la ville, en présence d'une foule immense attirée par l'éclat de cette cérémonie.

Ces religieux étaient au nombre de douze, dont les mémoires du temps nous ont conservé les noms. C'étaient les PP. *De La Tour*, provincial de l'ordre — *François de la Fare*, économe — *Nicolas Chantre* — *André Monastier* — *Jean Besson* — *Claude Guillen* — *Balthazar Boyon* — *Jean de Piegt* — *Michel Firmin* — *Thomas Guilloton* — *Mathurin Ballence* — *et Honoré Girard*.

Le premier soin des Minimes fut de chercher à s'agrandir. Le 20 décembre de la même année, ils achetèrent au prix de 6030 livres « les bâtiments, jardins, prés et coustières « de feu Trophime d'Usane, contigus à leur église (c'est le domaine que l'on voit encore à l'Est du couvent). Ils songèrent aussi à relever leur basilique de ses ruines.

L'église de St-Honorat se trouvait dans un délabrement qu'on ne peut mieux comparer qu'à son état actuel. De l'antique édifice élevé par *Pons de Marignane*, il ne restait que les murs latéraux, le chevet et le portail. L'ancienne nef était détruite et servait d'avant cour; elle était encombrée de tombeaux de différents âges qui lui donnaient un aspect des plus attristants.

Les religieux firent appel à la charité publique, pour les réparations urgentes que réclamait le monument. « *M. d'Eyguières de Méjanes* fut celui qui fournit les premiers fonds. Il fit réparer l'église, releva le chœur; et les piliers gothiques sur lesquels l'arc doubleau de la première travée venait s'appuyer ne paraissant pas devoir résister longtemps à l'effort du clocher qui pesait sur eux de tout son poids, furent enfermés dans une épaisse maçonnerie qui en changea la forme dégagée et les rendit désagréables à l'œil. L'inscription suivante qui se relit encore sur un de ces piliers ainsi remaçonnés nous a conservé le souvenir et la date bien précises de ces dernières réparations (8).

Honoratus de Aqueria, *D. de Mejanes*,
Hoc templum eleganti solo cohonestavit
Anno Dni M D C X V.

Mais il fallait aussi construire un monastère, le prieuré se trouvant insuffisant. Les fonds manquaient et la charité publique semblait tarie. Le couvent donné dix écus au *P. Frangeri* pour aller à Paris demander au roi quelques subsides. Louis

(6) Par résignation d'emploi fait en sa faveur par le précédent titulaire *Barthélemy Porte*.

(7) Abbé Bonnemant, *loc. cit.*

(8) L. Jacquemin, *Guide*.

XIII, toujours favorable à ces religieux, leur accorda une rente annuelle de 1020 livres, à prélever pendant neuf ans sur le septain du sel des salines d'Arles et de N. D. de la Mer (9).

MÉMOIRES

DE DAMIAN NEQUE, PRESTRE

Contenant plusieurs faits remarquables arrivés en France, et particuliérement en la ville d'Arles, depuis l'année 1572 jusques en l'année 1580.

(Suite)

Deffete des Reytres.

Le dimanche 23 octobre 1875, fut fette procession générale de la victoire que M. de Guise a obtenue sur ceux qui vouloient entrer au royaume de France; où furent tués et defaicts 4000 reytres, 2000 lansquenets et 500 François révoltés, et tout le restant de l'armée ennemie mis en fuite, ou faicts prisonniers.

— Lettre du roy à M. le cardinal d'Armagnac sur le sujet de la deffete des Reytres par M. le duc de Guise:

«Mon cousin, je ne veux plus longuement obmettre de vous donner l'advis de la bonne nouvelle que ma fait sçavoir présentement le duc de Guise; quy est, qu'ayant suivi depuis les frontières d'Allemagne les troupes des Reytres et François venans en ce royaume, en la faveur de ceux quy se sont eslevez contre mon autorité, pour les combattre, à la fin il les a pressez de si près qu'il les a faict venir au combat, près de Darmaunes, près la rivière de Marne; et que les choses sont sy heureusement succédées, qu'il a entièrement deffaict lesd. Reytres et François, dont la meilleure part sont demeurés morts sur la place, et les autres mis en tel désordre et route, qu'il est du tout hors de leur possible de pouvoir plus nuire ny parvenir à leur dessein. Ce que nous vous prions faire sçavoir partout, et que nos bons et loyaux subjects louent Dieu d'une sy bonne et heureuse victoire, qu'il luy a pleu me donner, et l'en remercient, comme le prie mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. Escript à Paris, ce 12 octobre 1875.» Signé Henry, Et dessoubs Neufialle.

L'armée du prince de Condé estoit composée: l'avant-garde commandée par le sieur de Laval sçavoir 1500 arquebusiers à cheval, portant noir et rouge, escript à leur drapeau: EXCEPTÉ TOUT A MORT. Le prince de Condé 1200 gentils-hommes reytres, ayant chascun cinq chevaux et aussy 1200 gentils-hommes françois, portant la lance, escript à leur banderolle: DONNÉS VOUS GARDE DE MES ENNEMYS. VIVE LE PRINCE. Les enfants de M. l'admiral Dandelot, 100 gentilshommes Reytres, 500 lansquenets pour leur garde, escript en leur drapeau: O DIEU SOITS NOUS PROPITIATEUR. Le duc d'Ude Apouy soubs les enfants de l'admiral d'Andelot, 4 compaignies pistolets, portant noir et rouge, escript à leur drapeau: POURTANT DUEIL ET VENGENCE. Le duc de Passin, 1200 gentils-hommes Reytres: leur devise: JE SUIS A MOY JUSQUES A LA MORT. Touts en nombre tant à pied qu'à cheval, 23000 hommes, conduisant 15 pièces d'artillerie avec eux.

Siége de Sommières soubstenu par M. de Goult.

L'an 1575, M. de Goult, gouverneur de Sommières, y estant assiégé par M. le mareschal d'Ampville, fut conctrainct, après avoir longuement saubstenu le siége, de se rendre, faute de vivres et après y avoir mangé jusques aux chevaux, asnes, et chiens, et ce fut à la fin du mois de septembre.

(9) Cette perception leur fit prorogée plus tard de 4 années.

Ravage en Camargue.
Consul tué.

L'an 1576 et le 29 May, sont venus les Huguenots et les Maréchalistes en Camargues fere un grand ravage, ayant premièrement prins nos frégattes où tous les frégattaires y ont esté tués ou prisonniers ; estants conduicts lesd. Huguenots par le cappitène Grimian contre lequel M. de Beaujeu voulant aller avec la cavalerie de cette ville, pour luy donner la chasse, y fut lui-mesme repoussé ; et y mourut un serviteur de M. de Beynes, et y fut blessé M. le consul Jéhan de Sabatier escuyer, dont il mourut le 3 juing suivant, et ce fut pendant que l'on tenoit la paix, et s'estoit criée en Arles le 30 May.

—

Desbord du Rhosne.

L'an susd. 1576, et le 4 novembre, un dimenche, le rhosne est venu sy gros que de mémoire d'homme ne l'avait esté autant ; et fesoit le tour de Maistre Narcoy le bourrelier, se venait joindre du cledas de fer qu'est vers la maison de Maillane jusques à la porte du Port, ce que jamais ne s'estoit veu ; et y avait trois pans d'eau dans la grand cave de M. de Beaumont.

—

Trahison en Arles.

L'an 1576, les festes de Noel, fut sceu en la ville d'Arles la trahison qui se devoit fère contre lad. ville et habitans d'icelle, qu'estoit comme le premier jour de l'an suivant, jour de la Circoncision Nostre Seigneur 1577, lad. ville devoit estre saccagée et fourragée et touts les habitans d'icelle meurtris et massacrés, et lad. ville mise en proye des larrons, estant lad. ville trahye par M. d'Arbaud escuyer, cappitène Anthoine Icard, cappitène Jacques et Doumergues Spiard, oncle et nepveu, Estienne Fatin et Pierre Dutret, tous enfans d'Arles, et un nommé Gaudy, natif de Tarascon et habitant d'Arles, ensemble un nommé Mollard de Fourques et pleusieurs autres. Lesquels susnommés, sçachant que sa meschanceté estoit descouverte, s'en seroient fuys de la ville, et s'en seroient allés rendre en Languedoc. Mais despuis led. cappitène Icard fut prins au port de Fourques, du costé de Camargues, ayant passé la rivière soubs la parolle de certains siens parents et amys, et fut prins par MM. de Beynes, de Beaujeu, accompagnés des consuls qu'estoient M. de Roubiac, Anthoine Icard parent dud. traistre, et sire Jacques Romieu, et de là mené en Arles dans la maison de M. de Beynes, où il demeura jusques à la venue de M. le Mareschal de Retz gouverneur pour le Roy en Provence, lequel vint tost en Arles. A l'arrivée duquel, chascun cria, tant à la porte de Marcat nau par où il entra, que par les rues jusques à son logis : *justice, monsieur, justice.* Jusques aux petits enfants. Lequel Seigneur fit mettre led. Icard en prison, soubs seures gardes, lequel déclara pleusieurs grandes entreprinses et conspirations, tant contre la personne du Roy de France Henry 3e, que sur pleusieurs villes, comme Arles, Tarascon, Avignon et toute la Provence, le tout mainé par grands seigneurs, l'un desquels l'on disait estre M. de Crillon. L'on disoit aussy qu'un nommé François Ouvrier dict l'Argentier, natif de la ville d'Arles, estoit desd. traistres. Durant lequel temps que led. Icard fut prisonnier en Arles, M. le Président des Arches l'examina par plusieurs fois, et despuis ne treuvant les prisons d'Arles seures, le fict traduire au chasteau de Tarascon le 4 février 1577.

Durant la prison dud. Icard, le susd. président fit prendre cappitène Denis Surian, pensant qu'il fût dud. complot; mais quelques jours après fut eslargy et déclairé innocent.

Puis furent conduits en Arles deux gentils-hommes de Tharascon, appellés la Bostide, lesquels estoient des complices de lad. trahison comme l'on disoit.

Et toujours durant la prison dud. Icard, quy estoit continuellement examiné par led. président des Arches, Robert Privat sieur de Molières, et les enfants du Bravachon s'en allèrent hors de la ville d'Arles, ne sçachant à quelle occasion, quy fit

soubçonner qu'ils fussent de lad. entreprinse.

M. le Mareschal de Retz enfin partant d'Arles et s'en allant selon le commnn bruict à Nice, vers le prince de Savoye, il fut détenu d'une grande maladie d'un catarre ou poison.

Le huictiesme Mars suivant, dite année 1577, furent prins à saint Gilles le cappitène Gaudy et Estienne Fatin, lesquels estoient fuitifs d'Arles à l'occasion de lad. trahison, par bon nombre de soldats, tant de ceux du cappitène Christol Grille que de la frégatte de lad. ville, touts à la solde de lad. ville; et furent lesd. traistres surprins dans un logis aud. sainct Gilles, où voulant fere résistance, Pierre Dutret un desd. complices, qui estoit avec lesd. Gaudy et Fatin, y fut tué, et les deux susd. faits prisonniers et menés en Arles ; où ils furent mis dans la maison du sieur de Beaumont où logeait le comte de Carces, gouverneur pour le roi en Provence en absence du sieur Mareschal de Retz, estans lesd. deux prisonniers donnés en garde à messire Robert de Quiqueran de Beaujeu, chevalier de l'Ordre du Roy. En la prinse desd. Gaudy et Fatin, et mort de Dutret, fut tué un de nos soldats, et un fils de Boussicaud blessé en un bras.

—

Mort de l'Escuyer de Sainct-Andiol.

1577 et le 9 mars, qui fut lendemain de lad. prinse, M. l'Escuyer de Sainct-Andiol nommé par faux nom *le Triquet*, mourut de mort subite, s'estant comme l'on disoit, serré le cœur ensuite de la nouvelle de la prinse desd. Gaudy et Fatin, n'ayant auparavant donné aucun signe de sa peur, quoyque les sires Georges et Anthoine Juillen père et fils, gens de probité, fussent dès le commencement détenus prisonniers, ensemble un quidam appellé le Veirier, pour tirer d'eux quelque vérification sy led. Sainct Andiol estoit des complices de lad. trahison ou non. Et néanmoins incontinent après la prinse desd., il mourut s'estant soy-mesmes empoisonné comme disoient pleusieurs.

—

Bruict sur M. d'Ampville.

Esglise d'Aigues-Mortes ruinée.

Durant le temps de lad. entreprinse, le bruict estoit et l'opinion de pleusieurs que M. le Mareschal d'Ampville avoit quitté les Huguenots, et prins le service du Roy. En ce mesme temps, l'esglise d'Aigues-Mortes fut ruynée par les Huguenots qui tenoient lad. ville.

—

Entreprinse sur les Baux manquée.

Au mesme temps aussy, Cappitène Parabelle gouverneur du chasteau de Beaucaire au nom dud. sieur Mareschal d'Ampville, auroit avec bonne trouppe passé le Rhosne, portant des eschelles pour surprendre les Baux, où ils vindrent jusques aud. lieu ; mais lesd. eschelles se treuvant trop courtes, leur entreprinse fut faillie. Et s'en retournant aud. Beaucaire furent descouverts par nos gents, que s'estoient mis en embuscade, pour les surprendre ; et leur donnant la chasse, le frère dud. Parabelle y fut faict prisonnier, avec un de leurs soldats, et furent menez au chasteau de Tarascon.

—

Traistres d'Arles exécutés.

Les La Rostide eslargis.

Le 14 mars ditte année 1577, led. sieur président des Arches revint en Arles accompaigné de certains conseillers du Parlement d'Aix, et du prévost, pour juger lesd. Gaudy et Fatin lesquels par leur arrest furent condamnés d'estre pendus et estranglés, devant la maison de ville ; et furent exécutés le 16 suivant, sabmedy ; après leurs testes furent portées sur les deux tours de la cavalerie, et leurs corps, l'un aux fourches de Crau, l'autre sur le grand chemin de Tarascon et Avignon. Puis le 20 Mars, lesd. sieurs de La Rostide de Tarascon furent eslargis et déclarés innocents, comme l'on disoit.

—

Entreprinse sur Montmajour.

Pendant encores led. emprisonnement desd. Gaudy et Fatin, fut descouvert une entreprinse contre Montmajour, que touts ceux qu'on avoit soubçonnés de lad. trahisan, et quy estoient absents d'Arles, fesoient ayans à cest effet séduit un moine de lad. abbaye, appellé messire Glaude Lessuch, de lad. ville d'Arles; au pouvoir auquel fut treuvé une clef des portes dud. Montmajour ; à l'occasion de quoy, il fut mené prisonnier à Aix, ensemble François Bardouche fils de Glaude.

—

Traistres d'Arles exécutez en effigie.

Le 21 mars, ditte année 1577, furent condamnés Louys d'Arbaud, escuyer d'Arles, Jacques Espiard dud. Arles et François Durand, viguier de Tarascon, à estre tirés à quatre chevaux en la place dicte le Plan de la Cour, et furent aussy condamnés Domergues Espiard nepveu dud. Jacques, Jehan Guillermet dict Rodier, Pierre Lutret (bien qu'il eust été tué le 8 du mois de mars aud. sainct Gilles, comme est dict), un autre nommé Mollard, condamnés aussy à estre pendus et estranglés en lad. place. Et d'autant qu'ils ne pouvoient estre appréhendés, furent led. jour 21 mars, exécutez en effigie et en tableau ayans au préalable esté tous traisnés sur un tombereau par les carrefours de la ville, accompaignés du sieur prévost avec sa garde, et touts les officiers de la présente ville, touts à cheval, comme sy c'estoit en en personne. Et portoit led. arrest de condamnation adjournement à trois briefs jours contre François Ouvrier dit l'Argentier, Jehan Bartellemy dict d'Anthonelle, de la ville d'Arles, Robert Privat, escuyer de Molières, les deux Bravachon dicts de la Tour escuyers, touts dud. Arles, ensemble un nommé Sabran d'Eiguières, comme l'on disoit, estants touts atteints dud. crisme. Estoit aussi porté par led. arrest, confiscation de touts les biens desd. exécutés en effigie, ensemble prohibitions d'oster lesd. tableaux, à peine de la hard. Tout led. procès fut fait par led. président des Archés et conseillers venus d'Aix avec luy.

(*La suite prochainement*).

LANGUE ROMANE

—

Billet doux.

—

1387

—

Je ne puey vivre loyalmant
Si ne vos voy, ma dousa mor;
Quar de vos vien ainsi bon jorn
E quant que j'ay desbatement
Pour le plazir que mon cuer sant
A panser ay vo gran dousor.
Si vos supli très humilmant
Que m'aleuges de ma dolor,
E je seray vostre tot di
Il et ausi dame tresmant.

(*Répertoire Véran*, I, 3e partie, p. 39.)

Errata.

—

Il s'est glissé dans notre précédente livraison quelques fautes typographiques qu'il est nécessaire de corriger.

Au bas de la première colonne de la page 162, il faut rétablir le titre comme suit : *Prise du Pau zin par les Rebelles*.

A la page 168, col. 2, *Langue Romane*, ligne 5 du texte, entre les mots *ors* et *entrange* il faut intercaler la pérpositiou *en*.

Le MUSÉE parait le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit
Un an. . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.
Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.
On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communication concernant la redaction doivent être adressées M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 · 3e Série. N° 23

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

TABLETTES D'UN CURIEUX

—

LES MINIMES

—

(Suite et fin.)

—

Grâce à cette libéralité et au produit de quelques aumônes, les Minimes purent édifier ces constructions, d'ailleurs très-modestes, qu'ils ont occupées jusqu'à la Révolution.

Mais s'ils relevèrent l'église de St-Honorat de ses ruines, « ce ne fut pas, dit *Bonnemant*, sans briser, mutiler, enfouir et enterrer beancoup de monuments, de tombeaux et autres pièces antiques, quoique la ville n'eût consenti à leur établissement que sous la condition expresse de ne point toucher à ces vestiges respectables de l'antiquité payenne et chrétienne. » (1)

Si j'avais à défendre les Minimes contre ce reproche de vandalisme, très-mérité, mais que malheureusement on pourrait appliquer à la plupart des constructeurs de leur époque, je n'aurais qu'à évoquer le souvenir d'un des leurs, le *P. Dumont*, à qui revient l'honneur d'avoir recueilli, collectionné, sauvé d'une perte complète tant de précieux débris épars sur notre sol et d'avoir ainsi préparé la création du Musée lapidaire. (2)

Au reste, les Minimes ne le cédaient en rien, pour ce qui touche l'amour de la science et la culture des lettres, aux autres corporations religieuses établies dans la ville d'Arles.

Leur provincial, le *P. de la Tour*, était un homme de distinction.

Le *P. Paul Trouchet*, né également à Arles et mort dans la maison d'Arles en 1647, fut, dit-on, un orateur et un saint.

Pierre Galissard, un autre arlésien, religieux minime, avait fait imprimer à Avignon, en 1563, une *Chronologie des Papes et des Empereurs*.

---

(1) En creusant les fondements de leur couvent (en 1616) ils trouvèrent quatre rangées de tombeaux les uns sur les autres. L'un de ces tombeaux renfermait des bijoux en or et des tresses de cheveux qui y avaient été déposées avec les bijoux. (*Clair*, Monum. d'Arles, p. 152, note.)

(2) Peu de temps avant la Révolution, le P. *Dumont*, minime du couvent de St-Honorat, entreprit une publication sur les Antiquités de la ville d'Arles ; il mourut sans avoir accompli son œuvre. Ses dessins furent achetés par *Millin*, qui nous l'apprend lui-même ; les cuivres passèrent dans les mains de M. le marquis de *Lagoy*. Quelques amateurs conservent encore les épreuves des gravures ; elles sont au nombre de 31, bien peu satisfaisantes et bien faiblement exécutées. Quelques pages de texte avaient aussi paru ; elles sont d'un très-médiocre intérêt. La partie vraiment précieuse de son travail est nn recueil de 186 inscriptions, dont la plupart étaient inédites, et dont presque tous les types sont aujourd'hui détruits ou dispersés : il les a préservées de l'oubli. (Statist. des Bouches-du-Rhône, II, 441.)

Ce jugement de l'auteur de la *Statistique* paraîtra sévère à quiconque étudiera l'œuvre du *P. Dumont*.

Le P. *Melchior Fabre*, provincial de l'Ordre, composa en 1699, les *Annales de l'Abbaye de St-Césaire d'Arles*

Paul de Meyran d'Ubaye, né à Arles en 1636, mort à Avignon en 1714, religieux minime, théologien et prédicateur, a laissé quelques ouvrages de piété.

Le P. *Vinay* était de l'Académie d'Arles.

On pourrait étendre cette liste ; je préfère me borner aux noms connus.

Les Minimes occupèrent le monastère de St-Honorat jusques en 1791 (3). Le P. Dumont prêta le serment constitutionnel, puis rentra dans la vie civile et mourut peu de temps après.

Le monastère fut vendu en 1792, comme bien national aux frères Raoulx, qui le démolirent pour en vendre la charpente et les briques. (4)

ÉMILE FASSIN.

MÉMOIRES

DE DAMIAN NEQUE, PRESTRE

Contenant plusieurs faits remarquables arrivés en France, et particuliérement en la ville d'Arles, depuis l'année 1572 jusques en l'année 1580.

(Suite)

Anthoine Icard a sa grâce.

Pendant le temps et intervalle dud. procès, cappitène Estienne Icard, cousin dud. Anthoine Icard prisonnier, estoit allé en cour, pour avoir grâce pour luy ; ce qu'il obtint avant lad. condamnation, a mis soubs faux entendre, à ce qu'on en disoit.

Siége du Baron.

Le jour du Lundy-Saint suivant, quy fut le deuxième avril, ditte année 1577, vindrent les Luteriens et autres en Camargues, conduits par Louis d'Arbaud et le cappitène Espiard, et se fortifiarent dans l'ésglise du Baron, d'où avec deux pièces d'artillerie, qu'ils menoient, ils battirent le chasteau, estant lesd. pièces du costé de la Motte, et tirèrent contre led. chasteau 82 coups de canon. Mais M. de Goult, quy estoit dans led. chasteau, avec quelques arquebusiers habitants d'Arles, s'estant fortifiés au dedans, leur résista vaillamment, jusques à ce que M le comte de Carces, gouverneur de Provence, en absence du sieur Mareschal de Retz, se treuvant en Arles s'y en alla secourir led. sieur de Goult, avec sa compaignie de gens d'armes ; ensemble le sieur de Beaujeu premier consul d'Arles avec certains gents de cheval aussy, ensemble le sieur de Mondragon avec sa compaignie de gents de cheval aussy, et pleusieurs seigneurs gents d'armes ; ou estant trestous constraignirent lesd. d'Arbaud et Espiard de repasser la rivière, et quitter led. siége, mais non sans pleusieurs escarmouches, auxquelles furent tués, ou durant led. siége, un nommé François Materon, couturier, un revendeur nommé Jehan, qui se tenoit à la maison de Garais ; un terraillon y fut blessé d'une canonade, quy luy emporta un bras, dont il mourut : un nommé Charles Chartroux, vaillant soldat, y fut aussy tué, ensemble pleusieurs de la compaignie du capitaine Gay, qui estoit en garnison à Maillanes, y furent aussy tués ou blessés. Après lequel deslogement desd. d'Arbaud et Espiard, led. sieur comte de Carces, le sieur de Mondragon, M. de Vins, le colonel des Corses et pleusieurs autres seigneurs passarent incontinent, sçavoir le Jeudi Saint, 4 avril, de là le Languedoc pour treuver l'ennemy et s'y enfoncèrent bien avant ; mais d'autant que la rivière du Vidourle s'estoit soudainement grossie, et

(3) La maison d'Arles était bien déchue à cette époque. De 24 qu'ils avaient été sous l'épiscopat de M. de Grignan (1689-1697), ils se trouvaient réduits à deux prêtres seulement.

(4) *Pierre Véran* atteste ce fait, et en donne la date : 1798.

qu'ils ne peurent la passer, ils furent constraincts s'en revenir, sans avoir vû led. ennemy ; auquel retour ils prindrent quantité de prisonniers, et bestails, qu'ils amenarent en Arles.

—

Construction du fort de Sylveréal.

Après ceste expédition, affin que les ennemys ne peussent plus retourner en la Camargues, les consuls entreprindrent la construction du fort de Silveréal, où ils firent travailler promptement par une grande quantité de pionniers, soubs l'escorte de la compaignie d'ordonnance de M. le mareschal de Retz, de celle du comte de Carces et autres, ensemble de quantité de gents de pied venus d'Avignon, de la compaignie du capitaine Gay, de 100 soldats conduicts par M. de Goult ; touts lesquels n'en bougearent, que led. fort ne fust en deffence ; dans lequel led. sieur de Goult fut mis pour cappitène: et ce fut durant le mois d'avril.

—

Arrivée de pleusieurs gensdarmes en Languedoc.

Environ la fin du mois de May, ditte année 1577, sont arrivés pleusieurs gens darmes en Languedoc tenants le party du Roy. L'un des chefs estoit M. de Mandelot, avec 40 compaignies, M. de Crillon et pleusieurs autres grands seigneurs; lesquels ont mandement du Roy d'extermiminer tout led. Languedoc Et se sont venus camper à Bouillargues, et autres lieux circonsvoisins de Nismes, délibérans assiéger led. Nismes. Et M. le Mareschal d'Ampville, jà réduicts au service du Roy, avoit aussy assiégé certains villages autour de Montpellier, en intention d'assiéger led. Montpellier.

—

Le Panard de Bellegarde.

Le vingt juing suivant, environ neuf ou dix habitants d'Arles, partans dud. Arles touts ensemble pour s'en aller au camp qu'estoit aux environs de Nismes, furent tués par un appelé le Panard de Bellegarde, et autres, entre led. Bellegarde et Fourques. Dont l'un des tués fut François Rey chaussetier, un autre nommé Armantary, beau-fils de maistre Claude Leydet, Jehan Colombeaud beau-fils de Catelin, et autres. Dont quelques temps après led. Panard et un de ses compaignons appellé Lacavan, furent faicts prisonniers près de Nismes, et conduicts en Arles, où ils furent condamnés, led. Panard à estre brisé tout vif sur la roue, et l'autre pendu ; dont l'exécution s'en ensuivit tost après.

—

Siège de Montpellier.

Durant led. temps, M. le Mareschal d'Ampville, ayant assiégé pour le Roy la ville de Montpellier, qui tenoit pour les Huguenots, ne le sceut prendre et enfin en leva le siège.

—

Siège de Menerbe, dans le Comtat.

Au commencement du mois de septembre ditte année 1577, M. le grand-prieur de France avec toutes les forces du pays, assiégea Menerbe, ville du Comtat, où fesoient retraite touts les voleurs et brigands dud. pays; lesquels fesoient pleusieurs larcins et volleries, prenoient prisonniers, et se fesoient contribuer à tout le Comtat, et Provence ; le chef desquels estoit un nommé cappitene Ferrier.

—

Fouldre contre le clocher de Ste-Croix.

Le 19 septembre 1577, une fouldre tomba du ciel entre les six à sept heures du matin, jour de jeudy, sur le clocher saincte Croix de la ville d'Arles, et passa par le dedans de l'ésglise et en esbranla les murailles, ensemble led. clocher.

—

Entreprinse sur Avignon par Espiard.

L'an 1578, environ la demy aoust, fut descouverte une entreprinse que les ennemys du roy avaient sur la ville d'Avignon, touts lesquels estoient gens du pays et des plus qualifiés dud. Avignon ; et lad. entreprinse se fesoit en faveur du prinse de Savoye, à ce que l'on disoit. Le cappitène Espiard et pleusieurs autres de ce pays estoient de lad. entreprinse; mais l'on n'en

sceut apprêhender aucun, fors le sir Jehan Nicolas dict le fondeur, marchand dud. Avignon, homme de bien, lequel fut mis au palais, d'autant que l'on disoit que son fils estoit de lad. entreprinse.

—

Mort de Parabelle, gouverneur de Beaucaire, du viguier de Tarascon, prinse d'Espiard, etc.

Le dimenche, 7 septembre 1578, messieurs de Beaucaire, avec aucuns de leurs voisins, comme de Tarascon, Nismes, Aigues-Mortes et Arles, tuarent dans lad. ville de Beaucaire M. Parabelle, Gascon, gouverneur du chasteau, sa femme jadis relaissée de M. de Saint-André, François Durand, viguier de Tarascon, l'un de ceux quy avoient vouleu trahir la ville d'Arles pleusieurs soldats dud. Parabelle, la pluspart Gascons; le tout à cause que led. Parabelle reignoit aud. Beaucaire en tyran, contraignant touts les habitans à des contributions caussives et indeues, ensemble touts les marchands qui passoient devant lad. ville, desquelles tout le pays s'en ressentait grandement.

Faut noter que M. de Beaujeu, quy fut de lad. entreprinse contre led. Parabelle y saisit le cappitene Jacques Espiard, l'un des complices de la trahison contre la ville d'Arles et l'emmena en Arles, où on le mit dans un crotton de la Trinité.

Le frère dud. Parabelle y fut faict prisonnier, et conduict dans le chasteau de Tarascon, dont le mareschal de Bellegarde estoit gouverneur.

Le cappitene Baudonnet, lieutenant dud. Parabelle aud. Chasteau, se treuvant hors dud. chasteau et ville, lors de lad. exécution, à cause qu'il estoit allé sur le pré, derrière led. chasteau, veoir décider un duel et combat de deux soldats, entendant le bruict et rumeur dans lad. ville, se jetta dans led. chasteau.

Led. Parabelle ne recognoissoit aucun supérieur, et tenoit led. chasteau pour soy tant seullement, quoyque M. le Mareschal d'Ampville lui en eust donné le gouvernement, ensemble le viguerat dud. Beaucaire.

Led. Parabelle fut assailly dans l'esglise des Cordeliers dud. Beaucaire, y estant venu pour ouyr la messe : et ceux quy firent lad. exécution estoient assemblés et cachés dans la chappelle des Pénitents gris, aud. couvent ; comme aussy dans la chappelle des Pénitents noirs en l'esglise Nostre-Dame des Pommiers, y avoit pleusieurs soldats cachés pour ne faillir à lad. exécution et ne sçachans en laquelle desd. esglises led. Parabelle iroit à la messe. N'ayant sceu treuver lesd. habitans de Beaucaire, autre moyen pour se desfaire de tel tyran, attendu qu'il ne marchoit jamais sans grosses gardes pour sa personne, touts de soldats gascons, mauvais garnements comme leur cappitène.

M. d'Arbaud de cette ville d'Arles, l'un des prévenus de la trahison contre lad. ville d'Arles, se treuvant aud. Beaucaire avec led. Jacques Espiard, lors de lad. exécution se sauva, ayant veu jà faict prisonnier led. Espiard, son compaignon ; lequel voulant fuyr la fureur desd. sieurs de Beaucaire et gaigner du temps, il n'eut autre moyen qu'en se gettant dans le clocher de lad. esglise des Cordeliers, d'autant que toutes les avenues pour en pouvoir sortir estoient garnie d'arquebusiers. Dans lequel clocher se voyant assiégé, il se rendit au fils d'un consul de Tarascon nommé M. de La Grange, et à M. le lieutenant Cassole de Beaucaire; lesquels par aprés le remirent entre les mains dud. sieur de Beaujeu lequel l'emmena en ceste ville d'Arles, comme est cy-dessus dit.

Et une chose remarquable fut en cested. exécution, c'est que combien que ceux de Nismes et Aigues-Mortes, qui estoient de contrere party, furent esté appellés et priés pour assister à lad. exécution, avec les soldats catholiques tant de ceste ville d'Arles, Tarascon, Frontignan, et autres lieux, ce néanmoins ils n'avoient aucune asseurance entre eux, sinon qu'une union pour exécuter lad. entreprinse et despecher le pays de ce tyran ; tant il estoit hay généralement de tous ; en façon qu'il falloit que chascun s'en retournast en ses villes sur ses propres gardes.

Incontinent aprés laquelle exécution, et le 15 septembre, M. le Mareschal d'Amp-

ville entra dans Beaucaire, croyant que led. cappitene Baudonnet lieutenant dud. feu Parabelle luy remettroit incontinent le chasteau; mais il n'en voulut entendre: ains fit tirer pleusieurs harquebusades au trompette dud. Seigneur Mareschal, quy l'en venoit sommer de la part de son maistre, dont son cheval luy fut tué dessoubs; quy fut cause que led sieur Mareschal s'en alla lendemain à Montfrin où se treuva M. le cardinal d'Armagnac vice-légat d'Avignon, et M. le Mareschal de Bellegarde pour fere appoinctement de certain différent qu'ils avoient ensemble, comme l'on disoit.

Lendemain du despart dud. sieur Mareschal pour Montfrin, messieurs de Beaucaire surprindrent un valet, qui estait sorty du chasteau de Beaucaire et revenoit de Nismes d'offrir led. chasteau de la part du cappitene Baudonnet à M. de Chastillon chef des Huguenots et rebelles au Roy. Et fut surprins led. soldat avec lettres dud. sieur de Chastillon aud. Baudonnet; par lesquelles il luy mandoit que le second soir suivant il seroit aux portes dud. chasteau, avec 4 ou 500 harquebusiers. Quy fut la cause que lesd. messieurs de Beaucaire auroient promptement empruntés ses voisins; et messieurs les consuls d'Arles leur mandarent incontinent quantité de soldats quy firent monstre à la cavalerie au sortir de la ville, et tirarent à raison de 30 livres par mois et furent payés pour six jours, auxquels lesd. sieurs consuls donnarent pour chef le cappitene Jehan Gallon; et environ deux heures devant, M. de Beaujeu y estoit allé, conduisant les gens de cheval. Ce fut le 19 septembre 1578.

Le 18 octobre suivant, jour et feste sainct Luc, arriva le secours dud. sieur de Chastillon aud. Baudonnet, sy fort et sy puissant, qu'on appréhendoit que l'on ne voulsist point tant seulement munitionner led. chasteau, mais encore assiéger la ville. Mais M. de Suze (quy estoit fraschement venu en Provence, pour en estre le gouverneur de la part du Roy, et avec des grosses troupes, contre lequel le sieur de Carces, quy y estoit gouverneur, se préparoit pour ne sortir point de son gouvernement), voyant led. Beaucaire en ceste extrémité, y mena son armée; et le mesme soir qu'il y arriva, ayant rencontré une compaignie de gens de pied quy se vouloient getter dans led. chasteau, les chargea si rudement, qu'il en demeura sur la place environ quinze ou vingt de morts, et touts portants habits de velours, et le restant fut mis en fuite, fors quelques-uns à quy les portes dud. chasteau furent promptement ouvertes, et se gettarent dedans. Toutes lesquelles choses et entreprinses desd. Huguenots estoient faictes au nom dud. sieur de Chastillon, fils à feu l'admiral Gaspard de Coligny, dont est cy-devant parlé, demandans vengeance de la mort de Parabelle.

Mais enfin le 4 février de l'année suivante 1579, led. chasteau de Beaucaire fut rendu aux consuls de lad. ville, par composition, par led. Baudonnet, quy en sortit avec ses gens, vies et bagages sauves, et moyennant certaine somme de deniers, quy luy furent encore donnés, quoy qu'il y eust exercé mille meschancetez.

(La fin à la prochaine livraison).

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. F. *de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

—

Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614.

—

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre XLIII

—

De la Soude. L'herbe et l'usage de la soude inconneu aux Anciens. La fougère L'usnée. La

soude et son nom coneu aujourd'hui en Italie. Rencontre et discours de l'auteur sur le sujet de la soude avec le maître d'une verrerie à Venise.

Ceux d'Arles ensemancent leurs terres d'une certaine engeance d'herbe vulgaire, très-propre à fabriquer toute sorte de verre. Ils l'appellent soude; comme s'ils disoient solide : parce que fondue et dissoute qu'elle est dans le feu, elle se reprend en une masse très-solide. Il n'a été en mon pouvoir, de trouver encores son vray mot grec ou latin, car je ne saiche qu'aucun des anciens en ait jamais écrit, d'autant qu'à jetter le verre, ils s'aidoient de certains sablons, non d'aucune matière végétale ou qui multipliât au feu.....

—

Chapitre XLIV

—

Suitte des discours tenus avec le maître de la verrerie. Quelques propos de l'alchimie. Trait de raillerie d'un Florentin contre ce maître vénitien, sur le mot Remonder.

—

Chapitre XLV

—

Où et comment s'ensemance la soude. Commant on la fait resoudre et reprendre en paste.

J'ay écrit au livre précédant, que le Rône orgueilleux en ses flotz trop voisins la baille suivant belle à noz chams et ne lave seulemant noz terres heureusemant semées, et le labeur de noz bœufs, ains démolissant noz chaussées, les submerge et les couvre de fonds en comble. Quand tel malheur advient, la plaine qui le reçoit en demeure unie et tout par tout égale comme si le niveau y avoit passé, si en quelques endroits du terroir à des petits tertres où des mottes plus haut élevées, à même, que les eaux se sont retirées en leur vase ordinaire les lieux bas se trouvent comblez d'un limon de l'épaisseur d'un pied, très-gras et très-fertile, que noz gens appellent *subre-poste*, comme qui diroit *surposte*. Sur cette terre limoneuse toute cruë, sans être mouvée ni demy, on jette la graine de soude. En tant que l'humaine prévoyance le permet, on n'use d'autre observance, quand au temps : sinon qu'on le choisit tellemant disposé, que les huit jours après son ensemancemant se passent sans pluye, ni vent, d'autant que les pluyes roülent la semance de haut en bas, et les vents faisans pirouetter le grain, entraînent quant et eux tout ce qu'ils rencontrent de plus léger ; en sorte, que par l'importunité de l'un ou de l'autre, elle s'accumule toute à un tas, et ainsi un côté de la terre se trouve surchargé et suffoqué de trop de semance, et l'autre trop écorché en demeure vuide. La soude peut être baillée à la terre sur la fin de l'automne ou en hyver, voire au printemps, si l'on veut ; si bien que j'appellois un bon sot de ménager une vraye soude, parce qu'il n'avoit aucune conoissance de la culture, ni du temps. Cette herbe est enlevée au commancemant du mois d'aoust, pendant lequel on la met seicher sur des aiz. J'estime que c'est pour lui faire tout ce qu'elle a d'humeur aqueuse. On creuse emmy les champs un large fonceau, dans lequel est enchassé un grand vaisseau de terre, fait d'une argille forte, et bien cuite, et tout joignant ce vaisseau sont crusez en rond plusieurs trous, servans de soupirails à donner air aux feux et aux flammes ardammant allumées. Là jette-on ces plantes les unes après les autres. L'herbe là dedans en moins de rien se fond et se reprend de même en une certaine paste ; et ressamble propremant à l'écume du fer en la forge, fors qu'elle est un peu plus épaisse et transparante , representant jà par sa polisseure le verre mêmes. Mais l'invention de couvrir ce vaisseau tout autour, et y faire par dessus comme une cheminée, tirée en pointe, avec des aiz, ou des tetz de tortues palustres, est très-ancienne, affin d'empêcher que la pluye fondant d'en haut, ou les flammes reantrans là dedans n'y fassent du dégât. Une seule plante de soude rend ordinairemant vingt, et par fois trente livres de cette paste; dont les cent, que nous avons devant dit faire le quintal, vaut un écu d'or. Les faiseurs de verre menuisent et broyent par

après cette masse pour la mélanger, comme je pense, avec d'autres choses plus belles, selon l'industrie des ouvriers. Quant est de nous, nous voyons de tous côtez aborder des marchands, non de la France seule, mais d'Espaigne et d'Italie, pour l'acheter.

(*La suite prochainement*).

TABLETTES D'UN CURIEUX

—

LE CIMETIÈRE

—

La seconde moitié du siècle dernier fut marquée, dans la ville d'Arles, par des travaux considérables, des mouvements de terre très-importants.

C'est alors que fut pratiqué dans le roc ce boulevard extérieur qui longe les remparts du côté de l'est et forme l'avenue du cimetière. (1) Le *prix fait* de ce travail fut donné par la ville à des *peyregonds* ou mineurs en 1781.

La même année vit l'achèvement du tronçon compris entre l'*Estrade* et la *Porte-Agnel*; la tranchée fut poussée, l'année suivante, jusqu'au couvent de l'Observance.

Le but principal de ces travaux était l'établissement du cimetière.

Depuis quelques années, à la suite de fièvres pestilentielles signalées en plusieurs régions, un mouvement d'opinion s'était produit dans toute la France réclamant l'abolition de l'antique usage des sépultures dans les églises ou à l'intérieur des villes. Cet usage était enraciné dans la ville d'Arles peut-être plus que partout ailleurs. Toutes nos églises possédaient de nombreux caveaux consacrés à la sépulture des fidèles; tout récemment, lors de la réfection du sous-sol de l'ancienne église St-Martin (2), on a pu remarquer avec quel art ingénieux on construisait ces caveaux de façon à ne perdre aucun espace et en établir le plus grand nombre. En certaines églises, les caveaux étaient comblés de cadavres.

Nos consuls ne pouvaient manquer de s'émouvoir d'un tel état de choses, dont l'expérience révélait de toutes parts les dangers. Ils résolurent de suivre l'exemple de plusieurs villes voisines, qui avaient déjà pris l'iniative d'une mesure de salubrité qui s'imposait à l'opinion publique : je veux dire l'interdiction des sépultures à l'intérieur des remparts.

Mais il fallait d'abord, pour cela, créer un cimetière *extrà-muros*, (3) et il fallait aussi triompher des préjugés et briser les résistances. Cette double tâche n'était point au-dessus de la puissance ni de l'autorité morale de nos consuls; un vote du conseil municipal suffisait pour assurer l'exécution de la première partie, et le médecin *Pâris* s'écria : « la science fera le reste ! »

Et l'estimable docteur s'arma de sa meilleure plume et partit en guerre contre le préjugé; il le terrassa par ses *Réflexions sur le danger des sépultures dans les villes*; (4) la science fit le reste.

(1) Le chemin public qui sépare le cimetière actuel du mur d'enceinte de la ville n'existait pas; on n'y voyait que des sentiers creusés dans les rochers qui occupaient tout cet emplacement, rochers que l'on fit sauter dans les travaux de déblai, de 1784 à 1786, avec la poudre à canon.

Par ces mêmes travaux et à la même époque, on mit à découvert la partie de l'ancien aqueduc qui traversait cette localité..... On fut obligé de détruire une glacière qui avait nom *St-Antoine*, nom d'une ancienne chapelle des Champs Elysées d'Arles, construite sur cet emplacement et remplacée par la glacière.... (*J.-J. Estrangin*, Études sur Arles, p. 78).

(2) Voir *Musée*, 2e série, pages 123-124.

(3) Le cimetière des Alyscamps était abandonné et depuis longtemps dévasté; celui de *St-Pierre des Mouleyrès* jugé trop exigu et déjà trop encombré de tombes.

(4) « Le sieur Pâris, médecin d'Arles, bel-esprit manqué, personnage d'un génie, d'un caractère et d'un extérieur fait pour donner ample matière à la plaisanterie et au persifflage... » (*Bonnemant*, note manuscrite sur la page 15 du traité de l'*Origine* de l'olivier, de l'abbé *Couture* — à la biblioth. de la ville).

Cependant la première pierre du nouveau cimetière fut posée par les consuls le 4 novembre 1784, sans cérémonie, pour éviter des manifestations hostiles. Il fut béni en grande solennité, par le clergé, le 28 mai 1786, après la publicatiou d'un remarquable mandement de l'Archevêque d'Arles, M. *Dulau*. La voix de ce prélat écouté imposa silence aux dernières plaintes.

Bonnemant nous a conservé, dans ses manuscrits, le compte-rendu de cette solennité, dont il fut témoin oculaire. Je ne saurais mieux faire ici que de lui céder la parole :

« La bénédiction du cimetiére a eu lieu le jour indiqué par le mandement. Elle a commencé à cinq et fini à sept heures un quart du soir. On y a suivi le rit prescrit par le pontifical romain.

« Le ton de piété dont notre prélat récitait les oraisons, son air de modestie, attendrissaient les personnes qui étaient à portée de le voir et de l'entendre.

« Les consuls en chaperon et leur cortège l'ont accompagné dans cette cérémonie. On y a vu peu de nos messieurs du premier état, presque point de dames, mais une grande affluence de peuple.

« Les tours et la partie des remparts qui sont depuis Portagnel jusques à la tour de St-Césaire, les moulins et les monticules qui dominent le cimetière garnis de personnes de tout âge et de tout sexe rangées en amphithéâtre ; le haut des murs qui l'entourent surmonté d'une file serrée de *polissons* qui les avaient escaladés ; le bas tapissé de pénitents des quatre confréries, au nombre de six à sept cents ; le Chapître, les bénéficiers de la métropole, la collégiale de la Major, les curés des paroisses, les prêtres, les ecclésiastiques du collége entourant la grande croix, qui est au centre ; les religieux, au nombre de 30 ou 35, placés devant les Pénitents-Blancs ; des pelotons de femmes et filles pieuses, épars ça et lá, priant à deux genoux ; des hommes, des femmes, des enfants, des filles, des garçons, droits ou se coudoyant et courant de côté et d'autre : cet ensemble formait un spectacle capable de satisfaire la curiosité des uns et de fournir matière à de sérieuses réflexions aux autres.

« L'on a prétendu, et je n'ai pas de la peine à le croire, qu'il s'est trouvé 12 mille âmes à cette cérémonie. Dans cinquante ans d'ici, combien dont les corps seront à pourrir sous cette même terre qu'ils ont foulée aux pieds avec moi cejourd'hui 28 mai 1786 ! (5). »

ÉMILE FASSIN.

(*La suite prochainement*).

(5) Notes manuscrites de l'abbé Bonnemant à la suite du mandement de l'archevêque d'Arles concernant la sépulture dans la ville d'Arles et la bénédiction d'un nouveau cimetiére (dans un volume relié en parchemin ayant pour titre : *Ordennanees et mandements des archevêques d'Arles*, tom. II, à la Bibl. de la ville). — Le récit que je viens de reproduire est signé : *Laurent Bannemant*, prêtre, bénéficier de la sainte église d'Arles, promoteur du diocèse. »

ERRATA

Il s'est glissé dans notre précédente livraison (n° 22) quelques fautes typograpbiques qu'il est nécessaire de corriger.

Ainsi, la note (6), mise par erreur sous la 1re colonne de la page 172, doit être rétablie sous la 2e colonne de la page 171.

— A la page 172, 2e colonne, ligne 45, il faut lire *donna* au lieu de *donné*.

— A la page 173, 1re colonne, après la 5e ligne, intercaler la parenthèse suivante (*La fin à la prochaine livraison*).

— A la page 173, 2e col. ligne 44, lire *soubstenu* au lieu de *saubstenu*.

A la page 176, 1re colonne, ligne 23, lire *Dutret* au lieu de *Lutret*.

— Page 176, 2e col. *Errata*, dernière ligne, lire *préposition en* au lieu de *pérposition en*.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit .

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. BERTET, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie SEGUIN. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. BERTET ; les communication concernant la redaction doivent être adressées M. Emile FASSIN.

Avignon, typ. FR. SEGUIN, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. N° 24

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

TABLETTES D'UN CURIEUX

—

LE CIMETIÈRE

—

(Suite et Fin.)

—

Cette réflexion de Bonnemant, inspirée par la circonstance, était naturellement dans tous les esprits, et l'on se demandait aussi à qui reviendrait l'honneur, peu envié, d'inaugurer ce nouveau lieu de sépulture.

Les mêmes notes de Bonnemant portent réponse à cette question :

— « 31 Mai 1786. Le crime a *étrenné* le cimetière; voici le fait :

« Une fille de 30 ans, de la paroisse de St-Martin de Crau, fut envoyée à l'hôpital par ses parents. Elle se plaignait de douleurs, d'enflure dans le bas-ventre, de rétention d'urine et d'autres maux.

« Le chirurgien de la maison la soupçonna d'être enceinte ; elle protesta, nia, jura ne s'être jamais mise dans le cas. Le chirurgien, ne voulant pas s'en tenir à son dire, fait appeler un de ses confrères, des plus habiles de la ville; ils la visitent, et conviennent qu'il n'y a aucune apparence de grossesse : en conséquence elle prend les bains, elle est saignée ; les fomentations, les lavements et autres remèdes ne lui sont pas épargnés, et le tout inutilement.

« La semaine sainte arrive, elle se confesse et fait le lendemain ses Pâques. On continue les remèdes.

« Enfin, le 29 mai, cette fille éprouve des convulsions, se plaint de violentes coliques, elle crie au secours; le chirurgien se présente, elle le prie de faire rentrer dans son corps le boyau qui en sort; celui-ci se met en devoir de lui rendre ce service ; mais, au lieu du boyau, il voit un enfant mort, il le tire ; et la fille persistant à protester de sa sagesse : — Tenez, dit-il brusquement, et d'un ton à être entendu des deux bouts de la salle, regardez et niez encore le fait, voilà le fruit et la victime de votre péché !

» Cet enfant a été porté au nouveau cimetière et inhumé dans un des emplacements destinés à la sépulture des enfants morts sans baptême (et désignés à l'article VI du mandement) le 29 mai 1786.

» 31 mai 1786. — Le 31 mai 1786, *Jean Marteau*, travailleur, de la paroisse St-Laurent, fils de défunts Antoine Marteau, aussi travailleur, et Magdeleine André, vivant sans alliance, décédé la veille à l'âge de cinquante-six ans, à six heures du soir, a été inhumé à la même heure dans le nouveau cimetière. Il est le premier qui y ait reçu la sépulture ecclésiastique.

» En l'absence du prieur-curé de St-Laurent, j'ai fait l'enterrement, en qualité de vicaire, avec le plus de solennité possible. Tous Messieurs les ecclésiastiques de la ville m'y ont assisté gratuitement. Le défunt étant de la confrérie des Pénitents-bleus, plus de soixante de ses confrères étaient à la tête du convoi. La curiosité

avait attiré au cimetière une grande affluence de spectateurs.

« Le même jour, sur les sept heures du soir, *Marthe Nègre*, épouse d'*Esprit Castamagne*, marchand gantier, décédée aussi la veille sur la paroisse Notre-Dame-la-Principale, âgée d'environ quarante-cinq ans, a été inhumée aux pieds de Jean Marteau. Pendant sa maladie elle avait témoigné quelque inquiétude lorsqu'elle pensait qu'elle irait pourrir au cimetière. Elle n'a point laissé d'enfants. — 31 mai 1786.

» 23 juin 1786. — Jusqu'à présent l'on n'avait inhumé dans le cimetière que des personnes d'une condition obscure. Le peuple ne voulait même pas se persuader que les bourgeois, moins encore les nobles, y fussent portés. Il vient d'être détrompé, puisqu'aujourd'hui, 23 juin 1786, *Louis de Mayran de Nans*, fils de feu Joseph-Étienne de Mayran, seigneur ensuite marquis de La Goy, et de feu Blanche de Crose de Lincel, né le 3 juin 1701, ancien capitaine dans le régiment d'Orléans, infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, veuf de Marie-Blanche Meyffren, décédé la veille sur la paroisse St-Laurent, a été inhumé dans le cimetière, quoique sa famille ait une chapelle et un tombeau dans l'église des Grands-Augustins. — 23 juin 1786.

» 13 mai 1787. — Messire *Pierre Brunet*, fils de Brunet, bourgeois, et de demoiselle Peyras, prêtre et vicaire de la paroisse de St-Chamas, est mort dans la vingt-huitième année de son âge, chez son père, le 13 mai 1787. C'est le premier prêtre qui soit mort depuis la bénédiction du cimetière, et il est le premier de cet état qui y a été enterré. Il gît aux pieds et derrière la grande croix de fer. — 13 mai 1787.

10 et 11 novembre 1787. — M. *Jacques Arthaud*, prêtre, bénéficier de la sainte Église d'Arles, décéda hier, 10 novembre 1787, sur les cinq heures du matin.

» C'était le premier bénéficier qui mourait depuis la bénédiction du cimetière.

» En qualité de sindic du corps de messieurs les bénéficiers, j'assemblai mes confrères à neuf heures. Sur mon exposé et à ma réquisition, pour assurer le droit des bénéficiers d'être enterrés au même endroit où le sont les chanoines, il fut unanimement résolu de faire au Chapitre une sommation, aux fins de le faire expliquer sur le lieu où il prétendait faire ensevelir dans la suite ses membres. Cet acte, que je dressai dans les termes les plus honnêtes, fut signifié vers midi, par le ministère de Me Clastre, notre notaire, à M. Pazéry, sindic du Chapitre, qui ne jugea pas à propos de répondre. Son silence, comme il lui était déclaré par ce même acte, étant pris pour un aveu que les Messieurs du Chapitre entendaient être inhumés dans le cimetière, j'y ai fait porter ce matin le corps de M. Arthaud, qui a été accompagné à la sépulture selon l'usage, c'est-à-dire par Messieurs les chanoines et bénéficiers, par les prêtres du bas-chœur et par le corps de musique. — Le 10 et 11 novembre 1787.

» 16 juillet 1787 et 10 août 1788. – La vanité vient de s'introduire dans notre cimetière. M. *Loys de Loinville* avait perdu son épouse au mois de juillet 1787; il ordonna qu'on l'inhumât contre une des murailles; quelques jours après il y fit enchâsser l'inscription suivante, gravée sur une pièce de marbre :

16. IUL. 1787.
HIC IACET
MARIA HENRICA ROULLIÉ
DE LOINVILLE.

» Le mari avait bien voulu faire creuser un caveau pour son épouse, afin que ses cendres ne fussent pas confondues avec la terre, mais il craignait des oppositions. Treize mois se sont écoulés, et un bourgeois plus audacieux l'a encouragé à contenter son désir.

M. *Antoine Lyons*, bourgeois de cette ville, époux de demoiselle Marie-Anne Bonnemant, ma sœur, mourut le 10 du mois d'août 1788. Quelques heures après sa mort, son fils aîné, mon neveu, fit venir son maçon chez lui, lui ordonna de creuser un tombeau à son père, de le couvrir d'une voûte, et de faire une si prompte diligence que le lendemain son père pût y être déposé.

» J'eus beau m'y opposer et lui représenter, et en qualité d'oncle et en qualité de promoteur, que le caveau ne serait pas conforme aux ordonnances, etc...

» Il fut achevé à temps et le corps de mon beau-frère y fut enfermé.

» Un marbrier avait eu aussi commission de graver sur le marbre le nom du défunt; voici comment il a opéré; l'inscription est de son invention et digne de ses talents :

SEPULTURE

DE ANTOINE LIONS
E
BOURGOIS

DÉCÉDÉ LE X AOUT

1788

ET DES SIENS

R Q P A

» Je crois nécessaire d'avertir que les lettres de la dernière ligne signifient *Requiescant in pace amen*. Le savant ouvrier avait oublié l'*E* du mot *Bourgeois*, il l'a mis, comme on le voit, quelques jours après.

» M. *de Loinville*, enhardi par l'exemple de mon neveu, a fait bâtir un caveau vaste, un peu élevé sur terre et beaucoup mieux construit que celui de monsieur Lions. Il y a fait déposer le cadavre de sa femme, qui s'est trouvé sans corruption, dans la caisse où il était enfermé. Il fallait une inscription plus élégante que l'ancienne; sans déplacer celle-ci, on a gravé sur une autre tablette de marbre enchassée au-dessous, celle que vous allez lire :

CITIUS HUMANIS EREPTÆ CONJUGI
SIBI NATIS ET POSTERIS
CRYPTAM LETHÆAM FIERI IUSSIT
NOB. GENESIUS DE LOINVILLE
EQ. ORD. REG. ET MILIT. S. LUDOVICI
AN. SAL. MDCCLXXXVII

Quoique cette dernière inscription porte la date de 1787, elle n'a cependant été composée et placée qu'en 1788.

« 10 février 1789.—Le 9 février 1789, entre une et deux heures du matin, est mort M. *Antoine Autheman*, chanoine diacre de St-Trophime. Il étoit le doïen du Chapitre.

« Les confrères s'assemblèrent capitulairement dans le courant de la matinée. De seize capitulans qu'ils étaient, il y en eut six qui furent d'avis de faire inhumer le défunt dans le caveau du chapitre, qui est à la chapelle des Rois, en attendant que l'on en eût fait construire un dans le cloître suivant les dimensions et dans la forme prescrite par les ordonnances. Les dix autres opinèrent pour le cimetière commun ; ils ne manquèrent pas de rappeller le souvenir de la sommation faite à l'occasion de la mort de M. Arthaud, bénéficier. Ce dernier avis prévalut. En conséquence M. Autheman y a été porté ce matin sur les neuf heures.

« Cette cérémonie a été immédiatement suivie d'une autre de même genre. Voici le fait :

« Hier à neuf heures du matin, mourut sur la paroisse St-Martin *M. Charles Trophime Huart*, avocat, second consul de cette ville.

« Par le premier article de la transaction et convention passée entre le chapitre et la communauté d'Arles en date du 6 juin 1786, il est porté que le cas de l'enterrement d'un consul arrivant, la levée du corps et l'inhumation seront faites, et la grand-messe sera célébrée par celui des dignitaires ou chanoines en tour de semaine pour les offices.

« M. l'Archidiacre absent depuis plusieurs mois de la ville et de la province, était en tour de semaine.

« Il est d'usage dans le chapître que le membre d'icelui, qui est absent, fût-il dignitaire, a la liberté de choisir dans le corps celui qui lui plait pour le suppléer. La semaine qui précéda la mort de M. Huart, M. le prévôt, en semaine, se disant incommodé, se fit suppléer par M. Coste, un des derniers chanoines, à la bénédiction des cierges que le chapitre est en usage d'aller faire à la Major le jour de la Purification.

« Le corps municipal craignait qu'un simple chanoine ne suppléât M. l'archidiacre dans la cérémonie funèbre ; et si cela était arrivé, il y aurait eu de la rumeur ; l'on ne désirait même rien tant,

afin d'avoir une occasion d'annihiler une transaction, que l'on reconnaît être très-préjudiciable à la ville.

« Messieurs du chapitre ont prévu le coup, et M. de Brie, archiprêtre, au défaut de M. l'archidiacre et de M. le sacristain, aussi absent, a fait la levée du corps, célébré la messe, et fait la cérémonie de l'inhumation, aujourd'hui, 10 février.

« M. Huart, comme consul, a été mis dans le caveau pratiqué sous le piédestal de la croix du cimetière. Pour le chanoine Autheman, il est en terre, aux pieds de cette même croix, en face du Christ (6). »

Ici s'arrêtent les notes de Bonnemant. Au fait il n'y aurait plus d'intérêt, ce me semble à les continuer plus loin.

Je m'abstiendrai de parler de l'état actuel du cimetière ; car déjà les réflexions qui se pressent sous ma plume sortiraient, si je n'y prenais garde, du caractère et du ton de notre publication. Tout entier à mes aperçus rétrospectifs, je veux et dois rester dans cette région sereine, évitant le piége et les écueils des questions brûlantes du moment.

Ce ne sera donc qu'à titre rétrospectif, et comme souvenir d'une époque déjà lointaine, que je prendrai la licence d'emprunter à un journal d'Arles *qui a vécu* la description de notre cimetière tel qu'on a pu le voir autrefois :

« ...... A cette époque (1803) comme de nos jours (1838) le cimetière d'Arles n'était qu'un ignoble charnier clos de murailles, et dont l'affreuse nudité se dérobe sous des herbes grêles, serrées, d'une senteur pénétrante. Sans la présence d'un crucifix de pierre, signe des miséricordes du ciel sur cette terre chrétienne, où se croirait à la voirie Des fragments de cercueils en pourriture jonchent le sol et contristent les regards. Quand on vient à songer que ces restes sont peut-être les restes d'un ami, d'une sœur, d'un père, le frisson monte jusqu'au cœur, et la pensée d'une profanation vous assiége comme un remords.

» Grâce à cet état de négligence et d'abandon, la religion des tombeaux n'existe point à Arles ; l'idée de la mort s'environne uniquement de dégoût et d'horreur.

» Point de cyprès alignés autour des tombes, ni de saules qui penchent, ni de peupliers frémissants ; point de gazons embaumés de violettes ; point d'images bénites dans de petits oratoires ; point de couronnes d'immortelles suspendues aux croix de bois.

» Quand le mort s'est éloigné sans retour de sa famille, on le pleure au foyer domestique, mais personne ne le vient visiter dans sa demeure dernière. Sa tombe reste ignorée de ses parents, négligée de ses amis, confondue dans la commune indifférence..... » (7)

Pendant que je découpais ces lignes dans un journal vieux de près d'un demi-siècle, il me semblait que c'était d'hier. Le temps passe si vite, en vérité !

ÉMILE FASSIN.

(6) Autrefois, les chanoines n'avaient pas de sépulture particulière : ils se faisaient enterrer dans des chapelles, près de leurs places, ou bien le long des petites nefs de l'église. Ce n'est qu'à dater de 1689 qu'ils ont eu pour sépulture unique la chapelle des Rois, dans l'église St-Trophime. On voit par ce qui précède, qu'il leur fut assigné dans le nouveau cimetière, une place privilégiée, « aux pieds de la croix, en face du Christ. »

(7) *Le Palmier*, nouvelles arlésiennes, de l'auteur de *Femme ou Maîtresse* et du *Dernier des Castellet*.

MÉMOIRES

DE DAMIAN NEQUE, PRESTRE

Contenant plusieurs faits remarquables arrivés en France, et particulièrement en la ville d'Arles, depuis l'année 1572 jusques en l'année 1580.

Comte de Suze en Provence.

Durant lequel temps, led. sieur comte

de Suze voulant s'introduire au gouvernement de Provence, y treuva led. sieur comte de Carces quy luy fit résistance, et ne le voulut recognoistre quoyqu'il fust mandé du roy, ayant led. comte de Carces avec soy M. de Vins, avec grand nombre de gens de guerre, quy fesoient pleusieurs maux et ceux aussy quy suivoient led. sieur de Suze, en façon qu'aucun n'osoit s'hazarder de sortir des villes.

—

Desbord du Rhosne.

Sur la fin d'octobre de l'année 1578 jusquesà my février 1579, le Rhosne demeura sy gros, que de mémoire d'homme aucun ne l'avoit veu sy gros, ny sy longtemps durer; et les pallus en estoient aussy tellement pleines, que les batteaux arrivoient jusques dans le jardin de la ville, quy est au devant la porte de Marcanau, le canal de la Durance au milieu ; en façon que tout le plan du Bourg, le Tresbon, et une partie du bas-Languedoc en fut submergé, jusques au lieu d'Aymargues.

—

Le cardinal d'Armagnac en Arles.

Le 8 avril 1579, mercredy matin, M. le cardinal d'Armagnac, légat en Avignon, arriva en Arles, avec commission de vérifier le faux entendre qu'on avoit donné au roy sur l'exécution de ceux quy avoient esté convaincus de la trahison contre lad. ville d'Arles et mesmes contre Anthoine Icard, qui estoit encore prisonnier à Aix et contre Espiard, qui estoit encores dans le crotton de la Trinité en Arles, pour sçavoir le nombre de ceux quy en demandoient justice, et ceux au contraire quy désiroient qu'ils jouissent de la grâce que le Roy leur avoit donnée. Led. sieur cardinal estoit logé dans la maison de Sainct-Jehan, et s'en partit pour Aix le samedy suivant, onziesme du courant, pour pacifier le différent desd. sieurs comtes de Carces et de Suze, ainsy que l'on disoit.

—

Évasion d'Espiard.

Lad. année 1579, et le 9 juing, un mardy, troisiesme feste de la Pentecoste, le cappitène Espiard, qui estoit prisonnier dans le crotton de la Trinité puis le dix septembre de l'année precédente, se sauva par un trou qu'il fit aud. crotton. Quy causa une grande esmotion en Arles par le peuple qui print incontinent les armes, et se saisit des personnes de M. Maistre Pierre de Varadier juge de lad. ville, d'Hugues Olivier capiscol de l'esglise sainct Trophime, de Jehan Icard, cousin germain d'Anthoine, prisonnier à Aix, de touts ceux qui gardoient en sa prison led. cappitène Espiard, de certaines femmes quy demeuroient tout joignant le crotton susd., d'Honorat Peytieu dit le Touchin, du chanoine Icard le jeune, lequel en eut la question, de Guillaume Barthélemy ; lesquels Peytieu et Barthélemy furent tost relaxés et déclarés innocents de sa fuite.

—

Mort désespérée.

L'an susdict et le 18 may, un nommé Jacques Allary, dict Code le bouchier, s'estoit pendu et s'estrangla dans sa maison en Arles, sans qu'on en ayt jamais sceu l'occasion.

—

Catherine de Médicis, en Provence.

Sur la fin de May, dicte année, la Royne mère Catherine de Médicis vint en ce pays, pour pacifier les différent, quy estoient cause de beaucoup de meurtres, tant en Languedoc que Provence, estant le Daulphiné en paix, par l'union et accord faict entre les gents du pays contre touts soldats et gens demandans la guerre.

—

M. de Mayenne et la Royne mère.

Le mesme jour que se sauva lesd. Espiard, partit de ceste ville à trois heures après minuit M. le duc de Mayenne, ayant couché deux soirs en Arles, auquel temps la Royne mère estoit à Marseille.

—

Olivier Cabiscol pendu.

Le onziesme juing, dicte année 1579, jour et feste sainct Barnabé, sur le tau-

tost, fut pendu led. Hugues Olivier Capiscol au plan de la cour ; et advint qu'à mesure que le bourreau l'eust getté de l'échelle, la potence rompit res terre ; par ainsy tombarent touts deux, l'un sur l'autre, n'ayant receu led. Olivier plus grand mal que celui de la cheute. Mais tout à l'instant, on l'amena dans la maison du Roy et salle de l'audience où l'on le rependit en une des croisées et y demeura tout ce jour et tout lendemain ; puis fut porté ensepvelir dans l'esglise de l'Observance ; et fut exécuté pour avoir confessé avoir aydé à l'évasion dud. Espiard, ainsy que l'on disoit.

—

Le juge prisonnier.

Durant lequel temps, on fit mettre au crotton led. sieur juge, et garder continuellement par certain nombre de gents de maison de lad. ville. Puis le 25 juing, par commandement de la Royne mère, quy estoit à Marseille, il fut traduit avec le chanoine Icard au chasteau de Tarascon.

—

Estienne Icard saisy.

Le 14 aoust, dicte année 1579, monsieur de Beaujeu, accompaigné de pleusieurs gentilshommes et bourgeois de la ville d'Arles, amenèrent dans lad. ville le cappitène Estienne Icard, et un sien serviteur nommé le Bourguignon ; lesquels ils avoient prins en Camargues, à la metterie dud. Icard, estants accusés d'avoir aydé à l'évasion de Jacques Espiard, et d'autres faicts.

(La fin à la prochaine livraison).

NOTICES BIOGRAPHIQUES

—

Jean-Julien-Estrangin.

—

Jean-Julien-Estrangin est né à Arles le 6 novembre 1788, de Julien-Antoine de Padoue Estrangin, avocat, et de Thérèse-Antoinette-Autheman. Il est mort le 18 février 1848.

Après ses premières études, terminées par de remarquables succès, Jean-Julien fut envoyé à Aix en 1808, pour y faire son droit. Il fut inscrit au tableau le 6 juillet 1811 ; il était alors âgé de 23 ans.

Avocat stagiaire, Estrangin songea peu à ces succès éphémères, qui satisfont les esprits vulgaires, mais qui ne surprennent pas des intelligences trempées comme la sienne ; l'arbre voulait mûrir avant de donner des fruits.

De 1811 à 1817, il obtint au barreau de remarquables succès. La cause qui vint la première lui fournir l'occasion de donner carrière à ses brillantes qualités oratoires, comme à sa science de jurisconsulte, se présenta en 1818 à l'occasion du testament d'Antonelle. Dans cette cause devenue célèbre, Estrangin plaidait pour l'héritier institué, et Me Martin pour M. de Guilhem de Clermont-Lodève, héritier *ab intestat*. La qualité du testateur, celle des parties, jetaient sur ce débat le plus vif intérêt. L'époque aussi et le pays où s'agitaient de telles questions, tout concourait à produire de l'émotion. Aussi fut-elle grande. Jamais lutte plus solennelle, plus brillante et plus vive. Estrangin vainquit, et ce succès lui valut deux victoires : l'une pour son client, l'autre pour lui-même. Dès ce moment, Estrangin fut l'aigle de son barreau ; ce ne serait pas assez dire : il devint l'égal des plus hautes réputations du Midi.

C'est à l'époque où la barre occupait le plus M. Estrangin qu'il menait de front les travaux les plus sérieux et les plus difficiles.

L'amour du pays natal l'avait lancé dans les études archéologiques ; c'est dans le même temps qu'il mettait la dernière main à un traité in-folio en 3 volumes sur les *Obligations*.

Là ne se bornaient pas ses patientes élucubrations. Il avait, au sortir de l'école

en 1811, commencé un recueil de jurisprudence plus simple et sous beaucoup de rapports plus facile à consulter que ceux de Sirey et Dalloz, et qu'il a continué jusqu'à son dernier jour. Ce recueil, composé de 60 volumes in-4°, est écrit de sa main, et présente en regard toutes les décisions identiques ou contradictoires sur la même question.

Estrangin a concouru à la belle statistique du département des Bouches-du-Rhône, publiée sous les auspices de M. le comte de Villeneuve, préfet de Marseille, et dont le premier volume a paru en 1821.

En 1838, il publie ses belles *Études archéologiques*, *historiques et statistiques sur Arles*.

Les études historiques d'Estrangin, malgré le *Guide du voyageur*, de Jacquemin, publié en 1835, et les *Monuments d'Arles*, de Clair, publiés en 1837, excitèrent vivement l'intérêt des savants. Après ces deux écrivains d'un mérite incontestable, la tâche était difficile pour Estrangin. Il lui était peu facile sans doute de ne pàs se rencontrer avec eux sur plusieurs points nécessaires. Cependant, il faut le dire à sa gloire, il les a complétés l'un et l'autre en agrandissant le cadre dans lequel ils s'étaient renfermés.

Ses *Études Archéologiques* ne sont pas seulement l'histoire sèche de nos monuments, mais une archéologie comparée, qui a exigé beaucoup de travail et d'étude. Avec le livre d'Estrangin, on n'étudie pas seulement Arles ancienne, mais l'art ancien de la France comme de l'Europe.

Les *Etudes historiques* étant un ouvrage plutôt fait pour les gens du monde, Estrangin conçut bientôt un autre moyen, par amour pour son pays, de mettre l'étude des monuments nombreux de la Rome des Gaules à la portée de toutes les curiosités comme de toutes les intelligences. C'est alors qu'il fit la *Desoription de la ville d'Arles antique et moderne*, qu'il fit précéder d'une savante introduction où il esquisse à grands traits l'histoire de la cité. Cet ouvrage parut en 1845.

En février 1847, Estrangin publia encore une dissertation archéologique sur un buste iconique, en marbre antique, découvert le 27 janvier précédent, dans les ruines de notre théâtre. Il y expose ses conjectures que ce buste soit un portrait du jeune Marcellus, fils d'Octavie, sœur de l'empereur Auguste. Ce travail renferme un luxe de recherches qui oblige à le citer, malgré son peu d'étendue.

Estrangin a publié, dans les journaux de la France comme de l'étranger, une foule de dissertations sur l'art ancien. Tous ces travaux avaient donné au savant archéologue la place qui lui était acquise dans l'estime et la considération de tous. Aussi ne tarda-t-il pas à en recevoir de flatteurs témoignages par sa nomination dans plusieurs académies de France et de l'étranger. C'est ainsi qu'il fut successivement appelé à faire partie de la société des Antiquaires de France, de la société Archéologique de Toulouse, de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix, et qu'il fut nommé membre correspondant de l'Institut Archéologique de Rome. Peu après ces titres honorifiques, il reçut, sans l'avoir demandée, en 1846, la croix de la Légion d'Honneur.

Nous avons parlé de l'avocat, du jurisconsulte et du savant en indiquant ses œuvres et la prodigieuse diversité de ses travaux. On pourrait croire que le célèbre avocat a été absorbé par le savant archéologue ; point. Estrangin était né pour le droit, pour la jurisprudence, pour le forum ; c'est là qu'il a combattu trente-cinq ans avec honneur et gloire ; c'est là qu'il doit mourir enveloppé dans son drapeau

En 1841, il plaide la grande question de l'*esplèche*, qui intéresse si vivement, chez

nous, l'industrie des troupeaux, avec une verve qui ne pouvait être quelquefois dépassée que par le style spirituel, brillant et incisif à la fois de l'ami dévoué (1) qui lui prêta sa plume dans la rédaction des nombreux mémoires publiés dans l'intérêt de la commune d'Arles dans ce grave procès.

Dans le même temps, Estrangin travaillait, de concert avec ses confrères d'Aix, Tardif et Cohen, à une nouvelle édition de l'*Analyse raisonnée de la législation sur les eaux*, par Dubreuil, mise en rapport avec le dernier état de la législation et de la jurisprudence. Les annotations d'Estrangin occupent une grande place dans cet ouvrage ; leur importance a été appréciée de tous les jurisconsultes.

De tous les travaux judiciaires d'Estrangin, le plus considérable, le plus étonnant par la variété, l'étendue et la profondeur des recherches, est sans contredit le mémoire volumineux qu'il publia le premier avril 1846, suivi, le premier février 1848, d'observations nouvelles pour la ville d'Arles, contre le directeur de la maison de santé de Charenton (2). Ces deux mémoires sont la plus belle page de notre histoire au moyen-âge, comme le plaidoyer le plus éloquent qu'ait jamais prononcé Estrangin. Tout y est soutenu avec un luxe et une richesse écrasants pour le barreau moderne : c'est la science du bénédictin jointe à l'étude la plus approfondie du droit et de la jurisprudence. Il semble qu'Estrangin, dans cette mémorable circonstance, ait voulu montrer jusques où pouvaient aller ses forces. Ce travail a été considéré, avec juste raison, comme son chef-d'œuvre ; c'est le dernier qu'il ait exécuté. Il a été pour lui le chant du cygne.

Telle a été cette vie si modeste et cependant si remplie. Il n'aurait dépendu que d'Estrangin de la rendre plus agitée et extérieurement plus brillante ; il ne l'a pas voulu. Son humeur toujours égale, son caractère toujours droit n'auraient jamais pu se plier aux roueries politiques, s'habituer aux visages composés, s'asservir au joug des intrigues qui dénaturent et dégradent ce qu'il y a de plus élevé. Estrangin a préféré son indépendance à la servitude dorée, sa liberté à des chaînes brillantes, ses allures simples au clinquant des hommes officiels : nous devons l'en féliciter.

(Extrait de la notice publiée en 1853 par Frédéric Billot, sur la *Vie et les travaux de Jean-Julien Estrangin*).

(1) M. Bosq, secrétaire général de la commune, dont le talent a brillé plus d'une fois du plus vif éclat dans les travaux qu'il a publiés sous le nom du maire d'Arles, notamment à l'occasion du chemin de fer projeté d'Avignon à Marseille et de l'amélioration des embouchures du Rhône.

(2) M. Palluy, directeur de la maison de Charenton, réclamait la propriété de la Crau et le droit féodal d'Anouge, en vertu de l'article 4 de l'arrêté des Consuls du 7 messidor, an 9, et l'article 1er de la loi du 4 nivôse, même année.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.

Six mois. . . . . 2 fr 50.

Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communication concernant la redaction doivent être adressées . M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquer , 13.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

(GENTILHOMME D'ARLES)

—

MÉMOIRES

DES AFFAIRES PUBLIQUES

auxquelles j'ai eu quelque part.

—

J'ai écrit, mon fils, il y a quelques années, ce que j'ai fait et ce que j'ai remarqué de plus considérable dans le temps que j'ai été à la cour, dans les armées, et dans le voyage que j'ai fait en Italie; (1) je crois à présent que je ne m'occuperai pas inutilement et pour vous et pour moi, si j'écris encore des mémoires sur tout ce qu'il m'est arrivé dans le temps que j'ai eu quelque part aux affaires publiques de notre ville.

Bien que notre fortune soit extrêmement bornée, lorsque nous sommes contraints de passer la plus grande partie de nos jours dans le lieu de notre naissance, nous ne laissons pas d'avoir besoin d'instructions et d'exemples pour nous ménager prudemment avec les gens à qui nous avons à faire; la science du monde n'est pas moins nécessaire dans les villes de province qu'à la cour, et quoiqu'il n'y ait pas tant de fortune à faire, notre bonne ou mauvaise conduite nous fait estimer ou mépriser par des gens avec qui nous devons passer toute notre vie, ce qui est une des choses du monde qu'un homme d'honneur doit le plus considérer en quelque endroit qu'il se trouve.

Je ne vous conseille point, mon fils, de rechercher l'emploi des affaires publiques; il ne faut ni les chercher ni les éviter; j'ai vu qu'on blâmoit extrêmement feu mon père du rebut qu'il avoit pour cette sorte d'affaires, bien qu'il eût éte député deux fois à la cour, la première pour assurer le roi, qui était encore mineur, de la fidélité de notre ville, dans le temps qu'il avait bloqué Paris, que le Parlement, le prince de Conty, plusieurs autres princes et grands seigneurs avoient fait soulever contre la reine mère régente, et le cardinal Mazarin, son premier ministre, et la seconde pour solliciter auprès des ministres le privilège de la Domainiale que les fermiers du domaine firent ôter à cette ville.

Après la mort de mon père, qui fut l'an mil six cent septante-deux, le sieur de *Pérignand*, premier consul, me mit du conseil pour remplir sa place. Les consuls nommèrent quelques personnes, du nombre desquelles je fus, pour délibérer de quelle manière on devait bâtir l'hôtel-de-

(1) L'auteur fait allusion à ses *Mémoires de Cour et de Guerre* (1650-1680), restés inédits, comme le manuscrit dont j'entreprends aujourd'hui la publication. J'ai pris copie de ces *Mémoires*, et nous les publierons à leur tour. (E. F.)

ville, le vieux ayant été démoli il y avoit quelques années. Jusques à ce temps on n'avoit pu convenir de quelle manière on devoit faire ce bâtiment: on l'avoit élevé jusqu'au premier cordon et on avoit été contraint de l'abattre; enfin après plusieurs contestations, on se détermina de faire exécuter le plan et l'élévation que *Peitret*, architecte, natif de la ville, avait fait, et l'on éleva les fondations qui vont jusqu'au rocher, au niveau du terrain.

J'allai alors à Tarascon pour des affaires particulières et j'y rencontrai M. le coadjuteur qui venoit de la Cour, et qui partoit de là pour aller à Aix, sans passer par notre ville. Il me demanda ce qu'il y avoit de nouveau, et comme je lui eus appris la peine où nous avions été pour choisir un dessein pour notre Hôtel de Ville, il me dit que Mansart, fameux architecte, étoit descendu de Lyon avec lui jusqu'à Avignon, qu'il étoit allé voir le pont du Gard et les arênes de Nîmes et qu'il lui écrirait, si je voulois, de venir à Arles pour nous conseiller sur notre bâtiment; je le priai de nous accorder cette grâce.

Quelques jours après, Mansart vint à Arles; je le fis sçavoir au sieur *de Grille*, alors consul, et à ses collégues, et nous fûmes tous ensemble le trouver à l'archevéché où il logeoit; il vit le plan et l'élévation de Peitret, il fut avec nous sur le lieu du bâtiment, et après avoir loué le dessin de notre architecte, il dit qu'il y avoit quelque chose de mieux à faire, si l'on souhaitoit qu'il fit un projet de sa façon. Les consuls le prièrent d'y travailler, pourvu qu'il ne changeât pas les fondements, et qu'il ne fallut pas abattre la tour de l'horloge; il dit que cela le gênait, mais qu'il employerait tout son art pour nous faire un dessein qui lui fit honneur et qui fut propre à tout ce qui est nécessaire dans une maison commune. Il fit donc celui que l'on voit, que *Peitret* fit exécuter fidélement, et qu'il a même enrichi de quelque chose de son imagination.

Ce bâtiment a si bien réussi, qu'hormis l'escalier que Mansart ne fit pas comme il voulut à cause des fondements qu'il ne pût changer, je ne crois pas qu'il y ait une maison mieux entendue pour ce qu'elle contieut, dont les ornements soient plus propres et plus achevés, et où il y ait un si magnifique vestibule. Le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, venant de Rome après l'élection du pape Innocent XI, passa dans notre ville; il admira cette maison, la Diane et l'obélisque, et il dit qu'il n'y avoit point d'endroit dans l'Italie, où l'on vit dans si peu d'espace des choses plus grandes et plus curieuses.

Dans ce temps, on ne parloit que des moyens qu'on pourroit trouver pour orner notre Hôtel de Ville; je dis aux consuls que rien ne pouvoit l'embellir davantage que d'y élever devant la pyramide dont la plus grande partie était enterrée dans le jardin de *Deloste*, près de la Roquette, et l'autre devant ma maison, où elle servoit de banc, à main droite de la porte en entrant. Cette proposition leur parut d'abord chimérique; il y eût des gens qui dirent que ces deux pièces n'étoient point de la même pierre; j'eus beau leur soutenir que Nostradamus l'assuroit dans son histoire de Provence, et qu'en tout cas il fallait la déterrer pour voir ce que c'étoit; les consuls n'en voulurent rien faire, crainte de la dépense qu'on disoit être déjà trop grande pour la bâtisse de l'Hôtel de Ville et puis, disoient-ils, quand ces deux pierres formeroient une pyramide parfaite ou pour mieux dire une obélisque, quelle apparence y a-t-il qu'on trouvât des gens qui la pussent élever, puisque le pape Sixte V, eut peine à en trouver un à Rome qui osast l'entreprendre; et quand on trouveroit même un ingénieur capable de cela, cette ville est-elle assez riche pour pouvoir le payer, puisque Dominique Fontaine, qui éleva celle de Rome, reçut du pape Sixte, trente mille écus d'or, pour les frais qu'il falloit faire?

On ne parla plus de cette proposition dans le consulat du sieur *de Grille*, ni dans celui du sieur *de Forbin*, qui le suivit; cela n'empêcha pas que bien de gens, qui aimoient les belles choses, ne la goûtassent et entre autres le sieur *de Cays*, avec qui nous convînmes que la pre-

mière fois que quelqu'un de nos amis particuliers seroit consul, il falloit faire déterrer l'obélisque, et l'élever s'il étoit possible.

L'année d'après, le sieur *de Boche* fut consul; nous lui parlâmes si souvent du grand ornement que l'obélisque apporteroit à la ville, étant la seule après Rome et Constantinople qui montreroit une marque si auguste de l'antiquité, que ce gentilhomme, né pour toutes les grandes choses, nous promit de faire déterrer la plus grande pièce et de la faire élever.

Après que la grande voûte du vestibule fut achevée, il envoya des pionniers au jardin de *Deloste*, qui dans deux jours déterrèrent l'obélisque, dont on ne voyoit auparavant sur la terre qu'un angle tronqué du gros bout, de la longueur environ d'une canne et de la hauteur de quatre pieds. Quand cette pierre fut à découvert, on vit qu'elle avoit cinq cannes et demie de longueur, et que le petit bout répondoit parfaitement au gros bout de la pierre qui étoit devant ma maison; on connut aussi qu'elles étoient d'une pierre semblable à celle de l'obélisque qui est à Rome, devant l'église de saint Pierre et qu'on pouvoit joindre les deux pièces ensemble, en les restaurant; toutes les personnes de cette ville coururent à ce jardin pour admirer cette pierre et elles en prenoient les mesures pour voir si celle qui étoit devant ma maison étoit la pointe de celle-là; auprès qu'on eut justifié que ces deux pierres de granite, jointes ensemble, formeroient une obélisque, *Peitret* offrit de faire traîner la plus grande dans la place du Marché, de l'élever sur un pied d'estail et mettre ensuite sur la grande la petite.

Ce projet parut d'abord d'une exécution presque impossible; mais *Peitret*, dont on connaissoit l'expérience, assura si fort de l'exécuter, que donnant un rôle de ce qu'il falloit pour l'élever, qui n'excédoit pas six mille livres, le sieur de *Boche* et ses collègues résolurent de l'entreprendre, bien que la plus grande partie des personnes de qualité de la ville ne fussent pas de ce sentiment.

On tint conseil pour cela, le sieur de Boche proposa d'élever cette obélisque à gloire du roi, pour servir d'un monument éternel à ses victoires; quelques gentilshommes et quelques bourgeois ne furent pas de cette opinion; mais le plus grand nombre se laissa persuader à l'éloquence du premier consul, et la chose fut conclue : on détermina aussi de donner trente louis d'or à la demoiselle Deloste, dans le jardin de qui étoit l'obélisque, parce qu'elle s'opposait en justice au dessein que l'on avoit de le tirer de là; et dans le même conseil je donnai à la ville la petite partie qui étoit devant ma maison, longue de vingt pieds; les consuls me firent un banc de la même longueur lorsqu'ils l'eurent prise.

Peitret travailla alors incessamment pour mettre la pierre sur terre; il fit creuser au dessous des deux bouts, et laissa de la terre au milieu; la faisant pencher après d'un côté, il soutint le bout le plus élevé par des quartiers de pierre qu'il fit glisser avec des leviers au milieu de la pierre, ôtant la terre qui la soutenoit; ainsi la faisant balancer tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, avec les quartiers de pierre, qui l'élevoient petit à petit, il la mit sur le terrain et puis sur un châssis de poutres revêtu de planches de chêne, sous lesquelles il y avoit des rouleaux du même bois, garnis de fer par le bout; il fit abattre après la muraille du jardin du côté du grand chemin, et ayant entouré la pierre de plusieurs câbles qui répondoient au devant du petit bout à une grosse poulie de bronze, il attacha dans le chemin trois cabestans qui avec tous les cordages et les poulies nécessaires, répondoient aussi à la grosse poulie; toute cette machine servie par vingt hommes, commença à faire mouvoir la pierre, mais si lentement qu'on fut quatre jours à la tirer du jardin, et une semaine entière à la traîner au coin qui regarde la porte de la Roquette.

On commença alors à murmurer beaucoup contre les consuls, et contre ceux qui étoient les plus zélés pour cet ouvrage; on nous blâmoit d'avoir cru trop légèrement Peitret, et de constituer la ville inu-

lement à une si grande dépense ; le sieur de *Boche*, avançant cette entreprise par ses soins, fit cesser le murmure par son autorité ; cependant la pierre ne put arriver devant la porte de Marché neuf qu'en quarante jours.

Dans ce temps, les consuls qui n'ajoutoient plus tant de foi à *Peitret*, firent savoir à Marseille et à Toulon le dessein qu'on avoit d'achever de traîner cette pierre et de l'élever sur un piédestal. Cette nouvelle fit venir à la ville un homme du Martigues, nommé *Pagnon*, qui étant aidé d'un maître d'hâches de Marseille, appelé *Barthélémy*, entreprirent de la traîner au Marché, et de l'élever un mois après que le piédestal seroit fait, pour la somme de trois mille sept cens livres, et passèrent pour cela un contrat avec les consuls et donnèrent caution bourgeoise.

Peitret fut alors commis pour travailler au piédestal. En creusant les fondations qu'on vouloit poser sur le rocher, on trouva à quinze pieds de profondeur une chambre à l'antique, qui servait autrefois pour des bains, dont on vit encore les fourneaux tous entiers; cette chambre étoit aussi grande en carré que le massif qu'on vouloit faire, entourée de quatre grosses murailles et sur un vieux massif aussi ferme que le rocher ; on ne creusa pas plus avant et l'on bâtit là-dessus.

Pendant que Peitret faisoit travailler à cela, *Pagnon* faisoit provision de tout ce qu'il falloit pour élever l'obélisque ; mais il ne pouvoit pas recouvrer encore de longtemps tout le bois qui lui étoit nécessaire pour cet ouvrage ; il supplia les consuls d'écrire au sieur d'Arnoux, intendant des vaisseaux à Toulon, pour le prier de souffrir qu'il se servit des mâts et des antènes qui étoient sur la rivière, et qu'on avoit fait descendre pour les bâtiments du Roi.

L'intendant accorda aux consuls la grâce qu'ils lui demandèrent; alors *Pagnon* et *Barthélémy* formèrent bientôt avec ce bois, un château autour du piédestal ; ils garnirent tout cet appareil d'un nombre infini de cordages et de poulies ; ils entourèrent la pierre, qu'ils avoient conduite au Marché, de divers câbles, qu'ils firent passer sous le gros bout, et dans les côtés qui répondoient aux poulies les plus hautes du château; ils élargirent dans la place, autour de ce château, dix cabestans servis de seize hommes chacun, et de cette manière on commença à l'ébranler. *Barthélémy*, monté sur le piédestal, donnoit seul les ordres ; comme il connut que tout étoit prêt de la façon qu'il le souhaitoit, il donna le signal de la main et de la voix pour l'élever, et dans demi-heure la pierre fut élevée sur le piédestal ; elle n'y fut pas plus tôt qu'on tira le canon.

Le sieur de *Boche* avait donné deux jours auparavant tous les ordres nécessaires pour éviter la confusion et le bruit ; on avoit fermé toutes les avenues de la place, où l'on ne laissait entrer que ceux qui travailloient ; l'estrade étoit remplie de gens de qualité de notre ville et du voisinage qui étoient venus pour voir cet agréable spectacle ; les dames occupoient toutes les fenêtres de l'Hôtel de ville ; celles de l'archevêché étoient remplies de monde aussi bien que toutes celles des maisons de la place ; les toits même étoient couverts de peuple ; M. le coadjuteur et l'archevêque d'Albi, Romain, virent tout cela de l'archevêché ; ce dernier dit qu'il écriroit à Rome qu'il avait vu faire très-facilement à Arles, ce qui avoit coûté tant de peine et tant de dépense au pape Sixte.

On éleva cette obélisque le 20e mars 1676; les consuls firent savoir cette nouvelle à M. de Pompone, secrétaire d'Etat de cette province, et le prièrent d'en informer le Roi, à la gloire de qui ils avoient élevé cet illustre monument ; il leur répondit qu'il avoit montré leur lettre à Sa Majesté qui avoit extrêmement loué notre zèle, qui lui étoit très-agréable ; en effet le Roi apprit lui-même cette nouvelle avec plaisir à toute la Cour.

Les consuls qui devoient sortir de charge dans cinq jours, voulurent faire élever ensuite la pièce qu'on avoit tirée de ma maison, mais les mâts et les antènes du château, qui se joignoient un peu trop bas, empêchèrent de le faire ; on ne pût l'élever que dans le consulat suivant qui

fut celui du sieur de *Sabatier de Larmeillère*, mon cousin.

Quelque temps après on mit sur l'obélisque le globe et le soleil qu'on y voit, qui représente au naturel le visage du Roi; on fit armer un quartier, qui forma deux haies de mousquetaires depuis l'Hôtel de ville jusques au piédestal, contre lequel on avoit dréssé un théâtre couvert de tapis, sur lequel étoit ce soleil; les consuls sortirent en chaperon de leur hôtel, précédés par des tambours, des trompettes et de leurs hallebardiers; ils étoient suivis d'une grande foule de gens de toute qualité; ils montèrent sur le théâtre, et ayant attaché eux-mêmes les cordes au soleil, on l'éleva et on le plaça comme il est; les mousquetaires firent à l'instant une décharge et on cria : Vive le Roi !

Plusieurs personnes d'esprit travaillèrent ensuite aux inscriptions, qu'on devait mettre aux quatre faces du piédestal : et tous ceux qui avoient travaillé, souhaitèrent avec tant d'empressement qu'on mit celles qu'ils avoient faites, que les consuls furent contraints de n'en mettre aucune, et d'écrire, du consentement des auteurs des inscriptions, au sieur Pelisson, maître de requête, qui travaillait a la Cour à l'histoire de France, de prendre la peine de les faire; il s'en défendit quelque temps, mais enfin il les fit, et les montra au Roi auparavant que de les envoyer, et ce sont celles qu'on a gravées. Les consuls firent faire une estampe de l'obélisque au meilleur maître de Paris, qu'ils firent présenter au Roi par le sieur *Robin*, de l'Académie d'Arles, qui se trouva alors à la Cour; ce présent plût si fort à Sa Majesté qu'elle donna par reconnaissance des lettres de noblesse au sieur Robin. (2)

(*La suite prochainement*).

(2) C'est *Gilles Roubin*, de l'Académie d'Arles, dont nous avons donné la biographie dans ce même volume, pages 35 et suiv.

MÉMOIRES

DE DAMIAN NEQUE, PRESTRE

Contenant plusieurs faits remarquables arrivés en France, et particuliérement en la ville d'Arles, depuis l'année 1572 jusques en l'année 1580.

(Suite et Fin.)

Peste en Arles.

Au commencement de décembre de lad. année 1579, se treuvarent certaines femmes dans la maison de Jehan Conte en la rue Neufve, lesquelles y estoient mortes de la peste, quy fut cause que l'on ferma en lad. ville pleusieurs maisons, et que l'on mit tout le restant des habitans en icelles hors lad. ville, ensemble un maistre Jehan Langlois chirurgien pour les pencer, et trois barrats; desquels, un nommé le Consul y mourut, et un des autres s'enfuyt; ce quy donna d'autant plus forte appréhension de lad. maladie.

Monsieur Charles Laurent, médecin, fut aussy fermé dans la maison, maistre Valence appotiquaire, maistre Didier le chirurgien, et Louys Tavernier. Tous ceux des maisons de Taulamesse et de Surian s'en allèrent à la tour de Cays, fere. quarantene, pour avoir touts esté dans lad. maison de Conte. Et l'on disoit qu'un patron du lieu de Canes avoit apporté lad. maladie, et en estoit mort dans lad. maison.

Mende prins par les Huguenots.

Aux festes de la Noël de lad. année 1579, la ville de Mende en Languedoc fut prinse par les Huguenots, où furent tués et massacrés touts les prestres.

Bagnols saisy.

Après quoy, le 12 de janvier de l'année suivante 1580, M. de Thoret se saisit de Bagnols, et s'y fortifia.

Desbord du Rhosne.

Le 24 aoust 1580, jour et feste sainct Barthélemy apostre, le Rhosne vint sy gros que l'on ne l'avoit jamais veu tel, et fit beaucoup de maux; car, ayant desbordé, il emporta grande quantité des bleds, qui estoient aux hières, de bestail lainu, et fict en touts les quartiers des chaussées, tant eu Tresbon, Plan du Bourg, Corrèges, et Montlong, grande quantité d'ouvertures et de trous; quy fut cause que la vendeange du plan fut toute gastée.

—

La santé en Arles.

Environ la sainct Michel, la santé commença à estre en Arles, et l'on différoit de jour à autre à la faire proclamer, lorsque dans le quartyer du Bourg, y eut quelque accès; quy fut cause que les habitants furent encores privés pour longtemps de l'entrée aux autres villes.

FIN.

Coppié sur une copie faite dans le temps, et insérée dans un recueil intitulé: *Recueil des pièces concernant l'histoire des troubles arrivés en la ville d'Arles, pendant les guerres civiles du royaume de France, depuis l'année 1574 jusques en 1596.* Pièce cottée 9.

Le dit recueil au pouvoir de M. de Nicolay, de la ville d'Arles.

BONNEMANT, *prêtre.*

9 Mai 1772.

EXTRAIT DES MÉMOIRES

DE

GAROSCUS DE ULMOISCA-VETERI, CITOYEN D'ARLES,

Vivant au milieu du XIVe siècle.

—

Couronnement de l'Empererеur Charles IV à Arles.

—

L'an mil é tres cens LXV, à quatre de join, fon Moussen Karles Segon, emperador d'Alamanha, en la sieutat d'Arle per eser coronat, e fo coronat dercire l'autar de san Trofeme, e coronet lo Monssen Guilhem de La Garda, arcivesque d'Arle, é fo y present A. d'Agout senesqual de Proensa et comte de Savoia, lo duc de Barbon, e motos quavaliers e grans senhos. Item descendet à l'arcivesquat. Item, era granda roanada quant intret en Arle; intret per lo portal de la Quavalaria.

Garoscus de Ulmoisca-Veteri, in Baluz. Vit. pap. Aven. T. 1. pag. 985.

—

Siége d'Arles.

Anno Domini MCCCLXVIII, die XI aprilis, que fuit tertiâ die pasche, dominus Ludovicus dux d'Ango, frater regis Francie, assetiavit civitatem Arelatensem, et ibi tenuit pro eo setium dominus Bertrandus de Cliquino comes Longeville usque die primâ mensis madii. Et illâ die recesserunt, exceptis illis qui remanserunt mortui (1).

Garoscus de Ulmoisca-Veteri, in Baluz. Vit. pap. Aven. t. II. pag. 768.

---

(1) L'an du Seigneur 1368, le 11 avril qui fut le troisième jour de Pâques, Mgr Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France, assiégea la ville d'Arles, et là tint le siége pour lui Mgr Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, jusques au premier jour du mois de Mai. Et ce jour-là ils se retirèrent, excepté ceux qui étaient restés sur le carreau.

Lire dans notre musée de 1868, page 181, *Chroniques arlésiennes, les siéges d'Arles et de Tarascon en 1368.* E. F.

ERRATUM

—

A la note (7) de la page 188, numéro précédent, au lieu de *Le Palmier, nouvelles arlésiennes*, lire le *Palunier*, nouvelle arlésienne.



LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

—

Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614.

—

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre XLVI

—

Rapport et revenu de la soude. — Les fermes au terroir d'Arles baillées au quart et pourquoi.

Quant au rapport de la soude, je suis mémoratif d'avoir autrefois veu es livres journaux à feu mon père une chose assez digne à raconter. Il avait baillé à ferme une sienne possession en l'isle d'Arles à un certain laboureur, sous telle condition, que de tous les fruitz y revenans, il en auroit la quatriesme partie, et le surplus demeureroit au proffit du fermier. Bien que de prim'abord cette manière de contracter, me semble n'être guères à l'advantage du maître, elle étoit pourtant fort usitée en ce tems-là. Car ez terres plus hautes du même terroir d'Arles, l'endroit où elles rendent beaucoup moins, je sais, que par pacte exprès, on y perçoit la moitié du revenu. Toutefois pour lors les métayers ne prenoient les fermes à autre condition, qu'à celle du quart, et n'en vouloient de rien surhausser le prix. La cause n'en étoit selon mon advis trop injuste, ni trop avantageuse pour eux : car le fermier y ayant contribué tout son travail, fourny à tous les frais, et baillé à la terre la semance mêmes de son propre, joint qu'alors le Rône faisait si souvent des sienes, qu'avec ses importunes inondations, il tuoit tout par tout les blez, sortans jà heureusemant de leurs tuyaux ; si qu'il failloit par nécessité, que maintefois de la première année, ni raremant de la deuxième, ni encores de la troisième. le métayer jouit d'aucun revenu de sa terre; et pas moins, avoit-il à recommancer ses labeurs, refondre ses dépans et resemer du sien ses infortunez gueretz. Partant s'il y échoit de la perte, elle étoit toute sur ses coffres, fors celle que le maître recevoit, en ne recevant rien. C'étoit donc la cause, que le prix des fermes leur étoit ainsi rabaissé, encores n'y vouloient-ils entendre, si au moins on ne les leur allongeoit pour le tems de cinq années; se confians, que leur ménage n'iroit en ruine totale, si de ces cinq récoltes, ils en pouvoient jouir d'une à souhait; que si des cinq ils en avoient deux bonnes, à peu de là, vous auriez veu lever les cornes à ces ménagers, se prodigans à des dessains asseurez, et en leur ame condamnans aux ceps le Rône et la fortune. Soudain avec la fourche (chose très odieuse) ils chassoient la rusticité de chez eux, et comme ayans mangé la rose, d'ânes qu'ils étoient ils devenoient des apulées; toujours proveuz d'une bonne troupe de chiens, et à quel prix que ce fut des meilleurs chevaux du pays. Car d'en tirer aucun de leur haraz, ils s'en fussent hontoyez, pour ne les croire assez légers à leur gré. Moins se fussent-ils commandez de tenir des oiseaux, s'ils n'eussent sottement craint de faire trop les effeminez.

(*A suivre.*)

OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE

—

Suivant les calculs de l'Observatoire de Paris, l'hiver dernier serait le plus doux que la France ait traversé depuis plus d'un siècle. Aux époques ordinairement très-rigides de l'année, on y a ressenti les chaleurs des mois d'été et le printemps a été froid comme le mois de janvier.

A cette anomalie ont été attachés de regrettables résultats.

Les amandiers, trop prompts à fleurir, ont souffert des gelées survenues au temps où de coutume elles ont cessé. La floraison des oliviers a été tardive et incomplète. Généralement, les récoltes ont perdu plus que gagné à cette température inusitée. Les populations n'y ont rien gagné non plus. Dans certaines stations d'hiver, où les tempéraments affaiblis et les poitrines délicates vont chercher la santé, la mortalité aurait été cette année supérieure à la mortalité ordinaire; la neige a été exceptionnellement abondante dans les Alpes; le Rhône qui reçoit les eaux de fonte n'a pas cessé de couler à pleins bords depuis le milieu d'avril. Aujourd'hui encore, 19 juin, la crue se maintient dans toute son intensité. Par un hasard heureux, le printemps ayant été froid, la fonte s'est opérée graduellement sans désastres, au moins dans notre vallée, qui n'a pas toujours joui du même avantage.

En effet, je lis dans un ancien manuscrit qu'un dérangement de climat se produisit en 1528 et occasionna bien des malheurs auxquels nous avons échappé.

Je copie:

« Il y eut cette année (1528) un dérange-
» ment de saison si extraordinaire qu'on
» trouvait un hiver dans le cœur de l'été,
» et les chaleurs dans l'hiver. Il en fut de
» même de l'automne et du printemps,
» lesquels furent presque confondus l'un
» dans l'autre, ce qui dura jusqu'en l'an-
» née 1533.

» Ce dérèglement fut suivi d'une grande
» famine qui fit souffrir même les plus
» pécunieux. »

M. Noble de Lalauzière rapporte les mêmes faits avec sa brièveté ordinaire :

« En 1528, dit-il dans son *Histoire d'Ar-*
» *les*, il y eut dans le terroir d'Arles un
» grand dérangement de saison qui dura
» 5 ans..... A la fin de l'année, il y eut
» dans Arles, peste, inondation, disette de
» bled.

» Le débordement du Rhône fut si
» grand, ajoute le manuscrit dont j'ai déjà
» parlé, qu'il inonda toute la Camargue,
» le terroir du Trébon et celui du Plan
» du Bourg; et comme il fut extraordi-
» naire, on appela ce fléau du ciel, le
» Rhône de St-Martin, à cause qu'il ar-
» riva le XI novembre. Ce débordement
» avait emporté à Avignon plus de 120
» cannes de muraille et le ravelin (1) de la
» porte St-Jean de Tarascon. On venait
» aisément en Arles, par bateau, de Châ-
» teaurenard, d'Airagues, de St-Remy. »

Espérons bien que ces désastres du XVIe siècle sont déjà conjurés pour nous, et que la comparaison à faire entre les deux époques, se réduira au désordre thermométrique. Espérons aussi que l'épreuve est, pour nous, épuisée et que nous n'aurons pas à subir cette durée quinquennale de dérangement atmosphérique, si persistante et si extraordinaire, qu'on serait tenté de la considérer comme une de ces exagérations faciles aux anciens chroniqueurs.

C.

(1) Ouvrage de fortification extérieure qui sert à couvrir une courtine, une porte, un pont.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.

Six mois . . . . 2 fr. 50.

Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communication concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquer, 13.

1877 3e Série. N° 26

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

(GENTILHOMME D'ARLES)

—

MÉMOIRES

DES AFFAIRES PUBLIQUES

auxquelles j'ai eu quelque part.

—

(*Suite*).

Au commencement de l'année que le sieur de Boche fut consul, le Roi cita le ban et l'arrière-ban de la province et ordonna aux gentils-hommes de se tenir prêts au commencement du printemps; la noblesse de Champagne, d'Anjou, de Bourgogne et de quelques autres provinces avait servi la campagne dernière; le Roi ayant contre lui les Espagnols, les Allemands et les Hollandais, avoit besoin de toutes ses forces pour s'opposer à tant d'ennemis.

La noblesse fiefée de cette province députa à la Cour le Vicomte de Tourrettes qui représenta que la province étoit trop éloignée de la Franche-Comté et de l'Alsace où l'on disoit qu'il falloit servir; il fut écouté favorablement et la noblesse fut exemptée du ban et de l'arrière-ban, moyennant dix mille écus, qu'on compta au marquis de Louvoy, secrétaire d'État du département de la guerre, pour faire des troupes réglées.

Les syndics de la noblesse qui étoient les sieurs Châteauneuf-Puget, Pontevès-Gien et Gaillard-Chaudon, pour régaler ces dix mille écus sur toute la noblesse de la province, y comprirent tous les gentilshommes qui n'avoient point de fiefs aussi bien que les autres, et écrivirent à tous en particulier, pour nous faire savoir qu'ils vouloient nous taxer dans un mois, pour payer ensemble la somme qu'ils avoient donnée, afin de s'exempter du ban et de l'arrière-ban, auxquels nous étions sujets comme eux.

Cette manière d'agir étonna tous les gentilshommes de notre ville, que le sieur *de Boche*, comme syndic né, étant premier consul, fit assembler au nombre de cinquante dans la chapelle des Pénitents noirs; il leur proposa que nous ne devions pas souffrir l'insulte que nous faisoit la noblesse fiefée voulant nous taxer pour l'exemption du ban, auquel les fiefs seuls étoient obligés; que ces messieurs ne nous avoient point appelés lorsqu'ils avoient député à la Cour; et qu'aprésent ils vouloient se joindre à nous pour nous faire payer et dimineur leur taxe; on conclut qu'il étoit nécessaire qu'il allât trouver le sieur Rouillé, intendant de cette province, à qui les fiefés demandaient une ordonnance pour nous faire payer, ensuite d'un arrêt du conseil qu'ils avoient obtenu. Le sieur de Boche se chargea agréablement de cette négociation, mais il pria l'assemblée d'élire un autre syndic pour

agir avec lui. On procéda à l'élection d'un autre par les suffrages, et le choix tomba sur moi. On résolut aussi que tous les nobles fourniroient de l'argent pour notre voyage, le corps de ville n'entrant point dans ces frais. Nous écrivîmes aux gentilshommes de Marseille et à ceux de Tarascon, pour leur apprendre notre délibération ; ils nous firent savoir qu'ils se joindroient à nous, pour l'intérêt commun.

Peu de temps après nous partîmes pour Marseille, où étoit l'intendant. Avant de lui parler nous vîmes les sieurs de Vento, de Ceisson, de Puget et de Pau qu'on avoit faits syndics; ils nous dirent que depuis que la noblesse n'avoit plus le consulat de la ville, les nobles y étoient si peu considérés qu'ils n'avoient pas encore osé parler à l'intendant comme syndics, appréhendant de l'approcher de la part d'un corps qu'il appeloit déjà monopole et cabale factieuse; qu'ils nous prioient de voir pour leurs intérêts les échevins, que nous persuaderions sans doute d'appuyer les gentilshommes de leur ville, et de défendre leurs privilèges, qui les exemptoit de tout temps du ban; que la noblesse faisoit encore le corps le plus considérable de Marseille, et qu'ils étoient quatre-vingt dans l'assemblée qu'ils firent il y avoit quelques jours, chez le lieutenant principal, pour nommer des syndics. Nous promîmes à ces messieurs de faire ce qu'ils demandoient de nous, mais nous fûmes d'avis de voir auparavant l'intendant.

Nous fûmes le trouver; le sieur de Boche lui parla d'abord de la part de la noblesse d'Arles dont il lui dit que nous étions syndics. « Arrêtez vous là, Monsieur, lui dit-il, le roi ne connoit point de syndics de la noblesse ; on a toléré cette qualité à ceux de la noblesse fiefée de cette province qui est la seule du royaume qui fait des syndics; mais M. Colbert a rayé ce mot d'une requête qu'on lui présenta, il y a deux mois : il m'a écrit de lui envoyer par quel titre la noblesse de cette province avoit ce privilège, et voilà, dit-il, sa lettre. » En effet il nous la lût et nous dit ensuite que voulant répondre à M. Colbert, sur ce qu'il lui demandoit, il avoit trouvé que du règne de François Ier, le comte de Tende, gouverneur de cette province, avoit permis aux gentilhommes de s'assembler et de faire des syndics, et que depuis ce temps le Roi l'avoit souffert. Or, Monsieur, dit-il au sieur de Boche, parlez-moi comme premier consul d'Arles, et vous, Monsieur, s'adressant à moi, comme député. »

Le sieur de Boche lui représenta l'injuste demande qu'on nous faisoit de contribuer à la taxe de dix mille écus pour l'exemption du ban, et que nous le suppliions de considérer que n'ayant point de fiefs nous n'étions point contribuables.

Il nous répondit que les gentilshommes lui ayant demandé une ordonnance pour nous faire payer, il avoit d'abord cru que nous ne devions point entrer dans leur taxe; mais qu'ayant écrit aux intendants du Dauphiné et du Languedoc, pour savoir de quelle manière on avoit usé dans ces provinces, où l'on avoit changé le ban en taxe comme en celle-ci, ils lui avoient répondu que tous ceux qui portoient la qualité de noble y avoient été compris; que c'étoit pour cela qu'il avoit permis aux syndics, de nous écrire des lettres circulaires, et qu'il ne pourroit pas s'empêcher de leur donner une ordonnance pour nous contraindre, en cas qu'on l'en pressât ; que cependant il différeroit tant qu'il pourroit, pour nous donner le temps de nous accommoder avec eux. Voilà la réponse que nous eûmes : nous le quittâmes et il nous accompagna jusques au ruisseau.

Nous fûmes voir le lendemain les échevins; nous n'eûmes pas de la peine à les engager d'aller parler à l'intendant pour l'intérêt de leur noblesse; ils furent le voir accompagnés de quatre gentilshommes ; il leur fit la même réponse qu'à nous ; mais il s'en fallut bien qu'il leur fit autant de civilités.

Nous allâmes le jour après à Aix ; nous y vîmes le président de Simiane et quelques autres messieurs de la robe qui n'ont point de fiefs; nous leur représentâmes que la taxe qu'on nous demandoit faisoit tort à leur qualité de noble, bien que leur charge les exemptât du ban; nous vîmes

ensuite les gentilshommes qui demeurent dans cette ville, et qui n'ont ni charge ni terres nobles ; ils s'assemblèrent à notre persuasion, et ils nommèrent quatre députés, qui furent les sieurs de Bompas, de Melan, de Dedons et d'Aymar. Nous passâmes aussi à Lambez où les sieurs de St-Chamas, de Laval et du Jan nous protestèrent qu'ils feroient corps avec nous. Nous fîmes encore assembler, en passant à Salon, les gentilshommes qui n'ont point de fiefs; ils nommèrent les sieurs d'Isnard et de Braïs, pour agir avec nous, quand il seroit besoin.

Ayant ainsi disposé toutes choses pour nous défendre, nous retournâmes chez nous. Nous fîmes sçavoir ce qui s'étoit passé dans notre voyage au sieur de Panisse, premier consul à Tarascon.

Cette affaire demeura là pour quelque temps, les fiefés ne pressant point l'intendant pour nous faire payer.

Dans ce temps, les trésoriers-généraux, à la requête de leur procureur du roi, firent assigner dans notre ville tous les corps et tous les particuliers qui ont des robines sur le Rhône, des deux côtés de la rivière, depuis le pont à la mer ; le Procureur du Roi, disoit que la rivière appartenoit au Roi qu'il n'étoit permis à personne d'en dériver l'eau par des canaux, et que ceux qui voudraient demander au prince la permission d'ouvrir les digues de la rivière, auroient à lui payer tous les ans une cense proportionnée au bénéfice qu'ils en tireroient; laquelle cense serait réglée par un des trésoriers-généraux qui feroit descente sur les lieux, et liquideroit le profit que chacun en recevrait.

Cette nouveauté surprit extrêmement tous nos habitants. On s'assembla pour chercher le moyen de se défendre contre une telle vexation ; l'assemblée nomma le sieur de *La Penne* et moi pour avoir soin de cette affaire. Le sieur de *La Penne*, fut malade et je fus seul à Aix pour la défendre. Je menai avec moi le sieur *Pillier*, avocat bien instruit de ces sortes d'affaires; nous fîmes voir qu'il étoit vrai que le Rhône ainsi que toutes les rivières du royaume étoient du domaine royal, mais que depuis Arles jusques à la mer, le Roi n'y avoit jamais rien prétendu, que la ville jouissoit depuis plusieurs siècles de toutes les îles qui s'y forment, ce qui avait été confirmé, il y a quelques années, par par un jugement rendu par le président d'Oppède, commissaire du Roi pour les affaires de son domaine. Outre ce titre qui prouve que le Rhône n'est pas dans cet endroit du domaine du Roi comme ailleurs où toutes les îles lui appartiennent, et que personne ne les possède qu'il ne les ait inféodées, nous prouvâmes que nous avions des robines du temps des comtes de Provence, sans qu'il parût en aucune manière qu'on leur eût demandé la permission de les faire ; que notre campagne qui est très vaste ne pourroit pas être habitable sans ces canaux, qui portent de l'eau pour boire à quatre lieues de la rivière, et que ce seroit une trop grande cruauté de nous en priver, ou de nous faire payer cette eau, sans laquelle nous ne saurions vivre, non plus que nos bestiaux dans l'endroit où il faut cultiver nos terres. Je représentai ensuite que s'il ne nous étoit pas permis de faire ces canaux sans payer une cense, nous n'aurions plus de soin des digues du Rhône que nous élevons et que nous entretenons à grands frais pendant sept lieues, que la rivière n'étant pas contenue dans son lit, seroit moins navigable, et que le Roi perdroit ainsi l'avantage du commerce, les grands bâteaux n'y trouvant pas assez d'eau. Toutes ces raisons nous firent gagner cette affaire ; nous fûmes déchargés de l'assignation qu'on nous avoit donnée, et confirmés dans la jouissance de nos canaux ; mais j'eus beaucoup de peine d'empêcher une descente.

(*La suite prochainement*).



NOTES ET DOCUMENTS

SUR

Bertrand Boysset et sa Famille

—

I

SES ENFANTS.

A — L'an M CCC.LXXII lo jorn X de febrier, nasquet Maria Boysseta, filha de Bertrand Boysset, e fes la batejar G. Delmas, lavorador d'Arle, an sa molher. *Maria.*

B — L'an M.CCC.LXXIIII, lo jorn XXV de novembre, nasquet Jaumet Boysset, e fes lo batejar Ferier de Ribas, an sa molher. *Jaumet.*

C — L'an M.CCC.LXXV lo jorn XXIX d'octobre, nasquet Guabriella Boysseta, e fes la batejar Mons. Steve de Langlada, archipreyre e quanorgue de Sant Tropheme d'Arle, an Dona Quausida Pelardida d'Arle. *Guabriella.*

D — L'an M.CCC.LXXVII lo jorn X de mars, nasquet Jaumet Boysset, e fes lo batejar Mons. Honorat Olevier quapelan, e Madôna Stevena Alba molher de Mons. Quarles Alba quavalier d'Arle. *Jaumet.*

E — L'an M.CCC.LXXVIII. lo jorn XXV de novembre, nasquet Honorat Boysset, e fes lo batejar Jo. de Vilamus, an sa molher Blanqueta. *Honorat.*

F — L'an M.CCC.LXXXI. lo jorn ters de desembre, nasquet Gaufre Boysset, e fes lo batejar Maistre H. Dauros, not^e, (1) e Jauma Cogorla. *Gaufre.*

G — L'an M.CCC.LXXXIII. lo jorn XVI de jonoier, nasquet Felipa Boysseta, e fes la batejar Mons. Jo. Damian Canorgue e fraire R. Veyrier Agostin (2). *Felipa*

H — L'an M.CCC.LXXXVIII. lo jorn XXVIII de mars, nasquet Jaufre Boysset, e fes lo batejar Jo. de Ginas de Valensa e Guilhem Grimaut d'Arle (3). *Gaufre.*

I — L'an M.CCC.LXXXIX. lo jorn redier d'abril, nasquet Jaumet Boysset, e fes lo batejar Bertrand d'Alzen, d'Arle, e Bertomieva Rebelina, uxor de G. Grimaut. *Jaumet.*

K — L'an M.CCC.LXXXX lo jorn XXI d'avost, nasquet Trofemet Boysset, e fes lo batejar Mons. Jo. d'Alsen Deguan de Vilanova, e pertonotari del Papa, doctor in utroque jure, e la molher de Miquel Martin abotiquari. *Trofemet.*

L — L'an M.CCC LXXXXIII. lo jorn XXIII d'abril, de matin, que era digous. nasquet Huguet Boysset, e fes lo batejar Mons. Hugo de Ginas doctor en decretz, et Steve Sermenha de Valensa en l'Enpery. (4) *Huguet.*

---

(1) C'est *Hugues d'Aurons,* qui fut notaire à Arles de 1371 à 1385. — Voir page 14, col. 2, lig. 10.

(2) Il est à remarquer ici que le parrain étant un chanoine, la marraine est remplacée par un frère Augustin, *R. Veyrier.*

(3) Ici encore nous trouvons deux parrains et point de marraine. Ce *Guilhem Grimaut* est le même que le *G. Grimaut* désigné ci-après comme le mari de *Bertomieva Rebelina.* Voir page 26 de ce recueil, colonne 2, ligne 27.

(4) *Valence en l'Empire.* — Nos anciens mariniers du Rhône appelaient la rive droite du fleuve *le royaume,* et la rive gauche *l'empire.* Ces désignations *d'emperi* (ou *enpery*) et de *reiaume* venaient de ce que, autrefois, les provinces situées sur la rive gauche du Rhône (ancien royaume d'Arles et de Bourgogne) relevaient, à titre de fiefs, de *l'Empire* d'Allemagne ; tandis que les provinces de la rive droite appartenaient déjà, au temps où vivait B. Boysset, au royaume de France. E. F.

— Le 8 Juin 1423. pardevant M. Bernard Pangonis, notaire d'Arles, Bertrand Bellon, pêcheur, et *Jaumone* son épouse, fille de *Guillaume Fabre,* pêcheur, passent reconnaissance envers la chapellenie de St-Martial, d'une terre sise à St-Médier, près la Murette, en Camargue, ayant appartenu à feu *Bertrand Boysset,* d'Arles, et que celui-ci (jadis son beau-père), lui avait livrée à titre de remboursement et restitution de dot, cette terre lui ayant été constituée en dot lorsqu'elle épousa en première noce *Jaufret Boysset,* fils dudit Bertrand Boysset. (Voir Mss. *de Bonnemant,* Mém. de B. Boysset. Pièces justificatives, page 37).

(Extrait des Mémoires de B.-Boysset, sur la version du manuscrit des Trinitaires d'Arles. (5)

Bertrand Boysset nous apprend donc lui-même qu'il eut 11 enfants, trois filles et huit garçons : *Maria* , *Jaumet* l'aîné , *Guabriela* (6) , *Jaumet* le cadet, *Honorat* , *Gaufre*, *Felipa*, autre *Gaufre* (7), autre *Jaumet*, *Trofemet* et *Huguet*. Cette heureuse fécondité chez le pêcheur de Meyranne nous remet en mémoire ce que les physiologistes nous apprennent des peuplades ichthyophages.

ÉMILE FASSIN.

(*A suivre.*)

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

Traduitz du latin par M. *F. de Clarel*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

Lyon, pour Rob. Reynaud , libraire d'Arles — 1614.

LIVRE DEUXIÈME

Chapitre XLVII

Description d'une inondation mémorable de la riviere du Rône. — Chasse en l'eau. — Chasse aux loups.

Or affin de faire voir commant en leurs fortunes j'ay sceu compatir et me conjouïr avec eux , je dis qu'au temps dont nous parlons, il arriva qu'une année ce fonds de mon père extraordinairemant inondé des eaux ne rapporta pour tout aucuns fruitz des grains ensemencés. La suivante eu égard aux deffautz précédans et à la nouvelle espérance, que la culture mieux soignée nous pouvoit promètre d'une meilleure saison, à l'entrée de la prime-vère, que les blés s'étoient si heureusemant affranchis des morsures de l'hyver, que leurs feuilles nous couvroient jà les sillons ; on veid en un momant les eaux du Rône tellemant enflées, que cett'année-là ayant par tel éclandre retenu le nom de l'année du grand Rône, est encores mémorable jusques à huy. Vous eussiez alors entandu toute la ville bruire d'un cruel murmure et vous eut étoné l'horrible tumulte d'un monde de gens, s'affligeans les uns les autres, de voir jà déjà leurs murailles, ez endroitz les plus bas, ne se pouvoir tantôt plus défandre, contre l'impétuosité de cette rivière. Qu'est-ce que noz citoyens eussent fait? Ils abandonnent la ville ; accourent aux chams ; et où la chaussée périclite, ils la soûtiennent deux jours entiers. Tout se passe encores d'une fortune égale, on ne repose ni jour ni nuit. On soulage les plus harassez et recreus par d'autres tous frais, et les affamez par d'autres, que le manger et le repos avoient remis. Le Rône nous fit voir trois jours après l'orgueil de ses flotz si haut montez, qu'ils surpassoient les plus hautes chaussées et l'eau d'un horrible son roulant ses gros bouillons sur elles, avoit ravi aux nôtres tout ce peu d'espérance, qui leur pouvait rester, pour la conserver : ne saichans bonnemant, où asseurer leurs pas, en des lieux si glissans et humides sans danger de se perdre : Partant on fit signe à chacun de se retirer où il pourroit. Voila soudain gaigner au pied les uns trop tôt , les autres trop tard ; d'autant qu'une bonne partie de la chaussée prise et sappée par pied, se renversa : si qu'en ce désordre les uns se sauvent à nage, les autres s'accrochent à des arbres ,attandans qu'on les veint accueillir avec des esquifs.

(5) Nous donnerons ultérieurement cette version, qui nous permettra des rapprochements intéressants avec celle de *Bonnemant*, déjà publiée par nous. En attendant, on peut comparer et compléter l'extrait que nous donnons aujourd'hui avec les passages correspondants des *Mémoires de Boysset*, Ms. *de Bonnemant*, dans le présent recueil, page 1, col. 1 et 2 ; — page 13, col. 2 ; — page 14, col. 1 et 2; — page 26, col. 2; — page 27, col. 2.

(6) *Guabrieleta*, pag. 1, col. 2, lig. 9.

(7) *Jaufret*, pag. 26, col. 2, ligne 22. — L'an MCCCC e V lo jorn XXI de setembre, Jaufrion Boysset a pres del mestier an Johan Abert. (pag. 93, col. 1).

Cependant toute la surface de l'ile contonant quarante milles en rond, est couverte d'eau. On ne void que voler bateaux sans nombre pour délivrer les assiégez dedans leurs granges, saillans par les fenêtres, et là ceux qui retranchez en leurs batimants de meilleure étoffe, se faignoient exans de la peur, les bateaux servoient à leur porter des vivres. Ores pour gausser un peu avec Senèque, puis qu'on ne voyoit périciiter le monde en ce déluge, ni nous particulièremant, auxquelles le ciel tourna tel éclandre en quelque bonheur. La louve haletante nageoit, non parmy les brebis, d'autant qu'à l'instant que ce danger fut pressenti, on avoit fait passer le gros et le menu bétail ez lieux les plus éminans, mais bien parmy les troupes innumérables des conils et de lièvres : nageoit aussy le renardeau pantelant de peur, et prévoyant que bien tôt il auroit plus à boire, qu'a manger. On alloit à la chasse avec ces esquifs, chasse voirement un peu étrange, mais non inusitée parmy nous nous trouvans en telles détresses. Celle aux loups étoit la plus agréable, pour ce que couchans leur reste, pour sauver leur vie, ils étoient rudemant chargez à coups de rams et de perches. Quelques tertres, qu'on voyoit paroître hors de l'eau, fourmilloient de toute sorte de gibier. Il fut prohibé par une criée de ville de lâcher les chiens ez lieux comme cela, où d'y chasser à autre qu'aux loups ; de peur que le pays ne se trouvast tout à coup desangé de chasse. En telles erres le combat avec les loups ne fut sans effusion de sang ; car on en tua plusieurs, que le désespoir avoit armée d'une horrible cruauté. Là les ruses ou la malice de cet animal furent reconeues plus grandes, qu'on eût pensé ; car une troupe d'hommes montez sur des esquifs, s'étant mise aux aguets, jugeant que les loups à même qu'ils se verroient assaillis du côté de terre, se jetteroient dans l'eau à corps perdu (comme se sont leurs ruses ordinaires) s'apperçeut qu'ils ne tournèrent jamais leur veue du côté de l'eau, pour prendre la fuite. Soit que ce fut qu'ils pressentissent combien loin il leur falloit aller regaigner la terre, soit que du bord ils eussent contemplé la boucherie qui se faisoit de leurs frères, abandonnez à la mercy des ondes.

(La suite prochainement).

STATISTIQUE

—

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION D'ARLES EN 1636.

—

Conformément aux principes de la politique isolante du moyen-âge, les constitutions municipales d'Arles ne permettaient pas la libre sortie des bleds de la ville. Pour peu que la récolte se présentât sous un aspect douteux, les consuls décrétaient la défense d'exporter et la visite générale des greniers, afin de comparer les ressources alimentaires avec les besoins de la population.

Pour bases du calcul, on procédait en même temps au dénombrement des citoyons. Cependant, ce n'est que dans les cas de haute appréhension de famine, qu'on recourait à ce dernier moyen. Un de ces cas s'étant présenté en 1636, le dénombrement fut opéré et donna les résultats suivants, consignés dans les archives de la ville :

« Lorsqu'en février et mars on fit une » visite générale des bleds de la ville, on » fit en même tems le dénombrement de » nos citoyens, et on ne trouva que vingt- » quatre mille deux cent cinquante-une » personnes dans Arles, compris les valets » des champs et sans y comprendre les » enfants au lait, à savoir :

A la Majour	5999
A la paroisse de Notre-Dame-la-Principale	3643
A St-Isidore	1042
A St-Julien	2899
A St-Martin	2163
A St-Laurens	2293
A Ste-Croix	4824
A St-Lucien	941
A Trinquetaille	527
	24251

» Il est vrai que dans cette année, il y » avait beaucoup d'habitants en la guerre » des isles de St-Honoré et des isles Ste-» Marguerite.

» Notre patrie fournit pour le recouvre-» ment des isles Ste-Marguerite 600 » hommes de pié à 12 liv. par mois et 4 » liv. d'entrée. Elle fournit encore 20 al-» léges armés, avec leur marine, et donna » au Roy ou à ses partisans 496,000 liv. et » 4 gros canons de fonte, etc., etc. »

En sus et malgré la disette, elle donna du bled pour 30,000 livres. Il est difficile au patriotisme le plus dévoué d'aller au-delà de ce fit la ville dans cette guerre, qui fut très-populaire en Provence.

Prises en novembre 1635, les îles St-Honorat et Ste-Marguerite furent reprises par les Provençaux en 1637.

Si nous revenons au chiffre de la population, et qu'aux personnes dénombrées nous ajoutions le nombre approximatif de celles qui ne furent pas portées au recensement, c'est-à-dire les enfants à la mamelle, — environ 600, — et les hommes de guerre et les marins, — environ 1,000, — nous arriverons au chiffre de 25,851 qui ne diffère pas sensiblement de celui de nos jours.

Un autre recensement de l'année 1643, va nous fournir de plus amples renseignements, puisqu'aux détails sur la population et ses grouppements par paroisse, celui-ci contient le relevé de la récolte des bleds fait au mois d'août, époque où la récolte est terminée sur tous les points du territoire d'Arles.

—

Recensement des personnes et bleds en l'année 1643.

—

« Autre visite des personnes et de la » quantité de blé de la récolte faicte au » mois d'aoust 1643, ensuite de la serrade » et deffenses de la part de Mess[rs] les Con-» suls et du conseil, de sortir le blé de » cette ville d'Arles sur l'apréhantion de » n'en avoir suffisamment pour la nour-» riture des habitants, la dite récolte ayant » été assez petite au dit Arles et beaucoup » moindre aux provinces voisines de la » dite ville.

» *Nombre des personnes dans Arles.*

» A la paroisse Ste-Anne	2690 personnes
» Nostre Dame-la-Majour	5640
» St-Isidoire ou St-Cille	485
» St-Juillien	2680
» St-Martin	2135
» St-Laurens	2350
» Ste-Croix	4810
» St-Lucien	910
» Trinquetaille	539
» Les valets, servantes et autres personnes résidants aux champs dans le terroir de la dite ville	2770
» Le tout faict le nombre de	25000 personnes

» sans comprendre les enfans au lait.

» *Récolte du blé treuvé dans Arles le 17 aoust 1643 et autres jours suivants :*

» A la paroisse Nostre-Dame-la-Majour	3796 cestiers.
» Ste-Anne	9102
» St-Isidoire.	1800
» St-Juillien	2712
» St-Martin	5154
» St-Laurens	1425
» Ste-Croix	5082
» St-Lucien	2202
» Trinquetaille.	101
» Le tout revient en blé et farine à.	31675 cestiers.

« *Blé treuvé aux aires ou dans les mettairies au dit temps.*

» Quartier de Trebons . .	7816 cestiers.
» A la Corrège, en Camargues	20157
» Camargues-Majour . . .	18265
» Mont-Long, compris les islons	25232
» Plan du Bourg	22595
et au terroir de Crau .	7805
» En tout	101870 cestiers.

» Le blé de la récolte de la dite année » 1643, treuvé tant en la ville d'Arles que » dans son terroir, est de 133,545 setiers.

» De cette quantité, detrait ce qu'il faut » pour semer, savoir :

» En Trebons	2122 setiers.
» A la Corrége.	3000
» En Camargues-Majour . .	4890
» Mont-Long et les islons .	6523
» Plan du Bourg.	4525
» En Crau	4980
» et aux torres des petits particuliers proche la ville, tant du Trébons, plan du Bourg, Camargues et la Crau.	3660
» Revient à	30000 setiers.

» Detrait encores pour la nourriture des » habitants tant dans Arles que dans son » terroir, en nombre de 25,000 personnes » à 5 setiers pour chacun, un portant l'au- » tre, revient à 125,000 setiers, soit

» cy	125000 setiers,
» adjouté la semence ci-dessus	30000 setiers,
» Fait en tout . . .	155000

» La quantité ci-dessus de 133,545 setiers » qui est dans Arles et son terroir, dé- » duits des 155,000 setiers, se trouve 21,455 » setiers de manque de ce qui est néces- » saire pour la nourriture des habitants » et la semence de la dite annee 1643.

» Outre les 133,545 setiers bled, il a été » chargé sur des barques au port de cette » ville et long la rivière du Rhône, depuis » la feste de la Sainte-Madelaine jusqu'au » 15 août de la dite année 1643, ainsi qu'il » a été justifié aux livres de la gabelle et » du bureau de la foraine, 40,000 setiers » que joints aux susdits 133,545 setiers, le » tout revient à 173,545 setiers qui est la » vraie et juste récolte du bled de ladite » année 1643 dans tout le terroir de la dite » ville, apert du tout dans les archives de » la communauté du dit Arles.

C

Le **MUSÉE** paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communication concernant la redaction doivent être adressées M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquier, 13.

1877 3e Série. N° 27

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

TABLETTES D'UN CURIEUX

UN MONUMENT A RETROUVER

Les époques calamiteuses ont toujours eu pour effet d'échauffer et troubler l'imagination populaire et de surexciter son essor naturel vers le merveilleux.

On ne saurait énumérer toutes les croyances absurdes, les récits étranges, les traditions merveilleuses et suspectes que le règne de la Terreur fit naître ou ressuscita au sein de la population arlésienne.

On vit reparaître alors, sous une forme rajeunie, bien de merveilleux récits assurément contemporains des règnes de Dioclétien ou de Dèce, et des persécutions qui refoulaient le culte chrétien dans les catacombes de Rome.

Notre ville possède ses catacombes, qui, sous le règne de la Terreur, servirent, elles aussi, de refuge aux prêtres et aux suspects. Tout aussi enveloppés d'inconnu et de mystère que leurs congénères de Rome, elles fournirent également à l'imagination populaire leur contingent de merveilleux épisodes ou de dramatiques récits. Elles défrayèrent longtemps les entretiens de la veillée, quand on vit reparaître au jour tous ces émigrés, ces suspects qu'on avait crus broyés par le tourbillon révolutionnaire et qui venaient réclamer leur place au soleil de Thermidor.

C'est un de ces récits que je viens *exhumer* aujourd'hui. On me permettra de le dépouiller de tout ornement romanesque, de tout artifice de forme ou de détail, pour rester dans le ton simple et véridique de l'histoire. Je dois parler en archéologue plutôt qu'en narrateur.

Or voici ce que racontait à *Didier Véran*, le 7 avril 1826, une femme du peuple simple et digne de foi, « qui n'aurait pu donner de tels détails si elle n'avait vu elle-même, » ajoute *Véran* dans une note (1).

— « En ce temps-là, (c'est-à-dire en 1792) » j'habitais, lui dit-elle, avec mon père » une maison que je ne saurais retrouver » aujourd'hui; j'étais bien jeune et j'ignorais jusqu'au nom du quartier que j'habitais; je puis affirmer seulement que » c'était dans la ville d'Arles, car je n'ai » jamais quitté ma ville natale. Un de » mes oncles tenait à loyer une écurie qui » formait le bas de cette maison; il me » souvient qu'il y avait un mulet qu'il attachait par le licol à un anneau de fer » scellé dans le mur. Or, un jour, un autre » mulet fut introduit dans l'écurie; les » deux animaux ne tardèrent pas à faire » ensemble mauvais ménage, quoique solidement attachés, et l'un d'eux, en » ruant, tira à lui dans un violent effort » la pierre où l'anneau de fer était scellé. » La pierre, en se détachant du vieux mur, » découvrit un trou béant, comme une ou-

(1) J'ai emprunté les détails qui vont suivre à une note manuscrite de Didier Véran, sur feuille volante, trouvée parmi ses papiers, aux archives de la ville.

» verture de cave, donnant accès sous un » arceau. Mon père et mon oncle, espé- » rant peut-être trouver cette *chèvre d'or*, » qu'on cherche depuis si longtemps, s'en- » gagèrent hardiment dans le souterrain » et l'explorèrent à plusieurs reprises ; j'y » descendis moi-même plusieurs fois avec » eux, mue par une curiosité enfantine, et » voici les détails dont mon imagination » vivement frappée m'a conservé le souve- » nir.

« On entrait d'abord par une porte ronde » ou un arceau, dans une vaste pièce hu- » mide et sombre comme le sont les ca- » veaux, et pavée en dalles de marbre al- » ternées de blanc et de gris.

« La voûte semblait en marbre égale- « ment ; elle était formée de petits car- » reaux en losange.

» Au milieu de cette vaste salle s'élevait » en forme d'autel une longue table de » marbre soutenue par quatre tronçons de » colonne cannelée. Tout autour étaient » rangés des piédestaux qui servaient de » supports à des statues soutenant une co- » lonnade qui remontait jusqu'à la voûte. » Dans l'espace laissé vide entre la colon- » nade et le mur s'étendait une rangée de » stalles en marbre qui régnait tout autour » de l'édifice.

« Il y avait encore une grande statue de » marbre, aussi forte que le St-Christol de » l'église St-Trophime; mais je ne puis me » ressouvenir de la place qu'elle occupait. » Mon père disait que cette statue était une » idole et que l'édifice avait suivi de tem- » ple aux payens.

» J'oubliais une particularité impor- » tante : à l'extrémité opposée à l'arceau qui » nous donnait accès était une arrière- » pièce éclairée par un dôme; dire ce » qu'elle contenait m'est impossible au- » jourd'hui ; les souvenirs me font défaut.

» En 1793, des gens connus de nous (1) » trouvèrent asile dans cet édifice souter- » rain ; mais le secret en fut gardé très-fi- » dèlement et a péri avec eux. Je suis la » seule survivante de tous ceux qui ont » visité ce caveau. »

Telle fut en substance la déclaration recueillie par *Didier Veran*. Il est raisonnable de penser que cet amateur passionné de l'antiquité, ce chercheur infatigable, ainsi mis sur la voie d'un monument à découvrir, ne dut pas épargner les recherches. Je trouve dans ses notes deux croquis informes dressés sur les indications de cette femme ; l'un est un *plan par terre* du monument enfoui ; l'autre un essai de restitution, d'après les souvenirs du témoin, de cette maison inconnue sous laquelle gît le monument ; ce dernier croquis est trop confus pour offrir le moindre indice.

On était alors en 1826. L'attention publique était absorbée par la restauration de l'amphithéâtre, à laquelle Didier Véran prit sa large part... Le monument enfoui reste encore à découvrir (1).

Émile FASSIN.

(1) *Didier Véran*, dit que cette femme les nomma ; il est regrettable qu'il n'ait pas cru devoir nous en transmettre les noms.

(2) Plusieurs marins ont prétendu, dans le temps de la Terreur, être descendus sous la place en passant par la petite cave de St-Lucien, et avoir vu des statues sous la place (entr'autres le nommé *Calais*, marin). Ce fut le nommé *Gouiran*, ancien clerc de St-Lucien, qui leur indiqua la porte (J. Did. Véran. Mss. feuille volante.)

MÉMOIRES
DE
JEAN DE SABATIER
(GENTILHOMME D'ARLES)

MÉMOIRES
DES AFFAIRES PUBLIQUES
auxquelles j'ai eu quelque part.

(*Suite*).

Dans le temps que j'étois à Aix pour cette affaire des robines, le comte de Grignan commandant dans cette province



avait permis aux syndics de la noblesse de convoquer une assemblée générale ; ils avoient plusieurs choses à régler dans leur corps : ils voulaient particulièrement faire des syndics nouveaux, qui fussent du parti du président de Régusse qui étoit devenu le plus fort dans l'assemblée des communautés de la province depuis la mort du président d'Oppède ; les syndics considéroient encore le bruit que nous avions fait dans la province sur le sujet de la taxe, et n'osaient pas se déterminer eux-mêmes de nous exempter, ou de nous contraindre de la payer, en vertu de l'arrêt du conseil qu'ils avoient obtenu ; ils vouloient que leurs corps délibérât sur cela, de quelle manière ils devoient agir.

Etant alors à Aix, j'étais informé de tout ceci : le comte de Grignan que je voyois souvent, me disoit que nous devions accomoder l'affaire de la taxe et que quand les fiefés même la paieroient seuls, nous n'étions pas assurés que quelque partisan ne nous recherchât encore pour cela, puisque par la déclaration du Roi, tout gentilhomme est obligé d'aller à l'arrière-ban, dont nous avions été déchargés, et qu'il avoit de la peine à croire que la Cour, qui ne cherchoit que de l'argent, nous fit la grâce de nous en exempter sans nous la faire payer

Cependant les gentilshommes qui avoient été cités venoient incessamment, je leur parlois de notre affaire ; ceux du parti de Régusse, qui étoient le parti le plus fort par l'appui du comte de Grignan, vouloient nous faire payer ; ceux du parti d'Oppède, pour choquer le sentiment des autres, étoient d'une opinion contraire ; je faisois agir ceux-ci le plus que je pouvois ; les sieurs du Cannet et d'Alcin qui étoient de cette cabale, me promirent de la part de leurs messieurs que tout leur parti soutiendroit nos intérêts dans l'assemblée ; j'avertis de tout ceci le comte de Grignan, afin que voyant qu'une partie de la noblesse étoit pour nous, il lui fit plus de peine à nous être contraire.

J'écrivis alors au sieur de Boche, qu'on devoit tenir au premier jour l'assemblée de la noblesse et qu'il vint au plutôt ; dès qu'il fut arrivé avec le sieur de Pannice, consul de Tarascon et député de la noblesse, il fut visité par les quatre gentilshommes d'Aix qui avoient été nommés pour agir avec nous par l'assesseur de Marseille qui étoit venu pour l'intérêt de leurs nobles, par les sieurs d'Isnard et de Laval députés de Salon et de Lambesc, et par un consul de Toulon qui se joignit à nous.

Nous fûmes tous ensemble voir le comte de Grignan ; le sieur de Boche porta la parole, il lui représenta que la taxe que les fiefés vouloient exiger de nous, faisoit tort à notre qualité, qu'on n'avoit point encore taxée en France, qu'il étoit de son intérêt de ne pas souffrir qu'on fit une chose si malhonnête dans une province où il commandoit, et que cette affaire désunirait tous les gentilshommes : qu'il ne doutoit pas qu'il ne portât tous ses soins pour en maintenir l'union comme il avait fait jusques à présent ; et que c'étoit à lui à éteindre ce juste sujet de querelle, qui pourroit causer de fâcheuses suites. Il lui dit ensuite que ce n'était point l'intérêt de l'argent qui nous obligeoit à nous plaindre, que la contribution de cette taxe si étendue seroit très-médiocre pour chaque particulier, et que cette raison même devoit obliger les gentilshommes fiefés de ne nous inquiéter pas pour si peu de choses : le comte de Grignan répondit qu'il souhaitoit qu'on ne nous demandât pas cette contribution, et qu'il nous serviroit dans cette affaire, autant que la mauvaise saison pouvoit le permettre ; il nous dit que ces messieurs n'avoient pas cru nous offenser en nous demandant la taxe, que les gentilshommes, qui n'ont point de fiefs, avaient payée en plusieurs provinces du royaume et qu'il s'employeroit de tout son mieux pour conserver parmi nous la paix et l'intelligence.

Le jour après nous eûmes une conférence avec les syndics de la noblesse fiefée, où nous ne pûmes convenir de rien ; ils nous offrirent de nous donner entrée dans

leur assemblée, si nous voulions députer quelqu'un des nôtres, pour y aller représenter nos raisons ; nous prîmes ce parti, et nos gentilshommes nommèrent le sieur de Boche et moi pour y aller ; le lendemain matin la noblesse tint son assemblée, où le président de Simiane étoit l'homme du roi : il fit une harangue à la gloire de ce grand prince, et l'on travailla après à faire des syndics. L'après-midi, on tint une autre séance, où l'on proposa de quelle manière on devoit en user avec les gentilhommes qui n'ont point de fiefs, pour la taxe qu'ils refusoient de payer ; le baron de Chateauneuf, vieux syndic fit savoir que Messieurs d'Arles avoient été députés de tous les intéressés pour venir parler à l'assemblée de cette affaire ; on nous envoya avertir ; nous fûmes reçus hors la porte du réfectoire des RR. PP. Prêcheurs, qui étoit le lieu où l'on tenoit l'assemblée, par le vicomte de Tourrette et par le sieur de Montjustin, qu'on avoit commis pour cela ; ils nous conduisirent au haut bout de l'assemblée et nous firent placer immédiatement après les marquis.

Le président de Régusse, qui étoit le plus ancien marquis de la compagnie, nous dit que l'assemblée, qui ne faisoit aucune différence de ceux de leur corps et de nous puisque nous étions tous gentilshommes, seroit bien aise d'apprendre par notre bouche, les raisons que nous avions pour n'entrer pas dans la contribution de la somme qu'ils avoient donnée au roi, pour l'exemption du ban et de l'arrière-ban. Le sieur de Boche après avoir remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle nous avoit fait de nous recevoir, dit que nous n'étions venus là que pour leur remontrer qu'ils fairoient une chose aussi injurieuse pour eux que pour nous, de nous presser de payer la taxe ; qu'ils savoient bien qu'il n'y avoit que les fiefs et les arrière-fiefs qui fussent sujets au ban et à l'arrière-ban ; et que ces fiefs ne sont pas toujours dans les familles comme la qualité de noble, qui ne périt qu'avec elles ; que leurs familles qui pouvoient un jour être sans fiefs, seroient exposées à la même vexation qu'ils vouloient faire aux nôtres ; qu'ils agissoient en cela contre la plupart de leurs frères et de leurs enfants, qui n'auroient pas tous des terres nobles. Il dit ensuite que ce n'étoit point l'intérêt de l'argent qui nous faisoit agir, qui ne pouvoit être en cela que d'une très-petite considération, mais qu'il était inoui qu'on eut jamais imposé sur la qualité seule, qui étoit une chose si pure et si noble ; que le Roi sans doute ne l'entendait pas ainsi ; et qu'on avoit mal expliqué sa déclaration dans l'arrêt du conseil qu'ils avoient obtenu ; que si M. l'Intendant, en suite de cet arrêt, donnait une ordonnance pour nous faire payer, nous députerions à la cour pour la faire casser ; il poursuivit encore que dans toutes les guerres du feu Roi, on ne nous avoit point cités au ban. Alors le baron de Moans lui dit : « Vous m'excuserez, s'il vous plaît, Monsieur, il y a beaucoup de gentilhommes dans cette compagnie, qui vous ont vu vous-même aux îles Sainte-Marguerite, lorsqu'on en chassa les Espagnols et que le maréchal de Vitry, gouverneur de la province, y avoit convoqué le ban. » Il est vrai, lui repartit le sieur de Boche, que j'étois aux îles avec le maréchal de Vitry, et je n'y étois pas seul de notre ville, car nous étions cinquante gentilshommes au moins, mais on ne nous avait point cités, et le maréchal nous remercia publiquement de ce que nous y étions allés, n'y étant point obligés ; à présent même si les ennemis attaquoient quelque endroit de cette province, tous nos gentilshommes y courroienten grand nombre. Pardonnez, messieurs, poursuivit-il, si peut-être l'amour de la patrie me fait un peu trop parler à l'avantage d'Arles : le Roi sait que depuis la première campagne de l'île jusqu'à présent, il y a eu dans ses armées trente gentilhommes de notre ville tués, parmi lesquels on compte un lieutenant-général, et plusieurs capitaines de cavalerie et d'infanterie. Voilà, messieurs, continua-t-il, ce que nous avions à vous dire pour l'intérêt de notre noblesse: vous m'avez dit fort obligeamment que vous ne faisiez point de différence de ceux de votre corps à nous,

et que nous étions tous gentilshommes, après cela nous devons tout espérer de votre délibération.

Le président de Régusse lui répondit : « Il est vrai, monsieur, que nous sommes tous gentilhommes et je crois que cette qualité qui doit être si pure en nous, comme vous dites, n'a pas perdu de son prix ; mais notre noblesse qui est foulée d'ailleurs de tant de charges, croit qu'il lui est permis de chercher du soulagement et qu'elle ne vous fait point de tort en vous demandant une contribution qu'on a exigée dans quelques provinces du royaume; nous vous prions pourtant de croire que nous fairons beaucoup de considération sur tout ce que vous avez pris la peine de venir nous dire. » Nous prîmes alors congé de l'assemblée et nous sortîmes, accompagnés des mêmes personnes qui nous avoient reçus à la porte d'où ils sortirent en nous reconduisant.

L'assemblée délibéra ensuite que le président de Régusse et les syndics prieroient le comte de Grignan d'être l'arbitre de notre différend ; nous n'eûmes pas plutôt appris leur délibération, que nous nous assemblâmes ; deux députés d'Aix, qui étoient du parti d'Oppède, ne trouvoient pas avantageux pour nous que le comte de Grignan fût notre arbitre, craignant qu'il ne nous livrât pour plaire aux syndics de la noblesse, qui étaient du parti de Régusse, qu'il appuyoit ; nous crûmes pourtant que nous ne devions pas avoir ces égards, et nous fûmes tous ensemble chez lui pour le prier d'être notre juge; il reçut notre compliment avec toute la civilité possible ; le sieur de Boche le lui fit ; il portoit partout la parole parce qu'il étoit consul d'Arles, bien qu'il y eût un député d'Aix plus âgé que lui. Le comte de Grignan nous demanda quatre jours pour penser de quelle manière il devoit juger notre affaire ; après ce temps, nous fûmes le voir avec les syndics de la noblesse fiefée ; il nous dit qu'il se trouvoit malheureux par l'honneur que nous lui avions fait de le prendre pour arbitre, puisque dans la passion qu'il avoit de nous juger tous quelqu'un se plaindroit peut-être de son jugement ; qu'après avoir ouï nos raisons de part et d'autre, il croyoit qu'il était juste que les gentilshommes qui n'ont point de fiefs, ne payassent rien de la taxe qu'auparavant les fiefés n'eussent fait voir ce qu'ils avoient déjà imposé sur eux à M. l'intendant et à lui ; qu'ils verroient tous deux ensuite, s'il s'en falloit beaucoup qu'ils n'eussent rempli la somme qu'ils avoient donnée au Roi, et qu'on taxeroit après pour le restant les nobles sans fiefs

Ce jugement fut pour nous un gain de cause ; le comte de Grignan savoit bien que les syndics ne montreroient jamais l'état de leur taxe à l'intendant, crainte qu'il ne les accusât peut-être d'avoir beaucoup plus imposé que le roi ne devoit recevoir, sous prétexte de plusieurs faux frais qu'ils faisoient monter à une somme considérable ou pour ne commencer pas à donner connaissance du détail de leurs affaires à l'intendant de la province, ce qui pourroit gêner avec le temps la liberté de leur assemblée. Ce jugement rendu, nous retournâmes à Arles, où le sieur de Boche fit encore assembler la noblesse, à qui il apprit le succès de cette affaire et tout le détail de cette négociation.

(La suite prochainement).

NOTES ET DOCUMENTS
SUR
Bertrand Boysset et sa Famille

II

Ses père et mère, son épouse.

Le 15 novembre 1397, pardevant *Me Antoine Olivier*, notaire d'Arles, *Bertrande*, veuve de *Jacques Boysset* et *Bertrand Boysset* d'Arles, fils des susdits époux, se reconnaissent débiteurs de la somme de 120 florins envers noble Jean de Villemurs citoyen d'Arles (1).

---

(1) Voir mss. de *Bonnemant*, Mém. de Bertrand Boysset, pièces justificatives, page 33, *in fine.*



Le 22 juillet 1410, pardevant le même notaire ou un autre notaire du même nom (1) *Bertrande Boyssete*, veuve de *Jaufre* (ou Geoffroi, *Gaufridi Boysset* d'Arles, *Catherine*, femme de *Bertrand Boysset*, fils desdits époux *Jaufre* et *Bertrande*, actuellement détenu pour dettes dans les prisons d'Avignon, *Argente*, veuve de *Jacques Boniface*, et *Jacques Bastonet*, d'Arles, s'obligent personnellement et conjointement pour obtenir la mise en liberté de *Bertrand Boysset* (2).

Le père de *Boysset* est désigné dans cet acte de 1410 sous le prénom de *Gaufre* ou *Geoffroi*; dans l'acte de 1397, Bertrand Boysset est dit *fils de Jacques Boysset* « J'ai » vérifié de nouveau le fait, » dit l'abbé « *Bonnemant* à qui j'emprunte cette remarque, « et je me détermine à préférer » la leçon de l'acte de 1397 à celle de ce- » lui-ci, parce qu'ici Bertrand Boysset est » absent, et dans celui-là il stipule en per- » sonne. Je crois donc que le père de » l'auteur des *Mémoires* s'appelait *Jacques* » *Boysset*. L'on ne doit pas expliquer cette » variété de noms de baptême en suppo- » sant que ledit Boysset père en avait » deux : *Jacques-Geoffroi*; ce n'était pas l'u- » sage pour lors (3).

Quant aux noms de la mère et de l'épouse de *Bertrand Boysset*, il ne peut exister aucun doute à leur sujet : la première s'appelait Bertrande et cette dernière *Catherine*. Il ne faut pas demander leur nom de famille ; car le mariage imposait à la femme le nom de son mari, et à moins qu'elle ne fût de noble extraction et qu'il n'y eût lieu pour l'époux de tirer honneur de son alliance, les officiers publics de cette époque se dispensaient le plus souvent de rappeler son nom de famille dans les contrats (1).

Émile FASSIN.

(*A suivre.*)

(1) Je soupçonne, sans en avoir trouvé la preuve, qu'il y a eu deux notaires de ce nom, vraisemblablement le père et le fils ; car les écritures portant le nom d'*Antoine Olivari* qui existent encore commencent en l'année 1382 et ne s'arrêtent qu'en 1435 ; il est, sinon impossible, du moins difficile d'admettre qu'en ces temps troublés et malheureux où la vie humaine était moyennement plus courte que de nos jours, un notaire ait pu exercer son délicat et quelquefois périlleux ministère pendant plus de 53 ans.

(2) V. mss. de *Bonnemant*, Mém. de Bertrand Boysset, pièces justificatives, page 34.

(3) *Ibid. eod. loc.*, note marginale.

(1) L'abbé Bonnemant, n'ayant pu retrouver dans aucun acte le nom patronymique de la femme de Bertrand Boysset, essaie de reconstituer sa parenté au moyen du testament qu'elle fit le 30 décembre 1428, et qui se trouve au verso du f° CXLVI du régistre du notaire Bernard Pangonis. (Reg. ann. 1428.)

Voici un extrait de ce testament : « Catherine Boyssette, veuve de Bertrand Boysset, » fait élection de sépulture dans le cimetière de » St-Césaire des Aliscamps en dehors des murs » d'Arles, dans le tombeau où déjà reposent son » mari *Bertrand Boysset* et son fils *Jauffret*...... » Elle lègue un gros au prieur de l'église St-Lau- « rent, sa paroisse.... Elle institue pour son hé- » ritier universel son petit-fils (*felezenum*) Guil- » laume Astri, fils de Jacques *Astri* et de défunte » *Gabrielle Boyssette*, sa fille..... lui substituant » dans le cas où il viendrait à décéder sans en- » fant légitime, son neveu à elle, Jeannet Colo- » mesi, fils de feu Martin Colomesi,. .. Elle fait « un legs de 10 florins à sa cousine Alayssete » Amourouse, fille de feu Jean Amouroux, de » Beaucaire, etc,...» (Voir mss. de Bonnemant, Mem. de Boysset. pièces justif. pages 37 et 38).

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614.

LIVRE DEUXIÈME

Chapitre XLVIII

Le revenu que la terre ensemencée de soude porta l'année de cette grande inondation du Rône.

Mais pour quitter mes huy cette chasse a l'eau et retourner à celle de la terre ;

parlons de ce qui duit à notre sujet. Vint jours après ce déluge, les eaux se retirèrent, et notre métayer affligé d'un tel esclandre, suivy de la perte totale de ses fruitz, s'en veint trouver mon père, lui protestant qu'en son avoir et en son ménage, il étoit ruiné de fons en comble ; qu'il avoit quasi doublé sa semence et ses frais, parce que les chams n'avoient rien rapporté l'année précédante, que les blez avoient été si mal grenez, qu'il auroit été contraint de remettre ses guerez en culture ; si que pour soy et pour les siens, il étoit à nud, comme un ver de terre, qu'il n'avoit ni moyens ni ressource, sinon celle que son ayde et la commiseration de sa disgrâce luy feroient espérer. Mon père lui commanda de prendre courage, promettant de l'assister de ses facultéz pour relever sa maison ; au partir de là qu'il trouvoit bon de jetter de l'aveine à la première raye, à ce qu'au moins il ne perdit point le rapport de toute l'année, et ce ez terres, où la graisse du limon étoit plus haute ; que pour ce faire il luy prêteroit de quoi semer et de l'argent tout ensemble. Le Métayer repart et dit que le fons, pour être gras et argilleux, lui sembloit trop humecté et sujet à s'entr'ouvrir, ce qui le rendoit tout à fait immaniable au soc et à la charrue. Il lui demanda permission de jetter plutôt de la soude, l'asseurant qu'elle venoit toujours bien ez fonds et solages frappez de tels sinistres accidens. Mon père très intelligent en telles affaires le lui permit et le secourut libéralemant d'argent et d'autres commoditez. Au bout, comme il estimoit ses affaires n'aller point trop mal, quant il pouvoit retirer de sa terre deux cens cinquante écus par an de rente. Il arriva, que son carat de la soude ensemansée qui n'étoit que la quatrième partie, revenant à lui du total, monta jusques à la somme de mille cinq cens escuz. De là peut-on juger quelle opulence le Mettayer eut de de ces trois quars. Aussi par avanture était-il perdu s'il n'eut perdu.

On void pour le jourd'hui en cette isle plusieurs terres ensemancées de soude ; et bien que le limon ne rencontre toujours si planteureusemant, on ne laisse pourtant d'en semer ez lieux palustres et marécageux ; mais c'est avec plus de frais et moins de revenu.

—

Chapitre XLIX

—

Du saffran : comme en tous lieux il vient facilemant et sans culture.

. . . .

—

Chapitre L

Du corail. L'auteur, contre l'opinion du vulgaire, soutient le corail être dur aussi bien au dedans comme au dehors de l'eau. Raisons et expériences de l'auteur.

. . . .

—

Chapitre LI

—

La pêche du corail. Engin à pêcher le corail. Ruses des pêcheurs. Corail rouge et blanc. Facultez du corail.

. . . .

—

Chapitre LII

—

Des cannès de sucre. Du poivre, cotton, gerofle, canelle.

. . . .

—

Chapitre LIII

—

De la casse, Encens, Myrrhe, Storax, Palmes.

. . . .

—

Chapitre LIV

De l'ellebore, aloës ou semper-vive. OLUS ATRUM, *dit Alexandre, Silen Montain, ou le selli de Marseille. Les Turcs ont admiré les herbes et les plantes que nous avons.*

. . . .

Chapitre LV

Scenographie d'une métairie de l'auteur au terroir d'Arles, appellée aujourd'huy Joyeuse Garde. Champaignons. Cornelius Celsus. Bouletz.

Quelle autre contrée se trouve-t-il au monde mieux pourveue, plus opulante et plus magnifiquemant parée de tout ce qui surcroist de la surface de la terre, pour les délices et récréation des humains? Combien de bocages avons-nous planteureusemant édifiez de Meurte? Combien de belles allées et des berceaux couvertz de jossemins et de roses de Damas? Quelles étandues de pays naturellemant persemées de plantes odorantes? Combien de sources d'eau vive, fondans en des grandes et larges fontaines? Or affin qu'un juste estimateur puisse plus commodémant mesurer le reste du pays à l'aune d'un petit coin de terre et reconnaître comme l'on dit le lyon par les ongles, je veux icy tirer le crayon d'une mieune métairie, size à huit mille d'Arles, pour servir d'épreuve ou d'échantillon des richesses que la nature nous a prodiguées. On y void du côté de midy les champs et le fons d'un grand héritage où les lieux plus âpres et rabouteux sont couvertz de lentisque, et leur pente de rosmarin pèlemèle avec le thym pour les bouquetières. L'affluance et commodité de ces deux est telle, que n'y ayant là autre borrée pour allumer les feux, on s'en sert outre la nécessité du brûler pour récréer l'odorat des assistans d'une senteur très-agréable. Que si l'on en fourre dans le feu par trop grande quantité, la fumée et le parfum s'épand par le logis, lequel en reçoit beaucoup d'utilité, à l'avantage mémes de la santé. Une chose m'a toujours extrêmement agréé, comme l'on peut inférer, à savoir la bonne odeur que le pain ou autres viandes diversemant appareillées avec la fleur de farine, et tout ce qu'on met cuire au four chauffé de ce seul bois, en retirent: joint à ce la bonne haleine, qui s'engendre en nous par ce moyen. Je ne metz icy en ligne de compte les riches et clairs bouillons des eaux ruisselantes des préz de ces mémes collines, lesquels lavans les cailloux du fons, s'en viennent d'un doux murmure fondre tous ensamble en une même pente et s'accueillir en un torrent cent fois plus pur que l'ambre. Je me tais sur les jardins, hélas trop incultes et désertz par la multiplicité de mes affaires, arrousables pourtant ez lieux les plus bas, édifiez de toute sorte d'arbres, jà lassez de porter à raison de leur vieillesse. Je passe les belles prées, situées en la planure du côté de Septentrion, aboutissans à un large estan, regardant au couchant, peuplé de toute espèce de poissons. J'abstiens de parler des bocages non tant agréables pour le gibier et venaison que pour les truffes et les champignons: esquels je trouve, comme les autres, un merveilleux goût. Je n'ay point ouy dire qu'en noz cartiers les truffes profittent guères à la santé. Au regard des champignons, je ne sais pourquoi les médecins les vont si fort décrians; nous ne mangeons quasi autre chose en notre ville et notamment en la saison, sans qu'aucun se plaigne d'en avoir reçeu du mal Je ne sais si leur faculté nuisible se perd ou se corrige de ce qu'ils s'élèvent ez lieux secs et arides ou bien de ce que communémant les gens de notre pays sont d'une température plus chaude.

Le **MUSÉE** paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit
Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.
Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.
On s'abonne à Arles chez M. P. BERTET, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie SEGUIN. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. BERTET ; les communication concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile FASSIN.

Avignon, typ. FR. SEGUIN, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. N° 28

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

RELATION

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LA CONFRÉRIE

DE NOSTRE-DAME-DE-BON-SECOURS

DITE

DU MONT-DE-PIÉTÉ

OU PREST CHARITABLE DE LA VILLE D'ARLES (1)

—

EXTRAIT

—

. . Quelques personnes de piété de cette ville furent portées à avoir compassion de plusieurs familles que le besoin réduisoit à des moyens qui, bien loin de soulager leur misère, l'augmentoient davantage, puisque pressées par la nécessité ou par leurs créanciers, elles étoient contraintes d'emprunter de l'argent à gros intérêt, ou bien de souffrir la saisie de leurs biens, qui ne se faisoit jamais sans de grands frais de justice, ou à vendre leurs meubles, dont ils ne retiroient souvent que la moitié de leur juste valeur . . . .

. . . La providence, veillant au besoin des pauvres, suscita le feu Père François Lagnel, prêtre de l'Oratoire, personnage d'une vertu solide, et lui inspira d'établir dans Arles un Mont-de-Piété pour subvenir à leurs pressantes nécessités . . . . . Cet homme humble, animé de l'esprit divin, médita longtemps ce dessein, et pour ne rien précipiter il s'en ouvrit à feus Messieurs *Louis de Viguier* et *Jacques de Montfort*, lesquels en trouvèrent le projet aussi beau que charitable, mais très-difficile pour ne pas dire impossible dans l'exécution.

La nouveauté d'un établissement dont on n'avoit point vu de pareil en France, et surtout la misère des temps, dont l'adoucissement étoit le motif, devoient les rebuter et leur ôter tout espoir de faire un fonds qui est l'âme de cette œuvre; néanmoins les difficultés qui se présentèrent à leur esprit ne les arrêtèrent point . . . .

Ils établissent donc un fonds très-petit, ou de leur propre argent ou de ce qu'ils empruntent, et ils commencent à prêter quelque somme sur des gages qu'on leur portoit (juillet 1666); mais c'étoit sans intérêts, à condition de rendre la somme prêtée dans un certain temps, et comme le fonds était modique, les gages étoient si petits et en si petite quantité, qu'une armoire d'une médiocre grandeur les contenoit tous, et même au-delà; elle fut placée dans la maison de M. de Viguier, et de trois clefs dont elle étoit fermée, chacun d'eux en gardoit une.

De si foibles commencements sembloient ne pas promettre que cette œuvre pût faire un jour de grands progrès; cependant les choses continuèrent de la sorte

(1) A Arles, chez *Gaspard Mesnier*, imprimeur du Roy et de la Ville. MDCCXXXVI.

pendant trois ans, et l'on reconnut visiblement l'utilité de cet établissement par les maux qu'il commençoit à faire cesser, au moyen de ces petits secours que l'on donnoit à quelques familles, ce qui incita des personnes charitables à ne plus prêter leur argent, comme elles faisoient, mais à le donner libéralement.

Ainsi le fonds de l'œuvre ayant augmenté et l'armoire étant trop petite pour contenir les gages que l'on recevoit, ces Messieurs acceptèrent l'offre que feue Madame *Claire de Caseneuve*, veuve de M. le lieutenant *de Faucher*, leur fit d'un cabinet dans sa maison, qui est au Plan de la Cour. Il étoit disposé de façon que les tablettes dont il étoit entouré servoient à placer commodément les gages; la vieille armoire qu'on y transporta servit à enfermer la vaisselle d'or et d'argent, et une petite caisse où étoit l'argent de l'œuvre.

Ces Messieurs, qui avoient commencé cette bonne œuvre, ne suffisant pas pour subvenir à tout, furent obligés d'augmenter leur nombre de M. *Masson*, curé de l'église paroissiale Ste-Croix, et de feus MM. *Honoré de Sommeire*, *Imbert de Chalot* et *Gérard Guers*; mais, pour donner plus d'ordre et plus de forme à leur entreprise, ils créèrent quatre officiers, deux trésoriers et dépositaires . . . . .

Ces petits essais ayant fait connoître à ces Messieurs que cette œuvre seroit d'une grande utilité, s'ils pouvoient attirer sur elle les grâces du Ciel, ils résolurent de supplier très-humblement feu Mgr l'Archevêque d'Arles, *François de Grignan*, d'ériger cette œuvre en confrérie.

. . . . . Il leur accorde volontiers leur demande et il érige cette œuvre en confrérie sous le nom de Notre-Dame-de-Bon-Secours, dans la chapelle des Trois-Rois qui est dans l'église métropole de cette ville (3 juillet 1669).

Cet illustre prélat ne s'arrête pas à cette première preuve de son affection pour cette œuvre; pour mieux marquer qu'il en prenoit à cœur l'établissement, il s'en déclare le protecteur et se réserve sur elle une direction particulière...; de plus il fait écrire à Rome pour avoir des indulgences pour tous les confrères, afin d'obliger plus de gens à s'enrôler dans cette Confrérie, connaissant les avantages de cet établissement, si quelque jour le fonds devenoit considérable et s'il étoit ménagé par des personnes de piété et de bon sens; pour cet effet, il charge ces messieurs qui jusques alors avoient dirigé cette œuvre, de dresser des réglements, sachant assez qu'à mesure qu'une Compagnie grossit et qu'elle se compose d'un plus grand nombre de personnes, qui en mourant laissent leurs places à d'autres, et qui n'ont pas tous un même génie, ni une charité égale, on a besoin d'un plus grand nombre de statuts pour régler la manière dont les choses doivent être faites, et pour arrêter un certain zèle indiscret et outré, qui se mêlant souvent dans les bonnes œuvres, est ordinairement suivi du désordre et de la confusion.

Cette sage précaution eut tout l'effet que ce charitable prélat s'était proposé....

Ce petit nombre augmenta bientôt de plusieurs personnes remarquables... on voit encore leurs noms dans le registre de cette confrérie; le nombre en est de plus de quarante....

M. Pierre de Chateauneuf, sieur de Montléges, qui en mourant a laissé en plus d'un endroit des marques éclatantes de son amour pour Dieu et pour les pauvres, donna libéralement à cette œuvre 1800 livres.

Le fonds étant grossi par cette aumône et les gages augmentant à proportion de l'argent que l'on avoit, on fut obligé de quitter le cabinet de madame la Lieutenante de Faucher à cause de la petitesse du lieu, et de prendre dans la maison de feu M. *Jacques de Montfort*, un des recteurs, une chambre à louage, et l'on ne fut pas longtemps sans en joindre une autre à cette première....

Tous ces changements faisoient assez connoître que cette confrérie n'étoit pas encore au lieu où la Providence l'avait destinée.... Le même *M. de Montléges*, suivant toujours les mouvements de sa charité,

donna à l'hôpital d'Arles une donation entre vifs de 6000 livres (1), voulant que les intérêts de 3000 livres fussent pour nourrir les pauvres à certains jours de l'année, et que les 3000 livres restantes fussent employées à bâtir deux dortoirs pour les convalescents, à condition néanmoins que les Recteurs de l'Hôtel-Dieu feroient bâtir et donneroient à perpétuité à la Confrérie de N.-D. de Bon-Secours, deux chambres basses se joignantes, du côté du levant et au dessous du quartier de la Convalescence des hommes, de 3 cannès de largeur et de 4 cannes de longueur chacune pour 15 ou 16 pans de haut et qu'ils mettroient ces chambres en état de pouvoir laisser en sûreté l'argent et placer les gages que l'on recevoit....

Cette donation fut acceptée avec toutes ses conditions par les Recteurs de l'Hôtel-Dieu ; mais comme il parut aux Recteurs du Mont-de-Piété d'une nécessité absolue d'avoir une troisième chambre entre les deux dont on a déjà parlé, pour leur servir de bureau, ils délibérèrent de demander aux Recteurs de l'Hôtel-Dieu une plus grande plate-forme que celle qui leur avoit été donnée par l'acte de donation... La plate-forme fut accordée et on leva le plan des magasins et du bureau. Lorsqu'ils furent en état de servir à l'usage auquel ils étoient destinés, les gages y furent transportés et ce fut alors que les choses se firent avec plus d'ordre et de commodité.

Quelques années après cet établissement dans l'Hôtel-Dieu, les deux magasins ne suffisant pas pour contenir tous les gages que l'on y portoit il fallut nécessairement se déterminer à bâtir un troisième magasin.... la place ne fut pas plus tôt accordée (2) que feu *M. de Gageiron* envoya secrètement 550 livres pour être employées a ce nouveau bâtiment, et Mgr l'archevêque *François de Grignan* laissa en mourant à cette œuvre 900 livres pour bâtir ce magasin.

Ce fut environ ce temps-là que M. l'abbé *Gilles Duport* mourut à Paris..., faisant un legs considérable à la Confrérie, à condition toutefois qu'elle aura des Lettres-Patentes du Roy....

....L'archevêque d'Arles *François de Grignan* ne souhaitoit rien tant que de voir pendant sa vie cette confrérie solidement établie par des Lettres-Patentes du Roy, mais son incommodité et son grand âge ne lui ayant pas permis de les solliciter lui-même, il en avoit chargé son neveu et coadjuteur ; cet illustre prélat qui succéda si dignement aux éminentes vertus et au zèle de son oncle pour cette œuvre en parla à feu *M. Colbert.* Cette proposition ne fut pas du goût de ce ministre, supposant que ces sortes d'établissements entretenoient les sujets du Roy dans la paresse et dans l'oisiveté. Cette réponse empêcha ce prélat de pousser cette affaire plus loin, se flattant de trouver par la suite un ministre plus favorable à ses bonnes intentions, et l'obligea de renvoyer l'affaire au premier voyage qu'il feroit en Cour....; mais ses fréquentes maladies ne lui ayant pas permis de sortir de la Province, ce beau projet fut interrompue par sa mort...

Quelques jours après cette mort, Mgr l'abbé *François de Mailly*, aumônier du Roy, ayant été nommé à l'archevêché d'Arles, les Recteurs du Mont-de-Piété crurent qu'ils ne pouvoient trouver une meilleure conjoncture.... et résolurent de lui écrire... pour le supplier très-humblement d'honorer leur compagnie de sa protection et d'employer sa faveur auprès du Roy afin d'obtenir des Lettres-Patentes pour l'établissement d'une bonne œuvre dont il étoit devenu le chef...

Cependant on jugea à propos de nommer quatre ou cinq des Recteurs pour travailler à dresser les statuts que l'on devoit envoyer à Paris... Mgr l'Archevêque d'Arles, les ayant vus et examinés, retranché et ajouté ce qu'il jugea à propos, les remit à M. de Pontchartrain, controlleur général, qui les envoya à M. *Lebret*, premier Pré-

(1) 25 février 1678, notaire *Brunet.*

(2) Par les Recteurs de l'Hôtel-Dieu.

sident et Intendant de cette Province, pour avoir son avis....

On a toujours ignoré ce que M. l'Intendant écrivit à M. le controlleur général, on sait seulement que Mgr l'Archevêque d'Arles trouva de très-grands obstacles ... il n'oublia rien pour les vaincre... on peut dire pourtant avec vérité que l'estime que le Roy avoit pour lui eut plus de part à l'heureux succès de cette affaire que tous les moyens qu'il en avoit pris ; en effet, M. le controlleur général en ayant fait le rapport dans un conseil fut d'avis de ne point souffrir de Mont-de-Piété dans Arles, et cette opinion fut suivie par tous les autres Conseillers d'État.

On sera peut-être surpris que des esprits si éclairés fussent opposés à une chose, on ne dira pas si louable, mais si avantageuse aux pauvres... La raison, à ce qu'on a sçu depuis, qui détermina ces messieurs à opiner de la sorte est qu'ils croyoient qu'il en seroit de cette bonne œuvre, comme de quelques unes qui avoient été établies dans Paris et qui avoient échoué par la mauvaise administration des directeurs...

Sa Majesté, sans s'arrêter à l'avis de son Conseil, ordonna que les Lettres-Patentes pour le Mont-de-Piété de la ville d'Arles fussent expédiées, en ajoutant que M. d'Arles sauroit prévenir ou arrêter les abus qui pourroient se glisser dans cette œuvre........ (24 juin 1698).

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

(GENTILHOMME D'ARLES)

MÉMOIRES

DES AFFAIRES PUBLIQUES

auxquelles j'ai eu quelque part.

(*Suite*).

Dans le consulat du sieur de Mollégès l'an 1677, la récolte des blés avoit été si médiocre dans cette province, que l'intendant avait défendu d'en sortir hors du royaume. Nos Consuls avoient fait sarrade dans la ville : cependant les marchands de Marseille qui y avoient acheté auparavant quinze mille setiers qu'ils avoient payés, vouloient les faire sortir, ce que nos Consuls empêchèrent ; les marchands s'en plaignirent à l'intendant, qui étoit alors à Salon, qui écrivit aux Consuls de venir lui parler ; le sieur de *Boussicaud*, second Consul, y alla, et il prit avec lui pour députés le sieur de *Lapène* et moi. L'intendant nous fit connaître que Marseille, où l'on mangeoit tous les jours quinze cents setiers de blé, en manqueroit bientôt, n'en pouvant recouvrer du Languedoc, de l'Italie ni du bastion de France, où il n'y en avoit point, et qu'ainsi il falloit lui donner pour le moins celui que les marchands avoient déjà acheté ; nous lui représentâmes que ce blé nous étoit nécessaire et que nous ne pouvions pas le laisser sortir, ayant connu par une visite exacte que nous en manquerions ; il nous dit qu'il le feroit bien sortir malgré notre sarrade, que la Cour toléroit et que nous n'étions point en droit de faire : qu'il n'étoit pas juste que la ville d'Arles qui avoit du blé jusques au mois de mai, refusât de secourir Marseille qui n'en avoit que pour tout le mois de janvier; que toutes les villes du royaume étoient également chères au prince; qu'il falloit toujours donner du secours aux plus pressées et qu'il arriveroit après ce qu'il plairoit à Dieu.

Cette politique sévère nous étonna ; nous lui fîmes connoître les privilèges de nos conventions, la coutume où nous étions de tout temps de faire des sarrades et nous lui promîmes d'envoyer au plustôt à Marseille, nonobstant notre besoin, huit mille setiers de blé, dont il fut content.

— Un mois après on écrivit de la Cour à nos Consuls, qu'on avoit vu des ordres chez le marquis de Louvoy, pour faire loger à Arles dix-huit compagnies d'infanterie. Cette nouvelle étonna toute la ville. Le sieur de *Mollégès* fut à Aix et me pria de l'accompagner, pour savoir si ce qu'on

avoit écrit étoit véritable. Le comte de Grignan et l'Intendant nous assurèrent que cela étoit vrai et qu'il devoit venir des roupes encore dans plusieurs villes de a province ; mais que le Roi leur donnoit e choix de les loger, ou de payer la double ustansille de tout le quartier d'hiver pour s'en exempter.

Les Procureurs du pays apprirent aussi que vingt compagnies d'infanterie devoient passer leur quartier d'hiver à Aix, ce qui n'étoit pas encore arrivé. Le parlement et les bourgeois, étonnés qu'on eût si peu de considération pour la capitale de la province, murmuroient contre les ministres et l'Intendant qui leur attiroient cette foule, à ce qu'ils croyoient. Ils acceptèrent le logement plutôt que de payer la double ustansille, s'imaginant que dans leur ville extrêmement peuplée, ils feroient contenir les soldats, les obligeroient à payer leurs hôtes et qu'ainsi il leur en coûteroit moins. Ils voulurent aussi que toutes les villes du corps du pays qui devoient loger en fissent de même, plutôt que de donner de l'argent de peur de la conséquence, et que la Cour ne s'accoûtumât à demander cette double ustansille, en les menaçant seulement du logement, qu'ils seroient quelquefois mal aisé de faire à cause de l'éloignement des troupes. Ils voulurent nous persuader de faire comme eux, en acceptant le logement des troupes plutôt que le payement des ustansilles.

Le comte de Grignan et l'Intendant nous firent connoître que le parti que les procureurs du pays prenoient, ne plairoit pas à la Cour, et qu'ils ne nous conseilloient pas de le suivre ; que notre ville qu'ils exemptoient tous les ans du don gratuit et qui n'en avoit point fait au Roi depuis dix-huit ans qu'il passa dans cette province, devoit garder d'autres mesures; qu'ils nous conseilloient de payer les ustansilles ; que cette contribution seroit plus agréable à la Cour et plus utile pour nous que d'accepter le logement ; que nous allassions le proposer bientôt à notre Conseil et tâcher à le faire délibérer.

Comme le sieur de *Mollégès* étoit extrêmement sourd, et avoit peine à parler, je proposai cette affaire au Conseil ; elle fut longtemps agitée ; on délibéra enfin de faire un présent au Roi de vingt mille écus, mais qu'on ne diroit pas que ce fût pour nous exempter d'un logement, que nous n'avions jamais eu crainte de la conséquence. Messieurs d'Aix et plusieurs villes de la province eurent des troupes qui les fatiguèrent beaucoup et leur causèrent de grandes dépenses ; les gens de bon sens louèrent notre ville de s'être délivrée de tant de peines.

— Le sieur de *Boussicaud* me pria de l'accompagner encore à Aix pour mettre ordre à des exactions extraordinaires que faisoient les fermiers du deux pour cent. Le sieur *Borel*, troisième Consul, me fit deux mois après la même prière, pour aller régler avec lui chez M. l'Intendant la taxe du dixième denier, qu'on imposa sur le corps de ville pour les directes et pour les censes qu'elle possède. Nous apprîmes alors qu'on demandoit un huitième denier sur les biens que la Communauté avoit aliénés depuis l'an 1610. Cette affaire a coûté cent quatre-vingt mille livres aux particuliers qui ont du bien de cette nature. J'ai su depuis à la Cour, qu'ils eussent pu sortir de cette affaire pour cinquante mille livres, s'ils eussent député d'abord pour s'accomoder avec le traitant; mais la désunion et l'envie de quelques intéressés qui vouloient être députés, leur causa cette grande dépense.

— L'année d'après, 1678, du Consulat du sieur de *Mandon*, on vit arriver dans notre ville à la fin d'octobre vingt compagnies de chevaux-légers, sans qu'on en eût eu aucune nouvelle que trois jours auparavant. Notre ville fut extrêmement consternée d'un logement si considérable et si imprévu ; on ne savait à quoy attribuer un malheur si extraordinaire, pour une ville qui n'avoit jamais logé de troupes, qui ne savoit de quelle manière elle devoit les traiter, et qui n'avoit aucune provision d'avoine ni de fourrages pour un si grand nombre de cavalerie. Le peu d'expérience des Consuls, la surprise de tous nos habitants, à qui cela n'étoit jamais arrivé, et l'insolence des cavaliers causèrent un si

grand désordre, que ce logement coûta au moins cent mille livres à notre Communauté ; nous eûmes les vingt compagnies près d'un mois ; après lequel douze délogèrent et les autres huit restèrent encore dans la ville près d'un mois et demi. Les Consuls, au commencement de ce logement, députèrent le sieur de *Boche* le fils, à la Cour, qui représenta au Roi l'ancienne fidélité de notre ville, qu'elle a toujours conservé l'exemption des troupes, où l'on nous a toujours maintenus : cette très-humble remontrance contribua beaucoup au délogement que nous eûmes.

On raisonnoit différemment sur ce qui pouvoit nous avoir causé ce logement ; les uns disoient que l'Intendant de la province avoit fait mettre ces troupes dans notre ville, qui n'est pas du corps du pays, pour faire appréhender ce logement au reste de la province, et l'obliger pour s'en exempter de faire au Roi un don gratuit plus considérable dans l'assemblée qu'on tenoit alors à Lambesc ; d'autres croyoient que le fermier général des postes avec qui notre Communauté plaidoit pour lui faire retrancher le payement immodéré du port des lettres, étoit cause de la foule que nous avions eue, parce que les postes appartenoient au marquis de Louvoy, maître du logement des troupes. Je crois que tous ces raisonnements étoient sans fondement, et qu'on n'envoya toutes ces troupes dans notre ville, que pour les assembler à l'entrée de la province et les réformer d'abord, à cause que la paix de France et d'Espagne étoit faite ; mais comme cette paix fut plus de trois mois à être ratifiée, il fallut en attendre la ratification pour les réformer.

(*La suite prochainement*).

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

Bertrand Boysset et sa Famille

—

III

—

Sa maison

—

Bertrand Boysset demeurait au quartier de la Roquette, *devant le portail de Ste-Claire*, c'est-à-dire à peu près vers l'entrée actuelle de la rue *Taquin*.

Sa maison avait cour et jardin ; elle était aisément reconnaissable aux six escaliers qui y donnaient accès et au peuplier blanc (*aube*, *alba*) qui projetait ses rameaux devant sa porte.

— « L'an MCCCLXXXXVI lo jorn XIV « de novembre,... fon gran diluvi d'aygua « de Rose et de palun... en mon ostal ac « d'aygua tant que cubric lo sieis esqualons dels escaliers. Item venc l'aygua « entro los becs tocant de la luna, laqual « ay facha en la branqua de luysiera que « es justa l'alba de mon ostal...

(*Mémoire de Bertrand Boysset*, au présent recueil, page 45 col. 1).

— « L'an MCCCLXXXIIII, lo jorn ters de desembre, fon plantata l'alba que es davant lo Portal de santa Clara, d'enfra vila, vers solhel levant, per mi Bertrand Boysset d'Arles. (Boysset. Ms. des Trinitaires). (1).

— « Quant fon plantat lo noguier. — L'an MCCCLXXXXIIII lo jorn XVIII de desem-

(1) Mss. de Bonnemant, *Mém. de Bertrand Boysset*. — *I*.

bre, fon plantat lo noguier que es en la cort de Bertran Boysset, laqual es entre lo pous de Bertran Boysset e la cort de P. Julian; loqual noguier fon plantat per mi Bertran Boysset. (Ibid.).

Dans l'acte d'obligation du 15 novembre 1397, dont nous avons parlé ci-devant (1) Bertrand Boysset et sa mère constituent en faveur de Jean de Villemur un capital de huit florins d'or servile sur tout leur jardin situé « en dehors et près des murs d'Arles, au lieu dit le *Corredor* (2) vers le Plan du Bourg, longeant le chemin vicinal appelé le *Corredor.* »

— « L'an MCCCLXXXV lo jorn XVIII del mes d'avost, fes far la grant tina bolhadoira del mestre Bertran Boysset; e fes la maistre Jaumes Calancon fustier; e costet XXXV florins et VII gros. » (Bertrand Boysset, au présent recueil, page 18 col. 2.)

— « L'an MCCCCII, lo jorn XV de mars, fon bastida la sala de mi Bertran Boysset, laquala es devant lo portal de santa Clara; e fon comensada l'an que desus, el jorn des d'aost pasat. » (Ibid. page 74 col. 2).

—« L'an mil CCCCXII lo jorn XII de jul, fon acabat lo bachas, que es comun entre mi Bertran Boysset et Urban Selesti; e fon tarat lo jorn VIII d'abril. » (Ibid. page 152 col. 2).

(A suivre).

Émile FASSIN.

(1) Pages 213 col. 2 et 214 col. 1.

(2) Le champ de course, aujourd'hui la *lice.* — Le *Corredor* s'étendait de la Porte du Marché-Neuf jusqu'au Rhône.

NOS VANDALES

—

IV (1)

. . . . On ne peut se dissimuler que depuis tantôt vingt ans (2) qu'on retourne dans Arles la terre en tous les sens, un grand nombre d'objets antiques trouvés par les ouvriers n'aient été détournés et vendus aux étrangers qui les emportent. Les médailles, les bijoux, les lampes, les lares en terre cuite, les figurines en métal, les pierres gravées, les belles urnes en verre, les épingles travaillées en os et en ivoire, les anneaux, les fioles à parfums trouvées à profusion, ont de tout temps passé, les uns, dans le creuset des orfèvres, qui les fondent, les autres dans les magasins des bric-à-braqueurs, qui s'en défont à bénéfice. Arles, si on avait su conserver tout ce que le sol nous a rendu depuis tant de siècles qu'on l'interroge, aurait aujourd'hui des collections supérieures aux plus belles du monde. Pourquoi n'en est-il pas ainsi ? C'est que la ville, qui a un musée, mais qui n'a rien d'alloué à son budget pour l'acquisition de ce qu'on trouve, et faire concurrence aux amateurs qui nous exploitent, a toujours la plus faible part aux découvertes qui sont faites. C'est qu'à quelques exceptions, trop rares pour qu'il ne nous en revienne pas une certaine honte aux yeux de l'étranger qui nous trouve si pauvres, lui qui nous croyait si riches, nos consuls se sont pendant longtemps et trop longtemps montrés à l'endroit des arts d'une stupide indifférence; qu'ils ont laissé périr, sans rien faire pour les sauver, une foule d'objets précieux pour le pays, et qu'ils n'ont eu que du mépris pour la conservation de ce que, dans leur ignorance, ils regardaient

(1) Voir notre 2e série, pages 105 et 215 et page 156 de ce volume

(2) *Jacquemin* écrivait ces lignes en 1845.

comme peu digne d'exciter leur zèle et de fixer leur attention.

Deux hommes, dont les noms mériteraient d'être mieux connus parmi nous, Terrin et Agard, l'un conseiller au siége d'Arles, savant d'un grand renom, connu par d'importants travaux, toujours la parole à la main et disant d'or ; l'autre simple orfèvre comme Cellini, homme de goût et de génie comme lui, infatigable dans ses recherches, ayant pour l'étude de l'antiquité une de ces passions qui finissent par devenir un véritable culte, étaient parvenus, à force de soins, d'argent et de persévérance, à réunir un si grand nombre de morceaux antiques rares et choisis, qu'au témoignage de Charles Patin et de Jodocus Sincérus, que la curiosité avait attirés à Arles pour les voir, leurs collections auraient au besoin suffi à illustrer la ville qui en était en possession « *Arelatem regni olim metropolim Terrinus suo Cimeliarcho nobilitat, ut et aurifaber Agardus.* — (*Introductio ad historiam numismatum.*) » Après eux, MM. de Romieu, Jean Gertoux, de Rebattu, Remusat, de Graveson, Peytret, l'avocat Borel et le cardinal-archevêque d'Arles, Mgr de Mailly, avaient chacun de leur côté, puissamment contribué à sauver de la destruction une multitude d'autres raretés qui, sans eux, auraient été inévitablement perdues.

Que sont devenues aujourd'hui tant et tant de richesses qui feraient notre orgueil et notre joie ? Vendues à la criée par d'avides héritiers, la plupart sont dispersées dans les musées de l'Europe, où il n'y a plus rien qui puisse seulement servir à nous les faire reconnaître.

Le reste a servi aux usages que nous allons vous dire ;

« Délibération du Conseil municipal de « la ville d'Arles du 1er mai 1610...... »
« Et premièrement, les Consuls ont pro- « posé au Conseil comme M. des Touches avait ordre du Roy et de Mgr le Gouver- « neur de faire passer par ceste ville et « loger à Trinquetailles 3,000 hommes de « pied, estant ledict sieur venu exprès en « ceste ville pour donner ordre dudit lo- « gement, ce quy aurait mis lesdits sieurs « Consuls dans ung grand soin néant- « moyns sur l'advis qui leur fust donné « par des personnes de considération « comme ledict sieur des Touches s'estait « extrêmement affectionné à des médail- « les du cabinet du sieur Agard, et que « ung present d'icelles, quy ne cousteroit « que trois cent livres, pourroit l'obliger « à divertir ledict passage, ils auroient « receu ledict advis, et faict mettre à exé- « cution par lesdictes personnes qu'y a « heureusement réussy par la réception « du présent ; lesquelles trois cent livres « ils supplient le Conseil d'admettre.
« Lequel a approuvé ledict présent com- « me très-advantageux et délibéré que les- « dictes 300 livres seront payées sur le « mandat des Consuls sans aucune diffi- « culté. »

(L. Jacquemin. *Monogr. de l'Amphith. d'Arles*, II, 347 et suiv.).

Le **MUSÉE** paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. Nos 29

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

TABLETTES D'UN CURIEUX

Le Mont de Bled.

On donnait autrefois ce nom à une œuvre de bienfaisance *calquée*, pour ainsi dire, sur l'œuvre du *Mont-de-Piété*, et dont le but était de fournir aux agriculteurs besoigneux les grains nécessaires pour leurs semailles.

Une brochure imprimée à Arles chez *Jacques Mesnier*, en 1772, sous le titre de *Réglements de l'œuvre du Prest Charitable en bled de semence, pour le secours des pauvres fermiers et propriétaires du territoire de la ville d'Arles*, va nous fournir l'historique de cette institution :

«.....L'œuvre du *Prest Charitable* a pris naissance vers la fin du siècle dernier (XVIIe siècle). Les inondations, les mauvaises récoltes mettaient souvent les propriétaires et fermiers dans l'impossibilité d'avoir de bons et beaux grains pour leurs semences. Il fallait prendre du bled à crédit à des conditions si onéreuses, que le remède devenait pire que le mal ; le cultivateur indigent était souvent forcé de prendre pour bons les grains qu'on lui prêtait et qui, étant d'une mauvaise qualité, ne pouvaient jamais en produire une bonne, et cela se renouvelait si souvent et avait tellement décrié les bleds d'Arles pour leur mauvaise qualité, que les boulangers de Marseille et de Toulon, qui auparavant venaient avec empressement les acheter, n'en voulaient plus....

« Pour rémédier à ces inconvénients, quelques personnes animées par la considération du bien public s'assemblèrent en 1699 et formèrent le projet du *prêt gratuit et charitable.*

« Ce projet de société, sous le titre de *Prêt Charitable*, fut approuvé par ordonnance de Mgr de Mailly, archevêque d'Arles, du 14 mars 1699.

« On fit d'abord un fond de 1000 livres et la société fonctionna; mais elle était pauvre] et ne produisit pendant longtemps que de petits avantages, surtout par la stérilité des années suivantes, l'hiver de 1709 et la contagion de 1720.

« En 1738, le fond était de dix mille liv. En cette année, les Recteurs demandèrent au Roy des Lettres-patentes d'autorisation qui leur furent refusées sous le seul prétexte qu'on ne voulait pas introduire de nouveaux établissements. Mais une ordonnance de l'archevêque M. de Janson du 2 septembre 1738, et une délibération du Conseil de ville du 31 août 1738 renouvelée le 2 novembre 1766, fournirent à l'œuvre un puissant appui moral.....

« En 1766, le fond atteignait 30,000 livres... « En juin 1770, sur les sollicitations du Conseil de ville et de l'Archevêque, les Lettres-patentes d'autorisation furent accordées par S. M., malgré l'opposition du Conseil des Ministres..... »

Le bureau d'administration du *Mont de bled* se composait de 24 recteurs choisis dans tous les états, c'est-à-dire pris indifféremment dans la bourgeoisie, le clergé ou la noblesse ; les nominations étaient à vie, le bureau se complétait lui-même en cas de vacance.

Il prêtait gratuitement, au cours du jour, mais sur caution ; on n'acceptait point comme cautions les débiteurs de l'œuvre.

Quand il y avait trop de demandes, on leur faisait subir une réduction et quelquefois même on les tirait au sort, si on n'avait pas d'autre moyen équitable pour les classer.

Je n'ai pu découvrir quel fut le premier siége de l'œuvre, j'ai trouvé seulement qu'en 1744 elle acheta l'église de St-Isidore (1) pour y transférer ses magasins et greniers à blé ; mais quelque temps après, par un arrangement amiable, cette église fit retour à ses anciens propriétaires les marguillers de St-Julien (2), et la ville fit abandon (3) à l'œuvre du Prêt Charitable des anciennes glacières contigües à la porte du marché neuf (4).

Cette institution aurait pu rendre à l'agriculture des services inappréciables si elle avait été plus richement dotée ; mais l'insuffisance de ses ressources la condamna perpétuellement à mécontenter le public, en ne pouvant servir tous les besoins. Elle s'éteignit sous la Révolution (5).

Émile FASSIN.

---

(1) 22 Décembre 1744, notaire *Vaugier*.

(2) Voir *Musée*, 1re série, page 128 col. 2.

(3) 21 Octobre 1770.

(4) Au couchant de ladite porte.

(5) On pourrait appliquer à la suppression de cette œuvre de bienfaisance les réflexions que nous suggérait une autre œuvre aussi recommandable et qui fut frappée du même sort, la *Convalescence de Laugier*. — Voir *Musée*, 2e série, p. 177, col. 2.

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

(GENTILHOMME D'ARLES)

MÉMOIRES
DES AFFAIRES PUBLIQUES
auxquelles j'ai eu quelque part.

(*Suite*).

Je fus consul l'an 1679, avec les sieurs Pilliers, Borel et Jouvène ; nous résolûmes de nous appliquer particulièrement à faire observer la police, à terminer les procès de la communauté, et à travailler au payement de nos dettes, qui passoient un million. Le duc de Vendôme et le comte de Grignan étant alors à la Cour, je ne menai qu'un gentilhomme et un bourgeois à Aix, pour m'accompagner aux visites qu'on a accoutumé de faire après la nouvelle élection ; j'y vis le sieur de Saintefoy, maître de requête, qui poursuivoit un procès, à qui je fis ma cour autant qu'il me fût possible, parce qu'il étoit commissaire de l'affaire importante qu'a notre communauté devant le Conseil contre les fermiers du domaine ; je lui offris de faire solliciter pour lui quelques-uns de nos gentilshommes, qui avoient beaucoup de liaison avec la plupart de ses juges; il accepta mon offre et cela m'obligea, quand je fus à Arles, d'envoyer à Aix quatre gentilshommes, qui s'employèrent secrètement pour son affaire, crainte que cela ne donnât lieu aux fermiers du domaine de le récuser.

Il y avoit alors fort peu de blé dans notre ville ; on le vendoit huit livres le cetier et la disette étoit très-grande à Marseille ; il y eut un attroupement de plus de deux mille femmes et de quelques hommes, qui enfoncèrent la porte de la maison du pre-

mier échevin, en lui demandant du pain; la sédition eût été plus grande et plus dangereuse si le sieur de Pille, gouverneur de la ville, accompagné des gens de qualité, ne l'eût dissipée; le premier échevin, qui étoit le sieur Cornier, vint deux jours après dans notre ville avec quatre députés pour nous prier de laisser partir vingt bâteaux qui étoient chargés du blé de notre crû qu'ils avoient acheté, et que nous retenions dans la rivière, crainte d'en manquer pour nous-mêmes. Dans la visite publique que nous lui rendîmes, je leur refusai ce qu'ils nous demandoient, leur faisant connoître que la première charité commence par soi-même; je leur promis après en particulier toute sorte de secours et nous donnâmes ordre que les bâteaux qu'ils avoient chargés, partissent; le sieur Cornier promit cent écus au premier qui arriveroit à Marseille; ce secours venu si à propos donna bien de la joie à cette ville et de l'honneur au premier échevin; leur conseil nous envoya remercier par trois députés de la grâce que nous leur avions faite.

Cependant le prix du blé augmentant toujours, notre peuple grondoit contre ceux qui en avoient à vendre; il vouloit que nous y missions le prix; quelques femmes menacèrent un courretier qui passoit sur le pont de le jeter dans la rivière, et d'autres entrèrent par force dans un bâteau chargé de blé, voulant le prendre et le payer au prix que bon leur sembleroit. Avertis de ce désordre, nous y courûmes, le sieur *Pillier* et moi, et nous fîmes retirer ces femmes, en envoyant deux des plus séditieuses à la tour; nous allâmes après au quartier de la Major où quelques hommes avoient dit qu'il falloit enfoncer un grenier et s'étoient attroupés pour cela; ils s'enfuirent à notre arrivée. Nous dîmes alors à plus de mille personnes qui étoient auprès de nous que nous ferions pendre le premier qui feroit quelque violence; qu'il y avoit dans la ville plusieurs magasins où l'on vendoit du blé, qu'il étoit cher à la vérité, mais que nous ne pouvions pas y mettre le prix; qu'il étoit de notre devoir seulement d'empêcher qu'il en manquât.

Le marquis de Vades, gouverneur d'Aigues-Mortes et cordon bleu, vint alors à Arles; nous fûmes le voir en chaperon pour obliger M. l'archevêque chez qui il étoit logé, et pour faire honneur au gouverneur d'une place de notre voisinage, de qui nos habitants peuvent souvent avoir besoin.

Il arriva quelques jours après quelque chose d'extraordinaire; quantité de pauvres gens qui vivent du jour à la journée, vinrent nous dire qu'ils ne savoient que devenir, ne trouvant point du pain à acheter pour leur argent, et que les boulangers, qui avoient accoutumé de leur en vendre, leur disoient qu'ils n'en avoient point. Plusieurs choses étoient cause de ce désordre: il y avoit fort peu de provision de farine; le blé se vendant huit livres cinq sols le cetier, beaucoup de gens avoient vendu ce qui leur étoit nécessaire, croyant de l'avoir ensuite à meilleur compte; il ne faisoit point de vent depuis quinze jours, et le canal de la Durance étoit sans eau; ainsi on ne pouvoit pas faire moudre; le bruit couroit aussi qu'on alloit décrier les réalles et les réaux; les pauvres gens n'avoient point d'autres monnoies, et les boulangers leur cachoient le pain, pour ne point prendre de ces réaux en le leur vendant; toutes ces raisons causèrent ce désordre, auquel nous remédiâmes en ramassant le plus de farine que nous pûmes, dont nous fîmes faire du pain aux boulangers, et en les forçant de prendre la petite monnoie qu'ils refusoient. Toute cette précaution n'empêcha pas que je ne trouvasse un soir, en me retirant chez moi, plus de trente personnes qui me dirent en pleurant de n'avoir pas trouvé du pain à vendre de tout le jour; je leur fis donner tout le pain que j'avois dans ma maison.

Nous avions fait ordonner alors à notre bureau de police que tous les particuliers, qui avoient encore de blé à vendre à la campagne, le fissent porter dans la ville;

le sieur *Couterat* qui en avoit quinze cens cetiers à Manuscla, négligeoit d'obéir à notre ordonnance, et l'on nous dit qu'il étoit en traité pour le vendre à des marchands de Marseille, et de le leur faire porter, nonobstant notre sarrade et nos gardes; nous lui envoyâmes un sergent de quartier, pour lui commander de le faire venir incessamment; il parla à ce sergent d'une manière insolente; cela m'obligea d'y aller moi-même, de verbaliser contre lui, de faire embarquer son blé, et le conduire à la ville; il nous pria après, la cloche sonnant, en plein conseil, de lui pardonner l'emportement qu'il avoit eu.

Dans ce temps, le sieur *Duclos*, commissaire de la marine, qui logeoit à Trinquetaille, vouloit faire mettre un carquan contre la muraille de sa maison, pour y mettre les matelots des classes qui avoient déserté; je crus que cela blessoit les consuls, qui ont la justice de ce lieu, et je l'empêchai : nous ne le permîmes que lorsque le sieur Arnoux, intendant de la marine, nous eut écrit que cela se pratiquait de cette manière dans toutes les villes maritimes et que le duc de Vendôme le souffroit aux Martigues, dont il étoit seigneur.

Alors le sieur Chambard, qui avoit été pendant quatre ans à Paris député de la ville, en étoit revenu; il nous demanda l'argent qu'il disoit lui être dû pour le payement entier de sa députation; nous lui demandâmes aussi le compte des onze mille livres qu'il avoit reçues de la communauté, et l'emploi qu'il en avoit fait; il nous satisfit très-mal là-dessus, et nous connûmes qu'il en avoit mal usé. Il faut que je prenne cette affaire d'un peu plus loin, pour mieux la faire entendre, afin que par cet exemple on apprenne à ne pas confier légèrement une somme considérable à des personnes, qui ne sont pas de qualité et qui n'ont pas de bien.

Le sieur de *Boche* étant consul fit députer à Paris Chambard, habile homme, mais pauvre, pour obtenir un arrêt du conseil qui confirmât un jugement du président d'Oppède, commissaire du domaine, donné l'an 1670, en notre faveur, dont les fermiers du domaine étoient appelants; ce député fut deux ans à poursuivre cette affaire et demanda après onze mille livres pour en sortir, assurant que cette somme lui étoit nécessaire pour obtenir un arrêt favorable, dans un temps où l'on ne faisoit rien sans argent, quelque bonne cause qu'on eût; on lui envoya cette somme dans le consulat du sieur de *Mollégès*; il la consuma toute, sans avoir aucun arrêt, et il étoit revenu de la Cour, disant qu'il avoit laissé l'affaire en bon état, mais qu'elle ne pouvoit pas encore être jugée par les longueurs ordinaires du conseil; nous lui demandâmes l'emploi des onze mille livres qu'il avoit reçues, dont il ne sût nous rendre compte que de cinq mille, et nous vîmes assez clairement qu'il avoit employé les sept mille qui restoient, pour son usage particulier. Nous étions seuls dans le cabinet, mes collègues et moi, lorsque nous le convainquîmes de cette friponnerie, résolus de ne la faire savoir à personne, crainte d'irriter un homme qui avoit été assez méchant que de voler l'argent de la communauté, et qui ayant notre secret, nous pouvoit extrêmement nuire. Cependant un de mes collègues qui étoit d'ailleurs mécontent de lui, fit savoir cela à toute la ville, et le décria de telle manière, que Chambard alla à la cour, où pour se venger, il nous fit des affaires fâcheuses auprès d'un puissant ministre, comme j'écrirai dans la suite de ces mémoires.

Nous eûmes ordre quelques jours après de faire le feu de joie de la paix de la France avec l'Empire; ce qui fut une semaine devant celui qu'on a accoutumé de faire la veille de la St-Jean : le jour de cette fête, allant à la course du satin, je fis monter les sergents de quartier à cheval avec des carabines, comme des gardes, vêtus de justecorps gris doublés de jaune, qui marchoient deux a deux devant mes collègues et moi. Cette nouveauté fit par-

ler les gens ; je crus qu'étant gouverneur de la ville nous pouvions avoir des gardes et que n'allant jamais dans la ville en chaperon sans des hallebardiers devant, il n'étoit pas honnête d'aller en campagne en chaperon sans gardes Ce que je commençai alors, a été continué depuis.

(La suite prochainement)

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

Bertrand Boysset et sa Famille

—

IV

—

Ses biens ruraux.

—

— Bertrand Boysset a recognegut une pallung ditte Mayrano, confrontant d'une part embe Clara Mayrano, d'autre part la Pallung de Laurens Andrieu, d'autre part embe lou vallat de Baudemer, d'autre part embe la pallung dou dict Boysset, à la cense de ung denier a Sanct Micheau. Nothary Maistro Barthomieu Faussenque. 1376, et le unze de mars.... (Extrait d'une Liève des RR. PP. Augustins d'Arles, cottée : *Recuelh de las censos e pencions dau couvent de sant Augustin d'Arles*, p. 94 (1).

— Le 3 septembre 1401, Bertrand Boysset d'Arles, comparaissant en personne pardevant le notaire *Guillaume Olivier* passa reconnaissance en faveur de la Chapellenie fondée par feu Me Bonaventure, médecin, d'une moitié indivise de la huitième partie, ou soit d'un seizième de l'étang ou *clar de Mayrane*, qu'il tenait à emphytéose perpétuelle moyennant une redevance annuelle de 8 sols et 9 deniers couronnés *(Not. Guilherm. Olivari)*.

— *Quant si basti la marteliera de Mayrana.* — L'an MCCCLXXX lo jorn X de jul, fon acomensada de bastir la marteliera de Mayrana per G. Portal, peyrier, e fes la bastir Bertran Boysset, R. Selesti, e sos nebotz, Jo. Jenselam, Guilhem Jordan, Sausa Jordana, Laurens Andrieu, et son frayre Jo.

Item, fon aquabada de bastir l'an que desus, lo jorn XX d'octobre.

Item, costet V. sens e XXVII. florins III gros, e IIII denies.

Item, fon tesaurier d'aquela moneda e governador d'aquesta obra desus dicha Bertran Boysset ; rendet conto, e fon quittat, e fes la quitansa Bernat Delpuey, not. (2) l'an M.CCC.LXXX. lo jorn redier de novombre. (Bert. Boysset. Ms. des Trinitaires).

— *Curada la Robina.* — L'an MCCC. LXXXXVI lo jorn ters de setembre, fon curada de fangua la Robina de Bertran Boysset, que pausada es en Mayrana ; et intreron y homes a fanquejar LXXVIII e guasanheron per home lo jorn V sol. (Bert. Boysset, Ms. des Trinitaires).

— *Fon talhat la vinha.* — L'an MCCC LXXXXII lo jorn XI de May, fon talhat lo plantier de mi Bertran Boysset pauzat en lo Plan del Borc, que si confronta an la vinha de Jaumes Graset, et an la vinha dels Rebelins. Item, fon talhat lo plantier, et un tros de la vinha vielha pauzat en Crau, que si confronta an Nicolet Avansat, et an lo quamin de Sant Apolite. Item, talhet aquestas vinhas sobredichas Laurens Andrieu pescador, an d'autres XI

---

(1) Bonnemant, *Mém. de Bert. Boysset*, pièces justificat. p. 33.

(2) Bernat Delpuey (dans les actes Bernard *de Podio*) fut notaire d'Arles de 1380 jusques en 1401.

en sa companhia ; donet lo conselh aytal.... etc. (Bert. Boysset, Ms. des Trinitaires).

— *Plantier de justa Jo. del Pont.* — L'an M.CCC. LXXXXIII lo jorn XXVII de novembre, que fon Sant Sufren, fon plantat lo plantier, que si confronta an la vinha de Jo. del Pont not. (3) quareyron vezinal en mieg, et an la terra de Sen P. Huguolin et an la quartayrada de la vinha vielha del dig Bertrand Boysset, que fon de Chambonet, et an la levada. Son intrat en lo dig plantier (XVI C. LXX malhols). (Bert. Boysset. Ms. des Trinitaires).

— *Termes plantats.* — Item, foron plantat dos termes loncs de peira blanqua, al quap del plantier jove, entra la terra de Sen Peire Ugolin el dig plantier ; la un al quap justa lo quarayron, que es entre la vinha de Maistre Johan del Pont, el dig plantier ; l'autre entre la vinha vielha de mi Bertrand Boysset, el plantier mieu davant dig, e la terre de Sen Peire Hugolin. Fon present Sen G. Raynaut, dona Coteta Destanh, la molher de Sen P. Hugolin, e I. filh sieu quanorgue, e I. autre filho, e una filha siena, Donzela, e Johan Benezeg, e Monssen Bertrand Julian prior de la Prinsipal, e yeu Bertrand Boysset, e Jaufreton Boysset, filh mieu, l'an M.CCC. LXXXXIX lo jorn XVIII, d'abril. (Bert. Boysset. Ms, des Trinitaires).

— *Quant fon talhat lo bosc.* — L'an M.CCC. LXXXXV, del mes de jonoier, fon talhat lo Bosc de mi Bertran Boysset, que si confronta an lo bosc de Bernat Quiqueran, et an lo bosc de Jo. Fresquet, et an Roze, et an la terra de Bertran Boysset, levada en mieg. Fon talhat per lo marit de Chabauda, e per son genre (Bert. Boysset. ibid.
—*Plantier*— L'an (M) CCCC.XI. lo jorn des de desembre, fon plantat lo plantier, que sy tenc an la terra de Rostan Selesti, valat en mieg : loqual a de traves XXX malhols, e d'aut LXXXIIII. et a XX de desembre fon de tot levat (4).

(A suivre).

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

—

Lyon, pour Rob Reynaud , libraire d'Arles—1614.

—

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre LVI.

—

Comparaison de la Provence aux autres contrées du Monde. Le Pouliot.

. . . .

Chapitre LVII.

Qne la Provence n'est défectueuse de diverses minières Conoissances pour les minières. L'Angleterre et l'Allemagne abondantes en métaux. Ouvriers des minières.

. . . .

Chapitre LVIII

Des Salines. Salines de Berre et Ières. Espaces appellez aires, où se fait le sel. Pris du sel. Etang de Fos où se fait le sel. Salines de Sens.

.... Il n'y a pays en l'univers où le sel foisonne mieux qu'au nôtre. Car la Savoye,

---

(3) *Jean Delpont* ou *Dupont* (dans les actes *J. de Ponte*) exerça la profession de notaire de 1347 à 1375.

(4) Voir au présent recueil p. 136, col. 2.

le Dauphiné, le Lyonois font gorge de noz restes, et la côte de Gênes jusques à Naples en fait sa provision. Le sel se fait voirement en quelques endroits de Provence, mais la plus grande partie se fait à Berre (lieu situé ez extrémités de la Crau), et au terroir d'Ières. Le moyen de le faire en est tel. On sépare le long de la mer des terres départies en plusieurs espaces appelez aires, faites comme par carreaux, larges de cinquante pas en tout sens. Ces aires ou parterres bien unis tout par tout avec des cylindres, sont entourez de petites chaussées relevées sur leur plan à la hauteur d'un pied: et jusques à leurs ouvertures, on dérive l'eau de la mer par le moyen d'un éparsier, ou bâtardeau creusé à cet effet bien près du bord. A l'entrée du mois de May, trois ou quatre hommes avec des pèles de bois fort creuses remplissent d'eau ces espaces et ouvrans la chaussée à suffisance, la font entrer d'une aire en une autre et de celle-là en l'autre, et ainsi en suite jusques à ce que le remplage de toutes soit parachevé Trois hommes en quatre heures rempliront tout à leur aise cinquante de ces aires. Le soleil venant à darder là-dessus, fait attraction par sa chaleur de toute l'heumeur aqueuse si que le sel s'abaisse toujours d'autant. Ce pourquoi cett'eau consumée, on y en remet d'autre de nouveau, jusques à tant que le sel soit accreu à l'épaisseur d'une main ouverte, lequel pour un préalable bien et deuëmant desseiché, est par après tiré hors de là avec de pèles de fer et accumulé en des grans monceaux qu'on appelle camelles ou gaveaux demeurans entassez au bord de la mer, où les marchands les viennent enlever. J'ay dit autrefois, que les cent livres font notre quintal. En ces denrées les trois quintaux font l'oulle. Donques cent oulles, ou à l'équipollant, trois cens quintaux de sel se vandent dix écus solz. Il y a aussi un estan voisin du terroir d'Arles, d'où le Roy prend un grand revenu, le sel y croissant très-largemant sans artifice. D'autant qu'en hyver les vagues de la mer enflée s'épandent sur le plat pays, et remise après en bonace, l'estan se trouvant bouché de toutes parts, ses eaux n'ont point d'issue ; et par ainsi il faut par nécessité qu'elles croupissent jusques au temps d'esté, qui les desseiche entièremant. Ce sel s'épaissit d'ordinaire à la hauteur d'un pied, et est beaucoup plus blanc et plus pur que celui qui se fait és aires à tous les engins ja désignés. On l'estime rapporter au Roy quarante mil écus de rente annuelle. Un bruit commun m'apprend y avoir en l'évêché de Sens une fontaine douée d'une admirable et inouïe propriété. On la void incessammant rejaillir et bouillonner en des eaux très-salées, que les habitants cuisent en des grandes chaudières, dont par permission qu'ils ont du Roy, ils retirent le sel pour leur usage domestique et journalier. Que je voudrais bien que toute l'école des philosophes ou pour mieux dire de ces cercheurs de causes, me dit icy, non la vraye cause du sel, mais une approchante du vraysemblable. Car c'est chose coneue de tous, qu'un peu d'eau fait résoudre une grande quantité de sel. Ore, pour reprandre noz erres, tant que le sel épars séjourne dans ces aires, les pluyes sont grandemant à craindre : il est vray, que durant l'esté, nous ne les avons autremant trop fréquentes.

(*A suivre*).



UNE VILLE SOUS-LACUSTRE

—

Décidément la chance est aux lacs ! depuis quelques années, ce sont eux qui enrichissent nos musées européens d'innombrables monuments préhistoriques; et, aujourd'hui, c'est une ville entière qui surgirait de leur sein, après y être restée engloutie depuis une époque incalculable.

De tout temps, la Suisse a conservé, et transmis traditionnellement, de vagues souvenirs d'anciennes citées jadis submergées par les eaux de ses lacs. Bien différente des habitations lacustres déjà connues, qui ne consistaient guère qu'en des maisons de bois établies en palissades et flottant sur les eaux, la ville récemment trouvée dans le fond du Léman, entre St-Pregts et Morges, serait une vraie ville, bâtie à ciment, ayant rues, carrefours, maisons, ilots de maisons, place publique, même une tour carrée que les bateliers du lac avaient prise jusqu'à présent pour un pic de roche sous-marine.

« A l'inspection superficielle, dit le « journal *La Liberté* qui annonce sa dé« couverte, l'ensemble de ces construc« tions remonte à bien des siècles au-delà « de notre ère. Le conseil Vaudois, dans « l'enthousiasme d'une pareille décou« verte, a résolu, dit-on, de voter la créa« tion d'une vaste jetée, qui circonscrirait « la ville sous lacustre et viendrait abou« tir au rivage. Une fois l'enceinte établie, « rien ne serait plus facile que de la des« sécher, et, de cette façon, sortirait de sa « tombe et serait rendue au jour une ville « ensevelie depuis un nombre de siècles « que l'on ose à peine imaginer. Comme « Herculanum et Pompéï ont été retrou« vées sous la cendre, Thèbes et Karnak « sous les sables, la ville sous-lacustre « serait arrachée aux eaux, et ce ne serait « pas probablement une des moindres « merveilles que nous aurait réservée « l'antiquité. »

On voit qu'il y a là de quoi piquer la curiosité, et qu'une ample pâture se prépare pour la science si le fait est bien exact, ce qui ne peut manquer d'être bientôt connu dans un siècle passionné comme le nôtre de curiosités, de fouilles et d'archéologie.

Un autre incident viendra s'ajouter au problème et lui donner un attrait de plus.

Suivant M. de Saussure et les géologues les plus accrédités de notre temps, des témoignages certains, fournis par la localité, permettraient d'affirmer que les eaux du Leman sont restées durant bien des siècles à 300 pieds au-dessus de leur plan d'aujourd'hui. Quelle serait donc la cause des cataclysmes qui ont successivement desséché le lac jusqu'au sol de la ville sous-lacustre, et ramené les eaux au niveau actuel? cette recherche aura aussi son intérêt, mais, pour le moment, tenons-nous à celui de la ville retrouvée ; ce n'est pas peu de chose. C.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communication concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. N° 30

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

ENQUÊTE
SUR LE TERROIR DE TRINQUETAILLE
1269

(*Inquisitio facta super territorio Trencatalliarum, et depositio testium super hoc pro parte D. B. de Baucio.*)

(EXTRAITS)

L'an de l'Incarnation de N.-S. mil deux cent soixante-neuf, aux nones d'octobre, notre R. P. Mgr *Aulanus*, évêque de Sisteron et noble G. Dagonessa, sénéchal de Provence, étant venus à Arles pour faire une enquête sur les territoires d'Arles et de Tharascon et autre terre de S. M. le roi de Sicile, et sur la ligne divisoire séparant les territoires précités et la terre du prince Bertrand de Baux, fils du feu prince Barral de Baux, en exécution du mandement royal....

Ledit prince Bertrand de Baux, au jour dit, c'est-à-dire aux nones d'octobre, a comparu dans la maison du Temple d'Arles, pardevant ledit Seigneur Evêque et ledit sieur Sénéchal et a offert de prouver que :

« Au temps où S. M. Karles, roi de Sicile, comte de Provence et de Forcalquier, fit grâce au prince Barral, père de l'exposant, du château et de la ville de Trinquetaille, en lui restituant ce château et cette ville, le territoire de Trinquetaille était compris entre les limites ci-après décrites : il s'étendait et s'étend encore depuis le château ou la ville, du portail *Legostet* autrement dit de la *Recluse*, premièrement, jusqu'au mur vieux, et de cet endroit jusques à la *draille* (1) qui est devant la *tapie* (2) de Bertrand Gavaudan, et de là jusques aux vignes de l'hôpital dites *la Compra* ; puis, suivant les sinuosités du chemin (3) qui mène à Rocacaus, il allait finir audit lieu de Rocacaus, où il était et est encore borné par un fossé mitoyen délimitant les domaines de l'hôpital de St-Jean et dudit Bertrand de Baux. Du bout ou du commencement de ce fossé, il s'étendait et s'étend encore par le chemin de Craulongue jusques au commencement des *clos d'herbages* de l'hôpital, et de là jusques à l'autre bout de ces *clos*, puis de là jusqu'à la roubine d'Arlengaut près le mas des Tropin, et de ce mas au fossé des Ytier, et de ce fossé jusqu'à la cabane de Jean de Caunes, et de cette cabane au chemin de St-Gilles, et par ledit chemin il s'étendait et s'étend jusqu'au *Tor de Johannet* (4) près

---

(1) *Caminetum*, petit chemin.

(2) *Tapiam*.

(3) *Caminum indirectum*.

(4) *Tor*, dont nous avons fait *Tour* (en provençal *Tourre*), désignait une habitation rurale établie sur un tertre (*montille*) à l'abri des débordements du Rhône, très-fréquents à cette époque.

de la terre d'*Etienne Batéjat*, et de ce *tor* jusqu'au commencement de la terre de *Guillaume Autard*, chevalier, et de cette terre jusqu'au *Cazau* (5) de feu *Bertrand Peyre*, chemin mitoyen, et de ce *cazau* il s'étendait et s'étend le long du fossé de *Pierre Aicard* de St-Gilles, jusqu'en tête de la *perpresa du mas de Salietz*, et de la tête de la *perpresa* jusqu'à la martellière, et de la martellière jusqu'au Rhône de St-Gilles, et de cet endroit, il suit le contour du fleuve jusqu'au *port* (6) *de Rodanet* et à la pointe du bois ou forêt du défunt prince Hugues de Baux, puis jusqu'à la chapelle dudit prince Hugues, et enfin de cette chapelle au portail de *Legostet*, et tout ce que dessus est de notoriété publique....

L'an de Notre-Seigneur M.CC.LXIX, le 12 des kalendes de novembre, *Bernard Martin*, d'Arles, témoin, ayant prêté serment...., interrogé si Trinquetaille a un territoire propre, a répondu qu'il croit que la ville de Trinquetaille a un territoire propre; interrogé sur l'étendue et les limites de ce territoire, a répondu que ce territoire s'étend du portail de la Recluse jusqu'au mur vieux, qui est *sous* le chemin (7) de St-Gilles, et de ce mur vieux jusques audit chemin de St-Gilles, et suivant ce chemin jusques à l'entrée *Devesegue*, et de l'entrée *Devesegue* jusques à cet endroit où était le mas de feu *Bt de Claret*, et qui appartient aujourd'hui à ses enfants, et de ce lieu il s'étend jusqu'à l'entrée de la *Correjole*, et de l'entrée de la *Correjole* à la *partide* (8) des Chevaliers, et de la *partida* des Chevaliers jusques au *Cros* (9) *d'Agachon*, et du *Cros d'Agachon* au Rhône de St-Gilles, et de là longe le fleuve jusques à ladite ville de Trinquetaille....

Et le témoin a déclaré que le prince Hugues de Baux fit pendre un homme *à l'autrefort del cong Abadia* (10).... lequel homme avait, disait-on, commis un assassinat dans le chemin appelé *Parcearvant*...

Il a ajouté que le même prince Hugues de Baux fit brûler un *batéjat* (11) du nom d'*Étienne du Portail*, pour avoir, disait-on, attenté à une femme (12) dans le bois seigneurial, et il a ajouté que ce *batéjat* fut brûlé dans un *Cong* (13) de Pierre Raymond l'aîné, qui est près du mur vieux.... Il a dit encore que le prince Hugues de Baux fit brûler un certain sien *batéjat* sous la ville de Trinquetaille, près de l'endroit où est maintenant la Recluse ; ce *batéjat* fut brûlé pour avoir commis un assassinat dans le bois seigneurial dudit prince.

Le même jour, Pierre de Tesias, citoyen d'Arles, témoin, après serment a dit : « que le prince Hugues de Baux avait à Trinquetaille une cour et une prison dans laquelle il mettait les malfaiteurs (14). .. Il a ajouté avoir vu que ledit Seigneur Hugues tenait un *bannier* (15) dans le bois et dans les vignes, pour tout le terroir compris depuis le portail Borgong de Trinquetaille et par le grand chemin de St-Gilles jusques à l'*Autrefort du port du Rhône*.... Il a ajouté y avoir vu pour *bannier* un nommé Peyre de Puyricard, *batéjat* dudit seigneur Hugues... Il a dit encore avoir vu plus tard livrer au bûcher ce même Peyre de Puyricard, *batéjat*, près du mur où est maintenant la *Recluse*, au midi de la ville... Sur interpellation, il

(5) *Casale*, petite habitation champêtre.

(6) *Portus*, lieu où était un bac.

(7) *Subtùs caminum*, c'est-à-dire au midi du chemin.

(8) *Partidam*, pièce de terre démembrée d'un plus grand corps par suite d'un partage.

(9) *Crosum*, creux, trou, ordinairement formé par un débordement du Rhône ayant fait brèche à travers la chaussée.

(10) *Sic* dans le texte latin.

(11) Un baptisé, un converti; les *batéjats* étaient ordinairement des juifs ou des esclaves maures qui avaient reçu le baptême.

(12) *Cognoverat in quandam mulierem.*

(13) *Sic* dans le texte ?

(14) *Curtem*. ...,... *et segiam ubi ponebat malefactores.*

(15) Garde-champêtre.

a répondu que c'était le prince Hugues de Baux qui l'avait fait brûler, parce que, suivant le bruit public, ce *batéjat* avait commis un attentat à la pudeur sur la personne d'un adolescent dans le bois seigneurial.... Il a dit encore que plus tard le même prince fit établir des fourches patibulaires en ce même lieu, et y fit pendre un homme qui avait assassiné sur la chaussée de Port-Artaud le garde des chaussées.

Le 7 des kalendes de novembre de cette même année, *Guillermus de Arfinis* de Trinquetaille, témoin, après serment a dit : Que le terroir de Trinquetaille, s'étend du portail de la Recluse jusques aux *tapies* que fit Gavaudan, et que de ces *tapies* il se prolonge jusqu'au chemin creux en suivant la petite rue qui y conduit, puis de là va rejoindre le chemin *saunier*, contourne avec le chemin qui entre en Avesegue, longe la terre de l'Hôpital, suit la roubine et monte jusqu'au *Creux* d'Arlengau (16), va de là jusqu'au Tor des Ytier, puis jusqu'au Tor de Johannet, s'étend ensuite jusqu'à la limite des possessions des Chevaliers d'Arles, puis de cet endroit longe la route jusqu'à la terre de Pierre Aicard de St-Gilles, que ledit Pierre tient pour le prince Bertrand de Baux, suit jusqu'à la martellière, remonte le bord du Rhône jusqu'à la chapelle du prince Hugues de Baux et enfin s'arrête au nord entre les deux branches du Rhône qui l'entourent jusques vers ladite chapelle.

Le même jour *Etienne Morastin*, d'Arles, originaire de Trinquetaille ... a dit : avoir vu conduire pardevant la Cour d'Arles un juif accusé de viol sur la personne d'une jeune fille, à Trinquetaille, et l'avoir vu décapiter à la *Crueise* (17), du temps que Barral de Baux était podestat d'Arles, et ce fut Étienne, le bourreau (18), qui lui coupa la tête.... Il a vu aussi pendre aux fourches le nommé Hugues Roux (19) qui avait tué un bouvier, Raynaud Sabon, dans le bois du sieur P. de Roveria.

Le 4 des nones de novembre, Pierre de Montferran en Auvergne, habitant d'Arles, a dit : qu'il vit un jour le *nonce* (20) de Trinquetaille, *Cordier*, fustigeant par les rues de cette ville un voleur qui avait dérobé un coq à Pierre Girard, à Trinquetaille ; le voleur subissait sa peine avec le coq pendu au cou.

Le jour des nones de novembre, *Bertrand de Romanin*, de Trinquetaille, après serment, a dit.... (21) avoir chevauché dix ans sous les ordres du prince Hugues de Baux, et que ce prince tenait un juge sien dans la ville de Trinquetaille, pour y connaître des crimes et délits ; le premier juge qu'il se rappelle y avoir vu fut Bernard Ferriol, d'Arles, et le second fut Romieu d'Arles. Il vit aussi qu'un *Sarrasin* de Prince Hugues, qui avait pris par force une fille publique, sur un tas de froment, dans une terre voisine du mur vieux, fut livré au bûcher à l'entrée de ladite terre ; c'est le prince Hugues, à qui appartenait ce sarrasin, qui le fit conduire au bûcher et en donna l'ordre à Calvisson.... il y a bien une quarantaine d'années de cela, peut-être une cinquantaine. Il se souvient aussi d'avoir vu brûler, au-dedans du rempart, un autre sarrasin de Recluset, qu'on disait avoir voulu abuser d'un enfant appelé Jacques Granelle.... Il a vu aussi pendre aux fourches

(16) *Crosum d'Arlengau.* — *Crosum*, endroit creux, trou, fondrière.

(17) Ne serait-ce point la *Croisière* ?

(18) *Carnacerius.*

(19) *Hugonem Ruffum.*

(20) *Nuntius*, crieur public.

(21) La première partie de cette déposition, qui est assez longue, paraît à peu de chose près conforme à l'exposé déjà fait par Bertrand de Baux; elle n'offre donc qu'un intérêt secondaire, et je crois pouvoir, sans inconvénient, la supprimer, pour éviter des redites. Il faut en retenir cependant une dénomination qui peut fournir un indice précieux aux chercheurs d'étymologies : le chemin appelé par Bertrand de Baux *Caminum de Cravolongo* est dit ici *caminum de Travelongà.*

Guillaume Bedos, de Trinquetaille, qui avait assassiné des pèlerins dans le bois de Raymond Bonfils et de Raymond Santeuil, au Gallègue. Il sait aussi qu'un étranger, dont il ignore le nom, fut fouetté par les rues de Trinquetaille, portant un coq à son cou, pour avoir dérobé des poules à Périnaud, devant l'hôpital des pauvres, près de la Recluse ; ce voleur fut ensuite marqué au front, avec un fer rougi au feu de forme ronde, portant l'empreinte d'une étoile ; le témoin ne l'a pas vu marquer, mais il l'a vu fustiger ; le *nonce* qui le fustigeait et qui s'appelatt *Cordier* portait le fer, et peu d'instants après, il dit au témoin qu'il avait bien et fortement marqué le voleur au front.... Le même témoin se souvient également qu'en l'année qui précéda le départ du prince Barral pour la Lombardie, un fils de Guillaume Auriol, d'Arles, fut accusé d'avoir mené un pèlerin dans le *Raustit* (22) près *Meline*, où deux hommes, disait-on, l'avaient assassiné ; le pèlerin ayant été trouvé mort, une enquête fut faite par la Cour d'Arles, et révéla que le jeune Auriol était parti en la compagnie de ce pèlerin, qui n'était lui-même qu'un enfant, pour le conduire à Saint-Gilles ; la Cour de Saint-Gilles fit arrêter le jeune inculpé et le livra à la Cour d'Arles, qui elle-même, peu après, le rendit à Barral de Baux, devant qui le témoin le vit amener ; et l'enfant demeura bien trois ans en prison, et comme le prince Barral ne le trouva point coupable, vu sa jeunesse, il ne fut point condamné à mort ; mais on le tenait toujours en prison, où il subissait sa peine ; et lorsque le prince Bertrand de Baux revint d'Apulie, à la Noël, il y a un an, il fit mettre en liberté le prisonnier, en l'honneur de Dieu, et il n'y a pas deux mois gue le témoin a revu cet enfant..... Le même témoin ajoute encore que dans le temps où Guillaume de Piniaco était viguier d'Arles, un Génois du nom de *Jean de Revenna*, poursuivait le remboursement d'une certaine somme à titre d'indemnité pour quelques déprédations commises à son préjudice et la capture de quelques barques siennes dans le *Gros* du Rhône ; il se faisait une quête générale dans la ville d'Arles pour couvrir le montant de ces déprédations, et le viguier voulait obliger les gens de St-Gillse possédant biens dans le terroir de Trinquetaille à y contribuer à raison de ces biens ; la Cour avait même, à ce sujet, ordonné quelques saisies-gageries contre ces gens de St-Gilles ; mais le prince Barral, l'ayant su, accéda auprès du Viguier et soutint que ces gens ne pouvaient être tenus de payer au même titre que les Arlésiens, et qu'ils ne devaient rien pour leurs possessions sises à Trinquetaille, attendu qu'en cela ils ne relevaient que de lui seul ; et le viguier admit cette réclamation et fit rendre les gages... ; le témoin, sur interpellation, ajoute qu'il était lui-même présent, et que le viguier, lorsqu'il ordonna de rendre les gages, était debout sur la place, devant le palais, venant de se lever du siège où se rend la justice ; sur nouvelle interpellation, il dit que ce fut en la seconde année que la ville d'Arles était au pouvoir du Roy.... Le même témoin dit encore qu'un homme d'outre-Rhône vint à Trinquetaille se présenter à Fr. Raymond Jaubert, chevalier du Temple, *bayle* (23) de Trinquetaille pour les Templiers (car la maison du Temple tenait alors en gage ladite ville) et porta plainte qu'on lui avait dérobé une certaine quantité de fèves au port du Rhône ; le *Bayle* de Trinquetaille fit opérer des perquisitions dans toutes les maisons, et les fèves furent trouvées cachées sous de la pailledans l'étable de Bertrand Christophe ; le frère de

(22) *In Raustito, prope Melinam* ; c'est, je crois, le *Pont de Rousty*, comme j'essayerai de le démontrer dans un article spécial.

(23) *Bajulus*, bailli (L. M. Anibert). Le mot de *bayle*, par lequel je traduis cette expression, me semble plus conforme à la vérité historique et mieux approprié à notre langue, dans laquelle il s'est maintenu d'ailleurs avec sa signification d'autrefois.

celui-ci, Jacques, inculpé du fait, fut arrêté par ordre du *Bayle*, conduit au château de Trinquetaille et finalement condamné.., il y a 30 ans et plus de cela....

etc., etc.

(Traduit littéralement sur un extrait sommaire pris par *L M. Anibert* d'après un autre extrait en parchemin et dans les formes inséré dans un registre de l'Hôtel-de-Ville d'Arles qui a pour titre : *Trinquetaille*, Tom. I, titre 3. — (24).

Émile FASSIN

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

(GENTILHOMME D'ARLES)

MÉMOIRES
DES AFFAIRES PUBLIQUES
auxquelles j'ai eu quelque part.

(*Suite*).

Dans ce temps, le sieur *Monge*, fermier des postes et du port des lettres, passa dans notre ville. Nous eûmes une conférence ensemble pour tâcher d'accomoder le procès qu'il avoit avec notre communauté. Nous avions eu deux arrêts du Conseil contre lui, qu'on ne nous conseilla pas de faire exécuter, parce que le marquis de Louvoy, ministre et fils de M. le Chancellier, le soutenoit et étoit secrètement dans son intérêt. Nous prîmes M. l'Archevêque pour médiateur de cette affaire : il l'accomoda à Salon, où le sieur *Pillier* et le sieur de *Beaumont* allèrent achever ce traité.

Cependant l'édit qui décrioit les réales dont on nous avait menacé fut exécuté ; on établit dans la ville un billon, dont deux de nos bourgeois avoient pris le parti des directeurs de la monnaie. Nous étions alors dans le temps de la foire de Beaucaire ; il y avoit une si grande foule de monde au bureau du billon pour changer la monnaie décriée en monnaie courante, qu'on fut sur le point d'y faire une sédition ; j'y fus avec les sergents de quartier ; j'y menai des orfèvres pour reconnaître la monnaie qu'on donnoit et pour la peser, ce qu'on ne faisoit pas fidèlement ; je menaçai ceux qui avoient pris le parti de les faire punir, s'ils continuoient d'en mal user ; et dans tout le temps du billon qui dura près d'un mois, je commis des gens pour les surveiller, afin qu'ils ne trompassent personne.

La récolte fut achevée quelque temps après ; elle avait été assez mauvaise et le blé se vendoit encore sept livres dix sols le cetier. Mes collègues, craignant le peuple qui murmuroit de ce prix, vouloient faire la sarrade, mais je l'empêchai, et je m'avisai de faire une ordonnance du buréau de police, qui contenta d'abord tout le monde et que je fis imprimer : nous ordonnâmes que personne ne pourroit faire sortir du blé, qu'il n'eût porté auparavant dans la ville le tiers du blé qu'il avoit à vendre ; nous tînmes la main à faire observer cette ordonnance le plus exactement qu'il nous fut possible, et dans un mois il y eut trente mille cetiers qui sortirent, et quinze mille dans les greniers des particuliers de la ville ; de cette manière, il y avoit du blé dans la ville, et le commerce ne discontinuoit point avec les étrangers.

L'Intendant de la province nous pressoit en ce temps-là de commencer à nous préparer de payer les dettes de la Communauté ; nous faisions souvent des conférences pour aviser des moyens qu'il nous falloit prendre ; les uns disoient qu'il n'y

(24) Voir Mss. d'Anibert, aux archives de la ville. Recueil A. pag. 69 et suiv.

avoit qu'à augmenter les gabelles ; d'autres qu'il faudroit faire une imposition sur les fruits ; mais tous furent après d'avis d'imposer sur les biens immeubles, comme on avoit fait à Marseille ; nous en fîmes un projet, et nous travaillâmes encore à l'estimation de tous les biens des particuliers, consistant en terres et en maisons ; nous trouvâmes que cette estimation alloit à bien près de vingt millions. Nous ne fîmes que ce seul projet, mes collègues refusant ensuite de commencer cette affaire, et cherchant des délais pour la renvoyer ensuite à nos successeurs.

Madame de Venel, sous-gouvernante des enfants de France, pressoit le jugement d'un procès qu'elle avait contre la Communauté, sur le sujet des glacières, dont elle avoit eu le don du Roi ; elle l'avoit déjà gagné à Aix devant le siége et l'affaire avoit été portée au parlement de Dijon ; nous désirions extrêmement de l'accomoder. Le secours que cette dame pouvoit avoir de ses amis de la Cour, le malheureux succès des procès des communautés contre des particuliers qui ont du crédit, et les raisons qu'elle alléguoit pour faire casser la transaction que le sieur Venel, son mari, avoit passée, il y avoit quelques années, avec nos consuls, obligèrent plusieurs personnes que nous assemblâmes d'être de notre sentiment. Nous envoyâmes le sieur *Pillier* à Aix avec le sieur de *Beaumont*, pour négocier cette affaire, qu'ils accomodèrent par une transaction qu'ils passèrent avec Madame de Venel. Cette transaction fut ratifiée de notre conseil, qui étoit de soixante personnes, excepté du sieur Gaspard de St-Andiol et de deux bourgeois ; ce gentilhomme s'y opposa, et il s'est pourvu au parlement de Dijon pour la faire casser ; il a quatre-vingts ans, et comme il ne croit pas de pouvoir finir cette affaire lui-même, il a chargé son héritier de la poursuivre, et, en cas qu'il ne le fit pas, il donne son bien à l'hôpital. Ce gentilhomme montre par là bien de l'opiniâtreté dans ses sentiments, ce qu'on ne doit pas blâmer dans cette occasion, puisqu'il n'agit que par le zèle qu'il a pour le bien public.

Quelque temps après, les religieuses de la Miséricorde nous firent savoir qu'en faisant bâtir dans leur couvent, on avoit découvert en creusant le bout d'une colonne de marbre ; je fus voir ce que c'étoit, et comme cette colonne n'étoit qu'à dix pas de l'endroit où l'on avoit trouvé la Diane, je crus qu'il était de l'intérêt public de faire creuser tout autour pour chercher encore quelque précieux monument de l'antiquité. Nous trouvâmes deux colonnes canelées, qui étoient tronquées, un chapiteau, et un petit Cupidon de marbre à moitié rompu ; nous découvrîmes la plinthe de l'ancienne muraille du théâtre, ce qui justifia le sentiment de *Peitret*, qui avait découvert depuis deux ans que l'endroit, qu'on appeloit par tradition le temple de Diane, n'étoit qu'une partie du théâtre, dont la ligne de la scène étoit depuis les arcs de la tour de Roland jusqu'à l'arc qui touche le couvent de la Miséricorde. Cette découverte m'oblige à faire réflexion sur l'ancienne magnificence de cette ville, où il y avoit un si superbe théâtre, qui n'étoit éloigné que de cent cannes de l'amphithéâtre.

Nous étions alors sur la fin du mois d'octobre; le blé étoit toujours fort cher ; mes collègues me disoient que nous en manquerions, et qu'il en sortoit trop par l'ordonnance que nous avions faite ; ils me pressoient tous les jours de faire sarrade. Je ne pus m'empêcher d'assembler le conseil à leur persuasion, où nous la proposâmes, et elle fut délibérée. Je me repentis d'avoir eu pour eux cette complaisance ; la sarrade est ruineuse pour notre ville, où je crois qu'on ne doit jamais craindre de manquer de blé, par l'avantage de sa situation.

Dans ce temps le sieur *Lambert*, fameux ingénieur, avoit achevé de faire construire un grand bâteau à Trinquetaille, dans lequel il prétendoit faire porter à Lyon le sel du Roi, sans se servir de ce grand nombre de chevaux qui le tirent ordinairement ; il y avoit une espèce de cabestan

au milieu de son bâteau que huit chevaux faisoient tourner à couvert ; ce cabestan ramenait un câble fort long qu'on attachoit au bord de la rivière à un gros piquet, et dans le temps qu'on tiroit ce câble, quatre hommes avec une chaloupe en alloient attacher un autre avec un autre piquet. Cet ingénieur fit descendre son grand bateau jusqu'à la Cape, pour en faire la première épreuve, en remontant, dont il nous pria d être témoins mes collègues et moi ; il nous donna un grand repas sur l'eau dans son bâtiment, qui demeura deux heures de la Cape au pont. Cette machine qu'on vouloit faire monter de cette manière jusques à Lyon n'a pas réussi.

Les recteurs de l'hôpital furent fort inquiétés par le partisan du huitième de nier ; ils vinrent s'en plaindre à nous, et nous protestèrent qu'ils alloient quitter leurs charges, si on ne tiroit de leurs maisons une garnison d'huissiers qu'on leur avoit mise. Il y a cent ans que l'hôpital hérita d'une terre au Plan du Bourg, qui avoit autrefois appartenu à la communauté; elle étoit par là sujette au huitième denier que le roi faisoit payer à ceux qui possédaient des terres aliénées de cette manière. Les recteurs s'étoient défendus contre le partisan par le privilége que doivent avoir les hôpitaux, à qui on n'a donné du bien que pour entretenir les pauvres ; cette raison qui devoit toucher les cœurs les plus durs ne toucha pas l'Intendant, ni le conseil du Roi, qui les condamna. L'hôpital étant pauvre et chargé alors de trois cents malades, ne pouvoit pas payer cette imposition, et le partisan avoit fait mettre la garnison d'huissiers chez les recteurs, pour les forcer à le satisfaire. Nous nous assemblâmes chez M. l'Archevêque, pour remédier à cette affaire : étant contraints de céder à la puissance souveraine, les recteurs prirent le temps pour payer deux mille livres, que cela coûta à l'hôpital, et on leur ôta la garnison. Quelque grand que soit notre prince par ses qualités éminentes, et par le succès heureux qui suit toutes ses entreprises, ces édits qui lui font tirer tant d'argent de toute part de ses pauvres peuples terniront à jamais la gloire de son règne.

(La suite prochainement).

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

—

Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614.

—

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre LIX

—

Strabo parlant de la Crau et des salines. Opinion d'Aristote sur les cailloux de la Crau. Celle de Possidonius sur le même. Celle de Strabo. Fiction du poête Aeschylus.

Strabo au IVe livre de sa géographie va entremêlant ces matières, en la tisseure des autres, où il ne rencontre pas si bien à mon gré, comme il est prolixe. Près de là (dit-il) vous avez la ville d'Agde, jadis édifiée par les Marseillois. Au demeurant lés rades de la mer, dont j'ay parlé cy-devant, ont je ne sais quoi de raremant admirable en ses poissons adhérans aux rochers. Ce qui me reste à dire n'est pas de moindre pois ; car entre l'emboucheure du Rône et la ville de Marseille est une étandue de pays à coté de la mer large de cent stades, tel est son diamêtre, à la prendre en rond, et en sa circonférance. On l'appelle le champ pierreux à raison du fait illec anciennemant arrivé. Il est tout par tout farcy de cailloux gros à plaine main, sous lesquels croît une herbe four-

nissant de fourrage au bétail, qui y va paissant. Le mittan de cette plaine est arrousé de certaines sources d'eaux salées, dont les salines et le sel se font très commodémant. Tout le pays circonvoisin est sujet à des vents très-impétueux. Celui de bise de son soufle violant et cruel infeste étrangemant la campaigne. On dit, que son impétuosité enlève les cailloux hors de leur place, que les hommes ja navrez des coups de pierre passans par là sont abbattus et désarçonnez de leurschariots et montures, et que sa violance les dépouille de leurs armes et habillemans. Aristote voirement asseure que les tremblemans de terre,qu'il appelle bouillons, jettèrent premièremant ces cailloux sur son pourprix et que par trait de tems ils se sont roulez et éparpillèz sur le plat pays. — Possidonius dit, qu'en cet endroit là les vagues de la mer, longuemant agitées des ventz, s'engelèrent et se départirent après en plusieurs cailloux, semblables à ceux du gravois des rivières ou à ces pierrètes qu'on void égalemant formées et lissées le long d'une orée. Tant y a, que tous deux ont rendu quelque raison de leur opinion ; et si avec cela leurs discours ne tiennent guères du vray semblable. Car il faut nécessairemant, que ces cailloux ayent été illec ramassez par quelqu'un, et n'ayant peu demeurer d'eux-mêmes ainsi couchez, l'humeur les ait collez ensemble; ou bien qu'on les ait veu briller sur la plaine comme desbris et morceaux séparez des grands rochers. Mais le poète Æschylus ne pouvant pénétrer en l'obscurité de ce secret, ou mendiant ses raisons de quelqu'un autre, les a commancées en une fable. Il vous fait parler ainsi Prométhée instruisant Hercule du chemin qu'il devoit tenir en allant du Mont Caucase aux Hespérides.

Au camp des Génevois la valeur se joindra:
Où tu ne te plaindras du sort, ni du rencontre
D'un animal saichant, qu'au vray ton destin montre,
Et conclud qu'au besoin la masse te faudra.
En vain chercheras-tu des pierres pour ta main:
D'autant, que le pays est tout de terre molle :
Celui te secourra, qui fait trembler le pole,
Te voyant dénué de tout secours humain.
Desservant une nue chargée de fureur,
Fera plouvoir ça bas de pierres toutes rondes
Afin que sans travail par elles tu confondes
Le camp des Génevois et restes le vainqueur.

Quoique c'en soit, dit Possidonius, ce lui étoit bien plus court de dire que Jupiter feit plouvoir ces pierres sur les Génevois mêmes, dont ils furent assommez, que de feindre Hercule en avoir eu besoin en si grand nombre. Que s'il est ainsi, il n'en falloit pas moins, pour combattre une tele multitude de gens. Partant l'auteur de cette fable mériteroit plus de créance que celui qui s'en veut gausser. Toutefois ce poète en disant tout cela (comme plusieurs autres choses) avoir été ordonné par les destinées, pense de nous ravir la liberté de nous plaindre. Vous verrez au discours qu'il a dressé sur le destin et la Providance beaucoup de telles affaires arrivans naturellemant aux hommes. En sorte qu'il est aisé à juger des causes, pourquoy cet accident est mieux advenu que celui-là. Comme par exemple, pourquoy les eaux qui ne manquent jamais d'inonder l'Egypte, n'arrousent aussi bien l'Ethiopie; et pourquoy Paris faisant voile en Sparthe courut le risque de naufrage; et pas moins ne reçeut-il aucun châtimant de sa perfidie au rapt d'Hélène commis contre tout droit d'hospitalité : attendu même que ce sien forfait causa aux Grecs, et aux Barbares tant de perte d'hommes, qu'Euripide la veut référer à la seule volonté de Jupiter disant, que

Jupiter a voulu ce malheur arriver,
Ayant délibéré de miner les armées
Des Grecs et des Troyens.

Ce sont là les paroles de Strabo ....

(A suivre.)

Le **MUSÉE** paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communication concernant la rédaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. N° 31

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

TABLETTES D'UN CURIEUX

—

L'ABBAYE DE SYLVÉRÉAL

—

L'abbaye de Sylveréal, fille du monastère d'Ulmet, fut construite au commencement du XIIIe siècle.

Les moines d'Ulmet, du fond de leur abbaye perdue sur une plage insalubre et déserte, ne cessaient d'implorer de la faveur royale la concession d'une terre moins ingrate pour y fonder un nouvel établissement. Peut-être n'avaient-ils en vue que de s'étendre et s'agrandir; car ils ne quittèrent Ulmet qu'un demi-siècle plus tard. Quoi qu'il en soit, Alphonse Ier, roi d'Aragon et comte de Provence, qui s'était déjà déclaré leur protecteur, ne resta point sourd à leurs doléances; il leur donna, pour construire un nouveau monastère, la sylve ou forêt royale (1) qu'il possédait en Camargue (2) (1194).

Cette donation fut la source de longs et graves débats entre la Maison du Temple et le monastère d'Ulmet.

Vingt-sept ans auparavant, le comte de Provence avait démembré de la *Sylve Royale* le terroir du *Clamador*, dont il avait fait don aux Templiers (1167). Les Cisterciens d'Ulmet, au mépris de cette donation, que peut-être ils ignoraient ou qu'ils feignaient de ne point connaître, voulurent prendre possession de la Sylve tout entière, et par conséquent du *Clamador*, le seul endroit, disaient-ils, qui pût leur fournir un emplacement convenable.

Le Commandeur du Temple, *Bernard de la Case*, qui gouvernait la maison d'Arles, s'opposa à cette prétention, en invoquant la donation antérieure du *Clamador* en faveur de son ordre; les Cisterciens répondirent en contestant la validité de son titre, qu'ils déclarèrent suspect, attendu qu'il n'était point muni du sceau royal.

Les débats furent portés pardevant l'Archevêque d'Arles, *Imbert d'Eyguières*, que les parties prirent pour arbitre.

L'Archevêque donna raison aux Templiers; mais ceux-ci, se contentant d'avoir le droit pour eux et obéissant probablement à une condition secrète de la sentence, firent immédiatement abandon aux religieux de Citeaux du terrain que ces derniers réclamaient pour construire leur monastère.

Cette sentence arbitrale est de l'année 1201, Pierre III étant pour lors abbé d'Ulmet.

L'Archevêque désigna lui-même l'emplacement où devaient se faire les cons-

(1) *Sylva Regalis*, d'où son nom actuel de *Sylveréal*. — C'est l'*ager sylvanus* dont il est parlé dans le testament de St-Césaire.

(2) Son fils Alphonse II leur confirma cette donation deux ans après (1196). Je trouve que déjà, en 1169, Pierre *de Causia* avait vendu à l'abbé de Franquevaux, pour 200 sous melgoriens, tous les droits seigneuriaux (*omnem honorem*) qu'il possédait sur la Sylve, et en 1171, Hugues de Baux avait donné à l'abbé de ce même monastère deux pièces de terres sises au même lieu, en présence et *du consentement* de l'archevêque d'Arles, *Raymond*.

tructions, bénit le cimetière et alla solennellement célébrer l'office divin à la Sylve (3).

Le nouvel établissement, peuplé par une petite colonie de moines venus d'Ulmet, demeura pendant assez longtemps sous la dépendance de cette abbaye, soumis à l'autorité du même chef; puis les avantages de sa position lui conquirent à son tour le rang d'abbaye, et il finit par absorber la maison-mère à laquelle il devait le jour.

Ce fait, un des plus considérables que nous ayons à enregistrer ici, s'accomplit vers le milieu du XIII° siècle. Jusques-là, l'histoire de Sylveréal est intimement liée à celle d'Ulmet, dont les abbés gouvernent en même temps le nouveau monastère et maintiennent leur autorité sur la Sylve. C'est ainsi qu'en l'année 1216, *Martin*, abbé d'Ulmet, transige avec la maison du Temple, représentée par le commandeur *Pierre de Châteauneuf*, au sujet des terres d'*Argentet*, considérées comme dépendances de la Sylve. La sentence arbitrale intervenue à ce sujet, le 11 des kalendes de mars 1216, le qualifie abbé du monastère de *N.-D. de la Mer*; mais c'est évidemment du monastère de Sylveréal qu'il est question sous cette dénomination; l'usage n'avait point encore consacré le nom sous lequel nous le connaissons aujourd'hui.

Pierre V, qui gouverna l'abbaye d'Ulmet de 1224 à 1233, suivit les traditions procédurières de ses devanciers, et eut à son tour des démêlés avec la maison du Temple: il s'agissait cette fois des limites du Clamador. Une sentence arbitrale du 15 des kalendes de décembre 1225 mit fin, pour le moment, à toutes contestations (4).

(3) Bonnemant, *Église d'Arles*, III, 7.

(4) — 18 novembre 1225. Cette sentence est digne de remarque en quelques-uns de ses détails; elle réserve aux religieux de Sylveréal la chasse des sangliers, une *levée* de poissons chaque semaine dans toutes les roubines du terroir, à titre de redevance, le bûcherage et lignerage, etc... Elle est au *Livre Rouge* des archives de N.-D. de la Mer, cotté *Ecce Nunc*, p. 41. — Voir P. Véran, *Statist.* I, 261.

On est frappé d'étonnement devant la multiplicité des procès engagés ou soutenus par ces deux ordres religieux dans le courant du XIII° siècle, soit entre eux, soit avec leurs voisins, et, dirait-on, avec quiconque était à portée de leur humeur tracassière et de leurs envahissantes prétentions. Leur histoire n'est plus qu'un interminable récit de procès sans cesse renaissants. On est conduit à se demander si la charité chrétienne et même la simple bonne foi ne laissaient point parfois quelques lambeaux à travers les ronces et les broussailles de ces procédures plus inextricables que la Sylve.

Il faut bien cependant, à défaut d'autre aliment pour notre récit, nous contenter de l'histoire de ces procès. Je ne signalerai que les plus importants, en me bornant à en constater les résultats.

Après la Maison du Temple, ce fut la communauté des habitants de N.-D. de la Mer qui eut à se défendre contre les prétentions des moines de Sylveréal ou d'Ulmet.

Les habitants de cette commune étaient, de temps immémorial, en possession de certains droits de dépaissance et de lignerage dans la Sylve; les religieux leur contestèrent ces droits; procès, puis sentence arbitrale rendue par l'évêque de Nîmes, *Arnaldus*, le 5 août 1233. Les habitants de N.-D. de la Mer furent autorisés par cette sentence à continuer de conduire leurs troupeaux et de couper du bois dans la Sylve, en payant toutefois à l'abbé d'Ulmet une cense annuelle de 100 sols melgoriens (5).

Cette sentence, sur laquelle on essaya de revenir à plusieurs reprises, fut confirmée par une autre décision de justice rendue le 26 février ou le 10 juillet 1339 par l'official de l'église d'Arles, *Renaud Isoardi*, et encore par des actes des 9 novembre 1340, 26 mai et 4 septembre 1345 (6) et 10

(5) Archiv. de N.-D. de la Mer. — Extrait signé par *Saxy* et *Daugières*, notaires d'Arles.

(6) Notaire *Pons Rodelli*, d'Arles.

juin 1392 (7). Nous les retrouverons en leur temps.

Jean était abbé d'Ulmet en 1243 ; il obtint en cette même année, de l'archevêque d'Arles *Jean Baussan*, l'autorisation de quitter Ulmet avec ses religieux pour venir résider à Sylveréal. Il ne paraît point cependant que ce projet de transfert, depuis longtemps médité, ait été mis à exécution à ce moment-là. Nous voyons en effet qu'en 1251, *Jean* est encore abbé d'Ulmet et transige sur une question de propriété avec *Bernard, abbé de Sylveréal.* Cette transaction, relative à des bois situés sur le terroir de N.-D. de la Mer, se fait avec le concours et sous les auspices de l'évêque de Nîmes, *Arnaldus*, assisté de plusieurs notables habitants de la ville de la Mer (8).

Cet acte de 1251 nous révèle, pour la première fois, l'existence d'un abbé de Sylveréal indépendant et distinct de celui d'Ulmet ; il est naturel d'en conclure que le monastère de Sylveréal venait d'être élevée récemment au rang d'abbaye, et que l'abbé désigné dans cet acte, *Bernard*, fut le premier religieux investi de cette nouvelle dignité. Nous allons donc commencer par lui la série chronologique des abbés de Sylveréal.

I. — BERNARD Ier

ne nous est connu que par la sentence arbitrale de 1251 dont il vient d'être parlé. En quelle année fut-il institué ; à quelle époque son administration prit-elle fin ? je ne saurais y répondre.

Le 3 des nones d'octobre 1264, l'abbé de Sylveréal et d'Ulmet permit aux habitants d'Albaron de faire dépaître leurs troupeaux dans la Sylve (9). Par suite de l'abandon de la maison-mère, le titre d'abbé d'Ulmet avait été réuni, paraît-il, à celui d'abbé de Sylveréal.

II. — GUILLAUME GOS

qui se présente à nous le second par ordre chronologique, est dénommé dans un acte du 2 des kalendes de novembre 1270, par lequel il donne à ferme à vingt-deux personnes, sous certaines conditions et réserves, la chasse des lapins dans la Sylve (10).

En 1275, il passe reconnaissance d'une rente annuelle de 50 sols en faveur de l'abbesse de St-Césaire, *Hermessinde*, pour l'église d'Ulmet (11).

III. — AIMERIC DE RUTENEL

était abbé en 1278 et 1279 ; aucun fait important ne marqua son passage à cette fonction.

IV. — BERNARD ARNALDI DE MAGALAS

de la noble maison de Magalas en Septimanie, religieuse de Valmagne, est mentionné comme abbé de Sylveréal en divers actes des années 1284 et 1287 (12).

V. — GUILLAUME DE CORTA

religieux profès de ce même monastère de Valmagne, fut donné comme successeur à Bernard de Magalas en 1288 (13).

VI. — RAYMOND PEIRI

ou *Peyre*, ou *de Peyre*, ou *de Pierres* (comme l'appelle *H. Fisquet* dans la *France pontifi-*

---

(7) Archiv. de N.-D. de la Mer. — P. Véran, *Statist.* I, 261.

(8) C'est le nom que portait alors la ville des Saintes-Maries.

(9) Notaire *Pierre de Cledis d'Arles*; l'acte est *vidimé* dans les écritures de *Pons Rodelli*, aussi notaire d'Arles, dans le cahier d'extensoire de 1365, p. 6 (P. Véran, *Statist.* I, 261).

(10) *Pons Rodelli*, notaire d'Arles, extens. de 1346.

(11) Voir Muséo, 2e série, pages 153,154 (*L'Abbaye d'Ulmet*) où se trouve expliquée l'origine de cette redevance. — *Guillaume Gos* est diversément appelé par les auteurs : P. Véran le nomme *Gros*; l'auteur de la *France Pontificale* le désigne indifféremment sous les noms de *Guillaume Gos*, *G. de Goz* ou mieux *G. de Fos*.

(12) L'auteur de la *France pontificale* lui donne à tort le nom d'*Aymand* au lieu d'*Arnaldi*.

(13) L'auteur de la *France Pontificale* a encore dénaturé le nom de cet abbé, qu'il appelle *Guill. de la Coste*.



cale) gouvernait le monastère de Sylveréal en 1293. Il appartenait, dit-on, à une famille noble et puissante du Languedoc; on n'est cependant pas d'accord sur son vrai nom; mon incertitude profonde à ce sujet m'a fait adopter de préférence à tous autres le nom latin que lui donnent les chartes.

VII. — BERNARD

le troisième de ce nom, clôture la liste des abbés de Sylveréal. Sous son administration, en 1299, l'abbaye de Sylveréal fut unie à celle de *Palmodi, de Valmagne,* au diocèse d'Agde.

Ce furent les religieux eux-mêmes qui demandèrent cette union, leurs revenus, qui atteignaient à peine 120 livres de rente à ce moment-là, ne suffisant plus à leur entretien. Leur demande rencontra dans le principe une vive opposition, au sein même de l'ordre. L'abbé de Bonneval interposa son *veto*, prétendant que le monastère dépendait directement de lui; sa résistance fut énergique, mais promptement désarmée, et l'union fut prononcée en 1299, et plusieurs fois ratifiée par les chapitres généraux de l'ordre tenus depuis cette époque jusques en 1315.

Mais cependant les protestations et oppositions persistaient, et l'archevêque d'Arles lui-même, *Gaillad de Saumate*, leur prêtait l'appui de son autorité; il eut à ce sujet, avec les Cisterciens un différend qui ne fut réglé par transaction que le 26 mars 1321. Une enquête à laquelle procédèrent son vicaire général, *Gérard Desvaux*, et l'archidiacre *Guillaume d'Auriac* l'ayant convaincu de la pauvreté réelle du monastère de Sylveréal, dont les revenus ne suffisaient point à l'entretien des religieux, l'archevêque consentit enfin à cette réunion, sous la condition toutefois que l'abbé de *Palmodi* entretiendrait toujours 1 religieux prêtres à Sylveréal et 2 à Ulmet, pour satisfaire aux fondations et célébrer dignement les offices. (26 mars 1321, notaire Bernard de Videllia).

Il paraît toutefois que cette réunion fut remise en question longtemps encore au sein même des conseils de l'ordre; car je vois que ce ne fut qu'en 1437 que la suppression de l'abbaye de Sylveréal fut définitivement consommée, par décision de l'abbé de St Thibéry, *Jean*, nommé juge cette cause par le souverain Pontife.

Dès lors Sylveréal ne fut plus, avec *Ulmet*, qu'une des propriétés, un des domaines agricoles de l'abbaye de Valmagne.

Émile FASSIN.

(La fin à la prochaine livraison).

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

(GENTILHOMME D'ARLES)

—

MÉMOIRES

DES AFFAIRES PUBLIQUES

auxquelles j'ai eu quelque part.

—

(*Suite*)

—

Comme les consuls doivent tâcher de faire quelques réparations publiques, qui servent à l'ornement ou à l'utilité, je proposai à mes collègues de faire réparer la Lice, que le sieur de Boche avoit redressée et élargie jusqu'aux Carmes Déchaussés; devant cette église elle était encore si étroite, qu'un seul carrosse pouvoit y passer, et elle n'étoit guère plus large jusqu'à la porte de la Roquette; je me chargeai seul de ce soin, je la fis extrêmement élargir, comme on la voit à présent, je fis encore jeter beaucoup de terre dans le fossé pour l'élever, à cause qu'étant trop profond, les eaux des aqueducs de la ville et celles des pluies y croupissoient, ce qui causoit une puanteur qui empêchoit souvent de promener sur la lice: je la fis aussi percer par un petit aqueduc de pierre

afin de faire passer dans le fossé un ruisseau de la Durance ; j'y fis planter tous les peupliers qu'on y voit et des ormeaux des deux côtés de la lice, que j'avois fait élargir ; j'employoi pour cette réparation la terre qu'on avoit ôtée pour faire les fondements du nouveau bâtiment de l'hôpital, qui incommodoit fort la cour de cette maison, et celle aussi qui remplissait les fossés qui sont depuis les Carmélites à la porte de Laure ; nous consommâmes pour cette réparation au moins trois mille tombereaux de terre. Nous fîmes alors planter les peupliers, qui sont au bord de la Durance, dans le chemin des Minimes ; nous fîmes faire aussi le terlis de fer qui est aux fenêtres des archives de l'Hôtel-de-Ville, et réparer la ville en plusieurs endroits, où les rues en avoient besoin.

Sur la fin de l'automne, il plût si fort du côté de Lyon, que le Rhône grossit extrêmement ; on eut si grand soin de nos chaussées, sur lesquelles on veilloit incessamment, qu'on les garantit de la violence de l'eau ; celles de Tarascon furent emportées entre cette ville et Boulbon ; tout le Trébon fut rempli dans un jour, et comme le Rhône était toujours gros et qu'on ne pouvoit réparer les brêches qu'il avoit faites, cette eau inonda tous les lieux bas du Plan du Bourg. Le dommage que notre ville en souffrit fut très considérable; plusieurs terres semées furent noyées, et il y en eut d'autres qu'on ne put semer de cette année. Ceux qui souffroient le plus de cette inondation, nous pressoient d'envoyer faire une sommation à Messieurs de Tarascon et de protester de leurs dommages ; on trouva plus à propos que cette sommation se fît au nom des intendants des Vuidanges. Cependant Messieurs de Tarascon travailloient inutilement à réparer leurs chaussées ; le sieur Dupré, leur premier consul, vint dans notre ville pour conférer avec nous ; nous lui donnâmes des terraillons plus habiles que les leurs qui mirent leurs chaussées, qui avoient été ouvertes quinze jours, en état de défense.

Le comte de Grignan qui venoit de la Cour, arriva à Aix ; je fus le voir accompagné des sieurs de *Cays* et *d'Azegat*, et de deux bourgeois ; il nous apprit l'édit dernier que le Roi avoit fait contre les duels, les ordres pressants qu'avaient les maréchaux de France et les gouverneurs des provinces de le faire observer, en donnant commission dans toutes les villes à un gentilhomme des plus considérables d'y tenir la main ; j'appris qu'un gentilhomme de notre ville demandoit cet emploi, je prioi le comte de Grignan de le conserver aux consuls qui étant gouverneurs de la ville, avoient toujours été les arbitres des querelles, ce qu'il nous accorda.

Quelque temps après, le marquis de Segnelay, secrétaire d'État et intendant général des affaires de la marine, vint dans notre ville, pour y voir le parc, qui est du côté de Trinquetaille, dans lequel on met en entrepôt le bois du Roi qui descend par la rivière, et qu'on porte après sur les tartanes à Marseille et à Toulon pour construire les galères et les vaisseaux. Nous le reçûmes à la porte de la Cavalerie, où nous fîmes tirer le canon ; après que je lui eus fait mon compliment, je lui offris un carrosse, où il entra avec trois capitaines de vaisseau qui l'accompagnoient ; je ne croyois pas qu'il acceptât l'offre que je lui fis; les princes et les gouverneurs de la province que nous recevons aux portes de la ville vont toujours à pied jusqu'à la maison que nous leur préparons, pour ne quitter pas une grande foule de gens de toute qualité qui accompagnent les consuls en ces occasions. Surpris du procédé du marquis de Segnelay, je montai avec mes collègues dans un autre carrosse; on nous blâma d'avoir quitté tant de gens qui nous accompagnoient et on dit que j'aurois mieux fait de rester avec eux à pied.

Ce marquis logea à l'archevêché; il y reçut les compliments de MM. du Chapître et du Siége avec peu de civilité, et ne les accompagna pas ; l'élévation où la fortune de M. Colbert son père l'avoit mis l'empêchoit de faire des réflexions sur ce qu'il devoit aux autres. Il me parla fort longtemps en particulier des affaires du parc ; je lui fis connaître que le Roi ne

payoit pas assez les tartanes de notre ville qui portoient le bois à Marseille et à Toulon, en ne donnant que trois sols du pied; que cette petite paie obligeoit nos patrons à ne faire plus construire de nouvelles tartanes, et que ce défaut de bâtiments commençoit déjà à faire souffrir le commerce de notre ville, la plupart n'étant occupés qu'à porter le bois du Roi; il m'écouta avec beaucoup d'attention et me dit que ce que je lui représentois étoit juste, et que le roi, qui vouloit augmenter le commerce dans tout le royaume, n'entendoit pas que le nôtre diminuât.

Ce n'étoient pas seulement les affaires du parc qui avoient fait venir le marquis de Segnelay, il voulait prendre aussi une connaissance particulière de divers projets qu'on avoit faits par l'ordre de M. Colbert pour rendre l'embouchure du Rhône navigable en tous temps; dans ce dessein il avait envoyé, il y avoit deux jours, le sieur de Combe, fameux ingénieur, sur les lieux pour lui faire un rapport de toutes choses

Quatre personnes du métier qu'on avait déjà employées pour ce projet, en avaient fait quatre différents; l'un voulait qu'on fît passer le bois du Roi qui serait sur le Rhône, dans les canaux du dessèchement qu'on ferait élargir et que l'on ferait plus profonds, qu'on les conduirait par là dans l'étang du Galejon qui joint la mer, où les tartanes les chargeraient; l'autre disait qu'il falloit tirer un grand canal du Rhône à six lieues de la ville, au commencement de l'endroit où l'on appelle un bras de la rivière *Bras-de-Fer*, que ce canal qu'on conduirait du côté du levant, se déchargerait sur un terrain ferme, où l'on ne craindroit pas les sables, qui rendent les embouchures difficiles: un autre voulait tirer un canal plus bas, vis-à-vis la tour de St-Genest et le conduire à la mer du côté du levant; le dernier croyait qu'il ne fallait pas changer l'embouchure ancienne de la rivière, qu'il fallait seulement travailler à faire en sorte que les bâtiments y trouvassent assez d'eau pour en sortir en tout temps, que pour cela il étoit nécessaire de rétrécir le lit par des digues à une lieue plus haut que l'embouchure, de fermer entièrement le gras du Sausle, et que le vieux lit étant par ce moyen rétréci et plus plein d'eau, les bâtiments ne manqueraient jamais d'y trouver un passage à la mer; il disait aussi qu'il fallait conduire le Rhône tout droit par un grand canal dans l'endroit du Bras de-fer, où il s'écarte du côté du couchant et y fait un grand tour, qui empêche les bâteaux d'aller d'un seul vent de la ville à la mer, ce qui arrête le bois du Roi, dont on a quelquefois un besoin pressant dans les parcs de Marseille et de Toulon.

Ce dernier sentiment fut celui où *De Combe* l'ingénieur se rangea; il le fit savoir au marquis de Segnelay, et on remit la conclusion de cette affaire à la Cour, où tout devait se terminer en présence du Roi. On disoit que ce travail coûterait plus d'un million.

Le marquis de Segnelay s'en alla après à Marseille et à Toulon; il repassa dans peu de temps dans notre ville pour aller visiter les côtes du Languedoc et du Roussillon.

Nous reçûmes ordre en ce temps là de faire le feu de joie de la paix de Danemarck et de Brandebourg avec notre roi et celui de Suède, à qui notre prince avoit fait rendre par ce traité de paix ce qu'on lui avoit pris dans cette dernière guerre.

Nous étions alors sur la fin de l'année et, n'ayant plus que trois mois à être en charge, nous crûmes que nous devions faire nos diligences pour sortir de deux procès que nous avions déjà fait instruire; l'un nous avoit été fait par plusieurs de nos habitants qui s'étoient syndiqués; l'autre par la communauté de Fourques. Ces habitants qui avoient logé les capitaines et les officiers de cavalerie, dont notre ville avoit été foulée, demandaient à la communauté un grand dédommagement; ils disaient que se plaignant aux consuls d'alors des vexations que leurs hôtes leur faisaient et demandant qu'ils vinssent chez eux pour y mettre ordre, les consuls leur disaient de les contenter et que la ville paierait tout; qu'ils avoient fait de gran-

des dépenses pour rendre leurs hôtes contents, et que cependant le conseil de ville avait délibéré de ne leur donner que la seule paie que les officiers avaient du Roi, que le sieur intendant avait fait arrêter entre les mains des trésoriers des troupes, et qu'il avait fait compter ensuite aux consuls pour indemniser ceux qui avaient logé : ils disaient que cette paie ne leur payait pas la moitié des frais qu'ils avaient faits sur la parole des consuls, et que la communauté devait les rembourser du surplus de la dépense qu'ils avaient faite.

Ceux de Fourques ne voulaient pas payer le passage du pont du Rhône : ils alléguaient que sur la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, nous les avions compris au nombre des exempts, dans trois baux que nous avions passés avec les fermiers du bac n'y ayant point alors de pont, qu'il était vrai qu'ils avaient payé pendant dix ans, après que le pont avait été construit, mais qu'alors nos habitants payaient aussi bien qu'eux, et que depuis on ne leur avait rien demandé. Nous disions que dans le temps du bac qui coûtait si peu à la ville, il était véritable que nous les avions mis dans le nombre des exempts, mais que depuis le pont, qui nous coûta vingt mille livre à construire, et qui nous coûte encore beaucoup à entretenir, ils avaient toujours payé.

Je fus un mois à Aix pour ces deux procès ; celui de Fourques qui était devant le Parlement, fut interloqué, et je gagnai celui que nous avions contre nos habitants, qui était devant la Cour des Comptes ; cette dernière affaire étoit assez mauvaise pour la ville ; il y avoit des arrêts en faveur de quelques habitants de Tarascon et de Saint-Maximin, qui servoient de préjugés pour nos parties ; comme ces villes sont du corps du pays, cet exemple ne servit de rien pour nous, qui n'en sommes pas ; le sieur de Seguiran, premier président, me dit fort obligeamment que la Cour, nonobstant ces préjugés, n'avoit pas voulu juger contre la délibération de notre conseil, pour lequel elle avoit beaucoup de considération.

Avant que de partir d'Aix, je fus prendre congé de l'intendant ; il me dit qu'il viendroit dans quelques jours dans notre ville, pour commencer à travailler au paiement de nos dettes; que je fisse mettre cependant nos archives en bon état, et surtout les livres de nos comptes.

Peu de jours après mon retour, il arriva dans notre ville une aventure fort tragique. Le sieur de *Gouin* aimoit depuis quatre années *Alphante Bibion*, veuve du sieur *Perrin* ; elle avoit répondu favorablement à son amour pendant tout ce temps-là ; depuis deux mois seulement, elle écoutoit Saint-Ange, gentilhomme de Tarascon, pour lequel elle avoit déjà pris tant d'engagement qu'elle avoit quitté Gouin et lui avoit recommandé de ne retourner plus chez elle ; ce gentilhomme outré de l'infidélité de la demoiselle, la menace de la tuer si elle ne l'aime encore, elle rit de cette menace et lui dit des injures piquantes ; ce malheureux amant, irrité de ce procédé, forma la résolution de la tuer et de se tuer en même temps lui-même, pour effacer par sa mort la honte qu'il aurait d'avoir tué une femme ; il l'attendit dans une petite rue près de sa maison, où elle passait accompagnée de Saint-Ange ; feignant de vouloir lui parler il s'approche d'elle, lui donne deux coups de poignard dans le sein, et se frappe d'abord lui-même dans le ventre; Saint-Ange voyant tomber à ses pieds cette femme, qui expira sur le champ, tire l'épée contre Gouin et le blesse, Gouin passe sur Saint-Ange et lui donne du poignard dans la tête et dans les reins ; Saint-Ange tombe de ces coups, et Gouin qui avoit laissé tomber son poignard, ne pouvant plus achever de s'ôter la vie, s'enfuit.

On porte Saint-Ange en chaise chez le marquis de *Maillane*, son cousin ; celui-ci voyant son parent couvert de sang et le croyant mort, sort de sa maison, avec ses domestiques et quelques-uns de ses amis, court à la maison de Gouin où l'on disoit qu'il s'étoit caché ; on vint m'avertir de tout ceci à la hâte dans l'Hôtel-de-Ville ; je courus vite, moi troisième, pour arrêter Maillane ; je le trouve déjà à cent pas

de la maison de Gouin avec ses gens armés, et je l'arrête par le bras ; je lui dis qu'étant gouverneur de la ville, je ne pouvois souffrir aucun attroupement, que j'empêcherais bien qu'il ne fit aucune violence, et qu'il n'avoit qu'à prendre la voie de la justice, s'il vouloit punir celui qu'il alloit chercher. Quelque temps après Saint-Ange guérit de ses blessures, aussi bien que Gouin qui a quitté le royaume.

Le sieur intendant ne manqua pas d'arriver ; nous le reçûmes à la porte de la ville et nous l'accompagnâmes à l'archevêché où il logeoit. Le jour d'après il vint nous voir à l'Hôtel-de-Ville, accompagné seulement de son secrétaire et de deux hoquetons ; il entra dans nos archives ; il fit mettre sur le bureau les livres de nos comptes depuis l'an 1669, et commanda au sieur *Constantin*, notre secrétaire, de ne pas sortir de ce lieu ; il ordonna ensuite aux sieurs *Pillier* et *Borel*, mes collègues, de se tenir chacun dans un cabinet séparé ; il mit ses hoquetons aux deux portes de ces cabinets, pour empêcher qu'ils ne parlassent ensemble, et me pria d'aller dans le salon avec le sieur *Jouvène*, dernier consul, et de n'en pas sortir qu'il ne nous le permît.

Surpris de ces démarches, je lui dis que sa manière d'agir m'étonnoit, et je lui demandoi quelle raison il avoit pour nous traiter en coupables ; il me répondit qu'il exécutoit les ordres du Roi, qu'il me feroit savoir dans peu de temps; il fit après interroger séparément mes collègues, et le sieur Constantin, et fit écrire leur déposition par son secrétaire. Après avoir employé trois heures à cette procédure, et à lire quelques endroits du livre de nos comptes de l'an 1670, il me fit appeler dans un cabinet seul et après m'avoir fait jurer de dire la vérité, il me demanda si je ne savois pas que notre communauté eut donné dix mille livres au feu président d'Oppède, pour avoir un jugement favorable contre les fermiers du domaine du Roi ; laquelle somme il trouvoit dans nos comptes que nous avions empruntée la même année de ce jugement, pour une affaire que nous disions fâcheuse pour notre ville, sans l'expliquer davantage ; je lui dis que je n'en savois rien. Ensuite il me demanda si je ne savois pas que nos consuls de l'an 1675 avoient fait un billet de quatorze mille livres au sieur Bellet, fermier du domaine, qui nous avoit promis pour cette somme de nous faire avoir un arrêt du conseil à notre avantage ; je lui répondis encore que je n'avois jamais ouï parler de cela : « Je m'étonne, me dit-il alors, que vous vous opiniâtriez si fort à ne pas m'avouer la vérité, la déposition de vos collègues et de votre secrétaire a suffisamment prouvé la connivence que vous avez avec le fermier du Roi, ainsi que l'argent que vous donnâtes au président d'Oppède. Toutes ces choses qu'un de vos habitants appelé *Chambard*, a fait savoir à M. Colbert, lui persuadent que vous avez de faibles raisons pour soutenir le procès que vous avez contre les fermiers du domaine, puisque vous avez recours à des voies qui ne sont pas permises pour le gagner. »

Je lui dis qu'il ne falloit pas ajouter foi à ce qu'avoit dit Chambard, qui étoit irrité contre la communauté, qui vouloit lui faire un procès pour de l'argent qu'on lui avoit confié et qu'il avait volé ; que quand tout ce qu'il avoit dit à M. Colbert, seroit véritable, il ne s'en suivroit pas que notre cause fût mauvaise, et que l'argent qu'on suppose que nous avons donné, et que nous avons promis, n'auroit été employé en tout cas que pour rendre l'expédition de notre procès plus facile et plus prompte et épargner par là des députations qui nous auroient coûté davantage. L'intendant fit écrire tout ceci et me dit ensuite qu'ayant beaucoup de considération pour notre ville, il nous conseilloit en ami d'envoyer au plustôt à la Cour quelqu'un, qui étant bien instruit de notre affaire, fit connaître au conseil du Roi la justice de notre cause, qu'il alloit dans un mois à Paris, et qu'il nous y offroit ses services. Ayant achevé ces procédures, il les envoya à M. Colbert et s'en retourna à Aix.

(*La suite prochainement*).

Le **Musée** paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communication concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. N° 32

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

TABLETTES D'UN CURIEUX

—

L'ABBAYE DE SYLVERÉAL

—

(*Suite et fin*).

Le titre d'abbé de Sylveréal ne disparut point cependant; les abbés de Psalmodi ajoutèrent cette qualification à leurs autres titres. C'est ainsi que des chartes de 1313 qualifient *Ponce de Maurin* abbé de Valmagne et de Sylveréal (1).

Mais le monastère abandonné ne tarda pas à dépérir et tomber en ruines. Un acte aux écritures du notaire *B. Vidalho*, sous la date du 26 mars 1320, nous apprend qu'en cette année, l'église et une chapelle sous le titre de St-Michel, qui périssaient de vétusté, furent démolies.

C'en était fait de Sylveréal : les religieux de Valmagne préféraient démolir les constructions plutôt que de les entretenir et les réparer ; les bâtiments de l'ancien monastère, vides de religieux, avaient été livrés à des fermiers qui les asservissaient à tous les besoins de l'exploitation agricole.

Dans un acte du 3 des nones d'août 1233, nous trouvons l'indication de l'étendue et des limites de cette importante exploitation : *Sylva Pineta quæ est in Camargiis, quæ à quibusdam vocatur Albaronis, à quibusdam Sylva de Camargiis, a quibustam Sylva Ulmeti, à quibusdam Sylva bonorum hominum de Ulmeto... confrontatur à Circio cum petrâ Fenolheti usque ad granum Capræ; et à vento et occidente à dicto grano Capræ usque ad fos stagni Urgonis; et ab oriente prout extenditur idem stagnum Urgonis usque ad supradictam petram Fenolheti.....* (2) (La Sylve de la Pinède, qui est en Camargue, et qu'on appelle indifféremment Sylve d'Albaron, Sylve de Camargue, Sylve d'Ulmet ou des bons religieux d'Ulmet.... confronte au N O. la pierre de Fenouillet jusques au *grain* (ou *grau ?*) *de la chèvre* ; du côté du vent et du couchant, elle se prolonge du *grain* (ou *grau ?) de la chèvre* jusqu'à la *foux de l'étang d'Urgon*, et à l'est, aussi loin que s'étend ledit étang d'Urgon jusques à la susdite pierre de Fenouillet).

Ici encore, ce sont des papiers de procédure qui nous fournissent ces intéressantes indications. Je ne trouve point, d'ailleurs, d'autres titres à consulter, et c'est par une nouvelle énumération d'interminables procès que je me vois contraint de poursuivre ce récit.

Parlons d'abord de ceux avec la communauté d'Arles. Un acte du 13 juillet 1335 fait mention d'une sentence arbitrale intervenue entre les consuls de notre ville et l'abbé de Valmagne, Ulmet et Sylveréal. Il s'agissait de la faculté qu'avaient les habitants d'Arles de mener leurs troupeaux dans la Sylve et d'y couper du bois

(1) *Ponce de Maurin* fut plus tard abbé de Grandselve, au diocèse de Toulouse, 1319-1325. *France pontificale.*)

(2) Voir P. Véran, *Statist.*, I, 260.



moyennant une redevance de 4 deniers pour chaque pin abattu.

L'exécution de cette sentence ayant amené des contestations nouvelles, il intervint un nouveau procès et une nouvelle transaction signée le 17 décembre 1498, par les consuls de la ville d'Arles et l'abbé de Valmagne, *Arnaud de Lofière*. Il fut convenu que les habitants d'Arles paieraient désormais à l'abbé de Sylveréal une indemnité de six deniers par tête de pin, qu'ils pourraient conduire à la Sylve, avec leurs troupeaux, *la garde de leurs bergers*, jusqu'au nombre de 150 brebis ; que les étrangers tenant des fermes sur le territoire jouiraient des mêmes droits que les arlésiens ; que les bergers pourraient avoir des chiens avec eux pour la garde du troupeau, à condition toutefois de leur attacher au cou un morceau de bois de 3 *pans* de longueur, durant le jour seulement, pour les empêcher de chasser, etc., etc.

Cette transaction fut passée dans la ville de N.-D. de la Mer, «dans la cour d'*Antoine Becellin*. » Elle eut le sort de ses devancières, et n'obtint, de part et d'autre, qu'une autorité précaire et un respect de courte durée.

En l'année 1609, la commune d'Arles luttait encore pour affirmer et maintenir son droit d'usage dans la forêt de Sylveréal.

Les habitants de la ville des Stes-Maries prétendaient des droits analogues sur la Sylve. L'acte des nones d'août 1233, dont j'ai parlé plus haut, avait dans une certaine mesure confirmé leurs prétentions. Mais pouvait-on, en ces temps-là, fonder quelque sécurité sur un écrit ? Il fallut replaider et plaider longtemps, pour aboutir enfin à la sentence arbitrale du 10 juin 1392, dont je vais rapporter sommairement les dispositions principales :

1° Les habitants de N.-D. de la Mer pouvaient, d'après la sentence, couper des arbres au pied pour construire ou réparer leurs maisons, moyennant une indemnité de huit deniers pour chaque arbre abattu.

Cette faculté s'étendait à la construction des portails, clôtures, ponts et autres édifices ; et il était dit que pour une coupe de 4 arbres, et au-dessus, on donnerait comme redevance à l'abbé de Sylveréal une émine d'orge, mesure d'Arles, et pour une coupe de 10 arbres, un setier, et que pour moins de quatre arbres on ne paierait rien.

2° Les habitants pouvaient cueillir les pignons, après la St-Martin, et ramasser du bois sec pour leur feu.

3° La communauté de N.-D. de la Mer paierait à l'abbé, toutes les années, pour la fête de St-Michel, une redevance seigneuriale de 100 sols, monnaie courante.

4° Il était permis aux habitants de faire dépaître dans la sylve leurs bêtes bovines et rossatines, depuis la Toussaint jusqu'à l'Octave de St-Jacques et de St-Philippe, moyennant une redevance de 4 deniers par tête de bétail.

5° Nul ne pourrait chasser ou pêcher dans les possessions du monastère sans le consentement de l'abbé.

6° Les habitants ne pourraient trafiquer du bois coupé dans le Sylve, ni exporter en dehors de leur territoire les bois secs, les gommeux et les pignons.

7° Quiconque prendrait un cerf donnerait à l'abbé ou à son agent un quartier de derrière avec la queue.

8° Défense de fureter, tendre des piéges ou lâcher des chiens dans la Sylve.... etc., etc.

Les abbés de Sylveréal, privés du plaisir de la chasse par un article sévère de leur statut, ne s'en montraient pas moins préoccupés et jaloux de leurs richesses cynégétiques. Nous avons déjà vu l'abbé d'Ulmet, dans un acte de 1225, se réserver formellement la chasse des sangliers. En 1270, un autre abbé de Sylveréal, *Guillaume Gos*, ne concède aux habitants de N.-D. de la Mer le droit de chasse aux lapins dans la Sylve que moyennant l'abandon à son profit de la moitié du gibier (3).

(3) Le 2 des kalendes de novembre 1270,

Ses successeurs continuèrent à prélever, pour droit de chasse, une partie du gibier abattu. La redevance était fixée d'une manière authentique dans une transaction reçue par le notaire *Pons Deodati* (4).

Un chasseur de la ville de la Mer (5), ayant essayé de s'en affranchir à l'occasion d'un cerf et de sa femelle qu'il avait pris dans Sylveréal, l'abbé le contraignit à lui désemparer les derniers quartiers et la queue de ces deux bêtes, ainsi qu'il appert d'un acte en date du dernier janvier 1345 au registre du notaire *Pons Rodelli*.

Du reste ce soin jaloux du gibier n'appartenait pas exclusivement aux religieux de Sylveréal ou de Valmagne. Une charte de l'année 1215, citée par Chantelou dans son histoire manuscrite de Montmajour, nous fait connaître que les Bénédictins de cette abbaye exigeaient pour droit de chasse dans leurs marais la tête de tous les sangliers abattus, un quartier des autres bêtes fauves, et le treizain des oiseaux gras *pour leurs bouillons* (Pierre Véran).

Le lecteur me pardonnera cette petite digression cynégétique. Il m'est pénible de sacrifier aucun de ces détails, si minime qu'il soit, que je prends tant de peine à recueillir. D'ailleurs, devant la pénurie des documents, mes petites notices monographiques doivent nécessairement se borner au rôle de simples inventaires de faits et de dates, et, dans cet ordre d'idées, nul détail n'est à dédaigner.

---

frère *Guillaume Gos*, abbé de Sylveréal, donna permission aux habitants de N.-D. de la Mer de chasser aux lapins dans la Sylve *sans chiens ni furets*, les autorisant à y construire une cabane avec des pins pour y vivre en commun du produit de leur chasse, à la condition de lui donner à titre de redevance annuelle, la somme de 20 livres, la moitié des lapins tués et la moitié des peaux (voir au registre de *Pons Rodelli*, notaire d'Arles, un acte du 16 juin 1346 relatant cet accord.

(4) *Poncius de Deo* ou *Deodati* était notaire à Arles en 1268-1270.

(5) Nom ancien de la ville des Saintes-Maries.

Je ne mentionnerai que pour mémoire, et pour combler une lacune de deux siècles, les trois actes suivants qui intéressent notre abbaye :

— Le 22 juillet 1364, frère *Jauselmus Alazardi*, procureur de l'abbé et du monastère de Valmagne et régisseur (*arrendator*) de Sylveréal et de toutes les autres possessions d'outre-Rhône, *arrente* (*arrendavit*) pour un an, à Bertrand Mouttet d'Arles, les herbages de l'affar (6) de *Tora*, sis au même territoire (not. *Pons Rodelli*, au protocole).

— Le 15 mai 1367, Guillaume Borelli, de Notre-Dame de la Mer, citoyen d'Arles, lègue deux florins d'or à l'abbaye de Sylveréal (même not. Extens. de 1367, f° 22, v°).

— Dans un *étendu de Pangonis*, notaire d'Arles, de l'année 1434, on trouve une procuration des religieux de Valmagne et Sylveréal à leur abbé pour vendre le domaine de N.-D. d'Amour (7), en Camargue, proche du Vaccarès, parce qu'il est trop exposé aux pilleries des maraudeurs et aux ravages des bêtes fauves. »

On ne saurait mieux se faire une idée de l'état d'abandon, du manque de surveillance et de soin dans lequel les abbés de Valmagne, trop riches sans doute, laissaient dépérir leurs propriétés, qu'en parcourant les pièces d'un procès que leur fit à ce sujet l'archevêque d'Arles, *Jean Ferrier*.

Nous sommes au XVIe siècle. — Depuis 1320, date déjà fixée dans le cours de ce récit, l'église de l'abbaye et la chapelle de St-Michel ont été détruites. Les religieux de Psalmodi n'ont point encore songé à les relever. Devant une si longue inaction et une telle incurie, l'archevêque Ferrier, prélat remuant et énergique, prononce la réduction des églises d'Ulmet et de Sylveréal en rectories séculières et en confie le rectorat à Gilles Saunier (15 février 1546).

Il avait fait décider auparavant par la juridiction compétente que l'union de ces

---

(6) *Affar*, domaine rural, *mas*.

(7) *Nostra Domina de Amoribus*.

églises à l'abbaye de Valmagne était cassée et révoquée « pour ce que les abbés de « Valmagne n'avaient accompli, gardé et « observé les formes et modes mises à la- « dite union, de tant qu'ils n'auraient ja- « mais tenu aucun religieux auxdites « églises pour faire le service divin, ains, « qui pis est, auraient permis par leur « coulpe et négligence que plusieurs gens « d'Aiguesmortes et autres lieux circon- » voisins emportassent les pierres des « édifices pour en bâtir leurs maisons et « granges, de sorte que aujourd'hui lesdi- « tes églises étaient venues à totale ruine, » et qu'il n'y a aucune apparence desdits » édifices... De sorte que, comme églises « détruites et vacantes, elles étaient de « droit à la disposition de l'évêque diocé- « sain. »

L'abbé de Valmagne protesta et plaida, comme bien on pense, entassa oppositions sur oppositions, appels sur appels avec une opiniâtreté qui n'eut d'égale que la persévérance des juges à le débouter. Le sergent royal chargé de faire exécuter l'arrêt définitif, « craignant dans l'exécution « d'icelui y estre commise voye de faict » à sa personne par l'abbé, ses adhérents « et complices, qui se tenaient audict Sil- « veréal comme gens d'armes armés de ar- « cabuses et autres armes prohibées , » requit le lieutenant du Viguier d'Arles de lui donner main-forte pour exécuter sa commission. Le Viguier, accompagné de plusieurs gentilshommes et notables citoyens d'Arles, se rendit avec le sergent au terroir de Sylveréal, dressa procès-verbal des voies de fait commisespar l'abbé et ses complices et l'envoya l'enquête à la Cour (8).

Ainsi que l'abbé *Bonnemant*, à qui j'emprunte ces détails, je n'ai pu découvrir quelle fut l'issue de cette affaire.

Il est à présumer que l'énergique résistance des religieux lassa l'archevêque d'Arles et triompha des lettres de Cour, des viguiers et de leurs sergents ; car nous voyons, moins d'un siècle plus tard, sous l'épiscopat de M. de Barrault (1630-1643), l'église de Sylveréal, reconstruite depuis le procès, desservie par quelques religieux « qui n'avaient pas charge d'âmes. »

— En 1789, de l'antique abbaye de Sylveréal il ne restait que quelques pierres noyées dans la maçonnerie du domaine de *l'Abbadier*. Ce *mas*, qui existe encore, était, ainsi que son nom l'indique, l'ancienne demeure des religieux ; mais ce n'en est plus qu'un faible et dernier vestige.

Quant à la forêt de Sylveréal, si fière autrefois de ses arbres séculaires et de ses fourrés giboyeux, elle était depuis longtemps dépeuplée de toutes ses richesses. « Elle n'existe pour ainsi dire plus, écrivait à cette époque *Pierre Véran* ; presque tous les arbres de pins ont été coupés ou arrachés, le territoire est nu et aride et les marais de peu de valeur. »

Émile FASSIN.

(8) Copié sommairement sur les pièces du procès insérées dans un registre des archives de l'archevêché d'Arles, cotté *Monastères et chapellenies*, f° 177 et suiv. — « Je n'ai pu trouver encore « l'issue qu'eut cette affaire ; mais on ne fait au- « cun service ni à Ulmet ni à Sylveréal, ni à « N.-D. d'Amour. » (Bonnemant, *Communautés*, II, 250).

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

(GENTILHOMME D'ARLES)

—

MÉMOIRES

DES AFFAIRES PUBLIQUES

auxquelles j'ai eu quelque part.

—

(*Suite*)

—

On fut fort surpris dans la ville d'apprendre la trahison que Chambard nous



avait faite ; ceux qui l'avaient décrié publiquement, comme j'ai déjà dit, connurent alors qu'il faut ménager un malhonnête homme qui peut encore faire du mal.

Nous assemblâmes le conseil, à qui je fis savoir tout ce qui venait de nous arriver et l'avis de l'intendant sur la conduite que nous devions tenir; je fis connaître qu'il ne fallait plus tâcher d'avoir un arrêt favorable pour de l'argent, qu'il fallait l'obtenir à bon titre sans négociation et sans connivence, que notre cause étant bonne nous n'avions rien à craindre ; je parlai ensuite de la convention de l'an 1251, sur laquelle on appuie les droits du Roy, à qui les fermiers soutiennent que toutes nos îles doivent appartenir, aussi bien que les coussous de Crau ; je fis voir que dans l'art. 1er de cette convention, où la Communauté donne à Charles d'Anjou tout ce qu'elle possède, on réserve les libertés et les privilèges plus bas particularisés et approuvés par le comte, et que dans l'art. 20, le comte déclare qu'il ne prétend pas s'être approprié par la donation qu'on lui a faite, les droits de chasse, bois, pâturages, qui appartenaient auparavant à tous les particuliers, et que ce sont ces îles du Rhône et ses coussous qu'on nous demande, où tous les habitants de la ville avaient ces droits, et dont le comte n'a jamais joui.

Je parlai ensuite de la seconde convention où Louis II nous donne tout ce que Charles nous avait ôté, et de plusieurs titres avantageux pour nous que le sieur Pillier notre collègue avait trouvés dans les archives d'Aix. Après cela je proposai qu'il était nécessaire de députer à la Cour un homme de probité et intelligent dans cette affaire, pour en poursuivre le jugement. Nous fûmes du sentiment, mes collègues et moi, de députer le sieur *Pillier*; cette opinion fut celle de tout le conseil, mais la plus grande partie ajouta encore, que le sieur Pillier ne suffisait pas, et qu'il fallait aussi me députer ; que cette affaire était de si grande importance, qu'on ne devait rien négliger ni rien épargner pour en avoir une bonne issue : tout le reste du conseil se rangea de ce sentiment.

Nous tînmes ce conseil au commencement du mois de mars; nous crûmes, le sieur Pillier et moi, que nous ne devions pas partir tous deux, parce que le temps de notre élection approchait, où il était nécessaire qu'un de nous deux assistât. Je partis seul ; cependant mon collègue envoya chercher à Aix quelques papiers nécessaires pour notre affaire, résolu de venir me joindre d'abord après le nouveau consulat.

Je ne fus pas plustôt à Paris, que j'allai voir le sieur de Saintefoy notre rapporteur ; il me dit qu'il était suffisamment instruit de notre affaire, que j'en parlasse au sieur Poussol, président du bureau, et qu'il la rapporterait dans peu de temps, s'il le trouvait bon ; il me dit ensuite qu'il avait reçu de nous tant d'honnêtetés en Provence, qu'il ne négligerait rien pour nous servir; qu'il fallait cependant que je fisse mes diligences, afin que notre affaire eût touché le bureau au commencement de mai, pour éviter que dans ce temps que le quartier changé, nos parties ne demandassent de changer de rapporteur.

Nous étions alors au commencement d'avril ; on m'avait déja fait savoir que *M. de Varadier* était premier consul ; j'écrivis à lui et à ses collègues la disposition en laquelle j'avais trouvé le sieur de Saintefoy, et que j'attendais le sieur Pillier tous les jours pour travailler incessamment au jugement de notre affaire.

M. Rouillé, notre intendant, et M. le Coadjuteur étaient alors à Paris : ils me promirent beaucoup de secours par leur crédit et par celui de leurs amis ; M. le Coadjuteur parlant de notre procès à un de nos juges, lui dit hardiment que si nous le perdions, le Roi devait nous assigner une colonie en la nouvelle France, et qu'il nous y suivrait.

Je souhaitais alors avec passion d'apprendre ce qu'avait produit auprès de M. Colbert le procès-verbal que notre intendant lui avait envoyé, et il ne savait lui-

même aucune nouvelle. Quelques personnes me dirent que M. Colbert n'avait fait faire ces procédures dans notre hôtel de ville que pour s'instruire au vrai de la mauvaise foi des fermiers du Roi, et que ces fermiers se trouvant les proches parents de ses premiers commis et dans le même intérêt, il n'avait pas encore fait éclater la chose pour ne les décrier pas.

D'autres m'assurèrent que cette affaire serait assoupie par la considération du jeune président d'Oppède qui avait épousé la nièce de M. Colbert, parce qu'on ne pouvait porter plus avant ce procès-verbal, sans faire connaître que le feu président son père avait donné un jugement favorable à notre communauté, contre l'intérêt du Roi, comme on suppose, pour dix mille livres qu'il avait reçues. Quoi qu'il en soit, ce procès-verbal, dont notre ville avait été si alarmée par la trahison de Chambard, n'a produit encore aucun mauvais effet contre nous.

Cependant j'avais beau écrire à nos consuls par tous les courriers de faire partir incessamment le sieur Pillier, tout le mois d'avril se passa, et il ne partit qu'à la mi-mai: alors ce que M. de Saintefoy m'avait fait appréhender arriva ; nos parties demandèrent à M. le Chancelier un autre rapporteur. Je fus à St-Germain, où était la cour ; je représentai à M. le Chancelier qu'il était de la dernière justice de nous proroger le sieur de Saintefoy, qui était saisi de l'affaire depuis quatre années ; que nous avions depuis ce temps-là des députés à Paris à grands frais pour l'instruire , et que de nous le changer à présent c'était nous remettre dans des longueurs et dans des dépenses qui nous épuiseraient. M. le Chancelier, persuadé de la justice de ma demande, me dit qu'il me prorogeait le sieur de Saintefoy.

Je fus le jour après à Paris, chez le greffier du conseil pour prendre l'extrait de l'ordonnance de M. le Chancelier, qu'on ne donnait point à Saint-Germain , le greffier me dit qu'il avait ordre de ne me l'expédier pas ; surpris de cette réponse à laquelle je ne m'attendais point, je fus encore à St-Germain m'en plaindre à M. le Chancelier ; il me dit qu'il était véritable qu'il m'avait changé de rapporteur, qu'il me donnait M. du Gué de Baignols, son neveu, et que je ne perdais rien au change : je fus si fâché et si interdit de voir que le Chancelier de France me manquait de parole que je ne saurais exprimer le désordre où ce contretemps me mit. J'ai appris depuis que Perrin, un des principaux fermiers du domaine, ayant vu à Saint-Germain que M. le Chancelier nous prorogeait M. de Sainte-Foy, le fit passer pour suspect à M. Colbert à cause des liaisons qu'il avait eues avec nous en Provence, et que ce ministre avait fait presser de sa part M. le Chancelier de nous donner un autre rapporteur, auparavant que le greffier du conseil m'eût expédié la prorogation qu'il m'avait accordée.

Le sieur Pillier arriva alors, et c'était à la fin de mai ; j'avais déjà vu notre nouveau-rapporteur ; il m'avait dit qu'il était occupé de deux grandes affaires, qu'il voulait finir auparavant que de s'instruire de la nôtre : cependant le sieur Pillier justifia toutes les pièces de nos sacs, et commença de travailler avec le sieur de Fallentin, notre avocat, et à un factum.

Le conseil avait suivi la cour, qui était alors à Fontainebleau : on disait encore qu'il devait suivre le Roi dans le voyage de Flandre dont il ne devait revenir qu'à la fin de septembre. Je considérai alors les longueurs que cela porterait à notre affaire, la dépense extraordinaire de deux députés, l'inutilité de ma députation jusqu'au jugement du procès que le changement du rapporteur avait éloigné; toutes ces raisons m'obligèrent d'écrire à nos consuls qu'il n'était pas nésessaire que je fusse plus longtemps à Paris, et je partis pour m'en revenir.

Dans le séjour que je fis dans cette grande ville, où il y avait vingt-six ans que je n'avais été, je trouvai un changement bien considérable Les lanternes qui l'éclairent la nuit pendant six mois de l'année, les rues presque sans boue, les filous chassés, les quais de la Seine élargis, le cours de Vincennes, celui du Rem-

part St-Antoine, l'Arc de Triomphe, le superbe hôtel des Invalides, le Louvre fort avancé, les Tuileries d'une beauté surprenante, la façade du Louvre qui les envisage achevé, toutes ces choses que je n'avais pas encore vues et que je vis avec admiration sont des effets de l'ordre et de la magnificence de notre prince.

Je remarquai encore la même magnificence à Versailles, les appartements revêtus de marbre, de porphire, d'or et d'azur, les jardins, les grottes, les canaux, les fontaines, et tant de jets d'eau qui font mille figures, et qui montrent plus de pompe et plus d'agréments dans ce lieu, qu'on en voit dans les plus belles villes d'Italie.

Je trouvai encore la maison du Roi bien différente de ce qu'elle était, lorsque j'étais page ; il y a à présent soixante-six pages de la grande écurie et nous n'étions que vingt-quatre ; seize cents gardes du corps, il n'y en avait que quatre cents ; six cents mousquetaires, et ils n'étaient que deux cents.

Si je trouvai une si grande augmentation dans la maison du Roi, je trouvai dans celles des princes et des grands Seigneurs une diminution bien considérable ; ils ont un équipage fort médiocre, une petite table, peu de personnes à leur lever, encore moins à leur suite. La politique de Louis-le-Grand les a mis sur ce pied, pour les empêcher de se faire des créatures ; cette politique excellente pour le prince nuit en quelque manière aux gentilshommes d'une médiocre fortune qui trouvent moins de patrons.

Il m'arriva une aventure à Paris, qu'il ne faut pas que j'oublie ; M. le Coadjuteur me dit qu'il avait trouvé chez la marquise de Gordes, une dame qui lui demanda si la maison de Sabatier était encore à Arles, et s'il ne pouvait pas lui en donner des nouvelles ; le coadjuteur lui parla fort obligeamment de notre famille, et lui dit qu'il y avait un gentilhomme de cette maison à Paris, qui lui apprendrait ce qu'elle voulait savoir ; il m'apprit ceci le jour après ; je fus d'abord chez la marquise de Gordes chercher cette dame, qu'on appelait la Marquise d'Armançay ; je ne la trouvai pas, mais l'on me dit où elle logeait et je fus la voir. Elle me fit toutes les honnêtetés possibles, me dit qu'elle avait toujours souhaité avec passion de voir quelqu'un de sa maison ; qu'elle était Sabatier comme moi, petite fille d'un cadet de notre maison, qui s'établit en Berry, et que son père, fils de ce gentilhomme, étant devenu pauvre, s'était mis dans les affaires du temps du Cardinal de Richelieu, qu'ayant gagné dans les partis près de cinq millions et étant d'ailleurs fort honnête homme, ce cardinal le maria en premières noces à la fille cadette du duc de Brissac, sœur de la Maréchale de la Milleraye, et en secondes noces à la fille du marquis de Rocheposé, cordon bleu et lieutenant de Roi du Poitou, dont elle était sortie ; en me disant cela, elle me fit entrer dans un cabinet dont la tapisserie était couverte de plusieurs écussons en broderie, où l'on voyait nos armes écartelées avec celles de ces illustres maisons, auxquelles son père s'était allié ; elle me donna un de ces écussons que je portai de Paris, et qui est à présent dans mon cabinet. Je me souvins alors qu'étant encore fort jeune, je vis un capucin de Paris, qui vint voir feu mon père de la part de M. Sabatier partisan, et lui demanda ses armes ; mon père apprenant son mérite et sa fortune, les lui donna agréablement.

La marquise d'Armançay me dit ensuite que son père et sa mère l'ayant laissée fort jeune, elle fut élevée par le marquis de Rocheposé, son aïeul, qui lui avait dissipé la plus grande partie de son bien, et qu'il l'avait mariée, il y a vingt-deux ans, au marquis d'Armançay, gentilhomme de Touraine, lieutenant des gardes du feu duc d'Orléans. Je reçus de cette nouvelle parente et de son mari mille marques d'amitié ; je leur écris encore fort souvent, et je conserve avec plaisir le commerce que j'ai avec eux ; ils ont un fils encore très-jeune, qu'ils élèvent à la Cour auprès du Duc de Chartres qui est de son âge. Quoique la parenté de Madame d'Armançay fut très-avantageuse à notre maison, il est pourtant vrai qu'elle n'en est pas ; mon aïeul qui en a fait la généalogie exacte, ne parle d'aucun cadet qui se soit établi en Berry.

Quand je fus de retour dans notre ville, j'exerçai la charge de recteur de l'hôpital; nous connûmes bientôt, un de mes collègues et moi, par la quantité des affaires qu'il y a dans cette maison, qu'il était nécessaire qu'on augmentât le nombre de recteurs, et qu'ils fussent deux ans en

charge ; le conseil de la ville avait délibéré cela depuis deux ans, on ne l'avait pas exécuté parce que le juge recteur perpétuel avec deux de ses collègues avaient fait une opposition au parlement ; je proposai l'affaire de nouveau, elle fut fort agitée dans notre bureau, mais enfin l'augmentation fut conclue, aussi bien que les et deux années de rectorat. Nous eûmes diverses conférences avec M. l'archevêque lesMM. les Consuls, pour régler toutes choses comme elles sont à présent ; nous commençâmes à bâtir en ce temps le corps de logis du côté du levant, où nous fîmes achever l'appartement du Mont-de-Piété. Nous n'avions pas d'argent, lorsque nous commençâmes ce bâtiment. Aux ouvrages de piété il suffit de commencer, Dieu achève le reste.

En ce temps là, le sieur Rouillé n'était plus intendant de notre province : le sieur Morant, maître de requêtes, qui lui avait succédé, était à Lambesc ; il dit à quelqu'un qu'il avait ordre de demander à notre ville cinquante mille livres, après que le don de la province serait fait ; que cela n'était pas seulement dans les lettres patentes, mais encore dans ses instructions particulières.

Les consuls avertis de ceci, me députèrent à Lambesc pour tâcher à détourner, s'il était possible, cette demande qui pourrait ruiner notre ville, si on la fixait tous les ans à un don gratuit ; je représentai au sieur Morant que les lettres patentes étaient chargées depuis vingt ans de cette demande pour Arles et pour Marseille, que les gouverneurs de la province et les intendants n'y avaient jamais eu égard et qu'on ne mettait cela dans ses lettres que par manière de style ; il me répondit que ses instructions en étaient chargées, et qu'il ne pouvait se dispenser de les faire exécuter.

Je priais M. le comte de Grignan et M. le Coadjuteur qui étaient a Lambesc, d'obtenir du sieur intendant la grâce que je lui demandais pour notre communauté ; il me l'accorda à leur considération, avec beaucoup de peine, mais il me dit de dire à nos consuls qu'ils tâchassent par le moyen de nos amis, de faire en sorte qu'on ne lui envoyât plus de la Cour des instructions qui portassent de nous faire la même demande, et que si l'année prochaine on ne les changeait, et il ne nous promettait pas de nous faire la même grâce.

Copié et corrigé sur l'original, que M. notre archevêque m'a prêté, ce 8 février 1772, et que je lui ai ensuite rendu. Ce prélat a eu ces mémoires de feu M. Pierre de Sabatier, fils de celui qui les a composés et chanoine de la sainte Eglise d'Arles.

BONNEMANT, *prêtre*.

(***Mémoires historiques***. — **Manuscrit de la Biblioth. de la ville d'Arles**).

UN MONUMENT A RETROUVER

—

Monsieur le rédacteur,

Voici comme document à ajouter à la note de Deydier Véran, au sujet d'un monument à retrouver à Arles, mentionné dans le *Musée* nº 27, un extrait de la *Relation d'un Voyage en Provence*, par Preheschac, Paris, (Barbier, 1683), lequel renseignement me paraît se rapporter au monument que vous cherchez :

« On voyait encore dans l'ancien hôtel »de ville qui occupait un bâtiment de fort »mince apparence, situé entre les Arênes »et l'église de N.-D. de la Major, sur une »place très-étroite aujourd'hui nommée »Charles Chinet, et dans une chambre »voûtée qui est à droite en entrant, une »statue de Diane, qui, disait-on, avait au»trefois rendu des oracles dans le temple »d'Ephèse. Quoiqu'elle eût le bras rompu, »et que le levrier qui était auprès d'elle eût »la tête emportée, on reconnaissait qu'elle » était de la main d'un grand maître. Elle »imitait tellement la nature, qu'on eut dit »qu'elle s'abandonnait à la course pour »joindre la bête qu'elle poursuivait. Elle »avait été retirée depuis peu d'années du »puits d'une maison voisine. Dans le mê»me lieu on nous fit voir quelques restes »d'un autel de marbre et douze grandes »colonnes de la même matière, d'ordre »corinthien, entre lesquelles ancienne»ment cette belle statue avait été placée.»

La construction du nouvel hôtel de ville est de 1673, mais il est probable que cette relation n'a été publiée que quelques années après le voyage.

Agréez, etc...

GILLES.

Marseille, 5 septembre 1877.

Le MUSÉE parait le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.

Six mois. . . . . 2 fr. 50.

Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communication concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13



1877 3e Série. N° 33

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

RECUEIL
D'UNE PARTIE DES EXCÈS
QUI SE SONT COMMIS DANS LA VILLE D'ARLES

soubz le prétexte de la Ligue,

PAR LA

TIRANNIE DE FEU M. PIERRE BIORD,

lieutenant-principal en lad. ville,

ET APRÈS LUI DE SES PARTISANS,

despuis le 15 d'aoust 1591 jusques au mois d'octobre 1595. (1)

—

Je n'escris point les qualités de feu M. *Pierre Biord*, en son vivant lieutenant-principal de la ville d'Arles, d'autant que le débordement de sa vie, durant le règne de son authorité, nous en a laissé des marques sy extraordinaires, qu'à peine le temps en pourra effacer la mémoire. Toutesfois craignant qu'à l'advenir quelqu'un en peut douter, ou en vouleut déguiser la vérité, j'en ay dressé cest abrégé (2) que je proteste n'escrire nullement pour aucun désir que j'aie de me vanger, ores que j'en suis le plus offencé ; car c'est à Dieu seul à qui j'en laisse la vengeance, et donne la gloire de ma victoire, n'ayant procédé de mes forces, moins d'aucun mérite que j'ayo.

Ce feut donc les quinze et seize du mois d'aoust, l'année 1591, que led. *Biord*, suivant la résolution qu'il avait faite de se rendre le mestre de la ville d'Arles soubz l'authorité de la Ligue, et tenant desjà puis quelques mois auparavant les deux *Bibion* prisonniers (3), trouva moyen par de belles promesses, ou par des menaces, de corrompre *Durand* (4) et *Bouchet*, pour la ruine et perte de la pluspart des gentilshommes et gens de bien, qui y estoient encore ; et les faisant conduire à Montmajour, pour rendre sa méchanceté plus couverte, les résolut d'accuser de trahison pour le Roy, qu'il appeloit de Navarre,

(1) Noble *François* d'*Anthonelle* est auteur de cette relation.

(2) Ce sont les Mémoires que je fis à mon advocat lorsqu'il plaida pour nous contre le lieutenant pardevant la Cour de parlement d'Aix ; auxquels j'ai adjouté une partie de ce qu'est arrivé dans Arles, despuis nostre première entrée, jusqu'à la dernière (1595).

(3) Le lieutenant avoit desjà fait cruellement questionner lesd. *Bibion*, croyant leur faire dire ce qu'il demanda par après de nous Il les avoit fait prisonniers avec *M. de Chavarre* auxquels il fist mille cruautés, par la résolution qu'il avait fait de les faire mourir dans la prison.

(4) Le lieutenant pressa fort *Durand* d'accuser sa femme d'estre de la partie ; car il s'en vouloit défaire, croyant d'espouser par force Mademoiselle de *Laval*. Il usa d'un grand artifice, pour donner quelque couleur à sa meschanceté ; car il laissa de ses plus grands ennemis en liberté, et fit saisir avec nous, deux de ses plus chers amis.

M. de Beaujeu et ses deux fils aisnés, *M. de Cabannis, M. Ardoin de Parade, M. de Bouchon, M. de Roquemartine, M. le chanoine Icard, MM. Hiérosme et Jean de Meiran-d'Ubaye, M. de Chavarre, M. d'Uzanne le Grand, M. de Féraud, MM. Anthoine, Guillaume, et Pierre d'Anthonelle*, le sire *Pierre Petit*, le sire *Louis Tavernier, M. François Avignon, M. Jean Icard*, et moy *F. d'Anthonelle*.

En exécution de quoy, le 17 dud. mois d'aoust, et le samedy, à six heures du soir, lhors que j'étois à ma maison à table, pour souper avec ma famille, et au bas de mon logis, la porte ouverte, y entra *Anthoine Boussicaud* dit le *Manchot*, *Bardouche* et *Guillaume Huaut*, l'espée à la main, armés de cuiraces et de pistolets, suivis d'une douzaine de ses compagnons, qui m'approchèrent avec tant de furie, que je creus que c'estoit une partie pour me perdre tout à l'heure, et me dirent qu'il me falloit les suivre, car le lieutenant me demandoit. Auquel commandement je ne me trouvay rétif, d'autant que la partie estoit mal faite, leur disant seulement s'il y avoit point quelque chose de nouveau ; à quoy me respondirent tous qu'ils n'en sçavent rien, et me menèrent au Plan de la Cour ; où du plus loin que led. lieutenant m'eust descouvert, (lequel estoit à cheval, son espée au costé, accompagnié de *Nicolas de la Rivière* qu'il avoit fait premier consul, *Anthoine Couque, Jean Mandrin* et autres à la teste d'une armée populaire) cria fort haut qu'on me menât dans une des tours de la porte de la Cavallerie ; et parce que celluy qui en avoit les clefs, ne se trouva là, il me fit faire un peu d'alte. Où m'approchant de luy peu à peu, je luy dis que j'estois homme de bien, et que je le priois me dire l'occasion pourquoy il me traittoit comme cella; il me respondit avec des reniements de Dieu que ce n'estoit pas là le lieu ; car il avoit desjà animé le peuple contre nous par son méchant et damnable artifice.

Cependant que nous estions sur ce discours, je vis arriver tous ces gentilshommes, au pareil équipage qu'on m'avoit conduit ; ausquels il bailla à chascun son cartier, et à moy dans la tour plus haute de la Cavallerie, du costé du Rosne, accompagnié du sire *Petit*, plustost pour ne savoir où le loger, que pour me grattifier d'une compagnie. Où nous fusmes jusques au lendemain au soir, sans qu'il vouleust permettre qu'on nous apportât à manger, ce qui me fist d'autant mieux reconnêtre sa mauvaise vollonté et inhumanité contre moy, et me résoudre à recourir à Dieu seul.

Le Dimanche, 18 d'aoust, voulant exécuter ce qu'il avoit résoleu à Montmajour, fit mener *Durand*, homme de peu de courage ou meschant, dans l'esglise de saint Trophime où à la présence de Monsieur l'Archevesque *de Sainte-Croix* (qu'il força par des menaces) et du peuple, il le fit jurer devant le saint Sacrement, que ce qu'il avoit dit de nous estoit véritable, prenant Dieu à tesmoin d'une si grande fausseté, de laquelle il receut par après la punition.

Cependant *Roumani*, qui s'estoit chargé de la clef de ma prison, nous vint ouvrir, auquel je demanday qu'il me fit tant de faveur, de prier le lieutenant me permettre de voir mon confesseur, ce qu'il me promit.

Le lendemain, 19, led. *Romani* accompagné d'*Huaut* me vint ouvrir pour me faire disner (5). Auquel je demandai s'il s'estoit acquitté de sa promesse ; il me respondit qu'oui, mais que le lieutenant n'en vouloit rien faire et que je n'y eusse plus d'espérance ; chose qui m'attrista beaucoup, pour me voir réduit soubz le pouvoir d'un homme le plus cruel et inhu-

---

(5) Le lieutenant avoit desjà commancé à nous faire tant d'inhumanités. qu'il jugea fort bien que sa mort despendoit de nostre vie ; et se résoleut dès lors de me faire mourir de poison, par le moyen des vivres qu'il nous vouloit faire donner par un hoste qu'il avoit pratiqué. Mais ma femme en eut quelque vent, et fist tant que je ne mangeai jamais que ce qu'elle mesme m'aprestoit.

main qui fust jamais, et que possible me fairoit-il daguer dans lad. prison.

Après tous ses roffus, me voyant réduit à l'impossible, sans autre recours qu'à Dieu, pour mourir l'âme nette, je me résoleus y employer encore le *P. du Laurens*. capucin, homme de sainte vie, lequel accompagné d'un autre relligieux, feut trouver le lieutenant à son logis ; où après luy avoir fait une infinité de supplications et remonstrances pour une chose sy juste et raisonnable, le voyant tousjours obstiné à me refuser ce qu'on ne desnia jamais aux plus criminels du monde, se prosterna à ses pieds, à la présence d'une vaingtaine de personnes, luy disant, la larme à l'œil, mesme ou semblable discours : « Monsieur, « je vous abjure au nom de ce grand Dieu « vivant, auquel toutes choses sont coneues, qu'il vous plaise accorder la demande de ce pauvre prisonnier, que « vous ne pouvez refuser qu'à la damnation de vostre âme ; vous en respondrez « un matin ; car il n'est pas moins absous, « quand il mourroit tout asteure. Je prends « Dieu à tesmoin de son intention et de « mes dilligences, et m'en descharge entièrement sur vous. »

Il luy respondit qu'il n'en fairait rien, que je n'aurois autre confesseur que luy ; et avec sa furie ordinaire, prenant nostre Seigneur despuis la teste jusques aux pieds par des blasphèmes espouvantables, le fist sortir de son logis, criant que c'estoient des hypocrites, amoureux des femmes des prisonniers, et qu'ils couchoient avec elles.

Ces pauvres Relligieux avancèrent le pas autant qu'il leur estoit permis, pour n'ouïr ce discours, croyant qu'il feut maniacle (6).

Ce ne feut pas tout, car le lendemain mardy, vingtiesme, mon père confesseur, curé de la parroisse Sainte-Croix, comme aïant charge des âmes de ses parroissiens, voyant la fortune que je courois entre ses mains, leur fist mesme requeste que les capucins ; mais en redoublant sa rage et manie, le renvoya plus loin que les autres, luy disant s'il estoit curé, qu'il estoit archicuré ; et que lhorsqu'il m'auroit mis sur un eschaffaud, il s'y trouvat, s'il vouloit, avec dix capucins, trente cordelliers, et cinquante jacopins.

Ce pauvre homme luy torna le dos, autant estonné que les premiers, résoleu tous ensemble de ne l'approcher jamais, pour ne recevoir de luy tant d'indignités.

Led. jour mardy vingtiesme, au plus matin, *Roumani* nous vint ouvrir pour emmener le sire *Petit* au lieutenant, qui le voulait ouïr. Il sortit par mesme moyen tous les vivres que nous avions despuis le jour devant jusqu'à l'eau. Je luy demandai sy on nous porteroit point à manger, plustost pour reconestre leur intention, que pour appétit que j'eusse ; qui me respondit en fermant la porte que non pas pour ce jour-là.

Je ne sçaurois représenter avec des parolles le combat que j'eus dans ceste tour, pour me résoudre à mourir par une occasion de laquelle j'estois incapable. Ceste appréhension me causa une si grande et insupportable altération, que je feus constraint de crier à ma femme, qu'elle priât *Rousset*, gardien pour lors de ma prison, qu'il permît qu'on me donnât un peu d'eau sur une assiète et sans ouvrir la porte, la faire passer par dessous comme à un pauvre chien. Mais son reffus faillit me mettre du tout au désespoir, car je n'en pouvois plus. Mais enfin Dieu me fit tant de grâce, par l'intercession de la Vierge Marie que j'invoquois incessamment, et par la force

(6) Les Pères Capucins, voyant ne pouvoir rien tirer des hommes pour nostre allègement, curent recours à Dieu par des processions qu'ils faisoient à pieds nuds despuis leur couvent jusques aux esglises de ceste ville ; mais le lieutenant leur faisoit semer les chemins de chardons et poignantes espines, et les fit menacer de les mettre tous hors la ville, et les bannir de son couvent ; mais ce fust un moyen qui les fit plus constans à leur sainte résolution, et la rendit à preuve des cruautés de tous nos ennemis.

des prières de tous les gens de bien de la ville, qui sçavoient ce qu'on préparoi tpour me faire mourir, que je me résoleus à souffrir piustost mille morts que dire chose contre la vérité.

Et en ceste résolution, *Romany*, environ midy, me vint quérir ; et accompagné d'une douzaine de mousquetons et arquebusiers, me mena dans la maison du Roy, à la salle de l'audience, où le lieutenant estoit assisté de *M. Génevon*, *de Boussicaud*, le procureur *Blanc* et *Vincens*, notaire, quy escrivoient soubs luy.

Il ne m'eust pas sy tost descouvert, qu'il s'en vint à moy avec une face riante, me disant : « Monsieur d'Anthonelle, je vous « veux parler ; » et me fist entrer dans la salle de la maison de la ville ; où, après beaucoup de belles paroles persuasives pour me tromper et séduire, me remonstra qu'il avoit fait descharger le sire *Petit*, accusé de trahison comme moy, et que si je voulois, il me fairoit de mesme, proveu que je disse comme luy.

Je luy respondis que j'estois fort estonné de sa procédure et qu'il sçavoit que j'estois homme de bien, car je n'avois jamais voleu avouer les actions qui pouvoient estre contre l'honneur et la liberté de la ville, comme serviteur du Roy.

Mais ceste responce le résoleust tout à fait à ma perte, et me ramena dans la salle de l'audience, où après m'avoir travaillé longtemps pour ne luy vouloir respondre, et ne pouvant presque plus respirer, je luy demandai à l'honneur de Dieu qu'il permît qu'on me bailliât un peu d'eau, que je n'en pouvois plus d'altération. Incontinent il cria qu'on apportât la collation (7); ce qui fut aussitost fait par *Buffin* et autres. Mais, après avoir beu lui-mesme et tous les siens en ma présence, il me reffusa encore à genoux et pour l'honneur de Dieu un peu d'eau, résoleu de me faire respondre à force de cruautés. Et me disant qu'il se falloit résoudre, me demanda l'occasion pourquoi je ne luy voulois respondre, bien qu'il en sceut assez.

Je lui dis qu'il m'en devoit excuser, car il n'estoit pas raisonnable qu'il fust mon juge et ma partie ; et que m'ayant puis longtemps tesmoignié qu'il m'estoit esnemy, de tous les miens, mesmes du sieur de *Cabanis*, mon beau-frère, et l'ayant vouleu quereler despuis peu de jours dans la maison de la ville en la présence des consuls, la passion et souvenir desd. inimitiés le pourroient licentier à quelque chose contre le devoir, car il me l'avoit desjà tesmoigné.

Il me pressa lhors de respondre devant *Me Genevon* ; je luy dis que s'il en falloit venir là, j'aimerois autant que ce fust par devant luy, car ces Messieurs n'oseroient faire que sa volonté, et ne relèvent tous que de luy. Il me dit qu'il ne relevoit que de Dieu seul, et qu'il avoit la volonté de M. de Maïenne, son maistre, pour ne reconnestre rien autre au monde : chose toutesfois fort esloignée de son intention, se disant luy-mesme seigneur et roy d'Arles et ne prenant la loy que de sa seule ambition et tyrannie. Enfin saisi de furie, il m'approcha de fort près, me demandant mon intention, et pardevant qui je voudrois respondre.

Je luy dis que je désirois estre renvoïé pardevant MM. de la Cour de parlement de Provence, mes juges naturels et souverains, et que j'estois appellant pardevant eux de toutes ses procédures, au cas qu'il vouleust passer outre.

(7) Cependant qu'on estoit allé quérir la collation, et pour ne perdre pas le temps, le lieutenant sortit de sa pochette une lettre, qu'il dit luy avoir esté envoïée par *M. de Maïenne*, qui le sollicitoit d'asseurer bien dans Arles le parti de la sainte Ligue et se défaire de tous les serviteurs du Roy ; car il l'avoit réduit à une telle extrémité, qu'il se devroit rendre bientost à discrétion. Mais je reconneus que ce n'estoit qu'un de ses artifices ordinaires, tant pour m'intimider, que pour occuper son esprit tousjours à quelque galanterie de son mestier.

Alhors, avec mille reniemens de Dieu, et en haine de la Cour, me dit qu'il me fairoit bien respondre, et me bailla assez ferme de la main sur le visage.

Il print un papier sur la table, où escrivit *Vincens* son greffier, contenant trois ou quatre feuillets des faussetés qu'il avoit fait dire à Durand, suivies des responces qu'il vouloit que je fisse, me disant : « Il « n'y a qu'un mot, il faut signer cella, si « non je vous ferai massacrer tout asteure, « et vous livrerai au peuple, qui vous met- « tra en mille pièces. »

Je lui respondis : « Monsieur il vous est « fort aisé avec la force de me perdre, et « mettre mon honneur en dispute, mais « vous n'aurez pas pouvoir sur mon âme, « car nostre Seigneur, plus puissant que « vous et que tous les hommes, me la con- « servera, s'il luy plait; je ne veux rien « faire (8). »

Tout aussitost, il fit escrire mes recusations, comme il luy pleust, et non suivant la vérité, et me les fit signer. Je n'y fis pas beaucoup de difficulté, croïant que cela me deubt garantir de la cruauté de laquelle il me menaçoit ; seulement je dis à Vincens qu'il se gardast bien d'escrire autre chose sur ce papier, attendu qu'au dessus de mon signet, il avoit laissé la moitié de la feuille en blanc.

Mais tout cella ne me servit de rien pour lhors car, après toutes ses cruautés et injustices, quelqu'un sans y penser, ouvrit la porte, où abordant une infinité de personnes, et se doutant qu'on ne print garde à sa meschanceté, changea de face, et dit tout haut : « M. d'Anthonelle, d'autant que « nous avons esté de tout temps comme « frères, eslevés ensemble à nostre jeu- « nesse, je suis marry que vous ne veuil- « lez prendre la voie de la douceur, et que « je sois constraint de passer outre. » Je luy dis que c'estoit mal me traitter en frère, mais que j'espérois que Dieu prendroit ma cause, puisque je ne pouvois rien tirer des hommes. Mais craignant qu'on n'entendît ma responce, ferma la porte luy mesme ; et reprenant sa rage, entra dans la salle de la maison de la ville, avec tous ceux qui estoient avec luy, excepté le greffier, *Blanc* et l'aisné *Courdurier* (9), où il fist conduire Durand pour le persuader à me soustenir tout ce de quoy il m'avoit fait faussement accuser ; car je les entendois fort bien, pour n'y avoir qu'une porte entre deux de là où j'estois.

Durand se deffendit longtemps, luy disant qu'il n'auroit jamais le courage me soustenir une telle fausseté ; mais enfin vaincu par les menaces du lieutenant et de poltronerie, l'appréhension du trespas le fist venir à moy pasle et deffiguré, comme celluy qui s'en alloit faire un faux tesmoignage, et sans me regarder jamais au visage, le lieutenant luy dit : « Eh « bien ! capitaine Durand, cognoissez vous « pas ce gentilhomme icy ? N'est-il pas « véritable ce que vous avez dit de luy ? » A quoi il respondit seulement ce mot : *Oui*, qu'il n'eust sy tost achevé, qu'il le fit ramener, sans me dire de quoi il m'accusoit, moins me donner loisir de respondre ; chose qu'on n'ouït jamais dire. Enfin *Romani*, *Blanc* et *Vincens* y assistèrent, sans aucun avocat.

(La suite prochainement).

(8) Ce fust lhors que le lieutenant dit que la noblesse observoit ce point ; de souffrir plus tost une mort honorable, que de faire une confession honteuse. Mais c'eut esté un acte trop lâche et reprochable, d'avouer ce à quoi je ne pensai de ma vie, quoique tout mon désir fust de voir le roi reconneu partout, mesmement dans Arles ; où j'avois lhors trop peu d'authorité, pour une si grande entreprise.

(9) Cordurier et Blanc furent sy impitoyables que au lieu de me donner quelque bon conseil, ne me dirent pas une seule parole de consolation, me voïant réduit à une sy grande extrémité.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

Bertrand Boysset et sa Famille

V

Ses affaires domestiques.

— L'an MCCCCX, le 22 juillet, *Bertrande Boyssette*, veuve de *Jaufre Boysset*, d'Arles, *Catherine*, femme de *Bertrand Boysset*, fils desdits conjoints *Jaufre* et *Bertrande* et actuellement détenu dans les prisons d'Avignon, — *Jaufre Boysset*, fils desdits époux *Bertrand* et *Catherine*, — *Argente*, veuve de *Jacques Bonifaci*, et *Jacques Bastonet*, d'Arles, agissant tous conjointement, à cette fin que ledit Bertrand, qui est détenu pour dettes *en* Avignon, puisse obtenir sa mise en liberté, se sont obligés envers *Antoine Guérardini*, marchand florentin habitant la ville d'Arles, pour le prix de 52 cordes (1) de toile de Bourg, dont moitié sont de *moyzon* (2) ou forme large, et moitié de moyzon ou forme étroite, à raison de 13 gros la corde, soit 56 florins d'or et 4 gros d'argent ; en outre, pour le prix d'une pièce de *blanquet* (3) de Ginhac, 10 florins d'or et 6 gros d'argent, soit au total 66 florins d'or et 10 gros que les susnommés ont promis de payer audit Antoine Guérardini, d'ici à la St-Michel prochaine, en bonne monnaie de cours et non autrement, renonçant au bénéfice de la cession de biens, autorisée par le statut municipal de la ville d'Arles sous la rubrique : *qualiter debitor satisfaciat de bonis suis creditori*, et néanmoins les susnommés ont donné en gage audit Antoine Guérardini les joyaux, effets et vêtements dont le détail suit :

1° Une couronne d'argent doré, en deux pièces (4), formée de treize fleurs de lys.

2° Une ceinture de femme d'argent doré, brodée de soie blanche et verte avec mélange d'un fil d'or, ayant sept bandes d'argent, avec boucle et mordant ou pendant (5).

3° Une *cotte* (6) de femme de drap de sang, dont les manches sont garnies presque jusques au milieu de *sindon* vert (7).

4° Une houpelande de femme, de drap de *roseye*, boutonnée de haut en bas, ayant 43 petits agrafes garnies de perles (8).

5° Une cotte de femme, de drap vert, boutonnée en long, ayant 78 petits crochets d'argent doré.

6° Un long manteau de femme, de drap de *pureye* ;

7° Une houpelande d'homme, de drap de *Roseye*, avec *franges* (9).

8° Une couverture de toile, dans laquelle ont été roulés tous ces effets.

Le tout évalué d'un commun accord à la somme de 54 florins d'or.

(Notaire *Antoine Olivari*, régistre de l'année 1410)).

---

(1) *Corda*, mesure dont on se servait pour les tissus. Je ne saurais en préciser la longueur.

(2) *Moysonis* ?

(3) *Ex causâ pretii unius petie blanqueti*.,..

(4) *In duobus trossis* ; on dirait en provençal *en dous tros*.

(5) Je ne sais si je traduis d'une manière exacte; voici le texte : *unam zonam argenti supra deauratam mulieris, cum texculo serici operato, coloris albi et viridis, cum filo auri, habentem septem clavos argenteos, cum blocca et mordente, seu pendente*.

(6) C'est encore l'*aise* de nos jours.

(7) *Unam cotam mulieris, panni de sanguine, cujus manice quasi pro medietate sunt folrate sindone viridi*. — *Folrate*, littéralement *fourrées*. — *Sindon*, sorte de mousseline ou dentelle déjà en usage chez les Romains.

(8) *Unam oppelandam mulieris, panni de roseya, botonatam per longum, in quâ sunt quadraginta tres conduli modici perlarum*.

— L'an de l'Incarnation MCCCCXII et le XVI° jour du mois de février, pardevant le notaire *Bernard Pangonis, Bertrand Boysset*, d'Arles, constitua procureurs *ad lites* Maîtres Honorat Martin, Jacques Jouve, Guillaume Olivier, Trophime Grasset, Antoine Péagier (10) Guillaume Simon, Raymond Rigaud, Jacques Bastier, Philippe Rigaud, M° Raymond Itier, avocat, notaires et procureurs d'Arles, et nobles Antoine Puget, Jean de Terre-Rouge, licenciés en droit de la ville de Nîmes, maître Jean Forès, Pierre Patacan et Antoine Garnier, licenciés en droit, de Montpellier....

(*A suivre*).

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles — 1614

LIVRE DEUXIÈME

—

Chapitre LX

Observations contre Strabo. Deux combats d'Hercule. Pomponius Mela. Erreurs d'Aristote et Possidonius. Contre la vanité, et présomption des philosophes. Conclusion de ce deuxième livre.

TROISIÈME LIVRE DE LA PROVENCE

—

Chapitre I.

Le luxe, non la nécessité est cause, que les hommes recourent aux drogues étrangères. Aueuglemant des hommes méprisans les remèdes familiers qu'ils ont au devant d'eux. Abus des médecins.

—

Chapitre II

Remèdes vulgaires, aujourd'hui ignorez, sont très-utiles. Contre les méthodiques. Admirable vertu des simples.

—

Chapitre III

Imperfection de la médecine. Avicenne. Avarice des médecins. La pratique et théorique de la médecine. La Provence très riche en raretez étrangères.

—

Chapitre IV

La ville de Calicut. Alexandrie. Voyage des Marseillais sur mer. Animaux non communs fort fréquantz à Marseille.

—

Chapitre V

De la civette, sa taille, son poil, sa sueur et commant on l'épraint, le prix de cette sueur, prix et viandes de la civette. Castor mal pris pour le musc.

—

Chapitre VI

Des perles et pierreries sommairemant.

—

Chapitre VII

De quelques villes de Provence sommairemant. L'autheur employe quasi tout le reste de ce livre au sujet de Marseille. Marseille jadis une des plus illustres villes du monde. Comparaison de Marseille à Athènes. Passage de Justin.

—

Chapitre VIII

Marseille a toujours défendu sa liberté. Répartie à l'autorité de Justin. Strabo parlant de Marseille. Marseille a conservé plus longuemant sa liberté que Rome, ni Athènes.

—

Chapitre IX

Etymologie du nom de Marseille, origine des Marseillois. Justin traitant de la fondation de Marseille. Strabo, sur les mêmes.

—

(9) *Cum frezis.*

(10) *Pedagerii.* — J'ai lu quelque part le nom de *Podayre* (dans une note de M. A. Robolly). Est-ce bien le même nom ?

(La suite prochainement).

ERRATA

—

Page 241, dans le titre, au lieu de *Sylvéréal*, lire *Sylveréal*.

— 243, 2e colonne, 28e ligne, au lieu de *Raymond* Peiri lire *Raymond* Petri.

— 244, 1re colonne, 13e ligne, au lieu de *Palmodi*, lire *Psalmodi*, et rectifier le membre de phrase comme suit : *celle de Psalmodi ou de Valmagne*.

— 244, 1re colonne, 31e ligne, au lieu de *Gaillad de Saumate*, lire *Gaillard de Saumate*.

— 244, 1re colonne, 43e ligne, au lieu de *Palmodi*, lire *Psalmodi*.

— 244, 2e colonne, 4e ligne, après le mot *juge*, ajouter la préposition *en*.

— 249, 2e colonne, 2e ligne, au lieu de *quibustam*, lire *quibusdam*.

— 252, 2e colonne, 15e ligne, au lieu de l'*Abbadier*, lire l'*Abbadié*.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communication concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.



1877 3e Série. N° 34

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

RECUEIL

D'UNE PARTIE DES EXCÈS

QUI SE SONT COMMIS DANS LA VILLE D'ARLES

soubz le prétexte de la Ligue,

PAR LA

TIRANNIE DE FEU M. PIERRE BIORD,

lieutenant-principal en lad. ville,

ET APRÈS LUI DE SES PARTISANS,

despuis le 15 d'aoust 1591 jusques au mois d'octobre 1595.

(*Suite*)

—

Après le despart de Durand, le lieutenant revint à moy, disant que ma sentence pourtoit d'avoir la question tout aussy tost ; à quoy ne sachant plus que respondre, pour avoir desjà dit tout ce que je devois et pouvois, me voïant abbandonné de tout le monde, je n'eus autre récours que prier nostre Seigneur qu'il lui pleust faire voir mon innocence, et me conserver ma première résolution de perdre plustot la vie que mon âme, requérant encore qu'on me baillât un confesseur, puisque j'estois résolu à la mort. Mais le lieunant qui n'adoroit que la vengence sans toutesfois qu'il en eust occasion, résoleut de tirer par mon moyen la perte des autres prisonniers, avec la mienne, et me dit qu'au lieu d'un confesseur, il m'alloit mettre à un lieu où j'endurerois davantage que jamais les martyrs n'ont souffert : Car, disoit-il, je ne veux qu'il n'y ait à vous bras ny jambe qui tienne, et que jusques au plus petit de vos doigts, ne soit mis en pièce. C'est tout un, Monsieur, lui dis-je, je suis tout résoleu à mourir ; mais j'espère que Dieu me faira voir la vérité de toutes choses.

Enfin la résolution prinse, sans m'inthimer n'y faire lecture d'aucune sentence, je fus conduit dans l'évesché, au cartier de Saint-Louys, tousjours contre la volonté de Monsieur l'Archevêque, et malgré luy (1), en la présence des consuls, suivis de beaucoup d'autres ; où je dis, en passant, au consul de La Rivière, parce que nous n'estions pas auparavant trop bons amis, que je le priois de ne se souvenir de ceste inimitié, afin que cela ne le portast à souffrir chose contre sa conscience, et le devoir de sa charge, et mesmes que je ne croïois ne l'en avoir jamais occasionné. A quoy il ne me respondit mot, faisant toutesfois quelque demonstration d'apréhender ma misère, car il estoit homme de fort peu de cérémonie.

Estant donc conduit dans une petite chambre, au bout de la salle dud. cartier,

(1) L'archevesque de Sainte-Croix print alhors résolution de plier bagage et faire voile en Italie, se doutant d'estre un jour volé et assassiné dans sa maison, ce qu'il exécuta quelque temps après, au *dictum* de tout le monde.

on m'y laissa seul avec un Père de l'Ordre des Minimes, nommé le *P. Duranti*, d'Aix, qui me dit : Monsieur, je suis extrêmement affligé de vostre disgrâce; vous voïez ce qu'on a préparé pour finir votre vie ; je vous prie, ne souffrez point de mourir avec tant de tourments, dites la vérité, et ne pensez plus qu'à vostre âme ; et aussy cela n'estant pas, endurez plustost la mort, que dire chose contre la vérité. Et me souvenant en mesme temps des trois occasions qui nous font mourir heureusement, sçavoir pour l'honneur de Dieu, le service du Roy et la deffense de la patrie, voyant que tout cella m'y obligeoit, je luy respondis que je le remerciois, mais que j'estois tout estonné, ayant eu l'honneur d'estre conneu de luy fort particulièrement, de quoy il doutast de mon innocence, mais que je louois Dieu de tout; et le priois, puisqu'il falloit mourir pour soustenir la vérité, de ne m'abandonner point jusques à temps que j'eusse rendu les derniers abbois de ma vie ; et reantrâmes dans la salle, où l'on me fit voir tous les supplices préparés pour ma perte, tousjours en la présence desd. de La Rivière, François Duport, Jean Gros dit Boussicaud et Girard Chivallier, consuls.

Ce fut lhors qu'on me fit tout appréhender, croïant que l'appréhension de ces cruels tourments me fist perdre le courage et servir d'organe à sa meschanceté ; mais je reconneus que les hommes ne peuvent rien contre les ordonnances du Ciel, car nostre Seigneur me rendit plus ferme à ma résolution, et me fit entrer bien courageusement dans la tour, lieu préparé pour la gesne, de la hauteur de quarante ou cinquante pieds, où le lieutenant me saisit le premier, suivi de cinq ou six sergens, auquel je dis : « puisque ma vie vous importune sans vous avoir jamais offensé, je vous supplie, Monsieur, contentez-vous de me la ravir, et n'attentez plus sur mon honneur, car je suis homme de bien (2). »

Il ne me respondit mot ; mais après m'avoir osté mon chapeau et despouillé mon pourpoint, me fit tordre les bras, et attacher par les deux pouces; me tira au plus haut de la corde, me bailliant luy-mesme vingt-cinq ou trente estrapades d'un bout à l'autre, sans qu'il peut tirer autre chose de moy, que la vérité, deux grosses heures durant qu'il me tint à cest équipage.

Enfin ma constance le mit en désespoir voyant fort bien que Dieu se servoit de mon innocence pour la délivrance de tant de gentilshommes et gens d'honneur, et que les tourmens n'avoient nul pouvoir sur mon âme, estant ma résolution à l'espreuve de la mort. Me dist sy je pensois, pour ne rien dire, la pouvoir esviter, que je me trompois, car il n'avoit pas encore conceu que j'y mourrois ou je parlerois, commandant qu'on me descendit jusqu'à cinq ou six pieds de terre, et à deux sergents me tirer mes bas ; qui tout aussi tost en prinrent chascun un, et les renversèrent tous deux en même temps, sans que je fusse appuié ny soustenu que sur les deux pouces comme s'il m'eust vouleu desmembrer tout vif. Je souffris une douleur incroïable, pour estre lesd. bas comme collés contre la chair, à cause de l'extrême sueur qui sortoit de mon corps ; car je n'avois poil à ma teste, duquel ne descendit de l'eau en grande abondance, et de mes yeux un ruisseau de larmes et ce tousjours à la présence du lieutenant, qui au lieu de se mouvoir à quelque pitié, se rendoit plus tigre et acharné me fesant attacher aux deux gros doigts des pieds une pierre pesant au moins quarante et cinq livres ; et me fouilla la pochète de mes chausses,

(2) La principalle occasion qui résoleut le lieutenant de me fère mourir, feut un dessein qu'il m'avoit communiqué au temps des barricades de Paris, pour se pouvoir asseurer de ceste ville, auquel je ne vouleus jamais entendre, pour la dévotion que j'ai tousjours eu à nostre liberté. Car il vouloit mettre M. de Vins dans la ville, accompagné de quatre ou cinq cens hommes, et le fère entrer du costé du Rosne par la bresche de sa maison, dans laquelle il fist feu de joie, quand on lui porta ceste triste nouvelle de la mort du feu Roy, et cria fort haut que sa teste estoit asseurée.



car je n'avois plus que cela de mes habits sur ma chemise, où pensant, disoit-il, trouver quelque charme qui m'empêschât de dire sa vollonté, n'y trouva que ma bourse, dans laquelle n'y avoit que deux doublons d'Espaigne, que je ne vis jamais, un petit estuy, et les deux rubans de mes soulliers.

Alhors en jurant par la mort de Nostre Seigneur, dit que ces rubans estoient le charme qui me gardoit de parler, tant estoit-il aveuglé à ne reconnoistre parce que c'estoient des effets de Dieu seul ; et me faisant remonter jusques au bout, tousjours pesle et mesle avec les sergents, me borrella plus qu'il n'avoit fait encores, deux heures durant, qui feurent quatre en tout ; dans lequel temps commanda par trois diverses fois qu'on me laissât tout seul mourir enragé, puisque je ne voulois rien fère.

Enfin la longueur du temps et la force des estrapades rompirent les cordes, et je tombai du plus haut comme mort sur la place, où je demeurai despuis cinq heures jusques à la nuit, sans aucun sentiment ny connaissance, estendu sur la terre comme un chien, sans qu'il vouleust permettre qu'on me pansât, tant qu'il y feust; mais vouloit-il encore me bailher les boutïnes et les œufs, car tout estoit préparé pour cest effect, sans la prière d'aucuns qui, moins cruels que luy, ne voulurent plus voir son inhumanité (3).

Il me fit encore une infinité de cruautés que je n'escris point, pour ne m'en souvenir, car je n'estois plus dans ce monde.

Enfin se trouvant lassé et despité par ma constance, mais non pas de me voir souffrir, s'en alla, en commandant qu'on me laissât là toute la nuit, et que, si je mourois, ce seroit autant d'espargné pour le bourreau.

Je m'en rapporte à ceux qui virent la fin de ce piteux spectacle, mesmement aux chirurgiens qui me pensarent, qui me dirent quelques jours après, qu'estant ainsi abbandonné et hors de connaissance non plus qu'un mort, aucun de ses satellites (4) me disoient que je pensois faire ; qu'il falloit parler et qu'on n'avoit pas encore commencé les supplices, qui se préparoient pour ma perte ; auxquels ils m'asseurèrent que j'avois respondu aussi pertinamment et mieux que si je n'eusse point eu de mal, ores que je fusse privé de tout sentiment et de connoissance, et puis dire avec vérité qu'une des plus grandes afflictions, lorsque je commençai à ouvrir les yeux, et me remettre, feut de me voir encore en ce monde, pour y survivre à un si grand malheur.

Je ne veux point oublier que cependant que j'estois parmy ces supplices, ne sachant ma femme que j'estois devenu, d'autant que personne ne le luy osoit dire, couroit par toute la ville, pour en avoir de nouvelles; mais Nostre Seigneur voïant son affliction, ne vouleust permettre qu'elle entendit ma voix, ores qu'elle passât trois ou quatre fois soubs les fenestres du lieu, où j'estois ; et n'en feust advertie que le dernier acte de ceste tragédie ne fust achevé, par aucuns de mes amis, qu'elle supplia la fère parler au consul de La Rivière, par le moyen duquel, avec la prière qu'elle luy fist, m'assista et secoureut sy bien, qu'avec l'aide de Dieu, dans quelques jours après je feus hors de danger de mort.

Se voyant donc le lieutenant hors d'espérance de tirer par mon moyen de quoy nous fère mourir (5), il en fist une infinité

(3) *Bruni* conseilla au consul de La Rivière de ne souffrir plus une sy grande meschanceté, et nous faire donner des juges non suspects ; à quoy il se résoleust aussitost, et en asseura le lieutenant.

(4) Tous ses capitaines populaires avoient juré ma mort à quelque prix que ce fust, parce que ma présence, disoient-ils, leur faisoit mal aux yeux et ma façon de cheminer les importunoit.

(5) Le lieutenant avoit resoleu, après nous avoir fait mourir, d'emprisonner tout le reste des gens

de reproches à ceux qui l'avoient sollicité de s'attaquer à moy, leur disant qu'is ne m'avoient pas conneu sy bien que luy; que j'estois homme de plus de résolution qu'ils ne croïoient, et qu'il eut beaucoup mieux fait de questionner *M. de Beaujeu et M. de Cabanis,* estant fort bien asseuré que la pesenteur de leur corps les eut forcés à dire sa vollonté. Mais il se trompoit fort, ne connaissant pas que ceste action surmontoit la force humaine, et que le bon Dieu se feut aussy bien servi de l'innocence de ces messieurs, que de la mienne. Car ils ont trop de probité et d'honneur, pour ne se résouldre à mourir plustost que de servir d'instrument à une sy grande meschanceté; ores que la seule appréhension de ces tourmens estoit bastans, s'il me semble, de faire parler les plus constans et les plus intrépides; ce qui nous doit asseurer que cest affère ne pouvoit estre conduit par les hommes, et que c'est à Dieu seul, à qui nous en devons donner la gloire (6).

Quelques jours après, le remords de conscience saisit tellement *Tavernier*, *Durant* et *Bouchet*, principalement Durand (car les autres n'avoient parlé que par la seule appréhension des tourments qu'on leur présentoit et qu'on leur fist aucunnement sentir) que dans leur prison Durand et Bouchet firent une déclaration escritte et signée de leur sang, qu'ils ne nous avoient jamais conneu que fort gens de bien et d'honneur, et que le lieutenant et les siens les avoient forcés, pour sauver leur vie, de dire toutes les faucetez qu'on avoit escrittes, en nous en demandant pardon, (mesmement à moi comme le plus maltraité). Et mirent lad. déclaration entre les mains de la Cour de parlement d'Aix.

Tout le monde sait que quelque temps après, estant Monsieur de Savoye en ceste ville (7) et se doutant d'estre trompé de Biord, pour le reconnoistre homme sans foy ny loy, jura sa deffaite; et s'accordant avec le consul La Rivière, le firent prisonnier dans la maison de Laval, avec aucuns de ses coupe-jarrets, entre autres: *Bardouche*, *Boussicaud*, *Huaut*, *Romani*, *Dagan*, *Jacas et Pillier ;* lesquels conduits à Aix, dans la Conciergerie, ne se promettent rien moins que d'estre pendus ; car leur conscience les en asseuroit.

Quelques jours après, estant Monsieur de Savoye adverti qu'on avoit logé chez moy la moytié de la compagnie de chevaux-légers de M. de Lamanon, un de ses capitaines, et que je défrayois tout, aussy bien que les soldats de garde de ma prison, nous voulant deslivrer d'une sy grande tyrannie, commanda qu'on me deschargeast de tous ces gens-là (8). Et en vertu d'une requeste que nos femmes lui présentèrent ordonna que nous serions menés à Aix, ce qui fut fait, et logeâmes tous dans la Trésorerie, sans avoir jamais que la ville

---

de bien de la ville, en avoit fait le roolle ; mais ma résolution le fist repentir de ne nous avoir faict tous assassiner, comme il fist feu M. le juge *de Varadier,* l'année 1589: et au mois de février, après la prison de M. de *Reuocet,* qu'il fust constraint relaxer au bout de quinze jours, à faute des faux tesmoins.

(6) Le désespoir saisit tellement le lieutenant, voïant qu'il ne pouvoit nous faire perdre par la voie de la justice, qu'il se résolut à nous faire tous tuer dans nos prisons. Mais Dieu se servit de l'autorité du consul de La Rivière, qui ne le voulut permettre, et luy en osta le moïen. Ce fut lhors, que led. lieutenant fist cruellement massacrer un fils de M. *Marc d'Uzanne*, nommé *Valantin*, l'accusant qui nous portoit de nouvelles du Languedoc; mais ce fust plustost de peur qu'il ne se vengeast de tout plein d'injustices, qu'il avoit fait à son père touchant son bien.

(7) Nos ennemis prindrent lhors le prétexte de vouloir accompagner les gens de M. de Savoye en Camargues, pour s'opposer à ceux de M. le Conestable. Mais ce ne fust que pour ravager nos maisons; et nous prindrent à tous nos chevaux et nos armes. Le consul de La Rivière me fit rendre les miens à *Lèbre* qui les avait prins, comme satellite du lieutenant, qui le lui avoit commandé.

(8) Je fis une dépence sy extraordinaire pendant ma prison, et durant tout le reste de mon exil, qu'il ne m'en cousta guères moins de quatre mil escus, sans la ruine générale de tout mon bien, duquel on me faisoit la part qu'on vouloit.

pour prison, jusques à ce qu'estant nostre innocence remonstrée à la Cour durant trois ou quatre jours d'audience, nous eusmes, par un arrest, eslargis par tout le monde, fors que dans Arles, pour les prétentions qu'on y avoit, et craignant d'y estre par nous traversés. De quoy nous estant despuis vouleu plaindre à la Cour, nous dirent que c'estoit M. de Savoye qui avoit fait l'arrest, et qu'ils n'avoient pas eu l'authorité de mieux faire, connaissant fort bien le tort qui nous estoit fait.

(*La fin à la prochaine livraison*).

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

Bertrand Boysset et sa Famille

—

V

—

Ses affaires domestiques.

—

L'an MCCCCXIV et le XVII mars, Laurent André, *Bertrand Boicet*, Berenguier Pascal, Urbain et Rostang Celesti, d'Arles, pêcheurs, maîtres de la Martellière dite *de Mayrane*, constituèrent procureurs *ad lites*.. . (notaire *Bernard Pangonis*, protoc. ann. 1414, fol. 53).

— « Suit le relevé des indices résultant de l'enquête contre Laurent André d'Arles, desquels il appert qu'il est réellement coupable des faits interloqués (1) :

I. — « Premièrement, il y a preuve contre ledit *Laurent André* que, l'an dernier et encore dans le cours de la présente année, se montrant l'ennemi mortel de Bertrand Boysset d'Arles, et ce sans motif, il a, dans la ville d'Arles et autres lieux, dit à plusieurs personnes qu'il ferait à Bertrand Boysset tout le mal qu'il pourrait, et qu'il voulait que Dieu et le monde le sacient.

Témoins : Paschalet Celesti
Jacques Bordin.
G. Beseleni.
P. Borgarel.

II. — *Item*.... Cette année, parlant de Bertrand Boysset, il a dit qu'il savait de lui de quoi lui faire vendre ses bêtes rossatines et le faire aller chez *Gardet* le juif, pour emprunter à usure.

Témoins : Rostang Lobati.
G. Beseleni.

III. — *Item*.... Se trouvant ensemble à Mayrane, il a cherché querelle à Bertrand Boysset, lui disant : « *Ben volgra que tu « Bertran Boysset et jeu fossen a la Marteliera soletz, com jeu ti mostrera qui Laurens « es* (2). »

Témoins : etc.....

IIII. — *Item*.... Étant au même lieu et près de la cabane incendiée de Bertrand Boysset, il dit encore à celui-ci : « *Dona « mi licencia que ieu ti puesca far tot lo mal « que jeu poyray, e lo dan ; car jeu ti donaray licencia al sembtant.* »

V — . . . . (3).

VI. — . . . .

VII. — . . . .

---

(1) « *Sequitur indicia resultantia ex meritis presentis inquisitionis contra Laurentium Andree de Arelate, ex quibus apparet ipsum contenta in ipsa inquisitione commisisse.* » — Coppié sur la minute originale desd. griefs, écrite de la propre main dud. Bertrand Boysset, dans le susd. manuscrit, aux pages 10 et suivantes. Il y a beaucoup de fautes dans l'original susdit. Quoique cette pièce ne soit pas dattée, elle doit avoir été écrite avant le dommage fait par led. Laurent André aux vignes dud. Boysset, puisque celui-ci n'en fait aucune mention ici.—(*Bonnemant*, Mém. de Bert. Boysset, pièces justif. pag. 64 et suiv.)

(2) Je recommande à mes savants confrères de la *Revue des langues Romanes* le texte des paroles attribuées dans cette enquête à *Laurent André*. Peut être y trouveront-ils une réponse à cette question autrefois posée par eux : Existe-t-il des documents d'un idiôme roman ou langue parlée au dessous de la langue romane officielle? — E. F.

(3) Je néglige les faits articulés manquant d'intérêt.

VIII. — . . . .
IX. — . . . .
X. — *Item* . . . . Lan' passé, le même *Laurens* se rendit chez Me *Rostang Rodeli*, notaire (4), homme probe et loyal, et lui dit : « Maître Rostang, si vous « voulez me faire un testament sous le « nom de Jean Jhusclami, dans lequel « vous mettrez qu'après la mort de Rostagne, son épouse, toutes les eaux de Mayrane qui lui ont appartenu de son vivant deviendront ma propriété, je vous « donnerai dix florins d'or. » Il voulait ainsi suborner ce notaire et le pousser à commettre un faux. — « Allons chez Me *Pons Cays* (5), lui répondit Me Rostang, « et nous verrons ce qu'il conseillera. » Arrivés là, en présence de Me Pons, dans sa maison, le notaire interpelle Laurens, et sans lui permettre la réplique :

« *Al traidor, baratay, etc.*, lui crie-t-il, *lo* « *par ben que tu as costumat de far trasions* « *e barátarias, que mi promovas a far falsetat, et far testament e carta d'aquo que non* « *es ; e dic ti que si non fos per honor de* « *Mes. Pons, jeu ti mostreray com deu om es-* « *tiguar un bon notari de far falsa* « *carta* (6). »

Témoins : Me *Pons Cays*.
Me *Rostang Rodeli, notaire*.

XI. — . . . . . .
XII. — . . . . .
XIII. — . . . . .
XIV. — . . . . .
XV. — . . . . .

XVI. — . . . . .
XVII. — . . . . .
XVIII. — . . . . .
XIX. — . . . . .
XX. — . . . . . .
XXI. — . . . . .
XXII. — Item..... Il y a environ deux ans que ce même Laurens vint avec quelques compères à la *Serve* (7) de l'étang de Mayrane, et y prit quantité de poissons, tant *luces* que carpes, qu'il emporta furtivement avec ses complices.

Témoins : *Berenguier Celesti*.
Son frère.
G. Belafuelha.

XXIII. — *Item*..... peu de temps avant l'incendie de la cabane, le même Laurens vint trouver *Paschalet Celesti* et lui dit : « *Avez vos autres ren en aquela quabana* », en parlant de celle qui fut brûlée plus tard. A quoi Paschal répondit : *Sic*. Laurens lui dit : « Dépêchez-vous d'en sortir, et vite. »

Témoins :.......etc.

XXIV. — . . . .

XXV. — *Item*.... Il y a deux ans environ, les propriétaires de Mayrane, parmi lesquels Bertrand Boysset, avaient fait construire proche de l'étang sur le terrain de l'un d'eux, Jean Raynaud, une cabane dans laquelle ils remisaient leurs effets, et prenaient gîte ; cette cabane fut pillée puis brûlée. Quelques jours avant ce vol, Laurens avait dit à Berenguier Celesti, d'Arles : « *O Berenguet, e serem nos tant* « *caytieus que vos laysem aquela quabana* « *aqui*. — « Et que veux-tu en faire ? lui « avait alors demandé Berenguier. « La « brûler, » avait répondu Laurens. Berenguier s'y opposant, Laurent sui avait dit textuellement : « « *Or vie, jeu vos promete* « *que la cabana non histara d'aysi a pauc* » *de temps* », et ce, devant plusieurs témoins.

Témoins : *Berenguier Celesti*.
G. Palhade.
R. Bruni.
Berenguier Julian.

(4) Ce détail permet d'établir par à peu près la date de cette enquête. Car nous savons que Rostang Rodelli cessa ses fonctions de notaire en l'année 1395 ; il les avait honorablement remplies pendant 45 ans (E. F.).

(5) Avocat et jurisconsulte fort en réputation dans la ville d'Arles à cette époque.

(6) — « Le traître, brigand, etc ! il paraît bien que tu as accoutumé de commettre des trahisons et barateries, puisque tu me pousses à faire un faux et à faire un testament et acte de ce qui n'est point ; et je te dis que si ce n'était pas considération pour Me Pons, je te montrerais si l'on doit solliciter un honnête notaire de faire un faux écrit. »

(7) Vivier pour conserver le poisson.

XXVI. — *Item*.... Bertrand Boysset et quelques autres de la société de Mayrane se plaignant, en présence dudit Laurens, des pertes que cet incendie leur avait causées, et disant que celui qui avait fait le coup n'était pas loin. Laurens se tourne vers lui et lui dit : « *E fas mi tu novelas « d'aquesta cabana cremada. Vay, vay, que « d'autras n'ay jeu cremadas e vistas cremar « sensa autra rason, davant avant.* »

Témoins : etc.....

XXVII . . . . . .

XXVIII. . . . . .

XXIX. . . . . . .

XXX.. . . . . . .

XXXI. — *Item*.... Cette année, vers la St-Michel, les *gens* de Bertrand Boysset et de ses associés se trouvant à Mayrane, pour pêcher, Laurens leur dit : « *Jeu vos « promete que si vos jases in aquela cabanna, « que jeu hi metray fuoc* ».... (8)

FIN

(Émile FASSIN. *traduct.*)

---

(8) A la page 72 v° du même manuscrit, Boysset fait encore mention de ce *Laurent André* et du dommage qu'il lui reproche, et donne la date de ce méfait :

« Anno Domini MCCCLXXXXII die XI madii, de nocte, fuit scizum seu degastatum planterium de Plano Burgi, quod confrontatur cum vineâ et terâ Jacobi Graseti, et cum vineâ dotali G. Grimaudi Item, fuit gastatum planterium et vinea vetera de Claperio Benque sitam in Cravo, que confrontatur cum vineâ Nicoleti Avansati domicelli. Item fecit dampnum Laurencius Andree de Arelate, piscator, filius Hugoni Andree piscatoris de Arelate quondam. Item, dictus Laurencius est fur, incendiarius et malifactor.

« Item fuerunt Consuliarii Laurencio pro omnibus malis factis per dictum Laurencium, scilicet Jo. Beysserii, Egidius Beysserii, Mativetus Grimaudi, Michael Martini, Rostetus Gauterii, Guilhermus Rostagni, de Arelate.

(L'an 1392, le 11 mai, dans la nuit, le *Plantier* du Plan du Bourg, qui confronte avec la vigne et la terre de Jacques Grasset et la vigne dotale de G. Grimaud, fut coupé ou dévasté. On dévasta également le plantier et la vigne vieille du *Clapier Benque*, en Crau, qui confronte avec la vigne de noble Nicolet Avansat. L'auteur de ces dévastations est le nommé Laurent André, d'Arles, pêcheur, fils de feu Hugon André, pêcheur, d'Arles. Ce Laurent est un voleur, un incendiaire et un malfaiteur.

Il eut pour conseillers, dans les poursuites que lui attirèrent ses nombreux méfaits, Jean Beyssier, Gilles Beyssier, Mativet, Grimaud, Michel Martin, Rostet Gautier et Guillaume Rostang d'Arles).

LA PROVENCE LOVÉE

PAR FEU MESSIRE

P. DE QUIQVERAN DE BEAVJEV

Gentilhomme d'Arles, évêque de Senès

DIVISÉE EN TROIS LIVRES

—

Traduitz du latin par M. *F. de Claret*, docteur ès droit, archidiacre de la Ste Église d'Arles

Lyon, pour Rob. Reynaud, libraire d'Arles—1614

TROISIÈME LIVRE DE LA PROVENCE

—

(*Fin*)

Chapitre XVII

—

Deux décrets des anciens Marseillois, tirez de Valère le Grand. Autre décret pris du même auteur. Tacite parlant de Marseille.

—

Chapitre XVIII

—

Du pouvoir des Marseillois acquis au moyen de leur police. Strabo sur ce sujet. Livres des anciens Marseillois perdus. Crinas célèbre et très riche médecin Marseillois ; Charmis autre médecin marseillois.

—

Chapitre XVIIII

—

Marseille très opulante et très grande après le triomphe de César. Marseille calomniée par quelques historiens, excusée par l'auteur.

—

Chapitre XX

Paterculus accuse les Marseillois. Apologie des Marseillois contre Paterculus.

Chapitre XXI

L'auteur poursuit son apologie pour Marseille contre Paterculus. Comparaison des Marseillois aux Athéniens. Marseille admet les partisans de Pompée.

Chapitre XXII

Contre Paterculus. Reddition de Marseille à César. Marseille soutint le siège et feit honorablement sa composition. Il est toujours bon de consulter avec la vertu.

Chapitre XXIII

Contre Paterculus encores. Léonidas de Sparte accomparé aux Marseillois. Les Sagonthins. Les Pétiliens. Ceux de Pelestrine et de Numance. Les Grecs sous la conduite de Xénophon. Conclusion de ce discours.

Chapitre XXIV

Provençaux heureux d'avoir été les premiers hôtes des plus proches de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Saincte Marthe, etc. abordèrent en Provence. Les Provençaux ont reçeu la foi de ces sainctes âmes.

Chapitre XXV

Marseillois convertis à la foi par sainte Magdaleine. Saint Lazare évesque de Marseille Magdaleine se retire en la solitude de la sainte Baume, où elle demeure l'espace de trente ans, et y meurt

Chapitre XXVI

Sainte Marthe vient prêcher à Tarascon. Erreur populaire sur l'étymologie de Tarascon. Quelques hommes illustres de Provence sommairement recensés par l'autheur. Excuse de l'autheur.

Chapitre XXVII

Mœurs des Provençaux. Une belle âme logée en l'homme est plus à priser, que toute autre qualité. Digression de l'auteur sur cette matière. De l'éloquence. Le seigneur Pic de la Mirande.

Chapitre XXVIII

Suite de la digression. Contre les mœurs des courtisans. Sciances qui n'acquièrent à leurs possesseurs des honneurs, des facultés, ou du repos d'esprit, sont toutes vaines.

Chapitre XXIX

Des mœurs, exercices et qualitez des Provençaux. De la valeur des anciens Provençaux.

Chapitre XXX

Mommollus, Hugon d'Arles, et autres illustres personages Provençaux. Entrée de l'Empereur Charles V en Provence. Deffaite des troupes de l'empereur. Retraitte de l'empereur.

Chapitre XXXI.

Journée de Cerisoles. Don de la mémoire.

Chapitre XXXII

Conclusion de l'œuvre.

FIN

Le MUSÉE parait le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, typ. Fr. Seguin, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. No 35

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

RECUEIL
D'UNE PARTIE DES EXCÈS
QUI SE SONT COMMIS DANS LA VILLE D'ARLES

soubz le prétexte de la Ligue,

PAR LA

TIRANNIE DE FEU M. PIERRE BIORD,

lieutenant-principal en lad. ville,

ET APRÈS LUI DE SES PARTISANS,

despuis le 15 d'aoust 1591 jusques au mois d'octobre 1595.

—

(*Suite et fin.*)

—

Nous voilà tous retirés aux portes d'Arles, avec espérance, puisque Dieu gouvernoit cest affère, de réantrer bientôt à nos maisons; ce qui nous arriva le 13 du mois de mars 1592 (1), par la mort de *La Rivière* et autres de son party, après avoir mis hors de la ville environ mille soldats estrangers, la pluspart espagnols, qu'on avait vouleu mettre en garde à la porte de la Cavalerie.

Aïant M. de Savoye l'advis de la deffaite des siens dans ceste ville, traite de nouveau avec le lieutenant, et le congédie pour s'y venir jetter dedans, s'il pouvoit, avec promesse d'y restablir son party, puisque la mort de La Rivière et nostre entrée luy en avoit fait perdre presque toute espérance; mais il avoit trop cruellement offencé tous les gens d'honneur de la ville, pour luy en permettre seulement les aproches, sans y laisser la vie. Il feut donc tué en chemin le lundy, 16 dud. mois de mars, par aucuns mesmes de ceux qu'ils croïoit ses amis (2); et son corps porté à Miramas. Et connoissant nous tousjours de mieux en mieux que Dieu vouloit seul parachever cest affère, et nous conserver nos vies avec la liberté, soubs l'authorité de nostre Roy, il n'y eust pas un de nous qui ne luy en rendist grâce et ne fust résoleu de pardonner à tous ceux qui nous avoient sy cruellement offencés. Ce que nous fismes plus franchement, que nos ennemis ne se repentirent du tort qu'ils nous avoient fait: car peu de temps après, la ville me donnant le gouvernement du fort de Silveréal, par délibération du conseil du premier may, année susd. 1592, soubs le consulat de M. de *Pourcelet*, M. *Giraud*, *Jean Imbert*, et *François Constantin; Jean Mandrin*, qui commandoit led. fort comme lieutenant de son père, après m'avoir

(1) M. le conseiller de *Tulles* estoit lhors dans Arles, faisant nostre enqueste contre le lieutenant; qui vit avec quelle joie et affleuance de peuple nous feusmes receus.

(2) Dieu nous vengea du plus grand de nos ennemis, par nos ennemis mesmes.

promis me le remettre, et m'ayant mis en beaucoup de despence pour cest effet, me manqua de foy et de parole, se rendant tout à fait rebelle à la ville, et ne m'en voulut jamais ouvrir les portes, non obstant toutes les recherches et sommations que MM. les Consuls luy en firent.

Ceste nouvelle action me donna sujet de croire que je devois estre la butte des persécutions de nos ennemis, et leur donna courage, à l'exemple dud. Mandrin, de reprendre les effects de leur première ambition, et fère la partie pour nous remettre dehors. De quoy nous les eussions bien empeschés, si nous eussions vouleu, lhors qu'ils estoient à nostre discrétion, et que nous en estions sollicités par nos amis. Ce feust donc par trop de bonté, que les deux consuls gentilshommes avec nous feusmes remis dehors la ville, au mois d'août, après avoir coureu une grande fortune de nos vies, demeurant escartés par les villes autour d'Arles, avec nos familles, la plupart à Beaucaire (3).

Les deux consuls bourgeois se voyant lhors seuls gouverneurs de la ville, et se doutant ne pouvoir conserver ceste authorité, firent venir M. *Balthezard de Ventabren*, lequel se rendist tellement maistre sur eux qu'il les domina tout à fait. Car arrivant le jour de Nostre-Dame de mars, il prist le chaperon sans autre formalité et fist pour ses compagnons *Charles de Piquet*, *Marc Gallon* et *Vincens Aubert*. Dans laquelle année 1593, Trinquetaille-lez-Arles fut prins (4) par M. de Péraud, qui y logea une partie des reffugiés d'Arles ; et quelque temps après, led. sieur de Ventabren fut mis dehors par les consuls bourgeois, ses compagnons, au grand contentement de toute la ville.

L'an 1594 et le vingt-cinq du mois de mars, feste de Notre-Dame, les deux consuls bourgeois qui restoient dans la ville, Marc Gallon et Vincens Aubert, voulant procéder à la nouvelle élection consulaire, prièrent mon cousin Guilheaume d'Anthonelle de prendre le chaperon, avec M. *de Bindray*, *Nicolas Jehan* et *Jehan de Monde*. A quoy il ne vouloit entendre, pour estre ceste procédure trop reprochable et indigne de ceux qui peuvent honorer les charges. Mais l'opinion que je crois qu'il eust, que par ce moyen il pourroit faire quelque bon service au Roy et à sa patrie, le fist en celà céder et obéyr à ses devanciers, prenant le chaperon avec ses compagnons, sans autres formalité. Duquel se voulant servir quelque temps après, et fère sa partie, feust trompé par aucuns de ceux à qui il se fioit (5) et constraint, comme nous, à sortir de la ville, prenant sa retraite à Tharascon, avec une troupe d'autres.

Ce fust lhors de la fin du consulat de Marc Gallon et Vincens Aubert, que *Nicolas La Touche*, qui commandoit le chasteau du Baron, espousa la veufve de La Rivière, se voulant rendre illégitime successeur de son authorité, qu'il ne garda guières ; non plus que Gallon, le fort de Pasques, qu'on avait construit lorsque Trinquetaille

(3) Tout le monde sait les bons services que je fis lhors à ma patrie, par les véritables avis que je donnai à ceux qui la commandoient, et comme ils feurent par mon moyen garantis d'une grande entreprise inesvitable s'ils ne se feussent trouvés bien advertis. A Dieu en est la gloire.

(4) Le lieutenant mort, les siens prèchoient le peuple que les reffugiés avoient fait prendre Trinquetaille et qu'il falloit tout tuer ; car à leur dire, nous avions esté le sujet du ravage que M. le Conestable permit en Camargue. En quoy ils se trompoient fort, puisque nous fusmes ravagés les premiers ; mais ce fut par eux-mêmes, et moy par *Bardouche*, qui mena à ma maison de Camargue, des chevaux-légers de M. de Savoye, qui après avoir pris tout ce qu'ils trouvèrent, ne me laissèrent pas seulement une vitre entière, fort pressés par led. Bardouche d'y mettre le feu.

(5) Ceux à qui j'avois donné les advis des entreprises qu'on faisoit contre Arles, furent si ingrats et perfides, que au lieu de m'en savoir gré et le reconnoistre, mandèrent homme exprès à M. de Péraud, pour l'advertir que c'estoit moy, en croïant qu'il me feroit mourir. Mais Dieu ne leur donna pas ce contentement, et leur fist voir que les grands détestent autant les traistres, qu'ils aiment les trahisons.

fut prins ; car il en feust mis dehors par un des siens nommé *Tornatoris*, qui fist ce bon service au Roy et à la ville, persuadé par Monsieur des Baux, qui avoit retiré une partie des reffugiez dans les Baux, là où et par tous les autres lieux de nostre retraite, nous entendions tous les jours des nouvelles que, par un juste jugement de Dieu, nos ennemis nous vengeoient d'eux par eux-mêmes. Tesmoin la journée de Saint-Mathias, auquèl jour le consul Aubert (6), voulant venger la mort de son fils, qui fut tué par le parti dud. La Touche, après l'avoir assiégé avec tous les siens dans la maison de La Rivière, et forcé à coups de canon, qu'il avoit logé dans la maison de Monsieur *Sabatier*, le fit prisonnier et pendre par la voie de la justice, pour avoir vouleu entreprendre contre le chaperon, accompagné sur la potence de quatre ou cinq de ses compagnons ; car presque tous les autres feurent tués, ou s'enfuirent lhorsque led. La Touche fust pris. Cette action feust fort courageuse et louable pour Aubert, s'il eust fait tout cella pour le service du Roy, et nous eust mis dans nos maisons, comme il pouvoit fort aisément, puisqu'il avoit entreprins et peu faire ce à quoy un plus grand que luy se fust trouvé bien empesché ; car ce fust mesme contre la volonté de Gallon, son compagnon, et de la plus grand part du peuple.

Arrivant le 25 de mars 1595, les susd consuls de Bindray, Nicolas Jehan et De Monde se firent confirmer à la charge consulaire (7), imitant en cela la faction de Marseille ; et dura ce règne jusques au mois d'octobre de lad. année, que, par la grâce de Dieu, nous fusmes rappelés dans Arles, par le moyen d'un *Vive le Roy* que ceux qui avoient toujours tenu son parti y chantèrent, constraignant les Ligueurs en fère de mesmes, ores que ce fust la plus grande affliction qui leur arrivast jamais, pour l'ambition que chascun d'eux avoit de commander.

Monsieur de Beaujeu fist lhors fortune contre le consul Nicolas Jehan, qui, se voyant pressé, en vouloit avoir l'honneur, et traitoit soubs main avec le Roy au desceu de ses compagnons. Mesmes il le constraignit, assisté de tous les gentilshommes et gens d'honneur, qui estoient lhors dans la ville, de prendre l'escharpe blanche ; de quoy il moreut de despit dans quelques peu de jours après (8).

Le mois de novembre prochain, quelques jours après la mort dud. consul Nicolas Jehan, nous fismes tous résolution d'assurer encore mieux cest estat, et assemblant le conseil dans la maison de la ville, procédames à l'eslection des nouveaux consuls (9), par la formalité ordinaire : qui furent Monsieur de *Champtercier*, Monsieur *de Sabatier*, le sire *Jacques Romieu* et *Jean Montfort*, à qualité que, puisque de là à Nostre-Dame-de-Mars il n'y avoit que quatre mois, ils le seroient encore pour l'année prochaine 1596 ; et feut ordonné que tous ceux qui avoient pris les charges par la voie extraordinaire, n'y réantreroient jamais plus.

Non nobis, Domine,
Sed nomini tuo.

—

F. d'Anthonelle
1595

———

Mémoire que le douze de juillet 1598, la

(6) Les Péres *Fouques* et *Blétus*, prédicateurs observantins, firent emprisonner Gallon et Aubert par la force de leurs prédications; mais s'estant ravisés, les deslivrèrent par la mesme énergie.

(7) Ayant le Conseil confirmé et establi ces consuls, leur accorda cent escus d'estat, tous les mois à chacun.

(8) M. le baron de Calvisson, qui commandoit lhors Trinquetaille soubs l'authorité de M. d'Espernon, le vendit à la ville, et y entra quelques jours après nous.

(9) Le consul de Bindray nous obligea tous, en ce qu'il monstra de se plaire en ce changement, se démettant fort librement de sa charge. Il pria encore De Monde, son compagnon, en faire de mesme, puisque c'estoit chose sy raisonnable, mais De Monde ne le fist jamais que contre son cœur.

paix généralle entre Sa Majesté le Roy d'Espaigne et Monsieur le duc de Savoye, feut publyée dans Arles, soubs le gouvernement de M. le duc de Guise. DIEU EN SOIT LOUÉ.

A SILVIE D'ANTHONELLE, mon fils, aagé de trois jours (10).

Puisque le jour de votre naissance, Mon Fils, la ville d'Arles, notre chère patrie, feut heureusement deslivrée de la domination du duc de Savoye, reprenant sa première liberté soubs l'authorité de nostre Roy, et qu'au mesme jour je fus rappelé de mon exil pour jouir du repos de ma maison, et y raffermir les cicatrices de mes plaies encore toutes sanglantes par la cruauté de mes ennemis, j'ai trouvé raisonnable et crois estre obligé de devoir paternel, vous dédier et garder ces mémoires, non pas toutesfois comme fist ceste dame romaine la chemise sanglante de son mari, qui fust assassiné, estant ses enfans encores en fort bas aage, afin que le sang de leur père les obligeast à la vengeance, et les animast davantage contre ceux qui le firent mourir ; mais c'est pour vous donner de quoy repartir un jour à ceux qui, possible, ignorant la vérité de mon innocente prison, ou sollicitez encore par leur obstinente inclination, en voudroient faire quelque mauvais jugement. Faites donc, Mon Fils, que l'amour filial que le temps et la nature vous apporteront de mon souvenir, vous fasse oblier à mon exemple ce que j'ay pardonné, puisque Dieu le commande et que c'est ma volonté. Je sçais bien que mes supplices vous seront une juste doleur, mais vous la pourrez alléger, par l'asseurance que je vous donne d'avoir maintenant toute sorte de moïens de me venger, sy je le désirois, en estant incessamment importuné par mes amis, et par mes blessures ; et apprennés que la plus belle et honorable victoire est sur nous-mesmes, puisqu'il n'est rien de sy louable que sçavoir pardonner. Je serois envers Dieu le plus ingrat et mesconnoissant homme du monde, s'il ne me souvenoit des grâces particulières et extraordinaires qu'il m'a faites, lorsque j'estois abandonné de tout secours humain, fors que de vostre mère. Que sy ma prière et ma volonté, Mon Fils, n'ont assez de force pour vous y résoudre, faites que ce soit à l'imitation de nostre doux et miséricordieux sauveur qui, vous y obligeant au prix de sa croix, a encore miraculeusement conservé le bien, l'honneur et la vie de vostre père, *François d'Anthonelle*.

Du quinziesme de mars 1592.

— Extraict et collationné sur son original, estant dans un livre couvert de parchemin signé *F. d'Anthonelle* au commencement et à la fin, par moy notaire royal soubssigné, à moy led. livre exhibé par le sieur d'*Anthonelle de Monmillan*, et incontinent par luy retiré.

A Arles, ce vingtiesme avril, mil six cens soixante six; en foy de ce soubssigné:

ESCOFFIER.

— J'ai fait la présente coppie sur led. extrait, conservé dans le cabinet de *M. de Nicolay*, gentilhomme d'Arles, et inséré dans un *Recueil des pièces concernant l'Histoire des troubles arrivés en la ville d'Arles, pendant les guerres civiles du royaume de France, depuis l'année 1574 jusqu'en 1596*. Pièce cottée 13.

Ce 20 may 1772.

L. BONNEMANT, prêtre.

(ANNALES D'ARLES, *de 1588 au 25 mars 1600* — Mss. à la bibliothèque de la ville).

NOTICES BIOGRAPHIQUES

J. L. JACQUEMIN

Jean Louis Jacquemin est né à Arles le 11 juillet 1797. Son éducation fut d'abord

(10) Silvie d'Anthonelle nasquit le 13 mars 1592.



confiée à Jean Noël Arnaud, son grand père maternel, professeur d'éloquence au collége d'Avignon, qui l'entoura des soins les plus intelligents, les plus affectueux et les plus tendres.

Formé à toutes les difficultés des langues latine et grecque, *Jean-Louis* vint terminer ses études au collége de sa ville natale, où de savants professeurs achevèrent son éducation dans des conditions aussi brillantes que solides.

Des goûts précoces pour l'archéologie se révélèrent dans le jeune Louis. Il en devait sans doute le développement à la lecture de Spon, de l'abbé Barthélemy, de Montfaucon et de Vaillant, ses auteurs préférés.

L'étude des sciences naturelles avait aussi pour lui un attrait irrésistible. Son ardeur, à cet égard, fut encore accrue par de longs et fatigants voyages accomplis en compagnie de personnages de distinction, tels que le général Dufour, le docteur Mayor, Coindet, Dumas qui a été ministre, Necker, de Saussure, Deluc, et nombre d'autres notabilités savantes ou simplement curieuses.

Louis Jacquemin arrivait de Genève, où il avait passé plus de cinq ans (de 1816 à 1821); et de Genève il s'était rendu à Paris.

C'est dans la capitale que notre ardent touriste eut le bonheur de se lier d'une étroite amitié avec Kuntz, Rose-de-Berlin, Persoon, Hornung et Guillemin, et enfin avec le professeur Achille Richard, qui le pria de lui venir en aide, dans la mise en ordre des précieuses collections d'herbiers de M. Benjamin de Lessert, auxquelles il travaillait.

Quelles plus belles occasions pour Jacquemin, à peine âgé de vingt ans, pour se fixer dans la capitale, y profiter non-seulement de tous les trésors artistiques et scientifiques qui lui étaient offerts, mais encore pour user, sans efforts, de toutes ces bienveillances, de toutes ces protections, de toutes ces amitiés qui s'offraient, qui venaient d'elles-mêmes! Mais il n'y pensait même pas. Il avait fait un long séjour à Genève et dans les cantons voisins, pour s'instruire ; il s'était dirigé vers la capitale pour achever de remplir son trésor.

Mais pour une âme comme celle de Jacquemin, Paris était ce qu'Athènes était pour un citoyen de Rome, l'Egypte pour un citoyen de Sparte ou d'Athènes, une école pour élever la pensée et y découvrir des horizons nouveaux.

Mais Paris n'était point une patrie pour lui! Il lui préférait les bords majestueux du Rhône, les splendeurs éteintes de sa cité, les souvenirs de son berceau, le beau soleil de sa Provence, « *cette gueuse parfumée* » , ainsi que l'appelait Mme de Sévigné. On ne saurait lui en faire un tort. Ah ! ne blâmons pas l'amour de la province ! C'est cet amour qui nous sauvera...

Jacquemin rentre donc dans Arles en 1822, avec un riche butin qui ne sera perdu ni pour lui ni pour son pays.

La ville d'Arles, au temps de l'invasion romaine, a été une des cités les plus importantes du Midi de la Gaule. Les faveurs qu'elle reçut des empereurs romains, son Théâtre, son Amphithéâtre, son Cirque, son Forum, les temples nombreux dédiés aux divinités payennes, le palais impérial..., etc..., rappelaient, aux dimensions près, presque tous les édifices publics de la grande métropole de l'univers. Aussi, a-t-on pu dire : *Gallula Roma Arelas.*

La déchéance qu'Arles a soufferte, par et depuis les invasions barbares jusques aux XIIe et XIIIe siècles, a peut-être accru l'intérêt qu'elle inspire et que révèle cet autre proverbe : *Arles en France* !

Oui, certes, Arles est la cité de notre France moderne la plus curieuse à étudier, la plus intéressante à connaître. Un homme d'étude, un ami des grands souvenirs peut y rencontrer les délassements les plus instructifs et y méditer sur l'abaissement de toutes les grandeurs...

Il y a trente ou quarante ans (1), l'état des connaissances archéologiques dans Arles était alors réduit au peu qu'en avaient conservé les traditions, c'est-à-

(1) L'auteur écrivait ces lignes en 1866.

dire qu'on ne savait sur nos vieux édifices que peu ou rien qui valût la peine d'en parler.

Peu avant s'était levé, dans notre cité, un homme grand par l'intelligence, le savoir et l'enthousiasme de tous les arts, le baron Laugier de Chartrouse *l'ancien*, d'impérissable souvenir. Arlésien dans l'âme, doué d'une volonté à laquelle il était difficile de résister, il eut la profonde pensée de rendre comme le soleil à ces ruines ensevelies, à ces chefs-d'œuvre de l'art antique déshonorés par une ignorance impie, et de refaire ainsi, autant que cela pouvait être possible, « cette Arles, la Rome des Gaules » , qui depuis, au grand avantage de la science, comme des intérêts de sa ville natale, devait attirer dans nos murs tous les savants et les curieux de l'Europe.

Ces ruines majestueuses déblayées attendaient un historien qui ressuscitât leur voix si longtemps muette.

Cet homme fut Louis Jacquemin. L'apparition de son *Guide du Voyageur*, en 1835, fut une véritable révolution. A l'intérêt attaché à ces précieux souvenirs, si l'on ajoute le ton chaud et méridional de l'écrivain, on rencontrera une œuvre qui charme, qui instruit et qu'on relit encore après l'avoir savourée.

On voudrait, dans le *Guide du Voyageur*, un peu plus d'ordre, une classification mieux ordonnée, un style toujours soutenu, parce que son style vous habitue à l'enthousiasme du passé. Mais, pour se rendre compte de ces inégalités, il faut être au courant des habitudes et du faire de l'auteur, au milieu des ardeurs de sa brillante jeunesse ; car il était jeune encore en 1835.

Jacquemin n'a jamais travaillé que par goût, et il ne songeait pas à produire. Nature spirituelle, insouciante et facile à la fois, il voulait savoir, mais pour lui, sans cesser de prodiguer à son entourage, avec le feu de son imagination provençale, les trésors par lui entassés.

Mais il avait à côté de lui une nature persévérante et forte qui lui disait sans cesse : « A votre tour, mon jeune ami, redonnez la vie à ces fossiles gigantesques que j'ai découverts ! Ressuscitez ces pétrifications ! Rendez le souffle à ces majestueux débris, et que par vous la science historique soit retrouvée ! »

Ce langage de l'admirable De Chartrouse pénétra le cœur de Jacquemin, sans trop changer ses habitudes. Il obéit, mais en obéissant à lui-même par amour pour son pays, autant que pour la science dont il était *l'esclave dédítice*. Il écrivit... mais en jetant, une à une, les feuilles volantes de son *Guide* à un imprimeur du meilleur souvenir, Dominique Garcin, dont les presses attendirent longtemps les matières promises... — Ces choses ne se disent pas d'habitude ; mais je ne me fais aucun scrupule de les divulguer, parce que c'est vrai et que j'ai été à même de saisir plus d'une fois cette vérité sur le fait. — De là, l'ordre moins parfait dans la classification et les négligences que nous avons signalées, négligences qu'il aurait facilement réparées, si une deuxième édition ardemment désirée eût été faite.

Ce qui distingue et met particulièrement en relief ce *Guide du Voyageur*, c'est ce que j'en ai écrit en novembre 1853, et que je me plais à rappeler ici :

« M. de Chartrouse trouva la ville d'Arles, en 1825, à peu près telle que l'avaient faite les guerres et les dévastations des temps les plus reculés. Il comprit de suite que les ruines d'Arles étaient ses seuls trésors, mais qu'il fallait les extraire des décombres où l'ignorance, je dirais presque la barbarie, les tenaient ensevelies... — De là les démolitions qu'il fit opérer des masures nombreuses qui remplissaient les Arènes et les fouilles importantes qu'il fit pratiquer au Théâtre. De là aussi, le goût universel pour l'antique et l'émulation qui se manifesta au sein de la commission archéologique dont chaque membre, à ce qu'il paraît, se crut obligé de justifier le titre dont il avait été honoré. — Jacquemin, membre de cette commission, a écrit le premier le seul ouvrage qu'on ait, jusques à lui, pu lire avec fruit sur les antiquités d'Arles. Il a le double mérite d'avoir parlé en homme érudit et

en artiste de nos ruines que l'Europe artistique ne cesse de visiter ; d'avoir, le premier, retrouvé les traces du Forum, et créé, pour ainsi parler, notre Amphithéâtre et notre Musée lapidaire, par sa description savante et émouvante à la fois.

« Tel est son mérite, et il est grand ; ce qu'il peut y ajouter encore, s'il est possible, c'est le ton chaud de l'auteur, qui ne pouvait être surpassé que par lui-même dans sa magnifique *Monographie de l'Amphithéâtre d'Arles* ».

Dès ce moment, Jacquemin se trouve, comme à son insu et malgré lui, lancé dans les hautes études archéologiques ; ses goûts vont se changer en passion, et, reprenant son premier travail en sous-œuvre, il nous donnera, non desuite, mais après dix années d'études constantes et sérieuses, la *Monographie de l'Amphithéâtre d'Arles*. Cet ouvrage forme deux volumes in-8° ; il a paru en 1845.

Ce livre, on peut le dire, est le dernier mot sur nos Arènes. L'auteur ne s'y est pas borné à des détails arides et secs. Il y a fait de l'Archéologie comparée, et a rendu son travail plus saisissant encore par les récits pleins de vie, d'émotions et de ces serrements d'âme qu'on éprouve à la lecture historique des amusements de ce peuple dont les jeux sont des boucheries, et les joies du sang humain dans lequel il se désaltère à longs traits...

Ce nouveau succès obtenu, Jacquemin ne se repose pas. Sa profession lui laisse des loisirs, et il les met à profit dans sa délicieuse villa de *la Jansonne*. Pas un instant n'est perdu, et il lui semble, à la grandeur de la tâche, qu'il n'aura pas le temps de l'achever.

Il s'agit ici de ce que j'appellerai le chef-d'œuvre de Louis Jacquemin, de sa *Monographie du Théâtre d'Arles*, en deux volumes in-8°, qui a paru en 1863, après plus de vingt ans de recherches et d'études.

La tâche était lourde en effet, pour un auteur qui ne voulait pas, à cet endroit comme en d'autres, recopier le résumé de son *Guide*, mais nous apprendre ce qu'étaient les théâtres de Rome et d'Athènes, pour nous faire comprendre tout ce qu'avait d'intéressant notre passé.

Occupé toute sa vie de la littérature grecque et romaine, il nous en a fait le tableau le plus saisissant. Les jeux scéniques de Rome y sont retracés avec ampleur. Nulle part la figure de Néron, cet empereur comédien, n'a été burinée avec plus de talent et de sévérité (2).

Achevons l'énumération des divers travaux de Jacquemin qui, sans avoir la même importance que ceux qui précèdent, ne méritent pas moins d'être lus et constatés. Ce sont : 1° Un *Essai Historique* sur les Hospices d'Arles, publié en 1844 (3). — 2° Un *Essai Statistique* sur Arles et son territoire, qui a paru en 1819. Ce travail, inséré en entier dans le *Recueil* de la Société de Statistique de Marseille, a été couronné d'une médaille d'or par cette Société ; — 3° Des biographies savantes, insérées dans le *Plutarque Provençal*, et notamment celles de Balechou et de Roullet, graveurs, et de Julien Clément, fameux médecin. — 4° Enfin de plusieurs rapports fort étendus sur l'état actuel de nos monuments (4).

Il est un travail plus considérable par la rédaction et peut-être par les recherches, que ceux que nous avons énoncés, et dont

---

(2) On pardonnera difficilement à L. Jacquemin l'appréciation qu'il a donnée du caractère arlésien dans l'*Avant-Propos* de sa *Monographie du Théâtre Antique*. Ces lignes enfiellées, tombées de sa plume dans un mouvement de colère ou d'insurrection contre l'opinion publique, sont plutôt un élan de passion politique qu'une appréciation calme et raisonnée de son sujet. Il les regretta, dit-on, après leur avoir donné le jour. Nous nous plaisons à le croire, pour sa dignité comme écrivain et pour son patriotisme comme arlésien. Mais elles n'en restent pas moins une tâche à sa remarquable production. — E. F.

(3) *L. Jacquemin* a fort heureusement d'autres titres à la considération du monde savant. Son *Mémoire historique sur les Hospices* fourmille de lacunes et d'erreurs. — E. F.

(4) On doit citer en première ligne son *Rapport à M le Ministre de l'Instruction publique sur les monuments d'Arles et sur les soins que réclame leur état* (*1867*). C'est une œuvre de longue haleine, très-étudiée, très-soignée, et animée parfois d'un souffle libéral qui trouve les accents d'une véritable éloquence. — E. F.

Jacquemin a fait l'objet des occupations de toute sa vie ; nous voulons parler de *l'Histoire d'Arles*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Cette grande tâche était avancée ; plus de dix volumes, à peu de chose près, en étaient terminés ; la mort de l'auteur nous a privés peut-être d'un chef-d'œuvre.

Nous n'avons pas voulu scinder la partie bibliographique de cette Notice et la mêler à des actes qui sont un reflet de l'estime générale dont n'a cessé de jouir aux yeux de tous M. Jean-Louis Jacquemin. Nous venons ici remplir cette lacune et rappeler, en revenant rapidement sur nos pas, tous les témoignages qu'il en a reçus.

Après son retour de Suisse, Jacquemin fut, par ordonnance royale du 27 décembre 1829, nommé premier adjoint de M. le baron de Chartrouse, maire d'Arles. C'est pour nous le cas de répéter ici avec autant de bonheur que de vérité, en tenant compte de la différence des petites choses aux grandes : « Mécène avait son Auguste ».

M. de Chartrouse ne tarda pas à le charger des fonctions délicates d'administrateur des Hospices. Plus tard Jacquemin fut investi de l'administration du bureau de bienfaisance, et en 1846 de celle du Collége.

Jacquemin était poussé partout, sans qu'il fît jamais rien pour le demander, tant sa supériorité était évidente et marquait sa place en tout lieu. C'est ainsi qu'il fut désigné comme membre du Comitè d'instruction primaire supérieure, délégué cantonal pour la surveillance des écoles, conseiller municipal.

En dehors de la cité, le nom vaillamment connu de Jacquemin, qu'on nous permette de le dire, l'avait depuis longtemps fait désigner comme *correspondant* du ministère pour les travaux d'histoire, comme membre de l'*Institut historique de France* qu'on a nommé *Polytechnique*. Les académies des *Arcades* de Rome, de Nîmes, de Marseille, de Mâcon, de Genéve, de Toulouse, de Poligny-en-Jura et de Béziers lui ont tour à tour ouvert leurs portes.

Membre et secrétaire perpétuel de la Commission archéologique d'Arles, associé des plus actifs de la Société de statistique de Marseille, de la Société d'Histoire naturelle de Paris, de celle des Sciences physiques, chimiques et Arts industriels de la même ville, rien n'a manqué aux satisfactions que Jacquemin pouvait désirer, lui qui n'a jamais aimé que la science et son culte, la paix dans la solitude qu'il s'était créée, et le bonheur de vivre au milieu d'un cercle d'amis profondément dévoués.

Jacquemin fut un de ces archéologues persévérants qu'anime l'amour éclairé du sol natal ; il a passé une grande portion de sa vie à retrouver la physionomie romaine de la ville d'Arles. Il fut récompensé, dans ses dernières années, par le titre d'Officier d'Académie.

La ville d'Arles doit à ce double caractère des travaux de premier ordre, et, à ce titre impérissable, elle compte en lui une de ses plus pures illustrations ; Jacquemin, par ses œuvres, est entré dans le plus riche patrimoine littéraire de la cité (5)

(*Extrait de la biographie de L. Jacquemin publiée par* Frédéric Billot.)

(5) L. Jacquemin est décédé dans sa ville natale le 21 juin 1868.

Le MUSÉE paraît le 1er et le 16 de chaque mois.
Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.

Avignon, Typ. Seguin frères, rue Bouquerie, 13.

1877 3e Série. N° 36

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Dulcis amor patriæ

TABLE DES MATIERES

—


Digitized by Google

Le MUSÉE parait le 1er et le 16 de chaque mois.

Le prix d'abonnement, payable d'avance, est fixé comme suit

Un an. . . . . 5 fr.
Six mois. . . . . 2 fr. 50.
Colonies et étranger : le port en sus.

Les deux premières Séries, formant chacune un volume, sont en vente à nos bureaux au prix de fr. 7,50 par volume, port en sus.

On s'abonne à Arles chez M. P. Bertet, libraire-éditeur, place de la Major ou place des Hommes, 12. ou bien à Avignon à l'imprimerie Seguin. Toutes demandes ou réclamations doivent être adressées à M. P. Bertet ; les communications concernant la redaction doivent être adressées à M. Emile Fassin.



Avignon. — Seguin frères, imprimeurs de la Préfecture, rue Bouquerie, 13.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01316 6247


Digitized by Google

